





ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

TOME 69

PARIS

IMPRIMERIE DE D. DUMOULIN ET C[ie]

5, rue des Grands-Augustins, 5

ÉTUDES

RELIGIEUSES
PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

REVUE MENSUELLE

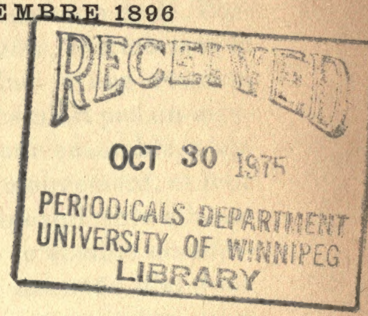
PUBLIÉE PAR DES

Pères de la Compagnie de Jésus

33e ANNÉE

TOME 69. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1896





PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

LE

MOUVEMENT DE RÉUNION EN ANGLETERRE

PAR UN CATHOLIQUE ANGLAIS

L'attention des catholiques du continent, en particulier des catholiques français, a été vivement attirée depuis quelque temps par le mouvement de *réunion* qui s'est produit dans l'Église anglicane. Les catholiques anglais ne peuvent que se réjouir, et se réjouir grandement de ce fait, ainsi que de la multiplication des prières pour la conversion de l'Angleterre, qui en est résultée. Mais ce n'est pas à la multiplication des bons désirs et des prières ferventes que se réduit l'intérêt ainsi excité en France. Une sorte d'alliance a été formée entre les *réunionistes* anglais, avec lord Halifax à leur tête, et quelques-uns de leurs amis français sous la direction de M. Portal, et ils ont fondé la *Revue anglo-romaine*, comme moyen d'échanger leurs vues et de travailler ainsi à une réunion *en corps* de leurs églises respectives. Or ce n'est pas un mystère que les catholiques anglais, dans leur ensemble, n'approuvent pas entièrement cette phase du mouvement, et leur désapprobation a pu sembler tout à fait inexplicable à beaucoup de catholiques français, comme elle le semble manifestement aux collaborateurs de la Revue nommée. J'ai donc pensé que les lecteurs des *Études* seraient peut-être bien aises d'apprendre d'un catholique anglais comment ses compatriotes catholiques envisagent toute la question, et en quoi l'entreprise de la *Revue anglo-romaine* leur paraît manquer son but.

I

Si des doutes n'avaient été exprimés de certains côtés sur ce sujet, il serait bien superflu, semble-t-il, de prouver que les catholiques anglais forment les vœux les plus ardents

pour la conversion de leurs compatriotes. Il serait en vérité bien singulier qu'il en fût autrement. L'esprit de la foi catholique est essentiellement un esprit apostolique, donnant à tous ceux qu'il pénètre le plus vif sentiment de la fraternité humaine, et par suite le désir de voir partager par leur prochain le bienfait dont ils jouissent. En Angleterre, nous ressentons parfaitement cette influence, et quand je dis « nous », il faut entendre les Irlandais aussi bien que les Anglais.

On a avancé que le catholicisme en Angleterre était presque tout irlandais, et que les Irlandais naturellement ne s'intéressent pas beaucoup à la conversion de leurs ennemis traditionnels. Cette opinion est fausse dans ses deux parties. Les Irlandais forment peut-être la majorité de notre population catholique, mais ils sont mélangés d'une proportion considérable d'Anglais, spécialement dans les comtés du Nord ; parmi les catholiques aisés, l'élément anglais est peut-être prédominant ; il en est ainsi certainement dans plusieurs paroisses. Il n'est pas vrai non plus que les Irlandais nourrissent cette animosité de race, qu'ont imaginée ceux qui se forment leur jugement d'après leur imagination plus que d'après l'expérience. Les divisions et les antipathies politiques affectent les relations de notre vie ordinaire beaucoup moins qu'on ne pourrait l'attendre, et le fait est que les catholiques irlandais aussi bien que les anglais contractent des amitiés et des alliances avec ceux qui les entourent, et trouvent dans la bonté, la charité et la piété qu'ils constatent chez leurs voisins non catholiques des motifs de désirer pour eux le don de la foi.

Il n'est pas au pouvoir de chacun d'être un apôtre heureux. Il faut de la science, du talent et des occasions favorables pour permettre à un homme de porter la conviction dans l'esprit d'un autre, et ces conditions ne se trouvent pas toujours réunies. Cependant plus d'un Irlandais ou d'une Irlandaise, parmi les prêtres, les religieuses, et même les laïques, hommes ou femmes, peut compter des âmes, parfois en grand nombre, gagnées à l'unité de foi par ses prières et ses efforts.

J'insiste sur le zèle déployé par les catholiques irlandais en Angleterre, parce qu'on l'a nié. Mais si les Irlandais sont

zélés, il va de soi que les catholiques anglais de naissance ne le sont pas moins. Après tout, ces derniers ont un motif de plus pour les stimuler dans l'amour naturel de leur race, et ils n'ont pas besoin qu'on leur rappelle leurs obligations à cet égard. Puis il est tout naturel que le désir de convertir notre pays soit particulièrement vif dans les cœurs de ceux qui ont eux-mêmes passé des ténèbres de l'erreur à la lumière de la vérité catholique. Le nombre des personnes dans ce cas est réellement considérable aujourd'hui. On rencontre maintenant peu de familles qui ne comptent un converti, soit dans leur intérieur, soit du moins dans le cercle plus étendu de leurs parents et alliés. D'autre part, il n'y a guère, actuellement, de paroisses catholiques qui n'aient dans leur sein un élément considérable de convertis. De plus, beaucoup de convertis sont entrés dans le saint ministère, enflammés de zèle non seulement pour les âmes en général, mais en particulier pour les âmes de ceux qu'ils ont laissés derrière eux dans l'hérésie. Tous ces convertis, ecclésiastiques ou laïques, sortent du milieu de familles ou de sociétés anglicanes ou protestantes, et ont abandonné des parents, des frères et des sœurs, des amis bien chers. Mais ils n'ont point renoncé à leurs affections, et, à moins que les circonstances ne les y obligent, ils ne rompent pas les rapports intimes d'autrefois avec ceux qu'ils aiment. Au contraire leurs anciens sentiments deviennent plus profonds, en même temps que plus spirituels. Le désir de voir ses parents et amis arriver à la vraie foi, le plus tôt qu'il plaira à la Providence, se change chez le converti en une vraie passion, qui le pousse à multiplier sans relâche ses prières et ses communions, et à s'imposer même des efforts héroïques pour sa propre sanctification et des prodiges d'abnégation, en vue de rendre sa prière plus efficace. En un mot, il commence à éprouver dans une certaine mesure le sentiment qui faisait souhaiter à saint Paul « d'être anathème pour ses frères selon la chair », et, bien que sacrifiant tout pour leur salut, il accepte sans se plaindre d'être en butte aux calomnies et de voir les sympathies refroidies à son égard par suite de sa propre conversion.

Et ce ne sont pas seulement les liens du sang et de l'amitié

qui agissent puissamment sur le converti pour lui faire désirer d'être suivi dans sa conversion par d'autres. Il pense à son pays aussi bien qu'à sa famille, et il voit partout des exemples de vertu qui l'aiguillonnent. Tous nous avons observé de ces exemples, qui nous ont vivement impressionnés, mais le converti plus particulièrement, parce qu'il a vécu au milieu d'eux et qu'il les a vus de l'intérieur. Car, en vérité, la vie de beaucoup de protestants et d'anglicans est bien belle et bien édifiante. Sans doute, on ne trouve point parmi eux ces types de vertu héroïque, que l'Église catholique produit avec tant de fécondité, tels que les Vincent de Paul, les curés d'Ars, les Cottolengo. Mais, si nous cherchons des exemples des vertus paisibles, domestiques, d'innocence, de simplicité, de candeur, d'amabilité, de charité et de piété, ils s'offrent à nous en abondance dans des demeures anglicanes où Dieu est servi, notamment dans des maisons de pasteurs anglicans. Ayant de pareilles vies continuellement sous les yeux, comment un catholique pourrait-il ne pas déplorer qu'elles soient privées des bénédictions de la foi catholique ?

J'ai parlé séparément des différentes sections de notre population catholique et des motifs qui stimulent le zèle de chacune ; mais il faut bien savoir que nous formons tous une seule communion, et que nous partageons les mêmes espérances et les mêmes aspirations. Aussi, en pratique, nous ne faisons guère attention si un homme est Anglais ou Irlandais ou Français (car il y a aussi des Français parmi nous), s'il est converti ou catholique d'origine ; tandis que nous sommes tous unis, suivant nos aptitudes et nos moyens, pour prier et travailler en vue de la diffusion de la foi. Nous ne nous bornons pas en effet à de simples désirs ; nous prions aussi beaucoup pour l'avancement de la cause sainte.

C'est une coutume très répandue depuis bien des années d'offrir des prières publiques pour la conversion de l'Angleterre, à la bénédiction du Saint Sacrement, le second dimanche du mois, et voici la prière qu'on récite habituellement :

« O Dieu miséricordieux, assistez-nous par l'intercession de vos glorieux saints, en particulier de la Très Sainte Vierge

Marie, mère de votre Fils unique, et de vos saints apôtres Pierre et Paul, sous le patronage de qui nous mettons humblement cette contrée. Souvenez-vous de nos pères, Éleuthère, Célestin et Grégoire, pontifes de la sainte Cité; d'Augustin, de Colomba et d'Aidan, qui nous ont apporté la pure foi de la sainte Église romaine. Souvenez-vous de nos saints martyrs, qui ont versé leur sang pour Jésus-Christ, spécialement de notre premier martyr, saint Alban, et de notre glorieux évêque, saint Thomas de Cantorbéry. Souvenez-vous de tous ces saints confesseurs, évêques et rois, de tous ces saints moines et ermites, de toutes ces vierges et veuves, qui ont fait autrefois de ce pays une île des Saints, illustrée par leurs glorieux mérites et leurs vertus. Ne laissez point périr leur mémoire devant vous, ô Seigneur, mais que leur supplication monte tous les jours en votre présence. O vous qui avez si souvent épargné votre peuple pécheur en considération d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, daignez aussi vous laisser toucher par les prières de nos pères qui règnent avec vous, daignez avoir pitié de nous ; sauvez votre peuple et bénissez votre héritage, et ne souffrez pas que ces âmes périssent, que votre Fils a rachetées de son précieux sang qui vit et règne avec vous sans fin. Amen. »

On peut s'imaginer combien cette ardente prière, avec les grands souvenirs qu'elle évoque, émeut les cœurs anglais. Et l'usage n'en est pas limité au temps du culte public; beaucoup de familles l'ajoutent à leur prière du soir, et elle a fréquemment sa place dans nos dévotions privées.

Si nous prions pour la conversion de notre chère patrie, nous y travaillons aussi. Nous prêchons, nous faisons des conférences, nous écrivons, nous exposons et nous discutons en public et en particulier, et tout converti gagné devient, dans quelque mesure, et souvent dans une large mesure, l'instrument de Dieu pour en gagner d'autres. Et nos succès n'ont pas été aussi insignifiants que quelques-uns le supposent.

Il n'est pas possible d'avoir la statistique complète des conversions à la foi, mais je crois pouvoir conclure sûrement des données partielles que j'ai vues, que le nombre de ces

conversions est considérable. Le chiffre en serait probablement beaucoup plus élevé, si nos prêtres surmenés avaient plus de temps à consacrer au prosélytisme; et il le serait certainement, si les convertis ne rencontraient pas dans leur chemin tant de difficultés matérielles. Néanmoins nous ne dépasserons peut-être pas la vérité, en évaluant le nombre des conversions de chaque année, dans l'ensemble des diocèses anglais, à environ six ou huit mille.

Et il ne faut pas mesurer les résultats obtenus seulement par le chiffre des conversions. C'est aussi un gain considérable que, par nos efforts, des idées plus justes sur la nature de l'enseignement catholique aient été implantées dans les esprits d'un grand nombre, et que par suite nos compatriotes soient maintenant beaucoup moins prévenus et bien plus favorablement disposés à notre égard qu'ils ne l'étaient il y a un demi-siècle.

Enfin, il nous arrive très fréquemment, aujourd'hui, d'entendre dire : « S'il y a une religion véritable dans le monde, c'est la vôtre », ou : « Si je prenais une religion, je me ferais catholique. Je ne voudrais pas être autre chose. »

A ces manifestations de progrès, on dira que nous devons opposer les pertes graves que subissent incessamment les rangs catholiques. Sans aucun doute, ces pertes sont chose fort sérieuse pour nous, et elles sont cause que notre nombre ne croît pas dans la proportion qu'on pourrait autrement attendre. Mais il ne faut pas se méprendre sur la nature du fait.

Ceux que nous perdons ne sont pas poussés par la force d'une conviction hors des rangs catholiques dans ceux des anglicans, mais ce sont des hommes que l'oubli de leurs intérêts spirituels a conduits à l'indifférence pratique. L'Église anglicane a elle-même à subir de pareilles pertes, comme aussi toutes les communions non-conformistes. C'est en réalité l'Église catholique qui en éprouve le moins.

Et encore ceux qui se soustraient ainsi à ses soins ne renoncent pas d'ordinaire formellement à son obédience. Ils négligent la messe et les sacrements et cessent les relations avec leurs pasteurs. Mais si on leur demande quelle est leur religion, la plupart du temps ils se diront catholiques et

probablement ils appelleront le prêtre quand ils seront en danger de mort. C'est dans la seconde génération et les suivantes que ces défections ont leurs conséquences les plus sérieuses. Les enfants de ces catholiques infidèles recevront une éducation peu apte à conserver en eux la foi de leurs pères, et, quand ils seront grands, très souvent on ne pourra plus les distinguer dans la masse de la population, sinon peut-être par leurs noms irlandais.

Il y aurait encore beaucoup à dire pour élucider pleinement ce sujet, mais c'est assez pour montrer que la comparaison des gains et des pertes respectifs des deux Églises n'en est pas affectée. En ce qui concerne cette dernière question, qui seule nous occupe en ce moment, il est de fait que journellement des protestants intelligents entrent dans l'Église catholique, en donnant pour motif de leur conversion la conviction acquise que cette Église est la seule vraie, et prouvant la sincérité de cette conviction par les sacrifices qu'ils sont prêts à endurer; tandis que, d'autre part, ceux qui passent de chez nous à l'anglicanisme ou à quelque secte protestante, sont si peu nombreux qu'on ne les remarque point, et de plus prétendent rarement avoir obéi à des raisons d'un ordre élevé.

II

Mais on nous objecte : « Vous désirez la conversion de l'Angleterre, soit ; cependant vous êtes opposés à la réunion *en corps*. Pourquoi cela ? »

Que nous soyons contre la réunion *en corps*, dans ce sens que nous ne la voudrions pas, même si elle était possible sur des bases solides, c'est là encore une de ces idées erronées dont le savant directeur de la *Revue anglo-romaine* n'a pas su se défendre.

Ainsi dans un article publié par *le Monde* (2 juillet 1896) sur l'Encyclique « Satis cognitum », il écrit : « Quand la lettre (du Pape) *Ad Anglos* parut, certains écrivains subtils trouvèrent que la seconde partie de la lettre démolissait la première et qu'en réalité Léon XIII ne voulait pas l'union. Les mêmes écrivains découvrent aujourd'hui que l'an passé, à cause de la première partie de la lettre, lord Halifax avait

quelques bons motifs de ne pas admettre une telle conclusion, mais aujourd'hui, ajoutent-ils, la chose est claire : Le Pape ne veut pas d'union, il ne veut que des conversions individuelles. »

Ceci, évidemment, signifie que nous autres catholiques anglais nous sommes opposés à la réunion (*en corps*), et que pour cela nous sommes enclins à trouver la confirmation de nos vues dans les paroles du Saint-Père. Mais, en vérité, si je puis donner mon témoignage, — et je crois connaître un peu ce que pensent mes compatriotes catholiques, — je n'ai jamais rencontré de catholique, ni anglais, ni irlandais, qui eût des sentiments aussi peu chrétiens ; bien moins encore en ai-je rencontré aucun qui attribuât ces sentiments à Léon XIII.

Bien plus, je ne crois pas qu'il existe de ces catholiques quelque part dans ce pays. Je suppose naturellement qu'il s'agit d'une conversion en masse basée sur des principes sains et sur un accord véritable, non sur des équivoques, qui ne pourraient conduire, suivant la pittoresque expression du cardinal Vaughan, qu'à la « confusion *en masse* ».

Certainement nous ne désirons pas une réunion de ce dernier genre et nous sommes sûrs que Léon XIII ne la désire pas davantage, bien qu'il ne l'ait peut-être pas dit dans l'Encyclique « Satis cognitum. » Le point sur lequel, selon nous, il a insisté dans cette lettre et que nous avons été heureux d'y trouver affirmé, c'est que l'unique voie pour arriver à l'unité catholique, soit par la réunion en corps, soit autrement, c'est l'étude et l'acceptation entière des droits du siège apostolique. Il y avait parmi les réunionistes, nous semblait-il, une tendance à reléguer cette vérité nécessaire à l'arrière-plan, et nous avons été bien aises de la voir ainsi remise avec autorité à sa vraie place. Mais j'aurai à m'étendre un peu plus sur ce sujet tout à l'heure.

Revenons maintenant à la question de savoir si nous autres catholiques d'Angleterre nous sommes opposés à une sérieuse réunion en corps, même si elle devenait possible. Quelques paroles prononcées, l'automne dernier, à Bristol, par le cardinal Vaughan, viendront ici à propos : « Pour des raisons que je ne comprends pas, il a été admis de certains

côtés, et affirmé publiquement, que j'étais au fond du cœur contre tout ce qui pouvait conduire à dissiper les difficultés et les malentendus, et ainsi promouvoir la cause de l'unité. Récemment nous avons entendu dire, qu'étant à Rome, j'avais employé mon influence à empêcher le Saint-Père et les autorités romaines de faire ce qui pouvait conduire à une meilleure entente avec une des parties de l'Église établie, et peut-être, finalement, à la réunion avec le Siège de Rome. A la veille de mon départ, en janvier, on chuchotait que j'allais dans la ville éternelle avec la « pleine détermination de « maintenir les divisions du christianisme aussi longtemps « que possible » ; et tout récemment nous avons entendu ce qu'on aurait pu faire « sans l'attitude prise par quelques-uns « de ceux qui semblaient le plus autorisés à parler au nom « du corps des catholiques romains en Angleterre » ; et le même orateur continuait, en exprimant l'espoir que « le car- « dinal Vaughan fût amené à voir la question qui s'agite entre « nous dans un autre jour qu'il faisait à présent » ; car, « sur « ces questions, le cardinal Vaughan se tient à un point de vue « extrêmement étroit et en dehors de l'histoire ». Maintenant, parlant comme je fais à des catholiques, j'ai à peine besoin de dire que l'idée que je serais en aucune manière hostile à la réunion, ou que je voudrais faire quoi que ce soit qui pût l'entraver, est absolument dépourvue de fondement. Il n'y a rien que nous autres catholiques nous désirions aussi ardemment que de voir l'Angleterre réconciliée avec le Siège apostolique dans l'unité de la foi. Il n'y a rien, rien que nous ne soyons prêts à faire pour avancer d'un pas la réalisation de ce vœu. Quant à la supposition que nous pourrions écouter l'intérêt égoïste en cette matière, elle ne peut entrer que dans l'esprit de ceux qui ne nous connaissent pas, qui ne savent pas ce que nous pensons, ce que nous sentons réellement. Je ne comprends pas ce qu'on prétend par l'assertion qui a été lancée, à savoir que, si l'Angleterre et Rome se réunissaient de nouveau, naturellement la situation du clergé catholique, et plus spécialement des évêques et de l'archevêque de Westminster, deviendrait impossible. Si cela signifie que, l'Angleterre revenant à l'Église catholique, il pourra être nécessaire ou expédient pour le bien de la religion que

nous, l'archevêque et les évêques actuels, nous nous effacions, je n'hésite pas à déclarer dès maintenant que nous le ferions de bon cœur. Très certainement il n'y en a pas un parmi nous capable de se laisser influencer par la vague appréhension d'un contre-coup possible de la réunion sur notre situation, au point de se jeter dans une politique d'opposition à des ouvertures honnêtes et sincères qui pourraient être faites au Saint-Siège. Un pareil rapprochement est, au contraire, le but que nous avons le plus à cœur, pour lequel nous avons toujours travaillé et prié; pour l'assurer, aucun sacrifice qui pourrait nous être demandé ne nous paraîtrait trop grand. Le sacrifice de la vie même pour une cause semblable serait une inestimable faveur, — si intenses sont les vœux que nous formons pour le bonheur de nos compatriotes, de nos frères selon la chair, dans la réunion de la chrétienté.

Si l'on s'était souvenu de ces paroles, je suis sûr qu'on ne se serait pas arrêté à l'idée que nous voulions empêcher la réunion en corps. Et vraiment, mise à part l'hypothèse que nous craignons la perte de notre influence et de notre situation, — ce qui serait par trop grossier, — quelle raison pourrions-nous avoir de repousser la réunion en corps, si elle était possible? La différence entre les conversions individuelles et la réunion en corps n'est qu'une différence de plus et de moins, et assurément, si nous désirons le moins, nous devons, suivant la logique la plus élémentaire, désirer bien davantage le plus. En outre, la réunion en corps ferait disparaître bien des obstacles sérieux que nous rencontrons journellement dans notre apostolat présent. Passer de l'anglicanisme à l'Église catholique par une conversion individuelle, c'est trop souvent passer de la vie matériellement assurée, et peut-être de la richesse, à la pauvreté, sinon à la misère. Une pareille démarche demande un héroïsme que tous n'ont pas, et de là vient que beaucoup, tout en étant convaincus de la vérité de l'Église catholique, n'osent aller jusqu'au bout, et terminent leurs jours dans l'hérésie. Pour la même raison, d'autres, qui ont fait le pas, reviennent en arrière, après avoir goûté l'amertume, tandis que ceux mêmes qui restent fidèles jusqu'à la fin sont rudement éprouvés par

les cruelles privations qui deviennent leur partage et celui de leurs enfants. Si d'autres, enfin, n'ont pas à subir des conséquences aussi extrêmes, ils n'échappent pas à certaines peines qui sont encore dures à supporter. Entrer dans l'Église catholique, c'est souvent se condamner à subir l'éloignement des personnes qu'on aime le plus sur la terre, c'est porter une tristesse profonde dans une famille jusque-là paisible et heureuse. Quel cœur sensible peut passer par de pareilles épreuves sans une souffrance aiguë ? Je me rappelle un vénérable prêtre, maintenant mort, qui avait reçu un grand nombre de convertis dans l'Église catholique, et qui me disait : « Oh si ce n'était la volonté bien claire de Dieu, je « ne pourrais aller jusqu'au bout. Je sens si vivement le cha- « grin causé aux parents et amis. » Ces paroles me sont souvent revenues en pensée, et j'ai éprouvé le même sentiment à la réception des convertis, et je ne doute pas qu'il ne soit partagé par beaucoup de mes confrères dans le sacerdoce. Il va sans dire, néanmoins, que la joie surpasse la peine, et puis Notre-Seigneur, lui-même, nous a prévenus en termes expressifs que la peine devait être. C'est ce qui nous fortifie, aussi bien que les convertis que nous recevons. Mais quel soulagement si une véritable réunion en corps s'effectuait, et que, par une conséquence nécessaire, toutes ces difficultés fussent écartées !

III

Mais, si une pareille éventualité, supposé qu'elle se réalise, ne peut être que bienvenue pour nous, il nous est impossible de nous persuader qu'elle ait des chances sérieuses d'aboutir jamais. Voilà sur quoi nous insistons. Nos amis Réunionistes ont-ils jamais pesé à loisir ce qu'emporte une réunion en corps ? Elle emporte nécessairement deux choses : 1° Que les évêques anglicans consentent à faire en leur nom personnel et au nom de leurs adhérents des ouvertures que le Saint-Siège puisse accepter ; 2° Que ces évêques soient capables d'entraîner la masse de leurs adhérents. Si ces deux conditions étaient remplies d'une manière satisfaisante, le Saint-Siège exigerait : premièrement, des évêques en leur qualité officielle, un acte solennel de rétractation des héré-

sies antérieurement professées et un acte solennel d'adhésion au Saint-Siège comme au Docteur et au Chef divinement établi sur l'Église ; secondement, de chaque individu, qu'il se présentât devant un évêque ou un prêtre investi des pouvoirs nécessaires et qu'après avoir fait personnellement un acte de renonciation et de soumission semblable à celui déjà fait en son nom par les évêques, il reçût une absolution personnelle de l'hérésie et du schisme de sa vie passée. C'est ce qu'on a fait quand le royaume fut réconcilié avec l'Église sous la reine Marie, et l'on peut lire, dans un appendice à la *Question des ordinations anglicanes* d'Estcourt, à la fois le texte de l'acte public d'absolution prononcé par le cardinal Pole au Parlement, et la formule des pouvoirs accordés aux évêques pour la réconciliation individuelle des particuliers. Et rien de moins ne peut être exigé dans aucun cas de réunion en corps. Dieu, en effet, ne traite finalement qu'avec les âmes individuelles, et suivant le degré de leur fidélité ou de leur infidélité respective. L'acte public d'un représentant officiel peut précéder et frayer le chemin à l'acte personnel, mais il ne saurait jamais le remplacer.

Maintenant, personne, pas même lord Halifax, ne suppose que le clergé et les laïques anglicans soient actuellement disposés le moins du monde à faire les démarches qui viennent d'être indiquées. Le noble lord lui-même ne serait pas prêt à les faire. Mais non seulement il n'y a pas de disposition actuelle, rien non plus n'appuie l'espoir que cette disposition se rencontrera quelque jour dans l'avenir. Naturellement nous ne savons pas ce que la Providence tient en réserve pour l'Église anglicane dans le lointain futur, pas plus que nous ne savons ce qu'il réserve à l'Église presbytérienne d'Écosse. Autant toutefois que les tendances actuelles présagent ce qui arrivera plus tard, nous pouvons l'affirmer avec assurance : non seulement il n'est pas vraisemblable que l'Église anglicane donne jamais naissance à un mouvement général de nature à la rapprocher de l'Église catholique, mais il est probable que sa marche future sera dans une direction nettement opposée.

Un catholique étranger, venant en Angleterre et tombant entre les mains de personnages influents de la *Haute Église*,

prendrait facilement l'impression que l'Église anglicane est sensiblement catholique par le caractère et la tendance de ses croyances et de ses pratiques. On lui ferait visiter des églises où il trouverait presque toutes les apparences extérieures du culte catholique, et il serait encore plus frappé de cette ressemblance, si on lui faisait voir des couvents et des monastères anglicans et d'autres établissements analogues. L'impression serait fortifiée par la lecture des livres de théologie et de piété en usage dans la Haute Église, et par le ton des sermons et des conversations qu'on y entend. Ses hôtes seraient gens honorables et sans doute l'avertiraient qu'il y a un autre côté de la vie anglicane. Ils lui diraient qu'il y a une école engouée des puissants arguments du criticisme rationaliste, et une autre école fermement attachée au protestantisme extrême qui, dans le dernier siècle, a malheureusement envahi une église dont les origines et les formulaires étaient incontestablement catholiques. Mais le visiteur n'étant pas mis en contact intime avec ces autres écoles, attacherait peu d'importance à leur existence ; il s'en préoccuperait d'autant moins que la conception d'une église dans laquelle les partisans des doctrines les plus opposées et les plus incompatibles enseignent et exercent le ministère côte à côte en parfaite paix serait invraisemblable et inintelligible pour lui. Puis on lui dirait encore que cet ultra-protestantisme est en train de disparaître, qu'on espère l'extinction du rationalisme, et que les promesses de l'avenir sont indubitablement pour le parti « catholique » qui croît chaque année en nombre et en influence. Ainsi renseigné, le visiteur retournerait dans son pays avec la conviction que M. Portal exprimait l'autre jour au meeting de l' « Union de l'Église anglaise » (*English Church Union*) : « L'Église anglaise semble se fortifier de jour en jour. Ses membres trouvent dans leurs offices et leurs sacrements et dans la renaissance de la vie religieuse la satisfaction de leurs besoins spirituels. » (*Church Times*, 24 juillet 1896.)

En réalité, pareille impression ne correspondrait nullement à l'état des choses. Malgré la multiplication des églises ritualistes et le succès qu'obtiennent leurs offices, on est plus près de la vérité en disant que l'Église anglicane devient de

jour en jour plus faible, et surtout que la cohésion et l'accord doctrinal entre ses membres diminuent de plus en plus. Le parti de la *Basse Église* (*Low Church*) a certainement perdu en influence, et peut-être est-il destiné à disparaître quelque jour. Il est encore très fort, néanmoins, et il a ceci pour lui, qu'il paraît au sentiment général représenter la vraie interprétation des formulaires anglicans et la vraie tradition de la vie anglicane. Le parti de l'*Église Large* (*Broad Church*), d'autre part, est celui qui semble avoir le plus de chances de prévaloir en fin de compte. Il a pour principe fondamental de n'attacher qu'une faible importance aux croyances dogmatiques et, sans trop de souci des traditions du passé, de faire bon accueil aux conclusions les plus nouvelles des théories modernes en philosophie, en histoire et dans les autres branches de science. Un programme de ce genre convient très bien à la moyenne des esprits anglais, et le rationalisme n'est pas malhabile en formulant ses doctrines dans les adages suivants :

« Il est déraisonnable de croire ce qu'on ne comprend pas ; » — « L'autorité est l'ennemie de la libre recherche ; » — Les dogmes représentent la science imparfaite du passé et sont discrédités par la science supérieure de nos jours ; » — « En tout cas, les dogmes sont incertains et il faut laisser chacun libre de les admettre ou de les rejeter suivant ses inclinations personnelles ; — « La seule chose réellement importante, c'est la conduite de la vie, et l'expérience montre que la vie irréprochable se rencontre aussi souvent avec la négation qu'avec la foi des dogmes traditionnels. »

Si vous voulez voir des ritualistes, vous êtes obligé de les chercher dans certains endroits déterminés. Si vous voulez traiter de la question religieuse avec les personnes que vous rencontrez dans la société ordinaire, il y a fort à parier qu'elles vous exposeront leur point de vue religieux dans des phrases analogues à celles que je viens de rapporter. Et même, si vous alliez interpeller les gens qui sortent de quelque office solennel célébré dans une église ritualiste, il est très probable que beaucoup d'entre eux répondraient également par ces axiomes rationalistes ; car ce serait une erreur de croire que ceux qui fréquentent des églises ritua-

listes sont nécessairement ritualistes dans leurs croyances. Beaucoup vont là parce qu'ils préfèrent des offices qui sont certainement plus brillants et plus attrayants que ceux qu'on trouve dans les temples où le culte est plus strictement protestant. En un mot, la majorité des anglicans, des laïques sinon du clergé, est de l'Église *large*, non de la *haute*.

De même la composition du corps des évêques doit être remarquée par ceux qui sont tentés de croire que l'esprit de la *Haute Église* (*High Church*) prédomine dans la foi de l'Église nationale anglicane. L'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Londres, de Ripon et d'Hereford sont franchement de l'Église *large*. Les évêques de Worcester, de Liverpool et d'Exeter sont de la *basse* Église au degré extrême. L'archevêque d'York et les évêques d'Oxford, de Salisbury et de Peterborough comptent comme étant de la *haute* Église, mais je doute que lord Halifax ou M. Puller soient disposés à les accepter comme interprètes sûrs de leur croyance d'hommes de la *haute* Église, par exemple, en ce qui concerne la nature de la présence réelle ou du sacrement de pénitence. Je doute même qu'ils voulussent accepter comme tel un seul des titulaires actuels de sièges épiscopaux, excepté l'évêque de Lincoln et peut-être le nouvel évêque de Rochester.

Il est à observer, d'ailleurs, que, quelle que puisse être leur attitude en théorie, les évêques anglicans sont forcés d'adopter les principes de l'Église large en pratique. Ils ne peuvent en appliquer d'autres. Le clergé qui leur est subordonné se partage entre les différentes écoles pour les idées religieuses, mais tous jouissent de droits égaux dans l'Église nationale. De là, l'obligation reconnue pour l'évêque de distribuer les bénéfices et les autres faveurs d'une main impartiale et sans tenir compte des différences d'opinion. On s'attend également à ce qu'il fasse attention aux préférences doctrinales des diverses paroisses et qu'il mette à leur tête des hommes pensant comme leurs administrés. Aussi la pratique invariable est-elle de prendre des hommes marquants dans les différents partis et de les placer là où ils seront le mieux accueillis. L'évêque ne peut toujours y réussir, mais il fait tous ses efforts pour cela ; et ainsi il arrive assez

souvent que le même évêque place en même temps dans des paroisses voisines des hommes qui enseignent que la messe est l'acte central du culte chrétien, que le confessionnal est une institution divine et salutaire, et les prières pour les morts un acte obligatoire de la charité chrétienne; et des hommes qui enseigneront que la messe est une abominable idolâtrie, le confessionnal un instrument de dépravation et la prière pour les morts un acte contraire à la pure doctrine de l'Évangile.

Je parle ici d'ecclésiastiques présentés pour leurs bénéfices par les évêques, mais dans beaucoup de cas le droit de présentation est entre les mains de patrons particuliers. Ceux-ci présenteront des candidats suivant leurs propres idées, quelles qu'elles soient, et l'évêque devra ensuite leur donner l'institution et accepter en même temps la responsabilité des doctrines variables qu'ils vont enseigner.

Il est clair qu'un évêque consciencieux ne pourrait agir de cette façon, s'il ne croyait en quelque sens que toutes ces différences doctrinales, pour prononcées et contradictoires qu'elles soient, ne sont pas en réalité d'une importance vitale, — en d'autres termes, s'il n'admettait le principe fondamental de l'Église large.

C'est pour cela que les ministres de la couronne, à qui appartient la mission de nommer aux sièges épiscopaux, choisissent d'ordinaire dans la catégorie des hommes qui ne sont pas trop *extrêmes*, c'est-à-dire qui sont un peu *larges* dans leurs opinions, et il n'y a pas d'apparence que ce principe de nomination soit jamais abandonné.

Ces faits, qu'il est impossible de contester, montrent assez clairement que la tendance générale des croyances anglicanes, bien loin de se rapprocher de la voie qui conduit à l'unité catholique, ira probablement en s'en écartant toujours davantage.

Mais il y a encore un autre caractère fort important de l'anglicanisme, qui rend improbable toute action de l'Église anglicane *en corps*, je veux dire toute affirmation de doctrine commune, soit dans le sens de l'Église catholique, soit dans aucun autre.

Si les anglicans sont divisés entre eux sous d'autres rap-

ports, en un point ils s'accordent tous. Ils s'entendent tous en ceci qu'ils ne sont pas disposés à se soumettre à l'enseignement de leurs évêques. Si un évêque anglican ou même le corps entier des évêques anglicans publiait une déclaration doctrinale, le clergé et les laïques anglicans l'accueilleraient avec un certain degré de respect, mais ce serait là l'extrême limite de la déférence qu'on pourrait attendre d'eux. Si la déclaration leur plaisait, ils y mettraient le sceau de leur approbation et remercieraient Dieu de leur avoir donné des évêques si orthodoxes pour les gouverner. Si elle leur déplaisait, ils ne seraient pas moins prompts à la condamner. Mais dans les deux cas, c'est d'après leurs propres opinions qu'ils prétendraient juger leurs évêques; jamais la pensée ne leur viendrait d'abandonner ces opinions uniquement parce que les évêques se seraient prononcés contre. En un mot, les anglicans n'ont aucune idée de ce que c'est que se soumettre à l'autorité. Ils peuvent parfois en appeler à l'autorité de l'Église du passé ou à l'autorité d'un futur concile général organisé selon leurs vues. Il leur est facile dans ce cas de se déclarer prêts à se soumettre à l'Église du passé ou de l'avenir; car ce n'est là qu'une manière déguisée de se soumettre à leur jugement propre. Mais se soumettre à l'autorité de l'Église vivante actuelle serait soumettre leur jugement propre, et voilà ce qu'ils ne feront jamais.

Les hommes de la Haute Église, à ce point de vue, sont comme les autres. Ils n'aiment pas le nom de protestants et désirent être appelés catholiques. Mais si on entend par catholique un homme qui soumet son jugement à celui de l'Église vivante, et par protestant un homme qui réclame le droit de décider toujours en dernier ressort par son jugement propre, il faut dire que les hommes de la Haute Église tels que lord Halifax et M. Puller sont aussi bons protestants et aussi peu catholiques que lord Grimthorpe et l'archidiacre Sinclair. Les premiers peuvent admettre plus de vérités catholiques que les seconds, mais ils les admettent pour le même motif. Ils croient peut-être toutes les doctrines définies par le Concile de Trente, mais ce n'est point parce que le Concile de Trente les a définies. C'est parce que dans l'exercice de leur propre jugement ils se sont persuadé que

le Concile de Trente a touché la vérité. Voilà pourquoi des hommes de la Haute Église, même quand ils paraissent si près de l'Église catholique, sont en réalité bien éloignés de son point de vue.

Cette esquisse fera comprendre, je l'espère, pourquoi les catholiques anglais regardent toutes ces confiantes espérances d'une réunion en masse comme illusoires. Mais on a avancé en faveur du sentiment contraire deux arguments qui méritent un mot de discussion. « La réunion en corps, a dit M. Portal au meeting récent de l' E. C. U. (*English Church Union*), est possible parce qu'elle est nécessaire ». Elle est nécessaire, selon l'orateur, parce que « l'Angleterre ne peut être ramenée à l'unité chrétienne par des conversions individuelles seules », et tant que l'Angleterre ne sera pas rentrée dans l'unité chrétienne, « nous restons faibles et incapables de résister aux ennemis de la religion et de la société. »

Sans aucun doute, ce serait un gain immense pour la cause de la religion et de l'ordre social dans le monde, si l'Angleterre pouvait être ramenée à l'unité de l'Église catholique. Mais l'expérience des voies de la divine Providence dans le passé ne nous permet pas d'affirmer que ce gain doit nécessairement nous être accordé. Si l'Angleterre ne s'était pas détachée de l'unité catholique au seizième siècle, il est probable, humainement parlant, que le torrent de l'infidélité n'aurait pas désolé la société européenne, et d'autre part les missionnaires, par leurs efforts combinés, auraient peut-être réussi à convertir les nations païennes. Et cependant la Providence a permis à l'Angleterre de consommer la rupture et de persévérer dans le schisme jusqu'à ce jour. C'est pourquoi, nous autres catholiques anglais, nous n'avons jamais tenu pour certain que notre pays reviendrait en son entier à la foi, et beaucoup d'entre nous ne l'espèrent même pas. Ce à quoi nous nous attendons le plus, c'est que toutes les formes intermédiaires de religion se dissoudront peu à peu, jusqu'à ce que l'Église catholique et l'armée de l'infidélité restent seules en présence. Nous comptons qu'à ce moment-là nos rangs auront été largement renforcés par de sérieuses recrues, mais nous sommes enclins à penser que les adversaires en face de nous seront encore plus nombreux.

Un autre argument sur lequel s'appuie M. Portal, c'est que le Saint-Père regarde avec confiance l'approche de la réunion en corps. Il atteste que Léon XIII lui a parlé dans ce sens. Mais nous savons combien on est exposé à prêter aux paroles d'un pape une nuance conforme à ce qu'on désire. Le fait est que Léon XIII n'a point parlé dans ce sens aux catholiques anglais qui l'ont visité, et il est à remarquer que, dans ses encycliques, il a soigneusement évité toute expression qui tendrait à reconnaître l'Église anglicane comme corps. Évidemment il a exhorté tous ceux qui sont hors de l'Église à rentrer dans son giron, et nous attendons de grands résultats de ses exposés lumineux et de ses paternelles exhortations. Mais le retour à l'Église est une chose et la réunion *en corps* en est une autre.

IV

Voilà les raisons pour lesquelles nous regardons la réunion en corps comme placée en dehors des possibilités pratiques. Qu'il me soit maintenant permis de répondre à une pensée qui se présente naturellement à l'esprit. On pourra nous dire : « Soit, vous considérez notre idéal comme une illusion ; cependant, si nous croyons pouvoir nourrir de meilleures espérances, pourquoi vous déplairait-il que nous cherchions à les réaliser ? Vous pouvez penser que nos efforts ne seront pas couronnés de succès, mais au moins ils ne sauraient faire de mal. »

A cette apostrophe je répondrais, comme je suis sûr que tous les catholiques d'Angleterre répondraient : Mais, oui, travaillez de toutes vos forces à atteindre votre idéal. Si vous pouvez croire plus que nous à la possibilité du succès et si vous sentez que cette foi vous stimule à travailler avec nous à la conversion de notre pays, bien loin d'être mécontents de votre tentative, nous regarderons votre généreux optimisme comme une illusion heureuse. Nous vous prierons seulement de prendre garde à une ou deux choses.

La première, c'est de ne pas vous laisser entraîner à vous séparer de nous, qui, après tout, sommes vos frères catholiques et les frères par la race et le sang de ceux que vous désirez convertir. Quand vous visitez l'Angleterre pour

recueillir des informations, ne vous faites pas une loi d'éviter tout rapport avec nous. Ne vous persuadez pas qu'après quelques mois de commerce avec les anglicans vous soyez arrivés à comprendre cette question complexe beaucoup mieux que nous qui avons passé notre vie en contact intime avec eux.

Ne soyez pas trop prompts à admettre, sur le témoignage des Anglicans — qui ont d'incurables préjugés là-dessus — l'idée absolument dénuée de fondement, que nous sommes mal disposés à leur égard, que nous ne comprenons ni ne présentons fidèlement leurs sentiments, et que, par suite, nous sommes des témoins suspects en tout ce qui les concerne. Ne prenez pas sur vous la grave responsabilité de nous dénoncer à nos frères du continent comme des « esprits chagrins ou paresseux », « étranges catholiques, » lesquels, « semblables aux vieux Bretons, ne peuvent se résigner à rencontrer leurs vainqueurs en paradis », comme des gens qui, parce qu'ils « ne veulent pas d'une tentative d'union », envoient au *Times* des articles anticatholiques, écrits « dans l'intention de paralyser les bons effets que la lettre de Léon XIII devait produire ». Par-dessus tout, ne soufflez pas à l'oreille du Souverain Pontife des appréciations si préjudiciables à notre bon renom[1].

Ensuite, nous prierions nos amis français, qui sont zélés pour la réunion, de prendre garde de ne pas opérer sur des bases peu sûres. La création d'une revue française, où les

1. D'après un compte rendu du *Guardian*, approuvé par la *Revue anglo-romaine* (1er août), M. Portal, au meeting de l'E. C. U., a rapporté une audience dans laquelle le Saint-Père lui aurait demandé quels étaient les obstacles à la réunion. M. Portal aurait parlé de deux obstacles, l'un doctrinal, l'autre pratique. Quant au dernier, voici ce qu'il dit au meeting : « Je répliquai : « (Très Saint-Père,) les obstacles pratiques sont... » — Mais, Messieurs, il vaut mieux ne pas les nommer ici. Les passions humaines, les sentiments humains, les rivalités humaines, sont des faits qu'on ne peut ignorer, et quant à d'autres difficultés qui se dressent devant nous, elles sont prévues ; et ceux qui nous sont opposés savent que nous faisons de notre mieux pour les surmonter. » La réticence laisse assez entendre que c'était nous, catholiques anglais, qui étions visés comme coupables d'entraver les bons desseins du Pape par nos passions, nos sentiments égoïstes et nos rivalités.

deux partis pourraient se rencontrer dans une discussion courtoise et amicale et s'efforcer d'arriver à une entente, est en soi un moyen susceptible de produire d'excellents résultats. Notre difficulté en Angleterre est d'amener les anglicans à écouter ce que nous avons à dire. S'ils sont plus disposés à échanger des idées dans une revue catholique française, à la bonne heure, qu'on en fonde une pour cela. Nous demandons seulement que cette revue évite soigneusement certains écueils, où les difficultés du sujet pourraient facilement l'entraîner, ce qui aurait pour conséquence de lui faire faire plus de mal que de bien.

Un premier point qu'il est nécessaire de signaler spécialement à l'attention, c'est la question de savoir dans quelle mesure sont désirables les conversions individuelles. Je touche ici à une matière délicate, mais je ne puis la passer sous silence. Les conversions que nous faisons sont un grand chagrin pour les anglicans, et cela est naturel. De fait, ce ne serait pas une exagération de dire que, si nous pouvions nous décider à ne plus recevoir de convertis, l'irritation des anglicans contre nous prendrait fin aussitôt, et ils cesseraient de nous attribuer les mauvaises qualités que M. Portal, sur leur témoignage, a prises pour notre vrai portrait. M. Portal a également senti, si je ne me trompe, que les bonnes relations actuelles entre les anglicans et les réunionistes français ne se maintiendraient qu'en évitant le plus possible ce point qui leur fait tant de peine ; et l'on comprend son désir de maintenir ces relations, sans lesquelles les moyens de travailler à la réunion risquent de lui manquer. C'est apparemment sous l'impulsion de ce sentiment, renforcé peut-être aussi par l'influence de l'auditoire, qu'il en est venu à parler des conversions individuelles comme il l'a fait l'autre jour au meeting de l'E. C. U. Voici comment il se serait exprimé, au rapport du *Guardian* (22 juillet).

Pour ces raisons, et sans prononcer de jugement sur les devoirs qui peuvent incomber aux individus, la réunion en corps semble être la méthode à préférer, si nous considérons l'action d'une église sur l'autre. Et cela non seulement parce que c'est la seule méthode capable de produire des résultats pratiques un peu notables, mais aussi parce qu'elle est le plus en harmonie avec nos principes. Notre principe

fondamental est le principe d'autorité : or, cette méthode de réunion en corps est plus conforme au principe d'autorité, parce qu'elle sauve l'individu des tortures du doute et des autres périls qu'il encourt dans une investigation personnelle de la foi. Vous dites à une âme qui, par son passé, par son éducation, par les grâces qu'elle a reçues, est attachée de tous les liens de son être à telle ou telle église, vous dites à cette âme : Vous êtes dans l'erreur et en dehors du vrai bercail. — Qui ne voit la souffrance et le doute qui résultent de là ? Ce n'est pas néanmoins sur la souffrance que je veux insister. Qui ne voit le danger d'ébranler ainsi toutes les racines de la vie spirituelle ? Nous entendons beaucoup parler de conversions, mais on nous parle moins des convertis qui sont retournés à leur foi première, ou qui ont perdu entièrement leur foi. On pourrait citer des noms d'hommes qui ont été d'abord anglicans, puis catholiques, et qui ont fini dans le scepticisme absolu. Ces faits sont la conséquence d'une manière de procéder qui peut être nécessaire, mais qui est souvent dangereuse en elle-même. Et pourtant cette méthode est, dans l'opinion de certaines personnes, la seule qu'il faille suivre pour la restauration de l'unité. Toutes les âmes doivent être soumises à ce tourment et à cette angoisse mortelle. Elles ont à se demander si les grâces qu'elles ont reçues sont des grâces réelles ou les illusions du démon ; si c'est le Saint-Esprit qui a agi sur l'âme, ou si l'âme n'a été que le jouet de sa propre imagination.

Je m'abstiens de toute réflexion sur la théologie de cet étonnant passage. J'admets volontiers que M. Portal n'a pas eu l'intention de contester la nécessité des conversions individuelles dans les circonstances présentes. Mais je ne suis pas aussi sûr que d'autres le comprendront ainsi. Je connais les « voies » des anglicans, et je ne puis m'empêcher de craindre qu'ils ne fassent de ces paroles un usage que M. Portal n'a pas prévu et certainement contraire à ses désirs. Quand la grâce de Dieu a mené une âme, par les divers degrés de conviction, jusqu'au seuil de l'Église catholique, les amis anglicans ont coutume de faire appel, s'ils le peuvent, aux services de quelque expert dans l'art d'amasser des scrupules. Cette sorte de gens ne manqueront pas d'exploiter à leurs fins la peinture de M. Portal ; ils diront à leurs victimes : « Vous allez vous charger d'une responsabilité terrible. Vous rejetez l'autorité de l'Église dans laquelle la Providence divine vous avait placé, et vous agissez d'après un principe qui n'est pas catholique, le principe du jugement privé. Voyez ce qu'un membre éclairé de l'Église romaine a

dit sur la tendance et les résultats ordinaires de la démarche que vous allez risquer. » Cette argumentation est de nature à produire une grande impression sur des âmes qui autrement seraient prêtes pour la conversion, et je crains que les paroles de M. Portal ne soient trop efficaces pour éloigner de l'Église des personnes que Dieu y appelle.

Toutefois, il aura seulement voulu dire que les conversions individuelles sont un mal nécessaire, dont nous devons désirer d'être délivrés, et dont la réunion en corps nous délivrerait. Mais, au contraire, le procédé des conversions individuelles, au lieu d'être un mal nécessaire, est un devoir bienfaisant, commandé par les lois ordinaires de la Providence divine pour tous ceux qui sont nés en dehors de l'Église catholique. J'explique ma pensée.

L'observation faite par S. E. le cardinal Vaughan, dans sa préface à l'excellent petit livre du P. Ragey[1], est ici de grande importance. Ce serait une folie déplorable de recevoir simultanément dans l'Église catholique des groupes nombreux de personnes, sans s'être bien assuré préalablement qu'elles savent tout ce qu'embrasse la soumission au Saint-Siège et qu'elles n'en sont pas moins convaincues de l'obligation de la rendre. Sans cette garantie, nous n'aurions dans ces retours apparents qu'une masse de gens dont le catholicisme se réduirait à avoir passé par une cérémonie de réconciliation, mais qui sous tous les autres rapports resteraient protestants. Le désordre qui suivrait une pareille réunion serait désastreux. Ce serait véritablement « une confusion en masse ». Or cette remarque bien pesée prouve que la seule méthode saine pour travailler à la réunion en corps est celle même qui conduit aux conversions individuelles. Les anglicans n'ayant, comme je l'ai expliqué, aucune notion d'autorité, le seul moyen de les amener à suivre leurs prélats anglicans dans un acte de soumission en corps, c'est de convaincre individuellement un grand nombre d'entre eux

1. *La Crise religieuse en Angleterre.* Le P. Ragey a travaillé en Angleterre, et il donne de la situation religieuse dans ce pays un aperçu clair et exact, qui peut être aujourd'hui de grande utilité pour ses compatriotes. Dieu veuille que son projet d'une *Ligue de prières* pour la conversion de l'Angleterre se réalise dans toute la France !

que les revendications de l'Église catholique sont fondées sur la vérité, et la tâche de convaincre ainsi les individus un à un ne peut être solidement accomplie qu'avec beaucoup de temps et par degrés. Bref, ce qui est requis, c'est uniquement ce que nous nous sommes efforcés de faire, dans la mesure de nos forces, depuis bien des années.

Si donc des amis français désirent travailler à la réunion, qu'ils se joignent à nous en opérant sur cette base. Nous souhaiterons de tout cœur la bienvenue à ces auxiliaires, et nous ne nous inquiéterons pas si leur but est la réunion en corps, tandis que le nôtre est dans les conversions individuelles. Toutefois ils s'apercevront avant longtemps qu'il est impossible de séparer entièrement les deux buts, ou plutôt que le leur, en tant que distingué du nôtre, disparaît. Dès qu'un individu convaincu par leurs raisons sera amené à reconnaître que l'Église catholique est la vraie Église, ce sera leur devoir de lui faire entendre, ou il ne manquera pas de comprendre de lui-même, qu'il est tenu de faire sa soumission immédiatement. Il serait inexcusable de demeurer pendant de longues années dans la rébellion, en attendant la conversion de ses frères, qui peut-être ne viendra jamais. Et alors, ces apôtres de la réunion en corps commenceront à reconnaître que, quand la voie des conversions individuelles, la seule sûre, a conduit à son but, la nécessité de la réunion en corps n'existe plus, parce qu'il n'y a plus personne à incorporer. En d'autres termes, la réunion en corps sera toujours impraticable, excepté dans des cas comme celui où l'Angleterre s'est trouvée sous le règne de Marie, quand la période du schisme avait été trop courte pour affecter sérieusement la foi du peuple, ou comme celui d'une Église orientale, où les masses sont accoutumées de longue date à se confier sans réserve au jugement de leurs chefs.

La conversion individuelle étant ainsi d'obligation pour tous, on voit assez combien l'idée que M. Portal en a donnée est inexacte. De cette inexactitude je puis aussi témoigner par mon expérience. Je connais depuis longtemps l'opinion qu'il a exprimée, comme l'opinion courante dans les milieux anglicans. Mais, converti moi-même et ayant pu me rendre compte, dans des rapports intimes, de la vie tant intérieure

qu'extérieure d'une foule d'autres convertis, je puis affirmer que, si le chemin par lequel on va à la conversion est souvent très pénible, ce que les convertis, dans leur ensemble, éprouvent au terme n'est pas la peine, mais plutôt un contentement profond ; car ils goûtent alors le sentiment bienheureux de l'homme qui sort des ténèbres et du doute et entre dans la lumière et la certitude. Ils ne se voient pas non plus obligés de déplorer tout leur passé. Rien ne les force à considérer les grâces qu'ils ont pu recevoir autrefois comme des illusions du démon ou des jeux de l'imagination. Au contraire, ils les regardent comme de véritables grâces, où ils reconnaissent avec grande consolation la main du Saint-Esprit les guidant graduellement et persévéramment vers l'Église. Ils ne trouvent pas davantage que les racines de leur vie spirituelle aient été rudement ébranlées par le changement, mais ils constatent plutôt que ces racines, qui jusque-là ne pénétraient pas, pour ainsi dire, au-dessous de la surface d'un sol dur, sont maintenant enfoncées dans une terre très fertile. Enfin, on ne remarque chez les convertis aucune tendance à passer au scepticisme. Il est vrai que la conversion n'entraîne pas la confirmation en grâce, et le converti gardant son libre arbitre peut plus tard, s'il le veut, céder aux tentations de l'erreur contemporaine. Il arrive donc à quelques convertis de tomber dans le scepticisme, tout comme font quelques-uns de ceux qui sont nés de familles catholiques, et comme font beaucoup de ceux qui restent dans l'anglicanisme; en particulier, ceux qui, étant parvenus jusqu'aux portes de l'Église catholique, se laissent arrêter au dernier moment par les colères ou les divers moyens de persuasion de leurs amis. Bref, s'il faut juger de la valeur des conversions individuelles par les conséquences qu'elles produisent en général dans la vie des convertis, on doit conclure qu'elles portent clairement la marque d'une œuvre de Dieu.

V

Le terme « conversion » me fournit une transition naturelle à un dernier point concernant les méthodes, sur lequel je veux appeler l'attention. J'ai employé ce terme pour dési-

gner la série d'actes par lesquels des personnes étrangères à notre communion, anglicans ou autres, y sont amenées avec l'aide de Dieu. Je sais fort bien que les Réunionistes anglicans, dont lord Halifax est le chef, contesteront vivement la justesse de cette expression. Ils diront : « Nous désirons la réunion et discutons sur les meilleurs moyens de l'obtenir. Mais nous ne songeons pas à une conversion ; car il n'y a rien en nous qui demande conversion. Notre Église est une fraction légitime de l'Église catholique : c'est la fraction où la Providence divine nous a placés, à laquelle par conséquent nous sommes attachés par tous les liens de la loyauté, et nous n'avons aucune intention de l'abandonner. Le mal n'est pas que notre Église est en dehors de l'Église catholique, mais qu'entre notre fraction et la vôtre dans la même Église il y a une malheureuse querelle, — due surtout à des malentendus, — et que, par suite, il y a rupture de communion réciproque. Cette querelle, nous désirons la terminer en dissipant les malentendus et en rétablissant la communion entre nous. Nous donnerons les explications nécessaires pour montrer que nos formulaires et nos croyances sont entièrement catholiques, et vous, si vous êtes justes, vous accepterez ces explications comme satisfaisantes. A notre tour nous vous demanderons des éclaircissements sur certaines de vos doctrines et de vos pratiques que nous trouvons contraires à l'Évangile — en particulier sur les décrets du Vatican et sur la nouvelle encyclique *Satis cognitum*. Si vous pouvez nous donner là-dessus des éclaircissements suffisants, ou si vous êtes disposés à rentrer en communion avec nous sous la condition que ces points pourront être traités comme des questions ouvertes, nous nous tiendrons pour satisfaits. Mais si vous exigez que nous acceptions tout l'ensemble de votre enseignement et de vos pratiques actuels, vous ruinerez pour le moment toutes les espérances de réunion. Nous savons que vous serez finalement contraints d'entrer dans nos vues, parce que l'histoire est contre vous. Mais nous ne nous dissimulons pas que le monde peut avoir à attendre longtemps avant que vous ayez mieux appris votre histoire et que vous soyez prêts à faire disparaître la cause principale de ces scandaleuses divisions. »

Il va sans dire qu'aucun catholique ne saurait souscrire à ces idées, et il faut rendre cette justice à M. Portal que, dans sa conférence à l'E. C. U., il a nettement formulé les seules conditions d'union que l'Église catholique puisse accorder. Après avoir cité et analysé l'Encyclique « Satis cognitum », il a exprimé l'espoir que l'Église anglicane ne refuserait point ce rendez-vous où Léon XIII l'invite.

Mais alors ne s'ensuit-il pas que lord Halifax et M. Portal marchent dans des directions toutes différentes ? Et quoi de plus fatal au succès d'un mouvement qu'une pareille divergence entre ses chefs ? C'est en effet cette divergence qui donne à la *Revue anglo-romaine* une couleur peu satisfaisante. Quand deux partis négocient sur une base équivoque, c'est le plus hardi qui prévaut d'ordinaire, et ainsi dans la *Revue anglo-romaine* c'est l'idéal de réunion anglican qu'on semble poursuivre plutôt que le but catholique. Beaucoup d'espace est donné à des écrivains anglicans pour établir le caractère catholique des origines de leur église, de ses formulaires et de ses croyances. Nous qui avons étudié avec soin l'histoire écclésiastique de notre pays, nous sommes familiarisés avec les tentatives de ce genre et nous découvrons les erreurs qui sont au fond. Les collaborateurs français de la revue aperçoivent peut-être moins aisément ces erreurs, mais sûrement ils doivent voir eux-mêmes que tous ces grands efforts d'argumentation ne sont que *magni passus extra viam*. Tout cela pourrait être utile si la réunion telle que la rêvent les anglicans était praticable, mais du moment que le système catholique est le seul admissible, tout cela ne sert à rien. Je me trompe, cela sert à quelque chose, malheureusement ; l'insertion de ces choses dans la revue et la grande place qu'elles y occupent ont pour effet d'encourager l'espérance illusoire que le rêve anglican a quelque chance d'être finalement accepté par le Saint-Siège, et par suite de distraire les esprits qui autrement s'attacheraient à l'examen des titres d'autorité de l'Église catholique.

Ce qui serait donc nécessaire, à notre avis, c'est que M. Portal et ses collaborateurs s'occupassent résolument de convaincre leurs amis anglicans que la *réunion* n'est pas possible sans *soumission*, et les invitassent à examiner la

question sur cette base seule, en leur promettant de discuter avec eux toutes les difficultés qu'ils peuvent avoir, historiques ou autres, sincèrement et courtoisement, et leur faisant remarquer que la situation équivoque de leur propre communion, qui nourrit dans son sein tant de divisions, les absout de tout soupçon de déloyauté, lorsqu'ils étudient sans parti pris les titres de créance de notre Église. Si la direction de la *Revue anglo-romaine* se décide à la faire entrer dans cette voie, tout le mécontentement qu'elle a pu nous inspirer jusqu'à présent fera place à la satisfaction et à la sympathie.

M. Portal dira-t-il qu'il ne peut prendre conseil de nous autres catholiques anglais ? Après tout, c'est ici le conseil ou plutôt l'injonction de Léon XIII. Dans sa conférence à l'E. C. U., que j'ai déjà si souvent citée, M. Portal censure plusieurs personnes qui, d'après ce qu'il s'est imaginé, penseraient que l'encyclique *Satis cognitum* avait pour but de donner le coup de grâce aux espérances des promoteurs de l'union en corps. J'ai déjà déclaré que j'ignorais où pouvaient être ces personnes, et j'ai même exprimé des doutes sur leur existence. Mais ce qui nous a donné, à nous catholiques d'Angleterre, une véritable consolation, c'est que l'Encyclique détruit toutes les illusions quant aux seules conditions possibles du retour à l'unité catholique, qu'il s'agisse de retour en masse ou de retours individuels.

Je dois avouer en même temps que j'ai peu d'espoir que nos réunionistes français réussissent à obtenir de leurs alliés anglicans qu'ils acceptent cette base de discussion. Le fait est que ces alliés ne sont pas de ceux dont on peut attendre des résultats sérieux pour l'avancement de la réunion. Il y a des anglicans qu'impressionne profondément le grand organisme de l'Église catholique et qui peut-être profiteraient volontiers du secours que pourrait leur offrir une revue comme celle de M. Portal, pour éclaircir leurs idées sur le sujet. Mais à cette catégorie n'appartiennent pas ceux qui se groupent autour de lord Halifax. Je désire parler de ces derniers avec le plus grand respect et une profonde sympathie ; car ce sont des hommes distingués par leur sincérité, leur sérieux et leurs aspirations élevées. Néanmoins ils ne sont

pas d'un caractère à faire espérer leur conversion à la foi catholique. J'ai déjà dit quelle est leur attitude en face de la question de réunion : ils s'y sont fermement établis, ils s'y obstinent, et prétendent n'en pas démordre. Aussi je n'espère guère de résultat direct du mouvement actuel de réunion, tel qu'il est conduit du côté des anglicans.

Je n'en crois pas moins que les résultats indirects seront consolants et considérables. Nous n'avons pas observé ici, en Angleterre, que ce mouvement de lord Halifax ait eu une grande influence sur les aspirants au catholicisme qui sont venus à nous depuis qu'il a pris naissance. En revanche, nous constatons que le nombre de ces aspirants s'est notablement accru depuis qu'a paru la lettre de Léon XIII *ad Anglos*, et nous attribuons cet accroissement à la multiplication des prières que cette lettre a provoquée. C'est là un signe plein d'espérances, et nous ne saurions oublier que c'est l'action de lord Halifax et de M. Portal qui a conduit à la publication de la lettre, et nous ne pouvons que leur en être très reconnaissants. Dans un autre sens encore, ce mouvement est fait pour exercer une influence indirecte fort heureuse. Il appelle efficacement l'attention, d'une part sur les terribles maux de la division religieuse, et de l'autre sur le beau spectacle de l'unité catholique. A la longue, le contraste qui est par là mis en relief, fera impression sur les esprits sérieux. Parlant donc au nom des catholiques anglais (comme je pense pouvoir le faire), quoique M. Portal nous paraisse avoir été mal inspiré dans quelques détails, je le prie de ne croire à aucune hostilité de notre part contre l'essentiel de l'œuvre qu'il a entreprise.

P. SYDNEY F. SMITH.

LA

CRISE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

LE SYNODE DE SEDAN

(2-11 juin 1896)

(Fin [1])

III

AFFAIBLISSEMENT DE LA VIE RELIGIEUSE D'APRÈS LE SYNODE DE SEDAN

Le choix de la ville de Sedan est dû moins à l'importance actuelle du protestantisme, qui n'y compte que 1 200 membres sur 20 000 habitants, qu'aux souvenirs du passé. De 1572 à l'abjuration du duc de Bouillon en 1636, la principauté fut le paradis terrestre du calvinisme, et son Académie entendit les leçons de Dumoulin, de des Marets et de Jurieu. « C'est ici, a dit M. Weiss dans une conférence[2], que se cristallise l'orthodoxie intransigeante en la personne de Pierre Dumoulin;... au dix-septième siècle l'importance de l'Église de Sedan grandit comme école antagoniste de Saumur. »

D'ailleurs, le pasteur de Sedan, M. Goulden, par le généreux emploi de sa grande fortune en faveur des œuvres protestantes et charitables de la ville, méritait cette préférence de ses collègues : il s'en est montré digne en prenant à sa charge les frais généraux du Synode.

C'est le 2 juin, à 2 heures, que les quatre-vingt-dix-sept députés des vingt et une circonscriptions ont ouvert solennellement le septième synode officieux. M. Bruguière, pasteur de Marseille, a été élu *modérateur*, c'est-à-dire président, par 48 voix contre 27 à M. Dupin de Saint-André, et 10 à M. le professeur Doumergue. Celui-ci avait d'ailleurs,

1. V. *Études*, 13 mai et 14 août 1896.
2. *Le Passé de l'Église de Sedan*. Cf. *Écho du synode*, p. 22.

avant l'élection, prié ses amis de ne pas voter pour lui. Un rôle plus actif lui était réservé : il allait être nommé président de la Commmission de conciliation.

Ce n'est pas le lieu d'examiner en détail les résolutions prises dans les onze séances du Synode du 2 au 11 juin, séances toutes remplies par la lecture de nombreux rapports, la discussion de vœux ou de décisions importantes. Toutefois, avant d'aborder la question de la Conférence, nous devons signaler certains faits intéressants qui éclairent la situation générale de l'Église réformée.

Un aveu solennel sur l'extinction de la foi dans le protestantisme mérite d'abord d'être enregistré. Dès le premier jour, à la prédication d'ouverture, M. Horace Monod, pasteur de Lyon, a fait entendre ces paroles, qui, paraît-il, n'étaient pas déplacées devant l'élite du protestantisme orthodoxe :

> Et nous-mêmes, dans l'Église, nous avons subi l'influence de ce scepticisme dont l'élégance déguise mal le blasphème. Nous avons beaucoup parlé de la vie et de l'amour en oubliant que la vérité est la source unique de la vie ; qu'il n'existe pas une loi morale qui ne soit liée à certaines doctrines, comme le fruit à la racine de l'arbre... *Il y a un mot que nous n'osons presque plus prononcer aujourd'hui ; nous n'osons presque plus dire :* JE CROIS ! Eh bien ! c'est là le mot de la vie pour les âmes[1]...

Le croirait-on ? l'orateur a eu beau adoucir ses affirmations de la doctrine de Jésus-Christ, et faire cette étrange concession : *Ce n'est pas une idée*, *ce n'est pas un système*, *une opinion*, *un parti qui sauvent les âmes*, certains esprits ont été effarouchés, et M. Monod a dû les rassurer dans une lettre au *Christianisme* (13 juin 1896) : *Je n'ai pas dit que Jésus a professé une doctrine... j'ai dit qu'Il avait Lui-même tracé les grandes lignes de la doctrine chrétienne*. On comprend que des distinctions si subtiles donnent prise aux attaques de la nouvelle école.

Il faut bien que l'extinction de la foi préoccupe en ce moment les chefs de l'orthodoxie, puisque toutes les prédications ont roulé sur ce thème. M. Doumergue a cru devoir

1. *Écho du synode*, p. 38.

prouver la divinité de Jésus-Christ par sa propre affirmation. M. B. Couve, dans le sermon de clôture sur l'*unité de l'Église* (est-ce une réminiscence de Bossuet ?) a justifié à sa manière les croyances si diverses du protestantisme :

> Ce qui met l'unité entre les hommes, ce n'est pas la ressemblance des opinions... Ce n'est pas, non plus, la communauté des principes... Non, *c'est une affaire de cœur et d'âme*... Pour avoir une Église, il faut d'abord des croyants ; *des hommes ayant une même foi, non pas un symbole absolument semblable sans doute...*

Une même foi sans un même symbole, voilà une découverte bien... *protestante* pour un orthodoxe ! Pour sûr, les libéraux s'amuseront longtemps de « cette pâle orthodoxie aujourd'hui régnante en France », dont ils disaient, à propos d'une profession de foi de M. Molines, collègue de M. Couve : « Cette formule, en Amérique et en Angleterre, vaudrait à son auteur, de la part des Églises réellement orthodoxes, l'excommunication majeure. Au temps de Calvin, elle lui eût mérité le bûcher [1]. »

Mais voici qui en dit plus long encore sur ce déclin de la foi : c'est un mot, sans doute fort discret, de la Commission pour les étudiants en théologie de Paris : « Au point de vue religieux et moral, cela va moins mal : les pasteurs sortis de la Faculté de Paris, quoique *souvent ébranlés dogmatiquement, et assez indifférents ecclésiastiquement*, ne se rattachent pas au parti libéral. Cela vient surtout des influences antérieures que nous nous efforçons de conserver [2]. » Quel jour jeté sur l'état d'âme des futurs pasteurs à Paris ! Ébranlement, indifférence, et il y a progrès !

Comment s'étonner après cela de la diminution de la vie religieuse parmi les fidèles ? Le rapport de statistique présenté par M. Dupin de Saint-André, vice-modérateur du Synode, a confirmé les tristes calculs des synodes précédents. Malgré une *légère* amélioration, les décès l'emportent toujours sur les naissances. De plus, les mariages mixtes se multiplient d'une façon effrayante.

1. *Le Protestant*, 14 décembre 1895.
2. *Écho du synode*, p. 11.

Dans le Nord comme dans le Centre, et dans toutes les grandes villes de France, le chiffre des unions mixtes se rapproche beaucoup de celui des mariages entre protestants, *et le dépasse en bien des endroits*. Dans le Poitou et dans le Sud-Ouest, la moyenne est de 25 à 40 pour 100. Par contre, dans le Midi la moyenne part de 0 et ne dépasse pas 10 pour 100... C'est là une plaie, pour le protestantisme français, car ces unions nous préparent une génération sans vigueur religieuse [1].

Le Synode, effrayé, mais n'osant porter un décret, a émis le vœu que les conseils presbytéraux refusent la bénédiction aux époux qui auraient pris l'engagement de faire élever leurs enfants dans la religion catholique.

Une autre plaie signalée par le même rapporteur, c'est l'indifférence religieuse qui retient un si grand nombre de protestants loin du temple : « Dans les trois quarts de nos Églises, la moyenne des auditeurs est supérieure à 15 pour 100, et s'élève généralement à 20 pour 100 ; celle des communiants depuis 5 pour 100, mais ne monte guère au-dessus de 10 pour 100. » On devine ce que doit être le dernier quart des Églises dont on ne parle pas.

Cette déchéance spirituelle, depuis longtemps constatée, n'a pas surpris le Synode. Il a été plus douloureusement ému d'une conséquence fort naturelle, mais, paraît-il, inattendue : le *déficit* a fait son apparition, et en grand, dans le budget de presque toutes les œuvres protestantes. Pendant cette période triennale, le chiffre des recettes pour la Caisse synodale a baissé dans toutes les circonscriptions, sauf Paris. L'impression du Synode a été si pénible qu'un généreux anonyme a voulu l'adoucir en prenant à sa charge le déficit de l'exercice courant (7 822 fr.).

Mais les œuvres n'en sont pas moins en souffrance. La Commission pour les étudiants de théologie, à Paris, s'est vue obligée, faute de ressources, de remettre en bloc sa démission. La Commission des études pour Montauban, annonce par M. Viel, son rapporteur, qu'elle n'aura plus à donner aucune bourse aux nouveaux étudiants en novembre. Ce serait à brève échéance la ruine de la Faculté. Aussi *le Christianisme* (19 juin 1896) ne dissimule-t-il pas ses alarmes :

1. *Écho du synode*, p. 14, 15, 32.

La situation financière est grave, aucune illusion n'est plus possible. Il faut diminuer l'*allocation pastorale*, que le Synode accorde sur ses propres fonds à tous les pasteurs dont le traitement est inférieur à 3 000 francs. Il faut renoncer à rien donner pour la création de nouvelles églises synodales, ou pour l'éducation des enfants de pasteurs, malgré l'appel si troublant et si pathétique de M. Soulier. Le Synode a fait son devoir, tout son devoir : les Églises ont-elles fait le leur? C'est à leur conscience de répondre.

Comme remède, le Synode a créé un poste d'agent général, et a recommandé la générosité aux Églises : l'allocation synodale sera refusée à l'Église qui ne fera pas de collecte. Ajoutons que depuis le synode de Saint-Quentin, en 1887, il a été créé un fonds secret synodal, dont les intérêts sont capitalisés en prévision de la séparation de l'Église et de l'État. Loin de nous de blâmer ces mesures. Il n'est pourtant pas sans à-propos de constater chez ceux qui se plaisent à appeler le catholicisme une « religion d'argent », l'importance donnée aux collectes pécuniaires.

L'autorité morale des synodes ne semble pas non plus être en hausse, si nous en croyons le rapport lu par M. B. Couve, au nom de la Commission permanente : « Assurément, dit-il, on trouve assez vite les limites de notre pouvoir officieux : la *Direction des cultes* a, pour se faire écouter, des moyens qui nous font défaut. C'est sans doute humiliant pour ceux qui ont le dépôt momentané de l'autorité morale : ce n'est peut-être pas très flatteur pour ceux qui refusent de s'en contenter[1]. » M. Couve ne semble pas se douter qu'après avoir proclamé l'indépendance absolue de la conscience en face de l'Église, c'est un non-sens de parler de « l'autorité morale » d'un synode. Il y a là un reste de formule *catholique* dont les libéraux lui apprendront à se dépouiller.

Cette absence d'autorité est pour beaucoup dans le renvoi à de nouvelles études de divers projets, et surtout du projet de *discipline*. Sur ce dernier point, la vérité entière a été formulée par le synode des Charentes : « La majorité conclut à

1. *Le Christianisme au dix-neuvième siècle*, 4 juin 1896, p. 174.

l'*impossibilité* d'avoir à l'heure actuelle une discipline applicable à nos Églises. »

Le pourvoi devant le Conseil d'État contre la nomination de M. Réville à la chaire de patristique a soulevé d'assez vives discussions. Il était difficile de récompenser l'hospitalité reçue à Sedan en blâmant un procès engagé par le Consistoire de cette Église. D'autre part, est-on assuré de le gagner? Et, s'il est perdu, ne sera-t-on pas désormais à la merci des ministres dont les tendresses pour les libéraux sont trop connues? M. Rigot, membre laïque du Synode, et chargé comme avocat au Conseil d'État de plaider pour le Consistoire, a fait observer qu'un pourvoi peut être une arme excellente et efficace pour négocier avec un ministre. On a donc décidé « d'entrer en pourparlers avec le ministère, mais de maintenir provisoirement le pourvoi, en se déclarant prêts à le retirer, si le Ministre fait des propositions acceptables. »

Nous devons omettre un grand nombre de vœux d'ordre purement intérieur. Le Synode a voté des encouragements aux *sociétés de tempérance* et aux *ligues antialcooliques*. Il a remercié le Comité directeur du *Signal*, le journal politique quotidien fondé il y a deux ans pour la propagation des idées protestantes, et soutenu à grand'peine par des souscriptions qui ont dû être de nouveau sollicitées en avril 1896. Il avait à cette époque 2 750 abonnés, tandis qu'il lui en faudrait 5 000 pour établir l'équilibre de ses finances.

Les massacres d'Arménie ont donné lieu à de légitimes protestations du Synode. Quelques membres voulaient même beaucoup plus : « Étant données les atrocités commises, a dit M. Babut, pasteur de Nimes, il faut provoquer un mouvement d'opinion tel, que le Gouvernement ait la main forcée. *Pourquoi ne s'adresserait-on pas à l'Archevêque de Paris comme représentant de l'Église catholique*, et à toutes les autres Églises? Il faudrait faire sortir la presse de son inertie coupable[1]. » Le caractère politique de la motion l'a fait écarter; le Synode s'est borné à exprimer sa sympathie pro-

1. *Écho du synode*, p. 45.

fonde aux familles des victimes, en demandant pour elles des prières et des souscriptions. Cette mention de l'archevêque de Paris est la seule parole sans amertume que le Synode ait entendue à l'adresse des catholiques. Compense-t-elle un mot injustifiable prononcé par un pasteur devant tous les membres du Synode et l'élite du protestantisme sedanais assemblés chez M. Goulden : « Ce n'est pas dans les assemblées du clergé catholique qu'on pourrait trouver l'union que nous offrons ici[1]. » La morale du pur Évangile permettrait-elle les jugements téméraires ?

Les encouragements envoyés à MM. Lauga et Kruger, missionnaires chargés d'une enquête à Madagascar, demanderaient bien des rectifications. Signalons du moins, avec le plan de campagne du protestantisme, un aveu et une calomnie contenus dans la lettre de M. Lauga lue au Synode par M. Goulden.

L'aveu est relatif à la stérilité de la propagande protestante dans la grande île. M. Lauga parle d'œuvre admirable et de fruits réjouissants, mais aussitôt il constate que

Le christianisme de ces Églises est singulièrement superficiel. Comment pourrait-il en être autrement quand beaucoup de ces Eglises n'ont pour les enseigner que *des pasteurs sans aucune culture religieuse*, et qu'elles choisissent parfois parce qu'ils sont les plus pieux, *plus souvent parce qu'ils sont les plus riches*... Les ouvriers ont été débordés, et au lieu de travailler en profondeur, ils ont été obligés de travailler en surface[2].

Par ce jugement d'un ami, le lecteur *entrevoit* (il y aurait bien d'autres révélations à faire) ce qu'il faut penser des 450 000 Malgaches enrôlés sur les listes des sociétés protestantes.

Il a dû en coûter beaucoup à M. Lauga de constater un si lamentable état, surtout en face de la mission catholique si florissante. Mais le besoin d'une diversion justifie-t-il des calomnies, même contre les Jésuites ? Il les accuse « d'une ardente et audacieuse campagne *de menaces et de violences* contre tout ce qui est protestant. M. Lauga est trop géné-

1. *Écho du synode*, p. 39.
2. *Ibid.*, p. 57.

reux : il prête aux missionnaires catholiques les procédés dont ils sont victimes à Madagascar de la part des protestants anglais et autres. Depuis cinquante ans, l'histoire en serait longue. Mais nous mettons M. Lauga au défi de signaler à la charge des Jésuites un seul acte de violence.

Justement, le défi est relevé; M. Lauga apporte des faits : « En faisant sonner très haut leur caractère de Français, ils (les Jésuites) vont répétant tout haut que la France est catholique, et que ne pas se rallier à son culte, c'est se mettre en révolte contre son autorité. » Laissons la dernière accusation, qui ne fait pas honneur à l'imagination de l'inventeur : faire du culte protestant un acte de révolte ! le procédé est trop invraisemblable après la proclamation solennelle de la liberté de conscience et l'arrivée d'un résident protestant. Du reste, que M. Lauga le sache bien, ce sont là des motifs de conversion que l'Église catholique n'a jamais admis : nous connaissons à Madagascar d'autres prédicants qui n'ont guère fait appel jusqu'ici qu'à des motifs de ce genre.

Cela mis de côté, nous demandons à M. Lauga ce que les Jésuites pourraient changer à leurs paroles. Voudrait-on par hasard qu'au lieu de se dire Français, pour plaire aux protestants ils se déclarassent Anglais, ou du moins amis des Anglais? Ou bien faudra-t-il cacher soigneusement que sur trente-huit millions de Français, il y a à peine un peu plus d'un demi-million de protestants ? M. Lauga est vraiment trop bon, ou trop naïf: il nous apprend lui-même que sur les milliers de Français, militaires ou civils, amenés par l'expédition à Tananarive, il n'a pu trouver que vingt-trois protestants, et il s'imagine que les Malgaches en concluraient que la France est protestante si de méchants Jésuites ne détruisaient cette illusion. Est-ce notre faute, si, tandis que les Jésuites fournissaient aux troupes françaises des aumôniers dont plusieurs sont morts joyeux au milieu des soldats, les ministres protestants anglais prêchaient dans Tananarive la guerre sainte contre les Français ? Ne sont-ce pas eux, ces ministres envoyés par la politique anglaise, qui ont identifié le protestantisme et la haine contre la France ?

Le plan de campagne des protestants français a été proposé à Sedan par M. Boegner, directeur des missions protestantes

de Paris. Il ne peut être question de remplacer les missionnaires étrangers : « Solution impossible ! car nous n'avons ni le personnel, ni les ressources nécessaires : les protestants français ne trouvent pas parmi eux l'unique pasteur qu'il faudrait depuis plusieurs années dans l'île de Maré en Océanie. » Il s'agit donc « d'adopter l'instrument missionnaire qui existe à Madagascar, de le franciser en envoyant des instituteurs qui enseigneront le français dans les écoles. » De plus, on acceptera un poste à la capitale : « On nous offre une église et un palais pour y installer nos écoles à nous. » Nous laissons le lecteur juge de la valeur de ce plan pour détruire l'opposition systématique de l'élément protestant malgache à tout ce qui est français.

IV

LA CONCILIATION AU SYNODE DE SEDAN

L'intérêt de toutes les autres questions pâlit devant le grave débat sur la conférence fraternelle. L'inquiétude était grande chez les membres de l'extrême droite orthodoxe : malgré leur immense supériorité numérique, ils sentaient bien que la droite modérée avait dans l'Église un puissant parti avec lequel il fallait compter. La défiance était d'ailleurs égale des deux côtés, et l'on s'apprêtait à user largement de la tactique du silence qu'on avait tant reprochée aux libéraux.

M. B. Couve ouvrit le débat par un rapport au nom de la commission permanente : après un exposé très lucide de la situation, il soumettait au Synode ces trois questions : 1° Faut-il accepter une conférence avec les libéraux ? — 2° Où et dans quelles conditions ? — 3° Quelles solutions conseillera-t-on aux délégués ?

Une Commission de quinze membres fut immédiatement nommée, et d'après le récit de *la Vie nouvelle* (20 juin) que nous résumons, la majorité commit une première faute en excluant de la Commission tout membre du centre, même MM. Bourgeois, Bianquis, Nyegaard. Elle l'aggrava en enveloppant de mystère ses délibérations. Rien ne transpira, sinon le bruit vague qu'on acceptait le principe de la conférence,

avec défense d'y aborder les questions dogmatiques et ecclésiastiques... à quoi un malin ajoutait qu'il serait peut-être permis d'y parler de géométrie. En présence de cette réserve, les modérés se réunirent de leur côté et prirent une résolution qu'on aurait bien voulu connaître : mais ici non plus il n'y eut pas d'indiscrétions. Le lundi matin, 8 juin, on se rencontre à la séance, chacun ignorant les décisions des autres.

Les conclusions de la Commission furent exposées par le rapporteur, un laïque, M. Aimé Couve. A l'unanimité, la Commission proposait : 1° d'accepter la conférence; — 2° de se réunir à Paris, non à Lyon; — 3° de faire élire par chacun des cent quatre consistoires deux délégués, l'un pasteur, l'autre laïque; — 4° de leur conseiller, comme règle à suivre, le maintien de la Déclaration de 1872 et du régime synodal. La Commission repoussait le synode restreint, le conseil central électif, et n'admettait que l'organisation de rencontres plus fréquentes entre les deux délégations.

A peine le rapport était-il achevé, que M. Nyegaard demande au Synode, pour donner satisfaction aux libéraux, de déclarer, conformément à une circulaire de 1879, que le parti évangélique *ne fera pas appel au bras séculier* pour *imposer la Confession de foi de 1872.*

C'était s'interdire d'exiger l'obéissance au fameux synode de 1872, et accorder solennellement aux libéraux une situation *légale* semblable à celle des orthodoxes. Aussi cette proposition imprévue fut-elle le coup de tonnerre éclatant dans un ciel chargé de gros nuages : elle déchaîna l'orage que tous pressentaient. Deux courants se dessinent aussitôt. Les pasteurs, préoccupés surtout d'éviter le schisme extérieur, sont prêts à voter la proposition Nyegaard, et M. Doumergue l'accepte au nom de la Commission dont il est président.

Les laïques, eux, plus simplistes, dit *la Vie nouvelle*, plus croyants et plus sincères selon nous, ne comprennent pas qu'on arbore une confession de foi pour ne pas l'imposer aux ministres des Églises. « Les troupeaux évangéliques, dit M. Aimé Couve, le rapporteur de la Commission, ont le droit d'exiger de leurs conducteurs une déclaration de foi nette et précise... Nous ne pouvons ni modifier une loi votée par un synode officiel, ni engager l'avenir. » M. Fauche, laïque

lui aussi et président de la Commission de défense, adresse ce grave avertissement : « Je dois vous rendre attentifs à ce fait, que vous, synode officieux, vous allez abandonner une déclaration de foi votée par le synode officiel de 1872. »

On devine le désarroi de la Commission, dont le président et le rapporteur ne s'entendent plus : elle avance, recule, multiplie ses ordres du jour pour essayer de contenter tout le monde. Durant les trois séances que remplit le débat, on eut un étonnant spectacle : des laïques, mollement appuyés par quelques ministres, venaient tour à tour protester contre l'abandon de la foi, et les docteurs les plus renommés de l'orthodoxie venaient jouer sur le mot « autorité morale », l'opposaient à l'autorité légale qu'on sacrifiait, et demandaient triomphalement « si, pour un protestant, il peut y avoir une autre autorité que l'autorité morale[1] ». L'autorité morale de qui ? La question eût fort embarrassé M. Doumergue. L'autorité du Synode ? Il fait profession de n'en pas avoir, et de ne pouvoir donner des ordres. De la conscience ? Mais c'est précisément elle, disent les libéraux, qui nous interdit d'adhérer à votre confession de foi.

La discussion fut pénible : M. Baumgartner affirme l'unanimité des laïques sur cette question : Votre autorité morale ne ressemblera-t-elle pas à ces vieux parchemins qu'on respecte comme les vénérables témoins du passé ? La déclaration de 1872 doit être intangible, immuable.

M. Horace Monod lit à la tribune le mémoire des six juristes consultés jadis par le Ministre des cultes et déclarant que les partisans de *doctrines antichrétiennes* n'ont aucun droit de rester dans l'Église réformée.

M. E. Fauche produisit une impression plus profonde, quand on l'entendit parler de schisme :

Je déclare en toute franchise et tristesse que, si cette proposition est votée, plusieurs membres de ce Synode en sortiront, moi tout le premier. La lettre synodale de 1879 à laquelle le texte est emprunté, n'avait pas la pensée de se prononcer sur le fond de la question. Quelle raison a-t-on d'agir à l'inverse des intentions du synode de Paris et du sentiment général des synodes particuliers qui se sont prononcés d'une

1. *Le Christianisme au dix-neuvième siècle*, 11 juin 1896 : discours de M. Doumergue.

façon si complète pour le respect absolu de la Déclaration de foi ? *Est-ce la respecter que de la mettre en drapeau ; puis, quand on vous demande d'en faire usage, de ne pas en exiger l'observation et de permettre de n'en pas tenir compte ?* Est-il raisonnable de dire que l'on y est fidèle quand on ne l'est pas en réalité ? Je vous supplie, au nom des Eglises qui nous regardent, de bien peser ce que vous allez faire. Oui, fraternité et bons sentiments, soit ; mais cela n'exclut pas l'accomplissement du devoir. Or c'est un devoir pour l'Eglise que de défendre les principes sacrés de sa vieille foi, au moment surtout où ces principes sont attaqués [1].

Tout devait être inutile : les chefs de l'orthodoxie avaient plus peur d'une défection à gauche qu'à droite. Pour rassurer M. Fauche et ses amis, sans décourager les libéraux, M. Doumergue imagina ce que *la Vie nouvelle* appelle « un prodige d'équilibre ». Il proposa un ordre du jour qui, en même temps, réservait les droits d'un synode officiel, renonçait à ces droits au nom du synode officieux, et déclarait, qu'à ses yeux, l'autorité morale du synode officieux implique, pour ceux qui l'acceptent, l'adhésion personnelle et loyale à la Déclaration de 1872.

Dans le discours prononcé pour emporter le vote, il ne ménagea pas les protestations platoniques en faveur de la Déclaration de Foi, et contre les libéraux : il est persuadé que les divergences doctrinales sont irrémédiables, les libéraux n'ont aucun droit d'être membres de l'Église concordataire. Mais pourquoi se disputer sur un futur synode problématique, puisqu'en réalité nul aujourd'hui ne veut envoyer les gendarmes aux libéraux. Conclusion : affirmons de cœur que les libéraux ne sont plus chrétiens (M. Doumergue s'est bien gardé de dire le mot, il a dit la chose), et, en pratique, abandonnons-leur les droits qu'ils n'ont pas, et les Églises qui devraient être chrétiennes. « On a laissé entendre que les laïques seraient capables de sauver l'Église ; nous ne leur en fournirons pas l'occasion [2]. »

M. Nyegaard était trop heureux d'obtenir plus qu'il n'avait espéré ; sans épiloguer sur les déclarations qui lui plaisent moins dans le discours de M. Doumergue, il se rallie à

1. *La Vie nouvelle*, 20 juin 1896, p. 196.
2. Cf. *Le Christianisme au dix-neuvième siècle*, 11 juin.

l'ordre du jour proposé; il se trouva sur 87 votants : 79 voix pour, 5 contre, et 3 abstentions.

M. Fauche se crut obligé, en conscience, de donner sa démission, et quitta le Synode. Mais nul ne le suivit dans sa retraite. Bientôt, sur la proposition du modérateur, une délégation alla le trouver et lui persuada de reprendre sa place parmi ses collègues. La rupture était évitée, mais à quel prix? Le centre avait remporté, aux dépens de l'orthodoxie, une première victoire, qui ne devait pas être la dernière.

Personne n'osa plus s'opposer à l'acceptation de la Conférence, ni au choix des délégués par les consistoires. C'est là un triomphe dont les libéraux ont pris acte avec satisfaction. On lit dans *le Protestant* du 20 juin 1896 :

Il nous semble que nombre de membres du synode auraient préféré que la conférence n'eût point lieu, mais ils ont senti que nos Eglises la veulent. Ils auraient mieux aimé ne point donner la parole aux délégués des consistoires; mais ils ont compris que la leur refuser était impossible. Nous leur tenons compte de cette décision... *C'est au fond ce que nous demandions.*

Le choix de Lyon pour la Conférence a été une autre victoire du centre. Cette ville avait été proposée par les libéraux; à la différence de Nimes, foyer du libéralisme, et de Paris, métropole de l'orthodoxie, elle offrait un terrain neutre où libéraux et orthodoxes vivent en paix : la majorité du consistoire est libérale, son président est orthodoxe. Mais l'extrême droite redoutait l'influence des familles libérales, et la Commission, *à l'unanimité*, s'était prononcée pour Paris. Mais ici encore il a fallu céder, et c'est M. B. Couve qui a parlé en faveur de Lyon. « Il ne faut pas, a-t-il dit, aller à Paris, où il y a trop de distractions, où *notre consistoire est très intolérant et ne laissera pas, sous prétexte de conciliation, prêcher indifféremment qui que ce soit chez lui.* » On voit quel chemin a déjà parcouru l'orthodoxie : on est intolérant dès qu'on ferme son temple et sa chaire *à qui que ce soit.* Le centre n'en revenait pas; aussi, par la bouche de M. Bourgeois, a-t-il manifesté « la joyeuse émotion avec laquelle il avait entendu les paroles de M. Couve [1] ».

1. Les paroles de M. Couve, reproduites par l'*Écho du synode,* ont ému

Une dernière et importante discussion s'est engagée sur les décisions que pourraient prendre les délégués à la Conférence. La Commission admettait seulement de former, par les rencontres périodiques entre les deux délégations permanentes, « une sorte de conseil de famille, un comité des droits et des intérêts communs des réformés ». Les débats entre le centre et la droite peuvent se résumer dans le dialogue suivant, dont toutes les paroles sont un extrait des comptes rendus :

« Est-ce bien sérieux ? dit le centre. Mettre en mouvement cent quatre consistoires et deux cent huit députés pour faire rencontrer un peu plus souvent les deux commissions, qui, déjà, se concertent, quand besoin est. Mieux vaut dire clairement que vous ne voulez pas de conciliation.

— C'est très sérieux, répond la droite. On se connaîtra mieux à Lyon. Si nous nous trouvons plus près les uns des autres, il y aura rapprochement. Si on se trouve pire qu'on n'avait cru, les illusions tomberont.

— Mais alors, n'enchaînez pas d'avance à des solutions étroites les délégués consistoriaux.

— « Nous donnons des conseils, non des ordres », reprend le rapporteur. Dicter aux délégués leur attitude, « *cela ne serait ni sage, ni juste, ni protestant non plus* ». (Circulaire de la Commission permanente.)

— Dans ce cas, on peut tout voter, « si les indications peuvent être plus ou moins suivies ».

— D'après moi, répond le rapporteur, les avis du Synode seront... *très suivis.*

— D'après vous ? Mais puisqu'il reste une petite porte ouverte, cela suffit, dit M. Bianquis, nous nous rallions au projet de la Commission. »

Et voilà comment l'ensemble du projet de la Commission,

ses collègues du consistoire de Paris. Le *Christianisme* du 10 juillet a dû les expliquer : « Cette phrase a été prononcée, mais si l'*Écho* nous donne les *paroles,* il ne nous donne pas l'*air.* » Nous croyons volontiers au « ton de douce et fine ironie » qui, de la phrase accusatrice, faisait, non un blâme, mais la constatation d'une « opinion courante ». Un fait reste acquis : cette opinion courante a dicté les résolutions inspirées au synode par M. B. Couve, On comprend la joie et les remerciements des libéraux.

corrigé par le centre, fut adopté à l'unanimité, moins quatre voix.

Dans la séance du mercredi soir, 10 juin, le Synode nomma les membres de la Commission permanente pour trois ans. Les pasteurs élus sont : MM. B. Couve, Doumergue, Bianquis, Goulden et Bruguière, le modérateur du synode de Sedan, qui a été nommé président de la Commission. L'œuvre du Synode était terminée.

V

CONCLUSION

Et maintenant, si nous essayons de dégager la portée réelle des résolutions de Sedan, en dépit des félicitations du modérateur qui a célébré « le plus *laborieux*, le plus *ferme* (!!) et le plus *pacifique* des synodes », nous ne craignons pas d'affirmer que cette assemblée a été funeste au protestantisme, parce qu'elle marque un pas décisif de l'orthodoxie vers le libéralisme. Ses votes *contradictoires et équivoques* renferment, avec le danger de défaillances plus complètes dans un prochain avenir, une véritable trahison du Christ, de la foi et des âmes.

On va crier à l'injustice, à la calomnie. *Le Christianisme au dix-neuvième siècle* s'indignera, lui « dont le synode de Sedan n'a pas trompé, mais a dépassé les espérances ». Pour nous justifier, il suffirait de la joie des libéraux et des modérés. Les espérances du *Protestant*, journal des chrétiens libéraux, ont été, elles aussi, dépassées. « Le résultat final n'a pas été celui qu'on redoutait (un refus de la Conférence). La conférence de Lyon se réunira, et nous croyons qu'elle portera de bons fruits[1]. » Une circulaire de la *Délégation libérale* (8 juillet 1896) se réjouit de ce résultat, et sans pouvoir indiquer une date précise, elle prévoit que la réunion aura lieu à la fin de l'automne. Si dans la droite modérée quelques enfants terribles se plaignent qu'on « ait voulu noyer le centre droit dans la majorité intransigeante », le chef du parti, M. Louis Lafon, triomphe encore plus que les orthodoxes : « La droite, non sans efforts, a commencé de se res-

1. *Le Protestant,* 20 juin 1876.

saisir... Nous avons progressé en sagesse et en modération depuis 1872. Alors l'orthodoxie acceptait le schisme, et même le provoquait. Aujourd'hui elle déclare qu'elle n'en veut à aucun prix. » Puis, parlant des réunions *périodiques* des deux délégations, il ajoute :

Comme effet utile, c'est moins que peu, autant dire : ce n'est rien. Mais comme rapprochement entre les deux partis, c'est quelque chose, c'est beaucoup. *Après un quart de siècle de séparation absolue, voici enfin un pont, une passerelle jetée sur l'abîme.* Beaucoup apprendront à s'y hasarder, qui jusqu'ici disaient l'abîme infranchissable. Et *c'est là un essai timide de conciliation qui pourrait bien en préparer de plus hardis...* La droite a remis les pieds sur la bonne route.

Mais, objectera-t-on, le Synode n'a-t-il pas mis hors de toute contestation la Déclaration de 1872 ?

Il est vrai : il a même ajouté qu'elle était un *minimum*, que « toute nouvelle concession serait une infidélité pleine d'équivoques ». Et voilà ce qui rend, à mon avis, sa défaillance plus criminelle. Car c'est immédiatement après avoir constaté que les libéraux repoussent cette déclaration, que le Synode affirme l'unité d'une Église réformée et demande que devant la France cette unité soit rendue visible par des relations extérieures. « Considérant, est-il dit dans le décret du 9 juin, que *les membres actuels de l'Église réformée* forment *une véritable famille* ayant des souvenirs, des traditions, *un certain esprit*, certains droits et certains intérêts communs, qu'à l'heure troublée où nous sommes,... il y a un devoir patriotique d'opposer aux attaques dont le protestantisme est l'objet et surtout aux progrès de l'incrédulité, de l'immoralité et de la superstition, *l'esprit réformé dans le plus grand nombre de ses représentants*, émet le vœu, etc. [1] »

Ainsi le *minimum* pour être chrétiens, les libéraux ne l'ont pas, et on le proclame : on les reconnaît cependant pour membres de la famille réformée, de l'Église réformée, pénétrés de l'esprit réformé, et on les invite à marcher de concert à la conquête de la France. Imagine-t-on Athanase condamnant Arius, puis au sortir du concile le prenant par la main et le présentant au peuple comme un frère qui l'aide à lutter contre la superstition.

1. *Le Christianisme au dix-neuvième siècle*, 11 juin 1896.

Voilà ce que nous appelons le *Sedan de l'orthodoxie.* Certes ce n'était déjà ni très fier, ni très loyal, ni très évangélique d'accepter pratiquement cette unité avec un parti dont on proclamait le rationalisme impie et l'incrédulité antichrétienne. Mais cette fois on a sanctionné officiellement cette unité de famille, et l'abandon des âmes à ceux qui ne croient plus au Christ.

Car il n'y a pas seulement dans ce fait une trahison envers le Sauveur Jésus, il y a une trahison aussi envers l'Église. Simuler l'union, c'est tromper les âmes et leur laisser croire que les divergences sont accidentelles. Huit jours seulement avant le Synode, M. le pasteur Molines écrivait dans *le Christianisme* (28 mai 1896) ces lignes qui sont aujourd'hui la condamnation de cette assemblée; vengeant le synode de 1872 qu'on accusait d'avoir rendu le schisme inévitable en donnant pour base à l'Église une confession de foi, il écrivait :

Ainsi l'Église aurait dû taire ce qu'elle croit et enseigne, pour ne pas briser son unité ! Ne voit-on pas qu'à proprement parler, c'est là ce que le satirique appelle *propter vitam vivendi perdere causam*...

Cette division de la famille protestante est douloureuse, *mais elle était nécessaire. Nos Églises auraient souffert davantage si elles avaient conservé un accord apparent au prix d'une équivoque.* La foi pourrait-elle grandir et même naître sans la sincérité du cœur ?

Cet accord apparent au prix d'une équivoque, voilà ce que les orthodoxes ont voté. Qu'importe leur profession de foi, si ceux qui la repoussent, sans être admis au Synode, sont admis dans l'unité de la famille et présentés au pays comme ayant le même esprit réformé ?

Mais que dirait la France, si le protestantisme avouait ses dissensions ? Comment pourrait-il se présenter dans tous ces hameaux du centre qu'il veut ravir au catholicisme, s'il reconnaissait qu'une grande partie des réformés français n'est plus chrétienne ?

Voilà bien le calcul misérable qui réduit une assemblée de ministres de Jésus-Christ à *simuler* une unité qu'ils proclament irrémédiablement brisée. Eh bien, c'est là précisément le stigmate que porte au front le protestantisme français : il n'est plus sincère, il n'a plus même la franchise des

huguenots d'autrefois. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est le reproche que s'adressent constamment les représentants de tous les partis : l'orthodoxie comme le libéralisme ne peut plus vivre que d'équivoques et de dissimulation. M. Jacot demandait naguère[1] comment un libéral peut lire sérieusement la liturgie dans le temple, et ne pas croire à la Déclaration de 1872. Je demande à un orthodoxe comment il peut sincèrement penser que les libéraux sont des infidèles, des rationalistes, semblables, selon le mot de Léon Pilatte, aux bouddhistes et aux mahométans, et en même temps consentir à leur abandonner près de la moitié de l'Église protestante, bien plus à les proclamer membres de la grande famille réformée.

Mais y a-t-il lieu de s'étonner si le protestantisme fait l'unité en acceptant les doctrines les plus opposées ? N'est-ce pas sa loi fondamentale, proclamée en 1893 par M. B. Couve, modérateur du synode de La Rochelle.

> Il y a deux manières de faire l'accord. Il y a celle qui consiste à mutiler les pensées pour les réduire aux proportions du lit trop court et trop étroit où l'on s'efforce de les étendre. Il y en a une seconde qui consiste à élargir ou à allonger le lit pour y coucher sans effort et sans souffrance ces principes que d'autres auraient amoindris ou déchirés. Nous avons essayé, Messieurs, de pratiquer la dernière de ces deux méthodes ; et, sans blesser, je le crois, aucune conviction sérieuse, nous avons réalisé l'accord[2].

Heureux lit du protestantisme où le *oui* et le *non* peuvent dormir à l'aise un paisible sommeil ! Mais, que M. Couve ne s'y trompe pas, ce sommeil-là est mortel. Lui-même l'a fort justement remarqué à Sedan : « Il y a deux sortes d'unanimité, l'unanimité dans la vie, l'unanimité dans la mort. Les cadavres ne se battent pas dans leurs tombeaux. Il y a des Églises qui ressemblent à des nécropoles. Il faut pleurer sur ces Églises, et prier sur elles. » A quelle Église pensait l'orateur ? Je ne sais. L'Église catholique ne peut être en cause, puisque M. Doumergue, collaborateur de M. Couve, proclamait naguère l'intensité de la vie catholique. Ces

1. *Le Christianisme au dix-neuvième siècle*, 22 mai 1896.
2. *Actes et décisions du synode de la Rochelle*, p. LIII.

Églises-nécropoles, que M. Couve les cherche autour de lui : il les trouvera.

On répondra peut-être que les partis protestants ne sont pas encore au tombeau, puisqu'ils se battent, et que la paix est loin d'être signée. — C'est vrai, et le châtiment suprême des concessions au libéralisme sera précisement leur inutilité. Malgré tous les sacrifices l'entente ne se fera pas, ou, se ferait-elle, elle serait suivie de déchirements plus profonds.

L'orthodoxie en sera pour l'humiliation d'avoir accepté de constituer une même famille avec les libéraux. Elle voulait afficher aux yeux de la France une unité de commande, et la France verra que le protestantisme se désagrège et tombe en poussière. Déjà elle entend des modérés lui dire fièrement « qu'il y a encore quelques laïques et bien des pasteurs qui ont du sang huguenot dans les veines, et qui frémissent quand on veut leur imposer un joug insupportable... Dieu veuille qu'on ne nous accule pas au précipice [1] ! » Ni la conférence de Lyon, ni les relations plus fréquentes entre deux délégations rivales ne mettront fin à cette anarchie qui, si elle dure, sera la mort du protestantisme. Les sages du parti ne s'y trompent pas, et déjà, en 1894, M. le pasteur Dartigue écrivait dans la *Revue chrétienne :*

> Les statistiques sont là, navrantes, inéluctables ; il y a plus de décès que de naissances. En outre, la dissémination et les mariages mixtes nous font perdre, chaque année, un bon nombre de nos coréligionnaires... *Qui ne voit que, dans un temps plus ou moins long, l'Église réformée aura disparu,* sans l'adjonction de nouveaux éléments que le prosélytisme seul peut lui fournir ?... L'avenir est plein de promesses, mais à une condition : c'est que nous n'offrions plus au monde surpris, scandalisé, le spectacle d'une famille divisée. Ceux que nous voulons gagner seraient bien fondés à nous appliquer la parole de l'Évangile : « Médecin, guéris-toi toi-même [2]. »

Le synode de Sedan semble démontrer que la guérison est impossible.

1. *La Vie nouvelle*, 20 juin 1896.
2. *Revue chrétienne*, avril 1894, p. 269.

E. PORTALIÉ.

UNE GRANDE CHRÉTIENNE

AU XVII[e] SIÈCLE

ANNE DE CAUMONT, COMTESSE DE SAINT-POL, DUCHESSE DE FRONSAC

(1574-1642)

Lequel est le plus intéressant de l'histoire ou du roman. On se le demande depuis quelques mois en tête de chaque nouvelle publication historique. M. Mézières tranchait naguère le problème en faveur de l'histoire à propos du *Cinq-Mars* de Basserie, qui ne fera pas oublier quand même *Servitude et grandeur militaire* d'Alfred de Vigny. L'éditeur des faux Mémoires de M. d'Artagnan n'a pas osé mettre l'œuvre apocryphe de Courtilz de Sandras au-dessus des *Trois Mousquetaires* d'Alexandre Dumas; mais il la regarde comme un précieux moyen de comparer aux faits concrets le travail imaginatif d'un maître. M. Lucien Perey qui nous donnait, il y a deux ans, le *Roman du grand Roi*, en a suivi l'héroïne dans un second volume, et il déclare que les aventures authentiques de Marie Mancini Colonna ressemblent plutôt à un roman de cape et d'épée qu'à une page d'histoire. Sans doute il ne croit pas qu'elles intéressent moins pour cela. On pourrait en rapprocher encore les *Mille et une nuits d'une ambassadrice de Louis XIV*, où M. R. de Maulde-la-Clavière conte les merveilleux exploits de mademoiselle Petit en des pages qui faillirent être signées : Le Sage. Mais aucun de ces auteurs n'a exposé son appréciation d'une manière raisonnée ni avec une vue d'ensemble. Seul M. le comte d'Haussonville a essayé de clore la série par une distinction tirée du caractère des âges. Au début de sa *Duchesse de Bourgogne*, il établit, d'après l'expérience, que les œuvres d'imagination et de rêverie obtiennent souvent la préférence jusqu'à la quarantaine ; ensuite, celles d'histoire positive et de réalité vécue[1].

1. *La Duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde,* dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1896.

Ignorant l'âge de la majorité de nos lecteurs, peut-être aurais-je hésité à leur présenter l'esquisse biographique d'Anne de Caumont, si, par ses aventures, cette grande chrétienne d'un milieu si différent du nôtre ne se rapprochait du roman, et, par ses vertus, de l'histoire. J'avais bien rencontré plusieurs fois son nom dans les livres et les documents de l'époque, mais je ne savais pas alors que depuis longtemps deux érudits distingués en faisaient l'objet de patientes et minutieuses recherches. La fin de l'année dernière et le commencement de celle-ci ont vu éclore, presque à la fois et sans qu'ils se fussent concertés, le résultat de leurs investigations parallèles. Pour le comte Hector de La Ferrière, ses articles sur Anne de Caumont devaient être le chant du cygne [1]. L'élégant écrivain qui, depuis plus de trente ans, vivait dans l'intimité de la société princière au seizième siècle et nous en révélait au fur et à mesure les secrets, mourait le 2 mai 1896 [2], sans avoir pu achever sa magistrale publication des *Lettres de Catherine de Médicis* [3]. Sur le lit de douleur d'où il ne devait pas se relever, il avait pu lire une étude non moins curieuse que la sienne, composée par M. G. Clément-Simon : *la Maréchale de Saint-André et ses filles* [4].

Ces travaux d'une attrayante lecture n'avaient pas laissé d'offrir quelque prise à la critique. Les inexactitudes en ont été relevées de main de maître par M. Tamizey de Larroque, qui, familiarisé avec les personnages, les plus obscurs comme les plus illustres, du midi de la France, a remis maint détail important au vrai point et comblé mainte lacune [5].

1. *Anne de Caumont*, par le comte Hector de La Ferrière, dans la *Nouvelle revue*, 1er et 15 décembre 1895.

2. Voir sa Notice, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1896, p. 325.

3. *Lettres de Catherine de Médicis* (1533-1574), publiées par le comte Hector de La Ferrière. Paris, 1880-1891, 4 vol. in-8. Collection de documents inédits sur l'histoire de France.

4. *La Maréchale de Saint-André et ses filles*, par G. Clément-Simon, dans la *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1896.

5. *Marguerite de Lustrac et Anne de Caumont*, par M. Ph. Tamizey de Larroque, dans la *Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest*, mars-avril 1896.

Nous avons pensé cependant qu'il restait encore plus d'un vide à remplir dans la trame si serrée en apparence de ces doctes écrivains. Tous se sont plus ou moins arrêtés au moment où l'héroïne fait place à la sainte. Vie de piété et fondations charitables sont restées chez eux à l'arrière-plan et paraissent à peine. Il y a pourtant là quarante années d'une existence. La femme ne cesse pas de vivre parce qu'elle s'adonne à la dévotion. Aussi chercherons-nous à nous étendre moins sur les années de la jeunesse et des épisodes dramatiques que sur la période moins agitée aux yeux du monde, mais plus féconde aux yeux de Dieu et même des hommes, qui forme la seconde partie d'une carrière de soixante-huit ans. Mais encore serait-il impossible au lecteur de comprendre Anne de Caumont catholique, s'il ne l'avait connue protestante, et d'étudier la fille s'il ignorait la mère. Ces deux vies, celle de la femme vertueuse et celle de la dame galante de Brantôme, sont tellement enchevêtrées l'une dans l'autre, qu'il est nécessaire de résumer le roman de la maréchale de Saint-André avant d'aborder la vie de sa fille Anne[1]. Le contraste entre ces deux caractères sera complet et peut-être instructif.

I

LA MÈRE

Le 27 mai 1544, Marguerite de Lustrac, la future maréchale, épousait en cour de France Jacques d'Albon de Saint-André, capitaine des ordonnances du roi François I[er]. C'était une fille unique[2]. Par sa mère, Mme de Lustrac, née Françoise de Pompadour, elle appartenait à une des plus opulentes maisons du Limousin[3]. Son père, Antoine, baron de Lustrac, un grand seigneur de l'Agenais, avait assez de terres pour

1. *La Maréchale de Saint-André. Revue historique*, par M. G. Baguenault de Puchesse, dans le *Journal des Débats*, 7 avril 1896.

2. Elle naquit en 1527, et, selon la conjecture de M. T. de Larroque, au château de Gavaudun.

3. Françoise de Pompadour était le quatrième enfant d'Antoine I[er], vicomte de Pompadour, et de Catherine de La Tour. Elle épousa Galliot de Lastours, puis, en secondes noces (1524) Antoine de Lustrac, seigneur de Terrasson. La Chesnaye-Desbois, *Dict. de la noblesse ;* art. POMPADOUR.

lui constituer en hoirie Lustrac, Gavaudun, Goudourville, la Tour, Fimarcon, Terrasson, la Bastide et autres lieux. Un oncle paternel, l'abbé Jean de Lustrac, l'un des signataires du contrat, afin d'arrondir l'héritage, renonçait en faveur de sa nièce à tous ses droits éventuels de succession[1]. Ainsi, pour emprunter les termes du P. Hilarion de Coste, Marguerite « estoit seule heritiere de la Maison de Lustrac, principale en noblesse et en richesse entre toutes celles du Dioceze de Sarlat en Perigord, où les Seigneurs de cette Maison-là sont renommez pour leur valeur, et pour avoir fait plusieurs notables fondations aux Églises et aux Hospitaux, et aussi dans le Dioceze et Evéché de Perigueux[2] ». Cependant l'apport dotal de « cette tres-riche et belle dame Marguerite de Lustrac » était assez mince : mille livres de rentes et une maison meublée.

De son côté, le fiancé n'apportait pas des biens plus considérables. Descendant de l'illustre famille lyonnaise des Albon, par la branche dite de Saint-André[3], il recevait de son père les seigneuries de Saint-Germain-les-Fossés, Mably et Crestin ; encore n'avait-il pas la jouissance immédiate du revenu des deux dernières terres. Ces détails précis sur la fortune

1. Dans la *Notice sur les abbés de Saint-Maurin*, par Dom du Laura, publiée par M. T. de Larroque (*Annales du midi*, t. VII, 1895), on trouve toute une série de Lustrac se succédant à la tête de l'abbaye comme d'un patrimoine de famille. Jean de Lustrac fut évêque de Périgueux (1549-1550). Voici en quels termes sa renonciation est formulée dans les *Articles de mariage entre Jacques d'Albon, sieur de Saint-André et demoiselle Marguerite de Lustrac :* « Fut present à ce Messire *Jacques* de Lustrac, abbé de Saint-Maurin, frère dudict Antoine, lequel en faveur de ladicte Marguerite, sa nièce, renonce à tous droicts qu'il a en la dicte maison... »

2. *Anne de Cavmont, comtesse de S. Pavl et duchesse de Fronsac*, dans *les Éloges et les vies des Reynes*, *des princesses et des dames illvstres en piété, en Courage et en Doctrine, qui ont fleury de nostre temps, et du temps de nos Peres, Auec l'explication de leurs Deuises, Emblemes, Hieroglyphes, et Symboles.* Par F. Hilarion de Coste, Religieux de l'Ordre des Minimes de Saint François de Paule. Paris, Cramoisy, 1647, in-4, tome I, p. 90.

3. Cette branche remontait à Gilles d'Albon, seigneur de Saint-André et d'Oulches, marié (21 février 1436) à Jeanne de La Palisse, mort en 1480. La Chesnaye-Desbois, art. *Albon*. Jacques d'Albon, le futur maréchal, était fils de Jean d'Albon, gouverneur du Lyonnais, Bourbonnais, etc., mort en 1550, et de Charlotte de La Roche.

du jeune ménage ont ici leur place nécessaire ; ils nous aideront plus tard à mesurer toute l'étendue du chemin parcouru, quand nous retrouverons les fiancés parvenus au faîte des richesses et des grandeurs.

Marguerite, avec ses dix-sept ans, pouvait songer à un avenir plein d'espérances. Jacques, qui approchait déjà de ses quarante ans, n'avait pas perdu pour cela le droit d'aspirer à la plus haute élévation. Sans doute son père n'était qu'un vieux gentilhomme de noblesse provinciale, mais que François Ier avait fait gouverneur du futur dauphin Henri. Or le fils du hobereau avait été élevé avec le fils du roi. Dans cette camaraderie de tous les jours où ils avaient grandi ensemble, Henri s'était épris pour Jacques d'une affection à laquelle les années ne devaient qu'ajouter. François Ier en eut le pressentiment avant de mourir et essaya vainement de ramener le roi de demain, Henri II, à d'autres sentiments. « Les emplois et les charges forment les hommes », répondait le dauphin.

Il avait quelque peu raison. Jacques d'Albon payait volontiers de sa personne et ne manquait aucune occasion de se distinguer ou de se dévouer. Il venait de faire son devoir, en vaillant, à la bataille de Cerisoles (lundi de Pâques, 14 avril 1544). Parti de la cour avec les volontaires entraînés par Montluc, il s'était conduit en brave parmi les plus braves ; le comte d'Enghien qui commandait les Français dut lui faire lâcher la poursuite des Impériaux, tant il se jetait en avant dans la dernière charge. Et c'est après cet exploit que le mariage, remis pour la circonstance, avait été célébré. Le beau-père de Saint-André, Antoine de Lustrac, avait lui aussi quitté temporairement la cour afin d'être de la fête de Cerisoles ; il y avait gagné d'affreuses blessures à la tête et perdu les deux yeux.

Et comment Saint-André ne fût-il pas devenu le favori du futur Henri II ? Superbe cavalier, type de parfaite élégance, fastueux et brillant, il attirait tous les yeux de la plus chevaleresque des cours. Déjà, pour satisfaire ses goûts de magnificence, il puisait, grâce à son protecteur, à toutes les sources, même aux plus troubles : dépouilles des vaincus, exactions, confiscations, impôts. La mort de François Ier (1547) brisait

toute limite à son ambition. Premier gentilhomme de la chambre de Henri II, il avait l'oreille du maître, et, dit-on, celle de la maîtresse, Diane de Poitiers. Il fut élevé, l'année même, à la dignité de maréchal de France et comblé de grâces, lui et les siens. « Ils estoient quatre, dit Vincent Carloix dans les *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, qui devoroient (le Roy) comme ung lion sa proye... Saint-André entouré de grand nombre de nepveux et d'aultres parents tous pauvres, et luy-mesme qu'il falloit agrandir[1]. » Beauvais-Nangis a écrit de lui, dans son *Histoire des favoris* : « En dix ou douze ans que sa faveur a duré, il avoit acquis de grands biens, la pluspart de confiscations ; il a esté le plus splendide en bastimens, en meubles, et en despence, qui ayt esté de son temps[2]. » Or, ceux qu'il éclipsait ainsi étaient les contemporains des artistes qui décorèrent le château d'Anet, Fontainebleau, Chambord et le corps central du Louvre, quand François Briot ciselait ses aiguières, Jean Goujon ses cariatides et ses trumeaux.

Si loin que le faste eût été poussé sous François Ier, le maréchal de Saint-André trouva à renchérir sous son successeur, non moins magnifique. Brantôme nous le dépeint qui par ses « superbetez et belles parures de beaux meubles très-rares et très-exquis a surpassé mesme ses roys[3] ». Ami de ses aises, il étalait surtout le luxe le plus raffiné de la table et de la bonne chère. « C'a esté le premier de son temps, rapporte le même écrivain, qui les a introduictz à la court, et certes par trop excessifz, disoit-on, en friandises et délicatesses de viandes, tant de chairs que poissons et aultres friandz mangers[4]. » Surnommé le *Lucullus* français, il prit à cœur de rivaliser avec les fantaisies du plus célèbre gourmet de l'antiquité. Déjà notre pays n'avait plus guère à envier à la décadence romaine. « Les aultres roys de la chrestienté, voire de l'univers, dit le maréchal de Vieilleville, n'appro-

1. *Mémoires de Vieilleville*. Éd. de la collection Michaud, 1881, t. IX, p. 60.

2. *Les Memoires de Monsievr de Beavvais-Nangis, ov l'histoire des favoris françois*. Paris, 1665, in-12, p. 17.

3. *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, éd. Lud. Lalanne, *Capitaines françois*, t. V, p. 30.

4. *Ibid.*

chent nullement de nos excellentes delicatesses, ny singulieres façons de triompher en festins... n'en voulant aultre temoignage, que tous les princes estrangiers envoyent chercher des cuisiniers et pasticiers en France[1]. » Saint-André sembla n'avoir été nommé ambassadeur en Angleterre que pour affirmer notre supériorité sur nos voisins d'Outre-Manche en « boubances et magnificences[2] ». Nous ne décrirons point ces extravagances, après Vieilleville[3]. Remarquons seulement que dans la suite des jeunes seigneurs, dont le moindre, pour le revenu, avait sur soi pour plus de vingt mille écus de pierreries, la plupart étaient « parants de madame la marechalle, madame Marguerite de Lustrac[4] ».

La voilà donc arrivée au terme de son ambition. D'une ardeur effrénée, elle lutte avec son mari d'ostentation et d'amour du plaisir,

Les poètes, qui avaient déjà chanté sa mère Françoise de Pompadour, — nom tristement prédestiné aux hontes du dix-huitième siècle, — faisaient monter leur encens vers Marguerite de Lustrac. Du Bellay, dans son *Fort inexpugnable de l'honneur féminin,* allégorie bizarre, subtile, dédiée à Catherine de Médicis, à Jeanne d'Albret et à la duchesse de Guise[5], proclame la maréchale une Marguerite de douceur, et nous la montre tenant une véritable cour avec ses deux suivantes, la belle Théligny et la gracieuse Beaurecueil, ses demoiselles d'honneur[6].

Le séjour de cette petite cour, à laquelle accouraient dames et gentilshommes, était le château de Vallery en Gâtinais. Là, au pied d'un vaste parc qui domine les ruines, encore aujourd'hui bien conservées, d'une enceinte féodale des dixième et treizième siècles, le maréchal de Saint-André avait élevé, depuis son mariage, un château en style Renaissance,

1. *Mémoires de Vieilleville*, liv. III, chap. XXVII, p. 107.
2. Brantôme, *loc. cit.*, p. 31.
3. Vieilleville. liv. III, chap. XXVIII, p. 108.
4. *Ibid.*, chap. XXIX, p. 110.
5. M. E. Bourciez en a donné une bonne analyse dans *les Mœurs polies et la littérature de cour sous Henri II.* Paris, in-8, 1886, p. 357 *sqq.*
6. *Le Fort inexpvgnable de l'honnevr femenin*, construit par François de Billon, secrétaire. Paris, 1558, in-4, fol. 72, v°.

qui devait éclipser non seulement le vieux manoir des sires de Vallery, Jehan et Érard, les preux compagnons de saint Louis aux croisades, mais Chenonceaux et Fontainebleau.

Rêve insensé! Un quart à peine du plan a été exécuté : deux bâtiments flanqués d'un pavillon d'angle et reliés à l'ancienne enceinte par une galerie à pyramides. Aujourd'hui, il n'en reste qu'un corps de logis, et le pavillon décoiffé d'un étage. Mais tant de souvenirs historiques et de noms fameux ont peuplé, depuis, ces ruines anciennes ou nouvelles, qu'on ne les visite pas sans émotion. Je me rappelle, comme d'hier, avoir erré, il y a vingt-cinq ans, dans l'immense enclos et admiré tour à tour, à côté des épaisses murailles capétiennes encore debout, le chef-d'œuvre inachevé de Philibert Delorme, avec ses délicates sculptures et ses toitures aiguës. Rien ne donne aux yeux une idée plus exacte de la transformation accomplie, dans les mœurs comme dans l'architecture, que cette élégante et fastueuse construction, faisant face à la forteresse du moyen âge. Les arts de la paix ont remplacé les engins de la guerre [1].

Dans cette demeure seigneuriale, reconstruite pour eux comme pour des princes, les deux époux tiennent de véritables états. Ils s'ingénient à y étaler toutes les splendeurs. Ils entassent des meubles et des tapisseries du plus haut prix. Brantôme cite entre autres « une tante de tapisserie, de la battaille de Farsalle..., chose très-riche et très-belle à voir, et qui se peut quasi parangonner à l'une de ces deux belles tantes du feu roy François, l'une du triumphe de Scipion qui cousta vingt-deux mill' escus de ce temps-là, qui estoit beaucoup. Aujourd'huy, on ne l'auroit pas pour cinquante mill' escus. » Outre les tapisseries de drap d'or et de velours et les tapisseries façon de Bruxelles rehaussées d'or et de soie, il y avait encore des tapis de Turquie et Persiens, des lits, des dais, des tapis de table, des fourrures de martres et de loups-cerviers, des broderies recherchées, du linge fin. Une cuvette d'argent, unique dans le royaume, valait dix mille livres. « Bref, qui voyoit de ce temps-là Vallery

1. Voir dans l'*Annuaire de l'Yonne* pour 1842, un article intéressant, bien que déparé par l'esprit protestant de l'auteur : *le Château de Vallery*, par Challe, p. 145 *sqq*.

meublé, n'en pouvoit assez estimer ni en priser les richesses [1]. »

Si la soif des richesses est, de sa nature, insatiable, le goût des constructions, une fois excité, n'est guère plus facile à contenter. Valery, situé à quatre ou cinq lieues de Sens, était bien éloigné de ces provinces méridionales que Marguerite de Lustrac avait quittées avec sa dot de mille livres. Quelle tentation d'y revenir pour étaler sa vanité et affirmer son opulence au milieu de ses parents pauvres et de ses amis restés dans leur pays! Ce que femme veut, Dieu le veut. Saint-André en passa par les caprices de la maréchale. En 1550 il acquérait de Claude de Foix, veuve du comte de Laval et héritière de Lautrec, la grande terre de Coutras, en Guyenne, avec la vicomté de Fronsac. Il y fit construire le magnifique château de Coutras, et la vicomté de Fronsac fut érigée dès 1551, par Henri II, en comté, quatre années après en marquisat. « Ha, que tu *cousteras!* » murmurait le peuple en voyant jeter les fondations.

Henri II seul aurait pu dire par combien de faveurs il avait mis Jacques d'Albon à même de prodiguer l'argent en ces fantastiques dépenses. Les titres de premier gentilhomme de la chambre du roi et d'ambassadeur en Angleterre n'y eussent pas suffi. Il avait fait successivement le maréchal de Saint-André chevalier de l'ordre, conseiller d'État, gouverneur et lieutenant-général du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Haute et de la Basse-Auvergne, du Bourbonnais, du bailliage de Saint-Pierre-le-Moustier, de la Haute et Basse-Marche et du pays de Combraille. Les gouverneurs des plus belles provinces du royaume eussent pu envier ce gouvernement cousu de pièces et de morceaux, mais « de plus grande étendue, dit Carloix, que tout autre, pour prince qu'il ait esté, ait pu obtenir jamais ». Mais la prodigalité est un gouffre que les revenus de pays entiers ne comblent point. Saint-André ajoutait aux taxes sur les nobles et les roturiers, notamment au droit de franc-fief sur tout le Limousin, des successions d'aubains et de bâtards, arrachées au bon plaisir de son maître, et des confiscations de huguenots.

1. Brantôme, t. V, p. 30, et t. III, p. 119.

Au milieu de cette opulence et de ce faste, la maréchale semblait heureuse. N'avait-elle point le premier rang après les princesses ? Ne brillait-elle point par ses parures comme par sa beauté dans toutes les cérémonies et toutes les fêtes de la cour. Et quand elle traversait les bonnes villes de France, n'était-elle pas reçue comme une reine ou une princesse du sang, avec les consuls aux portes, un cortège pour la mener en pompe à son logis et des présents tels que cette « couppe d'argent dorée de cinquante ung escus » que Limoges lui offrait en 1551. Mais de l'existence voluptueuse à la vie de désordres il n'y a qu'un pas à franchir. Son mari comptait vingt-trois ans de plus qu'elle et commençait à se faire vieux. Puis il était si souvent absent ! Cet homme de plaisir savait au besoin tout sacrifier à l'honneur militaire. Avant Cerisoles il avait été de chaque campagne d'Italie ; trois mois après son mariage, il prenait part au siège de Boulogne. On le vit ensuite batailler presque sans trêve dans les Trois-Évêchés, dans les Pays-Bas et sur la frontière de Champagne. La bataille de Saint-Quentin fut le tombeau de sa gloire. Il y fut pris et l'on attribua la défaite à ses fautes de tactique (1557). Conséquence première : le roi ne se hâta pas de le délivrer. Ainsi laissée seule à elle-même, Marguerite de Lustrac peut avoir été dans sa conduite l'objet d'accusations faciles ; mais rien n'a été prouvé. Son dernier biographe, M. Clément-Simon, — un ancien procureur général, — se retranche dans le doute et tend à l'indulgence. « Ce n'est pas le cas de forcer la vérité, déclare-t-il avec l'autorité d'un magistrat instruisant une cause retrospective, il faudrait plutôt l'adoucir. Puisée impartialement aux sources les plus sûres, elle peut sembler déjà une recherche de scandale. »

La seule intrigue scandaleuse que, preuves en main, il reproche à la maréchale, est le roman filé par elle avec Antoine de Bourbon, roi de Navarre en 1558 ou 1559. L'affaire fut assez publique pour avoir été chantée par Joachim du Bellay en strophes insolentes envers la reine outragée, Jeanne d'Albret. Atteinte dans son honneur, l'épouse légitime se défendit par d'autres strophes qui trahirent son ressentiment. Ce n'était pas d'ailleurs son seul grief envers Antoine de Bour-

bon. La cour calviniste de Navarre n'avait rien à envier à la cour dissolue des Valois.

Une seconde cause avait pu détourner la maréchale de la fidélité à son mari. La disgrâce s'était abattue sur le vaincu de Saint-Quentin. Toute femme généreuse aurait vu dans ce malheur l'obligation d'un plus grand dévouement; mais la passion est essentiellement égoïste. La maréchale ne dut pas contempler sans dépit l'édifice si rapidement échafaudé par la fortune s'écroulant pièce à pièce. Durant la captivité du maréchal, le roi disposant librement des gouvernements du Lyonnais, Beaujolais, Haute et Basse-Marche, les avait donnés à un Grignan. Saint-André, rendu à la liberté, s'était retiré à Coutras, puis avait reparu à la cour... Il perdait, peu après, dans la personne de Henri II (1559), un ami refroidi à son égard, mais précieux encore et qu'il ne retrouverait plus.

François II n'était qu'un enfant de quinze ans. Sa mère, Catherine de Médicis, arrivait avec lui au pouvoir. Or elle n'aimait pas le maréchal de Saint-André. Celui-ci restait donc, sans point d'appui aucun, exposé aux poursuites de l'État pour les sommes énormes qu'il avait reçues du Trésor public, et à celles de ses créanciers privés pour ses dettes criardes. Une deuxième fois la prudence lui conseilla la retraite et il tâcha avec la maréchale de se faire oublier de la cour. Près de deux ans ils séjournèrent à Coutras. Mais le premier orage passé et la faveur venue aux Guises, ils se décidèrent à se tourner de ce côté.

Saint-André avait de son union avec Marguerite de Lustrac une fille, Catherine d'Albon, alors âgée de treize ans, qui était leur unique enfant. Elle fut le prix du pacte. Le duc François de Guise l'accepta pour fiancée de son fils aîné Henri, le futur *Balafré*. Henri comptait deux ans de moins que Catherine, mais « la fille Saint-André » comme l'appelait le cardinal de Lorraine, avait, à défaut d'un nom aussi illustre, une fortune encore récemment accrue par l'extinction de la branche collatérale des Lustrac. Elle était de plus « fort belle de corps, et auoit encore l'ame plus belle : car elle estoit fort sage, pieuse, et catholique[1] ».

1. Hilarion de Coste, p. 91.

Ces fiançailles resserraient heureusement l'alliance entre les chefs du parti catholique. Bien en prit au maréchal que François de Guise estimait et pour son attachement à la religion et pour le courage qu'il avait jadis montré à ses côtés dans l'héroïque défense de Metz (1552-53). François II pouvait mourir après son règne de dix-huit mois, et son frère Charles IX lui succéder, sous l'impérieuse tutelle de la reine-mère et des princes du sang; les États-Généraux réunis à Paris (15 mars 1561) pouvaient demander que le maréchal fût exclu du Conseil et tenu à rendre compte des libéralités excessives de Henri II; Saint-André était assez fort pour tenir tête au péril. Avec le duc et le connétable de Montmorency, il organisa le Triumvirat destiné à tenir en échec la soi-disant autorité du roi et la trop réelle puissance des Réformés.

Le 19 novembre 1562, l'armée royale commandée par les triumvirs livrait aux protestants de Condé et de Coligny la bataille de Dreux. Le maréchal y fit à son habitude des prodiges de valeur et ramena sous ses drapeaux la victoire qui allait aux huguenots. Emporté trop loin par sa fougue, il tomba, au soir de la journée, entre les mains des ennemis. Un transfuge catholique, fils de Beaubigny, greffier de Paris, dont Saint-André avait eu les biens par confiscation, tua raide le prisonnier d'un coup de pistolet par derrière. Ce fut le triste épilogue de cette décisive journée.

Le maréchal était impopulaire et il n'emporta guère de regrets en sa tombe. La postérité a laissé son nom en oubli, dans la pénombre des Guises. Il serait juste de se souvenir que cet homme d'argent fut aussi un homme d'épée, et que son épée il la mit au service de la religion catholique. Nous avons rapporté les charges accumulées contre lui. Peut-être aurions-nous dû ne les accueillir qu'avec réserve. Soldat plus que général, il déploya une vaillance parfois aveugle. Mais les protestants, qu'il combattit sans relâche, ne l'ont pas ménagé dans leurs jugements, et il est possible que leurs allégations passionnées, après avoir nui de son vivant à sa réputation, aient provoqué les sévérités exagérées de l'histoire.

II

CATHERINE D'ALBON

Avec la mort de Jacques d'Albon, qui avait été de son vivant « marquis de Fronsac, seigneur de S.-André, Doches, S.-Germain, Valery, Mareschal de France, Maistre de la Garderobe, et premier Gentil-homme de la Chambre, et Gouverneur de Lyonnois, Forests, Auvergne, Bourbonnois, Beaujolois, Dombes, la haute et basse Marche, et Combrailles [1] », Marguerite de Lustrac, son épouse, recouvrait sa liberté. C'était un bien précieux pour une telle femme. Un trait d'union vivant lui restait avec la mémoire de son mari décédé : leur unique enfant, Catherine d'Albon, fiancée au prince de Joinville. Elle fut réclamée par la mère de ce dernier, la duchesse de Guise, née Anne d'Este. Une autre veuve que la maréchale eût insisté pour garder auprès de soi l'orpheline ; elle s'en garda bien et l'abandonna à la future belle-mère.

Moins facilement elle se débarrassa des dettes laissées par le feu maréchal. Les créanciers étaient aux trousses ; il fallait faire de l'argent comptant. Elle se décida à contre-cœur à réaliser les beaux meubles de Vallery. Dans son regret de voir se disperser au hasard des enchères une collection incomparable, elle s'adressa à Catherine de Médicis pour la prier d'en acquérir une partie. Catherine, que la reine Élisabeth d'Angleterre appelait avec dédain « la Florentine », était par son goût des arts la digne fille de Laurent de Médicis; mais elle mettait la politique au-dessus de la munificence et se trouvait à court d'argent. Tous ces meubles, dit Brantôme, ont été vendus « à Paris, aux enquans, desquelz on n'en peut quasi jamais voyr la fin, tant ilz durarent[2] ». La tapisserie de la bataille de Pharsale fut adjugée au maréchal de Vieilleville pour son château de Duretal en Anjou. Marguerite de Lustrac dut racheter de ses propres deniers un certain nombre des autres « superbetez ». Il était clair que ces bibelots lui tenaient plus à cœur que sa fille.

1. Hilarion de Coste, p. 90 *sqq*.
2. Brantôme, p. 30.

Délivrée d'un témoin gênant et rentrée dans ses meubles de luxe, la maréchale songea aux grandes aventures. La cour, après l'Édit de pacification d'Amboise (1563), avait vu reparaître l'ancien conspirateur d'Amboise, le vaincu de la bataille de Dreux, Condé, le récent prisonnier des catholiques. Louis Ier de Condé, premier prince du sang, qui comptait déjà tant de tragiques épisodes dans son existence, n'était âgé que de trente-trois ans. Marguerite de Lustrac en avait quarante-six. Ce fut cependant sur lui qu'elle jeta son dévolu. N'avait-elle pas aimé déjà son frère, le roi Antoine de Navarre?

Etonnante, vu la disproportion des âges, cette passion se heurtait à des obstacles plus considérables. Condé était marié à Eléonore, comtesse de Roye, une des protestantes les plus vertueuses de ce siècle dépravé[1], et déjà il avait été rendu père de sept enfants, ce qui ne l'empêchait pas d'être perdu de mœurs et d'avoir une des filles d'honneur de la reine, la fameuse Isabelle de Limeuil, pour maîtresse avouée, bien qu'elle-même partageât son propre cœur. Enfin Condé était le chef du parti calviniste, et Marguerite appartenait à la religion catholique dans laquelle son mari était mort au champ d'honneur.

Elle apostasia et se fit huguenote. Depuis longtemps on pouvait soupçonner qu'elle penchait vers l'hérésie. En cet éloge où il proclame la « Compagne fidelle du louable et tres aymé mareschal de Saint-André » une « Marguerite de douceur illustrée », son panégyriste François de Billon nous la représentait toujours suivie, « rencontrée qu'elle puisse estre en Vile, Bourg, ou Chastel », de deux singulières « damoyselles »; l'une Beaurecueil, « Diane honneste » et l'autre Théligny, « Lumière de courtoisie » par l'éclat de sa personne. Or ces deux inséparables compagnes étaient des fleurs de vertu protestante. Condé répondit à sa nouvelle coreligionnaire « en se moquant d'elle » au fond, en flattant ses espérances pour la forme. Était-ce une manière de se mettre à prix? La maréchale l'imagina. Se souvenant alors qu'elle avait une fille, Catherine d'Albon, héritière en partie des

1. *Éléonore de Roye, princesse de Condé* (1535-1564), par le comte Jules Delaborde. Paris, 1876. In-8, p. 41 *sqq.*

grands biens de Saint-André, elle l'offrit à Condé, pour son fils aîné, le marquis de Conti. Condé accepta.

Mais ce n'était pas tout de conclure l'odieux marché, il fallait livrer l'innocente jeune fille entre les mains du futur beau-père, et pour cela d'abord l'arracher à celles de la duchesse de Guise. Petite-fille de Louis XII par sa mère et soutenue par la toute-puissante maison de Lorraine, Anne d'Este n'était pas femme à céder. Le conflit fut violent. D'une part la duchesse indignée invoquait le premier accord conclu en faveur de son fils Joinville. De l'autre, Marguerite de Lustrac soufflait ses fureurs à Catherine de Médicis. Partisan avant tout de la politique à bascule, la reine ne voyait peut-être pas de mauvais œil ce conflit entre les Guises et les Condé. Très italienne, elle tâcha de gagner du temps. La maréchale força la porte du Louvre et exhala ses plaintes, en menaçant de saisir la justice. Catherine de Médicis se réfugia dans la neutralité et demanda que la fille lui fût remise à elle-même. Le cardinal de Lorraine, saisi de la question en plein concile de .Trente, conseilla ce tiers parti. Mais les mesures de conciliation rapprochent rarement les extrêmes. La maréchale gagna son procès, et sa fille Catherine d'Albon lui fut rendue par arrêt. Elle l'enferma aussitôt au couvent de Longchamp. L'ayant ainsi sequestrée, elle chercha, tantôt par douceur, tantôt par rigueur, à la faire à son tour changer de religion. La noble enfant se souvint qu'elle était fille du maréchal de Saint-André « ce grand ennemy des nouveaux sectaires » et qu'elle avait été fiancée à un Guise. Les ministres eurent beau l'obséder sans trêve ; ils y perdirent leur froide éloquence.

Ils la perdaient également, avec Condé que les plus puritains d'entre eux souhaitaient de ramener à une conduite moins scandaleuse. Il était fâcheux pour des gens qui avaient tant crié à la réforme universelle de l'Eglise, jeté tant d'outrages à la cour de Rome et au clergé, de s'être rangés sous la bannière d'un homme de guerre étranger à toute conviction gênante et même à la morale la moins austère. Du fond de sa retraite de Genève Calvin en fut informé. Il comprit combien ce libertinage effronté pouvait nuire au nouvel Évangile, et il envoya au prince cette vigoureuse épître :

« D'aultant plus que vous estes regardé de loing, estant eslevé en si hault degré, tant plus devez-vous estre sur vos gardes qu'on ne trouve que redire en vous. Vous ne doubtez pas, Monseigneur, que nous n'aimions vostre honneur, comme nous désirons vostre salut. Or nous serions traistres en vous dissimulant les bruits qui courent. Nous n'estimons pas qu'il y ait du mal où Dieu soit directement offensé ; mais quand on nous a dict que vous faites l'amour aux dames, cela est pour déroger beaucoup à vostre authorité et réputation. Les bonnes gens en seront offensez, les malins en feront leur risée. Il y a la distraction qui vous empesche et retarde à vaquer à vostre devoir. Mesmes il ne se peut faire qu'il n'y ait de la vanité mondaine, et il vous faut surtout donner garde que la clarté que Dieu a mise en vous, ne s'estouffe et ne s'amortisse[1]. »

La remontrance n'est pas si dure qu'elle en a l'air, et encore moins apostolique. Voici donc un adultère déclaré (la Limeuil donna bientôt un enfant à Condé) ; eh bien, maître Calvin n'y voit point d'offense directe de Dieu. Il lui suffirait que les convenances extérieures fussent sauvées. Le scandale des humbles, les railleries des gens instruits, voilà ce que redoute le prédicant de Genève ; il craint surtout que le héros n'oublie dans les bras de la Circé enchanteresse les affaires du parti et qu'en s'abandonnant à ses passions il ne nuise à ses facultés intellectuelles. Qu'aurait dit Pascal de cette casuistique ?

Le corps des ministres de France était moins indulgent pour ces peccadilles. La tolérance de Luther autorisant le landgrave de Hesse à prendre deux femmes ne leur venait pas à l'esprit. Une adresse au prince est décrétée pour lui faire des remontrances au nom de la religion et de la morale insultées. Une députation se présente chez lui et il doit entendre une homélie. Condé n'était pas dupe de ces bons apôtres. Il ne s'était donné à eux que pour être chef de parti et devenir lieutenant-général du royaume. Le reste ne lui importait pas plus que la gloire de Dieu offensée n'intéres-

1. *Lettres de Jean Calvin, recueillies pour la première fois et publiées d'après les Mss. originaux*, par J. Bonnet. — *Lettres françaises*, t. II. Paris, 1854. In-8, p. 537 *sqq.* — *Calvin et Théodore de Bèze à M. le prince de Condé*. Genève, 17 septembre 1563.

sait Calvin. Aussi élégant que brave, il avait ce don de charmer qui se fait pardonner l'insolence du vice. Il s'excusa sur son tempérament, promit de se corriger et de travailler à son amendement. Les ministres s'en furent satisfaits.

La noblesse vint après le clergé. Les gentilshommes se croyaient déshonorés par la conduite de leur chef et ils le lui dirent ouvertement. En présence de ses pairs, Condé retrouva toute sa hauteur et tout son cynisme. A Coligny, il demanda de ne pas s'ingérer dans sa vie privée ; quant à la compagnie, il la pria de se retirer. Les ministres qui trouvaient mauvaises les excommunications de l'Église romaine, agitèrent la question d'excommunier Isabelle de Limeuil, cette pécheresse publique[1].

Ce fut Catherine de Médicis qui se chargea de débarrasser la cour de cette triste femme, sa propre parente et dont elle-même avait fait la fortune. A son instigation, s'il faut en croire M. de La Ferrière, Maulévrier, un courtisan à tout faire, accusa la Limeuil de tentative d'empoisonnement sur le prince et la princesse de La Roche-sur-Yon. La princesse était grande-maîtresse de la cour et Limeuil lui en aurait voulu de sa surveillance trop sévère des filles d'honneur. L'inculpée fut arrêtée et enfermée dans un couvent d'Auxonne. Durant sa détention l'instruction criminelle se poursuivit.

Voilà Marguerite de Lustrac presque délivrée de sa dernière rivale. La mort avait déjà frappé plus haut. L'obstacle légitime, la princesse de Condé elle-même, Éléonore de Roye, avait succombé à une maladie de poitrine, en donnant le jour à un huitième enfant (27 juillet). Devant le lit de sa victime agonisante (car Éléonore s'en allait autant peut-être des chagrins et des humiliations, dont l'avait abreuvée son mari, que de son mal impitoyable), Condé retrouva une certaine grandeur d'âme. Il ferma les yeux de la noble femme et se retournant vers son fils et ses filles : « Que sa vie, leur dit-il, vous serve d'exemple et non la mienne ! »

Bientôt, inconstant et léger de caractère, il retourna à ses caprices.

1. *Trois Amoureuses au seizième siècle. Françoise de Rohan, Isabelle de Limeuil, la reine Margot,* par H. de La Ferrière. Paris, 1885. In-12, p. 87 *sqq*.

Entre Marguerite de Lustrac et lui, l'abîme semblait comblé. La maréchale résolut de frapper un coup décisif. Lequel ? Ici plane un mystère terrible, une de ces énigmes qui vraisemblablement ne seront jamais expliquées. C'est par l'appât de la fortune qu'elle espérait attirer enfin à elle le chef besogneux des huguenots ; mais la fortune des Saint-André reposait principalement sur la tête de Catherine d'Albon, la pensionnaire catholique de Longchamp. Marguerite, sa tutrice, ne jouissait que des revenus.

A son tour Catherine mourut.

La maladie avait paru étrange ; la mort fut presque subite. L'opinion publique, toujours soupçonneuse et crédule, n'hésita pas à voir dans la mère le bourreau de sa fille. La plupart des historiens ont admis le crime. Il n'a pas été démontré ; nous le révoquons en doute. Avec le P. Hilarion de Coste, nous préférons croire que Catherine d'Albon mourut « d'affliction, et de tristesse pour la crainte qu'elle eut que l'on luy fist quitter la Religion catholique[1] ».

L'héritage revint à la maréchale. Elle devenait en réalité marquise de Fronsac, comtesse de Vallery, baronne de Saint-Germain. Quel usage en ferait-elle ? Mettrait-elle ces biens dans la corbeille de mariage de Condé ? A la cour et dans les partis le second mariage du prince était une question agitée en sens divers. Catherine de Médicis lui conseillait d'agréer la maréchale, espérant bien par là le diminuer aux yeux des siens. Pour la raison contraire, les huguenots souhaitaient à leur chef une alliance plus honorable. Ce sentiment de l'honneur était très vif dans leurs rangs où la haute noblesse prédominait. Brantôme, observateur sincère plutôt que moraliste, leur a rendu cette justice ; il énumère ceux qui méprisaient les charges dela cour et mettaient la religion au-dessus de l'ambition. Mais toujours il a soin d'ajouter que Condé ne voyait rien au delà de ses intérêts et de sa gloire.

Il serait difficile d'imaginer une combinaison plus intéressée, une solution plus déshonorante que la conduite à laquelle il s'arrêta. Il se laissa cajoler par la maréchale, et, sans aller jusqu'au mariage, il accepta le cadeau. Le présent

1. *Op. cit.*, p. 91.

offert était, ni plus ni moins, la terre et le château de Vallery avec ses riches tapisseries. Marguerite de Lustrac lui en faisait purement et simplement donation entre vifs et sans aucune réserve[1]. « Ce fut là, dit Brantôme, une libérallité qu'une grande emperière ou reyne n'en eust voulu user. » Il en prit aussitôt possession et le domaine resta jusqu'en 1727, à la maison de Condé qui fit de la chapelle son lieu de sépulture. Aujourd'hui encore, dans la modeste église du village de Vallery, le magnifique mausolée de Henri II de Bourbon-Condé, par Michel Anguier, et une simple plaque de marbre noir portant le nom du grand Condé, son fils, confondu parmi d'autres noms, recouvrent les glorieux ossements de trois siècles de générations princières. Chantilly ne possède que les cœurs. Plus loin, dans le parc aux magnifiques ombrages, deux chênes séculaires ont reçu, si j'ai bonne mémoire, les noms de « Grand Condé » et « Petit Condé », suivant leur taille respective.

En novembre 1565, Louis de Bourbon, prince de Condé, pour qui l'on avait songé à la veuve de François II, Marie Stuart, épousait du moins une princesse de bon rang, Françoise d'Orléans Longueville, fille posthume de François d'Orléans, marquis de Rotelin, et sœur de Léonor d'Orléans, duc de Longueville.

Isabelle de Limeuil, évadée depuis longtemps, grâce au prince, de ses prisons successives, et reçue par lui à Vallery pour y jouir avec la maréchale de la plus tendre hospitalité, exhala ses colères en des plaintes sarcastiques et s'en alla cacher sa courte honte en Italie. Elle épousa un financier. Après tout, celle-là ne tombait pas de bien haut.

Tel n'était pas le cas de la maréchale. Elle aussi voyait ses espérances déçues, ses libéralités perdues. La passion survivait. Condé la traitait encore en protecteur et en ami ; mais le rôle à la cour était fini. Elle se remaria ailleurs[2], et ce mariage la fit à jamais déchoir. C'est presque une préface de la grande Demoiselle se rabattant à Lauzun.

1. *Histoire des princes de Condé,* par Mgr le duc d'Aumale, t. I, p. 267.

2. En 1572, d'après Hilarion de Coste. Voir Tamizey de Larroque, *Document inédit relatif à l'enlèvement d'Anne de Caumont* (Extrait du *Cabinet historique*), t. XIX, p. 148 *sqq.*

« Une dame ay-je cogneu, dit Brantôme, qui avoit espousé un mareschal de France, beau, honneste gentilhomme et vaillant : en secondes nopces elle en alla prendre un tout contraire à celluy-là[1]. » Le personnage que Brantôme dédaignait trop pour le désigner plus expressément était cependant d'aussi bonne maison que les Lustrac; mais il passait pour « fort vieil[2] ». De fait, il avait seulement dépassé la cinquantaine, et la maréchale, qui elle-même comptait plus de quarante ans, avait rêvé dans Condé un mari plus jeune qu'elle. Sa fortune était considérable, mais l'origine plus que douteuse. Geoffroy de Caumont était un homme d'Église. On l'appelait le « Protonotaire ».

Outre ce titre de Protonotaire apostolique, il portait depuis trente ans (1540) ceux d'abbé d'Uzerche, de Vigeois, de Clairac et de prieur de Brive. Aux titres il joignait les bénéfices. De ses devoirs ecclésiastiques, il n'avait cure. Tant qu'avait vécu son frère aîné, il avait porté la robe longue; après sa mort, il l'avait quittée, mais sans lâcher aucune de ses abbayes[3].

Brantôme, qui batailla toute sa vie, n'était-il pas abbé de Bourdeilles ? Geoffroy de Caumont se contentait, comme lui, d'être abbé séculier et de percevoir de gras revenus. Il y a toutefois une différence. Brantôme était franc et catholique; Caumont, hypocritement protestant. Son propre parti le méprisait, ce « huguenot à couvert... et poltronnesque. » Théodore de Bèze, dans son *Histoire des Églises réformées*, nous le dépeint comme « n'ayant ni cœur ni mains[4] ».

Royaliste quand même.

On devine toutefois ce que les chefs de l'armée catholique pensaient d'un pareil pleutre. Il écœurait Montluc, qui le lui fit sentir. François, l'aîné des Caumont, ayant osé paraître à la cour pour se plaindre des agissements de l'héroïque capitaine : « Toute la différance qu'il y a entre M. de Montluc et

1. Brantôme, *Dames*, t. IX, 673.

2. *Thuana*, éd. d'Amsterdam, 1740, p. 47, d'après Tamizey de Larroque, *loc. cit.*

3. Brantôme, t. V, p. 31, n. 1. — Tamizey de Larroque, *loc. cit.*, et p. 10. n. 10. La Chesnaye-Desbois. t. IV, p. 868, art. *Caumont*.

4. Tamizey de Larroque, p. 10, n. 11.

vous austres, lui avait reparti le duc de Guise, est qu'il mérite beaucoup et vous peu, et que vous austres estes plus riches de bien que luy et luy plus riche d'honneur[1] ». Marguerite de Lustrac sentait retomber sur elle le mépris déversé à pleines mains sur son mari par ce vrai homme de cœur. Elle n'eut pas le courage de prendre le titre de baronne de Caumont, et continua de se faire nommer, au risque de raviver ses regrets avec ses souvenirs, la maréchale de Saint-André. Il faut entendre Brantôme juger sa ridicule affectation « à quoy nos courts de parlement devroient adviser et y donner loy, car j'en ay vu un' infinité qui en faisoient de mesme, ce qui est par trop mespriser leurs derniers marys, n'en voulant porter le nom après leur mort; puisqu'elles ont fait la faute, il faut qu'elles la boivent... »

Par certains côtés l'union était bien assortie. Geoffroy de Caumont et Marguerite de Lustrac étaient tous deux renégats, fort attachés tous deux aux biens de la terre. Lui détenait, quoique calviniste, les bénéfices de l'Église catholique. Elle, quoique jouissant en commun avec son mari de plus de cent mille livres de rente, — une fortune royale pour l'époque, — ne payait pas ses domestiques. M. Clément-Simon, magistrat avant d'être historien, a été déterrer une affaire typique.

La nouvelle union ne dura que deux années. Encore furent-elles traversées par une terrible épreuve pour les Caumont. Geoffroy, son frère cadet François, et ses deux neveux, tous fidèles, en leur qualité de protestants, à la fortune de Henri de Navarre, avaient cru devoir suivre le Béarnais à Paris pour assister à ses noces avec Marguerite de Valois, la sœur de Charles IX. Ils s'étaient logés au Pré-aux-Clercs ne songeant qu'à la fête. Elle devait être sanglante. Acculée par ses propres fautes à une impasse, Catherine de Médicis avait résolu d'en sortir par le crime. La nuit de la

1. Brantôme, t. IV, p. 29. Guise « entendoit par les trois frères de M. de Caumont, M. l'abbé de Clérat, etc. » — « Pour être juste, il convient d'ajouter que G. de Caumont mérita l'amitié de Jules-César Scaliger qui lui dédia plusieurs de ses poésies et aussi ses observations sur Théophraste. » Tamizey de Larroque, *loc. cit.*

Saint-Barthélemy la délivra des ces calvinistes que sa fausse politique avait rendus prépondérants. François de Caumont[1] et son fils furent des premiers massacrés, Geoffroy parvint à se sauver. Outre les mémoires de son neveu, le futur maréchal de La Force[2], lui-même nous a raconté dans une lettre les étranges péripéties de sa fuite. Il monta à cheval à temps et l'épée au poing, sans autres armes, il s'élança hors du faubourg Saint-Germain. Revenu sur ses pas pour arracher les siens aux arquebusiers, il regagna encore la campagne avec son deuxième neveu Jacques plus tard maréchal, résista à une charge de cavalerie où périt un homme de sa suite et ne s'arrêta plus qu'à son château de Castelnaut.

Au lieu de décimer lâchement les protestants dans un odieux guet-apens, mieux eût valu ne pas laisser entre leurs mains les couvents. Caumont, tremblant pour sa magnifique abbaye de Clairac à laquelle il tenait autant qu'à la vie, écrivit pour s'en assurer la possession, à l'adresse du nouveau souverain Henri III, la lettre la plus naïvement cupide. Les prétentions de la noblesse à confisquer les biens d'église à son profit s'y étalent avec une cynique impudence : services rendus au roi; fondations des ancêtres; convenance d'arrondir un domaine[3]. Pas une allusion à sa qualité de protestant qui le rendait inhabile à jouir des revenus d'une maison de prière affectée au culte catholique. Ce singulier protonotaire avait tenté de faire apostasier les religieux à son exemple. Il faisait prêcher les ministres devant les moines de Clairac et d'Uzerche et il avait réussi à les dévoyer.

M. de Caumont mourut comme il avait vécu, infidèle à Dieu, fidèle à son abbaye iniquement possédée (avril 1574). Il laissait sa femme enceinte d'un second enfant. Quelques

1. Ne pas le confondre avec le premier François, frère aîné de Geoffroy et mort vers 1562. Tamizey de Larroque, p. 9, n. 7.

2. *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force*, publiés par le marquis de La Grange. Paris, 1843, in-8, t. I, p. 8 *sqq.*

3. Lettres publiées, par M. Tamizey de Larroque. — Voir *Revue de l'Agenais*, art. cité, p. 107, n° 2.

mois après[1], Marguerite de Lustrac donnait le jour à une fille, celle dont nous allons raconter la vie et qui sera la pieuse Anne.

1. 18 mai 1574, d'après M. de La Ferrière ; 19 juin, d'après Hilarion de Coste, Moreri, Berger de Xivrey, Tamizey de Larroque et M. Clément Simon. Le lieu de naissance, selon M. T. de Larroque, pour Anne de Caumont comme pour Marguerite de Lustrac, serait le château de Gavaudun.

(*A suivre.*) H. CHÉROT.

ASCÉTISME ET PHILOSOPHIE

Les doctrines ont leur destinée, comme les livres, comme les mots. Après de longs jours d'une possession peu troublée, l'ascétisme chrétien eut à subir l'assaut que lui livrèrent les humanistes de la Renaissance en esprit de réaction contre la religion et la morale révélées. Ce qu'ils donnèrent d'éloges à l'ascétisme de Pythagore, de Platon ou des stoïciens, ils l'enlevèrent à l'ascétisme de l'Évangile, qui devint pour eux synonyme de doctrine contre nature, basse et avilissante. Ce dédain se retrouve dans une certaine école spiritualiste, qui tient en partie de Descartes, en partie de Cousin. Portée qu'elle est à réduire l'homme à la seule intelligence, elle isole l'âme du corps et méconnaît la nécessité de travailler à son affranchissement. Au moins, l'expression d'ascétisme sonne mal à ses oreilles. M. Paul Janet ne l'emploie que pour désigner quelque observance ou farouche ou futile, toujours déraisonnable. De son côté, l'école matérialiste, à laquelle étaient inféodés un trop grand nombre de médecins et de physiologistes, s'en est prise longtemps à l'ascétisme pour d'autres raisons : à l'entendre, contrarier la nature dans quelqu'une de ses manifestations est un crime contre la nature ; d'ailleurs, c'est travailler en pure perte ; la nature combattue se venge ; loin de se calmer, elle s'exaspère [1].

Commencerait-on à revenir de ces préventions ? Y aurait-il chez plusieurs quelque effort pour mieux comprendre le sens de la portée de l'ascétisme chrétien ? Toujours est-il que, dans des écoles assez diverses, on voit remettre en honneur plus d'un de ses principes, plus d'une de ses pratiques. On garde rigueur au nom, on se reprend à enseigner la chose.

1. Voir *Ascétisme et Pathologie,* par le P. de Bonniot. *Études,* décembre 1878.

Sans doute, il arrivera que, dans cet enseignement philosophique de l'ascétisme, le but visé ne sera nullement celui que vise la morale évangélique. Les mêmes formules appuyées sur d'autres bases, entourées d'un faisceau de doctrines opposées au christianisme, ne sauraient dire absolument la même chose. Encore est-il intéressant de comparer ce que font entendre ces différentes formules; les divergences, si réelles qu'elles soient, laissent subsister nombre de points de contact. Il importe aussi de se rappeler que ce qu'on décriait jadis, c'était non telle ou telle forme de l'ascétisme, mais le renoncement qui est le fond même de tout ascétisme; qu'on s'attaquait non seulement au but poursuivi par l'ascétisme chrétien, mais aux moyens qu'il mettait en œuvre, moyens qu'on réhabilite aujourd'hui.

Nous voudrions ici noter ces points par où quelques systèmes de philosophie contemporaine rejoignent l'ascétisme chrétien. Notre dessein est de faire plutôt œuvre d'exposition que de discussion. Nous nous attacherons moins à examiner les enseignements des écoles pour y faire le départ exact du vrai et du faux qu'à mettre sous les yeux des lecteurs les textes qui indiquent ce rapprochement. Ce sera l'excuse des citations un peu nombreuses que nous serons obligé de faire.

I

Ascétisme veut dire proprement exercice. Dans la langue chrétienne, ce mot indique un ensemble de principes et de pratiques qui tendent au perfectionnement moral ou à la sanctification. Il devait tout naturellement être adopté par une religion qui parle sans cesse d'effort et de travail, qui regarde la vie présente comme une lutte et la béatitude à venir comme une conquête. De fait, l'ascétisme de l'Évangile, c'est surtout la discipline des passions, l'exercice de la mortification, la pratique du renoncement.

Mais rien de plus exprès, de plus fondamental dans la morale chrétienne que le précepte de l'abnégation. Le divin auteur du christianisme en a multiplié les formules : « Que celui qui veut être mon disciple se renonce à mon exemple ! — Personne ne peut être des miens si d'abord il ne se

renonce »; et nombre d'autres paroles de ce genre. Ces maximes, tous les ascètes les ont recueillies et commentées : elles forment le fond de leurs ouvrages. Le livre de l'*Imitation*, ce manuel par excellence de l'ascétisme chrétien, n'en est, pour ainsi dire, que l'admirable paraphrase. L'auteur s'est résumé lui-même en disant : « Retenez bien cet axiome, court et plein de sens : Quittez tout et vous trouverez tout. » La voie par laquelle il fait cheminer l'âme fidèle, c'est la voie de l'abnégation, ce qu'il appelle « la voie royale de la croix ». Et sur ce point, le doux saint François de Sales ne tient pas un autre langage que l'austère saint Jérôme.

Ce renoncement, des voix bien inattendues partent du positivisme pour en proclamer la nécessité. Elles ont un son plus naturaliste que celles de nos ascètes, elles font appel à des considérations d'un autre ordre, mais le grand et austère enseignement s'y retrouve. Une de ces voix s'élève à l'extrême gauche du parti. C'est celle d'un homme qui est allé jusqu'aux dernières conclusions qu'on peut tirer des affirmations ou plutôt des négations positivistes, et qui les a exprimées avec une franchise quelque peu brutale. Qu'on ouvre l'*Irréligion de l'avenir* ou l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, et l'on verra bientôt qu'on a affaire à un esprit d'une logique révolutionnaire jusqu'au scandale. Or, si M. Guyau a cru pouvoir édifier une morale sans obligation ni sanction, il ne s'est pas avisé d'en construire une sans renoncement.

Une des formes de l'abnégation, c'est le don de soi; mais, déclare M. Guyau, aucun être ne vit sans se donner. A la vérité, « existence et vie implique nutrition, conséquemment appropriation, transformation pour soi des forces de la nature : la vie est une sorte de gravitation sur soi »; ce n'est là qu'une force de la vie. L'être vivant accumule toujours un surplus de force. Cette surabondance se répandra au dehors par la fécondité, fécondité intellectuelle et conditionnelle autant que physique. Et dans la fécondité, l'être *s'oublie;* il cède à la pression qui le sollicite à briser l'enveloppe étroite du moi, à se donner sans se chercher lui-même. La pensée est essentiellement impersonnelle; sa pente est de se ré-

pandre et de se communiquer. La sensibilité veut aller vers autrui et se multiplier par l'émotion d'autrui : « de là, une sorte d'inquiétude chez l'être trop solitaire, un désir non rassasié ». La volonté est poussée à se dépenser dans un travail utile aux autres hommes : « on a besoin d'aider autrui, de donner son coup d'épaule au coche qui entraîne péniblement l'humanité ; en tout cas, on bourdonne autour ». Bref, « la vie à deux faces : par l'une elle est nutrition et assimilation, par l'autre production et activité. Plus elle acquiert, plus il faut qu'elle dépense : c'est sa loi.... Il y a une certaine *générosité* inséparable de l'existence, et sans laquelle on meurt, on se dessèche intérieurement. Il faut fleurir ; la moralité, le *désintéressement*, c'est la fleur de la vie humaine.... Nous sommes loin, conclut M. Guyau, de Bentham et des utilitaires qui cherchent à éviter partout la peine, qui voient en elle l'irréconciliable ennemie : c'est comme si on ne voulait pas respirer trop fort, de peur de se dépenser[1] ».

Nous n'examinerons pas si ce besoin de se dépenser est par lui-même chose morale, bien plus s'il est le fondement même de la notion du devoir comme M. Guyau le soutient plus loin : obéir au devoir ne serait pas autre chose qu'obéir à cette poussée interne. Il reste que, de l'aveu du positivisme, le renoncement en faveur d'autrui est la loi de l'existence humaine, la plénitude de la vie.

Même langage chez le grand-maître du positivisme évolutioniste en Angleterre. Herbert Spencer, qui n'a pas assez de dédain pour ce qu'il regarde comme la doctrine des ascètes catholiques, qui les accable de tout le poids de sa physiologie et de sa philosophie naturaliste, se fait, à son tour, un apôtre du renoncement. Il enseigne un double renoncement, un renoncement de l'homme dans ses rapports avec lui-même, un renoncement de l'homme dans ses relations avec autrui.

On peut résumer ainsi la doctrine qu'il expose dans *les bases de la morale évolutioniste*[2]. La *cohérence* et la *coor-*

1. *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, liv. II, chap. I et II.
2. Chap. V à XIII.

dination de la conduite sont marques de moralité. Conduite *retenue* dit conduite morale, de même que conduite *dissolue* dit conduite immorale. Les hommes nourrissent l'idée qu'il y a quelque chose de dégradant, ou de nuisible, ou tous les deux à la fois, à faire toujours ce qui est agréable, à éviter toujours ce qui est désagréable. Ils sont communément persuadés qu'il est mal de chercher les plaisirs inférieurs et les plaisirs immédiats de préférence aux plaisirs supérieurs ou lointains. Quelle serait l'origine de cette façon de penser ? Suivant Herbert Spencer, dans les types inférieurs, les excitations et les sensations sont simples, en même temps qu'elles se rapportent à des objets immédiats. A mesure que la vie s'élève, les opérations mentales se compliquent et s'adaptent à des fins plus éloignées. « Il en résulte une certaine présomption (de plus haute valeur physique et morale) en faveur d'un motif qui se rapporte à un bien éloigné, en comparaison d'un motif qui se rapporte à un bien prochain. » Tout insuffisante que soit pareille explication, il reste cet enseignement d'Herbert Spencer : la retenue, la possession de soi, la subordination des tendances et des appétits, en un mot le renoncement, caractérise la conduite des êtres plus élevés sur l'échelle de la perfection.

Ce renoncement ne regarde que l'individu isolé. Il est un renoncement qui se rapporte à l'intérêt d'autrui, un renoncement altruiste, pour parler avec Herbert Spencer. Est altruiste « toute action qui, dans le cours régulier des choses, profite aux autres au lieu de profiter à celui qui l'accomplit » ; et, en ce sens, ajoute le positiviste anglais, « depuis le commencement de la vie, l'altruisme n'est pas moins essentiel que l'égoïsme ». Cette affirmation se prouve aisément. L'individu ne conserve et n'accroît sa race que par une certaine perte de lui-même, et l'individu ne saurait se désintéresser de l'avenir de sa race. « Le sacrifice de soi n'est donc pas moins primordial que la conservation de soi. » On peut même remarquer que plus l'individu s'élève, plus il travaille au bien d'autrui. Sans doute, poursuit Herbert Spencer, ce que l'individu cherche dans le bien d'autrui, c'est encore son propre intérêt. Il sait que le progrès général lui profite à lui-même, que ce qu'il jette de jouissances dans la masse commune

augmente sa somme personnelle. Son altruisme devient ainsi une autre forme de l'égoïsme.

Il faut avouer que ce renoncement sans véritable oubli de soi, ce renoncement qui se recherche, ce renoncement dépouillé de l'air de générosité qu'il garde chez Guyau, n'a rien qui oblige à la reconnaissance celui qui en profite. C'est donner d'une main pour recevoir de l'autre. C'est réduire le désintéressement au calcul du commerçant ou du politique. Mais cet effort pour ramener l'altruisme à l'égoïsme, au moins pour les faire concorder ensemble, est chez Herbert Spencer comme le *second moment*. Il trouve le fait de l'abnégation, du renoncement. Il en affirme l'existence, et en explique d'abord assez exactement la nature. Puis l'esprit de système reprend le dessus : il faut faire rentrer la notion d'altruisme dans celle d'égoïsme, qui seule est vraiment une notion mécaniste[1]. On l'altérera au point d'en compromettre le caractère; mais on n'osera l'éliminer. Il faut que la notion du renoncement tienne une place bien nécessaire dans la vie humaine pour qu'elle s'impose à un positiviste tel qu'Herbert Spencer.

Terminons cette revue du positivisme par l'un de ses représentants également en vue au delà et en deçà du Rhin. Nous voulons parler de Max Nordau, l'auteur de *Dégénérescence*[2]. Max Nordau ne fait pas de la philosophie comme tout le monde, ce qui ne veut pas dire qu'il n'en fasse pas quelquefois de la bonne. Avec des attaches profondes à l'évolutionisme, c'est par plus d'un côté un indépendant. Il a en horreur la bouffissure scientifique, l'égoïsme bourgeois, le verbiage creux des décadents, ce qu'il appelle d'un terme énergique la coprolalie. Or lui qui ne prétend pas s'élever au delà de la sphère naturaliste, qui ne parle jamais d'âme spirituelle et immortelle, il enseigne aussi la nécessité du renoncement. Il voit dans l'homme inférieur une bête qu'il faut museler. Il reconnaît que le grand travail de la civilisation a « été de dompter la concupiscence », de faire sortir l'homme « du carnassier voluptueux » ; et cet effort, chacun doit le

1. Voir *Herbert Spencer et l'évolutionisme mécaniste. Études*, 14 mars 1895.
2. *Dégénérescence*. 2 vol. in-8. Traduit par A. Dietrich. Paris, 1894.

continuer sans cesse; cette conquête, chacun doit la défendre sans trêve contre les assauts du dedans et ceux du dehors. La civilisation et la société ont « pour première prémisse l'amour du prochain et la capacité du sacrifice; le progrès est l'effet d'un asservissement toujours plus dur de la bête dans l'homme, d'un refrénement de soi-même toujours plus sévère, d'un sentiment du devoir et de la responsabilité toujours plus délicat ». Voilà, reparaissant sous une autre forme, la lutte chrétienne, le renoncement chrétien. Décidément l'ascétisme est de l'essence de toute doctrine qui veut se dire morale ou seulement humaine; et il est bien vrai qu'il ne suffit pas de laisser la vie se développer sans entraves et dans toutes les directions pour qu'elle soit digne, morale, humaine.

II

La doctrine du renoncement se retrouve enseignée, non pas peut-être avec plus de force, mais avec plus de logique par l'école spiritualiste contemporaine. Même dans la partie de cette école qui se tient en dehors de toute religion positive, on ne rencontrerait plus guère de philosophes à défendre le laisser-faire, le laisser-vivre de Rousseau. La maxime que la nature est bonne et qu'il ne faut pas la contrarier passe, à bon droit, pour une énormité qu'aujourd'hui on n'oserait soutenir.

Elle n'aurait pas, en tout cas, pour défenseur M. Edmund Clay, l'auteur d'un livre original, au titre un peu énigmatique, *l'Alternative*[1]. Nous aurions dû peut-être citer M. Clay parmi les positivistes. Si nous le rangeons dans la catégorie spiritualiste, c'est en raison de certaines aspirations fréquentes chez lui. D'ailleurs, qu'on veuille bien ne pas attacher plus d'importance qu'il ne convient à ces étiquettes.

Que signifie ce titre : *l'Alternative?* A l'état de nature, dit M. Clay, l'homme est le jouet de certaines forces inconscientes qui sont le fond de l'organisme. Par un mirage que produisent ces mêmes forces, nous nous croyons libres. En réalité, nous restons aussi impersonnels que « la motte de

1. *L'Alternative; contribution à la psychologie.* Traduit de l'anglais par A. Burdeau. Paris, 1886.

terre sur la pelle du laboureur » ou le cadavre qui répond à un courant électrique par une réaction. L'alternative devant laquelle l'homme se trouve placé est de rester le jouet passif de ces forces fatales ou de s'élever jusqu'à une existence libre, consciente, personnelle. Or il n'y a qu'une voie pour échapper à la domination de l'inconscient, c'est l'abnégation. « Pour sortir de l'état de marionnette, déclare M. Clay, il faut passer par l'*abnégation*, inséparable d'une conduite vraiment volontaire et conforme à la sagesse » ; il faut déraciner de son cœur les affections purement instinctives, l'irascibilité, le respect humain, l'amour-propre, la recherche du plaisir. Cette abnégation, virile et humble tout ensemble, constitue l'esprit du Christ, le Christ en qui M. Clay salue l'ascète par excellence, sans y reconnaître Dieu. Et comme l'abnégation ne va pas sans efforts douloureux, elle est vraiment « la voie de la croix », le chemin du Calvaire.

Sur quoi, M. A. Burdeau, qui a traduit de l'anglais *l'Alternative*, fait cette remarque : « Rencontre digne d'attention ; cette voie unique de salut que la philosophie, éclairée par la physiologie, arrive à découvrir sur la fin du dix-neuvième siècle, le Christ, près de deux mille ans auparavant, l'avait choisie. Et, sans donner raison de son acte, il avait orienté la société chrétienne naissante dans la direction voulue. » La rencontre n'est peut-être pas si étonnante : la philosophie moderne n'est pas née en dehors du christianisme ; elle s'en est pénétrée souvent à son insu. Il n'en reste pas moins vrai que si elle n'a pas découvert par elle-même la voie douloureuse de l'abnégation, elle s'y trouve forcément amenée. Elle veut se justifier à elle-même d'y cheminer ; ce qu'elle fait par des raisons parfois étranges, où le faux se mêle au vrai, mais qui rendent témoignage au principe même de l'ascétisme évangélique.

Plus cohérente et mieux appuyée est la doctrine des philosophes nettement spiritualistes, comme aussi plus entier leur accord avec l'ascétisme chrétien. Qu'eux surtout se soient inspirés des enseignements du christianisme, la chose ne peut faire doute. Plusieurs le déclarent et confessent hautement avoir eu devant les yeux comme un flambeau cet

idéal d'une sagesse toute divine. Mais trouvant par la raison des vérités qu'ils n'auraient pas découvertes, laissés à leurs seules forces, ils démontrent que cet idéal est aussi d'une sagesse tout humaine, et prouvent une fois de plus qu'il ne saurait y avoir dissentiment entre la révélation et la vraie philosophie.

C'est en particulier la lumière qui éclate à chaque page du livre si remarquable de M. Ollé-Laprune, *le Prix de la vie*. Il a rappelé que l'homme est fait pour le bien suprême, pour Dieu ; que notre travail en ce monde est de le poursuivre, de nous en rapprocher. Il tire immédiatement de cette vérité la loi du renoncement : « Rien de ce qui est partiel et transitoire ne peut avoir une valeur telle qu'il n'y ait pas lieu d'y renoncer. D'abord il est clair qu'il faut savoir passer outre et aller au delà, sans quoi ce serait s'y reposer comme si c'était le complet et le définitif. Puis ce qui est moyen peut aussi se tourner en obstacle, et alors il faut le surmonter, le briser, le sacrifier, à cause et en vue de la fin pour laquelle le moyen a été institué. » Il ajoute : « C'est l'indispensable condition de la vie morale, dans le temps de la lutte et de l'épreuve, que l'activité se contienne pour être plus puissante. Rien de grand ne se fait sans la force de se contenir, de se retenir, de s'abstenir. Il faut, selon l'étymologie et le vieil usage latin, donner un grand sens à ces mots *continentia* et *abstinentia*. Qui ne sait pas, en présence des choses, tenir la convoitise naturelle bridée, qui ne sait pas ne point porter la main sur ce qu'il désire, ne vivra jamais de la vie morale ; qui se laisse aller sur toutes les pentes n'aura jamais de vertu[1]. »

Voilà les vrais et solides motifs du renoncement : l'homme est fait pour un bien qui dépasse tous les biens finis ; dans l'homme, la volonté, faculté maîtresse, ne se trempe qu'en se résistant à elle-même et à ce qui l'entraîne.

Un disciple de M. Ollé-Laprune, M. Blondel, indique une autre base philosophique du renoncement. C'est dans son livre *l'Action*, où il a condensé toute sa doctrine métaphysique et morale. L'homme doit se renoncer parce qu'il est

1. Ouvrage cité, chap. XXII.

soumis au devoir; il doit se renoncer pour être fidèle à ses obligations. C'est que précisément il ne s'agit pas de faire le bien qu'on veut, parce qu'on le veut, « par un mouvement de libre complaisance. L'essentiel et le pénible, c'est de faire ce qu'on fait en esprit de soumission et de détachement, de le faire parce qu'on y sent l'ordre d'une volonté à laquelle doit se subordonner la nôtre ». Les préceptes moraux sont moins « la formule de notre propre vouloir, que l'expression d'une autorité souveraine, dont notre première obligation est de reconnaître le droit sur nous... Si nous ne faisons que ce qui nous charme et nous semble avantageux, nous n'allons pas loin dans la voie du devoir, ou, pour mieux dire, nous n'y entrons vraiment pas [1] ».

Ainsi le renoncement doit pénétrer tous nos actes, non seulement le mouvement qui nous porte hors du mal, mais le mouvement qui nous porte vers le bien. Que l'homme cherche à se dégager des entraînements vers le bas, ou qu'il suive ses aspirations vers les hauteurs du devoir, toujours il doit mettre dans son activité l'impulsion de l'abnégation pour la rendre vraiment morale. Et la raison dernière de cette obligation, c'est qu'il est créature; c'est qu'il est un être en tout dépendant, et, en même temps, un être en marche, un être encore retenu dans le temps de l'épreuve et de la conquête. L'homme ne s'appartient pas; sur cette terre, il est non pas touriste, mais voyageur; il est fait non pour parader, mais pour combattre : à tous ces titres, il lui faut se renoncer.

III

Nous sommes en plein ascétisme chrétien, et nous restons en pleine philosophie. Bien plus, ici comme ailleurs, le christianisme ne nous fait entrer que plus avant dans la philosophie, et il est vrai de dire que s'il dépasse la raison, c'est que d'abord il l'a embrassée tout entière. La philosophie antique disait à l'homme : « Connais-toi toi-même. » Le christianisme a fait mieux; il lui a mis le flambeau entre les mains et l'a révélé à lui-même. Plus clairement que toute autre

1. Ouvrage cité, p. 376.

doctrine, il a montré à l'homme son origine, sa condition ici-bas, sa constitution, sa destinée, et ainsi il a pu lui tracer les règles d'un ascétisme essentiellement raisonnable et humain. Et comme il est fondé sur notre nature, l'ascétisme chrétien doit avoir des points de contact avec ceux des systèmes philosophiques qui ont plus ou moins approfondi cette nature. Mais il ne peut être que d'un esprit superficiel ou prévenu de conclure de ces ressemblances à un emprunt fait par le christianisme.

On s'est plu surtout à comparer, dans cette pensée, l'ascétisme chrétien avec ce qu'on a appellé l'ascétisme stoïcien, le *Sustine* et l'*Abstine* antique avec l'abnégation chrétienne. A la vérité, le stoïcisme s'est présenté comme une doctrine de grande élévation morale et a formulé de retentissants préceptes. Il a proclamé très haut la suprématie de l'esprit sur la matière, de la raison sur les passions. Mais un abîme le sépare du christianisme : et cet abîme, des bibliothèques entières, composées même à la manière des *Origines du christianisme* d'Ernest Havet, ne le combleraient pas, incapables même de le masquer. Au livre de M. Havet et à tous ceux de ce genre, on a répondu. Le stoïcisme n'a jamais connu le renoncement que nous avons appelé altruiste, le renoncement en faveur d'autrui. La sympathie, la bienveillance, l'humanité qu'il recommande n'ont rien de commun avec la charité. Sainte-Beuve, qui n'était ni un ascète, ni un dévot, mais avait de la finesse, l'a bien compris. Ce qu'il dit de Montaigne et de Franklin mis en parallèle avec saint François de Sales peut s'appliquer à tout système de morale stoïcienne comparé au christianisme : « Il y a une lumière qui lui manque ou qui semble presque absente, non pas celle qui brille et qui serait fausse, mais celle qui échauffe en rayonnant, une fleur d'éclat qui ne vient pas de la surface, mais du foyer même. Je cherche bien loin : il a l'humanité, il lui manque proprement la charité. » « L'homme, sans la dévotion, disait saint François de Sales cité par Sainte-Beuve, est un animal sévère, âpre et rude [1]. » Sévère, âpre et rude est aussi tout ascétisme qui ne s'est point pénétré de christianisme.

1. *Causeries du lundi*, t. VII : *Saint François de Sales.*

Même distance entre le renoncement personnel de l'ascétisme chrétien et celui du stoïcisme. La doctrine du *Sustine* et de l'*Abstine* est une doctrine de passivité, de résignation morne et inerte. C'est l'Arabe qui, dans le désert, se couche près de son chameau et s'enveloppe dans son burnous pour laisser passer la tempête de sable ou attendre la mort quand l'eau vient à lui manquer. Ce n'est pas la lutte chrétienne, forte, généreuse, ardente, animée. Le christianisme est vie, le stoïcisme est mort. Car il ne faut pas se laisser égarer par les mots *sacrifice*, *immolation, mortification* si souvent employés par le christianisme. Cette mortification consiste non à supprimer les forces vives de la nature, mais à les diriger; non à dessécher ce fleuve de vie qui coule en nous, mais à en capter les eaux, à les endiguer, à les régulariser dans leur cours, à empêcher qu'elles ne se perdent dans le sable ou ne se répandent en marécages pestilentiels. L'ascétisme ne leur fait violence que pour les porter plus avant d'un cours plus puissant, plus limpide et plus fécond. La mort qu'il prêche est la vie. Celui qui a donné aux hommes la loi de la mortification est le même qui a dit : « Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance. » « Quiconque perd son âme, dit-il encore, la retrouvera. » Celui qui jette au feu du sacrifice cette nature où sont mêlés tant d'éléments grossiers, où bouillonnent tant de convoitises malsaines, la retirera plus pure, plus homogène, plus souple et plus forte pour le bien.

Ce qui serait plus proche de la morale chrétienne, c'est l'ascétisme péripatéticien. Les philosophes modernes qui ont traité de l'ascétisme n'en ont guère parlé, ou lui ont donné une médiocre importance. Ernest Havet, dans ses *Origines du christianisme*, ne le mentionne même pas : il aurait cependant trouvé là plus d'un rapprochement curieux à faire.

L'ascétisme chez Aristote repose sur la théorie du *juste milieu*. Les choses de l'ordre moral, suivant sa remarque, risquent également d'être compromises par tout manque de mesure, soit en trop soit en moins. L'homme qui craint tout, qui fuit tout et qui ne sait rien supporter est un lâche; celui qui ne craint jamais rien et qui affronte tous les dan-

gers est un téméraire. De même, celui qui jouit de tous les plaisirs et qui ne *s'en refuse* aucun est un intempérant, et celui qui les fuit tous sans exception est en quelque sorte un être insensible. C'est que la tempérance et le courage se perdent également, soit par l'excès, soit par le défaut, et qu'ils ne subsistent que dans la modération. « La vertu est une sorte de milieu. » Et Aristote ajoute cette règle qu'on retrouve presque dans les mêmes termes chez les maîtres chrétiens de la vie spirituelle : « *Le premier soin de celui qui veut atteindre ce sage milieu, c'est de s'éloigner du vice qui est le plus contraire.* Nous devons nous rendre compte des penchants qui sont le plus naturels en nous, et ce qui nous les fera facilement reconnaître, ce seront les émotions de plaisir ou de peine que nous ressentirons. Alors *nous nous ferons pencher nous-mêmes en sens contraire*, car en nous éloignant de toutes nos forces de la faute que nous redoutons, nous nous arrêtons dans le milieu à peu près comme on fait quand on cherche à redresser un morceau de bois tortu[1]. » On croirait lire quelque recommandation du *Livre des Exercices* de saint Ignace. Et cette règle fait bien comprendre comment la mortification chrétienne, ainsi que nous le disions tout à l'heure, est vivifiante. Elle contrarie la nature pour y mettre l'ordre ; elle ne retranche que pour féconder.

IV

A côté de la doctrine du renoncement, il y a celle de la souffrance volontaire. Nous disons à côté, car la seconde dérive naturellement de la première. Ces deux doctrines sont même à peine différentes : se renoncer, c'est s'imposer une souffrance. Il y a cependant, semble-t-il, sous l'expression de souffrance volontaire, quelque chose de plus actif. Dans la lutte pour la vie morale, la souffrance volontaire appartient à la tactique offensive. L'homme n'attend pas à s'infliger quelque retranchement, par suite à s'imposer quelque souffrance, que l'ordre de sa vie morale ou l'intérêt d'autrui soit

1. *Morale à Nicomaque*. Ed. Firmin-Didot et trad. Barth. Saint-Hilaire, liv. II, chap. II, VI, IX.

directement et actuellement mis en jeu. Il va au devant de l'ennemi, et l'attaque chez lui, ne se bornant pas à défendre ses positions. Se sent-il porté à excéder dans l'estime de soi, dans l'emploi de telle faculté aux dépens des autres, dans le soin des choses du corps au risque de compromettre le plein exercice des facultés supérieures : il s'impose certains retranchements, certaines contraintes, certaines gênes, certains abaissements. Comme disait naguère Mgr d'Hulst à son auditoire de Notre-Dame : « Il ne suffit pas, si l'on veut reconquérir sa liberté, de résister à la tentation à l'heure où éclate la crise aiguë, où l'orage se déchaîne. A ce moment il est trop tard. Ce n'est pas au moment où le canon gronde, où l'ennemi s'approche et fait tomber les projectiles sur le camp, ce n'est pas alors qu'il est temps d'assembler une armée, moins encore de se procurer des armes. C'est en pleine paix qu'il faut préparer la défense, remplir les arsenaux, recruter et exercer les troupes. Voilà ce que fait le vrai chrétien, l'homme vertueux, soucieux de la dignité de son âme et de sa liberté morale. En pleine paix, alors que la tentation le laisse tranquille, il se préoccupe d'assurer à sa volonté l'empire sur les appétits et les sens [1]. »

De là, les exercices de pénitence et d'humilité tant recommandés par les ascètes chrétiens; de là, les jeûnes, les macérations, tout ce qui « plie la machine », tout ce qui dompte la chair. Ces pratiques ont certaines fins qui dépendent plus particulièrement de la croyance aux dogmes chrétiens, dogme de la chute, dogme de la Rédemption, dogme de la réparation. Mais, au point de vue moral, elles appartiennent à l'ascétisme d'initiative, à la tactique offensive, ou encore, si l'on veut, à la prophylaxie.

Ici les philosophes sont moins explicites. Est-ce timidité? Est-ce seulement défaut de logique ? Toujours est-il qu'ils en viennent assez rarement jusqu'à la doctrine de l'*Agere contra*, si familière à nos ascètes. M. Blondel cependant l'a exposée dans son entier. « C'est une dure vexation, dit-il, de voir que, malgré notre circonspection, nous sommes menés

1. *Conférences de Notre-Dame*. 1894. Retraite, lundi saint.

par des dispositions instantanées : après les plus longues délibérations, la décision est toujours l'œuvre d'un moment. C'est pour cela qu'il est prudent de s'exercer d'avance à la lutte, de provoquer au combat ces adversaires secrets tandis qu'ils semblent amortis, et de s'habituer à les voir tels qu'ils sont, avant l'heure des surprises et des illusions.... Pour se garder du vertige de la dernière seconde et des sophismes de la conscience, il faut s'habituer à prendre l'offensive et à faire plus qu'éviter ce qu'on ne doit pas; il faut pouvoir répondre avec la force de l'expérience antérieure : Même si c'est légitime, je veux m'en priver[1]. »

Mais on a mieux peut-être que les spéculations des philosophes pour justifier les pratiques chrétiennes de l'*Agere contra;* on a les habitudes de la vie contemporaine qui, en ce point, sont de la philosophie en action. A-t-on jamais parlé autant d'*entraînement ?* Or l'entraînement n'est pas autre chose que de l'ascétisme de prévoyance. On pratique l'entraînement à propos de tout. On fait de l'entraînement dans l'armée; tantôt, c'est une marche de nuit qui met en mouvement une garnison, tantôt, un essai de mobilisation qui jette en pleine campagne tout un corps de troupes. Le cycliste s'entraîne en vue d'un concours prochain. Athènes a restauré avec enthousiasme les jeux olympiques ; et qui dira à quel entraînement s'étaient condamnés les trois vainqueurs ? On soumet les élèves des Écoles supérieures à un travail qui est un véritable entraînement. Tout cet effort anormal, qui est une souffrance imposée, trouve sa justification dans la fin qu'on se propose. Il faut bien, dit-on, qu'une troupe soit aguerrie, préparée à toutes les alertes, endurcie à toutes les fatigues. Un homme, sans doute, n'est pas destiné à passer, d'ordinaire, quatre ou cinq heures de sa journée sur une machine de fer, mais il doit s'y résoudre pendant quelques mois s'il veut décrocher le grand prix. Nos ingénieurs ne sont pas tous les jours chargés de calculs transcendants ; mais il importe qu'ils soient rompus à tous les exercices de la haute voltige mathématique, au risque pour quelques-uns de s'y fêler le cerveau. La pratique du cycle

1. *L'Action,* p. 190-192.

et la course de Marathon, pour lesquelles on s'entraîne, ne sont elles-mêmes, à les bien prendre, que des exercices d'entraînement : on veut fortifier l'organisme en général, le rendre capable de fournir habituellement un travail plus intense, comme aussi de mieux résister aux assauts des maladies.

L'ascète ne veut pas autre chose en pratiquant la mortification volontaire : il s'entraîne. Et il ne faudrait pas lui reprocher l'apparente disproportion de certains moyens qu'il met en œuvre. Le mouvement des pédales ne fortifie pas seulement le jarret du cycliste, et le soulèvement des haltères ne développe pas seulement le biceps du gymnaste. C'est la volonté tout entière de l'ascète qui se trempe par chacun des efforts qu'il s'impose, c'est l'empire de l'esprit sous toutes ses formes qui s'établit par tout acte, si minime qu'il soit, fait en vue de maîtriser la chair.

V

Ce qui eut longtemps le don d'exciter les railleries des incroyants, c'était, non seulement dans l'ascétisme, le principe de l'abnégation et de la mortification volontaire, mais la prétention de tracer dans le détail les règles de cette discipline morale. Toute méthode, par cela même qu'elle était une méthode, était tournée en ridicule. Le travail de la sainteté peut-il se réduire en art ? Comment prétendre faire sortir le saint, c'est-à-dire le juste par excellence, l'homme idéal, d'un certain nombre de pratiques disposées systématiquement : méditations, examens de conscience, prières vocales, pénitences corporelles ? Tout cela peut former des dévots, mais ne produira jamais un honnête homme. On ne mécanise pas la sanctification. Sans parler de M. Huysmans, un converti fort empressé de se transformer en donneur de conseils, nous avons lu et entendu des catholiques reprocher à saint Ignace d'avoir codifié à l'excès la spiritualité, d'avoir imaginé de mettre son retraitant dans un engrenage où il passe par des manipulations fixées d'avance et d'où il doit sortir sanctifié au bout d'un nombre déterminé de jours.

Or, voici que plusieurs commencent à s'apercevoir que le

travail de la formation morale n'est pas une œuvre toute de spontanéité où l'inspiration personnelle tient lieu de règles; qu'il ne suffit pas pour s'amender et se perfectionner de se mettre en face de quelques belles maximes qu'on laisserait agir suivant leur vertu naturelle. Jadis les stoïciens avaient parlé d'examens de conscience et de méditations; Sénèque avait essayé du directeur de conscience. Ce rôle de directeur laïque a tenté quelques philosophes spiritualistes de nos jours. Le public est instruit de temps en temps de leurs mécomptes, il est assez peu renseigné sur leurs succès. Quoi qu'il en soit, des philosophes à demi ou tout à fait positivistes se sont mis à la besogne. Ces philosophes appartiennent la plupart à l'Université. L'éducation morale, disent-ils, n'y existe pas et il est urgent de l'entreprendre. Comme l'aumônier est à leurs yeux quantité négligeable, ils se dévoueront à ce labeur.

Parmi ces directeurs, dont plusieurs prennent leur rôle fort au sérieux, il faut citer M. Payot. Son livre, l'*Éducation de la volonté*[1], a paru, sans exciter l'étonnement et sans soulever de bien fortes critiques parmi les incroyants. Les philosophes de profession l'ont loué comme une œuvre sérieuse, qui pouvait devenir un instrument utile de rénovation pour la jeunesse[2]. Encore un peu, M. Jules Payot aurait été proclamé docteur en ascétisme laïque. Le public lui a fait bon accueil. En trois ans, le livre a obtenu cinq éditions. M. Payot a bien oublié quelques petites choses qui sont grandes au jugement des catholiques et sans lesquelles bien des efforts risquent d'avorter : par exemple, nous ne voyons pas ce qu'il met à la place des sacrements. Mais ce que nous voulons retenir de son œuvre, c'est que des philosophes, même incroyants, même positivistes, en viennent à recommander toutes les pratiques de l'ascétisme chrétien. Il faut que celles-ci soient bien fondées sur la nature. Ceux de nos lecteurs qui ont seulement une légère notion de nos pra-

1. Paris, Alcan, 1re édit. en 1893; 5e édit. en 1896.

2. Les réserves qui ont été faites portent principalement sur les lacunes et les faiblesses de sa métaphysique et de sa psychologie théorique. — Voir *Revue philosophique*, juillet 1894; *Revue de métaphysique et de morale*, janvier 1894.

tiques de spiritualité diront si les enseignements de M. Payot s'en écartent beaucoup.

Pour arriver à l'éducation de la volonté, le premier moyen à mettre en œuvre, selon M. Payot, c'est « la réflexion méditative ». Elle a pour but de provoquer dans l'âme des mouvements de haine ou d'amour. On se pénétrera de réflexions simples et familières ; « on prendra soin de les *savourer* » ; on fera quelques lectures avec cette fin précise de favoriser l'éclosion de tel sentiment particulier. « Si la méditation est bien conduite, si on a su faire au dehors et au dedans le calme, le silence qui permettent aux mouvements émotifs de se propager jusque dans les profondeurs de la conscience, on aboutira sûrement à une résolution. » On distingue deux sortes de résolutions. « Les grandes résolutions embrassent l'existence entière, orientent décidément la vie vers un pôle. » Les résolutions de détail regardent les différentes parties de la réforme morale. Lorsque la méditation a provoqué en l'âme ces mouvements désirés, rien de meilleur que d'avoir « une formule qui les puisse rappeler en cas de besoin et qui les résume en quelque sorte ».

« Quant au temps le plus convenable pour ces méditations affectives, dit M. Payot, qui s'adresse surtout aux étudiants, ce nous paraît être la semaine qui termine les vacances, qui précède la reprise des cours. A chaque vacance, c'est-à-dire trois fois par an, il est bon de reprendre complètement les méditations utiles en une espèce de retraite qu'il est agréable de faire en se perdant dans les bois ou au bord de la mer. De telles *retraites* sont infiniment profitables. Mais on doit, dans le courant de l'année scolaire, se ménager de nombreux instants de réflexions sur soi dans les intervalles de l'action. Le soir en s'endormant, ou la nuit lorsqu'on s'éveille, ou dans les moments de repos, quoi de plus facile que de renouveler ses bonnes résolutions ? Quelle occupation plus utile encore le matin lorsqu'on s'éveille, pendant qu'on s'habille, qu'on se rend à son travail, que de faire reverdir la plante des bons désirs ? »

M. Payot finit par une recommandation et un regret. La recommandation est que les jeunes gens se choisissent parmi leurs maîtres quelqu'un à qui leur âme soit entièrement ou-

verte. Le regret est qu'il n'existe pas des Vies de saints laïques à l'usage de la jeunesse.

Il serait aisé de continuer longtemps ces citations curieuses, où l'enseignement de nos livres de spiritualité est à peine « démarqué ». La ressemblance est telle qu'on s'étonne que M. Payot ait osé dire : « Aucun livre encore n'a paru sur les moyens de conduire à bien l'éducation de la volonté. » Mais que fait-il de tous ces auteurs qu'il a si largement transcrits ? Seraient-ils sans valeur parce qu'ils sont trop dévots, parce qu'ils ne séparent pas la religion de la philosophie, et qu'ils sont persuadés qu'à former l'homme entier la philosophie est insuffisante ? M. Payot les connaît parfaitement, puisqu'il cite leurs noms, et de loin en loin leurs ouvrages. Nous ne lui reprochons pas d'ailleurs ses emprunts; ce qu'il y a de meilleur chez lui, c'est ce qui n'est pas de lui; et le grand mérite de son livre, c'est le défaut d'originalité. Mais ces appropriations si abondantes et, pour ainsi dire, continues rendent, à leur tour, témoignage à l'ascétisme chrétien. Voici un homme qui proclame bien haut le dessein de remplacer par une nouvelle discipline la discipline morale de l'Église catholique, et il ne peut que la copier; il se met à l'école des ascètes dont il déclare le règne fini, et avoue, par tout son livre, qu'on ne saurait rien ajouter à leurs enseignements.

Est-ce illusion de notre part ? mais il nous semble que cet accord d'écoles si diverses méritait d'être noté. Qu'importe maintenant d'inévitables dissonances ? Laissons M. Gabriel Séailles[1] parler de la « morale du sacrifice à outrance, morale d'iconoclastes qui s'acharnent sur la nature », par quoi évidemment il entend la morale chrétienne. Laissons M. Izoulet[2] se plaindre que l'ascétisme nous ait « dépravés » et traiter la mortification de « suicide ». D'ailleurs le meilleur témoignage qu'un adversaire puisse se résoudre à une doctrine, c'est de la professer, tout en s'imaginant l'attaquer. Et, même chez MM. Séailles et Izoulet, aux pages que nous venons de citer, on retrouve la doctrine de nos ascètes dans celle qu'ils prétendent leur opposer.

1. *Léonard de Vinci*. Paris, 1892. Préface, p. XIII.
2. *La Cité moderne*. Paris, 1894, p. 496.

Ainsi, à l'encontre de Rousseau et du dix-huitième siècle, la philosophie contemporaine proclame de plus en plus, avec l'ascétisme chrétien, qu'il ne suffit pas de laisser la vie se développer sans entraves pour qu'elle soit digne, morale, humaine; avec lui, elle affirme la nécessité du renoncement, de l'abnégation, du sacrifice, comme aussi d'une méthode pour la formation morale. La philosophie positiviste et naturaliste justifie faiblement l'abnégation qu'elle prêche, et en montre mal le but dernier. La philosophie spiritualiste est moins gratuite et plus assurée. Elle aboutit à cette conclusion, déjà formulée au quatrième siècle par Cassien, un des maîtres de l'ascétisme chrétien : « Le but de tous les exercices de la vie ascétique est que l'âme adhère constamment au bien, à Dieu. »

L. ROURE.

DE LA RIME FRANÇAISE[1]

SA NATURE

SA NÉCESSITÉ — VERS BLANCS, VERS MESURÉS — AVANTAGES ET DIFFICULTÉS DE LA RIME — PANÉGYRISTES ET ENNEMIS

IX

Qu'est-ce que la rime ?... J'ai sous la main des prosodies françaises qui, pour définir la rime, citent les strophes ronsardiennes de Sainte-Beuve. Théodore de Banville va jusqu'à jurer ceci, par tous ses dieux grands et petits : « Qui aura bien lu ces vers, saura ce qu'est la rime[2]. » Lisons-les bien.

Rime, qui donnes leurs sons
Aux chansons,
Rime, l'unique harmonie
Du vers, qui, sans tes accents
Frémissants,
Serait muet au génie ;

Rime, écho qui prends la voix
Du hautbois
Ou l'éclat de la trompette ;
Dernier adieu d'un ami
Qu'à demi
L'autre ami de loin répète ;

Rime, tranchant aviron,
Éperon
Qui fends la vague écumante ;
Frein d'or, aiguillon d'acier
Du coursier
À la crinière fumante...

Je vous fais grâce du reste, où l'on voit que la rime est une agrafe, une clé, une fée. Si, après avoir lu, vous savez mieux ce que c'est que la rime, je vous admire ; si vous le

1. Voir *Études*, 13 juin et 15 juillet 1896.
2. *Petit traité de poésie française*, p. 47.

savez un peu moins, ou même pas du tout, je ne m'en étonne point. Sainte-Beuve exprime très bien tout ce qu'il veut en prose ; mais les vers ne sont point sa langue vraie et naturelle. Outre que telle idée, celle par exemple de la rime « unique harmonie », est fausse, le reste brille dans l'obscurité : ce sont des images qui tournoient, qui chantent et qui disent peu.

En voulez-vous d'autres qui disent trop ? Je les cueille dans l'ouvrage fameux d'une femme célèbre :

> C'est une découverte moderne que la rime. Elle tient à tout l'ensemble de nos beaux-arts ; et ce serait s'interdire de grands effets que d'y renoncer. Elle est image de l'espérance et du souvenir[1].

Avez-vous compris ? J'ose en douter, sans vous faire injure. Mme de Staël se trompe en parlant de découverte moderne ; elle s'embrouille dans cet « ensemble de nos beaux-arts » ; elle raffine jusqu'à la sensiblerie, à propos des deux sons de la rime, l'un dont on se souvient, l'autre qu'on espère.

Soyons clair. La rime, telle que tout le monde l'entend, est le retour d'un même son à la fin de deux ou de plusieurs vers. Je dis même son, ou son identique, homophonie : autrement, il y aura peut-être assonance, et non point rime. L'assonance porte seulement sur la voyelle ou la diphtongue finale ; la rime, sur la voyelle ou diphtongue finale, et sur toutes les consonnes prononcées qui la suivent. Il vous souvient sans doute de la mauvaise définition que l'on donna jadis de la rime française : La rime, ce sont des mots terminés par les mêmes lettres. A quoi un homme d'esprit répondit aussitôt, en improvisant ce quatrain, ou cette épitaphe du suisse de Saint-Eustache :

> Cy-git Mardoche,
> Suisse de Saint-Eustache :
> Trente ans il porta la hallebarde;
> Dieu lui fasse miséricorde.

Et depuis, pour se moquer d'une mauvaise consonance, on dit : Cela rime comme *hallebarde* et *miséricorde*. La voyelle accentuée y manque ; aussi Ronsard avait-il raison de de-

1. *De l'Allemagne*, t. I, p. 259.

mander que, pour la rime, il y eût toujours « consonance et cadence de deux entières et parfaites syllabes[1] ».

Rimer, c'est amener au bout d'un vers, quel que soit le rythme, le nombre et la valeur des syllabes, un son exactement le même qu'on a entendu et dont l'oreille garde sans effort l'impression : l'homophonie des vers est inutile, si on ne la saisit point. Les décadents, qui jettent de-ci et de-là des consonances finales, qui s'entremêlent et qui ne s'appellent point, se gaussent de la rime et de leurs lecteurs — quand ils en ont. Voilà, par exemple, une strophe toute neuve de Viélé-Griffin ; que je ne me charge point de vous expliquer : c'est de l'art de demain; nous n'avons pas besoin de comprendre aujourd'hui :

... Par delà l'allée en arche,
Par delà l'ogive des branches,
Plane parfois une nuée aux ailes blanches,
Là-bas sur l'horizon des plages ;
La lenteur des plus lourds orages
S'est profilée en patriarche...

L'*arche* du début rime avec ce *patriarche* de la fin : mais il serait bon de mettre quelque part une note, pour en avertir les gens. Demain, sans doute, l'acoustique sera très perfectionnée, comme l'art et l'humanité; mais aujourd'hui l'accord d'*arche* et de *patriarche* nous échappe dans le tintamarre des branches et des orages.

Un vers qui vient tout seul peut être harmonieux et très beau :

Naître avec le printemps, mourir avec les roses ;

mais pour entrer dans un poème, il faut qu'une ou deux fois on entende d'autres vers sonner comme lui. Notre vers français est fait pour la société; en quoi, il nous ressemble. Le lien qui le rattache à ses semblables, c'est d'abord le rythme, si le poème est régulier ; et c'est, dans tous les cas imaginables, la rime. Les bons vers — il ne s'agit ici que de ceux-là — ne doivent ni leur existence, ni leur mérite principal à la rime; mais ils ne sont point indépendants de la rime ; et, s'il peut y avoir, sans la rime, un bon vers, il ne saurait y en avoir deux à la file.

1. Abrégé de l'*Art poétique*.

Il faut vraiment être aussi peu artiste que le fut M. de Voltaire, pour formuler des axiomes pareils à celui-ci, qui est de l'auteur de la *Henriade :* « Les vers ne sont beaux que si l'on peut en ôter les rimes et les mettre en prose, sans qu'ils perdent rien de leur sens et de leur énergie ». Oui, alors ils sont beaux comme la prose, mais ce ne sont pas des vers ; c'est de la prose, et souvent de la plus chétive.

Les vers sont de la musique, grâce au rythme qui en est l'harmonie constitutive et grâce à la rime qui en est la mélodie ; et, qu'on le veuille ou non, nos vers sont faits en vue de la rime qui réagit sur tout le rythme. Le rythme n'est point indiqué, en français comme dans les autres langues, par une succession de longues et de brèves. Il consiste dans le nombre et la symétrie des syllabes, leur sonorité, leur groupement voulu par rapport à la syllabe finale, qui doit consonner et rattacher les vers deux à deux. La rime influe sur le rythme intérieur ; et de plus, elle achève, en l'accentuant, la période rythmique.

Quelle que soit la nature des vers, ou métrique ou syllabique, qu'on mesure les syllabes ou qu'on les compte, la fin de la période rythmique a toujours un signe particulier qui caractérise cette période. Dans les langues où l'on mesure les syllabes, c'est ici le dactyle et le spondée, là l'ïambe ou le trochée ; et c'est par là que le vers est constitué dans tel ou tel mètre. En français, quelle que soit la longueur des vers, leur allure, leur groupement, ce rôle déterminant est réservé à la rime. Elle bat la mesure finale ; elle est un coup d'archet et un coup de cloche. Voilà d'où vient que les poètes artistes et conscients de leur métier, ceux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, visent souvent à rendre le vers qui porte la rime, plus fort, plus marqué et chargé de l'idée principale. La rime au bout de ce vers fort renforce l'idée. Lisez les vers classiques les plus connus, les dialogues cornéliens, les plus beaux vers de Hugo et voyez comment la rime complète la période et fortifie l'idée. Prenez quelque chose de plus simple, ces deux vers du bonhomme :

> Même il m'est arrivé quelquefois de manger
> Le berger ;

c'est la rime qui non seulement fortifie, mais qui fait l'idée. Au lieu de *berger*, mettez *pasteur*, *gardien*, tout ce que vous voudrez ; l'idée est tout amoindrie, et le lion parle platement comme un bourgeois, et moins bien que le baudet. Le premier vers qui attend et appelle la rime sera parfois une phrase incidente, dont la fonction est de préparer la rime qui charrie l'idée. Dans les strophes, vous trouverez tout un bruissement de sons, vrai battement d'ailes, qui vous dispose au chant final, éclatant et superbe de la rime. C'est le triomphe des rimes redoublées.

Boileau, qui n'ignorait point son métier, connaissait un petit secret auquel sont initiés tous les habiles d'entre les anciens et les modernes ; le secret du second vers plus fort ; et pour que le vers de la rime fût le meilleur, il y donnait tous ses soins et il le façonnait avant l'autre. Brossette, écho vivant et consciencieux de Despréaux, nous conte ce détail, auquel il joint ses propres réflexions : « M. Despréaux faisait ordinairement le second vers avant le premier ; c'est un des plus grands secrets de la poésie, pour donner aux vers beaucoup de sens et de force. Il conseilla à M. Racine de suivre cette méthode. »

M. Racine n'eut garde de la négliger ; et d'autres qui ne valent point M. Racine y ont recouru. Ce « grand secret » de la poésie s'explique le plus aisément du monde. Il consiste à satisfaire du même coup et pleinement l'esprit par la pensée, l'oreille par la consonance.

Et puisque l'occasion s'en présente, j'ose dire que les déclamateurs qui s'acharnent à prononcer les vers, sans faire sentir la rime, — c'est un cas fréquent chez les artistes de la Comédie-Française, et le cas habituel de ceux qui les copient, — ces déclamateurs-là sont les vandales de la poésie ; ils massacrent les beaux vers : ou plus exactement, ils les suppriment. Ils imitent les écoliers, qui s'abandonnent à la passion des alexandrins, entassent là dedans tout ce qu'on y peut introduire jusqu'à la concurrence de douze syllabes ; et, faute de place, renvoient, sans autre motif, au vers suivant, ce qui leur reste à dire. Ils enjambent : ce qui est une des façons de cheviller, et l'une des pires.

La *Grammaire de Port-Royal*, rédigée par certains amis de

Boileau, juste au moment où Racine commençait à ne plus rimer des vers d'écolier (1660), condamnait énergiquement ces gâte-métier : elle plaidait en faveur des droits de la rime; laquelle, pour marquer le rythme, pour avertir et charmer l'oreille, doit être entendue : « La rime faisant la plus grande beauté de nos vers, c'est en oster la grâce que de disposer le sens de telle sorte qu'on ne puisse presque pas s'arrêter aux rimes pour les faire remarquer. » — A merveille. Si l'on ne remarque point les rimes, on ne remarque point les vers, ni le rythme. C'est de la prose; et jamais de la bonne. Sur le chapitre de la rime, les Messieurs de Port-Royal ont raison; sauf pourtant qu'ils exagèrent, lorsqu'ils l'appellent la plus grande beauté de nos vers. Mais n'est-il pas curieux d'ouïr ces austères « ivrognes d'eau[1] » réclamer contre les maladroits qui les sèvrent de ce plaisir de la rime ?

X

Au surplus, le plaisir de la rime ne vient pas uniquement du son matériel des syllabes. A ce compte-là, on pourrait, suivant l'usage des disciples de Verlaine ou de Mallarmé, arranger des mots les uns à côté des autres, pour en faire une musique — une « musique peinte ». Ou bien encore, on pourrait se contenter des refrains, des *ton ton*, *ton taine*, des *tra la la* populaires. Ce retour des sons connus, joints à l'air non moins connu, amuse l'oreille à très peu de frais. La rime a des allures et des exigences plus aristocratiques, plus fières, plus dignes. Le plaisir de la rime doit être, pour la moitié au moins, intellectuel. L'oreille est frappée de la consonance préparée par le rythme ; c'est ce qui la réjouit et la captive. Mais la rime, dans les beaux vers, va plus loin; elle atteint l'âme. C'est l'idée qui sonne à propos et en mesure. Voilà le plaisir élevé et délicat de la rime. Et de là dérivent toutes les qualités nécessaires à la rime, qui, pour satisfaire l'oreille et l'esprit, doit être la plus exacte possible, la plus neuve possible ; la plus variée aussi. Le plaisir de la rime a deux éléments, que M. Sully-Prudhomme appelle

1. Louis Veuillot, *Correspondance*, t. VI, p. 184.

reconnaissance et *surprise;* c'est le retour d'un son agréable connu, attendu, mais entendu avec un nouveau charme : vraie jouissance musicale des mélodies qui reviennent et des *leitmotiv* qui repassent. La surprise de la rime sera causée surtout par le mot non prévu et qu'on ne peut deviner d'avance ; donc, point de rimes usées et banales ; très peu de *guerriers* et *lauriers,* de *gloire* et *victoire :* « L'oreille aime à la fois le nouveau, qui varie son plaisir, et le rappel de ce qui lui a plu... Ce plaisir est d'autant plus vif, qu'il y entre plus d'agréable surprise [1]. »

Ce plaisir musical et intellectuel de la rime est parfait, et pour les initiés il devient exquis, lorsque la rime tombe juste, nécessaire, pleine, neuve; il est moindre, quand la consonance est faible, à peine sentie ; il est nul, ou même il tourne à l'agacement et au rire, quand la consonance est assourdissante et qu'elle carillonne ; quand cela rime trop. De tout cela nous avancerons des preuves, lorsque nous traiterons des rimes riches, suffisantes, indigentes, millionnaires. Le trop et le trop peu sont deux misères.

Pour que la rime plaise, il faut de plus qu'on l'entende à sa place ; non point au milieu du vers, où elle trouble l'harmonie, mais à la fin de la période rythmique qui la prépare et qu'elle achève. Pour qu'il y ait rime, il faut qu'il y ait d'abord cadence, symétrie, rythme ; en prose, les consonances fatiguent, non moins que, dans les vers, la prose.

Car enfin, Monsieur Jourdain, entre les vers et la prose, il existe une différence, que vous aurez toujours quelque peine à saisir, malgré vos maîtres de philosophie; et peut-être, Monsieur Jourdain, de ce que nous venons de dire touchant la nature de la rime, vous ne concluez pas encore à sa nécessité. Appuyons-y un peu. Si on vous lisait, Monsieur Jourdain, ces quatre alexandrins de Voltaire — alexandrins sans rime :

N'êtes-vous pas troublé quand vous voyez la terre
Trembler avec effroi jusqu'en ses fondements ?
J'ai vu cent fois les vents et les fières tempêtes
Renverser les vieux troncs des chênes orgueilleux ;

1. Sully-Prudhomme, *Réflexions sur l'art des vers,* p. 47 et 76.

Évidemment vous crieriez que ce sont là de beaux vers ; puisqu'ils sont de Voltaire et puisqu'ils ont le nombre de pieds voulu, qu'ils sont nantis d'hémistiches et de nobles épithètes : ce sont de beaux vers.

Et moi, Monsieur Jourdain, je vous soutiens que ces choses-là, ce n'est « ni vers ni prose[1] ». Et Voltaire lui-même, après s'être passé la fantaisie d'écrire en ce style, qui ne mérite aucun nom dans aucune langue — bien qu'on nomme cela des *vers blancs* — déclara qu'il y avait perdu son temps ; non toutefois sa peine : vu que ces lignes ne coûtent aucune peine. Voltaire traduisit en vers blancs une partie du *Jules César* de Shakespeare. Peut-être était-ce un méchant tour qu'il avait voulu jouer à ce rival d'Outre-Manche, à ce « sauvage ivre ». Toujours est-il qu'il ajouta aux vers blancs ce brin de prose, en guise d'avertissement à ses lecteurs : « Les *vers blancs* ne coûtent que la peine de les dicter : cela n'est pas plus difficile à faire qu'une lettre. Si on s'avise de faire des tragédies en vers blancs et de les jouer sur notre théâtre, la tragédie est perdue. » — On ne s'en est point avisé ; et si la tragédie est morte, ce n'est point la faute des vers blancs.

Du reste, il convient de remercier les pauvres gens de lettres qui se sont essayés à cette besogne facile. Leur tentative est une preuve palpable que, sans rime, on ne peut écrire deux vers français[2]. Au temps de la Renaissance, où l'on eut passablement d'idées baroques, on ne manqua point d'avoir celle-là. Bonaventure des Périers, l'auteur du *Cymbalum mundi*, un huguenot qui se débarrassa de la vie en se traversant le corps de son épée, fut, paraît-il, l'inventeur des vers blancs. Thomas Sibilet, en son curieux *Art poétique françois*, narre le fait et se gaudit de cette « chose étrange ».

Peu de Poëtes françois liras-tu qui ayent osé faire vers sans ryme ; toutes fois, afin que tu ne me penses parler par cœur, tu liras aux Œuvres de Bonaventure des Périers, la Satyre d'Horace qui commence : *Qui fit, Mecenas*, tournée en vers de huit syllabes non rymez ;

1. V. Abbé Mérit, *Lettres sur le beau* (vers blancs).

2. Cf. Abbé Bellanger, *Études hist. et philol. sur la Rime franç.* p. 91 et suiv.

lesquels sont imprimez en forme de prose sans linéale distinction des Vers, quasi comme non méritans le nom de Carmes [1].

Et de fait, ce ne sont point des *carmes ;* mais bien de la prose fatigante. Après des Périers, il y eut un diplomate traducteur qui, « ne se sentant pas expert ny versé en ryme françoise », enferma tout le *Psautier* de David en vers blancs. Par bonheur, on laissa dormir les vers blancs de Vigenère, et l'on continua de chanter en latin les psaumes du saint Roi.

Au dix-huitième siècle, où l'on jugeait des beaux vers par leur ressemblance avec la belle prose, tout un clan de prosateurs fut pris d'un certain zèle pour les vers blancs, qui se rapprochent si bien de la prose. Fontenelle, Trublet, Buffon, se proposèrent (oh! pas très sérieusement), ou de supprimer les vers, ou de versifier en blanc. Le moraliste Vauvenargues s'y appliqua; Marmontel écrivit presque tout un roman en vers sans rimes, dissimulés par la disposition typographique. Les *Incas* fourmillent de ces vers solitaires de huit à douze pieds. Aujourd'hui, il nous faut quelque courage pour nous hasarder en cette forêt vierge, pleine de ces reptiles — moins terribles toutefois que la fameuse *Caverne des serpents*.

Au commencement de notre siècle, un savant doublé d'un visionnaire, Fabre d'Olivet, composa un long plaidoyer en faveur de certains vers blancs, autrement dits *eumolpiques*, ou mélodieux. Nous n'en détachons ici qu'un tout petit alinéa, plus ou moins eumolpique :

... Ne vous figurez pas, Messieurs, que l'absence de la rime rende faciles les vers français, tels que je les entends ; c'est précisément cette absence qui en fait la difficulté : car il n'y a pas alors moyen d'écrire sans pensée...

Voilà qui est galant pour les confrères. Fabre d'Olivet va plus outre. Selon lui, la rime est « opposée à tout mouvement intellectuel et rationnel » ; déclaration qui équivaut à ceci : le poète comme moi qui ne rime point, demeure en pleine possession de ses facultés; donc, faisons des vers blancs et nous aurons seuls du génie. Par malheur, Fabre

1. *Art poét. franç.*, p. 74.

d'Olivet n'a point confirmé son dire par des œuvres de génie; c'est grand dommage pour son dire et pour ses vers blancs sur les *Vers dorés* de Pythagoras. Sa traduction eumolpique parut en 1813; Waterloo et l'oubli ont passé par là-dessus. Mais, une simple remarque. Les jeunes du Symbolisme, lorsqu'ils créent, contre toutes les règles de la prosodie, leurs poèmes qui sont de la « musique peinte », ont pour ancêtre Fabre d'Olivet, créateur de vers eumolpiques. En vérité, combien de ces hardis rénovateurs de l'art pourraient prendre comme devise la réflexion d'un honnête personnage du *Trésor* de Coppée? C'est un poète; il s'en va versifier, et en s'en allant, il se demande : Voyons!...

Qui pourrais-je imiter, pour être original?

Les vers blancs, qu'ils soient eumolpiques ou non, ne sont, avons-nous dit, ni vers ni prose. Cependant, voilà trois à quatre lustres, M. Becq de Fouquières s'imagina que les vers blancs étaient possibles, voire présentables, à la condition d'être monorythmes; « c'est-à-dire, qu'ils reproduisissent tous, successivement et dans le même ordre que le premier, les rapports numériques des éléments rythmiques[1] ». Et ce serait un vrai casse-tête à fabriquer, un casse-tête à déchiffrer. Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. M. Becq de Fouquières avoue que, pour peu que cela continuât, cela serait « insupportable »; tout le monde sera de son avis.

XI

Et puis, une fois de plus, cela ne serait pas neuf. Ces fantaisies très ennuyeuses nous ramèneraient vaguement à la fantaisie très vaine des vers français rythmés sur le modèle des classiques et suivant la méthode latine ou grégeoise. La *Pléiade* de Ronsard s'y escrima; et certes pour un motif qui partait d'un bon naturel. Ronsard et sa fidèle troupe estimaient que notre langue ne le devait céder en quoi que ce fût au merveilleux parler de Grèce et de Rome. La *Pléiade* voulant donc « piller les sacrés thrésors du Temple Del-

1. *Traité général de versification française*, p. 61.

phique » et s'enrichir des dépouilles opimes du Capitole, entreprit de versifier dans le moule des anciens. On n'oubliait qu'une chose ou deux : d'abord que le français n'était ni le latin ni le grec ; puis, que les syllabes françaises n'ont point de quantité qui se plie aux dactyles, anapestes, ïambes et trochées ; que même notre langue n'a point d'accent proprement dit, à moins qu'on n'oblige tous les Français de France de prononcer comme les Gascons, ou comme Tartarin : on n'y a pas encore songé.

Au seizième siècle, *latineurs* et *grécaniseurs* essayèrent toutefois d'une prosodie par longues et brèves ; étant fort marris de savoir que les autres langues, l'italienne surtout, eussent cet avantage sur la nôtre. Pasquier, en ses *Recherches*, bâtissait un gros chapitre, à cette fin d'établir « que nostre langue est capable des vers mesurez, tels que les Grecs et les Romains[1] ». Henri Estienne, en sa *Précellence du langage françois*, triomphait de l'Italie, même sur ce chapitre des vers mesurés, et criait très haut : « Nous avons monstré aux Italiens que nostre langage nous permettoit d'en faire comme eux en avoyent faict[2] ». Et pour preuve, il citait le distique français calqué sur le *Phosphore*, *redde diem* de Martial :

Aube, rebaille le jour : pourquoy nostr' aise retiens-tu ?
César doit revenir ; aube rebaille le jour.

Néanmoins, Estienne déclarait qu'il valait mieux « pour nous et nostre postérité » cueillir les lauriers d'Apollon, « par l'autre sorte de composition de vers, qu'on appelle ryme ». Et devinez la raison qu'en hasarde Estienne ! C'est que *ryme* vient du grec *rythmos !* donc, rimer, c'est encore piller les sacrés trésors du Temple Delphique.

Antoine de Baïf poussa les choses beaucoup plus loin ; et même, Baïf, le *docte*, *doctieur*, *doctime* Baïf, se persuada que les Français devaient abandonner leur prosodie vulgaire, la rime, pour la métrique des Anciens ; tout ainsi que les premiers humains avaient laissé le gland aux fauves, du jour où Cérès leur octroya l'usage du blé. Et ceci n'est point une

1. *Recherches*, VII, 11.
2. Édition Huguet (1896), p. 40-42.

comparaison que je tire de mon fonds ; elle est bien de Baïf, qui l'a mise en vers hexamètres, ou comme il les nomme modestement, « baïfins » :

> ... Il ne faut plus m'esperer en vain
> Au vieil jeu de la rime ravoir. Puis l'heure que Ceres
> Aux mortels a doné le froment, qui recherche le vieux gland [1] ?

Est-ce Jodelle, celui que l'on mena en triomphe à Arcueil, où on lui offrit un *péan*, avec un bouc couronné d'un chapeau de fleurs ; est-ce, dis-je, Jodelle qui inventa cette merveille des vers rythmés à l'homérique et à la virgilienne ? Ou bien, n'est-ce pas Baïf ? Ne serait-ce point Mousset, lequel traduisit l'*Iliade* en vers de cette façon :

> Chante, Deesse, le cœur furieux et l'ire d'Achilles,
> Pernicieuse qui fust ?

Peu importe. Ronsard lui-même s'y attela et fit deux Odes saphiques pour être chantées, et par désir d'imiter « Sapphon chantant ces vers, ou accommodez à son Cystre ou à quelque Rebec [2] ». On ajusta de la musique à ces poèmes gallo-grégeois de l'Académie de Baïf, on les chanta, on les dansa ; Charles IX daigna venir écouter et applaudir [3]. C'était chose digne d'Amphion ; et les arbres de Paris durent s'émouvoir, non moins bellement que ceux de Thrace ou des monts Rhodopéans, aux divins hymnes d'Orphée.

Pourtant les Amphion et les Orphée de la *Pléiade* s'aperçurent vite que, sans rime, les hexamètres et saphiques français ressemblaient étrangement à de la prose ; et que la rime servait au moins à marquer la fin de ces lignes pleines de dactyles et d'ïambes. Alors on y adapta des rimes. Nicolas Rapin écrivit en strophes saphiques rimées l'épitaphe de Ronsard ; citons-en une, l'avant-dernière :

> Vandomois harpeur, qui mourant ne mourras,
> Mais de loing nos pleurs a ton aise verras,
> Oy ce saint concert et retiens avec toy
> L'ombre de ton Roy.

1. *Etrenes*.
2. *Odes*, V, 30.
3. Cf. Bellanger, p. 28 et suiv.

Autre mécompte. Le peuple ne comprenait rien à ces chansons-là; et nombre de gens d'esprit en riaient sous cape, ou même à la barbe des poètes rivaux de « Sapphon ».

La mode passa; toutes les modes passent; et enfin Malherbe vint. On n'entendit plus parler des vers *baïfins* pendant près de deux siècles; et si des grammairiens tels que d'Olivet et Marmontel essayèrent de scander par dactyles et spondées les alexandrins de Boileau ou de Racine, ils y perdirent leur latin; mais ils en restèrent là et ne firent point subir à notre langue le joug du *Gradus ad Parnassum*.

Turgot le lui imposa. Cet ami de Condorcet et de Voltaire, cet utopiste, qui fut ministre de Louis XVI, employa ses loisirs à tourner Virgile en hexamètres français. Voici le début de son *Énéïde :*

> Jadis sur la fougère une musette accompagnait mes chants;
> J'osai depuis, sortant des bois, disciple de Cérès,
> Forcer la terre à répondre aux vœux de l'avare agriculture ;
> Mars aujourd'hui m'appelle. O Muse, embouche la trompette.

Ceux qui découvriraient de la poésie dans cette prose, ou des vers dans ces lignes, auraient de fortes lunettes. Cette *Énéide* de Turgot fut publiée un an avant la prise de la Bastille; pour bien des raisons, le préjugé de la rime survécut aux assauts de Turgot-Virgile.

Au commencement du dix-neuvième siècle, Louis Bonaparte, ex-roi de Hollande, qui eut aussi des loisirs, combattit la rime avec une fougue et une tenacité napoléoniennes; il l'attaqua en prose et en vers *harmonico-rythmiques;* et essaya de l'écraser sous le poids d'une tragédie et d'un opéra. Le règne de la rime ne fut guère troublé de cette révolution suscitée par un prince. Vers l'époque où le roi Louis Bonaparte rythmait sa *Lucrèce*, Victor Hugo rimait ses *Odes et Ballades;* et ceci tua cela.

XII

La rime a triomphé de ces entreprises où la poésie française n'avait rien à gagner. Elle continue d'être le lien harmonieux qui attache un vers français à un autre vers français : et tout le temps que nous aurons des poètes, on rimera.

Voltaire, malheureux en vers blancs, n'a pas eu tort de dire, quoique en rimes déplorables :

> La rime est nécessaire à nos jargons nouveaux ,
> Enfants demi-polis des Normands et des Goths.

Je ne m'amuse pas à juger cette histoire qui fait nos jargons enfants des Normands et des Goths; elle est plus que sujette à caution; mais une chose incontestable, c'est que la rime est nécessaire à notre jargon de France.

Elle est nécessaire, elle est indispensable; sans elle, point de rythme complet, point de poésie française. Mais doit-on en conclure que la rime est toute la poésie? Que tout le travail du poète est d'assembler des rimes? On l'a prétendu naguère. Théodore de Banville a érigé cette prétention en axiome; au même endroit où il érigeait en axiome cette énormité consolante pour les imbéciles : Que, dans notre fin de siècle, l'outil des versificateurs est si perfectionné, si maniable, si infaillible, « qu'un imbécile même à qui on a appris à s'en servir, peut, en s'appliquant, faire de bons vers[1] ».

Avis aux imbéciles. Mais, comme ils ne me liront point, arrivons vite à l'autre axiome du rimeur parnassien. Et pour ne lui rien prêter qui ne soit à lui, transcrivons mot pour mot quelques-unes de ses maximes; c'est tout le code des néo-parnassiens :

1° La Rime est l'unique harmonie des vers et elle est tout le vers (p. 47).

2° Dans le vers, pour peindre, pour évoquer des sons, pour susciter et fixer une impression, pour dérouler à nos yeux des spectacles grandioses, pour donner à une figure des contours plus purs et plus inflexibles que ceux du marbre ou de l'airain, la Rime est seule et elle suffit. (*Ibid.*)

3° L'imagination de la Rime est, entre toutes, la qualité qui constitue le poète. (*Ibid.*)

4° La science de la Rime contient... une ivresse divine (p. 44).

5° On n'entend dans un vers que le mot qui est à la rime (p. 48).

Enfin, la quintessence de tout le *Petit traité de poésie :* le « don surnaturel et divin » du poète, c'est le « don de rimer »

1. *Petit traité de poésie française* (1883), p. 2.

(p. 48-51). Voilà qui eût fait hérisser tous les faux cheveux blonds de Despréaux; et certes il y aurait eu de quoi. Jamais on n'avait entonné, même en vers, un tel dithyrambe à l'honneur de cette *esclave-reine*.

Disons d'abord que le *Petit traité de poésie*, par M. de Banville, est le plaidoyer d'un rimeur passionné, du collectionneur le plus curieux des rimes les plus drôles (excepté V. Hugo, bien entendu); c'est l'œuvre du poète, fabricant de nombreuses fantaisies moralement malpropres, qui fait rimer : *C'est ça qui* avec *Madame Saqui;* les *Philistins* avec les cheveux de *Philis teints;* l'*heure du thé ramène* avec le *récit de Théramène;* le *Veau qui tette* avec une *épithète; vous souffrîtes* avec *pommes de terre frites;* et *j'arrive de Fréjus* avec *je veux grimper jus*...qu'à la seconde plate-forme de la tour Eiffel. C'est le même qui jadis, en ses *Odes funambulesques*, bâtissait pour les saltimbanques des alexandrins de ce goût et de ces rimes :

> Hourrà! La grosse caisse, en avant! Patapoum,
> Zizi, boumboum, zizi, boumboum, zizi boumboum!

Voilà le jongleur, dont le *Petit traité* est le livre de chevet des jeunes, et pour qui l'influence secrète consiste dans le *don de rimer*. M. Brunetière, qui n'y va pas de main morte, écrivait, il y a trois ou quatre ans : « Si l'on prenait à la lettre les prescriptions et les prétendues règles du *Petit traité de la versification française* de M. de Banville, la poésie ne serait bientôt plus qu'un pur badinage, et l'or même de la rime se transformerait en clinquant[1] ».

Dans un autre volume, paru presque à la même date, M. Brunetière faisait des concessions et s'abaissait à venger la rime des griefs qu'entassent contre elle des prosateurs, des professeurs, des savants assez ignorants pour ne s'être « jamais enquis de ce qu'est un vers français, » et frappant sur ladite rime comme sur enclume, en sourds et aveugles. M. Brunetière leur répondait en cinq points :

1° Que des maîtres tels que Sainte-Beuve ont prononcé hardiment : « La rime est l'unique harmonie du vers »;

1. *Nouvelles questions de critique*, 1893 ; p. 310-311.

2° Que la théorie de Banville, sur l'union étroite de la rime et de la pensée chez le poète, est littérairement vraie et historiquement établie ;

3° Que les Parnassiens ont, dans la pratique, exagéré le rôle, le but de la rime, la recherche de la rime ; surtout lorsqu'ils ont demandé des rimes à des noms propres forgés, ou tirés des jungles de l'Inde, ou renouvelés des Grecs ;

4° Que les mêmes, par amour excessif de la rime, ont « abusé du droit de cheviller » ;

5° Que néanmoins c'est « en effet la rime qui gouverne la constitution du vers français ; et, dans toute œuvre vraiment lyrique, c'est l'entrelacement des rimes qui doit gouverner la constitution de l'ensemble [1] ».

Quiconque nierait en bloc les trois lignes de ce dernier alinéa prouverait en toute évidence qu'il n'a jamais chevauché un quart d'heure sur le cheval ailé ; ou que ledit cheval l'aura régalé d'une bonne ruade, jusqu'à ce que chute d'homme s'ensuivît. Et cependant, pour être pleinement dans le vrai ; ne serait-il pas utile de jeter un tout petit *distinguo* à travers les cinq propositions de M. Brunetière ?

Certes oui, l'union étroite de la rime et de la pensée chez tous les poètes dignes de ce nom, est chose vraie, certaine, manifeste. Cela revient à dire que, chez un grand écrivain, la pensée et l'expression complète de la pensée marchent de pair. Mais cette union ne se produit point chez tous, selon une loi constante et uniforme. Les états d'âme diffèrent ; le travail de la rime chez Corneille, Racine, Boileau, La Fontaine, ne ressemble guère au travail de la rime chez Hugo, Banville, Leconte de Lisle — je ne veux nommer que les morts. Ceux-ci et ceux-là n'arrivent point par les mêmes méthodes à l'union étroite de la rime et de la pensée. Pour les uns, ceux du dix-septième siècle, la pensée entraîne la rime ; pour les autres, la rime amène la pensée. Quelle est la meilleure méthode ? Toutes deux sont bonnes : toutes deux sont excellentes, quand elles aboutissent à l'union étroite de la pensée et de la rime.

Chez les premiers, l'idée avait une telle poussée qu'elle

1. *Histoire et littérature*, t. II, 1893 ; p 217-220.

faisait jaillir l'expression tout entière, image, cadence et rime; chez nos contemporains, c'est d'ordinaire l'expression, le mot, l'image, le son qui forcent l'idée à venir, à se dégager, à se développer. Après avoir longuement réfléchi, ou même prié, Corneille se mettait à la besogne avec ses Romains; Boileau *s'évertuait* et « travaillait à loisir ». Les modernes sont davantage bercés au caprice de l'inspiration, comme la Sibylle. Entendez là-dessus les aveux de l'un des plus habiles rimeurs :

> La poésie n'est pas un état permanent de l'âme. Les mieux doués ne sont visités par le dieu que de loin en loin. Seul parmi les ouvriers de l'art, le poète ne saurait être laborieux, son travail ne dépend pas de lui... Il faut rester accoudé à son pupitre et attendre que de l'essaim confus des rimes une se détache et vienne se poser au bord de l'écritoire, ou bien il faut se lever et poursuivre dans les bois ou par les rues la pensée qui se dérobe.
>
> Les vers se font de rêverie, de temps et de hasard[1]...

Les anciens, du dix-septième siècle, au rebours ; ils étaient laborieux et ne laissaient au hasard que ce que la volonté ne lui pouvait enlever. Ils cherchaient la rime, ayant trouvé l'idée; et quand l'idée n'avait point la vigueur qui commande à toute l'expression, la rime ne venait qu'après des efforts rejoindre l'idée.

Aujourd'hui, l'idée se détache de l'essaim confus des rimes, apportée par la rime qui sonne et qui met l'imagination en branle. Ceci n'est point satire ; c'est un fait. Après Gautier, croyez-en Banville : « L'imagination de la rime est la qualité qui constitue le poète[2]... »

Nos classiques n'avaient guère l'imagination de la rime, le *don de rimer;* ils pensaient d'abord ; et les plaintes de Boileau contre la rime quinteuse et revêche, qui, en face de l'idée à rendre, dit *noir* lorsqu'il faudrait dire *blanc*, ne sont point de simples fictions, ni une amplification du législateur. Boileau, ayant son idée bien arrêtée, exigeait qu'une rime juste vînt s'y coudre et il se fâchait de ses écarts.

1. Th. Gautier, *Histoire du romantisme*, p. 155.
2. *Petit traité de poésie*, p. 47.

Sur quoi, Banville à qui la rime ne fit jamais faux bond, se gausse de Boileau et de son vers fameux :

> ... Un auteur sans défaut ;
> La raison dit Virgile et la rime Quinaut.

Point du tout! s'écrie Banville ; la rime dit *Quifaut*. Soit, pour Banville qui d'abord entend le son et voit la rime ; non, pour Boileau qui d'abord voit l'idée et le nom à clouer au bout de son alexandrin ; et ce nom, c'est Quinaut.

Les classiques, après avoir trouvé et coordonné leurs idées, attendaient la rime, s'il le fallait, dans une recherche calme, patiente, sans fièvre :

> J'attends, de vers en vers, qu'elle daigne venir,

écrit Boileau. Corneille la demandait à son frère, par une trappe ; Racine avait déjà couché toute sa pièce sur le papier, en prose, quand il se mettait à rimer. La marche habituelle des artistes de notre siècle est autrement fiévreuse ; ils sont saisis, secoués, tiraillés ; Hugo raconte comment la rime tourbillonne autour de son chevet, qu'elle l'empoigne, le pousse et l'emporte, que le vers, « étrange et fauve oiseau », voltige près de lui, tandis qu'il ronfle « comme un bœuf ».

> Je ronflais comme un bœuf ; laisse-moi. C'est stupide.
> Ciel ! déjà ma pensée, inquiète et rapide,
> Fil sans bout, se dévide et tourne à ton fuseau.
> Tu m'apportes un vers, étrange et fauve oiseau...
> Est-ce que je dors, moi ? dit l'idée implacable ;
> Penseur, subis ta loi ; forçat, tire ton câble.
>
> (Insomnie, *Contempl.*, III.)

Et le forçat tire son câble, fil sans bout. Une rime a bourdonné ; elle sonne ; elle en appelle une autre, dix autres ; les idées s'agitent, s'illuminent, s'enchaînent et courent, courent, courent ; le poème est fait.

XIII

Les anciens, en face d'une œuvre à produire, s'interrogeaient longuement : Voici un bloc de marbre ; qu'en fera

mon ciseau ? sera-t-il dieu ? sera-t-il homme ? Une fois que leur choix était arrêté, ils traçaient les linéaments de l'œuvre future ; puis se mettaient résolument au travail, quittes à s'y reprendre « vingt fois ». Ils s'étaient promis d'exprimer ce sentiment, de traduire cette passion, de fouiller ces replis d'âme humaine ; ils y arrivaient coûte que coûte ; ils y pliaient le langage rebelle, les rimes capricieuses. Ils criaient à la rime : Tu viendras ! Elle venait en rechignant, quelquefois assez pauvre ; mais rarement elle venait seule. Je dis rarement ; il ne faut rien exagérer ; même les plus austères, nos classiques, se sentaient quelquefois solliciter par une rime : comme les prosateurs se sentent attirer eux aussi, à écrire, par une expression heureuse, par un mot qui vient et les invite. Vous savez l'aveu de Boileau : La rime !

> Je la vois qui paraît quand je n'y pense plus ;
> Aussitôt malgré moi tout mon feu se rallume,
> Je reprends sur-le-champ le papier et la plume.

Tous les poètes connaissent ces inspirations subites ; tous savent que, pour ressaisir les idées qui hésitent, pour aiguillonner la fantaisie et l'emporter vers les hauts espaces, « les rimes ont des dents, des ongles, des ailes [1] ». Mais pour les anciens, ce n'était qu'un phénomène passager.

Les modernes sont plus extérieurs, plus sensibles aux bruits du dehors ; à l'appel du carillon des rimes, leurs métaphores se déroulent et se déploient ; leurs sentiments (s'il ne s'agit point d'œuvres *marmoréennes*) se déchaînent ; leurs couleurs éclatent ; le poème marche. Pour la poésie lyrique surtout, la rime crée le mouvement et règle la strophe. Pour toute sorte de poésie moderne, le vers prend l'allure que la consonne finale lui imprime ; et Hugo était dans le vrai, quand il saluait « la rime, cette esclave-reine, cette suprême grâce de notre poésie, ce générateur de notre mètre [2] ». Personne mieux que Hugo n'était en mesure d'affirmer l'influence de la rime sur le mètre, sur l'inspiration, sur la composition modernes. Pour peu que vous soyez expert au métier, ouvrez

1. L. Veuillot, *Odeurs de Paris*, VIII.
2. Préface de *Cromwell*.

la *Légende des siècles*, les *Châtiments*, l'*Ane*... et le reste : et vous verrez comment la rime gouverne le poète et le mène.

S'il s'agit d'une bluette, d'une odelette, comme telle et telle page des *Émaux et Camées*, d'un sonnet à la façon des *Trophées* de M. de Hérédia, les rimes sont là choisies, vibrantes, rangées en bel ordre, attendant que le poète y ajuste une pensée et des phrases, qu'il y adapte son rythme, en vue des consonances voulues. Les rimes font la loi à l'artiste qui cisèle, creuse, martèle, tréfile ses idées et ses vers, en prenant mesure sur la dernière syllabe. Encore toutefois qu'il ne travaille point en bouts-rimés; les bouts-rimés étant faits avec des rimes venues sans raison, à la file, auxquelles on accole tant bien que mal un sens quelconque. Dans le premier cas, il y a œuvre d'art ; dans l'autre, effet de hasard et jeu des quatrièmes pages de journal.

Les poètes ne font qu'œuvre d'art. Insistons encore sur les différences de méthode et de manière. Les modernes travaillent plus en dehors; les anciens, plus en dedans : d'où il suit que les modernes ont des images plus colorées, des rimes plus éclatantes. Les rimes des classiques ont pour richesse principale moins le son que le sens. Après avoir cité la tirade cornélienne de *Cinna* aux conjurés :

> Lui mort, nous n'avons point de seigneur, ni de maître,...

M. Paul Stapfer examine et pèse les rimes de Corneille et il conclut, fort justement, à mon avis : « La richesse des rimes de Corneille consiste beaucoup moins dans la quantité de lettres ou de syllabes pareilles alignées les unes au-dessous des autres, que dans l'importance et la sonorité des mots, dont le grand poète a instinctivement fait choix pour terminer chacun de ses vers. *Main* et *sein*, *sacrifice* et *propice*, *maître* et *renaître*, ne sont, par elles-mêmes, que des rimes suffisantes ; mais ce sont les mots nécessaires ; et la valeur solide de l'idée communiquant sa force à la rime, celle-ci fait dès lors aussi bonne figure pour le moins que si elle s'appuyait sur un cortège brillant de consonnes[1] ».

Quelle que soit l'école dont on se réclame, on doit une

1. *Racine et V. Hugo*, p. 281.

attention plus qu'ordinaire au mot de la rime. L'écolier plante au bout de sa ligne une épithète quelconque; le rimeur y cloue le premier objet qui rutile et qui sonne; le poète choisit le mot de la fin avec un soin de penseur et d'artiste : il y mettra presque toujours « substantif ou verbe, ou bien épithète colorée, concrète[1] ». Si le mot est insignifiant, le vers tombe à plat, ou il boite. Le son ne relève pas un mot faible et inutile; dans les beaux vers, le dernier mot ne saurait être ni déplacé, ni remplacé. Mais comment rencontrer toujours un mot heureux pour cette place ? Les classiques répondent : Ayez des idées. Les modernes : Les belles chevilles y suffisent. Lisez Banville :

> ... Tant que le poëte exprime véritablement sa pensée, il rime bien ; dès que sa pensée s'embarrasse, sa rime aussi s'embarrasse, devient faible, traînante et vulgaire, et cela se comprend de reste, puisque pour lui pensée et rime ne sont qu'un. S'il a eu des visions nettes et éclatantes, elles se sont traduites à son esprit par des rimes sonores, variées, harmonieuses, décisives...
>
> Le reste, ce qui n'a pas été révélé, trouvé ainsi, les soudures, ce que le poète doit rajouter pour boucher les trous avec sa main d'artiste et d'ouvrier, est ce qu'on appelle les CHEVILLES...
>
> Il y a autant de chevilles, dans un bon poème que dans un mauvais...
>
> Toute la différence, c'est que les chevilles des mauvais poètes sont placées bêtement, tandis que celles des bons poètes sont des miracles d'invention et d'ingéniosité (p. 59-61).

Et voilà le dernier secret de la rime, le dernier effort du génie : trouver des chevilles d'argent pour y attacher des grelots d'or. Cette rime est superbe : elle doit rester là; je le veux; elle y restera. Mais comment l'y fixer? A l'aide d'une cheville; c'est à savoir, en amenant là, de gré ou de force, un mot, une phrase, un vers, dont l'unique raison d'être sera de garder la rime à cette place. Tout n'est pas faux, ni même absurde dans ce système des chevilles ; et ce système, porté aux nues par le poète des *Odes funambulesques*, n'est pas même neuf. Boileau le connaissait bien et il en riait, et il appelait ces vers de remplissage, dont la fonction est d'amener une consonance pour garantir l'autre, des

1. Clair Tisseur, *Modestes observations*, p. 207.

frères-chapeau : par allusion aux religieux qui, dans leurs visites à de grands personnages, étaient accompagnés d'un *socius*, gardien de leur chapeau, durant l'entrevue.

L'art des chevilles est une petite affaire de métier. C'est tout l'art de Banville ; et s'il rime dru, il cheville de même.

L'œuvre du romantisme semble s'être réduite pour lui à la régénération de la rime. Il fait de la rime le principe et la fin de toute poésie. C'est à la rime qu'il demande le secret d'une nouvelle langue comique versifiée...

Ne lui demandons pas autre chose que l'agilité, l'adresse, la grâce vive et souple d'un clown...

Et ce clown a pour tremplin la rime. Tout ce qu'il y a chez lui d'éclat, de prestige, de charme et d'esprit, il faut le chercher au bout du vers. Sa muse, c'est la consonne d'appui [1].

Et cette muse va quérir ses inspirations non point dans les sentiers ombreux du Parnasse, ni sous l'if et le chèvrefeuille de Despréaux, mais sur le boulevard, ou le long des colonnes du Dictionnaire de Napoléon Landais et L. Barré. Entre temps, elle égrène des strophes de cette manière, à la porte de l'Institut :

L'Académie est un phénix
Riant comme Cypris dans l'île ;
Et certes elle a monsieur X,
Mais elle a Leconte de Lisle.

Elle reçoit dans un salon
Cette duchesse, l'Epopée ;
Tu dois aimer l'endroit où l'on
Voit Sully-Prudhomme et Coppée.

La Muse qui joue ces petits airs, qui fabrique ces chinoiseries, et qui danse sur la corde roide près de Mme Saqui, avait le droit de dire aux poètes : La rime et la cheville, c'est toute la poésie ; et Banville n'eut point tort d'affirmer que même un imbécile peut faire de bons vers. Ce métier-là s'apprend, comme la menuiserie, la pâtisserie et l'art de planter des choux.

1. Georges Pellissier, *le Mouvement littéraire au XIX[e] siècle*, p. 278-279.

XIV

Laissons cette Muse à ses occupations et parlons de la poésie, à laquelle la rime rend des services dont les profanes se doutent peu. Sans la rime, point de vers ; sans la rime, point de beaux vers. La recherche sérieuse de la rime est féconde pour la pensée ; par la raison que tout effort réglé de l'artiste, effort où l'intelligence, l'imagination, la sensibilité, la volonté même, ont une part active, vivifie cette pensée en lui créant une forme ; ou, plus brièvement, par la raison que « travailler le style, c'est travailler la pensée[1] ». Dans le style du vers, la rime tient nécessairement la première place.

Je regrette que Boileau n'y ait pas appuyé, dans ses plaintes, qui sont un peu des éloges. Chercher la rime, c'est chercher, non pas un son en l'air, mais un mot porteur d'une idée ; et personne n'ignore que plus on avance à la poursuite d'une idée, plus on découvre d'horizons. A qui veut en trouver une, il en arrive souvent plusieurs, toute une avalanche, où il ne reste qu'à choisir. Du choc de deux consonances jaillit un rapprochement non soupçonné, une antithèse, et tout un développement riche en aperçus nouveaux. A courir après une rime, on peut gagner plus qu'un poème.

Quelle que soit la nature des vers, que l'on mesure les syllabes ou qu'on les compte, il y a pour le poète une peine artistique à prendre, une souffrance à éprouver. Boileau gémit du mal qu'il se donne pour rencontrer la rime :

> Dans ce rude métier où mon esprit se tue,
> En vain pour la trouver, je travaille, je sue.

Suer est une métaphore, et c'est une métaphore peu distinguée. Mais dans la réalité, il y a pour les vrais poètes, de ces sueurs de l'âme ; toute œuvre, même rimée, vaut ce qu'elle coûte.

Un poète aimable, de la fin du grand siècle, parlant de la peine qu'impose la « gêne de la rime », aboutissait à cette conclusion juste :

1. P. G. Longhaye, *Théorie des belles-lettres*, l. III, ch. I, § 2.

La gêne de la rime fait souvent dire au mauvais Poëte, ou plus, ou moins, ou toute autre chose qu'il ne voudroit dire; au lieu qu'elle fait souvent trouver au bon des idées naïves et des saillies heureuses, qu'il n'auroit jamais imaginées sans cet aiguillon [1].

Cet avis était celui de presque tout le monde, en ce temps-là :

La contrainte de la Rime... Ce ne doit être une difficulté que pour les petits esprits, qui se laissent maîtriser à cette servitude; dont se servent les grands génies pour donner plus de force à leurs pensées et plus de grandeur à leurs sentimens [2].

— Il est constant que l'effort d'un Auteur, occupé à chercher ces rimes et ce nombre, fait souvent naître une infinité d'images heureuses qu'on croiroit s'être offertes tout à coup.

Il arrive même qu'on trouve alors bien plus qu'on ne cherchoit, ou qu'on fait des découvertes ausquelles on ne pensoit pas, ainsi qu'il se rencontre souvent dans les recherches de la physique [3].

Au demeurant, les méchants poètes, les *rimeurs*, les prosateurs que ne touche, ni de près ni de loin, l'influence secrète, sont les seuls qui aient perdu leur encre, et exhalé leur bile, au sujet des difficultés et entraves de la rime. Les vrais artistes, au rebours, éprouvent une joie exquise à remuer péniblement les syllabes sonores ; au fond de cette « gêne » se cache un plaisir qui compense, et au delà, les tortures intimes. Après avoir félicité, en vers, Molière son ami de ne point endurer ces misères-là, Boileau avouait tout bas, en prose, que, si Molière s'était un peu plus mis à la gêne pour rimer difficilement, bon nombre de ses vers en vaudraient mieux. Et Boileau, quand il légifère, déclare, à bon escient, et après Ronsard, que pour venir à bout de ces difficultés, il suffit de vouloir, de s'évertuer — bref, de ne point se laisser mener par la rime : le poète, surtout le jeune, doit être maître chez soi :

Lorsqu'à la bien chercher d'abord on s'évertue,
L'esprit à la trouver aisément s'habitue :
Au joug de la raison sans peine elle fléchit,
Et, loin de la gêner, la sert et l'enrichit.

1. P. du Cerceau, *Réflexions sur la Poësie françoise*, p. 367.
2. P. Rapin, *Réflexions sur la Poëtique*, XXXIII.
3. Duval, de Tours, *Nouveau choix de Poësies* (1715) ; préface.

Malgré les quatre rimes en verbes, ce quatrain compte parmi les meilleurs de l'*Art poétique*. Pas un romantique, ni un parnassien, n'a réclamé contre ces lois de l'expérience. C'est en rimant, qu'on apprend à rimer ; rimez en toute rigueur, sans une faiblesse ; vous rimerez bientôt en toute justesse, sonorité, variété, plénitude. La difficulté de la rime ! écrivait jadis le P. du Cerceau : « difficulté... la plus petite du monde... Un peu d'exercice et d'habitude en fait bientôt raison ; et la facilité en ce genre est une de ces choses qui s'acquièrent sans beaucoup d'esprit et sans beaucoup d'habileté [1]. » Écoutez maintenant un poète moderne, qui rima richement de nobles pensées :

C'est une grande erreur de croire le poète asservi par les lois du rythme. La rime elle-même, si arbitraire et si impérieuse qu'elle paraisse, sert très souvent la pensée et ne la gouverne jamais, sous une plume tant soit peu inspirée. Les sacrifices faits à la rime par les vrais poètes sont très rares [2].

« Jamais, disait l'abbé de Pure de son ami le grand Corneille, jamais la rime ne l'obligea d'extravaguer [3]. » C'est que Corneille, en véritable romain, restait, en rimant, maître de lui, comme Auguste de l'univers. La difficulté de la rime, n'en parlez jamais devant un poète sérieux ; il se moquera de vous gentiment ; ou bien il vous récitera une ou deux strophes d'Amédée Pommier, pour vous prouver, pièces en main, que la rime, si on le veut, on en fait tout ce que l'on veut :

La rime est oiseau farouche,
Qui pour un rien s'effarouche,
Fuyant la main qui le touche
Et sujet au vertigo ;
Mais on la rend familière,
On la met dans sa volière,
Quand on s'appelle Molière,
Et qu'on est Victor Hugo...

J'en décore mes ballades,
J'en compose des roulades ;

1. *Réflexions sur la Poësie françoise*, p. 297-298.
2. V. de Laprade, *Questions d'art et de morale*, V.
3. Corneille, édit. Marty-Laveaux, t. V, p. 479.

Je dispose en enfilades
Leur assortiment coquet ;
En longs colliers je les noue ;
Je leur dis : Faites la roue !
Avec elles je me joue
Comme avec un bilboquet.

Un bilboquet! Voilà de quoi vous scandaliser, si jamais vous n'avez joué des rimes, si jamais vous n'avez lu de poètes contemporains, ou si vous n'avez lu que des sottises en rimes très riches. Hélas! cela pullule. Et dans tous les siècles littéraires, personne n'a fait plus de tort à la raison et à la rime, qu'une légion très considérable de gens qui écrivent en vers. Les prosateurs ont beau jeu à répéter ensuite que la rime hait la raison; que la rime tue la raison ou l'enchaîne et la maltraite : donc, qu'il faut supprimer la rime. Le vin aussi tue la raison, il la noie, il l'abêtit : on ne l'a pas encore supprimé pourtant. Espérons que ces deux bonnes choses, qui vont si bien ensemble, dureront aussi longtemps l'une que l'autre.

XV

Ce qui étonne, c'est qu'en un siècle où l'on avait poussé aussi loin que possible l'accord de la rime et de la raison, un homme se soit rencontré parmi les plus illustres, admirable poète en prose, qui écrivit un grave réquisitoire contre la rime ennemie de la raison [1]. Cet homme, vous le connaissez aussi bien que moi, c'est Fénelon; mais vous n'avez pas oublié le mot du grand Roi : « M. de Cambrai, c'est le plus bel esprit et le plus chimérique de mon royaume. » Une chimère de Fénelon, ce fut son inimitié contre la rime, et une autre, son goût pour la rime faible. Relisons et tâchons de répondre en courant :

1° « Notre versification, dit Fénelon, perd plus, si je ne me trompe, qu'elle ne gagne par les rimes; elle perd beaucoup de variété, de facilité et d'harmonie. » — Mais sans la rime, elle perdrait à peu près toute harmonie et tout rythme; elle y gagnerait la facilité déplorable des vers

1. *Lettre à l'Académie*, V, Projet de Poétique.

blancs; ou plutôt, il n'y aurait plus de vers du tout : il y aurait la prose de *Télémaque ;* ce serait beaucoup, mais pas assez pour nous consoler d'une scène d'*Athalie*, d'une fable du *fablier*.

2° « Souvent la rime, qu'un poète va chercher bien loin, le réduit à allonger et à faire languir son discours. » — Cela dépend du poète, non de la rime. Au reste, du temps de Fénelon, les rimes des grands poètes ne venaient pas de loin : c'étaient d'ordinaire les plus simples rimes du monde, et les moins *cherchées*.

3° « Il lui faut deux ou trois vers postiches pour en amener un dont il a besoin. » — Au plus, un vers postiche ; et le poète a tort, qui fait des vers postiches; ce n'est point la faute de la rime.

4° « La rime ne nous donne que l'uniformité des finales, qui est souvent ennuyeuse, et qu'on évite dans la prose. » — Oui, certes, dans la prose; mais les vers ne sont point la prose. Et puis cette phrase assez singulière revient à dire : La rime n'est que la rime. On s'en doutait.

5° « En relâchant un peu sur la rime, on rendrait la raison plus parfaite. » — Juste, comme en se relâchant sur le style, on rendrait plus parfaite la pensée. Hélas ! on se relâcha un peu sur la rime, après Fénelon; et la raison n'y gagna point.

6° « La versification des Grecs et des Latins était sans comparaison moins gênante que la nôtre : la rime est plus difficile elle seule que toutes leurs règles ensemble. » — Et ceci est le plus beau paradoxe, et le plus étrange, qui soit tombé de la plume de M. de Cambrai. Le doux Fénelon en voulait à la rime comme à une ennemie personnelle. Quelques mois avant de lui intenter ce procès en règle en pleine Académie, il l'avait fait à huis clos, avec son ami La Motte-Houdart. Il faut encore le citer, car enfin tout ce que dit un grand homme, même quand il se trompe, mérite considération. Fénelon se trompe à chaque mot; mais aussi personne n'a rien trouvé de plus fort contre la pauvre rime :

La rime gêne plus qu'elle n'orne les Vers. Elle les charge d'épithètes ; elle rend souvent la diction forcée et pleine d'une vaine parure. En allongeant les discours, elle les affaiblit. Souvent on a recours à un

vers inutile pour en amener un bon. Il faut avouer que la sévérité de nos règles a rendu notre versification presque impossible [1].

Oh! *presque* seulement!... La Motte-Houdart, quoique mal disposé à l'endroit de la rime, tout comme à l'endroit d'Homère, se crut obligé de répondre. Très pâle rimeur de l'*Iliade*, poète médiocre de tragédies, fabuliste aimable, le meilleur après La Fontaine et avant Florian, La Motte était homme d'esprit et il écrivait une prose alerte qui charmait Fénelon. En cette prose, il plaida la cause de la rime et dit des choses fort sensées; voyez sa lettre du 15 février 1714.

Mais si vous lisez son *Quatrième Discours sur le Poëme dramatique*, vous serez tenté de croire qu'il fut gagné par la prose de M. de Cambrai ; vous en serez convaincu, si vous lisez la *Suite des réflexions sur la Tragédie*, où La Motte s'appuie sur le témoignage de Fénelon et daube à son tour contre cette ennemie du genre humain. C'est que, juste en ce temps-là, les habitués du salon de Mme de Lambert, La Motte-Houdart, Fontenelle, deux ou trois petits abbés et un géomètre inventaient contre la rime la quantité, la césure, presque toutes les idées que prônent les décadents de 1896.

Au commencement du dix-huitième siècle — pauvre siècle! — il y eut toute une levée de guitares contre la rime. On cria, on écrivailla, et, selon l'usage, on s'injuria. Ce fut une *Querelle de la rime*, faisant suite à la *Querelle des Anciens*, et à la *Querelle d'Homère*. Dans la mêlée, on distingua des prosateurs tels que du Bos et le digne abbé Trublet, des savants et je ne sais combien de mathématiciens ; puis des versificateurs en tête desquels marchaient La Motte-Houdart et Voltaire — ce qui ne les empêcha point de rimer à outrance. Quant à leur façon de composer, voici le portrait non flatté que nous en donne La Motte; au moins, la caricature est gaie :

... Nous tâchons de découvrir aux environs de notre pensée quelques rimes qui nous fassent entrevoir un sens aisé à lier avec ce que nous avons déjà dans l'esprit. S'il ne s'en présente que d'éloignées, nous les rejettons bien vite, en désespérant de les assujettir à nos vûes. . . . . .

1. Lettre du 20 janvier 1714.

S'il s'en présente une plus heureuse, elle devient une espèce de bout-rimé qu'il faut remplir; nous marchons ainsi de raisonnement en raisonnement, pour trouver notre compte, et l'on peut dire que le hazard des rimes détermine une grande partie du sens que nous employons.

De là ces ongles rongez, ce front sourcilleux, ces gestes irréguliers qui sont comme le véhicule des idées et qu'on appelle si mal à propos enthousiasme[1]...

Voltaire renchérit sur La Motte. On dirait que ces pauvres gens avaient rongé les ongles de leurs dix doigts, arraché tous leurs cheveux, et gagné un nombre considérable de foulures à remuer les bras pour *véhiculer* leurs petites idées sur leurs misérables rimes. Voltaire, dans ses *Lettres sur Œdipe*, se plaint amèrement de ce qu'il y a, selon Voltaire, si peu de rimes françaises. Voici quelques-unes de ses plaintes, qui feront rire tous les gens du métier :

... L'assujettissement à la rime fait que souvent on ne trouve dans la langue qu'un seul mot qui puisse finir un vers; on ne dit presque jamais ce qu'on voulait dire ; on ne peut se servir du mot propre ; et l'on est obligé de chercher une pensée pour la rime, parce qu'on ne peut exprimer ce que l'on pense. (Lettre v.)

Qu'un écolier de troisième s'abandonne à pareille déclamation, rien d'étonnant; mais que l'émule (je ne dis pas le rival) de Racine, que le futur éplucheur de Corneille, avoue en ces termes le mystère de sa gueuserie poétique, c'est invraisemblable : on ne lui connaissait point cette sincérité. Il dicte par avance, et ratifie sans le vouloir le jugement de nos critiques contemporains, qui définissent Voltaire « ce rimeur, le plus indigent des rimeurs[2] ». Du moins, sa *Lettre sur Œdipe* s'adresse à un Français; ailleurs, le futur correcteur des vers du roi de Prusse accuse devant un Anglais, milord Bolingbroke, les poètes de France d'être enchaînés et rivés misérablement à la rime; écoutez-le :

... Un poète anglais est un homme libre qui asservit sa langue à son génie; le Français est un esclave de la rime, obligé de faire quatre

1. V. *Journal des Sçavans*, avril 1730. — V. aussi *Mémoires de Trevoux*, mai 1730, et *Bibliothèque* de Goujet, *loc. cit.*

2. J. Lemaître, *les Contemporains*, 1re série, p. 10.

vers pour exprimer une pensée qu'un Anglais peut rendre en une seule ligne. L'Anglais dit tout ce qu'il veut; le Français ne dit que ce qu'il peut [1].

Voltaire flatte bassement l'Anglais. On devine du reste que ces calomnies dont il charge notre langue et nos rimes, ont pour but de préparer les lecteurs de *Brutus* à prononcer que, malgré les terribles entraves de la langue et de la rime, M. de Voltaire a écrit un chef-d'œuvre. Quel homme! Quel vainqueur!... Dans le *Dictionnaire philosophique* [2], Voltaire, auteur de quinze ou vingt tragédies, et n'ayant plus à conquérir ses lecteurs, traite de haut les rimeurs ses confrères. Il leur dit carrément que, si la rime les gêne, c'est qu'ils sont maladroits et « médiocres », et qu'ils ne lui vont pas à la cheville :

Il est vrai que la rime ajoute beaucoup à l'ennui que nous causent tous les poèmes qui ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre : mais c'est qu'alors l'auteur n'a pas eu l'adresse de dérober aux lecteurs la peine qu'il a ressentie en rimant; ils éprouvent la même fatigue sous laquelle il a succombé. C'est un mécanicien qui laisse voir ses poulies et ses cordes; il en fait entendre le bruit choquant; il dégoûte, il révolte...

Oui, ou il endort; comme la plupart de vos œuvres dramatiques et surtout votre *Henriade*, messire; d'où il s'ensuit que

> L'ennui comme en son fort gît dans la *Henriade;*
> Ce bahut héroïque, à dix compartiments,
> Est l'entrepôt du somme et des lourds bâillements [3].

La mode est passée d'invectiver contre les entraves de la rime; quiconque se permet (il en est qui se le permettent) de renouveler ces philippiques d'antan, ne prouve rien et gaspille son encre. Tout le monde peut bien rimer; la difficulté ne gît plus à bien rimer; le danger, au contraire, est de rimer trop bien. Verlaine lui-même, ce pauvre estropié de cervelle qui eut des lueurs et peut-être des éclairs; Verlaine l'oracle, le législateur, le modèle, l'idéal des « innocents

1. *Discours sur la Tragédie :* Préface de *Brutus*.
2. Au mot Rime.
3. L. Veuillot, *Satires:* UN POÈME ÉPIQUE.

ratés », soupçonna les abus des rimes trop facilement millionnaires. Et Verlaine, un jour de bon sens, traduisit cette *lueur* en ces lignes boiteuses de neuf pieds :

Prends l'éloquence et tords-lui son cou;
Tu feras bien, en train d'énergie,
De rendre un peu la Rime assagie;
Si l'on n'y veille, elle ira jusqu'où ?

O qui dira les torts de la Rime ?
Quel enfant sourd ou quel nègre fou
Nous a forgé ce bijou d'un sou,
Qui sonne creux et faux sous la lime[1] ?

Pauvre rime ! voilà le coup de pied du rimeur.

Finissons ce long chapitre sur la nature, la nécessité, les avantages et les difficultés de la rime, par quelques bons vers, passablement rimés, mieux pensés encore. On croirait, à première vue, qu'ils sont de Boileau : et de fait, la princesse qui les a écrits fut appelée « le Boileau des femmes ». Si la princesse de Salm-Dyck avait employé toute sa vie à rimer dans ce goût, j'accorderais volontiers et généreusement à ce Boileau des femmes des éloges que l'on est obligé de lui mesurer :

Qu'est-ce donc que la Rime ? Une chaîne légère,
Que s'impose l'esprit, que l'école exagère:
Un charme à la mesure ajouté savamment,
Mais qui ne doit gêner l'art ni le sentiment;
Qui, juste sans effort, élégant sans emphase,
Soumis à la pensée et soumettant la phrase,
De la mode et du temps a pu subir les lois,
Dont il faut reconnaître et soutenir les droits;
Mais dont le fol excès, dans sa monotonie,
Serait le désespoir et la mort du génie.

Que le génie ne craigne rien de la rime; mais si le génie a du bon sens, qu'il respecte les lois et usages de la rime, en se préservant de ses caprices. C'est de ces lois et de ces caprices que nous parlerons dans les pages qui vont suivre.

1. *Romance sans paroles.*

(A suivre.) V. DELAPORTE.

ÉVOLUTION ARCHITECTURALE

I

Évolution ! Voilà un bien gros mot, à effrayer plus d'un lecteur. On en a tant abusé de nos jours ! C'est l'abracadabra mystérieux qui fait jaillir le monde du néant, ou de son cousin le bathybius ; c'est le titre de noblesse qui établit notre filiation simienne ; ce serait la consolation de la pauvre humanité souffrante, pour peu qu'elle voulût bien, enfin, ne voir dans ses douleurs qu'une évolution vers le délicieux devenir réservé à nos arrière-petits-neveux. C'est, d'un mot, le postulatum suprême qui éclairerait tout de ses radieuses clartés... s'il voulait seulement se donner la peine d'exister !

Soyons justes pourtant : ce rêve des positivistes n'est pas sans avoir — comme tout sophisme — son fondement réel. Il y a ici-bas une véritable évolution, suite nécessaire de la contingence, de la mutabilité des choses créées. Non seulement le corps de chaque homme évolue avec l'âge, mais la masse même de l'humanité voit varier avec le temps, le soleil, les microbes et la bicyclette, quelques-uns de ses caractères accidentels. L'esprit de l'homme évolue, par le fait même que s'élargit le champ de ses connaissances. Il n'est pas jusqu'à la plus invariable des choses, le dogme, cette expression de l'immuable vérité, qui ne se développe en un sens très vrai, quoique très différent de celui rêvé par les rationalistes.

Eh bien, pourquoi donc les arts n'évolueraient-ils pas, — non sans doute, quant à leurs principes enracinés profondément dans l'essence même de l'âme, — mais quant à l'expression externe de ces principes. Et s'il en est ainsi, pourquoi le beau artistique resterait-il emprisonné dans un certain nombre de modèles, fixés et dûment étiquetés par les cinq Académies réunies en séance d'apparat ? Pourquoi, au contraire, ne pourrait-il, nouveau Protée, revêtir une infinité de formes

diverses ? Telle est la question que je me suis posée pour l'architecture, et tout spécialement au sujet de celle que le vingtième siècle cache encore dans les brumes de l'avenir.

Plus que tout autre art, l'architecture est tributaire de la vile matière. — Quelques couleurs, un pinceau, une toile, en voilà assez au peintre pour exprimer ses conceptions gracieuses ou terribles, folâtres ou puissantes. — Le sculpteur ne demande qu'un ciseau pour faire passer son âme dans le marbre ; le musicien, pour chanter son beau rêve, n'emploie qu'un petit nombre d'instruments consacrés et ennoblis par l'usage des maîtres. L'architecte, lui, doit choisir dans l'immense trésor des matériaux naturels ou artificiels ; et justement aujourd'hui, l'industrie moderne en offre de tout nouveaux. C'est le fer, c'est l'acier, cachant sous leur frêle apparence une résistance, une souplesse nerveuse, dont la pierre et le bois ne donnaient aucune idée. C'est la fonte, plastique débonnaire et entêté, qui accepte toutes les formes et les garde fidèlement jusqu'à ce qu'on la brise. Demain, ce sera tel nouvel alliage au nickel, au chrome, à l'aluminium qui cachera, dans un corps plus grêle encore, des énergies plus inespérées.

Eh bien, en présence de cette invasion de richesses, faut-il nous résigner à n'en faire que des maisons à dix-sept étages ou des halls de chemin de fer ? Devons-nous nous condamner, pour réaliser le beau architectural, à d'éternels pastiches en pierre de l'art grec, roman, ou gothique ? Ou bien, peut-on espérer forcer ces nouveaux serviteurs de l'homme à chanter, en leur langage, le poème du beau et l'hymne de la créature à son Créateur ?

Surtout, sommes-nous suffisamment équitables à l'égard des types nouveaux réalisés jusqu'ici, sorte d'avant-garde de l'art à venir ; savons-nous apprécier ce qu'ils contiennent déjà de beauté artistique ? Ou bien avons-nous été tellement choqués par leur nouveauté, que nous avons crié à l'horreur dès leur apparition ?

Justement, c'est en approfondissant cette question secondaire, en précisant des idées très personnelles, un peu flottantes, et qui nous étonnaient nous-même, que nous avons été conduit à étudier l'avenir esthétique des nouveaux

matériaux. Qu'on nous permette de ne pas changer, dans le narré de nos découvertes, la méthode suivie, de fait, dans le voyage d'exploration. Si le procédé est peu savant, la liberté d'une simple causerie artistique semble autoriser cette marche moins solennelle.

Sans doute, à folâtrer par les champs, en devisant avec un ami, on va moins vite au but — moins sûrement, diraient les prudents, — qu'à suivre la grand'route. Mais n'est-ce pas aussi plus agréable, plus reposant, parfois plus profitable ? — Si une fleur sourit au passage, on peut la cueillir et en respirer le parfum, avant de la classer dans son herbier. On peut faire halte sans remords, pour écouter le ruisseau qui murmure, et en chercher la source. — Si un filon, courant à fleur de terre, tente la curiosité du minéralogiste, il peut en suivre les méandres, et en emporter quelque échantillon qui, à lui du moins, paraît précieux... Et puis, de la sorte, si quelqu'un, par aventure, prononçait à nos côtés le gros mot de paradoxe, il y aurait moins mauvaise grâce à répondre que nous sommes touriste, non professeur, et que, dans les régions peu explorées de l'art, on est plus excusable d'essayer parfois un sentier moins frayé, s'il paraît pittoresque.

Après cette précaution oratoire, rendue nécessaire par d'excellentes raisons, avouons que le point de départ de cette étude a été l'examen d'un exemple, imparfait sans doute, mais très caractérisé, de l'emploi des substances métalliques. — Bien qu'il soit illustre entre tous, je ne le nomme qu'avec crainte, tant on s'est acharné à lui attacher une signification qu'il n'a pas en lui-même.

Pour les uns, la Tour de 300 mètres — on a deviné qu'il s'agit d'elle — est, sans le moindre jeu de mots, un bon tour joué au Créateur, une manière de revanche de l'entreprise de Babel, à laquelle d'ailleurs ils affirment ne pas croire.

Pour d'autres, l'orgueilleux monument est un symbole de la Révolution, une apothéose des Principes de 1789, dont le centenaire l'a fait jaillir du sol. Symbolisme purement conventionnel, d'autant moins justifié qu'il n'y a pas ombre d'analogie entre ce chef-d'œuvre d'équilibre rationnel et l'édifice branlant établi par les hommes de 89, pour leur malheur et le nôtre.

Beaucoup, enfin, rendent le monstre responsable des opérations financières et industrielles de son auteur.

Qu'on nous permette, dans une question d'art, d'écarter résolument réminiscences babéliques, symbolisme de convention, personnalité de l'artiste, pour considérer l'œuvre au seul point de vue architectural. Ah ! sans doute, sur ce grandiose piédestal, nous voudrions voir, au-dessus du drapeau de la France, le signe sacré de la Rédemption protéger notre capitale et porter fièrement au ciel notre protestation de Francs rebaptisés. Mais, une fois encore, nous faisons abstraction des désirs les plus légitimes comme des souvenirs amers, pour nous demander : L'œuvre réalise-t-elle une expression du beau ? Et à cette question, nous n'hésitons pas à répondre : Oui, elle nous semble en avoir les caractères essentiels et fondamentaux. Conviendra-t-il d'aller plus loin ? Oserions-nous lui reconnaître, dans une certaine mesure, une valeur, même artistique ? Nous verrons par la suite si nous pouvons avoir cette audace.

Chose étrange, direz-vous, que cette admiration ! et qui a donc pu, en plein dix-neuvième siècle, vous tenter de don Quichottisme en faveur de ce moderne moulin à vent ? — Cher lecteur, je veux bien vous le dire, si vous consentez à rajeunir avec moi de quelques années... oh ! pour peu de temps, hélas !

C'était en 1889, et tandis que Paris vibrait aux sons des marteaux qui construisaient l'Exposition, je vivais loin du bruit, au calme pays d'Anjou, respirant à pleins poumons sa paisible atmosphère. — Partout on ne parlait que de la Tour, et les brises angevines elles-mêmes n'étaient pas si molles que de n'avoir pas apporté à nos oreilles les cris retentissant autour de son rude berceau. Quel concert ! juste ciel ! Une miss anglaise au dernier degré de la phtisie, écrivait un humoriste. Un bel ouvrage de chaudronnerie, sifflait dédaigneusement un ingénieur. Et ces solos se détachaient en notes aiguës sur un chœur sombre de journalistes, qui répétaient dans les tons les plus mineurs : Tour de Babel, cage à poules, disgracieux échafaudage, coûteuse inutilité..., que sais-je !

Avouez qu'il eût fallu plus que de l'indépendance, — de

l'endurcissement, pour ne pas sentir fermenter en soi un intense mépris pour l'énorme clou auquel on voulait suspendre notre admiration.

Pour ma part, je remplissais ce devoir en conscience et, tout en prenant mon billet pour Paris, j'aiguisais déjà mille plaisanteries ingénieuses à l'adresse de l'insolente nouveauté.

Quelques heures plus tard, le train débouchait dans la magnifique vallée de la Seine. — C'était sur le soir d'un beau jour d'été et, en notre honneur sans doute, le soleil avait illuminé le ciel avec quelques nuages flottants, dont son pinceau de feu tirait des effets magiques. Une vague de flamme rougeâtre, frangée d'embruns violets, déferlait dans l'azur assombri du firmament, tandis qu'aux derniers rivages de l'horizon moutonnaient des flocons d'écume améthyste. Sous le ciel embrasé, les collines, revêtues d'un sombre manteau de forêts égayé par l'hermine de leurs blanches villas, semblaient un aréopage énorme réuni pour juger la nouvelle merveille du monde. Çà et là, la Seine déroulait ses anneaux d'argent comme une immense luciole, enlaçant dans ses replis la grande ville dont les mille fenêtres se piquaient de rubis sous les flèches ardentes du soleil couchant. — Et au milieu, tout au milieu, d'un seul jet, d'un élan superbe, se dressant comme un plésiosaure gigantesque planté sur ses nageoires et dardant son long cou verticalement vers le ciel, le monstre, oui, le monstre de fer lui-même, dominant tout, écrasant tout, semblable à une de ces grandes pensées qui s'élancent parfois d'une âme habituellement courbée sur les platitudes de la vie commune.

Comment décrire ce qui se passa alors dans mon cerveau d'ingénieur? Je vis, d'un coup d'œil, la puissance de l'esprit humain concevant l'audace d'une pareille œuvre, exécutant les merveilles de calcul qui pouvaient seules la réaliser, forçant la matière brute à suivre les moindres replis de son plan, et lançant dans les airs cette apothéose de la force et du génie que Dieu a communiqués à l'homme comme une étincelle divine, comme le plus riche joyau de son héritage naturel. — La miss anglaise au dernier degré de phtisie s'évanouit de ma mémoire, le bruit de chaudronnerie cessa de résonner au dedans de moi; Tour de Babel, échafaudage,

cage à poules, s'effondrèrent à mes yeux; j'étais pris, empoigné par la fameuse Tour.

Or voici qu'il y a quelque temps, revenant à Versailles, je levai par hasard mes yeux blasés sur le spectacle de la grande ville. — Je revis le splendide panorama, le monstre de fer; sa grande idée... et mes enthousiasmes d'antan se réveillèrent à nouveau, plus graves sans doute, — il a neigé sur mon front depuis lors, — mais bémolisés par ce charme mélancolique et indéfinissable qu'ajoute à un sentiment le souvenir de l'avoir déjà éprouvé. Et rapprochant par contraste cette impression personnelle de ce que j'entends dire chaque jour sur la monstrueuse laideur de l'objet de mon admiration, je me mis à philosopher sur l'art, sur le beau, sur l'architecture de l'avenir, sur la Tour elle-même. Voilà pourquoi j'ai entrepris de rechercher si mon sentiment de prime saut m'a trompé, ou si l'extraordinaire monument ne réaliserait pas vraiment une expression du beau. — Cette question tranchée, les conséquences touchant l'art du vingtième siècle jailliront d'elles-mêmes.

II

Distinguons avant tout deux genres de beau, non pas adéquatement distincts, mais de degrés inégaux et dont la perception exige, par suite, des facultés d'acuité diverse.

Il y a d'abord le beau courant, bourgeois, que tout le monde sent et goûte. — Mettez qui vous voudrez devant la baie de Cannes par une tiède journée de printemps. Le ciel est bleu foncé, sans un flocon de mousse nuageuse, sans la plus légère gaze de vapeur qui puisse ternir ses clairs reflets et les empêcher de rebondir vers la terre en lumière chaude et crue. La Méditerranée dort comme un lac de montagne où se mire le lapis lazuli du firmament; et si parfois un souffle de brise fait frissonner la nappe d'azur, ce n'est que pour y faire miroiter un moiré d'or. — A l'horizon, l'immensité déroule sa mystérieuse image de l'infini, vision mélancolique et grandiose, que vient interrompre et humaniser la grave silhouette des îles Lérins. A droite, la chaîne de l'Estérel dresse ses pics d'acier toujours teintés de brume, géants sourcilleux préposés à la garde du jardin enchanté; tandis

qu'à gauche la pointe de la Croisette recourbe, comme le fourreau d'un yatagan, sa côte de sable doré, incrustée des niellures sombres de ses pins et des diamants de ses villas. Plus à gauche encore, faisant repoussoir à ces joyeuses splendeurs, des montagnes, au modelé fruste et puissant, découpent sur le ciel la silhouette tordue de leurs oliviers ou le glabre contour de leurs sommets. — Baignez tout cela des flots d'une lumière à la fois douce et pénétrante, vibrante et suave, chaude et réconfortante comme le baiser d'une mère. Oui, mettez un être doué d'une âme devant ce tableau incomparable. Il dira : C'est beau !

Faites entendre à quiconque n'est pas phénoménalement dénué de sens musical (hélas ! il y a de ces phénomènes !), faites-lui entendre une de ces œuvres larges et puissantes comme en a produit Meyerbeer, la marche du *Prophète*, par exemple, son cœur battra plus vite, il aura le sentiment d'une grande et belle chose. Introduisez le premier venu dans la vieille cathédrale de Westminster; son âme sera saisie d'un pieux recueillement, montera avec l'ogive surélevée vers le ciel, et laissera, avec sa prière, un cri d'admiration s'échapper de ses lèvres.

Voilà le beau accessible à tous, à la portée de toutes les âmes normalement développées. Mais il en est un autre, plus raffiné, plus caché, que le vulgaire ne saisit pas et qui reste l'apanage du petit nombre des artistes.

Un mortel ordinaire écoute un de ces chefs-d'œuvre de Beethoven que l'on intitule de sa troisième manière, alors que son génie, isolé de la terre par une surdité libératrice, semblait puiser à la source de toute harmonie ses plus métaphysiques secrets. Ce profane entendra du bruit; peut-être aura-t-il, un instant, le sentiment vague d'une grande pensée qui le dépasse et le frôle de ses ailes puissantes sans pouvoir l'emporter dans son vol vers le ciel, mais il ne comprendra pas que c'est beau. L'ennui le saisira... Le malheureux! il bâillera peut-être !

Un ignorant des mystères de la peinture est devant une de ces œuvres austères où Ribera fit passer son génie sombre ; ou bien devant un de ces paysages, si profonds en leur simplicité, où le Lorrain a renfermé le secret de ses

longues contemplations de la nature. Notre homme ne voit qu'une figure blafarde de moine, saillant sur le fond noir du tableau, ou quelques arbres touffus jetés au milieu d'une prairie. Il ne saisit ni la sublime impression d'ascétisme mystique éprouvée et rendue par le peintre espagnol, ni le sentiment profond, mélancolique, attendri, dont s'était imbibée, pendant les méditations de son enfance taciturne, l'âme du grand paysagiste. Il n'y comprend rien !

A quoi bon multiplier les exemples ? Ceux-ci ne suffisent-ils pas à rappeler l'existence de ces deux genres de beau, l'un tellement proportionné aux facultés humaines, qu'il éclate aux yeux et s'impose aux moins savants ; l'autre plus subtil, exigeant, pour être discerné, des esprits cultivés, — je dirai presque entraînés, tant il y a parfois de convenu dans ces raffinements de l'admiration ? Ce sont deux fleurs poussées par la même tige, l'une pleinement épanouie, étalant au soleil les éclatantes couleurs de sa corolle, chargeant les brises qui la caressent de ses pénétrantes senteurs ; l'autre presque en bouton encore, ne déroulant qu'à moitié les bords tremblants de ses pétales, plus distinguée dans sa robe de demi-teintes, plus aristocratique dans les légers parfums qu'elle exhale. Ce sont deux sœurs, puisant à la même racine le secret de leur beauté, mais l'une belle à charmer même le vulgaire, l'autre réservée aux plus exquises admirations des connaisseurs.

Eh bien, s'il s'agit du premier genre de beauté, celui qui frappe les foules, j'ose affirmer que la Tour n'en est pas dépourvue. Mettez-la, surtout aux premiers jours de son existence, en présence d'un public recruté dans la moyenne, ni membres du Jockey-Club, ni habitants du passage des Patriarches, tous s'écrieront : c'est vraiment beau ! Ils sentiront quelque chose de grand, de colossal, dont la conception exige la hardiesse à son comble, dont l'exécution réclame de grandes forces, d'énergiques volontés, et cela suffira pour faire jaillir de leur intelligence peu raffinée un élan admiratif.

Je sais bien que l'on va me nier cette assertion, que je crois pourtant rigoureusement véritable, et je n'ai ni le courage ni les moyens de susciter un plébiscite pour trancher le débat, — d'autant qu'il n'est peut-être pas un Parisien qui

me pardonnât de l'avoir rangé dans la moyenne. D'ailleurs, le résultat me fût-il favorable, on objecterait que la foule n'est pas apte à juger en matière d'art; que souvent elle prend l'extraordinaire pour le beau, l'énorme pour le grandiose. On ajouterait que notre distinction entre deux espèces de beauté répond à une simple différence de degré, et que, si le beau artistique garde son nom, tout en restant inconnu des masses, le beau bourgeois, au contraire, a besoin d'un visa signé d'abord par les délicats. Alors seulement le vulgaire sera autorisé à l'enregistrer par ses acclamations, et à lui donner force de loi dans le grand public.

Hélas ! au risque de me ranger dans les rangs de ce vulgaire, j'avoue, en pareille matière, me fier beaucoup plus à l'instinct des foules qu'au très fin esprit des dilettantes, encore affiné par la convention.

Le beau, comme le bien, nous attire naturellement, et quand une cause perturbatrice, intérêts, préjugés, etc., n'intervient pas, l'homme se porte instinctivement vers eux. Or si les masses ont parfois un intérêt apparent à se tromper sur le vrai bien, elles n'en ont jamais à méconnaître le beau. Les connaisseurs, au contraire, ont à se méfier des préjugés d'école, d'éducation. Une œuvre sort-elle du cercle étroit de types qu'ils ont appris à admirer, la voilà dédaigneusement toisée : Vous n'êtes pas selon la formule, n'attendez même pas qu'on vous regarde. — Que d'exemples on citerait à l'appui ! *Athalie*, sinon méconnue, du moins longtemps dans l'ombre; l'*Angelus* de Millet, donné pour un prix dérisoire, avant qu'on ne se décidât à le couvrir d'or; la *Vestale* de Spontini[1], déclarée inepte de par le Conservatoire; et, dans

1. L'histoire de la *Vestale* ne manque pas de piquant : La partition achevée, commencèrent les répétitions. Spontini dut lutter contre tout le personnel hostile à ses innovations musicales. « Sans la bonté infatigable de Joséphine et la volonté de Napoléon qui exigea qu'on fît l'impossible, il est hors de doute que la partition de la *Vestale*, repoussée comme absurde et inexécutable, n'eût jamais vu le jour. » Le Conservatoire, à son tour, faisait la guerre à l'œuvre en préparation, prétendant « que Spontini ne savait pas les premiers éléments de l'harmonie, que son chant était posé sur l'accompagnement comme une poignée de cheveux sur une soupe ; » (pendant dix ans, on a parlé ainsi de Spontini au Conservatoire). « Le système des sifflets ne fut pas admis. Celui des bâillements et des rires ayant été adopté,

l'ordre qui nous occupe, l'architecture gothique, pleinement méprisée il y a cent ans... J'en passe, et des meilleurs.— Au reste, acceptons pour un moment la lutte sur le terrain même de l'adversaire et essayons de prouver que la Tour est belle, même de cette beauté plus raffinée, ambroisie des dieux connaisseurs.

III

Qu'est-ce donc que cette beauté ? J'ai tremblé en nommant l'héroïne de cette étude ; je devrais me troubler plus encore en abordant une discussion qui exige une connaissance exacte de la nature du beau, ce mystérieux inconnu toujours prêt à faire vibrer les cordes les plus nobles de notre âme, toujours habile à narguer l'analyse des plus subtils esprits. Va-t-il donc falloir s'enfoncer dans la poudre des in-folios, donner la question aux vieux philosophes, dire en latin, — s'il vous plaît, — *id quod visum placet*, rappeler que le beau est un aspect de l'être ou la plénitude de l'ordre : *integritas ordinis ?* — Vraiment non ; l'armure de Saül est gênante pour défendre comme pour attaquer un géant, et nous n'aboutirions d'ailleurs qu'à cette conclusion rebattue : la bonne définition du beau est encore à trouver.

Voilà, penserez-vous, une précaution oratoire singulièrement menaçante. Quand un homme armé d'une plume déclare n'avoir pas la prétention de chercher avec sa lanterne fumeuse, ce que d'autres n'ont pu trouver aux éclairs de leur génie, il y a cent à parier contre un que le malheureux va subrepticement tenter l'entreprise.

Soyez bien tranquille ; nous n'avons aucun besoin d'une

chacun de ces mirmidons (élèves du Conservatoire) devait, à la fin du second acte, se coiffer d'un bonnet de nuit et faire mine de s'endormir. » — Mais au premier acte, « les cabaleurs ne pouvant méconnaître l'effet de cette belle musique, si mal écrite à les en croire, se contentaient de dire avec un étonnement naïf qui n'avait plus rien d'hostile : Cela va ! » — Au second acte, l'intérêt croissant de la scène du temple ne permit pas aux conspirateurs de songer un instant à l'exécution de la misérable farce qu'ils avaient préparée, et le finale leur arracha, tout comme au public impartial, de chaleureux applaudissements, dont ils eurent sans doute à faire amende honorable le lendemain, en continuant dans leurs classes à vilipender cet ignorant Italien. — (D'après Berlioz, *les Soirées de l'orchestre.*)

définition précise; il suffira parfaitement d'une description analogue à la réponse enfantine, si souvent entendue quand nous étions professeur : La multiplication, c'est lorsque... En d'autres termes, nous ne cherchons qu'une description un peu détaillée des conditions où se produit le beau, sans prétendre la condenser ensuite dans cette formule claire, précise, lumineuse, qu'est une définition philosophique.

Venez donc loin des gros livres et des doctes formules; l'orchestre attaque une des œuvres savantes de Beethoven, où le vulgaire n'entend que du bruit; — je n'ose risquer Wagner, de peur de faire déborder la coupe de mes témérités. — Le dilettante écoute, recueilli, absorbé, hypnotisé; son œil s'est fermé pour interdire au monde extérieur toute velléité de le distraire; son oreille, son intelligence, son âme entière boivent ces ondes majestueuses. Inutile de l'interroger : son attitude indique assez qu'il est en présence du beau...

Or que saisit-il dans ce torrent de sons qui bruit pour l'ignorant comme le fracas des grandes eaux et d'où la mélodie, cette fleur de la musique, semble absente? Ce qu'il saisit? c'est d'abord l'harmonie, la savante combinaison des accords merveilleusement conforme à des lois qu'il connaît ou que son instinct devine. Mais passant plus outre, il perçoit, incarnée dans ces phrases sonores, la pensée même de l'artiste; il participe au mouvement de cette âme, mouvement si haut, si grandiose, que la langue musicale ordinaire manquait de termes pour l'exprimer, et qu'il fallait la violence du génie pour forcer des ondes matérielles à rendre quelque chose de ce vol hardi. Il contemple un émouvant spectacle : celui du maître qui, ayant conçu une pensée sublime, lutte d'un effort surhumain pour la rendre sensible et fixer à jamais cette conquête de son audacieuse chevauchée vers le monde supérieur. Voilà ce que le dilettante comprend, voilà ce qu'il goûte d'une jouissance plus d'intelligence que de sentiment; et ce qu'il y a au fond de cette impression intense, c'est l'admiration causée par la vue d'une grande pensée exprimée d'un effort puissant. Le beau est apparu, parce qu'une grande force intellectuelle s'est manifestée.

...Mais écoutez... le vent souffle en tempête, violent et

chaud ; l'orage s'accumule à l'horizon et jette son manteau de plomb sur la nature... Vite, au bord de l'Océan.

Il était temps ! l'ouragan siffle la chanson des morts, la mer se soulève d'un élan furieux, couvre les rochers d'écume, recule, revient bondissante, livrant au vent sa folle crinière d'embruns. La falaise résonne comme la porte d'une forteresse au choc des colonnes d'assaut. L'éclair strie les nuages noirs et enveloppe la côte de ses reflets livides ; la foudre broie et fend ; les navires de fort tonnage passent, emportés aussi facilement que des feuilles sèches par la brise d'automne. La nature, comme un cheval sauvage sous l'étreinte d'un cavalier puissant, tantôt fléchit angoissée, tantôt se révolte contre les forces irrésistibles qui la tourmentent... Et j'entends que vous dites à mes côtés : « O mon Dieu ! que c'est beau ! »

Beau ! mais ce sont ces rochers qu'hier vous fouliez joyeux de votre brodequin de baigneur ; c'est ce flot bleu qui venait lécher vos pieds et auquel vous souriiez. Que s'est-il donc passé ? Qui a transformé ces gais décors d'une scène jolie en acteurs passionnés et terribles d'un spectacle grandiose ?

Il est tout simplement arrivé qu'une grande force s'est introduite ; et ce que vous admirez, c'est sa manifestation et la puissance de ses effets. Oui, dans cette mer battant les obstacles avec furie, dans cette pluie d'écume lancée vers le ciel assombri, dans ces décharges de la foudre qui brisent les vieux arbres et font éclater les rochers, dans ces tourbillons affolés qui emportent les vaisseaux et menacent de les engloutir, vous sentez une puissance qui vous écrase, qui vous domine. Et malgré vous, inconsciemment peut-être, vous devinez que ces forces de la nature sont un pâle reflet d'une énergie infinie, manifestant sa grandeur par des effets que nous ne sommes pas accoutumés à contempler.

Ainsi une fois encore, c'est la vue de la force qui a fait jaillir l'admiration de votre cœur.

Et maintenant, la tempête s'apaise, la mer ne gronde plus que comme un enfant calmé, après un accès de colère, le vent roule l'épais rideau de nuages, le ciel redevient bleu, le soleil répand des flots de lumière calme. Voyez-vous cette cathédrale, chef-d'œuvre de l'art gothique et de la foi de nos pères ? Venez remercier Dieu d'avoir protégé nos marins. —

... Mais qu'avez-vous ? — Vous tremblez. — Votre œil s'est attaché aux nervures qui montent droit au ciel et lancent vers le Très-Haut leur ogive de pierre... Flots de lumière versés par les verrières, mosaïque grave des rosaces, imposante majesté des massifs pilastres, ombre mystérieuse des bas côtés, tout cela s'est emparé de votre âme encore vibrante. Que c'est beau ! murmurez-vous dans une prière et une extase. — Qu'avez-vous donc contemplé ?

Encore une grande pensée, celle de l'homme qui, ne pouvant dire tout le jour la louange de Dieu, a fait chanter la pierre, a pétrifié sa prière, en forçant les matériaux les plus rebelles à s'assouplir en l'honneur de leur Maître souverain. C'est beau, parce qu'on sent un effort désespéré pour réaliser la pensée la plus spirituelle au moyen des êtres les plus matériels. Ici encore la force est apparue, et avec elle la beauté.

Et cela est si vrai que si l'on vous apprenait que cet édifice est en carton pâte, que ces nervures ont été obtenues au moule, que ces rosaces de dentelle n'ont coûté que la peine d'en rapprocher les morceaux, pétris comme la pâte du boulanger, vous verriez à l'instant votre admiration s'évanouir avec le sentiment d'une grande difficulté vaincue.

De même, renouvelez sur un bassin tous les phénomènes de l'ouragan. Les vagues minuscules battant des falaises d'un pied de haut, les vaisseaux enfantins engloutis par les tourbillons, rien de tout cela, qui jetterait pourtant l'admiration au cœur d'un Lilliputien, ne vous produira l'impression de la beauté. Vous direz peut-être : C'est gentil ; non pas : C'est beau. D'une manière générale, pour gracieuse que soit l'œuvre d'un poète, d'un penseur, d'un artiste, si je n'y trouve le reflet d'une puissante pensée puissamment exprimée, je reste froid : ce n'est pas beau, c'est joli.

Inversement, d'où nous vient cette tentation involontaire d'admirer certains criminels doués d'une vaste intelligence, d'une volonté de fer ? Oui, d'où vient cette misérable tendance de notre esprit, si indignement exploitée par tant de romanciers, pour le bien de leur bourse et le malheur des âmes ?

Tout simplement de l'existence d'une force très réelle dans ces héros de roman. — Sans doute, cette énergie mal em-

ployée ne saurait produire le beau véritable, mêlée qu'elle est d'une détestable faiblesse morale. Mais l'esprit, inattentif à regarder tous les côtés de la question, ne voit pas cette défaillance, et, trompé par l'aspect de la force, il a le mirage de la beauté.

En résumé, il me semble que notre analyse nous donne le droit de risquer, sinon cette définition, du moins cette description de l'être énigmatique dont nous scrutons l'essence : Le beau, c'est..... lorsqu'une grande force intellectuelle, morale ou physique, se manifeste puissamment à nous.

Et maintenant, revenons aux pieds du monstre de fer et je vous dirai pourquoi il me paraît beau. C'est qu'il nous rend sensible une grande puissance, celle de l'esprit humain qui a su concevoir une telle entreprise et la réaliser au moyen d'efforts gigantesques, mais réglés. Trois genres de forces se manifestent donc, au premier coup d'œil jeté sur l'œuvre. Tout d'abord l'audace de la conception et l'énormité des énergies physiques mises en jeu, et ces deux composantes suffiraient déjà à inspirer l'admiration. Témoin celle que causent les Pyramides ; témoin ce cri de Cicéron à la pensée des forces colossales déployées pour dresser le monde sur son axe : *Quæ molitio*, *quæ ferramenta*, *qui vectes*, *quæ machinæ*, *qui ministri tanti operis fuerunt !*

Puis, à la réflexion, apparaît la troisième composante, la puissance intellectuelle qui a su proportionner si exactement les moyens au but, sans excès de métal alourdissant l'œuvre, sans déficit la compromettant ; et cela, par la seule précision savante des calculs. Hauteur de la conception, force grandiose de l'exécution, voilà ce que le vulgaire sent d'instinct et pourquoi il admire. — La valeur même scientifique du plan, dont la claire vue est réservée aux connaisseurs, ne lui échappe pas tout entière. Il la devine dans la forme générale de l'édifice, largement arcbouté au sol par sa base puissante, et ne présentant que des surfaces effilées dans les hauteurs, là où la force du vent sera multipliée par le bras agrandi du levier.

Il y a plus : la courbe parabolique, toujours si gracieuse et si chère à l'œil, adoptée pour les quatre montants d'angle, ne plaît tant que parce que notre esprit y sent inconsciem-

ment une forme rationnelle. — Je n'entreprendrai pas d'expliquer ici comment ce profil élégant s'est trouvé imposé par des considérations abstraites de mécanique. Un savant, qui est aussi un charmeur dans l'art de dire, s'est ingénié à présenter cette démonstration aux profanes, en la dégageant des dehors un peu rébarbatifs de la science. — Je me garderai bien de marcher sur de pareilles brisées; il suffit d'avoir indiqué le livre de l'aimable vulgarisateur[1].

Mais notons au passage cette harmonie établie par le Créateur entre ce qui plaît à l'œil et ce qui satisfait les exigences de la raison. Il y aurait des méditations singulièrement suggestives à écrire sur ce fait et d'autres analogues; par exemple, sur cette étrange loi d'acoustique d'après laquelle les notes d'un accord agréable doivent présenter un rapport simple entre le nombre de leurs vibrations. — Ce serait le commentaire de la devise empruntée à la philosophie grecque, par M. Gauthier-Villars : Ἀεὶ ὁ θεὸς γεωμέτρει; mais cela nous entraînerait bien loin; contentons-nous d'avoir jeté un coup d'œil sur ce qui demanderait une longue contemplation.

Quoi qu'il en soit, on conçoit maintenant que le public le moins initié aux mystères de la science ait pu trouver, dans la Tour, les éléments de la force largement manifestée et, par conséquent, les caractéristiques du beau. — On comprend mieux encore que les connaisseurs — tout en formulant peut-être des critiques de détail — aient apprécié la puissance de l'œuvre et ses proportions exactement conformes aux lois de la statique. C'est assez, à notre avis, pour devoir reconnaître au monument une beauté *sui generis*, si l'on veut, mais réelle.

Et maintenant, peut-on aller plus loin et donner à ce genre de beauté le qualificatif d'*artistique*? C'est là une grosse question, rendue plus difficile encore par le vague qui forme à cet adjectif exquis une vaporeuse auréole. Tout d'abord, si on le réserve exclusivement aux types consacrés, classés, homologués du moins, par les grands prêtres de l'art, il est trop évident qu'une œuvre ni grecque, ni romane,

1. *Le Siècle du fer*, par M. de Lapparent.

ni gothique, ni renaissance, n'y saurait avoir aucun droit. Mais laissons de côté tout préjugé d'école et demandons-nous quelles sont, de par la nature des choses, les conditions d'admission dans ce mystérieux domaine de l'art. — L'ornementation riche, fouillée, délicate, n'est pas indispensable. — Tel monument, au style sobre et sévère, est tenu par tous pour architectural. Une amphore, sans ombre de ciselure, peut tirer de la seule élégance de sa forme ses lettres d'introduction auprès du monde des dilettantes. Bien plus, un excès en cette matière ferait souvent sourire le connaisseur, et rejetterait l'œuvre trop prétentieuse dans le bric-à-brac du rococo.

Ne pourrait-on dire que l'œuvre d'art architecturale exige seulement, qu'aux conditions générales du beau déjà indiquées, vienne se joindre une proportion manifestement harmonieuse des diverses parties ? Ajoutons, comme élément secondaire, une certaine variété mettant en fuite la grande ennuyeuse, la monotonie ; puis, comme élément négatif, l'absence de lignes choquantes à l'œil.

Pour toucher d'abord ce dernier point, je dois avouer avoir cherché vainement la raison profonde et philosophique de l'antipathie que nous inspirent certaines lignes. Pourquoi, par exemple, le profil rigide d'une poutre métallique, jetée en guise de pont sur une gracieuse vallée, nous gâte-t-il un paysage qu'embellirait encore une arche circulaire ou parabolique ?

Ne serait-ce pas que, d'instinct, nous sentons quelque chose de moins rationnel à faire travailler les matériaux à la flexion qu'à utiliser leur résistance à la compression ou à la traction seules ? Peut-être. — Quoi qu'il en soit, je ne fais pas difficulté d'admettre que, vues de près, la multitude des lignes droites offertes par les poutres à treillis de la Tour puisse déplaire au spectateur. — Une leçon s'en dégage pour l'avenir : évitons, autant que possible, ces profils secondaires rectilignes, ou du moins, là où la pression du vent n'est pas l'adversaire à combattre à tout prix, ne craignons pas de masquer ces ossements métalliques par un remplissage élégant.

L'œil, avons-nous dit, réclame une certaine variété de des-

sin et d'ornementation. — A ce titre, on peut regretter la monotonie du dernier étage, le plus haut et justement le plus apparent de tous. — Si, comme nous l'avons dit, la forme parabolique des montants nous semble absolument gracieuse, rien n'obligeait à garder dans leur intervalle l'implacable dessin uniforme de la poutre à treillis, avec ses antipathiques lignes droites. Quant à l'élément vraiment essentiel, les proportions générales des parties, nous avons assez dit qu'à les considérer en elles-mêmes et à la lumière de la statique, elles nous paraissaient excellentes, appuyées qu'elles sont sur des calculs certains.

Il y a plus, cette proportion statique, qui risquait de n'apparaître qu'à l'intelligence de l'ingénieur, s'est exprimée d'une manière sensible dans le profil parabolique d'ensemble, si agréable à tous, montrant, une fois encore, l'étonnante harmonie de nos facultés sensitives et intellectuelles.

Il en résulte que l'œuvre étudiée, déjà en possession des caractéristiques essentielles du beau, a aussi, ce nous semble, la principale qualité de la beauté architecturale : la proportion des parties. En revanche, dans le détail, certaines lignes trop rigides déplaisent à l'œil, il est vrai ; et ce défaut, bien qu'atténué dès qu'on se place à une certaine distance, n'en est pas moins regrettable. Enfin, la loi de variété, respectée aux étages inférieurs, est dédaignée à tort dans la partie la plus apparente. Tel est le bilan de la situation.

Bien entendu, en matière si subjective, nous nous garderons bien de tirer de ces prémisses une conclusion trop tranchante. Disons seulement qu'à notre sens, les qualités surpassent assez les défauts, pour que l'édifice réalise une expression non méprisable du beau architectural et artistique.

Enfin, une dernière remarque. Bien peu nombreux sont les édifices que l'on puisse considérer indifféremment de tous les points de vue. Pour nous borner à un exemple, le palais de Versailles, fort disgracieux, selon nous, lorsqu'on le voit, du bassin de Latone, allonger indéfiniment sa basse corniche, devient supportable, contemplé des bords du canal. La différence de niveau relève déjà, par elle-même, ce parallélipipède écrasé. Les masses de verdure qui le flan-

quent, coupent l'insupportable longueur des lignes et jettent sur ce fond monotone la variété d'une opulente verdure aux mille teintes.

De même, nous concédons parfaitement que, du fond de certaines rues de Paris, l'aspect de la Tour allongeant par-dessus les toits son long cou de girafe indiscrète n'a rien, absolument rien d'artistique. Mais voyez-la, comme elle nous apparut un jour, au milieu du panorama de Paris, ou bien regardez-la de la galerie des machines, encadrée à son pied de deux énormes palais métalliques, profilant sur le Trocadéro l'arcature robuste et hardie de sa base, détachant sur le ciel la courbe harmonieuse de ses montants. Alors, si vous ne vous décidez pas à partager l'impression personnelle et quelque peu imprévue que nous venons d'analyser, du moins comprendrez-vous mieux, que d'autres aient pu l'éprouver. C'est là tout ce que nous voulions.

IV

Revenons maintenant, sinon au sujet principal, du moins au but où, de fait, nous a conduit ce travail : nous voulons dire à l'avenir architectural des nouveaux matériaux. Tout d'abord, on voudra bien ne pas prendre en rigueur ce qualificatif de nouveau, car rien n'oblige à s'inféoder tellement aux substances récentes que l'on refuse de leur associer les anciennes. Nos pères n'hésitaient pas à couvrir leurs pierres de riches peintures, — la Sainte-Chapelle en fait foi, — ni même à associer la charpente à la maçonnerie. A leur exemple, nous saurons mêler au fer, à l'acier, non seulement le bois et la pierre, mais les produits de la céramique et, en général, tous ceux que l'industrie viendra offrir à l'art.

Les exemples ne manquent pas de ces associations éclectiques; citons seulement les gracieux caissons des grands escaliers de la gare Saint-Lazare. Ces auxiliaires garniront les vides, donneront plus de corps à l'édifice; mais comme celui-ci garde nécessairement le caractère de son squelette, la nouvelle architecture conservera toutes ses ressources pour exprimer d'une manière originale ce qu'on voudra lui faire rendre.

Remarquons encore que les éléments offerts à l'artiste par l'industrie métallurgique pourront et devront se perfectionner, tout en respectant les lois de la statique. Souhaitons, par exemple, que l'emploi de l'affreux fer cornière devienne moins général. Le fer à double T, de son côté, n'a rien de particulièrement décoratif. Sans doute, sa forme est indiquée par l'avantage qu'il y a, pour la résistance, à éloigner le plus possible la matière, de la ligne des fibres neutres. Mais après les progrès réalisés dans l'art du laminage, ne pourrait-on satisfaire presque aussi exactement à cette condition avec des profils moins disgracieux ? Nous le pensons, pour notre part.

Ceci posé, pour tirer l'horoscope des nouveaux matériaux, il suffira de poser une question : Le génie de l'homme peut-il s'en emparer pour réaliser judicieusement une grande idée ?

La réponse est indubitablement affirmative.

Est-ce à la prière que l'on voudra élever un asile ? L'acier flexible, nerveux, permettra d'en exprimer la montée vers le ciel, d'en figurer les aspirations vers l'infini. Ce ne sera plus la majestueuse horreur des vieilles cathédrales imposant un respect mêlé de crainte ; ce sera quelque chose de plus aérien, de plus élancé, de plus passionné, conforme davantage, peut-être, à l'attitude de l'âme chrétienne de nos jours, chez qui, — je constate simplement le fait, — l'amour et la confiance pleine d'élan se manifestent plus volontiers que la crainte respectueuse. Ce sera même affaire à l'architecte, comme c'est celle du directeur d'âmes, de ne pas laisser cette impression d'élan amoureux dominer outre mesure le sentiment du respect profond, seule base solide où l'homme puisse s'appuyer pour s'élancer vers Dieu.

Est-ce un palais à la puissance publique qu'il s'agira d'élever ? J'en concevrais le soubassement en pierre de taille, massif, symbolisant la fermeté qui devrait être là qualité maîtresse de tout gouvernement. Puis la fonte, le fer, l'acier, dessineraient les étages supérieurs par un réseau à la fois gracieux et robuste, laissant partout d'énormes fenêtres qui feraient ruisseler dans les grandes salles des torrents de lumière, afin de rappeler aux masses et aux administrateurs mêmes des deniers publics, que ceux-ci doivent vivre dans

un palais de verre, loin des tripotages ténébreux. Des campaniles ajourés, d'élégants faitages, donneraient à l'édifice un caractère d'élan vers le ciel, et montreraient que tout pouvoir doit remonter à Dieu dont il descend, et y mener les peuples... Que s'il se rencontrait un architecte malin pour faire de la satire d'acier, comme nos pères en firent de pierre, il pourrait représenter notre heureuse mobilité gouvernementale, en égalant le nombre des girouettes à celui des ministères dont nous avons joui depuis vingt ans.

S'agira-t-il d'un pont ? Ici nous pouvons presque remplacer la prophétie par l'histoire. Partout, au lieu d'une épaisse masse de pierre qui barrerait lourdement un gracieux paysage, une seule arche d'acier franchira l'obstacle, d'une courbe élégante comme le bond d'une panthère. Sur l'azur du ciel ou le fond de collines, se profilera la fine dentelle des fermes métalliques, tandis qu'aux culées, des masses de fonte ou de maçonnerie satisferont l'esprit, en lui montrant la force accumulée en ces points critiques.

Colonne, arc de triomphe, flèche de cathédrale, tout en un mot ce qui exprime grâce, légèreté, hardiesse, sera évidemment le domaine préféré des nouveaux auxiliaires de l'homme. Mieux que la pierre, ils s'enrouleront en volutes, découperont la silhouette de l'acanthe ou du lierre, varieront leurs formes à l'infini, pour redire dans leur langage souple et harmonieux, nos gloires, nos reconnaissances et, je l'espère aussi, nos prières.

Mais l'œil, objecterez-vous, se paiera-t-il de ces utopies scientifiques ; vos théories l'empêcheront-elles de trouver vos constructions grêles et efflanquées ; et après tout, n'est-ce pas Lui le juge suprême en matière d'architecture ?

Je réponds à cela : Nous ferons l'éducation de l'œil. Ce qui paraît maigre, efflanqué, misérable, c'est ce que je *sais* ou je *sens* n'avoir pas la force de supporter ce dont il est chargé. Aussi, habitués à voir des masses compactes de pierre employées à porter la moindre surcharge, nous ne pouvons voir un poids considérable s'appuyer sur de minces arcs-boutants métalliques, sans être tout d'abord frappé d'une idée de disproportion qui cause un malaise. C'est un sentiment analogue à la souffrance que nous procure la vue d'un peintre juché

sur un échafaudage trop faible, en apparence, pour le soutenir. Mais au fond, à quoi tient cette impression? A la connaissance pratique et inconsciente qu'une longue habitude nous a donnée de ce que l'on peut demander à la pierre. Aussi, que l'éducation d'une habitude contraire, aidée s'il le faut du raisonnement, nous révèle dans ces gracieux supports de métal une énergie supérieure à l'effort exigé d'eux, ce qui nous choquait tout d'abord ne sera plus, à nos yeux, que l'expression d'une sage proportion. Ainsi en va-t-il toujours : sans doute, il ne faut pas confondre ce qui s'adresse aux sens et ce qui est du domaine de l'intelligence. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans une nature équilibrée, ordonnée, le plaisir sensible, la jouissance même de l'imagination, ont leur fondement dans un rapport exact perçu plus ou moins explicitement par la raison.

Voilà pourquoi nous pensons que l'architecture du siècle à venir pourra être originale, tout en continuant à être une expression du beau artistique. Grandes sont les ressources nouvelles qu'on lui offre; grand doit être son effort pour les utiliser, sans trop de souci des anciens errements. L'art doit rester soumis à une règle inflexible : le respect de la morale et, — ce qui est presque la même chose, — le respect de l'homme et de la hiérarchie de ses facultés. Mais une fois ces barrières respectées, qu'il ne craigne pas d'élargir quelques mailles d'un réseau de règles contingentes et secondaires, bonnes pour un temps et dans certaines circonstances, gênantes ensuite comme un corselet d'acier pour un soldat moderne. De la sorte, il pourra tirer parti de toutes les créatures et, plus elles seront nombreuses, plus beau sera le concert chanté par la création à son auteur, plus riche sera la mosaïque avec laquelle notre génie doit écrire ici-bas, pour le regard des hommes et des anges : *Laus Deo !*

A. REGNABEL.

UN APOLOGISTE LAÏQUE

AUGUSTE NICOLAS[1]

M. Paul Lapeyre vient de faire un beau livre et une bonne action. La vie d'Auguste Nicolas est presque un livre de piété. Cette longue carrière, si exclusivement consacrée à la défense de la vérité religieuse, restera une des plus édifiantes et des plus glorieuses de notre siècle, qui compte un si grand nombre d'hommes distingués par leurs talents et leurs vertus. Quand on a parcouru ce volume de plus de sept cents pages, où sont racontées les diverses phases de cette noble et laborieuse existence, on se sent comme pénétré d'une vive et respectueuse admiration.

Ce qui frappe, du commencement à la fin de cette vie de plus de quatre-vingts ans, c'est l'unité de vues et d'action. Auguste Nicolas a été un grand apologiste de la religion catholique ; sa vocation se résume en ces deux mots.

Et, chose singulière, qui montre à quel point les desseins de Dieu finissent toujours par triompher, en ceux qui ne mettent aucun obstacle volontaire à l'action de la Providence, Auguste Nicolas ne semblait rien moins que préparé à remplir ce grand rôle de défenseur de la vérité. Ses études classiques avaient été presque au-dessous de l'ordinaire. Ce n'est pas sans peine qu'il obtint le diplôme de bachelier. Cet homme, qui devait être un philosophe éminent, ne fit même pas son cours de philosophie. Il faut dire cependant, pour rester dans la vérité, qu'un professeur perspicace avait deviné le foyer d'intelligence caché dans cet écolier médiocre, à certaines lueurs qui s'en échappaient, de temps à autre, et lui avaient fait concevoir de sérieuses espérances pour l'avenir.

On peut dire qu'Auguste Nicolas fut lui-même, sans presque s'en douter, l'artisan de sa destinée comme publiciste et polémiste, par le genre d'études auxquelles il se livra. Sa grande droiture,

1. *Auguste Nicolas, sa vie et ses écrits, d'après ses mémoires inédits, ses papiers et sa correspondance*, par Paul Lapeyre. Paris, Lethielleux.

sa foi profonde, son amour passionné pour la vérité, cette philosophie naturelle, et ce prodigieux bon sens dont le ciel l'avait doué : tout cela, joint à une ardeur infatigable pour l'étude et le travail, en fit un homme supérieur, un écrivain de valeur, un apôtre, et peut-être le plus complet des apologistes de notre siècle. Il n'eut ni le génie de Joseph de Maistre, ni l'éblouissante imagination de Chateaubriand, ni cette puissante et fougueuse originalité de Lamennais, ni le style prestigieux de Lacordaire, ni la verve incomparable de Louis Veuillot. Mais il eut un don qui le distingue et lui fait une place à part parmi les apologistes de notre temps : c'est une sorte d'intuition très vive et très nette, comme un sentiment instinctif de la vérité, et, joint à cela, cette vue d'ensemble qui embrasse un sujet avec toutes ses nuances, ses divisions et ramifications, d'où résulte un tout harmonieux, une sorte de panorama, qui s'offre aux yeux du lecteur dans un saisissant et lumineux relief.

D'après Platon, celui qui sait diviser est un homme divin. M. Nicolas avait ce don au suprême degré.

Son talent est l'antipode du génie allemand ; rien n'est plus français que sa manière d'exposer et de discuter ; tout est limpide, naturel, et en même temps complet et profond. C'est à ce caractère que ses ouvrages devront de ne pas vieillir. A part quelques sujets de circonstance, dont l'intérêt a diminué ou disparu, on peut relire les vingt volumes de ses œuvres avec plaisir et profit.

Nous ne pouvons songer à suivre l'historien d'Auguste Nicolas dans les différentes phases de son récit ; nous y renvoyons le lecteur.

Il naquit à Bordeaux en 1807, de parents obscurs, mais d'une honorabilité parfaite et d'une foi à toute épreuve. Il fit ses études au lycée de cette ville, et, comme l'indique son biographe, il ne s'y distingua que par quelques rares éclairs d'intelligence et quelques saillies de caractère.

C'est vers la fin de cette période de sa vie que les œuvres de Jean-Jacques Rousseau lui tombèrent entre les mains. Sa nature un peu rêveuse et mélancolique s'éprit de ces lectures jusqu'à l'enthousiasme.

« Jean-Jacques Rousseau, dit M. Lapeyre, le gagna avec d'autant plus de séduction qu'il se croyait avoir avec lui quelque ana-

logie. Cette parole fascinatrice, colorée de vertu, remuait dans son cœur mille fibres secrètes et y jetait son venin. Sa foi même, qui avait toujours été vivifiée par la pratique, vacilla avec celle-ci ; il allait déviant comme dans un état d'ivresse. Mais cette épreuve fut de courte durée et devait profiter au traitement d'un mal qu'il avait appris à connaître. » Un saint prêtre, qui avait toujours été son ange gardien, l'arracha sans retour à ce danger.

Ses études terminées, Auguste Nicolas se rendit à Toulouse, pour y suivre les cours de droit. Là, il se lia avec des jeunes gens chrétiens et studieux comme lui, et contracta avec quelques-uns d'entre eux des relations d'amitié qui devaient durer toute sa vie. Pendant quelque temps, pour augmenter les modestes ressources que sa famille pouvait mettre à sa disposition, il s'occupa de l'éducation des enfants de M. de Juigné, préfet de Toulouse.

En 1829, il alla continuer à Paris ses études de droit. Il s'y trouvait au moment où éclata la révolution de 1830. Un jour, mêlé à la foule, il avait appris qu'un complot était ourdi contre les jésuites de Montrouge. Il se rendit près d'eux pour les en avertir, ce qui leur permit de se mettre à l'abri ; et quand les émeutiers arrivèrent, les religieux avaient disparu.

Reçu avocat, non à Paris, mais à Poitiers, il vint se fixer dans sa ville natale, s'attacha à Me Lacoste en qualité de secrétaire intime, et commença à se faire connaître, en publiant un mémoire sur le rétablissement de l'image du Christ dans les salles de justice.

Sa foi, qui avait chancelé un instant, était devenue plus ferme et plus profonde que jamais. Il l'entretenait en lui par des lectures assidues, par la pratique des sacrements, et surtout par un esprit de prière et de méditation que l'on rencontre rarement au même degré dans un homme de son âge et de sa profession. On peut dire sans exagération que c'est à sa foi surtout qu'il dut de devenir un écrivain et un penseur. Il y avait en lui du bénédictin ; la société de ses livres était pour lui une jouissance et un repos. C'est à cette époque qu'il écrivait à un ami : « J'ai passé mes vacances avec mes livres, dans ma chambre, comme un bienheureux. »

Mais un événement allait modifier profondément sa vie, sans rien changer pourtant à ses occupations ordinaires ; je veux parler de son mariage avec Mlle Duclos, d'une famille de créoles,

qui était rentrée en France depuis plusieurs années, mais avait laissé en Amérique des parents collatéraux. C'est en 1835 qu'eut lieu ce mariage, qui devait donner neuf enfants à Auguste Nicolas.

Chose singulière, cette alliance fut comme l'occasion providentielle qui amena le jeune avocat à commencer ses études apologétiques sur la religion.

Un de ses beaux-frères, demeurant en Amérique, et dont la foi subissait les plus rudes assauts, lui demanda d'éclairer son esprit et de dissiper ses doutes. Auguste Nicolas se met à l'œuvre par affection et dévouement pour son parent, et ce fut l'origine des *Études philosophiques*. Chateaubriand, de Maistre, de Bonald, Lamennais ne répondaient pas exactement aux besoins de cette âme en détresse, et il se mit en devoir de l'éclairer. Or, à mesure qu'il écrivait, l'horizon s'agrandissait devant lui, mille nouveaux aperçus se présentaient à son esprit, et le cadre s'élargit de telle sorte qu'après trois ans d'études et de travaux, la lettre qu'il destinait à son beau-frère d'Amérique composait un ouvrage en quatre volumes.

Voici ce que dit son biographe, dans quelques lignes empruntées évidemment aux mémoires inédits de l'auteur, sur sa manière de composer et d'écrire : « Il n'a eu d'autre méthode, d'autre science et d'autre lumière que celles que le christianisme comporte en soi, et qui lui apparaissaient à mesure que sa vérité, non abstraite mais vivante, se levait à ses yeux. Considérant cette vérité dans son essence, avec les yeux de l'âme, il l'a peinte, pour ainsi dire, d'après l'original, sans retouche ni altération. Il n'a été que le premier lecteur de ce qu'il écrivait comme sous une dictée, et cela jusqu'au ravissement et au transport, et, s'il faut l'ajouter, jusqu'à sangloter plus d'une fois sur ses propres pages. En un mot, si d'ordinaire c'est l'auteur qui fait le livre, il est plus vrai de dire ici que c'est le livre qui a fait l'auteur. »

Malgré ces heures lumineuses, Auguste Nicolas trouvait parfois son travail si dépourvu d'intérêt, qu'un jour, ayant relu son manuscrit, après la composition du deuxième volume, il songea sérieusement à tout détruire, et il aurait exécuté son dessein, sans l'intervention de deux prêtres, de ses amis, l'abbé Buchon et l'abbé Goudelin, qui rendirent un immense service à la cause religieuse, en sauvant l'ouvrage et en rassurant l'auteur.

Ce fut vers cette époque que Nicolas connut pour la première

fois le P. Lacordaire. Celui-ci était venu prêcher à Bordeaux, et avait été vivement pris à partie par Bersot, alors professeur de philosophie au lycée. Nicolas, dans quelques articles magistralement pensés et vigoureusement écrits, vengea le grand orateur, et eut la joie de voir le public applaudir à son intervention et partager son avis.

Enfin, les *Études philosophiques* parurent, et leur succès fut immense. Mais ce ne fut pas un succès de vogue, un succès retentissant et obtenu à coups de réclame. Ce fut plutôt un succès d'estime et d'admiration universelle, j'oserais dire un succès d'édification et d'apostolat. La presse ne s'en occupa que fort peu, et pourtant, au bout de quelques mois, l'ouvrage était connu et lu dans toute l'Europe ; il ne tarda pas à être traduit dans la plupart des langues vivantes. Les enseignements et l'esprit de cet ouvrage avaient pénétré sans bruit dans les âmes, en dehors de tout concours humain apparent, à la façon des parfums qui imprègnent et embaument toutes les substances qui se trouvent à leur portée.

En quelques jours, Auguste Nicolas devint célèbre, et de tous les pays lui arrivaient de chaleureuses félicitations, en même temps que des actions de grâces, pour une multitude de conversions obtenues par la lecture de son ouvrage. Grand nombre d'évêques, des religieux éminents, des hommes connus par leurs vertus et leurs talents, lui écrivirent pour le remercier et l'encourager.

Lady Georgiana Fullerton, la célèbre catholique anglaise, fit paraître un ouvrage, où les *Études philosophiques* jouent un grand rôle, et intitulé *l'Oiseau du bon Dieu*. Ce livre eut un vrai succès et contribua encore à la renommée d'Auguste Nicolas.

Mais de graves événements venaient de se passer en France. Le prince Louis-Napoléon était président de la République et avait confié à M. de Falloux le ministère des cultes. Celui-ci, qui avait conçu une haute idée du caractère et du talent d'Auguste Nicolas, lui offrit le poste de chef de division dans son ministère, et obtint facilement l'assentiment du prince, qui connaissait l'auteur, pour avoir lu autrefois ses ouvrages dans sa prison. Auguste Nicolas accepta l'offre, vint se fixer à Paris, et se trouva bientôt en relation avec tous les hommes célèbres de l'époque.

Depuis la publication de son ouvrage, il n'avait rencontré que

des éloges et des encouragements. Une ombre cependant vint à paraître dans ce ciel sans nuages jusqu'à ce jour. La *Gazette de France* prétendit que le concile provincial de Rennes, dans une de ses séances, avait sévèrement blâmé l'intervention des laïcs dans les questions religieuses et théologiques. Tout le monde pensa à Auguste Nicolas, et on ne manqua pas de le regarder comme directement atteint par ce blâme des Pères du Concile.

Il n'en était rien cependant, et l'archevêque de Tours, Mgr Morlot, qui avait présidé l'assemblée, écrivit à Auguste Nicolas une lettre pleine d'éloges qui rassura entièrement l'auteur et ses amis.

Une autre tristesse plus sérieuse l'attendait. Mgr Matthieu, archevêque de Besançon, qui autrefois lui avait adressé des félicitations au sujet de ses ouvrages, prévenu sans doute par quelques esprits pointilleux, crut avoir découvert dans les *Études philosophiques* des traces de fidéisme ou de traditionalisme, et alla jusqu'à dénoncer le livre au tribunal de l'*Index*. Certes, en y regardant de près, et en isolant certaines propositions de l'auteur, on trouverait des passages qui pourraient accréditer une telle opinion. Mais le ton et l'esprit général des *Études*, loin de nier la valeur de la raison, lui donnent une place et un rôle absolument conformes à l'enseignement de l'Église. Le nom seul d'*Études philosophiques*, qui avait tout d'abord rendu le livre suspect de rationalisme à quelques esprits timorés, montre assez le cas que l'auteur faisait de la raison, pour établir les préliminaires de la foi et la rationalité des dogmes catholiques.

En présence du danger qui menaçait ses travaux et sa réputation, Auguste Nicolas s'adressa à son illustre ami, Mgr Pie. Le savant prélat écouta ce cri de détresse, et, en compagnie d'un grand nombre d'autres évêques, se constitua le défenseur du savant écrivain. Le dernier mot de cette campagne fut que Pie IX envoya à Auguste Nicolas la croix de l'Ordre récemment créé par lui et qui porte son nom.

Mais depuis quelque temps déjà les *Études* n'étaient plus le seul fruit de l'intelligence et des travaux d'Auguste Nicolas. Il avait publié un livre qui n'eut guère moins de retentissement que le premier. Il lui avait donné pour titre : *du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leurs rapports avec le socialisme.*

M. Guizot, qui venait de faire appel à tous les croyants contre

les doctrines socialistes, tout en rendant justice au talent et aux intentions de l'auteur, lui reprocha de faire obstacle à cette union, en attaquant une société religieuse qui portait bien haut le drapeau du spiritualisme et des croyances chrétiennes. Les catholiques, les évêques surtout, adressèrent leurs chaleureuses félicitations à l'auteur. Un homme d'une grande valeur, un académicien, M. Franz de Champagny, fit exception. Il publia un travail contre l'opportunité, et même contre plusieurs tendances du nouvel écrit. Auguste Nicolas répondit, et les deux écrivains catholiques finirent par s'entendre.

Mais il faut lire ces détails dans le livre de M. Lapeyre. On trouve là des pages du plus haut intérêt sur tout ce qui a trait aux ouvrages, aux relations et aussi à la vie de famille du courageux et fécond publiciste.

Après le coup d'État, qui n'avait en rien enthousiasmé le chef de division au ministère des cultes, celui-ci ne tarda pas à s'apercevoir que sa présence n'était rien moins qu'agréable dans ces régions du pouvoir; aussi accepta-t-il sans peine un nouveau poste, à peu près purement honorifique, mais dont le grand avantage était de lui créer de nombreux loisirs; il fut nommé *inspecteur des bibliothèques publiques*.

Les loisirs d'Auguste Nicolas étaient des loisirs féconds; on ne tarda pas à s'en apercevoir. Quels que fussent ses devoirs, et quelque conscience qu'il mît à les remplir dignement, l'apologiste ne perdait jamais ses droits. Un nouvel ouvrage fut publié, et il parut en tous points digne de ses aînés. Il était intitulé : *la Vierge Marie et le plan divin*.

Ce n'est point, comme le fit observer un critique, dès son apparition, un livre de piété mystique, mais une œuvre doctrinale et philosophique. Il suppose, dans son auteur, une étude approfondie des saints Pères, de la tradition catholique, de longues et sérieuses méditations, et une merveilleuse connaissance des dogmes de l'Église.

Mgr Sibour, archevêque de Paris, fut d'abord effrayé à l'annonce de cet ouvrage; il pensait qu'un laïque ne pouvait sans danger mettre le pied sur un terrain si délicat. Il fit appeler Auguste Nicolas, pour l'engager à réfléchir avant de se lancer dans une telle aventure. Celui-ci répondit humblement qu'il n'avait rien écrit, sans le soumettre au préalable à M. l'abbé Baudry, de

Saint-Sulpice. Le prélat se déclara pleinement rassuré par le suffrage d'un prêtre en qui il avait toute confiance, et dont la science était connue de tout le monde.

Les approbations et les félicitations saluèrent de toutes parts le nouveau livre. Il n'est pas impossible de signaler çà et là quelques longueurs dans ce remarquable travail; mais tel qu'il est, il constitue peut-être le plus beau monument qui ait été élevé dans notre siècle à la Mère de Dieu. C'est une œuvre magistrale et une sorte de *somme* de la sainte Vierge. Aucun autre ouvrage d'Auguste Nicolas ne fera, croyons-nous, plus d'honneur à son auteur.

Bientôt d'autres ouvrages moins importants, mais d'un rare à-propos et d'une incontestable valeur, attiraient l'attention du public lettré et religieux. M. Naville avait mis au jour le *Journal intime de Maine de Biran*. Ce fut comme une révélation. Tout le monde en parlait, et M. de Falloux, par l'entremise d'Augustin Cochin, demandait à Auguste Nicolas de faire connaître ses appréciations sur cet ouvrage. L'auteur ne se fit pas prier. Il publia son *Étude sur Maine de Biran*, et le meilleur accueil fut fait à ce travail par tous les catholiques. Pourtant, le *Correspondant* l'avait refusé, parce que l'auteur se montrait sévère dans son jugement sur Cousin, et même injuste, d'après quelques-uns, dans le parallèle qu'il faisait entre celui-ci et Maine de Biran. Il faut dire qu'à ce moment, quelques catholiques avaient entrepris la conversion de Cousin et n'étaient pas sans espoir d'aboutir; on voulait donc user de grands ménagements à son égard. M. Naville se montra moins exigeant que le *Correspondant*, et adressa de chaudes félicitations à l'auteur, en y mêlant, il est vrai, quelques réserves : M. Naville était protestant.

Un autre ouvrage, un journal intime cette fois encore, occupa vivement l'opinion publique, vers cette époque, et fit une grande impression sur l'âme aimante et si profondément religieuse d'Auguste Nicolas; c'était le *Journal* d'Eugénie de Guérin. L'auteur des *Études* ne put contenir son admiration; il publia sur ce livre une appréciation remplie des plus grands éloges. Il ne s'en tint pas là ; Sainte-Beuve s'efforçant publiquement de rabaisser le mérite d'Eugénie, à laquelle il préférait de beaucoup son frère Maurice, Auguste Nicolas réfuta victorieusement l'opinion du critique, qui resta à peu près seul de son avis.

Un changement s'était opéré, vers cette époque, dans la carrière d'Auguste Nicolas. On eut besoin, sans doute pour récompenser quelques services, du poste d'*inspecteur des bibliothèques publiques* : on nomma un autre titulaire, et on lui offrit, en échange, les fonctions de juge de paix dans un des arrondissements de Paris. Il pensa que c'était une disgrâce et une chute; il refusa. Peu de temps après il était nommé *juge au tribunal de la Seine*, et ne fit aucune difficulté d'accepter.

Il venait de publier un nouveau livre d'un genre tout différent de ce qu'il avait écrit jusque-là. Il l'intitula : *Mémoires d'un père sur la vie et la mort de son fils*. Ce fils était le second de sa famille et s'appelait Auguste comme lui. Son aîné, Damase, avait consacré sa vie à Dieu, dans l'Ordre de Saint-Dominique. Auguste mourut à la fleur de l'âge, après avoir vécu en prédestiné. Le père, pour consoler son cœur, bien plus que dans l'intention de faire un livre, jeta sur le papier ses souvenirs sur cette courte mais si édifiante existence. Il les communiqua à quelques amis, et ceux-ci, pour la plupart, lui demandèrent avec instances de ne pas garder pour lui seul et pour quelques intimes ces trésors d'édification. Le R. P. de Ponlevoy, confesseur d'Auguste, finit par vaincre les scrupules paternels, et le livre parut. Quelques-uns trouvèrent que ces secrets du foyer domestique n'auraient pas dû être livrés au public; c'était précisément ce qui avait arrêté longtemps Auguste Nicolas. Mais il s'était incliné devant la décision de juges compétents, d'hommes vénérables par leur caractère et leurs vertus, et le public donna raison à ces derniers. Louis Veuillot adressa à l'auteur une de ces lettres comme lui seul savait en écrire. Beaucoup d'autres l'imitèrent; de tous côtés arrivèrent au père des éloges et des remerciements. De nombreuses conversions furent même préparées par cette lecture, et ce concert unanime de louanges prodiguées à la mémoire de son fils fut pour ce cœur si profondément chrétien la plus douce des consolations.

Un autre ouvrage d'un tout autre genre, et de plus haute importance, ne devait pas tarder à suivre les *Mémoires d'un père*. Renan avait publié en 1862 son roman sur la *Vie de Jésus*. On sait le déplorable retentissement que ce livre eut dans toute l'Europe; de nombreuses éditions s'enlevèrent en quelques jours. Les ennemis de la religion semblaient triomphants; les catho-

liques et beaucoup de protestants étaient consternés, mais surtout profondément indignés.

Les réfutations surgirent de toutes parts. Parmi celles-ci le public religieux distingua celle d'Auguste Nicolas. Mgr Darboy, Mgr de La Bouillerie, le P. de Ponlevoy et beaucoup d'autres adressèrent à l'auteur les lettres les plus flatteuses. Pie IX lui fit parvenir des félicitations. A l'étranger, les fruits du livre furent plus grands encore ; on signala une multitude de conversions produites par cette lecture.

Auguste Nicolas prenait de l'âge ; mais son talent et son zèle ne vieillissaient point.

Il ne tarda pas à faire paraître un nouvel ouvrage qui dut lui coûter un grand travail et surtout de longues réflexions. Ses méditations l'avaient amené à penser que la foi, qui est un don de Dieu, peut être considérée comme un art, dans la coopération qu'elle demande à l'homme et dans les moyens qu'il doit employer pour l'atteindre. Il intitula son livre : *l'Art de croire*, et il justifie ce titre par les considérations les mieux fondées.

Quelques-uns ont pensé que c'était le chef-d'œuvre de l'auteur. Ce n'est pas, dans tous les cas, le plus populaire ni le plus connu de ses ouvrages. Nous croyons qu'Auguste Nicolas sera désigné dans l'histoire sous le nom d'auteur des *Études philosophiques.*

Ce qui donne à plusieurs une si haute idée du nouveau travail, c'est qu'il suppose des connaissances psychologiques et même théologiques qu'on rencontre rarement, à ce degré, en dehors des rangs du clergé. Ce qui l'empêche, au contraire, d'être aisément accessible au commun des lecteurs, même instruits, c'est qu'il exige un grand esprit d'observation et l'habitude d'étudier des faits de conscience qui échappent à la plupart d'entre eux.

Sans vouloir nous prononcer sur la valeur relative de cet ouvrage, nous pensons qu'aucun autre ne demanda à l'auteur une plus grande connaissance de l'esprit et du cœur de l'homme, plus de réflexions personnelles et de plus fréquents appels aux lumières d'en haut.

Cette nouvelle publication fut accueillie par un concert unanime de louanges. Le cardinal Donnet félicita chaudement l'auteur. Naville, l'éditeur de Maine de Biran, le baron d'Yvoire, M. de Sacy, Augustin Cochin et beaucoup d'autres lui firent parvenir le témoignage de leur admiration.

Jusqu'ici, à part quelques réserves, fort rares d'ailleurs, tous les catholiques avaient applaudi aux travaux d'Auguste Nicolas. Quelques-uns de ceux qui suivirent donnèrent lieu à des polémiques entre des hommes également dévoués à la cause religieuse et au service de l'Église, mais qui la servaient par des moyens un peu différents.

De grands événements venaient de bouleverser la France. L'Empire s'était effondré sous le déluge de l'invasion allemande ; une guerre civile, une guerre sociale vraiment atroce avait ensanglanté Paris et avait failli en faire un monceau de ruines. La guerre étrangère et la Commune avaient révélé la faiblesse matérielle et surtout le désordre moral du pays. Les yeux s'ouvraient, on se frappait la poitrine ; tout le monde cherchait un remède aux maux qui nous accablaient. L'âme si profondément chrétienne d'Auguste Nicolas ne pouvait rester insensible en présence de ces plaies. Il composa un nouveau livre qu'il intitula : *l'État sans Dieu, mal social de la France.*

L'auteur des *Études*, ami de beaucoup de libéraux, n'était rien moins que libéral au point de vue doctrinal. Son livre, naturellement, se fit l'écho de ses convictions profondes. Il montra la place que la religion devait occuper dans un État chrétien et le mal immense que l'absence de ces principes religieux dans le gouvernement du pays avait produit en France, depuis que l'ère de la Révolution avait commencé. Il fallait sortir de ce courant fatal sous peine d'aller à la ruine finale. L'erreur et la vérité ne sont point identiques et ne peuvent avoir les mêmes droits, non seulement au point de vue spéculatif, mais au point de vue pratique, etc., etc.

Pie IX fit remercier l'auteur par le cardinal Bilio. L'évêque de Versailles, les *Études religieuses des PP. de la Compagnie de Jésus*, le comte de Chambord, Louis Veuillot firent parvenir à Auguste Nicolas leurs félicitations. L'Académie de législation d'Espagne voulut compter l'auteur parmi ses membres. Le baron de Loé, président des Congrès catholiques d'Allemagne, lui adressa de grands éloges.

Mais l'école libérale s'émut. M. de Falloux surtout témoigna son mécontentement. Il accusa Auguste Nicolas de s'être mis au service de la coterie antilibérale. Il y eut entre eux une échange de lettres qu'il faut lire dans le livre de M. Lapeyre, car elles sont

du plus grand intérêt. Chacun des deux champions défend sa thèse avec un incontestable talent, mais Auguste Nicolas avait le beau rôle, et je ne doute pas que celui qui lira cette polémique ne constate sa supériorité et ne lui donne raison sur toute la ligne.

L'auteur des *Études* n'était point un homme politique ; il vivait plus dans l'idée que dans l'action, et son sens profondément catholique le porta toujours à défendre la vérité intégrale, sans cesser d'être le plus tolérant des hommes dans la conduite de la vie. Il resta jusqu'à la fin l'ami dévoué, fidèle, d'hommes qui appartenaient à l'autre école, et son cœur ne cessa de leur appartenir, alors que son esprit protestait contre leurs doctrines.

Ce que nous venons de dire de son dernier ouvrage, nous pourrions le répéter d'un autre qui suivit et qu'il intitula : *la Révolution et l'ordre chrétien.*

Le vaillant athlète devait travailler jusqu'à la fin... Il fit paraître successivement : *Jésus-Christ*, *introduction à l'Évangile;* un peu plus tard : *la Raison et l'Évangile*, et tous ces livres firent leur œuvre d'édification et opérèrent des conversions nombreuses.

Un bonheur manquait à Auguste Nicolas, c'était d'avoir vu Rome et surtout le grand pape Pie IX. Il eut cette consolation et il conserva jusqu'à son dernier jour l'impression profonde de sa visite au chef de l'Église et de l'exquise bonté que celui-ci lui témoigna.

Avant de mourir, il eut encore le temps de faire parvenir à son successeur, au pape Léon XIII, avec ses hommages respectueux, un nouvel écrit qu'il venait de composer et intitulé : *Rome et la Papauté.*

Le dernier ouvrage de Nicolas fut consacré à la mémoire d'un homme qu'il avait beaucoup aimé, sans partager toutes ses idées, je veux dire le P. Lacordaire. Ce travail portait le titre d'*Étude critique sur le P. Lacordaire.* L'auteur n'a qu'une pensée : justifier le P. Lacordaire du reproche de libéralisme qui lui avait été souvent adressé, et dont non seulement il ne cherchait point à se défendre, mais dont il se faisait un titre de gloire.

La partie n'était point aisée, et on ne peut dire que Nicolas la gagna pleinement aux yeux du public. Toutefois son mémoire, corroboré d'un document dont le chanoine Davin lui donna communication, établissait avec une sérieuse vraisemblance que

Lacordaire n'avait jamais professé le *libéralisme doctrinal*, tout en appartenant par le cœur et les tendances à l'école libérale.

Nous renvoyons au livre de M. Lapeyre pour connaître en détail la vie privée et la vie de famille de M. Auguste Nicolas. C'est par là surtout que nous pouvons répéter ce que nous disions au commencement, que cette biographie est presque un livre de piété. Rien n'est plus édifiant que les habitudes de foi, de travail, de charité qui distinguaient cette famille vraiment patriarcale. M. Lapeyre suit l'auteur des *Études* dans toutes les phases de sa vie privée ; il fait rapidement l'historique de tout ce qui s'y passe d'intéressant ; chacun des enfants a sa mention, et si tout dans ces détails n'est pas constamment de nature à piquer la curiosité du public, rien pourtant ne peut être indifférent aux nombreux amis de la famille Nicolas, et nous devons ajouter que tous ceux qui les liront en seront profondément touchés et édifiés.

Il faut donc savoir bon gré à M. Lapeyre d'avoir mis en relief cette belle et imposante figure d'Auguste Nicolas, une de celles qui font le plus d'honneur à notre siècle, et de l'avoir fait avec un incontestable talent et un constant amour de la vérité.

Nous n'avons rien dit du style d'Auguste Nicolas ; quelques-uns ont prétendu, qu'au commencement surtout, il ne fut pas suffisamment académique. Mais ces négligences, si vraiment elles ont existé, sont devenues de plus en plus rares. L'auteur des *Études* évidemment se préoccupait beaucoup plus de l'idée que de la forme. Mais sa belle intelligence, son amour du vrai, son profond attachement à toute noble cause, le rendaient éloquent et parfois sublime. Son style s'en ressentait ; il entrait dans ce mouvement qui emportait l'âme de l'auteur ; il était chaud, ardent, sans cesser d'être d'une exactitude et d'une correction parfaites. Je ne pense pas qu'il ait jamais songé à l'Académie, et j'ignore si quelqu'un y songea pour lui. Mais je ne suis pas le seul à croire que si la noble assemblée lui avait ouvert ses portes, il aurait largement rendu à celle-ci l'honneur qu'il en aurait reçu, et je demeure convaincu que le nom de beaucoup d'académiciens sera tombé dans l'oubli, alors que le nom d'Auguste Nicolas continuera à briller, dans l'histoire, de l'éclat le plus glorieux et le mieux mérité.

J. NOURY.

LES GONCOURT

Les Goncourt ! N'est-il pas trop tard pour en parler encore ? Le bruit fait autour des deux frères prouve tout à la fois, en effet, l'influence de la réclame et son impuissance finale, quand il n'y a pas derrière elle un homme ou une œuvre.

Sans y mettre beaucoup d'entrain et sans faire beaucoup de frais, la presse a sonné une dernière fanfare d'articles nécrologiques sur la tombe d'Edmond, il y a deux mois. Elle avait des loisirs. Le *Figaro* dont la douleur et l'admiration sont volontiers comiques, s'exprime ainsi :

Jamais la petite maison d'Auteuil ne reçut tant de monde ; jamais elle ne vit pareille affliction. Dans toutes les pièces du rez-de-chaussée, dans la double allée du mignon jardin où fleurissent les iris bleus et jaunes, sous le frêle portique enrubanné de vierge folle que lui dessina Frantz Jourdain, le long de la villa Montmorency, les amis se pressent, se groupent, parlent bas, incessamment refoulés par le flot renouvelé des amis qui entrent encore — et ces amis-là, c'est la gerbe splendide de toutes les forces d'art de notre Paris, c'est le cerveau présent de la France qui pense et qui sème. Il faisait froid lorsqu'il mourut, et le ciel était gris. Mais aujourd'hui, en vérité, on ne sait s'il faut se lamenter ou se réjouir, s'il faut pleurer un grand mort ou exalter l'apothéose d'une belle conscience ; car c'est dans l'allégresse du ciel et dans les fanfares du soleil qu'il est allé à l'ultime « grenier », contre le cœur du frère en qui et par qui il vécut.

C'est M. Zola qui a été chargé de l'oraison funèbre du maître. Contentons-nous d'y cueillir cette perle de vanité phénoménale :

Il a aimé la littérature au point de lui donner sa vie entière ; il n'a joui et il n'a souffert que par elle. Il laisse l'exemple du plus noble et du fier écrivain, dont les fautes, s'il en a commis, ne sont que les fautes de son ardente passion littéraire. Un jour, dans son *Journal*, ce document si mal compris et d'un intérêt si poignant, il a jeté le cri sublime de toute sa vie donnée aux lettres, le cri de détresse que la terre un jour croulera et que ses œuvres ne seront plus lues. On a pu sourire ; il n'en est pas moins vrai que je ne connais pas de cri plus admirable, et que, ce jour-là, je l'ai aimé davantage pour son orgueil, le puissant et

divin orgueil qui est notre foi à nous autres, dans l'amer enfantement des œuvres.

Et maintenant l'oubli vient, rapide et complet. C'est justice.

Edmond-Louis-Antoine Huot de Goncourt, plus âgé de neuf ans que son frère Jules, était né le 26 mai 1822, à Nancy; il est mort à Champrosay, chez M. Alphonse Daudet, son ami le plus ancien et le plus intime, le 16 juillet 1896. Il a donc survécu vingt-six ans à son cadet, mort à Auteuil le 20 juin 1870.

Les deux frères ont toujours été collaborateurs, de telle sorte qu'il est difficile de dire quelle part revient à chacun dans l'œuvre commune; les malins ont seulement observé que depuis la mort de Jules, les œuvres publiées par Edmond semblaient notablement plus faibles; peut-être était-ce fatigue de l'âge.

Les Goncourt ont publié des livres d'histoire, des romans, des pièces de théâtre, des critiques d'art et un *Journal*. Ils furent incontestablement des écrivains laborieux.

Comme historiens, leur attention s'est concentrée sur le dix-huitième siècle, dont ils ont essayé de faire connaître la société, les mœurs intimes, les goûts et les intrigues. Ils ont surtout fouillé la chronique scandaleuse de la cour, du théâtre, des salons, des ateliers et des alcôves. Comme ils ne reculent devant aucune anecdote découverte dans quelque feuillet de mémoires secrets, cette triste époque paraît encore plus futile et plus corrompue dans leurs études qu'elle ne le fut en réalité.

Ces monceaux de notes et de documents, de valeur souvent mince ou suspecte, prouvent une grande patience de lecture et le désir d'être neuf. Malheureusement les Goncourt manquaient essentiellement d'étendue dans l'esprit, d'élévation dans les pensées, de règle morale dans les jugements. Ils n'ont presque rien compris à cette époque de fermentation où s'élaborèrent les principes qui devaient ensanglanter ses dernières années et dominer le siècle suivant. Ils n'y ont vu que des aventures galantes, de menus faits et un art libertin. Quel lecteur aurait aujourd'hui, sans y être forcé, le courage de parcourir ces livres si vides et si vieux ?

Les romans des Goncourt ont eu peu de succès. On a vendu, paraît-il, cinquante à cent exemplaires de *Madame Gervaisais*

dans sa fleur, et le ministère avait acheté cent vingt-cinq des deux cents exemplaires du *Gavarni* sortis de la boutique. Manquant d'intelligence, d'imagination et d'âme, ils ignorent l'art de composer et l'art plus indispensable encore de donner la vie, de faire agir et parler des personnages naturels dans un cadre vrai.

On leur a quelquefois fait honneur, si honneur il y a, de l'invention du naturalisme et du réalisme. En pareille matière il est bien difficile de décider qui a été le premier. *Madame Bovary*, de Flaubert, avait incontestablement précédé. Avec beaucoup de prétentions à l'exactitude scientifique, les Goncourt n'ont fait que juxtaposer ou superposer minutieusement des personnages, des scènes, des faits et des mots recueillis de tous côtés, observés à la loupe, sans arriver à faire de ces matériaux, souvent précieux en eux-mêmes, un ensemble vivant. C'est la lourdeur dans la subtibilité, l'incohérence dans l'entassement, l'impuissance dans l'affectation.

Par incapacité ou par dédain, ce n'est pas à l'humanité moyenne, à la vie normale qu'ils s'attachent ; c'est aux exceptions, aux maladies, aux scandales. La dépravation excentrique semble les attirer. Tout est alambiqué, exagéré, surchauffé, faussé par étroitesse de l'esprit et myopie de l'œil. Nullement psychologues, ils n'aperçoivent et ne notent que l'extérieur, le décor, les anomalies, les singularités de costume ou de mobilier, sans rattacher ces accessoires à des idées générales, sans chercher à montrer des âmes à travers les chiffons ou au milieu des bibelots. S'ils réussissent à dresser l'inventaire de ce qu'ils ont sous les regards, ils échouent toujours lorsqu'ils essaient de ressusciter le passé dans son ensemble ou de montrer le développement logique d'un fait, d'une passion ou d'un caractère.

Histoire ou roman, c'est le même procédé : des fragments accolés d'une manière factice, sans une raison qui les explique, sans une imagination qui les vivifie, sans un idéal qui les élève, sans une conscience qui les juge.

Et quel style ! Rien de plus recherché, de plus torturé, de plus agaçant et de plus monotone que cette préoccupation obsédante de l'originalité à tout prix, de l'effet, du pittoresque, de l'aigu et du nouveau. On est d'abord étonné, bientôt horripilé. Quelques perles ne peuvent faire passer tant de verroterie. Rien n'est plus contraire aux saines traditions françaises que cette « écri-

ture artiste », dont le naturel, le bon sens, la mesure et la clarté sont bannis. On a justement dit que les Goncourt écrivaient « avec leurs nerfs », des nerfs surmenés de femmes malades.

Les passages grossiers jusqu'à l'obscénité ne manquent pas ; le fond même est souvent brutal. C'est pourquoi il est aussi difficile qu'il serait inutile d'essayer une analyse de ces romans. Ils ont si peu vécu et ils sont si morts !

Les pièces de théâtre des Goncourt échouèrent invariablement, au grand chagrin des auteurs, qui ont multiplié les efforts les plus désespérés pour les faire accueillir par les directeurs, par la presse et par le public. Dieu sait pourtant que ni les uns ni les autres ne sont bien difficiles ! *Henriette Maréchal* eut l'honneur d'une petite émeute ; mais la politique y avait plus de part que le mérite dramatique. On ne dédaignait pas de descendre à tous les moyens, jusqu'au scandale, pour attirer l'attention et les applaudissements ; c'est le dégoût et les sifflets qui sont venus.

Le nom des Goncourt évoque la manie de l'art. Ils se sont toujours piqués, en effet, d'être artistes, non seulement théoriciens et connaisseurs, mais collectionneurs et créateurs. Ils étaient quelque peu peintres et quelque peu graveurs ; mais on ne cite d'eux aucune œuvre remarquable, toile ou planche. Ils connaissaient le jargon des ateliers et les « cuisines » des divers arts, et cela produit toujours beaucoup d'effet sur les simples.

D'après ce que nous venons de dire, on devine sans peine que leurs préférences allaient à ce qui est maniéré, mièvre, petit, tortillé, brillanté, joli, faux et libertin. C'est pourquoi Watteau, Baudoin et le dix-huitième siècle les charmaient.

Cette curiosité du rare et de l'exotique explique aussi leur engouement pour l'art japonais, qu'ils ont contribué à mettre à la mode en France. On commence à revenir de ce goût, poussé chez beaucoup d'amateurs jusqu'à l'aberration ; mais, pendant quelques années, il n'était pas rare de voir dépenser des sommes folles pour des chinoiseries et des japonaiseries laides et sans signification, où l'on pouvait tout au plus admirer la vivacité des couleurs et la patience de l'exécution.

L'œuvre la plus importante des Goncourt, celle qui sauvera

peut-être leur nom de l'oubli, c'est leur *Journal*, rédigé en commun jusqu'en 1870 et continué par Edmond jusqu'à la fin de sa vie, avec une exactitude de plumitif. Neuf volumes ont paru.

Tout est pêle-mêle dans ce recueil, où les deux frères notaient chaque soir ce qu'ils avaient vu, lu, entendu, senti ou pensé : visites faites ou reçues, dîners, entretiens, rencontres, boutades, etc. L'art ici n'était pas nécessaire ; des yeux et des oreilles suffisaient, avec quelque habitude pour observer et décrire.

Certes, les auteurs n'y paraissent pas à leur avantage. Leur vanité de gens de lettres, leur égoïsme de célibataires, leur jalousie d'écrivains, leurs manies de collectionneurs s'y étalent jusqu'au ridicule et à l'odieux. Indiscrets, cyniques et médisants, ils rapportent avec joie tous les propos et tous les gestes défavorables à leurs contemporains. Ils usent et abusent de toutes les confidences, de tous les racontars, de toutes les surprises, des épanchements des confrères, de la bonhomie des hôtes, de la confiance des amis, de l'imprudence des étrangers, de la gaieté des convives chez Brébant, chez la Païva, chez la princesse Mathilde, de tous les hasards enfin qui leur ouvrent une porte ou une fenêtre sur ce qu'il y a de plus intime dans la vie. Ils sont impitoyables dans leurs jugements, grossiers dans leurs commentaires sur les femmes du monde ou du théâtre, sans retenue devant les scandales publics ou privés.

Ce qui domine, c'est l'ineptie des maximes qu'ils formulent avec une suffisance qui ne doute de rien. La préciosité du style rend cette indigence orgueilleuse encore plus intolérable. Quand il s'agit de leurs personnes ou de leurs œuvres, ils ne font grâce d'aucun détail puéril ou répugnant. Ils se croient évidemment le centre du monde et le point de mire de la postérité.

Et quelle inconscience ! Edmond de Goncourt ne comprit jamais, c'est M. Alphonse Daudet lui-même qui nous l'assure, les attaques et les inimitiés que lui attira fort justement son *Journal :* « Il ne crut jamais que le seul fait de raconter ce qu'il avait vu et entendu pouvait blesser qui que ce fût. — Mais puisque c'est vrai ! s'écriait-il, lorsque quelques-uns réclamaient. Et il ne sortait jamais de là. Mais jamais il n'eut le désir de chagriner personne. Il aimait la vérité et la disait. Voilà tout. »

Certes, il n'y a aucune comparaison à établir entre ces bavar-

dages et les ardentes diatribes de Saint-Simon. Ces tableautins sont petits en face des fresques du fameux duc ; d'autre part, le monde des cabotins, des artistes et des littérateurs, le seul que connaissent les Goncourt, n'a pas le grand air de la cour et du siècle de Louis XIV. Ils n'ont pas soupçonné les grandes questions politiques, philosophiques ou religieuses, qui ont passionné notre temps.

Mais dans ce cadre borné, au milieu de ce fatras de choses inutiles, grotesques, saugrenues, dégoûtantes, on peut glaner des mots caractéristiques, des scènes croquées sur le vif, des bouts de conversation qui révèlent des âmes, des traits de caractère et de mœurs, nombre de détails, enfin, dont l'histoire pourra tirer profit.

Il y a çà et là des révélations féroces, mais dont la vérité saute aux yeux. On n'invente pas ainsi, et les Goncourt moins que d'autres. C'est ce qui rend cette lecture piquante pour la malignité ; mais les érudits futurs auraient tort de juger notre époque par ce recoin de vie sociale très restreint et très spécial. La France, pour son bonheur et son honneur, s'étend au delà.

Pour attirer et retenir l'attention du public et de la postérité, les Goncourt se sont avisés de bonne heure d'un moyen ingénieux : la fondation d'une académie rivale de l'Académie française. C'était se poser en Richelieu !

Cette académie doit avoir dix membres, avec une pension annuelle de six mille francs pour chacun ; c'est à la constitution de cette rente que le testament consacre le plus clair de la fortune des Goncourt, en particulier des sommes que doit produire la vente des collections et des livres. La maison d'Auteuil, le « grenier », avait été peu à peu transformée en musée de curiosités ; mais il pourrait bien y avoir plus d'une déception de ce côté.

La politique et la naissance ne donneront point entrée dans l'Académie Goncourt, mais le seul mérite littéraire. On cessera d'en faire partie, dès qu'on sera membre de l'Académie française.

Un prix annuel de cinq mille francs est réservé au meilleur ouvrage d'imagination, de préférence à un roman. Ce n'est pas beaucoup, si l'on songe aux cinq cent mille francs de prix dont l'Institut dispose.

Il est assez probable que ce projet tapageur en ira rejoindre

tant d'autres au pays des chimères, et ce ne sera pas un désastre irréparable pour les lettres.

M. Edmond de Goncourt avait dressé la liste secrète des dix premiers académiciens ; mais cette liste a été souvent remaniée, et les noms primitifs ne s'y retrouvent plus. M. Zola, par exemple, devait en être ; mais il s'est exclu en posant sa candidature perpétuelle à l'un des quarante fauteuils. Les huit élus qui restent seraient, dit-on : MM. Alphonse Daudet, Léon Hennique, les deux Rosny, J.-K. Huysmans, Octave Mirbeau, Paul Margueritte et Gustave Geffroy.

Si l'Académie Goncourt ne réussit pas à naître ou à vivre, les fonds qui lui étaient destinés iront à une œuvre de bienfaisance pour les jeunes filles. On souhaiterait volontiers que cette clause sceptique s'impose, pourvu que l'institution ne soit pas trop laïque, et ne contribue pas à multiplier les héroïnes qui peuplent les livres du fondateur.

En voilà bien assez pour ces deux écrivains, qui eurent le génie de la patience et de la réclame, plus que celui des lettres et des arts. Leur influence a été réelle dans les petits cénacles, sans arriver à la foule. Ils ne seront bientôt connus que de ceux qui cataloguent les noms oubliés des nécropoles. Juste châtiment pour ces écrivains vaniteux, impudiques et jaloux, qui n'ont songé qu'à leur gloriole, et n'ont rien fait pour l'amélioration de leurs semblables, la diffusion de la vérité, le relèvement de la patrie et le service de Dieu. *Periit cum sonitu !*

ÉT. CORNUT.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

AOUT 1896

ROME

Léon XIII et la France. — Dans les premiers jours d'août, la presse catholique a reproduit le décret par lequel a été proclamée l'héroïcité des vertus du vénérable Jean-Baptiste Vianney, curé d'Ars, dans la Congrégation solennelle du 26 juillet 1896, ainsi que le texte de l'allocution prononcée à cette occasion par S. S. Léon XIII. Voici, presque en entier, ce remarquable discours : « Nous Nous plaisons surtout à adresser Nos félicitations à la France, qui se glorifie, à bon droit, de cet illustre enfant, et à exprimer l'espoir que, grâce à son intercession auprès de Dieu, des temps meilleurs se lèveront pour cette très noble nation. Nous Nous affligeons, en effet, du fond du cœur, en voyant quelle puissance des sectes perverses et funestes possèdent maintenant en France, non moins qu'en Italie, et quelle domination elles y exercent sans frein. Elle n'est pas tarie cependant, cette vertu native des Français, toujours ardente et généreuse à accomplir de grandes choses pour la foi catholique, dans le pays et au dehors. Mais, en ce qui concerne les honneurs publics dus à la religion, combien celle-ci est loin aujourd'hui de jouir du respect par lequel cette nation s'était magnifiquement signalée durant une longue et glorieuse suite de générations ! Qu'à la prière de Jean-Baptiste Vianney, Dieu veuille regarder favorablement *sa* France et la ramener un jour à la gloire antique qu'elle dut surtout à la religion ! »

— Mgr Satolli, récemment créé cardinal, aura pour successeur, dans la délégation apostolique aux États-Unis, le P. Sébastien Martinelli, prieur général des Augustins, qui sera prochainement consacré archevêque titulaire. Le nouveau délégat, né en 1848, a été plusieurs années professeur de théologie au collège irlandais à Rome ; il parle bien l'anglais, et a déjà passé quelques mois en Amérique comme visiteur de son ordre.

FRANCE

Déclarations d'abus. — Le 7 août, M. le président de la République a approuvé la déclaration d'*abus* prononcée par le Conseil d'État, le 30 juillet, contre MM. Berteaux et Évrard, curés de Roubaix, à raison de la « proclamation » par laquelle ils ont félicité les catholiques roubaisiens de la manifestation en faveur du rétablissement des processions; contre MM. Lasne, curé de Saint-Maurice, et Carton, curé de Saint-Pierre et Saint-Paul, à Lille, pour avoir participé à l'organisation de manifestations semblables à Lille, le 14 juin; enfin, contre Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai, à cause de la lettre qu'il a adressée à M. l'abbé Berteaux, le 8 juin 1896, pour féliciter les manifestants catholiques de Roubaix. Cette condamnation, avec les étranges considérants qui l'ont accompagnée, et que les vénérables inculpés avaient déjà réfutés dans leur défense, honore ceux qu'elle frappe. Et s'ils avaient besoin d'un dédommagement, ils l'auraient déjà reçu dans les félicitations et les remerciements que les bons catholiques leur ont adressés de toutes parts, et qui ont trouvé une expression particulièrement heureuse dans une adresse à Mgr Sonnois, qui se signe dans tout le diocèse de Cambrai.

Voyage présidentiel. — M. Félix Faure a fait, du 4 au 13, son voyage, depuis longtemps annoncé, en Bretagne. Tout s'est passé selon le programme, avec la succession ordinaire des banquets et des compliments officiels. Le Président a donné de bonnes paroles ; il a même visité des hospices et des orphelinats tenus par des religieuses, mais on ne l'a vu dans aucune église ; il aurait certainement été reçu avec plus d'enthousiasme, s'il n'avait tenu à montrer, jusque dans la catholique Bretagne, son indifférence religieuse. Quelques incidents désagréables ont été occasionnés par le soin systématique avec lequel avaient été exclus de l'itinéraire présidentiel la ville de Vannes, chef-lieu du Morbihan, et la plus grande partie du département des Côtes-du-Nord, manifestement pour les punir du peu de sympathie dont jouit en ces pays l'opportunisme qui nous gouverne. Le conseil municipal de Vannes et les sénateurs et députés des Côtes-du-Nord ont publiquement protesté contre cette exclusion blessante pour les patriotiques populations qu'ils représentent.

La Persécution religieuse. — M. Félix Faure et ses ministres « modérés », dans les discours qu'ils viennent de prononcer en divers lieux, ont beaucoup parlé d'apaisement et de concorde. Ils n'en continuent pas moins à appliquer les mesures qui n'ont été votées, de l'aveu de tout le monde, que pour faire la guerre au clergé et aux congrégations religieuses. Plusieurs communautés, refusant de payer l'impôt exceptionnel du droit d'abonnement, ont eu à subir la saisie de leurs récoltes et même de leurs immeubles.

Un grand nombre de prêtres et, ce qui ne s'était pas encore vu jusqu'à ce jour, même des membres du clergé paroissial, des vicaires, ont été appelés au service militaire annuel de vingt-huit jours.

Pèlerinages. — Le pèlerinage national à Lourdes, très suivi cette année comme toujours, a encore été récompensé par des grâces nombreuses et éclatantes.

— A Tilly-sur-Seulles (Calvados), où la Sainte Vierge se serait montrée fréquemment depuis le 18 mars, d'abord aux enfants d'une école de religieuses, puis à différentes personnes, les faits merveilleux ou du moins singuliers continuent, sans qu'on puisse encore se prononcer avec sécurité sur leur vrai caractère. Une statue de la Mère de Dieu a été placée, le 15 août, dans le champ où auraient eu lieu les apparitions et qui est devenu un rendez-vous de prière. Mgr l'évêque de Bayeux, en autorisant l'érection de cette statue, a formellement réservé son jugement sur la vérité des visions prétendues.

Congrès. — Le pèlerinage-congrès ecclésiastique, organisé par l'initiative de M. l'abbé Lemire, député, a conduit à Reims plus de 600 prêtres. Les séances, tenues du 24 au 27, ont été présidées par Mgr Péchenard, vicaire-général de Reims. La forme insolite de la convocation, le programme peut-être trop vaste du congrès, et les tendances un peu aventureuses de quelques-uns de ses plus ardents promoteurs, avaient provoqué des appréhensions, qui s'étaient même formulées en public, notamment dans des lettres de Monseigneur l'évêque d'Annecy. D'après les comptes rendus, jusqu'ici très sommaires, les congressistes, dirigés d'ailleurs par leur président avec une prudence et un tact parfaits, se sont sagement renfermés dans le rôle qui convenait à une assemblée de ce genre. Ils se sont édifiés, encouragés et instruits les uns les autres, en se communiquant les industries et les expériences de leur zèle, principalement dans les œuvres populaires. Les organisateurs, appuyés sur cette réussite, promettent que le premier congrès sacerdotal ne sera pas le dernier. A cette occasion, on peut exprimer le vœu de voir bientôt aussi de ces réunions d'évêques, qui sont bien incontestablement selon les principes et la tradition de l'Église, et qui ont lieu librement dans tous les autres pays, même en Allemagne.

— Le 11 et le 12, à Lyon, *congrès des jurisconsultes catholiques*. Cette année encore, on y a entendu des hommes, également distingués par l'éloquence et la science du droit, exposer leurs opinions motivées sur les questions les plus actuelles et apporter ces conseils pratiques qui ont déjà été si utiles, spécialement à ceux que poursuit une législation ennemie de la vie religieuse.

— Du 25 au 28 août, un *congrès pédagogique* s'est tenu à Versailles et a réuni, dans des travaux très sérieux et très pratiques, plus de deux cents personnes, toutes dévouées à l'enseignement chrétien et

toutes compétentes à raison de leurs fonctions dans les facultés, les collèges et les écoles libres, secondaires ou primaires.

Nécrologie. — Le 13, est mort à Paris, où il était venu se reposer depuis quelques semaines, Mgr Laferrière, évêque de Constantine et d'Hippone. Il était âgé de cinquante-huit ans et n'occupait son siège que depuis deux ans.

— Le 13, est mort M. de Cazenove de Pradines, le glorieux blessé de Patay, représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale, de 1871 à 1876, et député de Nantes depuis 1884. Il n'avait que cinquante-sept ans. Son nom rappelle à tous un type de loyauté chevaleresque, de fidélité aux nobles causes, de dévouement à la patrie, à la religion.

ÉTRANGER

Alsace. — Le *Kreisdirector* (sous-préfet) allemand Pöhlmann, qui avait réussi, par une pression administrative scandaleuse, à se faire élire député de Schlestadt, mais dont l'élection avait été annulée par le Reichstag, a été battu dans la nouvelle élection par M. Spiess, maire révoqué pour peine de son indépendance et excellent catholique, lequel a obtenu huit mille voix contre cinq mille, presque toutes protestantes, qui sont restées fidèles au candidat officiel.

Belgique. — Les élections pour les conseils provinciaux se sont terminées, pour les ballottages, le 2 août. Voici le résultat final des deux scrutins. Il y avait 326 conseillers sortants, dont 213 catholiques, 81 libéraux et 19 socialistes. Sont élus maintenant 219 catholiques, 79 libéraux et 28 socialistes. Les catholiques ont perdu leur majorité, acquise avec peine, dans le Brabant (avec Bruxelles), où ils seront 43 contre 42 conseillers libéraux et 8 socialistes. Dans toutes les autres provinces, ils ont conservé ou même renforcé leurs positions ; c'est-à-dire qu'ils disposent encore de la majorité dans tous les conseils, excepté ceux du Hainaut et de Liège.

Espagne. — Les difficultés se multiplient de jour en jour pour nos voisins d'au delà des Pyrénées. A l'insurrection de Cuba, que les plus grands efforts ne parviennent pas à étouffer, vient de s'ajouter un soulèvement aux Philippines, préparé de longue date par des sociétés secrètes.

Italie. — Le 18 août ont été publiées à Cettigne, capitale du Montenegro, les fiançailles de la princesse Hélène, troisième fille du souverain de cette petite principauté, avec le prince de Naples, fils aîné du roi Humbert. La princesse, qui a vingt-trois ans, et dont les sœurs aînées sont déjà mariées à deux grands-ducs de Russie, n'est pas catholique, mais elle le sera avant son mariage. Le tsar, qui exerce une

sorte de protectorat sur le Montenegro, a donné lui-même son agrément pour qu'elle renonce à la confession de l'Église d'Orient.

— Les Italiens immigrés au Brésil (ils y sont un million) ont vu s'ameuter contre eux une partie de la population indigène ; ils ont eu des tués et un grand nombre de blessés, notamment à Rio-de-Janeiro et à Pernambuco.

Russie. — L'empereur de Russie a commencé son grand voyage dans l'Europe occidentale par Vienne, où il est arrivé avec l'impératrice, le 27 août. Leurs Majestés sont reparties le 29 pour Kiev, d'où elles se rendront dans quelques jours à Breslau, pour s'y rencontrer avec l'empereur Guillaume II. Paris aura leur visite le 6 octobre, et déjà l'on se prépare à leur faire une splendide réception.

— Le commencement du voyage impérial a été attristé par la mort subite du prince Lobanof, ministre des Affaires étrangères de Russie ; il a succombé dans le train même qui l'emportait à Kiev avec les souverains. Ce diplomate éminent est vivement regretté dans toute l'Europe, mais on ne croit pas que sa mort ait pour conséquence aucun changement dans la politique russe, que règle avant tout la volonté du tsar.

Turquie. — Grâce à la pression combinée des grandes puissances, qui avaient fini par se mettre d'accord, le sultan a été amené à donner un *iradé* qui assure aux chrétiens de la Crète une réelle autonomie, sous la suzeraineté très réduite de la Porte. L'annonce de ces concessions a été bien reçue des députés réunis à La Canée ; toutefois ils ont subordonné leur acceptation définitive à l'assentiment des insurgés. La réponse de ceux-ci a été également favorable.

— Le 26 août, un attentat, dont les origines et les mobiles sont encore enveloppés d'un certain mystère, a causé des troubles très graves à Constantinople. La Banque ottomane a été surprise par une poignée de révolutionnaires arméniens, qui ont menacé de la faire sauter à l'aide d'une quantité de dynamite qu'ils y avaient introduite. Les grandes puissances ayant toutes des intérêts dans cette banque, le but des conspirateurs paraît avoir été de les obliger à s'occuper de la question arménienne et de la résoudre suivant les vœux des comités révolutionnaires. Ils ont néanmoins renoncé bientôt à leur projet de destruction, en échange de la vie sauve qu'on leur a accordée, en les embarquant sur un yacht anglais. Cette tentative insensée n'avait jusque-là eu pour conséquence que la mort de quelques gendarmes ou soldats, tués par les conspirateurs, tandis qu'ils forçaient l'entrée de la banque ou qu'ils se défendaient contre ceux qui cherchaient à les déloger. Malheureusement, la populace musulmane ne tarda pas à user de représailles avec sa sauvagerie trop connue, en se jetant sur tous les Arméniens qu'elle put rencontrer, massacrant pêle-mêle les suspects et les innocents, hommes, femmes et enfants, pillant et saccageant

en même temps les maisons de ceux qu'elle égorgeait. Les calculs les plus modérés portent à cinq ou six mille le nombre des victimes.

Madagascar. — La situation de notre nouvelle colonie empire toujours. L'insurrection (car il ne s'agit plus de simple *fahavalisme*) a gagné toute la grande province centrale, l'Imérina; il n'y a plus aucune sécurité pour nos compatriotes à quelques kilomètres de Tananarive et des points occupés sur la côte par nos troupes. Les indigènes catholiques sont en butte, sans défense, à tous les mauvais traitements des protestants. D'après une lettre de Mgr Cazet, vicaire apostolique, cent cinquante des postes créés par les missionnaires jésuites, et comprenant églises ou chapelles et écoles, étaient détruits à la fin du mois d'août. Il est temps que Madagascar sente une action ferme et intelligente, comme celle qu'on attend avec confiance du général Gallieni, qui s'est embarqué à Marseille, le 10 août, avec pleins pouvoirs pour réprimer l'insurrection des Hovas.

Pôle Nord. — L'explorateur norvégien Nansen est rentré le 13 août à Vardö, en Norvège, du voyage qu'il avait entrepris au pôle Nord. Il n'a pas atteint ce but, mais il en a approché plus près que personne n'avait encore fait; le 7 avril, il était arrivé à 86° 14′ latitude nord, c'est-à-dire à 420 kilomètres seulement du pôle.

Le Dr Nansen avait dressé le plan de son expédition en partant de cette hypothèse, que semblaient appuyer diverses observations, à savoir qu'il existe des courants océaniques allant des îles de la Nouvelle-Sibérie (au-dessus des bouches de la Léna) à travers la région du pôle Nord aux côtes du Groenland. C'est sur ces courants qu'il comptait le plus pour le porter au but inutilement poursuivi par tant d'autres. Il avait fait construire un navire spécialement pour ce voyage, en s'attachant à lui donner la plus grande force de résistance contre la pression des glaces. Ce navire, le *Fram* (« En avant »), était monté par onze hommes, outre le chef de l'expédition, et approvisionné pour une absence de trois à cinq ans.

D'après son plan, Nansen devait d'abord longer les côtes septentrionales de l'Europe jusqu'au voisinage de la Nouvelle-Sibérie. Le *Fram* quitta le port de Vardö dans les premiers jours de juin 1893; reprenant ensuite la route déjà suivie par Nordenskiöld en 1878, il contourna le sud de la Nouvelle-Zemble par le détroit de Yougor, entra dans la mer de Kara et se fraya son chemin à travers les glaces le long des côtes sibériennes, en laissant à droite successivement les estuaires des grands fleuves Ob et Yenisseï et le cap Tcheliouskine, point le plus septentrional de la Russie. Le 15 septembre, Nansen était près de l'embouchure de l'Olenek, où il devait descendre à terre, pour augmenter le nombre des chiens à traîneaux qu'il avait pris au détroit de Yougor. Mais il sacrifia cet article de son programme, pour ne pas s'exposer à laisser passer la saison favorable pour le reste. Il arriva

près des îles de la Nouvelle-Sibérie le 22 septembre. Le *Fram* fut attaché à un glaçon, par 78° 50′ de latitude nord et 133° 37′ est de Greenwich, et on le laissa enfermer par la glace. Comme Nansen s'y attendait, le navire commença aussitôt à dériver vers le nord et le nord-ouest. La distance qu'il parcourut ainsi dans cette direction, en un an, cinq mois et vingt-deux jours, fut d'environ 470 milles (130 kilomètres). Le grand danger de cette sorte de navigation passive était la pression de la glace, mais le *Fram* la soutint admirablement.

Voici en quels termes Nansen lui-même retrace cette partie de son audacieux voyage : « La température descendit rapidement et resta basse tout l'hiver, sans grande variation. Le mercure resta gelé des semaines entières. La température la plus basse fut de 52° au-dessous de zéro. Cependant la santé de tous les hommes à bord fut excellente durant tout le voyage. La lumière électrique, produite par un moulin à vent, répondit entièrement à notre attente. Les meilleurs rapports existaient entre nous, et le temps se passait agréablement. Chacun accomplissait sa tâche avec joie ; il eût été difficile de trouver un meilleur équipage.

« La mer avait 90 brasses de profondeur au sud du 79e parallèle, où elle augmenta brusquement ; elle fut de 1 600 à 1 900 brasses au nord de cette latitude, ce qui renverse toutes les théories antérieures au sujet d'un bassin polaire peu profond. Le fond de la mer était remarquablement dépourvu de matière organique.

« Pendant tout le temps de notre dérive, j'ai été dans de bonnes conditions pour prendre des observations scientifiques, météorologiques, magnétiques, astronomiques et biologiques ; pour faire des sondages, pour mesurer des températures de mer profonde, pour étudier la salure de l'eau, etc. Sous la couche d'eau glacée de la surface, je n'ai pas tardé à reconnaître une eau plus chaude et plus salée due au Gulf-stream, avec des températures de — 0°,56 à + 0°,56. Nous ne vîmes ni terre, ni eau libre, à l'exception de quelques crevasses, dans aucune direction. Comme nous le prévoyions, notre dérive vers le nord-ouest fut la plus rapide en hiver et au printemps ; pendant l'été, les vents du nord nous arrêtaient ou même nous faisaient rétrograder. Le 18 juin 1894, nous étions par 81° 52′ de latitude, mais alors nous dérivions vers le sud. Le 21 octobre, nous passâmes le 82e parallèle nord. Le soir de Noël 1894, la latitude de 83° fut atteinte, et quelques jours plus tard celle de 83° 24′, la plus septentrionale où l'homme fût parvenu jusque-là.

« Le 4 et le 5 janvier 1895, le *Fram* fut exposé aux plus fortes pressions que nous eussions encore éprouvées. Le navire était alors enfermé dans une glace de plus de trente pieds d'épaisseur mesurée. Et par-dessus s'élevaient encore d'énormes blocs qui pressaient contre les flancs du navire avec une force irrésistible et menaçaient de l'ensevelir, sinon de l'écraser. Nous avions placé nos provisions, avec les *kayaks*

(canots) en toile à voile et d'autre matériel sur la glace. Nous étions tous prêts à quitter au besoin le navire et à continuer le voyage à la dérive sur la glace. Mais le *Fram* se montra plus solide que notre confiance en lui. Quand la pression arriva au plus haut degré et que la glace était amoncelée bien au-dessus des bastingages, le navire fut détaché de la ceinture qui l'étreignait et s'éleva lentement ; mais il n'avait pas une éraflure. Après cette expérience, je considère le *Fram* comme défiant une pression quelconque de la glace. Dans la suite, nous n'eûmes plus rien de semblable à subir, mais notre dérive se poursuivit rapidement vers le nord et le nord-ouest.

« Considérant dès lors comme certain que le *Fram* atteindrait bientôt sa plus haute latitude au nord de la terre de François-Joseph, et qu'il ne manquerait guère de réaliser le programme de l'expédition, c'est-à-dire de traverser le bassin polaire inconnu, je résolus d'abandonner le navire pour explorer la mer au nord de sa route. Le lieutenant Johannsen s'offrit à m'accompagner... Je laissai le commandement du *Fram* au capitaine Severdrup... Le 3 mars 1895, on avait atteint 84° 4′. Johannsen et moi nous quittâmes le *Fram* le 14 mars, par 83° 59′ de latitude et 102° 27′ de longitude est (de Greenwich). Notre dessein était d'explorer la mer vers le nord, jusqu'à la plus haute latitude possible, et de nous rendre ensuite par la terre de François-Joseph au Spitzberg, où nous étions sûrs de trouver un navire. Nous emmenions vingt-huit chiens, avec deux traîneaux, et deux kayaks pour le cas où nous rencontrerions de l'eau libre. La quantité de vivres que nous emportions était calculée pour cent jours pour nous, et pour trente jours pour nos chiens. »

Une marche rendue très difficile par l'état des glaces et contrariée par des dérives qui les entraînaient vers le sud, avait conduit les deux hardis voyageurs à 86° 14′. C'était le 7 avril 1895. L'amoncellement irrégulier des blocs de glace, aussi loin que la vue pouvait s'étendre, était tel que Nansen ne crut pas prudent de chercher à s'avancer plus loin vers le nord. Le 8 avril, il prit avec son compagnon la route de la terre de François-Joseph, dont ils atteignirent la côte septentrionale au mois d'août 1895. Ils y passèrent l'hiver dans une hutte en pierres. Le 19 mai 1896, ils repartaient afin de gagner le Spitzberg ; mais, le 18 juin, ils rencontrèrent l'expédition Jackson, établie à la côte de la terre de François-Joseph ; et le steamer *Windward*, qui vint peu après ravitailler cette expédition, les prit à son bord en s'en retournant en Angleterre, au mois d'août.

Pendant ce temps, qu'était devenu le *Fram* ? Il avait continué à dériver vers le nord, jusqu'à 85° 57′ de latitude et 66° est de longitude, puis il avait été entraîné vers le sud. Il sortit des glaces le jour même où Nansen et Johannsen rentraient à Vardö ; et huit jours plus tard, le 20 août, il entrait lui-même dans le fiord de Kvanang en Norvège.

Ainsi se terminait heureusement, sans aucune perte d'homme, une des plus remarquables expéditions dans les régions arctiques. Un autre hardi voyageur, M. Andree, doit essayer l'an prochain d'atteindre en ballon ce pôle de si difficile accès. Puisse-t-il réussir ! mais il n'est pas probable qu'il y trouve autre chose que des glaces désolées et sans vie.

J. Br.

Le 31 août 1896.

Le gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

CE QUI SE PASSE EN HONGRIE

I

Avec le mois de mai se sont ouvertes en Hongrie les fêtes par lesquelles les Magyars entendent célébrer leur premier millénaire. Dix siècles d'existence : ce n'est pas peu de chose dans la vie d'un peuple ! Le fait le plus saillant de ce jubilé est sans contredit l'Exposition universelle de Buda-Pest. Ce n'est pas qu'elle se distingue par ses échantillons agricoles et industriels ; à ce point de vue l'exposition hongroise ressemble à toutes celles dont les capitales nous donnent périodiquement le spectacle. L'attraction qu'elle exerce dans l'Europe centrale lui vient surtout de sa galerie historique. Puisque les Hongrois ont prétendu fixer l'attention du monde entier sur cette première étape de leur vie nationale, il était juste de retracer aux yeux des étrangers l'itinéraire suivi par leurs ancêtres à travers les âges. C'est ce qu'ils ont fait.

A la rive gauche du Danube, par delà les nouveaux quartiers de Pest, au milieu de ardins frais et gracieux, on a bâti et groupé, avec un goût parfait, des chaumières, des castels, des forteresses, des couvents, des églises dont le style et les dimensions reproduisent les monuments historiques du pays. Le visiteur, reporté à cinq siècles en arrière, se croit dans les antiques rues de Gran, de Presbourg, d'Erlau et de Bude. Du même coup d'œil il embrasse ce que les touristes vont chercher un peu partout dans l'immensité de la plaine transleithane. L'illusion devient complète quand on pénètre dans ces palais, ces salles d'armes, ces sanctuaires, ces bibliothèques où tout est disposé comme aux temps de Béla ou de Mathias Corvin. Ici c'est un fier magnat monté sur son cheval à caparaçon d'or. Armé de la grande lance, que décore le fanion de la Vierge, il attend sans trembler l'avant-garde des Tartares. Là, sous leurs chapes de soie rouge et de brocart, marchent en procession de vénérables pontifes qui por-

tent dans des châsses étincelantes de pierreries les reliques des Magyars qui habitent déjà la patrie d'en haut. Partout c'est l'image vraie de la vie d'autrefois rendue avec une variété et une richesse de détails incomparables.

Une fois sorti de cette cité des morts, arrivé sous les grands arbres dont l'allée ombreuse ramène à la ville des vivants, le visiteur se prend à reconstituer par le souvenir cette histoire de mille ans dont il n'a pu contempler que quelques scènes : les plus brillantes. Il pense alors au brave Arpad, à ses hordes de redoutables Asiatiques en quête d'un pays, qui s'arrêtèrent ici en 896, dans les riches provinces de la Pannonie. Puis il voit une partie de ces barbares avec leur chef Géza se rendre deux siècles plus tard aux prédications du saint évêque Adalbert et courber la tête sous le joug de la loi évangélique. Cette pacifique conquête du christianisme s'achève bientôt après, grâce à saint Étienne qui fait hommage de ses états à la grande Dame Sainte Marie et à Monseigneur saint Pierre. En retour Sylvestre II lui envoie la couronne royale. Ce fut le premier de la longue et glorieuse série des « Rois Apostoliques ». Puis, défilent lentement les nobles et douces figures de saint Ladislas, de sainte Élisabeth, de Jean Hunyade, de ces chevaliers, de ces grands évêques dont l'intrépidité si longtemps réussit à faire de la Hongrie le boulevard de l'Europe chrétienne contre les bataillons turcs. On pense à tout cela et on se dit qu'après tout l'histoire de ce peuple n'est que le récit des grandes choses qu'il a accomplies pour ses foyers et pour ses autels. Là-bas, comme chez nous, le prêtre et le soldat ont fondé la patrie ; et ils ont su la garder pendant huit siècles forte et honorée.

Tout entier à cette brillante vision du temps passé, on ne revient à soi qu'au contact de la vie telle qu'elle est de nos jours. Par ses rues, ses places, ses édifices, ses tramways électriques, par tout l'appareil du progrès moderne Buda-Pest peut rivaliser avec les grandes capitales. Mais on n'est pas longtemps à s'apercevoir que ce n'est pas en cela seulement que la cité a changé de physionomie. Ceux qui président aujourd'hui aux destinées de la Hongrie viennent de répudier en bloc les traditions chrétiennes qui étaient à la base de ses institutions. Jusqu'ici, « le royaume maria-

nique » était resté au milieu de l'Europe comme un îlot contre lequel déferlait avec fureur le flot révolutionnaire sans réussir à le submerger. Mais voilà que l'obstacle a cédé, et la vague a franchi du coup l'espace qu'elle a mis cent ans à parcourir ailleurs.

Dans la coïncidence du millénaire hongrois avec cet état de choses il y a une contradiction et une ironie. Les événements ont eux aussi leur langage, et il est expressif. A l'heure présente les Hongrois disent équivalemment à leurs voisins : « Venez voir ce que nous ont valu de sécurité, de gloire et de puissance dans le passé ces institutions dont nous ne voulons plus ni pour le présent ni pour l'avenir. » Hélas ! il nous siérait mal de leur jeter la pierre, nous qui célébrons en cette même année l'anniversaire du baptême de la France dans les circonstances que tout le monde sait. Aussi bien mon dessein n'est pas d'incriminer un grand et noble peuple que j'admire et que j'aime en dépit de ses défaillances. Le Magyar est généreux, chaud et fidèle. Ses qualités comme ses défauts le rapprochent de nous ; et c'est peut-être la raison de la sympathie qui s'établit si vite entre Français et Hongrois, partout où ils se rencontrent.

Si je rappelle ici les principaux événements de la guerre de religion dont la Hongrie a été le théâtre les cinq dernières années, c'est que la marche de ce nouveau Kulturkampf est particulièrement instructive. Nous pouvons y démêler, d'une façon plus précise que partout ailleurs, le plan suivi par la secte antichrétienne contre laquelle tous les pays catholiques ont à combattre. Au reste, il est facile de s'apercevoir que la situation religieuse de la Hongrie est, par plus d'un côté, semblable à celle où nous nous trouvons nous-mêmes.

II

Il y a longtemps que sous l'action de causes multiples, en particulier du joséphisme, il se préparait en Hongrie un terrain favorable à l'œuvre de démolition dont nous venons d'être les témoins. La vie chrétienne y languissait depuis un siècle, ne se manifestant plus guère que par la pratique routinière et incomplète de certains actes extérieurs. Les sacre-

ments de pénitence et d'eucharistie étaient négligés. Après la révolution de 1848, les idées libérales, dont la direction était faussée, gagnèrent tous les jours du terrain, grâce surtout à la presse, qui était à peu près exclusivement aux mains des ennemis de l'Église. Si le peuple échappait en partie à ses pernicieuses influences, en revanche les classes dirigeantes en souffraient beaucoup. On devait le constater douloureusement au jour de la lutte.

Plus d'un prélat, pourvu de gras bénéfices, s'était fait des habitudes d'une vie commode et insouciante. La formation du clergé, l'administration des diocèses, l'éducation chrétienne de la jeunesse s'en ressentaient. C'était là le fruit de l'enseignement reçu au *Zentral-Seminar*, où l'on inculquait à l'élite des étudiants ecclésiastiques que l'évêque modèle est celui que le gouvernement trouve toujours docile à ses volontés. A ce prix, mais à ce prix seulement, on aurait la paix et les faveurs.

L'indifférence et l'abandon pratique de la religion, sans parler du libertinage, faisaient des ravages effrayants dans la noblesse. En un demi-siècle l'influence sociale et la puissance politique des magnats avait diminué sensiblement; en bien des cas elle avait même disparu. D'ordinaire, voici comment les choses se passaient. Pendant que le jeune comte hongrois s'amusait à Paris ou à Venise, un régisseur juif administrait sa fortune. Régulièrement il faisait passer à son jeune maître les sommes dont il avait besoin pour ses plaisirs. Quand de loin en loin celui-ci rentrait au manoir paternel, le régisseur venait humblement présenter ses comptes. Presque toujours il se trouvait que le prodigue avait dépensé plus que son revenu de l'année. Bagatelle! Le juif avait lui-même fourni l'excédent de sa propre bourse. Il était bien juste qu'une hypothèque en bonne et due forme vînt garantir le recouvrement de la somme avancée. L'année suivante, la même chose se répétait; mais cette fois le déficit était plus considérable. Après dix ou quinze ans d'une semblable gestion, le juif se trouvait être le maître absolu du patrimoine seigneurial, y compris le droit de patronage ecclésiastique attaché à la terre. Quant au magnat ruiné, on l'exproprie judiciairement ou, si on consent à le laisser finir ses jours

dans le château de ses pères, c'est à la condition expresse qu'il mettra son influence et l'exercice de ses droits politiques au service des tribus d'Israël. Et voilà pourquoi, au milieu de cette bande cosmopolite qui détrousse et terrorise le vrai peuple hongrois, on voit çà et là, marcher la tête basse, quelques magnats captifs de leurs créanciers.

Cette déchéance d'une partie de la noblesse a permis au gouvernement de réaliser, en 1884, une réforme de la Chambre-Haute, qui devait favoriser singulièrement ses projets de législation révolutionnaire. On écarta à cette époque tous les magnats qui ne payaient pas au moins 3,000 florins d'impôt foncier. Le parvenu juif, hier encore vêtu du légendaire cafetan, était admis à s'asseoir en leur lieu et place, autour de cette *Table* où jusque-là ne pouvaient figurer que les magnats par le droit de leur naissance, et les évêques à raison de leur dignité. Le déplacement de la fortune en est venu à ce point, que les juifs, qui ne représentent pas même le cinq pour cent de la population totale, possèdent environ la moitié du sol et détiennent, en qualité de fermiers, les deux tiers des immenses domaines de l'État[1].

Ce fut dans ces conditions que le parti libéral, qui est partout le premier instrument dont se servent les loges maçonniques, devint prépondérant en Hongrie, il y a vingt ans. Son *leader* sans rival était le calviniste Koloman Tisza. C'est lui qui a préparé et conduit l'assaut donné au catholicisme. Sectaire haineux et opiniâtre, il apporta à la réalisation de ses desseins toutes les ressources d'un talent politique incontestable. Président du conseil des ministres depuis le 21 octobre 1875 jusqu'au 13 mars 1890, il consacra cette dictature de quinze ans à écarter des charges les catholiques pour les remplacer par des instruments de son choix. C'est auprès de lui que la presse venait prendre chaque jour son

1. La Hongrie compte 17 000 000 d'habitants ; à savoir : 10 000 000 de catholiques, environ 1 000 000 de Juifs; le reste appartient aux autres confessions chrétiennes : calvinistes, luthériens, grecs non unis tant Roumains que Serbes. On sait que sur les terres de la monarchie austro-hongroise vivent à peu près 2 000 000 de Juifs. C'est la cinquième partie d'Israël tout entier.

mot d'ordre. Il figurera à côté des persécuteurs de notre époque : Bismarck, Crispi, Ferry, Beust et Frère-Orban.

Quand Tisza eut compris que tout était prêt pour la campagne qu'il méditait depuis longtemps, il se préoccupa de déclarer la guerre. Le rusé ministre ne demanda pas aux Chambres une loi draconienne contre l'Église catholique : c'était trop périlleux. Il alla fouiller dans l'arsenal des *lois existantes*, où gisaient pêle-mêle des armes qu'on croyait démodées et à jamais faussées. Un décret ministériel devait suffire à les dérouiller et à leur redonner du fil. C'est ainsi qu'il ressucita la vieille et irritante querelle des *Reversalia.*

En Hongrie, où les mariages mixtes sont malheureusement fréquents à cause de la diversité des confessions chrétiennes, la question de la religion des enfants issus de ces unions a de tout temps soulevé de grandes difficultés. Il faut même convenir qu'elle n'y a jamais été résolue à la complète satisfaction de l'Église catholique, si on excepte une disposition passagère de Marie-Thérèse. Une pratique d'origine transylvanienne, sanctionnée à plusieurs reprises par le pouvoir civil, notamment en 1868, voulait « que les garçons suivissent la religion du père et les filles celle de la mère. » *Religio sequitur sexum !* Tel était le texte de la loi, mais pratiquement, pour échapper aux embarras que son exécution ne manquait jamais de créer, le gouvernement avait eu d'ordinaire le bon sens de fermer les yeux, laissant aux parents le soin de décider quelle serait l'éducation religieuse de leurs enfants.

Cet article 12e de la loi de 1868, Tisza le remit en vigueur par une ordonnance ministérielle, aux termes de laquelle « tout prêtre catholique, qui pour une raison quelconque aurait baptisé un enfant revenant de par la loi à une autre confession chrétienne, devait livrer l'acte de baptême au ministre de cette même confession. Le délinquant était passible de la prison ou d'une amende qui variait de 10 à 100 florins ». Par le fait même l'enfant était immatriculé chez les calvinistes, les luthériens ou les grecs non unis, dont il devait plus tard fréquenter l'école. On doit se rappeler qu'à cette époque l'état civil ne s'établissait en Hongrie que par le registre des baptêmes. Ce décret fut rendu le 26 février 1890

par les soins du ministre des cultes, le comte Jules Czaky. Moins d'un mois après, le 13 mars, Tisza démissionnait, abandonnant ainsi la maison dans laquelle il venait de jeter le tison enflammé. En homme déloyal, il se dérobait quand il eût fallu soutenir la responsabilité de ses actes et tirer le gouvernement du pas dangereux où il venait de l'engager. En cessant d'être ministre, Tisza n'en continua pas moins à exercer une action souveraine, d'autant plus redoutable qu'elle était devenue occulte. Il ne règne plus, mais il gouverne toujours.

Cependant le mal déjà fait n'était pas irréparable. Le décret, bien que signé, n'avait pas encore été publié. Par malheur l'homme qui releva le pouvoir que Tisza avait volontairement laissé tomber de ses mains, était un de ces catholiques libéraux, qui s'inspirent dans leur conduite publique, non pas de leurs propres convictions, mais des principes de leurs adversaires. Ils font par crainte ce que la haine inspire à d'autres. Le président du nouveau ministère fut le comte Jules Szapary. Il redoutait tellement l'influence de son prédecesseur que, pour lui complaire, il maintint au ministère des cultes l'âme damnée de Tisza, le comte Czaky, qui expédia aussitôt son néfaste décret à tous les évêques (22 mars 1890).

III

La guerre allait donc commencer. Elle s'ouvrait pour les catholiques dans des conditions défavorables. Surpris et troublés, ils se voyaient tout d'un coup sans organisation en face de l'ennemi. Dans des conjonctures aussi graves, le Prince-Primat, le cardinal Simor, convoqua pour le 12 avril à Buda-Pest tous les évêques du royaume, à l'effet de se concerter et d'adopter un plan de conduite uniforme. Dès cette première conférence, éclata parmi les prélats un dissentiment qui ne devait jamais disparaître complètement. Le gouvernement avait, sinon des partisans, du moins quelques fauteurs jusque dans les rangs de l'épiscopat. Il saura s'en souvenir à propos. Ce fut là, au jugement de ceux qui sont bien placés pour apprécier équitablement la situation, la raison capitale pour laquelle toute cette campagne a abouti à l'écra-

sement de la cause catholique. En France nous nous faisons difficilement une idée de la puissance dont dispose l'évêque hongrois. Non seulement il a le droit de siéger à la chambre des magnats, il jouit encore de cette influence que donne la richesse foncière, son bénéfice consistant d'ordinaire en vastes domaines. On sait que le primat touche à lui seul un revenu annuel d'un million de francs. Son autorité spirituelle est plus considérable encore sur un peuple dont les institutions ont été si profondément chrétiennes pendant huit siècles.

Au lieu d'une protestation vigoureuse qui eût fait hésiter et peut-être reculer les agresseurs, à la place de la direction franche, du programme bien défini que les catholiques attendaient, il ne sortit de cette consulte épiscopale qu'un *intérim* dont l'effet fut déplorable. Quand il s'agit de guerre, les manœuvres du premier moment ont une influence souveraine; il importe surtout qu'il n'y ait pas de temps perdu. En attendant que le Saint-Siège eût tranché la question, on enjoignait aux curés de se conformer au décret ministériel. La meilleure partie du clergé protesta qu'il subirait l'amende et la prison plutôt que de se prêter à une démarche que la conscience réprouvait. La situation s'aggravait. Sans doute ces prêtres courageux avaient raison sur le fond des choses; mais l'attitude qu'ils venaient de prendre portait atteinte à un bien supérieur : celui de la subordination hiérarchique. La confiance que le bas clergé aurait dû concevoir pour ses chefs naturels était désormais gravement compromise.

Le cardinal Simor s'adressa sur-le-champ au Saint-Siège. Il demandait si oui, ou non, on pouvait se conformer au décret du gouvernement. Quelque temps après, le 7 juillet, arrivait une réponse du cardinal Rampolla; elle était négative : *tolerari non potest*. On sut bien vite au ministère que le Vatican s'était prononcé et dans quel sens. Le comte Szapary sollicite alors l'intervention du « roi apostolique » auprès du primat pour obtenir que le rescrit pontifical ne fût pas encore publié. Il assurait qu'on était sur le point de trouver un *modus vivendi*. L'empereur fit ce qu'on lui demandait et le cardinal Simor déféra aux désirs de S. M., dans l'espoir d'une solution pacifique de la question. De nouvelles négociations entamées alors avec la cour romaine aboutirent

à la réponse définitive, faite le 6 septembre de la même année par une commission de cardinaux que le Pape avait spécialement constituée à cet effet. Elle était encore négative. Le décret de février était manifestement en opposition avec les principes de la doctrine catholique. Suivait l'ordre de porter cette décision à la connaissance des fidèles. Le primat convoqua de nouveau les évêques pour le 16 décembre. On devait préciser en commun l'époque et le mode de publication à adopter pour la promulgation du document pontifical. Il en fut de cette conférence comme de la première. Après un échange de vues assez diverses, les prélats se séparèrent sans rien conclure et tout rentra dans le silence. Le ministère, qui voulait gagner du temps, avait encore une fois eu recours à l'expédient dont il s'était si bien trouvé six mois auparavant.

Cependant, pour donner satisfaction à la bande de Tisza contre les catholiques, qui avaient fait déposer sur le bureau du Parlement une protestation signée de 200 000 électeurs, Szapary obtenait de la Chambre des députés une résolution qui déclarait le décret de février « légal et obligatoire ». Telle fut la réponse du cabinet à l'attitude pacifique de l'épiscopat. En attendant, l'administration multipliait les tracasseries et les amendes contre les curés qui refusaient de livrer les actes de baptême aux ministres hétérodoxes. C'est ainsi que le vaillant curé de Komorn, M. Molnar, dut payer à lui seul plus de mille florins. La presse judéo-libérale, ajoutant la dérision à l'outrage, criait tous les jours à l'intolérance du clergé. C'est l'éternelle fable du loup et de l'agneau !

Sur ces entrefaites, le grand cardinal Simor vint à succomber le 23 janvier 1891, emportant dans la tombe la douloureuse appréhension des jours mauvais qui allaient se lever pour l'Église de son pays. La cause catholique perdait en lui l'homme le plus capable de la servir. On se préoccupa aussitôt de lui donner un successeur ; mais les négociations entre Rome et Buda-Pest furent longues et épineuses. Le gouvernement, qui avait chargé Mgr Samassa de l'administration intérimaire de la chancellerie primatiale, souhaitait un prélat dévoué à ses intérêts ; le Pape voulait un gardien vigilant des droits de l'Église, un lutteur intrépide dont la voix et

l'exemple animât les catholiques au combat. C'est aux ministres, sous le couvert du roi, que le concordat reconnaît, en réalité, le droit de présenter les candidats aux dignités ecclésiastiques. Singulière situation que celle d'une bergerie dont le pasteur est choisi par les loups ! On se figure mal un général participant au choix de celui-là même qui doit conduire contre lui les bataillons ennemis. C'est là le funeste résultat d'une situation anormale que n'ont pas eue en vue les contractants. Entre deux pouvoirs bienveillants et amis, un concordat peut être un instrument de paix et de prospérité ; en de tout autres conditions, il devient une arme dont le maniement est pour le moins malaisé.

L'accord ne pouvant se faire sur le nom d'un évêque, on convint de mettre fin à cette vacance, qui durait depuis six mois, en plaçant sur le siège de Gran un homme nouveau. Pendant l'automne de 1891, la Hongrie apprit enfin que son primat s'appelait Claude Vaszary. Le nouvel élu était archiabbé de l'abbaye bénédictine de Martinsberg et, depuis trente ans, professeur d'histoire au gymnase de Raab. Il se présenta en pacificateur. Sa devise fut : *Pax.* La paix pour tous : à l'Église et à ses oppresseurs. C'était difficile. Mgr Vaszary devait apprendre bientôt, par une expérience personnelle, qu'on était encore loin, à Buda-Pest, de cet âge où le tigre et le chevreau folâtrent de compagnie.

Si cette paix, tant de fois promise et toujours attendue, n'est pas encore venue, le gouvernement ne doit s'en prendre qu'à lui-même. A des avances plus que pacifiques, il répondait invariablement par de nouvelles provocations. C'est ce qu'il fit encore le 20 mai 1892, quand il proclama, en pleine Chambre, qu'on ne consentirait jamais à ce qu'un iota fût changé soit à la loi de 1868, soit au décret de 1890. C'était un ultimatum, et les catholiques le comprirent ainsi. Grâce à l'appel chaleureux de quelques évêques, tels que Mgr Schopper, évêque de Rosenau, et Mgr Steiner, évêque de Stuhlweissenburg; grâce au zèle des jeunes curés, le bon peuple hongrois eut enfin le sentiment du danger que courait sa religion. On s'aperçut, pour la première fois, en 1892, que les élections législatives, par suite de l'intervention du clergé, n'étaient plus exclusivement au profit des libéraux.

Cette même année, un incident, qui se produisit pendant les vacances des Chambres, acheva d'ouvrir les yeux au primat sur la situation véritable. Le 5 septembre, Koloman Tisza célébrait, à Komorn, son jubilé de curateur suprême des intérêts des calvinistes d'au delà du Danube. A cette réunion, qui restera célèbre dans les annales du Kulturkampf hongrois, l'évêque calviniste, Gabriel Pap ainsi que le fils de Koloman Tisza lui-même, prononcèrent des discours d'une violence extrême. C'était une déclaration de guerre retentissante, et la proclamation officieuse de l'alliance du gouvernement avec les calvinistes. L'injure ne fut pas épargnée à la personne du primat. L'indignation des catholiques fut grande. Ils menaçaient d'en venir à des représailles, quand, le 8 septembre, Mgr Vaszary répondit à ces attaques dans une lettre circulaire, où il disait à ses ouailles que « la force ne se manifeste pas seulement par l'action, mais encore par la patience ». Dans l'intérêt de la religion et de la patrie, il conseillait de tenir au fourreau ce glaive qu'on voulait tirer pour sa défense.

IV

La politique ecclésiastique devait bientôt entrer de force dans une phase nouvelle. Exaspérés des atermoiements de Szapary, les libéraux résolurent de s'en débarrasser. Pour l'amener à donner lui-même sa démission, ils ajoutèrent au programme, dont on exigeait l'exécution, un point nouveau devant lequel il était à prévoir qu'il reculerait. C'était le *mariage civil obligatoire*. On sait qu'en Hongrie, comme cela était par toute l'Europe, il y a cent ans, le mariage restait encore un acte essentiellement religieux. L'État ne considérait comme union légitime que celle qui avait été contractée devant le ministre d'un culte autorisé, ou tout au moins toléré. Le stratagème réussit, et le 6 novembre 1892, après deux ans et demi d'un gouvernement néfaste pour la religion, le ministre semicatholique démissionna.

On vit alors se passer en Hongrie ce qui a cessé de nous surprendre depuis que c'est devenu chez nous l'état ordinaire. Une poignée de francs-maçons, représentant l'opinion et les vœux de trois millions de calvinistes ou de juifs, réus-

sit à imposer au roi apostolique, qui ne fait pas mystère de ses sentiments chrétiens, un ministère calviniste dont le but avoué était d'introduire dans le pays de saint Étienne une législation antichrétienne que réprouvaient par avance dix millions de catholiques et quatre millions de luthériens ou de grecs non unis. Le chef de ce gouvernement sectaire fut le calviniste souabe Alexandre Weckerlé, que la puissante main de Tisza venait de porter si haut, à la condition qu'il marcherait résolument contre l'Église catholique. Weckerlé prit la direction des affaires le 17 novembre 1892. Cinq jours après, le nouveau président se présenta devant la Chambre pour donner communication d'un programme que tout le monde avait déjà lu dans les feuilles juives.

C'était d'abord la laïcisation pure et simple de l'état civil. De la sorte le gouvernement n'aurait plus à se préoccuper de la question des baptêmes, et du même coup seraient supprimées les difficultés que soulevait tous les jours le décret de février. — Puis venait le mariage civil obligatoire. Les futurs époux devront commencer par se présenter devant l'officier civil qui recevra leur consentement et leur fera signer l'acte du contrat. Si le mariage est mixte, cette pièce portera la déclaration des conjoints au sujet de l'éducation religieuse qu'ils entendent faire donner à leurs enfants. C'est là une décision sur laquelle il ne leur sera plus permis de revenir; tellement que le pouvoir civil pourra les contraindre plus tard à envoyer ces mêmes enfants à l'école confessionnelle qu'ils ont choisie au jour de leur mariage. — En troisième lieu, on proclamait l'absolue liberté des cultes, y compris l'absence et la négation de tout culte; c'était la reconnaissance légale de l'incrédulité et de l'irréligion. — Enfin, réception complète des Juifs. Non seulement on naturalisera tous les enfants de Jacob qui viendront se fixer sur cette nouvelle terre de Goschen, mais ils jouiront des mêmes droits que s'ils descendaient des antiques Magyars. Liberté de pratiquer leurs rites et de s'allier aux chrétiens, faculté de circoncire ceux d'entre les *goyim* qui ambitionneraient cette faveur : tout était prévu.

Nous qui sommes nés et avons grandi dans un pays où la révolution a implanté depuis un siècle ces mêmes mœurs,

dont elle veut doter aujourd'hui la Hongrie, nous avons quelque peine à concevoir que le programme de Weckerlé ait rencontré tant d'opposition. Mais il faut se rappeler qu'un peuple ne saurait changer en un jour, sans des secousses profondes, les lois fondamentales sur lesquelles reposent chez lui la famille et la société civile. Nos pères en ont fait la cruelle expérience au siècle dernier. Encore pouvaient-ils, eux qui étaient les premiers à entrer dans cette voie, se faire illusion sur le résultat de ces réformes. Quant aux Hongrois, ils avaient depuis longtemps sous les yeux les fruits que l'arbre de la liberté a portés chez nous et chez nos voisins. Sachons convenir que ce spectacle n'était pas fait uniquement pour les enthousiasmer. Ce qu'il faut leur reprocher, ce n'est pas de s'être opposés à cette mainmise de l'État maçonnique sur leurs traditions séculaires, mais plutôt de l'avoir fait mollement et dans des conditions défavorables au succès.

Après avoir exploré le terrain sur lequel la lutte va s'engager, il est instructif de passer en revue les troupes ; d'autant plus qu'il se fit à cette époque une refonte des vieux partis, à cause des projets nouveaux du ministère. Dix-huit libéraux des plus influents lâchèrent pied et se déclarèrent hostiles au gouvernement dans la campagne qu'il venait d'entreprendre. Signalons seulement l'ex-président Szapary et un protestant bien connu, le comte Zay. Néanmoins Weckerlé pouvait encore compter sur une forte majorité à la Chambre des députés. Le groupe libéral, qui lui restait acquis, était un amalgame d'éléments hétérogènes que soudaient ensemble la haine de la religion et plus encore la cupidité. L'opposition sérieuse venait ici au gouvernement du parti national qui marche sous la conduite du plus brillant orateur du Reichstag, le comte Albert Apponyi. Pourquoi faut-il que par l'ensemble de son programme cet élève des Jésuites ne justifie pas pleinement les espérances que sa naissance, son talent et son éducation avaient fait concevoir ! A la Table des magnats, où depuis longtemps on avait l'habitude de voter invariablement pour le gouvernement, un si grand nombre se jette aujourd'hui dans l'opposition qu'il est à prévoir que la bataille sera chaude. Les rangs des évêques et des ma-

gnats catholiques se sont renforcés de Mgr Miron Roman, métropolite des Roumains, de Mgr Brancovics, patriarche des Serbes, de M. Teutsch, surintendant des Saxons protestants de la Transylvanie, de M. Péchy, curateur suprême des intérêts des luthériens hongrois, en un mot de tous ceux qui veulent garder à la Hongrie Dieu et son Christ. Dans ces conditions il est difficile de décider à l'avance quel sera le résultat d'un combat dont les chances sont à peu près égales. La victoire va rester sans doute aux plus braves... ; non, elle devait appartenir aux plus coquins !

Pour réparer ses pertes, le gouvernement s'allia avec les radicaux. Il fit aussi des avances à la fraction révolutionnaire des partisans de Louis Kossuth, celui-là même qui, en 1849, avait obtenu du Parlement de Debreczin la déchéance du jeune empereur François-Joseph Ier et proclamé l'indépendance absolue de la Hongrie. On apprit fort à propos à Buda-Pest que les finances du banni n'étaient pas en bon état. Aussitôt lui fut dépêché à Turin un ami qui avait mission d'acheter sa bibliothèque pour le musée de la capitale. Le vieux démagogue fut vite gagné, et sur le point de mourir il dicta pour son parti le mot d'ordre de voter avec le gouvernement dans les questions religieuses. Telle est la vraie raison des funérailles nationales et de l'apothéose que le gouvernement devait lui faire le 20 mars 1894. Au mois d'octobre suivant la réhabilitation devenait complète par la réception enthousiaste dont fut l'objet François Kossuth, fils et successeur du « grand démocrate ».

Plusieurs mois se passèrent encore à s'organiser de part et d'autre. Les évêques tinrent en décembre 1892 une nouvelle conférence sous la présidence du primat. Ils parurent s'entendre : une protestation uniforme fut résolue, et le roi reçut un *memorandum* où l'épiscopat le conjurait, au nom de la religion et de la patrie, de refuser son autorisation préalable au projet de loi sur le mariage civil. Le feu s'ouvrit enfin le 10 mai 1893 à la Chambre-Haute. Après une discussion fort animée, au cours de laquelle on fit beaucoup de frais d'éloquence, le discours de Mgr Schlauch, évêque de Grosswardein, décida de la journée, et la Table des magnats émit, à une majorité de 25 voix, un vote de défiance

pour le ministère. La bataille était, ce semble, bien engagée. Mais, comme si une fatalité l'eût irrévocablement décidé, le succès de cette campagne ne fut jamais plus compromis qu'au moment où on croyait le tenir. Tout d'un coup le calme se fit de nouveau : hommes et choses rentrèrent dans le silence ; si bien qu'on eût dit que le repos et la paix n'avaient jamais été troublés.

V

C'est au milieu de ce sommeil léthargique que retentit la grande voix de Léon XIII. Celui qui préside aux intérêts de la chrétienté n'avait jamais cessé de tenir les yeux attachés sur la Hongrie où se jouaient les destinées religieuses et sociales d'un peuple que tant de liens rattachent à l'Église romaine. Dans ces démêlés religieux, qui ont duré dix ans, le Saint-Siège a toujours fait son devoir, et il l'a fait avec tant de sagesse et d'intrépidité que ses efforts méritaient d'aboutir à un résultat meilleur. Il est vrai que plusieurs apprécient sévèrement la politique du cardinal Galimberti, alors nonce près la cour de Vienne. Je laisse à d'autres la tâche délicate de déterminer la part de responsabilité qui doit peser sur la mémoire de ce prélat dont la mort a été unanimement pleurée par toute la presse libérale des pays austro-hongrois. Ce qui est certain par des actes publics et officiels, c'est que la cour de Rome n'a jamais manqué aux catholiques de la Hongrie. En temps opportun et à plusieurs reprises elle a averti ; tour à tour elle a conjuré et menacé. Que pouvait-on faire de plus ? Déjà en 1886, alors qu'il voyait se former à l'horizon l'orage qui devait éclater huit ans plus tard, le Pape avait représenté aux évêques le danger que couraient leurs églises. Dans son encyclique du 22 août *Quod debitum*, il démasquait les projets du parti irréligieux et marquait avec précision la conduite à tenir pour les déjouer. Aujourd'hui que les malheurs prévus et non conjurés vont fondre sur la Hongrie, Léon XIII tente une nouvelle et suprême démarche. L'encyclique *Constanti Hungarorum*, qui parut le 2 septembre 1893, arrivait à son heure. Elle caractérisait clairement la nature antichrétienne

des lois proposées. Le Souverain Pontife y faisait aux évêques un devoir pressant de donner au clergé et aux fidèles l'exemple du zèle que tout catholique doit déployer quand les intérêts de sa foi sont en jeu. Assez de ménagements inspirés par la politique et les calculs de la prudence humaine. C'est le moment de marcher et de marcher tous ensemble la main dans la main.

Cet appel vibrant eut l'effet d'un coup de clairon : dans les deux camps on reprit les armes. La presse libérale redoubla d'injures et de menaces. Weckerlé comprit qu'il fallait se hâter. Il manœuvra si bien à la cour de Vienne, qu'au commencement de novembre il en revenait avec l'autorisation préalable du roi, qui lui permettait de soumettre aux délibérations du Parlement le projet de loi sur le mariage civil obligatoire.

C'est alors que les évêques, pour se conformer aux désirs du Pape, donnèrent les mains à un projet déjà ancien : celui de la grande diète catholique. Elle se tint à Buda-Pest le 16 janvier 1894, dans le palais de la Redoute. Plus de 40 000 Hongrois : prêtres, magnats et paysans avaient été fidèles au rendez-vous malgré les rigueurs de l'hiver. Ce premier congrès général permit aux catholiques de se compter et de s'animer à la défense de leur foi ; il eut un grand retentissement dans le pays. L'effet avait été si réel que le gouvernement songea à le diminuer par une contre-manifestation. Ce fut d'abord l'horrible carnaval des étudiants juifs et judaïsants de l'Université. Cette exhibition prit un caractère par trop hideux, et le gouvernement dut en concevoir quelque honte. Résolu qu'il était d'avoir une manifestation plus digne et plus imposante, on réunit par ses ordres tous les employés, on fit venir de chaque comitat une députation obligée, on y joignit les désœuvrés, les souteneurs, les manifestants à gages ; enfin, on plaça comme chefs de file quelques magnats, qui se trouvaient tant bien que mal en pareille compagnie. Telle fut la grande procession libérale qui pendant toute la journée du 4 mars déroula ses anneaux bigarrés sur les places de la capitale.

Pendant que ce duel se passait dans la rue, une bataille plus décisive s'était engagée au sein du Parlement le 19 fé-

vrier. Le projet de loi sur le mariage civil obligatoire, voté à la Chambre des députés par 176 voix de majorité, venait d'être porté à la Table des magnats. Cette fois tout le monde était à son poste. Du côté de l'opposition on fit bravement son devoir : catholiques, luthériens, grecs non unis furent unanimes à se prononcer contre le projet, qui fut repoussé par 139 voix contre 118 (7 mai). Le projet évincé fait retour à la Chambre des députés, et ceux-ci le maintiennent sans y rien changer. Il y avait conflit entre les deux assemblées. Pour sortir de cette impasse, Weckerlé eut recours à l'expédient qui avait déjà réussi à Tisza en 1884. Le moyen est élémentaire; je laisse seulement au lecteur de décider s'il est honnête et surtout parlementaire. Le ministre sollicita du roi la création d'un certain nombre de magnats libéraux, juste ce qu'il en fallait pour que le gouvernement eût le dessus. François-Joseph Ier refusa d'abord de se jouer ainsi de la Chambre-Haute; mais après une crise ministérielle, dans laquelle Weckerlé avait menacé de se retirer, il accorda tout ce qu'on demandait. Bien qu'à regret Sa Majesté apostolique consentit enfin à la promotion de magnats favorables au ministère ; elle usa même de son autorité auprès des évêques et des magnats, à l'effet de les amener à ne pas tenir plus longtemps en échec le gouvernement. Aussi quand vint le 21 juin, jour où la Table des magnats devait se prononcer à nouveau sur le mariage civil obligatoire, les sièges des 21 archiducs et de presque tous les grands dignitaires de la cour se trouvèrent vides; quelques magnats, qui avaient dans l'intervalle changé d'avis, votèrent avec les amis du ministère. Weckerlé triomphait, grâce à une majorité de 4 voix.

Le gouvernement se hâta de passer par la brèche qu'il venait d'ouvrir. Coup sur coup il fit voter tous les autres articles du programme. La reconnaissance légale de l'irréligion, et surtout la réception des juifs soulevèrent bien quelques difficultés : la Chambre-Haute faisait même mine de vouloir résister ; mais encore une fois la création de dix nouveaux magnats libéraux permit au ministère de se donner une majorité et de passer outre.

Les catholiques clairvoyants comprirent que tout était bien

fini; les autres gardaient au cœur une suprême espérance. Ils savaient le roi sincèrement attaché à sa foi. Jamais, se disait-on, il ne consentira à souscrire des lois si ouvertement condamnées par le Saint-Siège. N'était-ce pas ce qu'on leur avait donné à entendre au lendemain de la grande défection du 21 juin ! Aussi, ce fut dans toute la Hongrie un profond découragement mêlé de colère, quand on apprit que le 18 décembre 1894 la loi avait reçu la sanction royale.

En attachant son nom à la nouvelle législation, l'infortuné monarque avait du moins résolu d'éloigner de sa personne celui qui venait de lui forcer la main. Weckerlé était devenu odieux à la cour, depuis le jour où il l'avait contrainte à dévorer en silence l'humiliation de voir le gouvernement de Buda-Pest s'associer à l'apothéose de Kossuth, l'ennemi légendaire de la maison de Habsbourg. Weckerlé comprit la situation, et il offrit sa démission. Le roi l'accepta le 15 janvier 1895. Les libéraux eux-mêmes furent heureux de cette retraite; ils s'étaient aperçus que Weckerlé était décidément trop mal en cour pour servir à propos leurs intérêts. D'ailleurs ils savaient bien que les catholiques ne gagneraient rien à ce changement. Ils ont imposé au roi un nouveau ministère libéral dont le baron Banffy est président. Ce calviniste, curateur suprême des intérêts des réformés évangéliques de Transylvanie, est l'ami ou plutôt l'instrument du duumvirat Tisza-Weckerlé. Il aurait, paraît-il, moins de talent que ses prédécesseurs, mais il ne leur cède en rien pour la haine du catholicisme. On dit même que dans son programme figurerait, d'abord la revision de la loi scolaire de 1868, c'est-à-dire le monopole de l'enseignement au profit de l'État qui a banni Dieu de ses écoles ; et ensuite la sécularisation complète de l'Église.

VI

Voilà bientôt un an que les lois de décembre sont partout en vigueur de l'autre côté de la Leitha. Les futurs époux n'apportent ni empressement ni enthousiasme à se présenter devant l'officier civil qui doit recevoir leur consentement au nom de l'État; certains y mettent même de la mauvaise hu-

meur, affectant de venir à la mairie en habits des jours ouvriers et de réserver la tenue de gala pour la cérémonie religieuse. Jusqu'ici le nombre de ceux qui se sont contentés du seul mariage civil ne dépasserait pas 500, mais on appréhende avec raison qu'à la longue, les mœurs et l'opinion venant à fléchir, ces concubinages publics ne se multiplient. L'irréligion a eu plus de succès, surtout du côté des protestants. Plus de 11 000 calvinistes ont déclaré officiellement n'appartenir à aucune confession religieuse. Beaucoup ne font plus baptiser leurs enfants. Peut-être les soumettent-ils à la circoncision !

Les juifs ont, en effet, bénéficié du nouvel état de choses. Maintenant que viennent de tomber les dernières barrières qui contrariaient encore un peu leur force d'expansion, on les voit venir de tout côté : de Russie, de Pologne, des Balkans et même de l'Autriche. Ils immigrent par caravanes dans cette nouvelle terre promise. Afin de mieux déguiser leur véritable origine, ils parlent hongrois et changent de nom. Pour quelques florins, et moyennant une légère variation orthographique, ils peuvent se faire appeler Zichi, Esterhazi, Palfi, Szapari, tout comme les plus nobles magnats, dont la généalogie remonte à Arpad, et peut-être jusqu'à Attila. Ils envahissent les carrières libérales. A l'Université, au comité de la presse, à la banque, ils tiennent le sceptre et dictent des lois. La place qu'ils se font à Buda-Pest devient chaque jour plus considérable. Sur un demi-million d'habitants, les juifs sont pour une bonne moitié. A ce compte, n'iront-ils pas, dans un avenir prochain, jusqu'à prétendre que le souverain de la Hongrie remplace son titre de « roi apostolique » par celui de « roi d'Israël » ?

Pour qu'une si belle situation ne soit pas compromise, les nouveaux venus ont tout intérêt à ce que les libéraux gardent le pouvoir. Le mensonge et la ruse ne suffisent plus à les y maintenir, il faut recourir à la force. A l'effet d'empêcher que le mécontentement des populations ne se traduise par des élections défavorables au gouvernement actuel, il n'est violence qu'on n'emploie. Nos fraudes électorales de Toulouse sont de vulgaires tours de bateleur à côté des faits et gestes des bandits qui président en Hongrie aux élections.

Les journaux ont longuement retenti des scandales qui se sont produits au mois de mars 1895. L'élection de Neutra mérite une mention spéciale. Il s'agissait d'évincer un candidat catholique, le comte Jean Zichy. On essaya d'abord de réduire les électeurs par la faim et le froid. Ils étaient venus plus de 1 500, clergé en tête, des villages voisins. Ils eurent défense de pénétrer dans la ville, et restèrent ainsi vingt-quatre heures sous la pluie et la neige, sans pouvoir s'abriter ni se procurer de la nourriture. Des gendarmes étaient chargés de faire observer la consigne. Ces braves gens tinrent bon jusqu'au bout. Il fallut bien les laisser voter. Alors, pour faire passer quand même le candidat libéral, on dut annuler plus de 1 200 bulletins. Outre les tricheries ordinaires en pareil cas, les présidents du bureau eurent recours à un procédé nouveau : « Comment vous appelez-vous ? demandait-on à un paysan qui ne savait pas lire. — Johann Viczen, répondait-il en son patois. — Vous ne pouvez pas voter, votre carte d'électeur porte Johann Viczan. » Un autre, en bon Allemand qu'il était, confondait les *b* et les *v* et déclarait s'appeler Vencz. Il se voyait impitoyablement écarté, parce que sur sa carte on lisait Bencz. A un certain Billan il fut signifié qu'il ne voterait pas, vu que le secrétaire, qui avait rédigé son bulletin, n'ayant pas l'habitude de mettre les points sur les *i*, s'était contenté d'écrire Bellan. Il est difficile d'être aussi grotesque et plus gredin. Ces mêmes scènes se sont répétées en décembre dernier, aux élections de Nyitra et de Stomfa. Les électeurs ont dû attendre trente-six heures en plein air.

Si le libéralisme a recours à de semblables moyens pour se sauver, c'est qu'il sent que ses jours sont comptés. Il en sera de lui en Hongrie comme dans les autres pays catholiques : en Belgique, en Italie, en France et en Autriche, où il est en train de liquider. L'année de son grand triomphe a été précisément celle qui a vu naître l'adversaire destiné à le terrasser. La persécution a eu ici, comme ailleurs, son effet ordinaire. Avec le sentiment du danger, elle a mis au cœur des opprimés une volonté énergique de se défendre. Loin de se décourager, les catholiques songent à reconquérir le terrain perdu. C'est dans ce but qu'ils s'organisent. Le peuple hongrois, en qui se trouve plus d'élan que de sang-froid et

de constance, a un besoin particulier de discipline. Le mouvement chrétien, qui se fait chez lui à cette heure, a pour fin de rapprocher et de coordonner tous les éléments capables de concourir à la régénération du pays : le clergé, la noblesse et le peuple. Mais parce que c'est au peuple, avant tout, qu'on fait appel, la nouvelle ligue a pris le nom significatif de *Volkspartei*, le « Parti du peuple ». Sa formation fut résolue au congrès qui se tint, le 18 novembre 1894, à Stuhlweissenburg. Deux nobles magnats, le comte Ferdinand Zichy et le comte Maurice-Nicolas Esterhazy, voulurent bien en accepter la direction. Au mois de janvier suivant, plus de 120 délégués, réunis au palais Esterhazy de Buda-Pest, discutèrent et arrêtèrent définitivement le programme. Pour ouvrir le parti à quiconque voulait travailler au relèvement religieux et social de la Hongrie, on se borna, pour le moment, aux revendications suivantes :

1. Abolition, ou tout au moins revision des lois sur les matricules et le mariage civil.
2. Opposition à tout projet de loi contraire à l'enseignement et à l'esprit du christianisme, ou de nature à compromettre la bonne harmonie entre les diverses communions chrétiennes.
3. Liberté d'enseignement à tous les degrés.
4. Protection de l'agriculture et de la petite industrie.
5. Fidélité à la convention austro-hongroise de 1867.

L'âme du parti est le prêtre éminent dont nous avons déjà parlé, M. Molnar, curé et abbé de Komorn. Cet homme infatigable, à la parole chaude et au cœur d'apôtre, nourrit l'espoir de réaliser dans son pays ce qu'ont fait l'abbé Winterer en Alsace, et l'abbé Brunner en Autriche. Secondé d'un jeune prêtre fort zélé et de quelques laïques, il se consacre tout entier à l'organisation des congrès et à la diffusion de la bonne presse. Ce sont là les deux principaux moyens d'action dont dispose le Parti du peuple. On a multiplié les réunions plénières où se rencontrent les catholiques les plus influents d'une ou de plusieurs provinces. Il s'en est tenu trois en 1893, cinq en 1894, quatorze en 1895 et, au mois d'août dernier, l'année 1896 en comptait déjà vingt. Jusqu'ici la presse catholique n'avait été représentée que par le vaillant journal

Magyar Allam, aujourd'hui elle a plus de vingt feuilles, dont quatre sont quotidiennes. Les autres paraissent une ou deux fois la semaine. Le *Magyar Néplap*, qui est hebdomadaire, compterait déjà 22000 abonnés. Je ne parle pas des innombrables brochures polyglottes de quelques pages seulement que le comité du Parti répand gratuitement dans le peuple.

Léon XIII a chaudement encouragé le nouveau parti par un bref adressé le 6 mars 1895 à son chef, le comte Zichy. Cette auguste approbation est venue à son heure comme la meilleure réponse aux libéraux qui répandaient adroitement le bruit que l'épiscopat n'était pas favorable au Parti du peuple. Il faut convenir que l'attitude de certains évêques marquait plutôt de la défiance.

La réalisation de l'œuvre projetée n'est pas l'affaire d'un jour ni d'une année. Bien des choses sont à créer, un plus grand nombre d'autres ont un pressant besoin de réforme. Tout à fait à propos Rome vient de tracer elle-même le plan à suivre dans cette restauration de la vie chrétienne. L'instruction envoyée le 28 mai dernier à l'épiscopat hongrois par le cardinal Verga, préfet de la congrégation des évêques et des réguliers, est un document d'une nature éminemment pratique. Tout s'y ramène à un double point : la bonne formation du clergé et les soins particuliers qu'il faut donner au peuple. On rappelle aux évêques le grave devoir où ils sont de n'admettre dans les ordres sacrés que des sujets capables et dignes, de les former aux sciences ecclésiastiques et encore plus aux vertus sacerdotales ; en particulier de leur inspirer le zèle du salut des âmes. Que tous comprennent bien qu'il ne faut s'engager dans la cléricature que par vocation divine, résolu à y vivre séparé du monde pour le service de Dieu et de son Église. Le clergé doit aller au peuple. A lui de l'instruire et de l'aider au besoin. Sans sortir du caractère propre de son ministère, qu'il sache se mêler aux foules dont il sera le conseiller et le guide. Pour fortifier les bonnes volontés particulières, il est utile d'établir et de multiplier des associations vraiment chrétiennes, dont les membres pourront se garder les uns les autres par le bon exemple et le secours mutuel qu'ils se prêteront.

Il ne manque plus rien aux catholiques hongrois : ils ont une armée, des chefs et un programme. En avant pour la cause de Dieu et de la liberté ! Ce premier millénaire de leur histoire vient de se clore par des jours bien lugubres ; mais nous saluons, à l'aurore de celui qui commence, les signes avant-coureurs d'une renaissance religieuse et sociale pour « le royaume de Marie ». Encore quelques années de lutte et le ciel donnera la victoire. Ce sera une page de plus ajoutée au récit des exploits de ces fiers Magyars qui se flattaient de n'avoir pas leurs pareils au monde. On se ressouviendra alors du dicton : *Extra Hungariam non est vita et si est vita non est ita.*

A. DURAND.

UNE GRANDE CHRÉTIENNE

AU XVIIe SIÈCLE

ANNE DE CAUMONT, COMTESSE DE SAINT-PAUL, DUCHESSE DE FRONSAC

(1574-1642)

(Deuxième article[1])

III

PREMIER ENLÈVEMENT ET PREMIER MARIAGE

« Qui terre a, guerre a. » Jamais le vieux proverbe féodal ne fut plus vrai qu'à cette fin troublée du seizième siècle. Ce n'est pas seulement le royaume entier qui est divisé en deux camps ennemis par les passions religieuses; chaque province, chaque cité, parfois chaque demeure seigneuriale est déchirée par la guerre civile ou domestique.

Jean, premier enfant et fils unique de Geoffroy de Caumont et de la maréchale de Saint-André, ne survécut que quelques années au protonotaire. Le 5 juillet 1577, il mourait après une courte maladie au château paternel[2]. Et voilà comment sa sœur Anne, seule héritière désormais de la triple fortune réunie sur sa tête, des Lustrac, des Albon-Saint-André et des Caumont, se trouva dès le berceau le premier parti de France. Du même coup, dit le P. Hilarion, elle « fut l'ambitieuse pretention de plusieurs Princes et grands Seigneurs qui la demanderent à Madame sa mere, quoy qu'elle ne fist alors que commencer la VIe année de son âge[3]. » En attendant les luttes privées de ces prétendants, c'était déjà autour de ses biens la scission ouverte entre calvinistes et catholiques. Les hostilités générales avaient repris en 1574, à l'avènement de Henri III au trône. Marguerite, devenue par son veuvage douairière de Caumont, n'était pas encore

1. V. *Études*, 15 septembre 1896.
2. *Nouvelle Revue*, p. 516.
3. Hilarion de Coste, p. 92.

remise de ses couches que les catholiques lui enlevaient les places de Fauillet, Tonneins-Dessus et Castelmoron en Agenais. A leur tête étaient les deux frères Comarque. En un tour de main, ils y avaient commis, capitaines et soldats, pour trente mille francs de dégâts. Le 24 juillet ils s'emparaient également de Caumont, avec les « meilhieurs meubles et papiers et les fruictz de deux années », le tout évalué à cent mille francs. Marguerite s'adressa à la reine-mère, protestant contre la prétendue trahison des Comarque et l'informant de son parti pris de ne rien céder à personne[1]. Catherine de Médicis avait d'autres soucis. La douairière de Caumont sut deviner le soleil levant; elle se retourna du côté de Henri IV. Le Béarnais n'était encore que son coreligionnaire; mais il lui apparaissait comme un homme agissant par soi-même et ne négligeant aucune occasion d'intéresser quelqu'un à sa cause. Son espoir ne fut pas déçu. Henri de Navarre avait parmi ses partisans un capitaine de renom nommé Geoffroy de Vivant. Le huguenot se mit en campagne, et avant la fin de l'année il avait repris Caumont aux catholiques. Cette guerre de places fortes tour à tour surprises et pillées, perdues et reconquises, ne faisait que commencer; les péripéties en furent nombreuses.

La situation se compliquait pour la douairière de compétitions entre les héritiers de son fils Jean et les prétendants de sa fille Anne. Le neveu de son second mari, l'échappé de la Saint-Barthélemy, Jacques Nompar de Caumont, plus tard duc de la Force, réclamait une partie de la succession de son cousin décédé, invoquant en sa faveur, contre Anne, la coutume de sa maison qui avantageait les hoirs mâles à l'exclusion des filles. De là un interminable procès. Henri IV fut saisi de la contestation. Il daigna la régler minutieusement. C'est merveille de voir comment l'esprit politique de conciliation égalait chez ce prince la promptitude de la décision et la vigueur dans l'action. Il écrivit à son capitaine Vivant que Mme de Caumont devait continuer à jouir des fruits et revenus de Castelnau; que l'entretien de la place serait pris

1. *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'Agenais,* publiés par T. de Larroque. Paris, 1875, in-8, p. 122. Pièce 47. Marguerite de Lustrac à Catherine de Médicis. Gavaudun, 11 août 1574.

sur les contributions voisines, « et quant à la maison mon désir seroit qu'elle fût en main séquestre et commise à quelque mien serviteur, *agréable aux deux parties*, ce que vous ferez négocier avec ledit de la Force[1]. »

L'affaire semblait moins facile à arranger avec les prétendants, qui n'étaient pas moins de trois, et tous trois de haute lignée. Le premier, Claude des Cars[2], prince de Carency, fils aîné de Jean des Cars, sieur de La Vauguion, était petit-fils d'Isabeau de Bourbon, en qui s'éteignit la branche des Bourbons-Carency, issue de saint Louis. Le deuxième, Henri de La Tour, vicomte de Turenne, sera plus tard duc de Bouillon; le troisième, Charles de Gontaut, est le futur maréchal de Biron.

Le premier tenait dans son jeu les meilleurs atouts. Son père, en effet, Jean des Cars de La Vauguion, étant cousin de Geoffroy de Caumont, avait été nommé, au décès de ce parent, tuteur de ses enfants[3]. Il ne crut pouvoir mieux user de ses droits de tutelle qu'en octroyant à sa pupille Anne, encore à la lisière, un fiancé prématurément dévoué à sa bonne fortune! C'était un odieux abus de pouvoir. L'honnête minime Hilarion de Coste déclare que cette qualité de tuteur ne faisait pas une difficulté petite à surmonter, un tuteur ne pouvant décemment marier son fils avec sa pupille. Jean de La Vauguion n'y regarda pas de si près. Il avait le souverain pour lui. Le roi de France le qualifiait officiellement « mon cousin », comme le roi de Navarre cousinait avec Marguerite de Lustrac. Henri III l'avait nommé son premier chambellan, et successivement il l'avait fait capitaine de cinquante hommes d'armes, maréchal-sénéchal du Bourbonnais et che-

1. *Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 343. A Monsr de Vivans, 1580.

2. Une branche de la très ancienne famille de Pérusse ayant hérité de la grande seigneurie des Cars, vers le milieu du quatorzième siècle, ajouta le nom de ce fief au sien et forma ainsi la famille de Pérusse des Cars qui seule subsiste encore. Le château de Pérusse, situé sur un roc escarpé, aux bords du Taurion, paroisse de Champroy, commune de Châtelus-le-Marcheix (Creuse), était possédé dès le dixième siècle par des seigneurs qui relevaient des vicomtes de Limoges.

3. Jean des Cars de La Vauguion était fils de François des Cars, seigneur de La Vauguion, chevalier d'honneur de la reine Éléonor d'Autriche, et d'Isabeau de Bourbon, princesse de Carency, en Artois.

valier de l'ordre nouveau du Saint-Esprit à la première promotion, 31 décembre 1578[1]. Le bâton de maréchal avait même longtemps paru à sa portée; mais jamais, si digne qu'il en fût, il n'avait su le saisir. « On lui fit passer une infinité de places vacantes sous son nez, écrit familièrement Brantôme; au diable s'il en a jamais peu attrapper une[2]. » Cela ne laissait pas d'être vexant pour le vicomte. Mais sa plus utile recommandation était encore son titre de catholique. La protestante Marguerite de Lustrac, avec ses immenses domaines et tous ses gens, ne relevait du roi très chrétien que pour la forme; le fond avait passé, grâce à elle, au service de l'hérétique Henri de Navarre. La Vauguion fut donc bien inspiré de solliciter des lettres du grand sceau portant permission et dispense à l'effet de marier, bien que tuteur, son fils Claude avec Anne sa pupille. Mais il pensa que la force fonderait son droit plus encore qu'un parchemin en règle, et, suivant les mœurs du temps, il résolut de recourir à un suprême expédient. « Il faut toujours enlever la fille, écrira Bussy-Rabutin un siècle après; on finit par avoir l'amitié des parents, et après leur mort, leurs biens. »

La Vauguion entreprit l'enlèvement. Assuré sans doute, en secret, de l'assentiment du roi Henri III, il se rend, accompa-

1. P. Anselme, *Grands officiers de la couronne*, t. IX, p. 51. *Catalogue des chevaliers du Saint-Esprit.*

2. Brantôme, t. V, p. 179. — Il est regrettable que M. Berger de Xivrey dans son *Recueil des Lettres missives de Henri IV* (t. I, p. 40, note 3), ainsi que M. Lud. Lalanne, dans l'annotation courante des *OEuvres de Brantôme* (t. IV, p. 288 et 365; t. VI, p. 49 et 145-6), et dans la table (t. XI, p. 88), aient confondu Jean des Cars, seigneur, puis comte de La Vauguion, qui nous occupe, avec François des Cars, le favori de Henri II, puis d'Antoine de Bourbon, le roi de Navarre, qui l'envoya en ambassade auprès du pape. Voir sur cette mission diplomatique, d'ailleurs malheureuse, le bel ouvrage de M. le baron de Ruble, *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, t. III, p. 286 *sqq.* Ce qui a pu prêter à la confusion, c'est que ce François de Pérusse, comte des Cars, fut aussi promu chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1578. *P. Anselme* t. IX, p. 45. Mais les deux personnages sont fort distincts. Nous en avons acquis la preuve péremptoire, grâce à l'obligeance de M. le duc des Cars qui a bien voulu nous communiquer le *Tableau généalogique de la maison de Pérusse des Cars.* Cette généalogie, établie d'après les documents authentiques récemment découverts aux archives de Limoges, a été composée en 1887.

gné de nombreux gentilshommes, au château de Castelnau-sur-Gupie[1], près Marmande, où résidait Marguerite de Lustrac avec sa fille. Le tuteur se présente, comme pour une visite à la petite Anne, et expose à la mère sa requête en vue du mariage projeté. Refus. Enlèvement de la mère et de l'enfant.

A travers le Limousin, une maréchale de France et sa fille sont conduites sous bonne garde au château du ravisseur, à La Vauguion. Là, beaucoup d'honneurs les attendent, mais des honneurs décernés à des prisonnières. Marguerite de Lustrac n'était pas femme à goûter cette vie. A la sommation de consentir aux fiançailles des deux jeunes gens, elle fit d'abord quelque résistance, puis elle céda à la contrainte. A ce prix, la liberté lui fut rendue. Une mère plus tendre aurait refusé de partir sans son enfant. Marguerite ne vit, en parfaite égoïste, que la facilité pour elle-même de rentrer dans ses châteaux d'Agenais. Elle abandonnait sa fille Anne, âgée de six ans.

Les fiançailles devaient avoir le plus de solennité et de fermeté possible; par suite, on était convenu qu'elles auraient lieu dès que la future aurait atteint ses douze ans. L'approbation du roi est accordée. Marguerite de Lustrac, dame de Caumont, figure dans la demande, et, par le contrat, elle promet « entre autres choses » de reconnaître Mlle Anne de Caumont, sa fille, pour « sa seule et principale heritiere[2] ». La Vauguion n'avait pas oublié les clauses intéressées. Mais il avait compté sans le revirement de la généreuse contractante. Aussitôt délivrée, Marguerite de Lustrac n'eut plus qu'un but : annuler un consentement arraché par la violence. L'habile femme chercha un allié. Opposer les prétendants et les mettre aux prises les uns avec les autres était le plus sûr moyen de s'en procurer. Elle s'adressa au maréchal de Biron, père de Charles de Gontaut, baron de Biron, le deuxième aspirant. Les raisons à faire valoir auprès de lui étaient simples : contrainte viciant le contrat; par suite

1. *Faits d'armes de Geoffroy de Vivant*, publiés par Adolphe Magen. Agen, 1887, in-8, p. 32. — Ce Castelnau est une commune du canton de Seyches.

2. Hilarion de Coste, p. 94. — M. Clément-Simon a rétabli l'ordre des faits.

engagements nuls. Tout cela était sans doute bien indifférent à Biron; mais Marguerite lui promettait, en échange de sa protection, sa fille Anne pour Charles de Gontaut.

Avant que Biron fût à même d'agir, La Vauguion profita des dispenses et fit célébrer des fiançailles toutes différentes de celles rêvées pour Charles de Gontaut. Et afin que l'acte faisant Anne de Caumont sa belle-fille ne fût pas invalidé, il résolut de maintenir par la force ce que la force avait commencé. Puisque la fille lui appartenait, il jugea naturel de s'emparer de ses biens. Il suborne donc les capitaines calvinistes auxquels Henri de Navarre a confié la garde des châteaux et en quelques jours il met la main sur Caumont, Tonneins-Dessus, Faulliet, Castelmoron, Goudourville, Castelnau-les-Millandes, Fronsac et Coutras. Marguerite de Lustrac s'enfuit de Castelnau et parvint à se réfugier dans une maison de paysan, puis chez un sieur de Feyrac.

La Vauguion n'eut pas longtemps à se féliciter du service rendu à Henri III et au parti catholique par la prise de tant de forteresses. Le capitaine Vivant revint à la rescousse et chassa la plupart des intrus. Il ne laissa à La Vauguion que Castelnau, Fronsac et Coutras (1580).

Les armes le cédèrent alors à la toge. La Vauguion eut l'heureuse idée d'assigner Vivant en justice, et, comme en ce temps-là il y avait encore des tribunaux qui ne laissaient pas fléchir le plateau de la balance sous l'épée du vainqueur, un décret de prise de corps est porté contre Vivant. L'affaire fut renvoyée devant la Chambre de l'Édit de Guyenne et l'on ne sait trop ce qui serait arrivé, si Henri IV ne s'était interposé. Avec son art magique de conciliation, il intervint en faveur du condamné, le capitaine protestant Vivant, et pria La Vauguion qui avait gain de cause, de laisser les choses dans le *statu quo*. Il promettait de s'arranger directement lui-même avec Mme de Caumont.

Durant ces épisodes de luttes à main armée rarement suspendues par des trêves juridiques ou des arrangements diplomatiques, Anne de Caumont grandissait prisonnière au château de La Vauguion[1]. Catholique, son geôlier respectait

1. Hilarion de Coste, p. 95. — La terre et seigneurie de La Vauguion

l'hérésie en laquelle elle était née et la laissait élever, même à son foyer, dans la religion protestante. Peut-être se réservait-il de la faire instruire plus tard et dans des conjonctures où le zèle paraîtrait moins un acte de pression ; peut-être ne s'en souciait-il pas. « Tant y a, dit Hilarion de Coste, que les mesmes femmes que sa mere luy avoit données, qui toutes estoient de la religion pretenduë Reformée, furent tousjours avec Mme de Carency (car c'est ainsi qu'on la faisoit nommer) tant qu'elle fut à La Vauguion [1] ». Anne de Clermont [2], la future belle-mère, faisait élever la fille de Marguerite de Lustrac comme ses propres filles. Quand l'enfant eut douze ans, le mariage fut célébré et rendu définitif, la consommation seule fut remise à l'âge nubile.

IV

DUEL ET VEUVAGE

Ainsi, Anne de Caumont était en 1586 légitime épouse de Claude des Cars La Vauguion, prince de Carency. Son mari qui avait, suivant d'Audiguier, autant d'ambition que d'amour pour elle, se rendait souvent à la cour [3]. Brillant cavalier et dans la fleur de sa vingtième année, il oubliait au milieu des fêtes que son rival ne le perdait pas de vue. Un jour de mars 1586, Charles de Gontaut, second fils du maréchal de Biron, et que son père, depuis la mort de l'aîné, faisait appeler le baron de Biron, le rencontra au Louvre dans un passage assez étroit. C'était un redoutable compagnon que le jeune Charles. Jusqu'à l'âge de seize ans, il s'était montré inca-

située dans le Limousin, fait partie aujourd'hui de la commune des Salles, arrondissement de Rochechouart (Haute-Vienne).

1. *Ibid.*

2. Fille d'Antoine, premier comte de Clermont, seigneur d'Ancy-le-Franc, grand-maître des Eaux et Forêts de France (1551-1554), et de Françoise de Poitiers, sœur de la duchesse de Valentinois. Elle avait épousé M. de La Vauguion, le 1er octobre 1561. Son frère Henri, premier comte de Clermont-Tonnerre, fut nommé duc et pair en 1571.

3. *Le Vray et ancien vsage des dvels, confirmé par l'exemple des plus illustres combats, et deffys qui se soient faits en la Chrestienté.* Par le sieur d'Avdigvier. Paris, Billaine, 1617. In-16, p. 434.

pable dans ses études, mais d'une remarquable aptitude au métier des armes. Il ne doutait de rien. Son père, enchanté de son audace, l'avait encouragé, en prenant plaisir à ses précoces exploits[1]. Mieux eût valu lui inculquer les sentiments du devoir et de l'honneur.

Mis par le hasard en face l'un de l'autre, Biron et Carency « s'entrepoussèrent ». Une provocation s'ensuivit. Biron invita Carency à se battre, sur place et à l'heure même, « à coups de poing ». C'était ajouter une nouvelle insulte. Carency sentit l'affront : « Mais, j'ai une épée, » répondit-il fièrement, en mettant la main à la garde. Rendez-vous est pris pour le lendemain, au point du jour : trois contre trois; à l'épée et au poignard; lutte à mort.

Le P. Hilarion de Coste, qui ne trouvait pas séant en 1647 « à un Prestre et Religieux de s'amuser à décrire ces detestables et damnables combats saintement condamnez par les Canons de l'Église, et justement par les Édits de nos Rois », se relâcherait sans doute de son extrême circonspection, aujourd'hui que le récit de ces tueries ne peut guère tirer à conséquence. Le temps des prouesses d'Artagnan est bien fini, et ne reviendra pas. L'Académie n'a plus à s'émouvoir de l'exemple pernicieux donné sur le théâtre par le duel de Rodrigue et don Diègue. L'horrible scène à laquelle nous allons assister n'est pas plus contagieuse.

L'endroit choisi fut un des « beaux champs » de la plaine Saint-Marceau, entre Montrouge, Vanves et Vaugirard, à une lieue. C'était le 6 mars[2], par une froide matinée. Les combattants arrivèrent sous la neige qui tombait à « outrance ». Avec lui Carency amenait pour seconds Charles d'Estissac, unique héritier d'une maison d'ancienne noblesse, et La Bastie. Biron était accompagné de Bertrand de Pierre-Buffière, sieur de Genissac, et d'un autre gentilhomme, Montpezat-Laugnac. Ils se rangèrent : Biron contre Carency, Montpezat contre La Bastie, Pierre-Buffière contre d'Estissac.

Biron avait déféré à Carency le choix des armes; mais

1. Palma Cayet, *Chronologie septenaire,* 1602. Ed. de la collection Michaud, 1838, t. XII, p. 204.

2. Ou le 8, d'après le *Journal de Lestoile*. Ed. de la collection Michaud, p. 201.

comme, bien qu'il fût très jeune, il « entendoit déjà, dit l'historien de Thou, les ruses de la guerre[1] », il se campa dans la meilleure position, laissant la neige souffler en pleine face des adversaires et les aveugler. Cependant Carency lui porta un si rude coup d'estoc que l'arme pénétrant dans le bras laboura les chairs jusqu'au coude. Biron se remit et reprenant l'offensive contre Carency trop découvert à la riposte, l'étendit raide mort. De son côté, Montpezat avait couché La Bastie sur le carreau. Restait Estissac, le plus jeune de tous, que chargeait Pierre-Buffière. Criblé de blessures, terrassé, il résistait encore. Pierre-Buffière le perçait de coups d'épée sans pouvoir le tuer. Remonté en selle avant de l'avoir achevé, l'implacable adversaire se résigna à abandonner l'agonisant « après avoir demeuré neantmoins longuement tout seul à cheval pour le voir mourir ». Mais Biron et Montpezat se retiraient en hâte et il n'était que temps de les rejoindre. Les trois vainqueurs s'enfuirent, blessés tous trois, chacun laissant son mort sur la place[2].

Vive fut l'émotion à la cour. On n'y avait point perdu le souvenir, malgré huit ans passés, du fameux duel, le premier qui eût ensanglanté Paris sous Henri III, entre Caylus, Maugiron et Rivallot, contre les mignons du roi, Balzac d'Entragues, Riberac et Schomberg. A la suite de ce combat célèbre, le souverain avait porté un édit interdisant dans le royaume toutes les sortes de duel, sous peine de mort et d'infamie. Cette fois, comme Gontaut était le favori d'Épernon qui occupait la première place dans le cœur du monarque, on dit plaisamment que l'affaire avait eu lieu entre « les mignons des mignons » de sa Majesté. Les meurtriers

1. De Thou, *Histoire universelle*. Ed. La Haye, 1740, t. VI, p. 677.

2. D'Audiguier qui écrit ceci en 1617, a déjà une certaine horreur du duel et entrevoit des châtiments providentiels dans la fin tragique de ses héros ou de leurs descendants. Brantôme, un contemporain, ne voit qu'avec admiration de tels exploits : « La *fortune* fut si *bonne* pour M. le baron (de Biron) et ses deux confidans, que chascun tua *bravement* son homme et l'estendit mort par terre. Aucuns dirent que M. le baron de Biron plus vaillant, prompt et soudain de la main, despescha son homme le premier, et alla ayder aux autres; *en quoy il fit très-bien*, et monstra qu'avec sa valeur il avoit du jugement et de la prévoyance. » Brantôme, *Duels*, p. 316 *sqq*.

furent recherchés pour fraude dans le combat. Gontaut se cacha et vécut quelque temps déguisé en simple porteur de lettres. Dans ce travestissement, il alla près du Luxembourg consulter un astrologue ou mathématicien, sur son avenir. Le devineur Labrosse lui répondit qu'il arriverait « à de grands honneurs par son industrie et vaillance militaire et pourroit parvenir à estre roy », mais qu'il en ferait tant qu'il aurait la tête tranchée. Ce qui se vérifia à la lettre, quand Charles de Gontaut, l'assassin de Carency, fut devenu le maréchal de Biron, duc et pair, amiral, lieutenant-général des armées royales et traître à Henri IV, son sauveur à Fontaine-Française. Nous venons d'assister à ses débuts. Cette fois c'est à Épernon qu'il dut la vie. Le mignon tout-puissant obtint en sa faveur des lettres de grâce.

V

NOUVEL ENLÈVEMENT

Par la mort de Claude des Cars, prince de Carency, Anne de Caumont, une première fois mariée, était veuve pour la première fois. Avait-elle jamais connu ou seulement vu son mari? Toujours est-il que son tuteur La Vauguion lui en eut bientôt trouvé un second. Il avait un deuxième fils, Henri des Cars. Le titre de prince de Carency passa à celui-ci, et, par surcroît, à la veuve du frère aîné. On ne perdit pas de temps. Malgré sa douleur profonde, La Vauguion ne laissa pas Charles de Gontaut profiter de son odieuse victoire. Le roi donnait son assentiment au calcul de substitution de personne, en sorte que moins d'un mois après le duel, un envoyé de Sa Majesté, Lasteyrie du Saillant, sieur de Vergy, se présentait à la douairière de Caumont pour lui apprendre que sa fille Anne devait être accordée à Henri des Cars. Un arrêt du Conseil d'État, le roi présent, autorisait, à la date du 3 juin 1586, cette nouvelle union. Enfin, Henri III, par lettres du mois de juillet, érigeait la terre de Vauguion en comté, en faveur du vicomte ; c'était une série de faveurs appréciables. Les contemporains habitués aux excès du favoritisme n'y virent que la menue monnaie du bâton de ma-

réchal. Ils comparèrent le chambellan de Henri III à « ces oyseaux de proye qui chasseront tout un jour et ne prennent rien », d'autres faisant en une heure plus qu'ils ne veulent[1]. N'était-ce donc pas une assez riche proie, que la jeune veuve Anne de Caumont, avec sa formidable dot ? Mais ce que M. de La Vauguion avait jugé bon à prendre, il ne sut pas le garder.

Le caractère inquiet et irritable de la maréchale de Saint-André vivait toujours dans la douairière de Caumont. Sa fille, le roi en disposait; ses biens, soldats catholiques et protestants se les disputaient à main armée sans trêve ni merci. Elle résolut de reprendre le tout et de l'emporter de haute lutte. Du moment que le mariage n'était pas consommé, les contrats civils ou canoniques confirmés par l'autorité royale ne formaient à ses yeux que de frêles obstacles. En quête d'appui, elle regarda du côté du plus fort. Les Guises étaient les rois du jour. Marguerite, cette femme qui pour plaire à Condé avait apostasié la foi catholique, fit une nouvelle volte-face et renonça au protestantisme. Sincère ou non, ce retour à la religion de son enfance l'associait à la haute fortune du parti des princes de Lorraine que le traité de Nemours (1585) venait de donner pour maîtres au pays. Un écrivain distingué, M. Baguenault de Puchesse, a eu la curieuse pensée, en narrant ces palinodies, de se demander quelles eussent été de notre temps les évolutions successives de cette femme aux fantasques désirs, « ne regardant rien comme impossible et ne s'arrêtant jamais dans ses calculs ambitieux ». Trois cents ans plus tard, écrit-il, cette contemporaine de François Ier et de Henri IV « n'en aurait pas moins vécu de contradictions et d'intrigues : les philosophes ou les libres-penseurs auraient tenu lieu de huguenots ; les ultramontains auraient succédé aux ligueurs, la Révolution aurait remplacé la Réforme. » Cela suppose que l'intensité des passions et le relief des caractères ne se sont pas quelque peu émoussés.

Marguerite n'alla point trouver le duc de Mayenne. Comme enjeu de son rapprochement, elle lui fit offrir, « par les en-

1. Brantôme, t. V, p. 180.

tremetteurs, » la main de sa fille Anne pour son fils aîné, Henri de Lorraine, comte d'Aiguillon. L'affaire fut aussitôt arrangée. Mais offrir n'est pas donner. Anne était le « trésor » du comte de La Vauguion, et, en ce temps d'universelle anarchie, qui donc eût osé la retirer de ses mains ?

Mayenne avait une armée. Il osa. En cette même année 1585, il partait en campagne contre les Huguenots de la Guyenne, à la tête de douze régiments d'infanterie, six mille Suisses et deux mille hommes de cavalerie. Avec ces forces pour lesquelles il avait reçu plus de six cent mille écus[1], un chef plus habile eût réduit toute la province. Il en fut autrement. L'infortuné Mayenne ne fit, dit Lestoile, qu'accroître la réputation du roi de Navarre, et diminuer la sienne[2]. Il rentra sans gloire de son expédition manquée.

En traversant le Limousin, vers la fin d'octobre 1586, il avait campé à quatre lieues de La Vauguion. De là, il avait lancé sur le château le capitaine protestant Vivant qui venait déjà de lui livrer Caumont, à la suite d'un accord. Vivant était rompu aux coups de main. Un fort détachement des officiers les plus hardis de l'armée le suivait. Un ami et voisin du châtelain, le traître classique en ces sortes de rencontres, Saint-Mathieu les guidait. Ils se présentent sous les murailles du manoir, ils réclament Anne de Caumont, et menacent, en cas de refus, d'investir la place avec les douze mille combattants établis tout auprès. Tenir bon, c'était s'exposer à la ruine, à un désastre avec toutes ses conséquences prévues et imprévues. Céder sans contrainte, c'était perdre, avec le bénéfice de la possession, le droit à espérer le recouvrement. La Vauguion essaya un semblant de résistance, juste ce qu'il fallait pour sauver l'honneur et établir la voie de fait. Il se ménageait ainsi un recours en justice. Dans l'espoir de reconquérir par la loi sa pupille que lui arrachait la force, il fit constater la violence et livra la princesse de Carency, sa belle-fille, avec toutes ses suivantes. Il y avait six années qu'il la détenait prisonnière. Comme il l'avait enlevée encore enfant, à Castelnau-sur-Gupie, en 1580, on la lui enlevait aujourd'hui ; à la différence que Mayenne

1. *Les Mémoires de Monsieur le dvc de Nevers*. Paris, 1665, t. II, p. 82.
2. *Journal de Lestoile,* p. 209.

agissait avec le consentement et à la prière de la mère. Les Huguenots prétendirent le contraire, mais surtout ils s'amusèrent aux dépens de la réputation militaire du duc de Mayenne. Le grand capitaine, qui s'était fait fort de ramener à Paris les princes du sang prisonniers et leurs officiers enchaînés, ne rapportait en triomphe qu'une jouvencelle. C'était un beau trophée de guerre que cette fillette « nourrie huguenote dés la mammelle [1] », et enlevée par un catholique dans la maison de son tuteur, pour lui faire épouser le fils du ravisseur[2].

Anne de Caumont subissait son deuxième enlèvement et allait appartenir à un deuxième mari. Brusquement arrachée aux murs du château où s'était écoulée son enfance, elle fut jetée sur un chariot et conduite à Paris, à la suite de l'armée. Mayenne pouvait braver l'opinion ; il était obligé de s'expliquer avec le roi. On trouve bien longue et bien embarrassée la lettre qu'il écrivit à Henri III, pour se justifier. Mais il fallait se défendre. La Vauguion criait au rapt et adressait une supplique au souverain. Mayenne nia avec raison qu'il y eût rapt, puisqu'il n'avait enlevé la fille mineure qu'à la demande de sa mère, la douairière de Caumont, et pour la rendre à la liberté. On peut lire l'exposé des faits présentés à sa façon dans une des « lettres et très humbles prières », par lesquelles, au dire de Lestoile, il adoucit Henri III[3]. Le capitaine Vivant, ce massacreur de prêtres et de moines, reçut du duc des lettres d'abolition pour tous ses sacrilèges et ne fut pas inquiété. La Vauguion importunait le roi de ses doléances ; mais c'était le temps où Henri III courait les rues de Paris en jouant au bilboquet avec ses mignons et se

1. *Mémoires de Nevers, loc. cit.*

2. *Satyre Ménippée.* Ed. de Ratisbonne, 1726, t. I, p. 32 et p. 129. Le lieutenant d'Aubray se trompe, dans sa Harangue, en plaçant l'enlèvement à Fronsac. — De Thou enregistre la calomnie des partisans du roi de Navarre, disant que « le duc de Mayenne ayant été reçu au château avec toute la politesse possible... avoit, contre les loix sacrées de l'hospitalité, enlevé la jeune veuve. » P. 678.

3. Tamizey de Larroque, *Document inédit relatif à l'enlèvement d'Anne de Caumont.* Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette lettre ainsi que le commentaire, si riche en renseignements les plus divers et en spirituelles remarques, qui en double l'intérêt.

faisait traiter de « Sardanapale » par le peuple. Contre lui les « Guisards » avaient beau jeu. La Vauguion s'adresse, avec son deuxième fils, Henri des Cars, prince de Carency, à Henri de Navarre. Le Béarnais se montra une fois de plus ce qu'il était : l'homme de la conciliation. On demeure tout étonné qu'en prenant parti pour Marguerite de Lustrac il se soit exposé à faire le jeu de Mayenne et à ratifier la livraison des places aux catholiques. Il écrivit quand même à sa cousine pour lui proposer d'accepter l'arrangement sur les bases préparées par le détenteur actuel de sa fille. Mayenne souscrivit naturellement à un projet d'accord si conforme au sien. La Vauguion s'y refusa.

Anne avait été remise par le duc de Mayenne à sa propre femme Henriette de Savoie[1]. On lui avait laissé les mêmes « demoiselles »[2] qu'au château de La Vauguion et durant son voyage à Paris dans un fourgon de l'armée catholique. Mais son nom lui fut changé. Elle devint, de princesse de Carency qu'elle était, la marquise de Fronsac, nom qu'elle devait garder jusqu'à ce qu'un troisième mariage la rendît comtesse de Saint-Paul.

Cependant La Vauguion usait de ses fonctions de chambellan qui lui donnaient l'oreille du roi, pour réclamer éternellement. Fatigué, Henri III se rangea à un moyen terme et décida que la jeune marquise de Fronsac serait confiée à une tierce personne, laquelle ne serait autre que la reine elle-même, Louise de Lorraine. Puis sous main il tranquillisa Mayenne, lui promettant que ce ne serait que momentané. Dans peu de jours, Anne serait cédée par la reine à la duchesse de Nemours, mère du Balafré et de Mayenne[3]. Plus tard, Anne déciderait elle-même de son sort et choisirait entre les partis. Mayenne savait combien vaines sont les promesses. Possession vaut titre. Il garda sa prisonnière.

1. Henriette ou *Henrie* de Savoie, veuve de Melchior des Pretz, seigneur de Montpezat, marquis de Villars, avait épousé en secondes noces Charles, duc de Mayenne, le 23 juillet 1576.

2. Hilarion de Coste, p. 96.

3. Anne d'Este, fille de Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France, épouse en premières noces, 4 décembre 1549, de François de Lorraine, duc de Guise, était petite-fille de Louis XII, par sa mère.

VI

CONVERSION

Mais il ne la tenait pas au secret. A son retour de Guyenne, il semble qu'il l'ait produite à la cour. La regardant comme leur belle-fille, le duc et la duchesse se faisaient suivre d'elle dans leurs déplacements. Ils la conduisirent en Champagne et de là en Bourgogne. Ici, le duc était depuis treize ans gouverneur[1]. Il parla en maître, et fit dire à la petite marquise de Fronsac « qu'il vouloit qu'elle fist profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, et qu'elle allast à la Messe[2]. » Les Guises n'étaient pas gens, en matière de religion, à chercher des détours et à tergiverser. La fortune d'Anne de Caumont n'eût pas été de bonne prise à leurs yeux si elle avait dû introduire l'hérésie dans leur maison. Ils venaient de déclarer leur volonté à l'enfant; mais ils se rendaient bien compte que cette injonction serait vaine si les suivantes calvinistes demeuraient auprès d'elle. Le parti que n'avait pas osé prendre la comtesse de La Vauguion, Anne de Clermont, ne fit pas reculer Madame de Mayenne. La gouvernante et les autres domestiques restés attachés jusqu'ici à la personne d'Anne de Caumont lui furent retirées; elle en éprouva beaucoup d'ennuis. La duchesse l'emmenait avec sa petite-fille Catherine, plus tard duchesse de Nevers[3], à la messe et aux sermons ; cela ne laissait pas de scandaliser quelque peu les catholiques, incertains s'ils devaient tolérer cette présence d'une huguenote à l'office divin ; mais en même temps on la fit instruire dans la foi catholique par un jésuite, sans doute un père du collège, dit des Godrans, à Dijon, et l'un de ceux qui s'oc-

1. Mayenne était entré au gouvernement de Bourgogne par lettres de Charles IX, du 7 mars 1573. — Il était le troisième des princes de la maison de Lorraine investis successivement de cette charge depuis 1543.

2. Hilarion de Coste, p. 96.

3. Catherine de Lorraine, mariée en février 1599 avec Charles de Gonzague, duc de Nevers, puis de Mantoue, morte à Paris le 8 mars 1618, âgée de 33 ans.

cupaient de controverse avec les protestants[1]. Or, la maison en possédait alors deux très remarqués : l'un, le père Louis Richeome, premier recteur du collège, en même temps que vice-provincial de Lyon[2]. Le futur auteur de l'*Idolâtrie huguenote* et du *Panthéon huguenot*, l'écrivain mêlé durant un quart de siècle, avec le P. Coton, son ami, à toutes les luttes de la Compagnie de Jésus en France et à Venise, était alors fort lié avec le gouverneur de Bourgogne. Avant de partir pour une de ses expéditions militaires, Mayenne avait voulu assister aux vêpres de la congrégation de philosophie et de rhétorique, comme devait faire plus tard le grand Condé. Il aimait les fêtes scolaires où sa gloire était célébrée en vers grecs, latins, hébraïques et même français. Invité à poser la première pierre des constructions nouvelles, il avait voulu en laisser l'honneur à son fils aîné, le comte d'Aiguillon — le fiancé d'Anne de Caumont — parce que, né à Dijon, le prince était élevé par les Pères[3]. La fête eut lieu en 1585, pour le bâtiment des classes et fut

1. Le collège, fondé en 1581, par le président Odinet Godran, comptait à peine quelques années d'existence.

2. Louis Richeome, premier recteur des Godrans, y exerça sa charge durant six ans. Il fut nommé vice-provincial de Lyon en novembre 1586. (*Archives générales de la Compagnie de Jésus.*) — Sur son rôle historique, voir les *Recherches* du P. Prat, t. II, p, 5 *sqq.* et *passim;* sur ses ouvrages, le P. Sommervogel, t. VI, col. 1815.

3. Henri de Lorraine, comte puis duc d'Aiguillon en 1599, était né à Dijon, le 18 janvier 1579, ainsi qu'on le lit expressément dans le *Livre de Souvenance de Pepin*, en tête du *Journal de Breunot*, publié par Joseph Garnier, 1866, in-8 : « Le 18, environ minuict, accoucha en ceste ville, en la maison du Roy, madame de Mayenne, et Dieu lui a donné un beau fils. » La cérémonie du baptême, longuement décrite, eut lieu le 12 février. T. I, p. 25 *sqq.* Le comte d'Aiguillon, devenu duc de Mayenne en 1611, fera une mort glorieuse, et que nous aurons à raconter, au siège de Montauban, le 17 septembre 1621. — Voici en quels termes son père avait parlé de lui au P. Richeome : « Is (dux Mayennus) postea sub illud tempus, quo maximus exorti belli occupationibus distinebatur, Rectori secum, de primo lapide ad novam collegii ædificationem ponendo, agenti, dixit : velle se, si videretur, filio suo grandiori natu, honorem hunc auspicato deferri, ut non modo qua in urbe natus et altus esset, in eâdem bonis artibus institueretur, sed etiam ut in eo collegio litterarum et virtutis ædificium sibi ipse excitaret a fundamentis, cui exædificando primum aliquando lapidem et fundamentum fecisset. » *Litteræ annuæ* 1585. *Collegium Divionense.* Mêmes archives,

suivie, après deux ans, d'une solennité semblable, à l'occasion de la première pierre de la chapelle. Cette seconde cérémonie se célébrait le 7 ou le 12 mars 1587[1], six mois après l'enlèvement d'Anne au retour de Guyenne. En travaillant à l'instruction et à la conversion de la marquise de Fronsac, Richeome travaillait donc pour le premier et le plus distingué de ses écoliers.

Il est probable que son œuvre, s'il eut le temps de l'entreprendre, fut continuée par un autre controversiste de talent, le P. Jean de Bordes, qui appartenait alors au personnel des Godrans[2]. Les retours des hérétiques à la foi catholique étaient assez nombreux pour que le successeur de Richeome dans le rectorat du collège, le P. Gentil[3], ait consulté le général des Jésuites Aquaviva sur les formalités à suivre pour la profession de foi et sur l'étendue des pouvoirs canoniques[4].

Anne avait treize ans; elle était capable de comprendre et aussi de vouloir; elle ne se rendit pas dès ces premiers essais tentés pour l'amener à la vraie religion. « Elle disoit depuis franchement qu'en son interieur elle n'avoit point changé de croyance, jusques à ce qu'on la voulut faire communier. » La grâce l'attendait là. Une nouvelle influence agit sur son âme. Le prêtre qui fut spécialement chargé de la disposer à la réception de l'Eucharistie était savant et pieux. Ayant entendu ses entretiens sur la grandeur de ce sacrement ainsi que sur l'amour et le respect avec lesquels il convient de s'y

1. Le 7, d'après le *Livre de Souvenance de Pepin*, t. I, p. 36; le 12, d'après la lettre du P. Gentil, recteur, au Père général, Claude Aquaviva, du 12 avril 1587.

2. Sur Jean de Bordes, cf. Sommervogel, t. I, col. 1787. Né à Bordeaux, en 1560, il fut recteur des collèges d'Auch et d'Agen, s'adonna à la conversion des hérétiques du Béarn, et fonda, avec Mme de Lestonac, les Sœurs de Notre-Dame à Bordeaux. Il écrivit contre les ministres du Plessis, Loque, Rotan, etc.

3. Le P. Jean Gentil fut le deuxième recteur du collège des Godrans. et il gouverna le collège durant neuf ans. Né à Dijon, en 1551, il y mourut le 17 septembre 1623. — Voir sa bibliographie, peu importante, dans Sommervogel, t. III, col. 1325.

4. Lettre de Gentil au P. Général, du 12 avril 1587.

préparer, « elle pria qu'on luy baillast une Bible à lire, et que dans le Nouveau Testament on luy marquast les passages où il estoit parlé de ce haut et divin mystere[1]. » Anne aimait à se rendre compte des choses par elle-même. Lire et relire les textes indiqués fut son premier soin. En cela elle ne sortait pas du système protestant, dans lequel la Bible, à l'exclusion de toute autre autorité, est pour l'âme chrétienne la source de la vérité révélée. Où elle s'en sépara, ce fut lorsque, se méfiant de l'interprétation privée, elle conféra de ses lectures « avec un devot prestre ». De ces consultations elle sortit catholique. La grâce de Dieu aidant, elle était convertie. La croyance catholique, lentement mais sûrement implantée dans son esprit et dans son cœur, devint la croyance de sa vie entière. Du jour où elle fut éclairée et fixée, elle ignora tout retour en arrière et tout changement; elle appréciait tant son bonheur! « Plusieurs fois, comme elle l'a raconté à ses plus familiers (le P. Hilarion de Coste était de ceux-là), elle en pleuroit de tendresse, et sortoit comme hors d'elle-mesme, luy estant avis qu'elle ne remercioit pas assez cordialement la bonté Divine pour un si grand benefice, comme estoit celui de l'avoir aggregée à sa sainte Eglise. »

La fête de Pâques (29 mars 1587), qui semble la date de sa première communion, est celle aussi de sa véritable conversion et marque le point de départ de sa vie toute de piété[2].

Le premier caractère de cette dévotion et celui peut-être qui mesure le mieux le chemin parcouru par la néophyte en sa ferveur, fut l'habitude de la communion fréquente. Était-ce la revanche d'un cœur fait pour aimer et auquel la religion froide de Calvin avait tenu fermé le tabernacle? Elle se porta d'un admirable élan vers le sacrement auguste des autels catholiques. Elle s'approchait de la sainte table tous les dimanches et toutes les fêtes chômées. Or la liste en était longue à cette époque. Seuls les trois jours consécutifs de fête par lesquels on célébrait Pâques et la Pentecôte n'étaient pas pour elle trois jours de communion, à raison de leur con-

1. Hilarion de Coste, p. 96.

2. Voir les réponses du P. Général au P. Gentil, relatives aux abjurations, Rome le 10 mars 1587. L'admission des protestants aux sermons dans les églises catholiques y est autorisée.

tinuité. Mais elle se dédommageait en ajoutant au catalogue de ses dévotions eucharistiques « tous les jours ausquels l'Église fait memoire des graces et des mysteres arrivez à la tres-sainte Mere de Dieu. » Encore un culte que ne lui avait pas prêché sa gouvernante protestante ! Mais les réformés, sous prétexte de tout ramener au Christ, avaient relégué au ciel loin des hommages de la terre aussi bien les saints que la Vierge; Anne de Caumont tint donc à honorer par une communion spéciale « tous les jours des Festes des saints Docteurs de l'Église, des Fondateurs et des Fondatrices des Ordres de Religieux et de Religieuses, et nommément toutes les devotions des PP. Jesuites, de S. François, de S. Dominique et des Carmelites ». Dans cette dernière préférence accordée avec tant d'éclectisme aux divers promoteurs ou réformateurs de la vie monastique et religieuse, ne reconnaît-on pas encore une sorte de protestation contre les attaques du calvinisme? Anne ajoutait à ces noms glorieux ceux des saintes Monique, Claire et Agnès, enfin l'ouverture du carême et l'anniversaire de sa naissance ; il semble qu'elle fût près de remplir le calendrier. Et pourtant avec le cours des années, nous verrons la pieuse catholique y ajouter le premier jour du mois et les jours marqués pour elle par un deuil plus douloureux, la mort de ses proches ou de ses amis. Non contente de communier, elle fera dire des messes pour le repos de leur âme; une au trépas des religieuses de Saint-Thomas, trois pour la plupart de ses familiers. « Jamais pas un de ses domestiques ne deceda, quelque petit et vil qu'il fust, dit son biographe, qu'elle ne luy rendist ce charitable office ». Encore moins manquait-elle d'assister à leur service et enterrement.

En amenant Anne à la religion catholique, le duc et la duchesse de Mayenne avaient assuré pour sa vie le bonheur de la pieuse enfant. Mais leurs manœuvres politiques l'empêchèrent bientôt de garder une longue reconnaissance.

De graves événements s'étaient passés en France durant les années 1588 et 1589. Henri III, plus déconsidéré que jamais depuis la défaite de Coutras (20 oct. 1587) infligée à son favori Joyeuse par Henri de Navarre, humilié par les

succès du Balafré à Vimory et Aunay (oct. et nov.), menacé de déchéance par la Sorbonne pour sa félonie et son incapacité, s'était aliéné Paris et subissait la domination des princes de Lorraine. Mais après l'affront de la journée des Barricades, le roi n'avait attiré le duc de Guise dans ses bras que pour le mieux étouffer. Le Balafré, proclamé lieutenant-général du royaume, tombait au château de Blois le 23 décembre 1588 sous le poignard des mousquetaires : le lendemain, le cardinal de Lorraine, président des États-Généraux, était assassiné à son tour. A la nouvelle de l'odieux attentat commis contre ses frères, le duc de Mayenne avait réuni des troupes dans ses gouvernements de Bourgogne et de Champagne. Avec la présidence du Conseil de l'Union, les chefs de la Ligue lui confiaient la lieutenance-générale du royaume. La plupart des villes de province faisaient cause commune avec la capitale ; la Sorbonne déliait les Français du serment de fidélité prêté à Henri III. Le couteau de Jacques Clément (1[er] août 1589) achevait ce fantôme de souverain et vengeait par un crime le double meurtre de Blois. Entre Mayenne, représentant de la maison de Lorraine, et le trône de France, la distance à franchir ne dépendait plus que de son audace. Mais sa hardiesse n'était pas égale à son ambition.

Anne de Caumont souffrit la première des prétentions démesurément agrandies du chef tout-puissant de la Ligue. Avec toute sa fortune, elle ne lui semblait plus digne de son fils aîné, le comte d'Aiguillon. Elle avait quinze ans. Le duc et la duchesse eurent le facile et triste courage de faire pressentir à la pauvre enfant que son union serait désormais pour leur sang une mésalliance. On lui fit proposer Emmanuel des Pretz, dit de Savoie, marquis de Villars, fils aîné du premier mariage de la duchesse.

La marquise de Fronsac n'avait jamais connu, à travers toutes ses prisons, les joies de ce monde ; mais à l'école de la douleur son âme s'était trempée d'une noble fierté. Étonnée, froissée, presque brisée, elle se sentit atteinte dans sa dignité de fiancée et dans son honneur de femme. « Dequoy elle en devint malade d'ennuy, et demeura en langueur plus de deux ans[1] ». Mais comment sortir de cette maison

1. Hilarion de Coste, p. 98.

qui, après tant d'autres, était devenue pour elle, meurtrie en son amour-propre le plus légitime, une insupportable geôle ?

Un seul moyen se présente à son esprit : le recours à sa mère. Elle lui écrit lettre sur lettre afin de l'informer des ouvertures du mariage Villars ; elle la prie, elle la supplie de la rappeler et de la reprendre.

La douairière de Caumont était tellement versatile que tout revirement semblait possible dans sa conduite comme dans ses croyances. Elle se laissa émouvoir par les lettres de sa fille et lui répondit d'avoir bon espoir : bientôt elle délivrerait la captive des mains qui la retenaient et briserait les liens humiliants qu'on lui forgeait. Mais cette correspondance s'échangeait au milieu de « l'horrible embrazement et confusion des guerres civiles » et deux nouvelles années s'étaient écoulées.

Le temps ne travaillait point pour Mayenne. Brave et intelligent, il avait affaire, depuis l'avènement de Henri de Navarre (1589), à plus intelligent et plus brave que lui. Battu à Arques (21 septembre 1589) et à Ivry (14 mars 1590), il avait à peine conservé Paris à la Ligue, grâce à l'enthousiasme religieux des habitants et aux secours de Farnèse. Personnage de valeur secondaire, il s'effaçait de plus en plus devant les grands capitaines, alliés ou ennemis, et perdait son prestige aux yeux de la démocratie catholique en décapitant ou exilant les Seize. En face de lui, autant de prétendants à la couronne de France que de souverains étrangers. La maison de Lorraine elle-même lui opposait son jeune neveu, le duc de Guise, fils du Balafré ! Le simulacre de roi, nommé le cardinal de Bourbon, avait disparu de la scène (9 mai 1590). Il eût fallu oser recueillir la succession et savoir la défendre. Mayenne tergiversa et louvoya.

Ses rêves de souveraineté s'étaient évanouis. Il se reprit à regarder la marquise de Fronsac comme une belle-fille digne de son nom et de sa race. Anne le pria de vive voix de la renvoyer à sa mère; elle le lui redemanda par lettres. Le prince ne voulait pas entendre parler de renvoi; mais il rendait à la jeune fille l'espérance que le projet de mariage

entre elle et son fils, le comte d'Aiguillon, se réaliserait; toutes les conventions passées il les observerait, pourvu que d'abord on voulût bien l'en croire et prendre patience.

Mais Anne avait pénétré le fond de ce caractère indécis, mobile à l'impression des événements et se laissant guider par eux au lieu de les conduire. Elle jugea que ces promesses n'étaient que « de vaines paroles pour l'amuser » et pressa encore plus instamment sa mère de l'arracher au prince lorrain pour la retirer près d'elle.

VII

TENTATIVE D'ÉVASION

Madame de Caumont se rendait compte de la situation politique, et, suivant son habitude, elle se ralliait au plus fort. D'ailleurs, l'ancienne amie de Condé avait-elle été jamais l'alliée sincère des Guises? Les années 1593 et 1594 furent désastreuses pour la Ligue; elle se tourna vers Henri IV. Les États-Généraux avaient écarté les étrangers et déblayé le terrain. La conférence de Mantes (juillet 1593), en décidant le roi à l'abjuration, ralliait autour de lui les Ligueurs. Madame de Caumont se rendit, vers la fin de cette même année, à Mantes, à la cour du roi très chrétien de France et de Navarre. Elle s'y rencontra avec le prince François d'Orléans, comte de Saint-Paul. C'était le frère cadet de ce Henry, duc de Longueville, gouverneur de Picardie, vainqueur des troupes des Ligueurs à la bataille de Senlis, le 18 mai 1589; « le premier, dit Brantôme à cette occasion, qui commença à esbranler la ruine de la Ligue (par) un si grand coup que jamais oncques ne s'en peut-elle bien guerir ny remiser[1] ». Quant aux aventures de Saint-Paul en Picardie, elles avaient été moins brillantes, et nous aurons à les rappeler plus tard.

Le roi, en souvenir de ses services et de ses malheurs, intervint en sa faveur, et Madame de Caumont consentit à donner sa fille au descendant du fameux Dunois. Le duc de

1. Brantôme, t. III, p. 7.

Longueville, frère aîné de Saint-Paul, avait fait la proposition; et en quelques conférences l'accord avait été réglé. La marquise de Fronsac, informée, supplia encore une fois Mayenne de lui rendre la liberté. Le duc répondit par des paroles ambiguës et sollicita des délais.

Madame de Caumont proposa alors à sa fille un plan d'évasion. Anne, familiarisée avec les enlèvements, accepta le projet. Elle était sequestrée à Soissons et l'on ne pouvait songer à forcer une place aussi bien gardée. Elle devrait donc en sortir elle-même, travestie en « pauvre demoiselle ». Une fois hors le faubourg, elle trouverait une troupe de trois cents chevaux, commandée par son futur, le comte de Saint-Paul, qui la mènerait chez une grande dame demeurant non loin de là. Madame de Caumont viendrait l'y rejoindre, et tous les Longueville, le duc avec ses sœurs, se réunissant à Saint-Paul, la conduiraient en famille à Paris pour la célébration des noces.

Aux jour et heure convenus, la marquise de Fronsac, vêtue simplement et accompagnée d'une seule suivante, franchit une porte de la ville. En même temps deux de ses domestiques sortent par un autre côté afin de se rencontrer avec elle en un endroit désigné. Tandis qu'elle les attend, un des cavaliers détaché du gros de la troupe, l'ayant aperçue, repart à toute bride pour avertir la bande de son arrivée. Anne comprit mal ce mouvement. S'imaginant que cet homme était, non un éclaireur des Longueville, mais un espion des Guises, elle se crut découverte et rebroussa chemin. Remise à peine de son émoi, elle s'arrêta dans une église. Un de ses domestiques l'y retrouve et la rassure : toutes les dispositions favorables sont prises et la réussite est certaine.

Malheureusement ces allées et venues ont donné l'éveil. Une personne qui avait aperçu la marquise à sa première sortie, s'étonna en la voyant reparaître, soupçonna un déguisement et donna l'alarme au corps de garde. Qui sait si l'on n'avait pas affaire à quelque espion ? Anne et sa suivante sont poursuivies, arrêtées au milieu du faubourg et dépouillées de leur masque. Les soldats la reconnaissent; elle est reconduite à Madame de Mayenne.

Cette première tentative avait eu lieu pendant le siège de Laon (1594). Deux mois après on en essaya une seconde. L'entreprise n'alla pas même aussi loin. La duchesse de Montpensier, sœur de Mayenne, en avait eu vent; elle envoya un avis à Soissons et le coup fut manqué.

(*A suivre.*) H. CHÉROT.

LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES

DANS L'ÉDUCATION

Pour bon nombre de gens, la question que l'on appelle très improprement la question des *langues* anciennes est encore posée dans les mêmes termes où elle fut débattue à la tribune française entre Arago et Lamartine dans une discussion célèbre [1] : d'une part, les gloires vivantes de la science et des littératures modernes, les utiles splendeurs de notre civilisation; de l'autre, la magie des souvenirs du passé, et les attraits un peu cachés de la beauté antique.

S'il en était ainsi, force nous serait d'accepter en fait et en droit le présage de mort qu'un homme du temps présent, M. le vicomte de Vogüé, jetait naguère aux études classiques : « Le latin se meurt, il va disparaître peu à peu de l'éducation du grand nombre, remplacé par l'étude pratique des idiomes étrangers. Cette discipline première qui façonne l'intelligence, quelques délicats la demanderont seuls dans quarante ans aux maîtres de la Grèce et de Rome... [2] » Certes, la naïveté serait grande de compter sur des avantages aussi platoniques pour faire accepter par notre génération utilitaire, une éducation qui ne prépare directement, ni à monter une affaire, ni à pratiquer la culture intensive, ni seulement à se débrouiller avec un douanier de la frontière allemande. Du reste, si tel était le véritable état de la question, il serait difficile de donner complètement tort aux amis des choses nouvelles. *Non scholæ sed vitæ discimus :* le sens de ce vieil adage n'est pas nécessairement la platitude que veulent certains esprits éclairés, pour qui les humanités ont mission de préparer à la vie pratique, à la façon d'une école industrielle ou ménagère. A quelque prix qu'on mette l'idéal artistique et littéraire, il ne faut pas songer à en faire la préoc-

1. En mars 1837.

2. Discours de réception à l'Académie française, 6 juin 1889, p. 29.

cupation capitale de l'éducation intellectuelle. Le culte désintéressé du beau sera toujours la vocation du petit nombre; peut-être même est-il la moins fréquentée des carrières que les humanités doivent ouvrir. La première formation de l'esprit doit avoir un caractère plus général. Il ne faut pas qu'arrivé à l'entrée des études supérieures, ce carrefour où nul chemin ne prolonge exactement celui qu'il abandonne, l'élève voie son avenir engagé par les courts antécédents de sa vie studieuse. Toute branche des hautes études doit lui être accessible. Les humanités classiques ont la prétention de répondre à cette exigence dans la pleine mesure. On a souvent demandé pourquoi l'étude des littératures anciennes l'emporte à ce point de vue sur celle des littératures modernes. C'est la question à laquelle nous voudrions essayer de répondre. Comme on le voit, elle en suppose une autre : pourquoi nécessairement des études littéraires? Une démonstration rigoureuse devrait remonter jusque-là. Fort heureusement pour nous, un clairvoyant et consciencieux travail publié tout récemment sur la matière[1] rend superflue cette discussion préliminaire. Nous nous contentons de renvoyer le lecteur à cette belle étude, en profitant de la faculté qu'elle nous donne de pénétrer d'emblée au cœur de notre sujet, sans nous attarder aux controverses qui en encombrent les abords.

Ce sujet, le voici en deux mots :

Nous voudrions montrer que les lettres anciennes *justifient de conditions assez exceptionnelles pour que leur privilège en matière d'éducation n'ait rien de surprenant*. C'est donc à ce point de vue spécial et restreint que les auteurs classiques vont être étudiés dans cet essai. Il ne s'agit nullement de se faire une idée plus ou moins complète de leur mérite. Pareille prétention n'équivaudrait à rien moins qu'à vouloir tracer une synthèse critique de toute la littérature ancienne : toutes les sévérités sont permises contre qui envisagerait pareille entreprise de sang-froid. Mais notre but est infiniment plus modeste.

Qu'offrent les auteurs anciens, en fait d'avantages pédago-

1. J. Verest, S. J., *la Question des humanités*. Bruxelles, 1896.

giques, dont on ne puisse trouver l'équivalent dans les chefs-d'œuvre contemporains ? Telle est la question. Pour essayer de la résoudre, nous avons à considérer :

Les langues employées par les anciens ;

Les idées qu'ils ont exprimées ;

Les caractères propres de leur mérite littéraire.

PREMIÈRE PARTIE

LES LANGUES ANCIENNES

I

Etat de la question et considérations préliminaires. — Il est évident avant tout examen que dans ce que l'on a nommé « la vertu éducative » des littératures anciennes, une part revient à la nature propre des langues grecque et latine, indépendamment des idées qu'elles enveloppent, et de la valeur esthétique des œuvres auxquelles elles servent d'expression. Tout le monde en tombe si bien d'accord, que chaque jour nous entendons prôner ou attaquer « l'éducation par les langues anciennes », manière de parler qui en vaudrait une autre si elle n'était un indice sûr que la question est mal posée. Mais quoi qu'il en soit du mot, comment faut-il comprendre cet effet salutaire du latin et du grec sur les jeunes intelligences ? A cette question encore, la réponse est presque unanime[1], et c'est la vraie : l'idée exprimée dans un texte classique ne peut être comprise qu'au prix d'un effort des plus utiles pour l'esprit. Pour arriver à saisir toute la pensée de son auteur, l'élève doit engager avec lui une véritable lutte, où il lui faut mettre en œuvre tout un système de notions et de connaissances générales dont l'acquisition même lui a déjà coûté un excellent exercice. C'est ce que désigne, dans la terminologie consacrée, la métaphore trop célèbre de gymnastique intellectuelle. Reste à indiquer pourquoi cette gymnastique est nécessaire, ou plutôt à montrer comment les langues anciennes l'exigent plus intense et plus

1. « Presque unanime », parce qu'il existe des dissidents d'après lesquels le grand travail des humanités est l'étude théorique de la grammaire grecque et latine, l'étude des auteurs n'y intervenant que comme moyen de constater ou d'appliquer les lois grammaticales.

fructueuse que nos idiomes vivants? C'est sur ce point, point capital en l'espèce, que les idées commencent à se brouiller. Pour éviter toute méprise et prendre position aussi nettement que possible, nous croyons devoir nous expliquer ici sur la faiblesse de certaine réponse dont on a par trop abusé. Ce sera du même coup dresser dans toute sa force l'objection que nous avons à renverser.

D'aucuns ont prétendu trancher le débat par l'examen des caractères intrinsèques du grec et du latin, comme langues, c'est-à-dire de leur constitution grammaticale. Puis, greffant une hérésie sur une exagération, on s'est imaginé que cette constitution grammaticale dépendait tout entière de la lexigraphie, dont la syntaxe ne serait qu'un produit nécessaire. En d'autres termes, on a conservé, dans l'étude comparative du *langage* ancien, le point de vue spécial et limité auquel se place la morphologie comparée des *langues* anciennes. De là ces apologies du latin et du grec où tout revient à la remarque judicieuse et peu exposée à la réplique, que le grec et le latin sont deux idiomes à flexions. On fait remarquer avec une assurance triomphante la richesse considérable de la lexigraphie classique, et le travail non moins considérable que nécessite son maniement. Il paraît que c'est, pour l'intelligence de l'enfant, un travail d'une fécondité incomparable que de s'évertuer à surprendre, dans la terminaison des mots, l'indice des relations qui les unissent à leurs voisins, à rapprocher et à mettre en ordre les termes séparés et dispersés dans un ordre insolite par l'effet de l'inversion, de la prolepse et de l'hyperbate...

Sans doute cette utilité est réelle, et il serait plus ridicule encore de la contester que de l'exagérer. Il est probable aussi que peu de langues, parmi celles qu'il peut être question d'enseigner à la jeunesse, valent à cet égard le grec et le latin. Mais enfin, faut-il le dire? nous concevons que d'aucuns aient demandé avec humeur qu'on leur expliquât une bonne fois par où les langues anciennes différaient des modernes, pour qu'on étudiât les unes avec la raison et les autres avec la mémoire. Il y a aussi des idiomes vivants qui, sans avoir l'exubérante morphologie du grec, ont cependant conservé un caractère synthétique assez prononcé.

Est-ce une simple question de degré qui fait toute la différence ?

Réponde qui voudra à cette objection ; il nous paraît qu'elle est irréfutable. Si le latin et le grec ne se distinguaient de nos langues modernes que par le fait d'employer des formes à flexion, là où nous usons de périphrases analytiques, leur étude ne nécessiterait de ce chef aucun effort particulier de la raison. Tout se réduirait à classer dans sa mémoire les différentes formes grammaticales avec leurs emplois respectifs, pour être en état de les reconnaître au passage, le cas échéant — exactement comme on en use avec les mots du vocabulaire. La lecture, en attendant de se faire sans effort, ne demanderait qu'un travail purement mnémonique. Par supposition, en effet, le langage ancien se résoudrait en éléments identiques pour le sens et la fonction à ceux du langage moderne, encore que différents par leur forme extérieure. Alors, que faudrait-il de plus au premier venu, pour le comprendre, que d'associer dans sa mémoire chacun de ces éléments avec l'équivalent qui lui correspond dans sa langue maternelle. Un peu plus ou un peu moins de longueur et de complexité dans la phrase ne changera rien à la chose. Quand même elle userait plus largement qu'elle ne le fait d'ordinaire, des libertés de la construction synthétique et inversive, la période classique pourrait bien exiger de l'élève un peu de patience et d'attention, à la façon d'une longue opération algébrique ; mais qu'un effort de raison, vraiment et proprement tel, y soit imposé de ce chef et dans ces conditions, nous avouons ne pas le voir. Nous voulons dire, en toute franchise, que par cette voie, la nécessité d'un tel effort ne nous paraît ni démontrée, ni démontrable.

La vérité est que la constitution grammaticale du grec et du latin n'entre ici que très indirectement en ligne de compte. De la considération des langues classiques, en tant que langues, il y a fort peu de chose à tirer dans la question présente. *C'est par ses rapports avec la pensée qu'une langue peut prétendre à former la pensée.* Or ces rapports n'ont par eux-mêmes rien à voir avec sa structure organique ; tout au moins n'en dépendent-ils pas uniquement, et la dépendance, quand elle existe, est toujours accidentelle et contingente

tant par sa nature que par sa mesure. Le comble de l'aberration serait de croire que les caractères spécifiques d'une langue, comme instrument de la pensée, se déduisent *a priori* de ces particularités d'organisation interne qui servent de base aux classifications des linguistes.

Ne cherchons pas davantage dans cette voie. Le problème est insoluble, aussi longtemps qu'on laisse hors de cause certaines données fondamentales de la psychologie du langage. C'est là, dans la région de ces idées, un peu abstruses peut-être, que la question des langues anciennes a son centre, ou, si l'on veut, l'un de ses pôles. A tous risques, il faut y reporter la discussion.

Nous avouons notre crainte de devoir entrer dans notre thèse sans pouvoir la faire précéder d'un exposé théorique des principes sur lesquels elle s'appuie. Les principes, par mille voies détournées, reprennent toujours avec usure ce qu'on leur a disputé de temps et d'attention. Mais le mal est sans remède. Des notions de ce genre se prêtent mal à être exposées en passant. Une fois descendus dans les substructions de notre sujet, nous y serions pour longtemps ; ou bien notre visite n'aurait qu'un intérêt de curiosité. D'autant plus que cette exploration rencontrerait des résistances.

Le langage, en effet, est un de ces objets d'usage courant sur lesquels l'accoutumance même nous illusionne en prévenant l'étonnement qui est, d'après Platon, le commencement de toute recherche philosophique[1]. Heureux quand la réflexion a pu prendre les devants sur l'habitude ; mais, en fait de langage, nous en sommes loin pour une raison que chacun voit. Les extravagances que certains psychologues d'aventure ont débitées sur la matière sont une preuve de cette situation qu'elles ont encore aggravée.

Il reste donc, et c'est ce que nous essaierons, à détacher de la théorie, au hasard de l'occasion, les parties les plus nécessaires à notre thèse, sans égard à leur place dans l'ensemble. Peut-être quelque jour l'occasion se présentera-t-elle de revenir sur ces généralités pour les compléter et les réunir en système. Mais puisque maintenant l'entre-

1. *Théétète*, 155, d.

prise est impraticable, nous ne nous obstinerons pas à la tenter par amour de l'art.

Voici du reste en deux mots l'idée principale qui pourra servir de lien à ces notions exposées chemin faisant.

Penser et parler sont deux. Loin de se confondre pratiquement avec l'opération intellectuelle, le langage n'est pas même astreint à se modeler sur elle avec une exactitude rigoureuse. Il ne le doit, ni ne le peut. Il ne le doit pas, attendu qu'il peut être précis et clair autrement, n'étant pas destiné à transfuser la pensée dans une intelligence qui demeurerait inerte. Il ne le peut pas, d'abord pour cette raison générale qu'il est d'une nature trop disparate ; puis, parce qu'en fait il est lié à une foule de conditions accidentelles et variables qui limitent sa plasticité, ici d'une manière et là d'une autre. De plus, l'acte même du langage, en tant que fonction psychologique, procède d'une opération distincte quoique solidaire de la pensée. Il peut donc être l'objet, chez celui qui parle, et corrélativement chez l'auditeur, d'une attention réflexe distincte de celle qui s'attache à son contenu. Autant dire que le langage est influencé par des causes et vise à des effets indépendants de son but premier et principal.

Ainsi l'expression verbale s'écarte à la fois de son objet par excès et par défaut. D'une part, elle contient d'ordinaire mille particularités qui n'ont rien à voir avec le fond de l'idée ; de l'autre, elle impose toujours à l'esprit un travail d'interprétation qui n'est pas moins réel pour être, dans la plupart des cas, inconscient. C'est un fait auquel toutes les dénégations ne changeront rien. Même dans la plus puissante des langues, l'expression laisse toujours quelque chose à suppléer, ou à rectifier, ou à deviner[1]. Et ce qui est plus, sa meilleure façon d'être exacte ne serait pas, si elle était possible, de noter la pensée en formules algébriques

1. Sur toute cette question que nous ne pouvons qu'indiquer en passant, voyez Ph. Wegener, *Untersuchungen über die Grundfragen des Sprachlebens* (*Recherches sur les questions fondamentales de la vie du langage*). Halle, 1885, spécialement 1re partie, §§ VI-VIII, et toute la 2e partie : *zur Frage : Wie verstehen wir Sprache ?* (*Sur la question : Comment comprenons-nous le langage ?*)

rigoureusement précises et exemptes de toute indétermination. Témoin le style figuré.

Cet espace libre qui existe toujours entre l'idée et la parole est le champ de jeu laissé à ce facteur d'ordre psychologique qu'on appelle le génie des langues, — ajoutons, si l'on veut, au génie de l'écrivain. Il n'y a pas pour les choses plus d'une manière d'être égales. Forcées de se modeler exactement sur la pensée, toutes les langues auraient des habitudes identiques comme les lois de l'esprit humain. Si elles sont d'allures si diverses, c'est que chacune et chacun de ceux qui l'emploient, exploite différemment l'aptitude de l'esprit à mettre au point ce signe toujours imparfait qu'est la parole. Et, pour en venir à notre sujet, voilà par où la question des langues anciennes acquiert son véritable sens.

Ces différences d'allure qui s'observent entre les différents idiomes, en tant qu'elles regardent proprement la linguistique, forment deux groupes principaux.

Les unes regardent les lois transcendantales du langage. Tous les idiomes emploient des mots. Ces mots sont répartis en différentes catégories : substantif, verbe, adjectif, etc... d'après un principe de distinction, qui paraît jusqu'à un certain point, essentiel au discours humain[1]. Il faut en dire autant de la classification des termes d'après leurs fonctions dans la phrase, en sujets, attributs, régimes, compléments et le reste. Or tout ce mécanisme, pris dans son ensemble, présente de langue à langue des variétés de fonctionnement irréductibles à des lois générales.

Les autres concernent le langage par un côté plus contingent. Toutes les langues ne jouissent pas de moyens grammaticaux également développés[2]. Les unes possèdent des organes dont les autres sont totalement dépourvues, et ceux

1. Herm. Paul, *Principien der Sprachgeschichte* (*Principes de Linguistique historique*), 2e éd. Halle, 1886, ch. xx, p. 299 et suiv. — Nous aurons souvent à citer ce magistral ouvrage dont l'auteur jouit à bon droit d'une autorité souveraine et incontestée, dans tous les problèmes généraux relatifs à la vie du langage.

2. H. Steinthal, *Charakteristik der hautpsächlichsten Typen des Sprachbaues* (*Caractéristique des principaux types de structure du langage*). Berlin, 1860 (2e éd. par J. Misteli, Berlin, 1893).

qu'ils possèdent en commun peuvent n'être point partout employés d'une manière uniforme. Telle langue n'a pas de déclinaison ; telle autre pas d'article ; telle autre a une déclinaison et affecte, pourrait-on dire, de n'en pas tirer parti, et ainsi de suite.

C'est à ces deux catégories que nous ramènerons les caractères particuliers des langues anciennes. Pour les analyser, il est permis de les considérer séparément, et même il le faut ; mais c'est à charge de bien se rappeler que, dans la réalité, leurs effets se croisent et s'entrelacent de la manière la plus étroite ; et, de plus, qu'entre ces deux groupes de phénomènes, la ligne de démarcation n'est pas si nette, que certains faits ne puissent être rangés indifféremment dans l'un ou dans l'autre. Notre division est donc moins une classification rigoureuse qu'une orientation générale dans les développements qui vont suivre.

Enfin, autant pour éviter les redites qu'afin de simplifier l'exposition, nous réservons pour un autre endroit tout ce qui a trait au style figuré[1].

Au moment de passer à la démonstration de notre thèse, nous tenons à faire remarquer encore une fois les limites exactes qui la circonscrivent. Il s'agit de montrer que le génie propre des langues anciennes fait de leur étude un travail de raison pour qui a été élevé dans les habitudes du langage moderne. Ainsi comprise, la thèse n'implique ni ne suppose que le latin et le grec possèdent, comme moyen d'expression, une supériorité intrinsèque sur nos idiomes vivants. Mais il est aussi, dès maintenant, bien convenu qu'en nous réservant sur ce point inutile à notre but, nous n'entendons nullement reconnaître une valeur quelconque aux prétentions contraires et aux arguments qui les appuient.

II

Phraséologie grecque et latine comparée à la phraséologie moderne. — Un fait évident, pour qui compare un texte latin ou grec avec sa traduction en langue moderne, c'est que le

1. 2e partie, *la Pensée antique*.

premier, pour dire la même chose, dépense moins de mots que le second. Non seulement il est moins encombré de ces termes auxiliaires qui allongent l'expression dans les idiomes analytiques, mais les termes significatifs, ceux qui forment la trame logique du discours, y sont, en un sens, plus chargés d'idées que dans notre style moderne. Voilà ce qui demande explication.

Il faut d'abord bien se dire que la signification totale d'une phrase ne sort pas des mots de la manière dont la valeur d'une expression algébrique résulte des différents termes qui la composent, pris chacun avec son signe. Les gens naïfs qui le pensent et les auteurs étonnants qui le disent, auraient bien du mal à nous expliquer comment le langage serait possible dans ces conditions. La véritable unité, en fait de langage, ce n'est pas le mot, mais la proposition[1] ou la phrase, en ce sens que l'idée y est moins répartie distributivement entre les mots qu'exprimée collectivement par l'ensemble.

C'est une première cause qui rend nécessaire ce travail d'interprétation dont nous parlions plus haut. Qu'on veuille bien ne pas s'effrayer de voir revenir ce mot, qui ne renferme rien de bien mystérieux. Voici la chose dans un exemple :

Lorsqu'un promeneur fait à son compagnon la remarque que *le soleil est chaud*, le temps et le lieu où il parle, peut-être sa personne à lui ou celle de son auditeur, et certainement l'ensemble des circonstances dans lesquelles il émet cette phrase, donnent à celle-ci un sens tout différent de celui qu'elle aurait dans la bouche d'un professeur faisant une leçon d'astronomie physique.

Dans la même phrase, insérez le complément *aujourd'hui*, le sens du promeneur devient alors le seul possible. Entendue dans le sens de l'astronome, la proposition ne comporterait pas une semblable détermination de temps[2]. Cette fois, l'équivoque est levée par une raison intrinsèque au

1. Voyez B. Delbrück, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, von K. Brugmann und B. Delbrück. Dritter Band : *Syntax, von B. Delbrück* (*Esquisse de grammaire comparée des langues indo-germaniques*, tome III. Syntaxe). Strasbourg, 1893, p. 73.

2. Réserve faite, cela va sans dire, de certaines alliances d'idées possibles à la rigueur. Peu importe d'ailleurs à notre conclusion.

discours; c'est ce que l'on exprime en disant qu'elle est rendue impossible par le *contexte*. C'est en vertu d'un motif analogue que les trois mots de César : *veni*, *vidi*, *vici*, sont compris comme une narration condensée; tandis que le cri de triomphe de Cicéron : *abiit*, *excessit*, *evasit*, *erupit*, est immédiatement reconnu pour une synonymie[1].

Si le contexte peut déterminer le sens de la phrase, il peut également le particulariser ou l'étendre, le simplifier ou l'enrichir. Ce sont là effets du même ordre, et partant susceptibles d'être produits par les mêmes causes. Ainsi, l'idée éveillée par le mot *victis* dans la phrase du Brenn : *Væ victis*, n'est pas la même que dans cette autre : *Victis honos*[2]. Tout le langage est plein d'effets semblables; le son propre à chaque élément s'y renforce des harmoniques émises par ses voisins[3].

Voici maintenant où nous voulions en venir. Il est certain que le style ancien exploitait autrement que le nôtre cette propriété du langage. Les effets qu'il en tire ne coïncident pas avec ceux qui nous sont usuels; et, dans l'ensemble, il est difficile de nier qu'il en fasse un usage plus étendu[4].

Quand Virgile écrit :

Et jam summa procul villarum culmina *fumant*,

1. Wegener, *Grundfragen*, p. 105.

2. Cf. Wegener, *Grundfragen*, p. 47 et suiv.

3. C'est ce qu'un auteur appelle heureusement une coloration momentanée de la signification du mot par le contexte (durch augenblicklichen Zusammenhang bewirkte und sonach vorübergehende Färbung des Wortbegriffs. F. Heerdegen, *Grundzüge der Lateinischen Bedeutungslehre*. — *Précis de théorie de la signification des mots latins*. — Dans sa réédition des *Vorlesungen* de Reisig, tome II[e], Sémasiologie, Berlin, 1890, p. 111).

Les lois générales du phénomène en question, déjà signalé par Moriz Haupt et F.-A. Pott, ont été exposées magistralement par H. Paul, *Principien*, ch. IV. *Wandel der Wortbedeutung* (*Changement de signification des mots*). Les conclusions de M. Paul ont été reprises et discutées par M. Heerdegen dans l'ouvrage que nous venons de citer.

4. Observons à ce propos que toute la partie du sens, qui doit ainsi être *déduite* du contexte, si claire et si évidente soit-elle, n'est pas, à proprement parler, *exprimée* par le discours. Il n'est pas rare d'entendre traiter le contexte comme l'ont été bien d'autres abstractions. On paraît se le figurer comme une sorte d'entité grammaticale, constituant un élément du langage au même titre que les mots et les formes syntaxiques.

le dernier mot de son vers exprime-t-il tout uniment la notion contenue dans le verbe *fumare ?* Non, mais cette même notion revêtue d'une foule de déterminations particulières. Le verbe latin, pas plus que son équivalent français, n'a pourtant le pouvoir de les signifier par lui-même, mais il le prend du chef de son rôle dans la phrase. Tandis que le traducteur est ici obligé de recourir à une circonlocution : « la fumée s'élève des toits[1] », ou une autre semblable, Virgile se tire d'affaire avec un seul mot, comme Paganini exécutait, dit-on, des concerts entiers sur sa chanterelle.

Autre exemple. Tite-Live décrivant le champ de bataille de Cannes au lendemain du carnage, nous y montre des mourants *quos stricta matutino frigore excitaverant vulnera*[2], « que la douleur de leurs blessures contractées par le froid du matin avait ramenés à eux » ; pourquoi *stricta frigore vulnera* veut-il dire ici la *douleur causée par la contraction...* ? Même raison que tantôt. Le mot latin a ce pouvoir de dilater sa signification ou inversément de la rétrécir à la mesure des exigences de l'ensemble dont il fait partie.

Y a-t-il des limites à cette élasticité ? On en douterait presque à voir des exemples comme celui-ci : *Nec vero possum meo tantum ingenio dare, ut tot res, tantas, tam varias, tam repentinas in illa turbulentissima tempestate reipublicæ mea sponte dispexerim.* Je ne puis avoir si bonne opinion de mon esprit que [*de m'imaginer que*] par moi-même j'aie su découvrir[3]... — *In maximis rebus, quonam modo gererem me adversus Cæsarem usus tuo consilio sum*[4], où le traducteur serait obligé d'intercaler un : *pour savoir* devant *quomodo me gererem.*

Toujours en vertu du même principe, au moment *opportun* se dira *tempore ;* ramener dans le *bon* chemin, *in viam*

1. J. H. Voss, dans sa célèbre traduction de *Virgile,* traduit ainsi ce vers : Schon auch *steigt* in der Ferne *der Rauch aus* ländlichen Giebeln.

2. 22, 51, 6.

3. *Cicéron pro Sull.*, 14, 40. Les lecteurs curieux de renseignements sur cette construction souvent usitée en latin peuvent consulter — entre autres — le commentaire de Madvig sur le *de Finibus*, 1, 5, 4.

4. *Fam.*, 11, 27, 5.

revocare; dire des paroles en l'air, payer quelqu'un de mots ou de promesses, *verba dare*[1].

Veut-on un exemple grec ? Ἀπέκλαον τὴν ἐμαυτοῦ τύχην οἵου ἀνδρὸς ἑταίρου ἐστερημένος εἴην. « Je versais des larmes sur mon sort [*à la pensée*] que j'avais perdu un pareil ami[2] ».

Le style lyrique devait profiter largement de cette facilité qui servait si bien son allure bondissante et légère. Mais il est difficile d'indiquer ici quels effets il en a tirés; car le phénomène s'y complique presque toujours d'un jeu d'images et de figures dont nous nous sommes interdit de parler maintenant. Chacun a du reste toute facilité de faire par soi-même des observations directes et d'autant plus convaincantes. Contentons-nous de citer par manière d'exemple le début d'une ode d'Horace :

Solvitur acris hiems grata vice veris et Favoni
  *Trahunt*que *siccas machinae* carinas
Ac neque jam *stabulis gaudet* pecus, aut arator *igni*
  Nec prata canis albicant pruinis
Jam Citherea choros ducit Venus *imminente* luna... [3].

Ici le scholiaste lui-même s'en mêle et explique : *desuper lucente*...

Mais le lecteur qui voudrait se renseigner à fond sur ce grand secret du style lyrique, n'ira pas à Horace ou du moins ne s'y arrêtera pas; il remontera directement jusqu'à Pindare, ou jusqu'aux chœurs des tragiques grecs. Nous nous bornons à l'y renvoyer[4].

1. D'innombrables exemples de même genre ont été recueillis par les observations sagaces de Nägelsbach, *Lateinische Stilistik für Deutsche* (*Stylistique latine à l'usage des Allemands*), 8e édit., par Ivan von Müller. Nuremberg, 1888, p. 294 et suiv. Cf. *ibid.*, p. 391-402.

2. *Platon, Phédon*, 117. Cf. K. W. Krüger, *Griechische Grammatik* (*Grammaire grecque*), t. II, 5e éd. Berlin, 1873 ; 51, 13, 17.

3. *Carmen,* 1, 4, 1, *sqq.*

4. Nous ne pouvons nous empêcher cependant d'indiquer une conséquence qui résulte de là pour la caractéristique du lyrisme ancien en général. C'est en partie au fait qui vient d'être exposé, que les lyriques grecs et latins doivent d'avoir parlé un langage si personnel. Chacune, pourrait-on dire, des expressions qu'ils emploient est « ce que l'on appelle *créée*, neuve dans la langue, inséparable de son contexte, étrange ou bizarre si vous l'en détachiez. » (F. Brunetière, *l'Évolution de la poésie lyrique en France au dix-*

L'usage des dictionnaires pourrait ici quelquefois induire en erreur. Parce que les mots y sont consignés, non seulement avec leurs sens propres, mais encore avec les différents usages qu'en a faits la littérature, on en vient facilement à s'imaginer que chaque terme possédait à titre individuel tous les sens qu'il a pris d'aventure et par position. Telle est peut-être la cause qui fait trop souvent perdre de vue cet intéressant phénomène de la signification occasionnelle des mots. Après cela, nous tombons d'accord que la faute en est moins aux dictionnaires qu'à l'irréflexion de ceux qui les emploient. Le lexicographe ne pourrait même pas procéder autrement, et pour le dire en passant, c'est une constatation instructive que de comparer la complexité des articles dans un dictionnaire grec ou latin à leur simplicité dans les dictionnaires de langues modernes[1]. Jamais un élève ne se tirerait d'un texte grec avec un auxiliaire analogue à celui qui lui suffit pour faire une bonne version allemande ou anglaise. Nous venons d'en dire la raison. Du reste, même avec ce secours, l'élasticité du sens des mots latins et grecs demeure une des grandes difficultés de la traduction.

Nulle part peut-être le procédé d'expression propre aux anciens ne s'est mieux manifesté que dans leurs mots composés. Encore une fois, pour donner à ce fait toute sa portée, il ne faut pas se borner à constater, sans en rechercher la raison, que les langues anciennes et surtout le grec, possédaient des mots composés d'une compréhension très étendue. Il n'y a pas de limites assignables à la complexité des notions susceptibles de tenir dans un seul mot. Certaines de nos langues modernes, les idiomes slaves en particulier, en fourniraient des preuves convaincantes. Ce qui est remarquable,

neuvième siècle, IIe vol. Paris, 1894, p. 92.) Victor Hugo, de qui ces paroles ont été dites, ne les justifie pas au même degré que Pindare ou Eschyle.

1. Il faut remarquer que, dans l'état présent de la lexicographie, la dérivation du sens, telle qu'elle est indiquée par les dictionnaires, n'a bien souvent qu'une valeur purement schématique. (Voyez F. Heerdegen, ouv. cité.)

C'est un mal auquel remédieront sans doute les dictionnaires étymologiques que préparent deux savants de premier ordre, M. H. Osthoff pour le latin, et M. G. Meyer pour le grec. Le petit livre de MM. Bréal et Bailly : *Les mots latins groupés d'après le sens et l'étymologie*, Paris, 1re édition, 1885, est une intéressante esquisse d'un semblable travail.

ce n'est donc pas que la langue emploie de tels mots quand ils existent, c'est qu'elle conserve la faculté d'en créer à sa guise et fantaisie, pour une exigence éphémère ou pour la simple facilité du discours. Que Thucydide, par exemple, ayant à exprimer qu'une troupe de cavalerie sort des lignes pour riposter à une attaque de l'ennemi, ait pu forger à cet effet et pour ce seul usage le terme ἀντεπεξελαύνειν, n'est-ce pas là un fait plein d'enseignements sur les procédés de la langue grecque? Pour que de pareilles synthèses soient possibles, ne faut-il pas que l'esprit soit habitué à préciser le contenu d'une expression sommaire, comme dans le cas présent à suppléer les diverses circonstances qui concrétisent les rapports abstraits signifiés par les préfixes[1] ?

Il faut pourtant se garder d'une confusion. Autre chose est le synthétisme de l'expression verbale, affaire de mots, autre chose la sobriété du style, affaire de pensée. Un auteur peut être prolixe dans ses développements, c'est-à-dire, exprimer des idées inutiles, tout en formulant ces longueurs dans un langage bref et ménager de ses moyens[2]. Avouons sans détours que certains passages de Cicéron ou d'Isocrate pourraient servir à fixer cette distinction aussi claire qu'importante.

Mais, quoi qu'il en soit de la pensée, la nerveuse brièveté

1. Il y a en effet toute vraisemblance à supposer que ce terme, — un ἅπαξ εἰρημένον — a été forgé par Thucydide (ξυγγραφή, 4,72,3), — d'ailleurs à la ressemblance d'une foule de termes d'origine analogue.

2. L'occasion est bonne pour faire observer que tout ce qui a été dit ici et plus haut du mécanisme de l'expression verbale, peut s'appliquer *mutatis mutandis* au développement même de l'idée, à l'amplification. De là certaines conséquences d'un caractère plutôt littéraire. Nous en relevons deux.

Voici la première. « C'est parce que le langage n'exprime et ne fait paraître aux yeux qu'une faible partie de ce monde subjectif que l'art d'écrire est possible. Si le langage était l'expression adéquate de la pensée et non un effort plus ou moins heureux vers cette expression, il n'y aurait pas d'art de bien dire. Le langage serait un fait naturel comme la respiration... » A. Darmesteter, *La Vie des mots étudiés dans leur signification*, Paris, 1887, p. 72.)

L'autre, c'est l'aphorisme du vieux Boileau envisageant le problème par le côté opposé :

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

du langage antique ne peut être révoquée en doute[1]. Il serait bien superflu de signaler ici la liberté du grec et plus encore du latin à supprimer dans la construction tous les termes qui n'y sont point indispensables.

Il ne venait pas à l'esprit des anciens qu'un terme dût intervenir dans le discours uniquement pour être le support grammatical d'un voisin ou pour servir de lien matériel à d'autres mots dont le sens indiquait assez les relations.

Au fond, l'ellipse, pour l'appeler par son nom, n'est pas complètement distincte du phénomène précédent. Laisser une lacune dans le réseau grammatical du discours, ou réunir dans une construction grammaticalement complète des mots dont le sens a besoin d'être prolongé pour se rejoindre, n'est-ce pas, dans les deux cas, forcer l'esprit à dépasser l'expression ? Il serait du reste facile de relier ces deux faits par une série continue d'intermédiaires participant plus ou moins à la nature des deux extrêmes[2].

1. Cela ne veut nullement dire qu'on ne rencontre aussi en latin et en grec le pléonasme, la périphrase et les autres formes de la redondance verbale. Si quelqu'un nous prêtait cette exagération, nous espérons que la suite du développement le tirera d'erreur.

2. De cette nature sont, par exemple, la plupart des cas cités par Hermann dans son appendice à l'ouvrage de Viger, *Francisci Vigeri* [S. J.] *Rotomagensis, de præcipuis græcæ dictionis idiotismis*, 4e éd., Leipzig, 1834. (Appendix, § II de *Ellipsi*, p. 867 et suiv.) Il faut bien avouer, malgré le respect dû au grand nom d'Hermann, que l'illustre philologue ne paraît pas avoir eu de la vraie nature de l'ellipse une idée tout à fait claire. Néanmoins ses idées réalisent déjà un immense progrès sur le passé.

Quant à l'ancienne école, l'abus vraiment inimaginable qu'elle a fait de l'ellipse ne s'explique que par on ne sait quel obscur sentiment de son identité fondamentale avec le phénomène que nous essayons de caractériser. Pour Sanctius (*Francesco Sanchez*) dans son *Minerva seu de causis linguæ latinæ commentarius*, l'ellipse est la clef de toute la grammaire latine. Partant de ce principe étourdissant que la construction normale est celle qui ne laisse absolument rien à suppléer, il veut trouver une ellipse grammaticale partout où il découvre ou croit découvrir l'apparence d'un sous-entendu. Exemples : *Digitorum medius est longior*. Suppléez : *Ex numero digitorum digitus medius est longior quam ceteri digiti sint longi*. Et aussitôt une note nous avertit que cela ne suffit pas encore et qu'il faudrait peut-être allonger cette paraphrase d'une nouvelle glose explicitant le *quam : præ ea re vel mensura ad quam rem ceteri...* — *Hannibal peto pacem* ; sous-entendu : *ens*. Après avoir énuméré quelques exemples de cette force et de bien plus extravagants

Ajoutons que sous sa forme nettement caractérisée l'ellipse est un fait trop simple pour intéresser l'observateur. Il ne faut pas être sorcier pour découvrir qu'un terme manque dans une construction grammaticale. Aussi, réserve faite des habitudes spéciales à certains écrivains, l'emploi même fréquent de cette figure n'a d'importance, dans l'étude du style ancien, que par certaine conséquence indirecte que nous signalerons en son lieu.

Tous ces idiotismes ne sont que des applications d'un même principe. Ils procèdent tous de ce pouvoir qu'ont les éléments du discours de se préciser, de se renforcer, de se compléter les uns les autres.

Évidemment le latin et le grec n'ont pas le monopole d'un procédé aussi naturel, tellement naturel qu'il est impliqué dans les conditions mêmes du langage humain. Mais pour des raisons et d'une manière que nous dirons, la tendance des idiomes modernes est de restreindre son importance. Et, en tout cas, il est clair, par les exemples qui précèdent, que le jeu des sous-entendus affecte dans les langues anciennes des formes très insolites pour nous.

La conséquence en est que le style classique est tout chargé

encore, il conclut : « Liceat jam nobis per grammaticos thesauros Ellipseos aperire, sine quibus injuriam facit Latino sermoni, qui se Latinum audeat nominare » (*Minerva*, lib. IV, cap. II. *De Ellipseos statuendæ necessitate*).

L'ouvrage de Sanchez fut réédité avec les notes de Scioppius (*Schoppe*) par Perizonius (*Jakob Voorbroeck*) qui trouva moyen de renchérir encore sur ses deux devanciers. Voir lib. I, cap. XIII (pp. 90 et suiv. de son édition, Amsterdam 1754) une longue note où il développe la théorie des ellipses en censurant les timidités de l'inventeur. Il faut lire ces billevesées pour voir comment peut tourbillonner un esprit systématique qui se laisse emporter par une idée saugrenue.

Le système de Sanctius fut appliqué au grec, mais avec plus de modération, par Lambert Bos dans son *Mysterii ellipseos Græcæ expositi specimen* ». (Franequer, 1712). En 1808, en plein règne de G. Hermann, G. H. Schaefer le rééditait à Leipzig avec les gloses de quatre éditeurs précédents. S'il a heureusement rectifié nombre de leurs extravagances, il en a encore beaucoup trop laissé passer. Mais les corriger toutes fût revenu à supprimer le livre.

Le sérieux de ces rêveries, c'est le jour qu'elles jettent sur un genre de difficulté particulier aux langues anciennes. C'est à ce titre que nous les rappelons.

d'idées et de nuances que l'élève doit y découvrir sans y être aidé par aucun signe matériel et rien qu'en raisonnant sur le contenu du texte. Naturellement, ces lacunes laissées dans l'expression ne constituent pas pour l'ordinaire des précipices à donner le vertige. Mais ce sont au moins des fondrières obligeant de regarder où l'on marche. Du reste, une difficulté peut être sérieuse sans résider dans le gros du sens. Puis, il arrive que ces minuscules particularités d'expression en entraînent d'autres, ou les permettent, ou simplement s'y ajoutent, et arrivent par là à constituer un ensemble des plus épineux. Car il y a dans la phraséologie antique des caractères plus essentiels que son économie de mots.

III

Voici un second fait qui saute aux yeux de quiconque rapproche un texte classique d'une bonne version moderne : Chez l'écrivain antique, le sens se distribue dans les mots d'une tout autre manière que chez le traducteur. Voici, par exemple, deux lignes prises au hasard dans la correspondance de Cicéron : *Sint aures tuæ, quæ id quod audiunt existimentur audire, non in quas ficte et simulate quæstus causa insusurretur* [1]. Le traducteur chargé de cette partie dans la *Bibliothèque latine-française* [2] les rend de la manière suivante : *Faites-vous la réputation de n'entendre que ce que vous entendez et de ne pas prêter l'oreille à des insinuations intéressées.* Version sur l'exactitude de laquelle on pourrait sans doute trouver à chicaner, mais qui peut néanmoins passer pour un heureux essai. Le fond du procédé y est trop clair pour avoir besoin d'être indiqué. Mais que l'on remarque jusqu'à quel point il a transformé la phrase primitive. Pour la *tourner* en français, comme disaient pittoresquement nos ancêtres, il lui a fait subir, au préalable, un bouleversement complet. Voyez-la au sortir de l'opération :

Elle a changé de verbe principal; substitution qui a rendu nécessaire le changement du sujet; remplacé dans ses fonc-

1. *Ad. Quint. fr.*, 1, 1, 13.

2. *Œuvres complètes de Cicéron*, t. XII. Traduction de l'abbé Prévost, revue par H. Durand. Paris, Garnier, 1870, p. 97.

tions par le possessif *tuæ* qui le déterminait, celui-ci est descendu au rang de régime d'un infinitif subordonné. Le verbe *videantur* est devenu le substantif *réputation ;* le sens contenu dans l'ablatif *quæstus causa* a passé dans l'épithète *intéressées*. Bref, presque tous les mots ont changé de forme et de fonction, et ceux qui sont restés en place, ont subi le contre-coup des bouleversements éprouvés par leurs voisins.

Ceci n'est encore qu'un exemple et, qui plus est, un exemple anticipant sur la règle. Avoir affirmé d'une manière générale qu'un texte ancien ne se laisse mettre en langue moderne qu'au prix d'un remaniement plus ou moins radical, suivant le cas, ce n'est pas encore avoir démontré la légitimité du procédé. C'est moins encore avoir établi les principes qui doivent servir de mesure et de règle à cette opération délicate. Il faut pourtant avoir fait l'un et l'autre avant d'avoir le droit de conclure. Que telle soit l'excuse aux développements un peu techniques qui pourraient suivre.

Remarquons, en outre, que s'il a été question ici de traduction, c'est en tant que la traduction est un moyen de rendre sensible la diversité de génie qui sépare les langues classiques du langage moderne. Cette manière de dire, ou si l'on veut, cette forme d'exposition n'engage à aucune conclusion pédagogique. Elle ne préjuge point, par exemple, la question de savoir si la version écrite est un exercice nécessaire, — à quel titre, — et dans quelles conditions. Au contraire, nous montrerons que l'effort de réflexion et de jugement imposé par la nature spéciale de la phraséologie antique, demeure indispensable même dans la traduction cursive ou la simple lecture. Ceci posé, voici notre thèse formulée en deux parties.

Question préjudicielle : Que dans une phrase quelconque, telle partie de l'idée soit rendue par un verbe, un substantif, un adverbe ou un adjectif, ou par toute une proposition; qu'elle soit mise en sujet, en attribut, en régime; qu'elle soit reliée aux autres par des liens de coordination ou de subordination, il n'y a dans tout cela et dans toutes les particularités de même nature, rien qui *en soi-même* ait une valeur significative ou soit essentiel à la manifestation de la pensée totale.

Question de fait : Le latin et le grec s'arrangent autrement que nous de cette latitude laissée au discours. D'où cette conséquence, qu'à égalité de contenu, la phrase y peut différer considérablement de la nôtre par la forme extérieure.

Voici donc revenir, éclatante, impérieuse, la question de la dualité de la pensée et du langage.

Faut-il l'affirmer encore une fois ? La parole ne doit ni ne peut suivre toutes les évolutions de la pensée. C'est même une grosse erreur de croire que le mode de correspondance entre l'une et l'autre soit toujours celui que le logicien peut y mettre, jusqu'à un certain point, dans les exemples isolés et simplifiés qu'il étudie. Les divers éléments d'une phrase, les mille détails de sa structure, les particularités multiformes dont elle est nuancée et bigarrée, n'ont presque jamais, dans les conditions concrètes du discours, toute l'importance qu'elles ont chacune pour soi dans les formules abstraites de la dialectique. Là, elles sont employées à dessein, on pourrait dire par convention spéciale, pour tenir la place de notions intelligibles sur lesquelles la science ne peut pas opérer directement. Mais, dans le langage courant, ils ne sont que des signes à interpréter par l'ensemble dont ils font partie. Pour prendre un exemple, le sujet grammatical de la phrase ne correspond pas nécessairement au sujet du jugement psychologique. Il le peut, comme dans les exemples des logiciens, mais il ne le doit pas. Rien ne s'oppose à ce qu'il cède ce rôle au prédicat grammatical. Il n'est même pas absolument indispensable que le sujet soit exprimé : il peut ressortir du contexte et de la situation, comme dans certaines exclamations : *arrière ! debout ! en avant !* et encore dans les verbes impersonnels : *Il pleut*, *il grêle*, en latin : *pluit*, *grandinat*, etc. Il y a plus. L'acte du jugement, pour ne parler que de celui-là, ne doit pas porter sur tout le groupe de notions matériellement exprimées par la phrase. Il peut se faire qu'une proposition ou un long membre de phrase ait pour toute raison d'être d'introduire un mot, un complément, qui, seul, intéresse la pensée et fasse progresser le développement général, le reste étant supposé connu. Ce terme, qui a reçu dans une terminologie un peu audacieuse peut-être, mais profondé-

ment philosophique, le nom de *prédicat psychologique*[1] n'a pas de place ni de rôle fixe dans la phrase : il peut y remplir toutes les fonctions, y compris les plus subalternes, et même changer à l'intérieur de la même phrase. Soit la phrase suivante : *Franz Bopp est le fondateur de la grammaire comparée.* Prise en elle-même, rien ne s'oppose à ce qu'elle énonce un jugement dont les termes correspondraient à ses parties grammaticales. Mais le prédicat psychologique, ou, si le mot fait peur, le terme renfermant la seule notion importante pour la pensée, y pourrait tout aussi bien être, d'après les circonstances :

Le prénom *Franz*, si la phrase avait pour but de dissiper un quiproquo entre plusieurs Bopp;

Le composé du nom et du prénom, si l'on voulait revendiquer pour l'illustre linguiste de Mayence, par opposition à certains « précurseurs », la paternité de sa découverte;

L'attribut *fondateur*, si l'on se proposait de distinguer Bopp comme initiateur de ceux qui ont perfectionné ou réformé son œuvre;

Le régime *grammaire*, s'il s'agissait seulement de déterminer dans quelle science Bopp a introduit la méthode de comparaison;

Le qualificatif *comparée*, si la phrase tendait à limiter l'assertion trop générale que Bopp est le fondateur de la grammaire;

Ou bien encore, tout le complément : *de la grammaire comparée*, si l'on avait en vue de préciser le véritable champ de ses recherches, en l'opposant à certains domaines limitrophes, comme la grammaire générale ou la philosophie du langage.

Dans chacun de ces trois cas, — qui ne sont pas les seuls possibles, — toute une partie de la phrase descend au rôle de lien phraséologique destiné à rattacher au reste du développement le terme significatif.

1. H. Paul, *Principien*, p. 190. *It.*, pp. 235 et suiv. Tout le chapitre XVI, *Verschiebung der syntaktischen Gliederung* (*Déplacement de l'articulation syntaxique*), est un des plus profonds et des plus suggestifs de ce magistral ouvrage. — Wegener, *Untersuchungen*, p. 29, emploie le terme moins heureux de *prédicat logique*.

De cet exemple, ou plutôt de la théorie dont il est une application, ressort clairement la nécessité d'établir une distinction entre ce que l'on pourrait appeler le contenu matériel de la phrase et son contenu psychologique[1].

Par là le champ est ouvert aux fantaisies les plus capricieuses de la phraséologie. Il n'est pas d'idée ni de rapport dont l'expression normale soit tel tour de phrase à l'exclusion de tout autre ; et réciproquement, il n'est pas de mode d'expression qui soit *a priori* inséparable d'un sens déterminé. Son pouvoir d'expression est toujours relatif aux habitudes de la langue dans laquelle il est employé.

Il faut montrer maintenant ce qu'il y a de caractéristique dans la manière dont le latin et le grec ont usé de cette latitude. Un examen détaillé serait ici hors de place, et n'est d'ailleurs pas nécessaire. Bornons-nous donc à quelques constatations évidentes.

Un premier fait qui ne peut être nié, c'est que le latin possède des termes dont l'équivalent se chercherait en vain dans notre langue : *ratio*, *artes*, *mores*, *prudentia*, etc.

Et qu'en revanche, le français et les autres idiomes modernes en possèdent qui manquent au latin[2]. Sans sortir du vocabulaire courant, comment traduire, à la nuance près, des termes usuels comme : *apparence*, *dehors*, *fond*, *circonstance*, *moyen*, *phénomène*, *insuffisance*, *incapacité*, *méthode*, *théorie*, *pratique*, *relation*, *fois*[3] (*une fois*, *cette fois*, etc.), *reconnaissance*, *gratitude*, *façon*, *vocation*, *mission*; *essentiel*, *accessoire*, *accidentel*, etc. ?

Même ceux d'entre ces mots qui nous viennent du latin par dérivation populaire ou formation savante n'ont reçu que chez nous le sens où nous les employons. Mêmes lacunes ou

1. A ceux qui, après les explications données, seraient encore tentés de contester cette doctrine, nous livrons cette réflexion de M. H. Paul sur certains arriérés qui s'obstinent à confondre logique et linguistique. Ils font voir, dit-il, « dass auch ihr Denken noch sehr von dem sprachlichen Ausdruck abhaengig ist, von dem sich zu emanzipieren doch ihre Aufgabe sein sollte. » (*Principien*, p. 106).

2. Nous rencontrerons plus loin une objection baroque qu'on entend parfois tirer de ce fait.

3. Que plusieurs traduisent abusivement par certains cas du mot **vicis* : *hac vice; prima*, *secunda*, *tertia vice*, etc..., autant de barbarismes.

lacunes analogues dans la langue *littéraire* des Grecs. Nous disons littéraire pour exclure la question de savoir s'il en est de même dans le vocabulaire technique.

Un second fait aussi évident que le premier, c'est que le fonds de mots que les anciens possèdent en commun avec nous, ils l'emploient souvent d'une manière qui n'est pas la nôtre. Ou bien ils se refusent à des combinaisons de mots qui nous sont familières ; ou bien ils y attachent un autre sens que nous ; ou bien ils en emploient qui nous sont interdites. Ainsi des mots *amare* et *litteræ*, le latin ne fera jamais : *amo litteras*, j'aime les lettres (à moins que l'on ne préfère dire que, dans ce sens, notre verbe aimer n'a pas d'équivalent exact en latin, auquel cas il va grossir avec bien d'autres la catégorie des termes mentionnés plus haut) ; — *video veritatem tuæ sententiæ* pour « je vois la vérité de votre avis », est un lourd solécisme ; — *pœnas dare* veut dire : *subir un châtiment ; aditum habere : être accessible.* De son côté le français, qui possède les mots *jugement* et *se servir*, ne s'avisera jamais de dire : servez-vous de votre jugement : *utere tuo judicio* (c'est-à-dire : jugez par vous-même, vous êtes juge de ceci ou de cela...)

Troisième fait. Les Latins et les Grecs n'ont pas le monopole des idées qu'expriment chez eux certains termes dont ils ont la propriété exclusive. Ces idées, nous les aurions apprises, ne fût-ce que d'eux, si elles n'étaient du domaine de tout le monde ; — car nous ne parlons pas ici des noms propres de choses spécifiquement romaines ou grecques [1]. D'autre part, les auteurs latins et grecs, poètes, orateurs, historiens, ont été à chaque instant dans le cas d'énoncer de ces idées qui n'avaient pas de signe propre dans leur vocabulaire. Sans doute ils n'avaient pas à les formuler isolément, à les nommer, pas plus que nous ne le faisons nous-mêmes dans l'usage ordinaire, puisque le langage ne sert pas à cela. Mais ils ont eu à exprimer des pensées où ces notions entraient comme élément objectif.

1. En d'autres termes, nous cherchons à isoler autant que possible le sujet qui nous occupe ici, de celui qui sera traité dans la 2e partie : *la Pensée antique*.

Les locutions, périphrases et le reste donneraient lieu à des observations analogues.

Tous ces faits sont manifestes; ils paraîtront trop élémentaires peut-être! N'importe, nous les avons choisis de préférence à d'autres encore plus saillants et plus caractéristiques, pour faire participer à leur évidence la conclusion que nous en voulons déduire. C'est à savoir que les phrases où ce vocabulaire était mis en œuvre devaient différer par toute leur forme extérieure de celles qui nous servent à exprimer les mêmes idées.

Les mots ne s'agencent pas dans le discours uniquement en fonction de leur valeur logique. Un terme qui convient pour le sens doit encore s'harmoniser avec la phrase et s'adapter à sa contexture grammaticale [1]. Ou bien il faut que tout le passage où on l'introduit puisse se déranger pour lui faire place. Si l'on nous permet cette comparaison vulgaire, le discours n'est pas une mosaïque où une pierre peut toujours être insérée, quelle que soit sa forme. C'est une marqueterie compliquée où la figure de chaque pièce commande pour une part la figure de toutes les autres et en est commandée, d'après les propriétes inflexibles des polygones réguliers. L'analogie pourrait se poursuivre d'une manière saisissante. Une dimension changée dans un arrangement de figures géométriques le détruit tout entier. De même le changement d'un mot dans une phrase entraîne par la solidarité des parties d'autres modifications, qui elles-mêmes en nécessitent de nouvelles, et l'on ne saurait dire jusqu'où les suites d'un premier changement s'étendent parfois de proche en proche.

De là une autre conséquence.

Bien des particularités du style antique où nous croyons voir des intentions cachées, en vue d'effets habiles et subtils, sont tout simplement des effets mécaniques, nécessaires, de l'état du vocabulaire, entendu au sens large, c'est-à-dire du matériel de mots et de locutions dont l'auteur disposait pour extérioriser sa pensée. Notre langage à nous fourmille aussi

1. C'est en partie pour avoir méconnu cette loi si simple que les recueils d'élégances et d'expressions latines du défunt humanisme sont en général de mauvais livres.

de particularités semblables; mais l'habitude nous préserve de leur prêter une portée qu'ils n'ont pas.

Ce n'est pas tout; aux exigences brutales et irrésistibles du vocabulaire vient se joindre l'action réflexe et libre de celui qui l'emploie. Il a les caprices de l'oreille et quantité d'autres délicatesses conventionnelles à satisfaire. Nouvel ordre de causes qui influencent le discours indépendamment de la pensée.

C'est ici que la linguistique attend les rhéteurs qui dissertent et quelquefois déclament sur l'unique mot propre, sur l'unique énoncé adéquat à la pensée. Que font-ils eux-mêmes en pratique de cette théorie vénérable? Mis en présence d'une phrase où l'idée est fort clairement rendue, mais dont l'euphonie est douteuse, où reparaît quelque terme déjà employé, bref, que dépare quelque peccadille de forme, ils ordonnent impitoyablement de la refondre. Entendent-ils qu'il faut aussi changer l'idée ? Ils n'en conviendraient pas. Nous croyons, nous, qu'ils mettent un peu de système à le nier, et qu'en réalité les détails secondaires courront quelquefois risque d'y passer.

Mais souvent aussi il n'en sera rien, et l'idée se retrouvera semblable à elle-même dans la phrase transformée. Cette possibilité doit être laissée ouverte à l'écrivain, ou bien le langage est un instrument impropre à son but. Qu'on nous interdise d'écrire : *Moïse s'adressa à Aaron*, rien de plus juste; mais c'est à charge de nous accorder qu'il existe une autre tournure pour rendre la même idée avec la même nuance, puisque nuance il y a. Sinon, voilà une pensée qui n'a pas d'expression dans la langue française, qu'on prétend néanmoins être en possession de dire tout ce qu'elle veut. Dans l'espèce, le mal est peu considérable, mais il le sera dans mille autres cas faciles à imaginer. A ce compte, comment les poètes se tireraient-ils du procès que certains prosateurs grincheux font à la versification? Nous n'y souscrivons pas. Ou bien les lois dites d'élégance, et les lois plus sévères encore du rythme poétique créent au langage des impossibilités absurdes et inadmissibles, et il doit s'en affranchir au plus tôt; ou bien, les concessions qu'il leur fait sont sans influence sur sa portée logique. Autant vaut reconnaître

tout de suite que bien des particularités matérielles du discours s'effacent et disparaissent dans la mise au point que l'esprit lui fait subir, dans une sorte de réduction à l'ensemble où la considération logique de l'enchaînement des idées joue un rôle prépondérant.

Ceci du reste n'implique nullement qu'indifférents pour le fond de la pensée, ces détails de construction le soient aussi par leurs effets indirects. Voici trois lignes de Michelet : « Les moutons attardés aux maigres pâturages des glacis qui dominent la grève de quatre-vingts ou cent pieds, l'*attristaient* de bêlements plaintifs[1]. » Comme chacun l'accordera, l'idée contenue dans le verbe *attrister* pourrait, sans détriment pour le sens total, être transportée ailleurs. Néanmoins, sans voir dans une alliance de mots les merveilles que Philaminte découvrait dans le sonnet d'Oronte, on peut croire que la phrase laisserait à ce changement quelque chose de sa grâce vive et légère. Qui dit équivalence logique ne dit pas égalité d'élégance ou d'harmonie. Mais de là on ne tirera nulle objection contre les principes qui viennent d'être posés quant à la valeur significative du langage.

1. *La Mer*, 10e édit. Paris, 1885, p. 15.

(*A suivre.*) P. PEETERS.

MANNING ET NEWMAN[1]

« J'ai devant moi deux beaux volumes, richement habillés de pourpre, et cette pourpre est symbolique, car ils racontent la curieuse et noble existence d'un prince de l'Église romaine, d'Henry Edward Manning, qui mourut, au mois de janvier 1892, cardinal-archevêque de Westminster après avoir été, dans sa jeunesse, un haut dignitaire de l'Église anglicane. »

C'est en ces termes que M. A. Filon, l'homme de France le plus au courant des choses anglaises, présentait l'autre jour, aux lecteurs du *Journal des Débats*[2] la récente Vie de Manning. Il indiquait ensuite, d'une manière sommaire comment on pourrait tirer de ce livre « cinq ou six études sur des points intéressants qui touchent soit à des problèmes vitaux, soit à des individualités de premier ordre ». Une de ces études nous a tenté ; mais, avant de l'entreprendre, disons quelques mots du biographe lui-même, qui est, dans toute la force du terme, un personnage original.

I

On sait les tempêtes qui ont accueilli ces deux volumes. Un article du *Nineteenth Century* commençait ainsi : « La publication de cet ouvrage est presque un crime; » et ces terribles paroles avaient été mûrement pesées puisqu'elles étaient signées de la main même du successeur de Manning. La presse catholique fit vigoureusement écho au cardinal Vaughan. En dehors de l'Église, pendant que les journaux fanatiques applaudissaient à outrance celui qui, selon eux, avait « démasqué Manning », les revues sérieuses et indépendantes, le *Guardian*, le *Spectator* et d'autres, jugeaient

1. *Life of cardinal Manning*, by E. S. Purcell. 2 vol. London, Macmillan, 1896.

2. 27 mai 1896.

sévèrement le biographe et ses procédés. Parmi ceux dont le jugement compte, je ne vois guère que M. Filon, à l'excuser ; pour lui, le livre de M. Purcell est « provisoirement définitif » ; mais, malgré tout son esprit, il ne réussit pas à me convaincre, et il me semble que la cause de M. Purcell est une cause perdue.

M. Edmond Sheridan Purcell est membre de l'Académie romaine de littérature. En apprenant de quelle manière il traitait son héros, plusieurs, chez nous, durent supposer, en M. Purcell, quelque farouche anglican, jaloux de la gloire catholique de Manning. Eh bien, non ; M. Purcell est catholique, lui aussi ; — mais alors, c'est un ennemi personnel de Manning ? — Tout au contraire, un ami, un de ses meilleurs amis ! On l'a contesté, mais à qui fera-t-on croire que Manning n'ait pas regardé comme un de ses meilleurs amis l'homme auquel il a confié son journal et la mission d'écrire sa vie ? Si les héritiers du cardinal n'avaient pas été bien sûrs des sentiments de M. Purcell, ils n'auraient certes pas mis à sa disposition tous les papiers intimes et presque compromettants qui défilent dans cet incompréhensible ouvrage !

Mais alors, qui nous donnera la clé du mystère ? Un biographe, ami privilégié de son héros, et l'écrasant sous un *pamphlet* de seize cents pages ! Je crois avoir trouvé.

M. Edmond Purcell, de l'Académie romaine de littérature, a eu, il y a deux ou trois ans, une des plus enivrantes joies qu'il soit donné à l'homme d'éprouver, c'est-à-dire, la découverte d'une de ces vérités rares, insoupçonnées pendant des siècles, et dont la lumière peut changer la face des choses.

Perdu dans la forêt vierge de documents, où une confiance imprudente l'avait laissé pénétrer, tâtonnant vainement pour trouver un chemin, il vit enfin, au bout de plusieurs mois d'angoisse, la lumière surgir des ténèbres. Un sentier, une route droite et sûre était devant lui. Il n'avait jamais soupçonné, le saint homme, qu'en nous, la nature lutte avec la grâce, et que nous ne sommes pas fixés, dès le sein de nos mères, dans les plus héroïques vertus. Jusqu'à ce jour, il avait regardé Manning comme impeccable, et voilà que le journal du héros montrait des traces évidentes de combat.

Quoi donc, lui, l'admirable cardinal, il avait eu de secrètes et puissantes tendances vers les objets qui attirent les âmes vulgaires; il avait aimé les honneurs, lutté contre le désir de commander; il avait été tenté de dureté pour ses adversaires ! Était-ce possible ? Les petits cahiers montraient bien aussi qu'il avait triomphé de ces faiblesses, et que, par exemple, dans une mémorable circonstance, il avait noblement décliné une position qui, en le plaçant tout près de la reine, lui assurait le plus rapide avancement. N'importe. Il y avait eu lutte, et jamais M. Purcell, l'ami et le confident : ne s'en était douté ! Ce fut une révélation foudroyante, M. Purcell venait d'inventer la psychologie. Il ne devait pas s'arrêter en si beau chemin. Peu à peu, à force de retrouver toujours l'homme dans le saint, il finit par se demander si les faiblesses humaines n'avaient pas tout envahi et tout corrompu dans la vie de Manning.

Pendant sa longue familiarité avec le cardinal, il n'avait vu que les « vertus du saint », l'austérité, le zèle infatigable, la vie surnaturelle ; en un mot, un Manning idéal, statue de marbre ou vitrail rayonnant pour la future cathédrale de Westminster... Hélas, la terrible psychologie faisait promptement son œuvre de mort. Bientôt, à son impitoyable lumière, le vitrail paraissait brisé, la statue par terre et Manning n'était plus qu'un autocrate jaloux et qu'un ambitieux vulgaire. Un homme, un homme enfin ! *Homo sum*, dirait M. Purcell, qui aime à citer les classiques et compare agréablement au combat d'Achille et d'Hector autour des remparts, la lutte entre Mgr Searle et le prévôt Manning auprès de Wiseman mourant.

Le bruit de la découverte avait, je ne sais comment, transpiré. Et je me rappelle l'espèce d'épouvante, avec laquelle on attendait, en Angleterre, l'apparition de ce livre. La jeune science est impétueuse, et on se demandait où seraient les morts et les blessés. Le livre a paru à la fin de l'année dernière; grâce à Dieu, il n'y a pas de morts, et je ne vois de vraiment blessé que M. Purcell.

Mais, certes, il l'est en trop d'endroits pour redevenir jamais robuste. Sa gloire littéraire d'abord. Je ne sais ce qu'elle était avant son « Manning » (je l'avoue, à ma honte;

car enfin M. Purcell a bien dû avoir quelques titres pour entrer à l'Académie romaine de littérature); en tout cas, cette gloire est blessée à mort. Il n'y a pas un mot à changer dans le jugement exaspéré qu'en porte M. de Pressensé, et les Anglais eux-mêmes ont trouvé M. Purcell diffus.

L'historien n'est pas moins compromis. Toutes les revues lui signalent d'impardonnables distractions. En voici une qui n'a pas été relevée — que je sache — et qui me tient au cœur. Il dit, en maint endroit, que « le docteur Ward, dans la *Dublin Review* « *attaquait* » Newman. » Ward n'a jamais *attaqué* Newman.

Et du *gentleman*, que dirons-nous? Ceci importe plus que le reste. Était-ce d'un *gentleman* de faire un pareil usage des documents, par trop confidentiels, que M. Purcell tenait de l'aveugle confiance du cardinal et de ses héritiers? On le lui a violemment reproché, et, n'étaient les mystères de l'âme anglaise, je m'associerais à ces reproches. Mais non; il me semble que M. Purcell a pensé, et pense encore, avoir rendu service à Manning et à la vérité. J'aime mieux le croire inconscient et illogique que de mettre sa délicatesse en question. Encore une fois, la psychologie l'a grisé. L'idée fixe de montrer, dans le cœur de Manning, la lutte entre la passion et le devoir, l'ambition et l'humilité l'a conduit aux abîmes. Il a cru qu'après avoir raconté, exagéré en vingt pages l'histoire de la lutte et des faiblesses, il suffirait d'affirmer en quelques lignes rapides la noblesse et la grandeur de la victoire. Lui, psychologue, ne s'est pas douté que la foule des petits esprits — avides de tout ramener à leur taille — s'arrêteraient sur le premier tableau si complaisamment dessiné et négligeraient de lire ou d'admettre le second, à peine esquissé, dans une courte parenthèse, ou au bout d'une interminable discussion.

Que les saints aient connu nos misères, que leur biographie doive différer d'une apothéose, on le savait avant M. Purcell. Est-ce une raison pour ne s'arrêter que devant les petits côtés, pour ne voir que les faiblesses ? En les isolant, on les exagère d'une manière injuste, on laisse voir à peine un homme là où il y a eu, en réalité, dans un cœur de chair, les aspirations et la grandeur d'un héros.

C'est trop s'occuper de M. Purcell. Au surplus, tout n'est pas à regretter dans son œuvre. Elle aura eu, du moins, le mérite de provoquer d'éloquentes revendications. Au premier rang de ces travaux, qu'on me permette de citer celui du Rev. Kent, oblat de Saint-Charles (*Dublin Review*) ; celui, de tous points généreux et intelligent, du R. P. Sydney Smith (*Month*), et celui enfin de M. de Pressensé.

II

Un jour que Pie IX traversait la place d'Espagne, un ministre anglican, de haute taille et de belles manières, se mit à genoux devant le Pape et demanda sa bénédiction. Trois ans après, ce ministre faisait son abjuration et était ordonné prêtre ; puis, au bout de quelques années de vie sacerdotale, directement choisi par Pie IX lui-même, il succédait au cardinal Wiseman sur le siège archiépiscopal de Westminster.

Plusieurs ont dû se rappeler ce trait de la vie de Manning, quand ils ont vu, il y a quelques mois, un écrivain, étranger à notre foi, s'incliner avec une ferveur enthousiaste devant l'austère et noble figure du grand cardinal. Je veux parler des beaux articles de M. de Pressensé. Si l'événement a montré que Manning s'était complètement trompé dans le choix de son biographe, la Providence semble avoir voulu réparer cette erreur, en suscitant à cette mémoire un défenseur aussi brillant qu'inattendu. M. de Pressensé exagère quelque part le contentement, d'ailleurs assez naturel, que Newman prenait à être compris et loué par ses adversaires, rationalistes et anglicans ; si faiblesse il y a, Manning a eu plus que Newman cette faiblesse, et rien n'aurait pu lui être plus agréable que l'espoir d'être célébré et vengé par M. de Pressensé.

Notre première pensée, avant l'apparition de ces articles, avait été de laisser d'abord se calmer l'émotion excitée en Angleterre par la récente Vie de Manning, et de chercher alors, dans les écrits publiés pour ou contre ce livre orageux, la pure vérité sur la vie et le caractère du cardinal. L'étude de M. de Pressensé est faite pour décourager toute autre tentative, et je me serais contenté joyeusement d'en faire un

chaleureux éloge, si j'avais pu laisser passer, sans exprimer de réserves, quelques pages de ce travail. Il s'agit des relations entre Manning et Newman. Tout le monde sait que ces relations n'ont pas toujours été très cordiales. Or, dans ce conflit, je ne sais pourquoi M. de Pressensé prend énergiquement, j'allais dire violemment, parti pour Manning. Libre à lui de préférer un cardinal à l'autre, mais non pas de prêter à Newman des défauts qu'il n'a jamais eus, et libre à nous aussi d'essayer de défendre la chère gloire de Newman. Il aurait mieux valu sans doute ne pas mêler le public français à cette douloureuse querelle ; mais, après l'article de M. de Pressensé, les amis de Newman ont le droit de parler.

D'ailleurs, les admirateurs de Manning n'ont rien à craindre, il n'est pas du tout nécessaire de sacrifier un cardinal à l'autre; et leurs statues peuvent rester debout toutes deux. En tout cas, étant donnés les sentiments de Manning envers la Compagnie de Jésus, un jésuite, fût-il encore plus fasciné que moi par l'incomparable Newman, un jésuite n'oserait pas relever le gant, s'il n'était sûr de pouvoir le faire sans toucher, le moins du monde, à la réputation de Manning.

Prenons nos deux rivaux à une heure solennelle qui va les mettre en présence, et essayons de pénétrer dans leur âme pour en démêler les sentiments.

Tous deux sont convertis depuis de longues années. Newman a donné l'exemple en 1845, Manning a suivi cinq ans après. Au sein de la véritable Église, leurs voies ont été différentes comme elles l'étaient autrefois. Fondateur des Oblats de Saint-Charles, toujours en course entre Rome et Londres pour négocier les affaires délicates qui surgissent souvent entre les membres de la hiérarchie épiscopale récemment établie par Pie IX, prévôt du chapitre de Westminster, sans cesse en quête de créations nouvelles, il est facile de voir que l'ancien archidiacre de Chichester n'a rien perdu de sa débordante activité.

Pour l'autre, le charmeur d'Oxford, le solitaire de Littlemore, le théologien, le penseur, le poète, il continue sa tranquille carrière, attirant à lui les âmes par l'irrésistible séduction de son style, de sa personne, de sa sainteté, et faisant d'une humble cellule de Birmingham un centre où tous les errants

viennent demander leur route, où l'élite des fidèles vient se retremper dans la foi.

Entrons dans cette cellule. Newman est seul, occupé à une lettre laborieuse. Monsignor Manning vient de l'inviter à son sacre, et il faut répondre à l'invitation. Cette fine plume, jamais vagabonde, toujours maîtresse d'elle-même, va plus lentement qu'à l'ordinaire; évidemment, tous les mots sont pesés. Lisons cette lettre « mal gracieuse » qui a scandalisé M. de Pressensé :

L'Oratoire Birmingham, 31 mai 1865.

Mon cher archevêque. En apprenant votre nomination, j'ai dit la messe pour vous sans retard. Je suis tout prêt à assister à la consécration, mais à une condition que je vais vous dire. Comme je viens en qualité d'ami et non d'oratorien de Birmingham, je ne compte amener aucun autre père avec moi. Je suis sûr que vous me dispenserez du dîner ou de tout autre meeting, choses si fort en dehors de mes habitudes. D'ailleurs ce n'est pas pour cela que vous m'invitez, puisque votre raison, me dites-vous, est d'avoir mes prières pendant la cérémonie.

Voici mes conditions. Il y a un an ou deux, j'appris que vous faisiez tous vos efforts pour me faire nommer évêque *in partibus*... Si c'est vrai, il n'est pas improbable que votre bienveillance envers moi essaie encore maintenant la même chose. En vous demandant de n'y plus songer, je risque de vous voir me répondre que vous n'y songez pas du tout. En tout cas, si pareil honneur m'était offert, je le refuserais obstinément, très obstinément. Et, si je puis l'éviter, je ne voudrais pas peiner le Saint-Père, toujours si bon pour moi. Donc, si vous me laissez venir, je garderai cela comme un engagement de votre part à ne rien tenter de semblable. Je suis, etc.

P. S. — Je suppose que les journaux de samedi donneront l'heure de la cérémonie.

Cette lettre est de nature à faire sourire qui ne connaît pas *John Bull*. Rien de plus anglais que ce petit billet et son *post-scriptum*. Voilà assurément une curieuse façon de féliciter un archevêque élu et de lui promettre qu'on assistera à son sacre. Mais, malgré cette teinte de *john-bullisme*, je ne voudrais pas retrancher une ligne de ce billet, et plût au ciel que toutes les lettres d'autres personnages, et même de Manning, insérées au volumineux dossier de M. Purcell, fussent aussi faciles à excuser, à expliquer, à admirer que celle-là !

Elle est bien froide pourtant, surtout quand on se rappelle que celui qui l'a écrite savait, quand il le voulait, exprimer d'une manière si aimante les tendresses de son cœur. Il y a donc évidemment de la gêne, du froid entre ces deux hommes. D'où cela vient-il ?

M. de Pressensé va nous l'apprendre. Tandis que Manning devenait catholique dans l'âme, Newman restait protestant ! Pendant que son ancien lieutenant (?) est au pinacle, Newman est dans une demi-disgrâce, qui durera jusqu'à l'avènement de Léon XIII ; de plus, Manning n'a pas les mêmes idées que Newman, et « l'oratorien infaillible » « devait voir une certaine malhonnêteté explicable seulement par l'intérêt personnel, dans l'état d'un esprit en opposition radicale avec le sien sur toute chose. » (P. 331, 15 mai.)

N'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour expliquer la lettre mal gracieuse de tantôt et beaucoup d'autres du même ton ? Je suis un peu injuste en mettant bout à bout ces accusations. Dans les pages de la *Revue des Deux Mondes*, elles sont entremêlées de magnifiques éloges et de pénétrantes analyses, où il y a beaucoup de vrai. Mais tout cela est imprimé pourtant. Je l'ai lu et relu avec stupeur, et, chose plus étrange encore, à la fin de ce long parallèle, il me semble que M. de Pressensé insinue que, entre ces deux hommes, si le génie était d'un côté, la sainteté était de l'autre :

> Manning... n'ayant ni ne prenant le temps de polir sa pensée ou de limer sa phrase, allant droit au but : le salut des âmes (comme si, juste ciel ! Newman avait oublié les âmes !) ... Manning croyait que la mission du prêtre est de rendre témoignage par sa parole, *mais surtout par sa vie*, aux vérités surnaturelles de la révélation. (P. 381.)

Mais, quoi ? parce que le style de Manning ne supporte pas la comparaison avec celui de Newman, en peut-on conclure que la vie de Newman, autant et plus que son incomparable style, n'ait pas rendu témoignage aux vérités surnaturelles ? J'avoue ne pas transcrire ces lignes sans un frémissement, et j'ai hâte d'en citer d'autres qui remettent les choses au point, du moins en ce qui concerne Newman :

> Lorsqu'on esquisse ce parallèle qui est un contraste, — dit admirablement M. Filon, — comment ne pas songer aux deux sœurs qui don-

nent l'hospitalité à Notre-Seigneur. Marie écoute et contemple ; Marthe s'empresse aux soins matériels. Eh bien ! Manning, comme Marthe, s'est « mis en peine de bien des choses » ; il a passé beaucoup d'heures dans la cuisine.

Et s'il diminue, dans le rapprochement avec ce grand Newman, une des gloires les plus pures de ce siècle et *un des saints de l'avenir*, ce n'est pas seulement l'inégalité des dons intellectuels qui fait tourner la comparaison à son désavantage.

M. de Pressensé n'apportant aucune preuve pour étayer ses affirmations, je ne crois pas à propos de les réfuter en détail : la discussion des plus spécieuses se présentera bientôt d'elle-même, si nous essayons de redire les causes et les divers incidents de ce douloureux conflit.

III

Rappelant, dans un de ses plus aimables livres, les difficultés qui s'élevèrent entre saint Basile et saint Grégoire, Newman écrivait, à une époque où il ne pouvait assurément pas prévoir qu'on lui appliquerait un jour ces lignes à lui-même :

Le contraste de leurs caractères, après en avoir fait deux amis intimes, devait, dans la suite, les séparer. Grégoire, l'affectueux, le tendre de cœur, l'homme aux affections vives et profondes, l'orateur exquis et éloquent ; Basile, l'homme des fermes résolutions et des rudes œuvres, le sublime conducteur du troupeau du Christ, l'actif ouvrier dans le champ de la politique ecclésiastique ; — certes, ils différaient beaucoup, mais pas cependant sans avoir quelques traits communs, tous deux avaient, bénédiction et croix tout ensemble, une âme *sensitive ;* tous deux étaient saints.

A sensitive mind. Comment traduire ce mot qui s'applique exactement à nos deux cardinaux ? *Sensible* ne dit pas assez ; *susceptible* dit peut-être trop. Retenons, si vous voulez, le sens de cette dernière épithète ; mais, par respect, ne l'employons ni à propos de Newman, ni à propos de Manning.

Étant donné cette *sensitiveness* aiguë, il faut nous attendre à des soupçons, à des amertumes, peut-être à des aigreurs, même chez de saints personnages, si quelque antagonisme d'idées et d'opinions vient à éclater entre eux. Or, on pou-

vait facilement prévoir un pareil antagonisme, quand on connaissait tant soit peu ces deux nobles âmes du Grégoire d'Oxford et du Basile de Westminster.

M. de Pressensé, dans sa louable ardeur à venger Manning des insinuations de M. Purcell, a sa manière à lui d'expliquer cet antagonisme :

> L'un, dit-il, (c'est Newman) est le type même de l'intellectualiste, aux prises avec ses propres conceptions, j'ai presque dit avec les fantômes de son esprit, porté, par scrupule et subtilité, à révoquer en doute ce qui l'attire, à se défier de ses propres postulats, à scier la branche sur laquelle il est assis. L'autre est, dans toute la force du terme, un homme d'action pour qui les idées ne sont pas les jetons d'un jeu infiniment subtil et compliqué, mais des bases d'opérations, les fondements sur lesquels il faut bâtir. Autant le premier sera fatalement incliné à tourner et à retourner sous toutes les faces son *credo*, à en chercher avec inquiétude les points faibles,... autant le second, par besoin de certitude, par nécessité pratique, sera fidèle à ses prémisses et marchera droit à leurs conclusions logiques.

Voilà comment Newman, converti, resta, ou mieux encore, devint protestant ! Je ne nie pas la finesse de cette analyse : il n'y a presque rien à ajouter pour qu'elle soit exacte; mais ce rien est peut-être la gloire suprême de Newman. Oui, nous avouons ces angoisses dans l'esprit de Newman; mais ce n'est pas pour lui, c'est pour les autres qu'il tremble : il a si peur de les troubler, de leur laisser croire qu'il ne les comprend pas et les méprise ! Tout le secret de son ministère est là, c'est par ces infinies délicatesses que ce « protestant » n'a pas cessé d'amener des âmes à l'Église romaine. Hélas ! pourquoi faut-il que nous trouvions là aussi le secret des préventions de Manning !

Ici le terrain est trop délicat pour que j'ose avancer seul. Que le lecteur, se rappelant les dernières lignes de M. de Pressensé, veuille bien les comparer avec les lignes suivantes, écrites par un oblat de Saint-Charles (la congrégation de Manning), et dans la chambre même où Manning vécut pendant huit ans. Dessinant le parallèle entre les deux cardinaux, le Rév. W. H. Kent montre d'abord comment Manning s'était décidé à lutter contre les doutes et les négations des contemporains, par une affirmation nette, hardie, dog-

matique, — pour ne pas dire dictatoriale, — de la vérité. La méthode de Newman est tout opposée :

Il voyait la vérité avec autant de clarté que Manning et, autant que lui, il était décidément ennemi de tout libéralisme religieux. Mais son intelligence plus large et sa vive imagination le rendaient sensible à l'existence d'un danger tout opposé. M. Hutton compare quelque part le style merveilleux de Newman à un fluide délicat, impressionné par les plus légères influences et qui pourtant serait emporté tout droit dans une direction unique. Ici, plus que jamais, *le style c'est l'homme.* Son esprit était sensible aux impressions qui venaient de tous les vents de la pensée, sans pourtant jamais quitter le vrai courant. Parmi ceux qui ont enseigné le monde, peu ont eu comme lui le don de voir d'une manière si vive et de sentir si intimement les ténèbres et les difficultés qui entourent les points lumineux de la vérité. Il pouvait, dans une certaine mesure, entrer dans l'esprit de ses adversaires, ou de ceux qui étaient perplexes et errants, et voir les choses comme ils les voyaient eux-mêmes. De là, chez lui, un sentiment intense du mal que peut faire un dogmatisme rigide et impitoyable.

Nous voici loin de M. de Pressensé, et du Newman tour à tour « sceptique » et « infaillible » qu'il nous a montré. Veut-on, en d'autres termes, le même jugement ? Je le demande au P. Sydney Smith, un des plus éminents controversistes de l'Angleterre contemporaine :

Pendant que Manning était, de nature, si incapable de sympathiser avec les difficultés intellectuelles d'un adversaire, chez Newman ce don particulier de sympathie était extraordinaire. Personne peut-être n'égale sa façon d'énoncer, dans toute sa force, la difficulté d'un adversaire, tout comme bien peu ont égalé le don qu'il avait de mettre en évidence la force plus grande de ses arguments à lui. Ce grand don de sympathie intellectuelle venait de cette faculté de saisir, d'une manière très compréhensive, le fort et le faible des difficultés et des arguments.

IV

Nous avons donc, en présence, deux âmes très *sensitives* et deux intelligences diamétralement opposées. Les circonstances où la Providence a placé ces deux hommes vont presque nécessairement les mettre aux prises. Voici, en deux mots, comment :

Imaginez — au sein de l'Eglise — un parti d'hommes de bonne volonté et d'une foi plus généreuse qu'éclairée, sé-

duits par les affirmations et les promesses de la science, portés aux concessions, à restreindre la part de l'autorité dogmatique, ouverts enfin à une foule d'illusions splendides, mais dangereuses. Newman, l'ennemi acharné du libéralisme, Newman qui, octogénaire, au moment de recevoir la barrette rouge, pourra dire, à quelques pas du Vatican, que toute sa vie a été une lutte contre le libéralisme, Newman pourtant accueillera les catholiques au lieu de les repousser, il se gardera de heurter de front leurs idées fausses, et trop fier, trop Anglais pour se défendre, il se laissera même parfois confondre avec eux. Comme Manning, de son côté, n'a aucunement ce don de sympathie intellectuelle, il lui suffira de voir ces bonnes relations pour mettre en doute la parfaite orthodoxie de Newman. Et comme chez lui les idées sont « des bases d'opération », de très bonne foi et pour le plus grand bien de la noble cause qu'il défend, Manning ne cessera pas d'agir sous l'influence de cette idée.

Les dix ou vingt années qui suivirent le rétablissement de la hiérarchie en Angleterre (1852), dit le P. Sydney Smith, furent une époque de crise et d'angoisse pour l'avenir du catholicisme anglais... L'Église sortait de sa retraite, et un des premiers résultats de cette résurrection, était d'accentuer des divergences dans les idées des fidèles. Les uns s'étaient mis au ton de la grande renaissance catholique du continent, et brûlaient de mettre en évidence certains traits de la vie et du culte catholique, que, pendant les persécutions, les catholiques anglais avaient pris l'habitude de cacher, d'excuser même parfois, comme s'ils en avaient eu honte. (Les statues de la Sainte Vierge et des saints étaient chose tout à fait inconnue dans les églises. Le rosaire, les litanies de Lorette, l'exposition et la bénédiction du Très Saint Sacrement passaient pour *very extreme*. Plusieurs attaquaient l'usage de l'encens et il y avait une certaine tendance à restreindre l'intervention du Pape dans les affaires religieuses du pays.) ... D'autres constituaient la vieille école ; ils s'étaient attachés de cœur à des usages que la nécessité seule avait imposés jadis et ils s'étaient accoutumés à les regarder comme une victoire du bon sens anglais sur les extravagances du continent. Il faut ajouter la diversité des éléments qui concouraient à former la population catholique. La foule des convertis, les anciens catholiques anglais, l'immigration irlandaise à partir de la famine de 1846, c'étaient là trois courants, représentant chacun des différences d'habitude et d'éducation, et devant forcément amener, à leur confluent, un peu de trouble et de confusion.

L'influence des convertis, dont beaucoup étaient des hommes d'une

rare culture, faisait naître dans bien des âmes un sentiment de mécontentement vis-à-vis des insuffisances de l'éducation catholique. Rien de grave dans ce sentiment, si, pour combler les lacunes, on n'avait pas été tenté de recourir à des sources protestantes. Deux partis encore sur le terrain théologique : l'un dont la devise était *sentire cum ecclesia*, c'est-à-dire, non seulement de régler leur jugement sur la lettre des décisions doctrinales, mais sur le ton traditionnel de la pensée et du sentiment catholique et même sur les idées plus sympathiques au pape régnant ; l'autre, foncièrement catholique quant à la substance de la foi, était impressionné par les conclusions de la pensée moderne sur certains sujets de science et de politique et, par conséquent, enclins à mettre de côté, comme vieillies, les opinions traditionnelles que la pensée moderne condamnait et à regarder comme une intrusion toute intervention de l'autorité ecclésiastique dans leurs théories préférées.

Il y avait d'autres principes de confusion, questions de juridiction et d'argent, suscitées nécessairement par la nouvelle délimitation des diocèses. En un mot, c'étaient de tous côtés des semences de soupçons, de malentendus et de conflits.

Si M. de Pressensé était entré dans l'église de l'Oratoire de Birmingham ou dans la chambre de Newman, il n'aurait jamais écrit que le grand converti donna son nom au parti modéré, à ces anciens catholiques qui auraient rougi d'accepter les dévotions romaines. Qu'il me permette de lui conseiller la lecture d'un exquis petit livre, paru après la mort de Newman et renfermant les plus chères dévotions du pieux cardinal. Une bonne partie des prières que contient ce livre est tirée de la *Raccoltà*, recueil italien, fort peu en faveur auprès des catholiques anglais de 1850. Il avait traduit, avant sa conversion, un autre recueil de prières de l'Église grecque et il s'en servait avec beaucoup de ferveur. Or, je tiens de la bouche même du plus intime de ses confidents que, une fois converti, malgré son amour pour ce livre (d'ailleurs très orthodoxe) il n'osait plus s'en servir. Cet argument est plus fort, il me semble, qu'un vague soupçon de Manning, fondé sur les bonnes relations entre Newman et quelques catholiques « modérés ».

Dans quel parti faut-il donc placer Newman ? La question l'aurait fait sourire. Qui dit *parti* dit exagération, étroitesse d'esprit, malédiction des adversaires, toutes choses que

Newman ne supportait pas. Newman n'était en réalité d'aucun parti; mais son nom était trop synonyme de génie, de bonté, de droiture pour que quelqu'un des partis en lutte n'essayât pas de s'en faire un drapeau.

Il était naturel — dit encore le P. Sidney Smith — que les intelligences troublées eussent recours à Newman ; et c'est pour cela que non seulement les Anglicans avaient coutume de venir le consulter, mais la classe de catholiques dont les idées étaient défendues dans le *Rambler*, et qu'on appela depuis *catholiques libéraux*, vint se grouper autour de lui. Newman n'était nullement tenté d'accepter leur programme pour lui-même ; il démêlait très bien la part de rationalisme qui gâtait ces idées,... mais précisément parce qu'il n'était pas lui-même victime des sophismes libéraux, il pouvait aider ceux qui l'étaient, dans l'espoir de les secourir à travers leurs perplexités et de garder, pour la bonne cause, leur zèle et leur talent. Il trouvait aussi que Manning et Ward augmentaient, sans nécessité, les embarras de ces esprits harassés, en leur montrant comme obligatoire ce que l'Église n'avait pas encore défini. Manning, de son côté, partait de cette idée qu'une pleine reconnaissance des droits du Saint-Siège était le grand besoin de notre temps. De ce point de vue, avec sa difficulté à entrer dans l'esprit des autres et à se rendre un compte exact de leurs positions, il était très indigné contre les écrivains du *Rambler*, et les voyant groupés autour de Newman et jurant par son nom, il supposait que Newman les encourageait.

En 1861, le *Rambler* critiqua un livre de Manning sur le pouvoir temporel; Manning ne douta pas que l'article ne fût de la main de Newman, ou du moins n'eût été inspiré par lui. Or, en fait, Newman ne prit connaissance de cet article qu'en 1867.

Je dois, pour l'honneur de Newman, citer ici quelques extraits de ses lettres qui montrent à l'évidence qu'il n'était pas en communion d'idées avec le *Rambler*.

2 *octobre* 1861. « J'ai déjà dit, il y a plusieurs mois, que la Revue était dans une situation fausse... Je ne vois rien qui me fasse changer d'avis. »

4 *octobre* 1861. « Je pensais que le *Rambler* avait perdu son rang parmi les catholiques. »

On voit ce qu'il pensait du *Rambler*, au moment même où Manning le soupçonnait de coopérer à la rédaction de la Revue.

Prenons le journal où Newman résume sa correspondance. En juillet 1859, il interrompt un article commencé par lui dans le *Rambler;* quelques jours après, il renvoie les épreuves qu'on lui demandait de corriger. En octobre, on allait publier un article sur la *Tolérance*, Newman écrit que si cet article doit paraître sans une sérieuse revision, il retire son article à lui sur saint Chrysostôme. En novembre, il déclare dans les journaux que le bruit public qui fait de lui le rédacteur en chef du *Rambler* est sans fondement. En juin 1860, il écrit encore : « Je ne puis permettre qu'aucun article de moi paraisse à côté d'un article théologique non revisé ». En juin 1861, il répond qu'en allant contre l'autorité, on se met dans une fausse position, et qu'à son avis, les autorités désiraient l'interruption du *Rambler*. En juillet 1861, faisant allusion à un des principaux rédacteurs, il le blâme vivement et désespère de lui.

Et cependant, à York-Place comme à Rome, l'autorité était persuadée que J.-H. Newman faisait en tout cause commune avec la rédaction du *Rambler*.

On pourrait multiplier, avec le P. S. Smith, des remarques analogues sur les autres points du conflit, par exemple, sur la question des catholiques et des universités protestantes. Mais ces remarques nous entraîneraient trop loin, qu'il nous suffise de dire que chaque nouvelle controverse, ou chaque nouvelle phase des vieilles controverses aggravaient le malentendu entre l'archevêque et l'oratorien.

V

S'il n'avait été question que de controverses, Newman se serait résigné aux divergences. Nul n'était plus que lui capable de demeurer l'ami intime d'un homme dont il ne partageait pas les idées.

Je ne trouve pas, écrivait-il le 18 février 1866 au docteur Ward, je ne trouve pas que les différences qui sont entre nous soient un si grand malheur : il y a toujours eu, il y aura toujours dans l'Église de semblables divergences ; si elles cessaient jamais, c'est que toute vie spirituelle et intellectuelle aurait cessé chez nous. C'est une conséquence de notre état militant. Aucun pouvoir humain n'y peut rien ; en

l'enrayant, tout au plus arriverait-il *à faire la solitude et à lui donner le nom de paix*. L'homme ne peut l'empêcher, Dieu ne le veut pas. Dans son intention, ces divergences sont une occasion d'exercer la charité. Sans doute, je désire autant que possible être d'accord avec tous mes amis, mais si, en dépit de mes efforts, ils vont au delà ou restent en deçà de moi, je n'y puis rien et je m'y résigne sans peine.

Quant à écrire un livre sur l'infaillibilité du Pape, ce n'est jamais entré dans ma pensée... J'ai toujours cru que cette thèse était probablement vraie, mais pas certaine ; je trouve aussi que la définition serait peu opportune et elle m'étonnerait ; mais si elle était faite, je n'aurais aucune difficulté à l'accepter.

Ah ! s'il n'avait jamais eu en face de lui que le bon Dr Ward ! S'il n'avait eu à répondre qu'à des arguments ! Mais, en ce pauvre monde, nous avons beaucoup de difficulté à ne pas juger *coupables* ceux que nous croyons dans l'*erreur*, et si Manning, par dignité et charité, s'abstenait personnellement de toute parole offensante, Newman savait trop bien de quelle manière on le traitait dans certains milieux et jusque dans l'entourage de l'archevêque. M. de Pressensé a-t-il eu une distraction en lisant les gros volumes de M. Purcell ? A-t-il sauté cette ligne extraordinaire que Mgr Talbot, camérier de Pie IX et ami de Manning, écrivait à ce dernier ? Je n'ai pas le courage de la traduire : « Dr *Newman is the most dangerous man in England* » (II, p. 318). Si le brave homme à courte vue, mais aux excellentes intentions qu'était Talbot, a pu écrire semblable énormité, comment devaient parler les brouillons, les jaloux, les bons amis officieux, semeurs de discorde, qui avaient, dans la brouille de ces deux grands hommes, une si magnifique proie ?

Rome et Pie IX ! Puisque Mgr Talbot amène ces deux noms sous ma plume, il est temps de parler de la grande souffrance de Newman.

Certes, il n'était pas impeccable. Il aurait pu — je pense — être moins sensible à ces misères, se départir un peu de sa fierté offensée et dire bien haut que les convictions de son esprit n'étaient pas nécessairement où étaient les amitiés de son cœur ; peut-être même, aurait-il pu mieux accueillir les propositions de paix de Manning. Il n'était pas infaillible non plus ; il s'est trompé plusieurs fois, comme

plusieurs de ces pères de l'Église qui lui avaient appris le chemin de Rome; nous n'avons aucune difficulté à le reconnaître, car il était de ceux qui savent réparer pleinement leurs erreurs. A force de vouloir user de précautions envers les intelligences troublées, peut-être a-t-il été tenté de trop *minimiser* la somme des vérités révélées; peut-être en est-il venu à redouter même, non pour lui, mais pour les autres, une définition pontificale. Il s'est trompé en ne croyant pas opportune la définition du Vatican. Le sens catholique, très vif et très sûr chez lui, puisqu'il l'avait puisé dans une lecture assidue des Pères, fut parfois offusqué par certains nuages rencontrés dans les livres gallicans où, sur les conseils de Wiseman, il avait étudié la théologie après sa conversion. Mais, que sont ces quelques faiblesses, ces quelques erreurs à côté de la douloureuse épreuve que je dois raconter ici.

Pourquoi, demande M. Filon, pourquoi Pie IX ignora-t-il toute sa vie l'immense, l'éclatant service rendu par Newman à la cause catholique ? Comment Manning, qui était son favori, ne l'a-t-il pas éclairé? Pourquoi, pouvant et devant faire la lumière, a-t-il fait l'obscurité ?

La question est nette : on peut et on doit en adoucir les termes, mais tout le monde voit quelle douloureuse perspective elle ouvre sur la vie intime de Newman.

Qu'on s'imagine un homme, aussi passionnément attaché à l'Église romaine (et qui de nous, pour elle, a plus sacrifié que Newman?) et sentant, pendant plus de vingt ans, cette cruelle méfiance de la part de ceux pour qui il a tout quitté. A Rome, on n'a pas confiance en lui, il le sait, on met plus ou moins en doute la pureté de sa foi. Ne dirait-on même pas qu'on a peur de lui, à voir avec quelle décourageante persistance tout ce qu'il commence est brusquement interrompu? Sur le désir de Pie IX lui-même, il s'est chargé de fonder l'Université catholique de Dublin; sur le désir du Synode d'Oscott, il a commencé une traduction de la Bible; sur un désir de Wiseman, il s'est résigné à éditer le *Rambler;* sur un désir de Mgr Ullathorne[1], il a acheté un terrain à Oxford

1. L'évêque de Birmingham, un des plus fameux et saints évêques de ce siècle. Il fut toujours l'ami et le soutien de Newman.

pour y ouvrir un oratoire. Dans chacune de ces entreprises, il a été arrêté.

Sans doute — écrit-il dans cette admirable lettre au Père Whitty (futur *assistant* du Père Général des Jésuites pour les provinces anglaises) — sans doute c'est une continuelle source de tristesse pour moi de penser que j'ai fait si peu pour Lui pendant ces vingt ans. Mais alors je me dis, et cela me console, que j'ai toujours essayé de faire comme *les autres* me disaient, et que si je n'ai pas fait davantage, c'est ou bien pour n'avoir pas été sollicité d'agir, ou pour avoir été arrêté. — (Il résume alors tous les *opera interrupta* et il continue). Dans chacune de ces entreprises, j'aurais, en somme, fait une œuvre, si on m'avait laissé aller, mais la sainte volonté de Dieu a voulu qu'on m'arrêtât.

Si je pouvais enlever de mon esprit cette idée que je pourrais faire quelque chose et que je ne le fais pas, rien ne serait plus heureux, plus paisible, plus selon mes goûts que la vie que je mène.

Pourtant, il ne dit pas tout, dans cette lettre où il s'abandonne plus qu'à l'ordinaire et dont la lecture a été une révélation et un soulagement pour plusieurs. Non, il ne pourrait mener une vie paisible, environné qu'il est de cette méfiance obscure, contre laquelle on a tant de peine à lutter. Si quelqu'un est tenté de trouver que j'exagère, qu'il se rappelle la ligne de Mgr Talbot que je citais tout à l'heure. Sous différentes formes, la même pensée a dû être, a été souvent répétée à Pie IX. En croyant reconnaître l'action de Manning dans cette série d'épreuves, Newman a pu se tromper parfois. M. de Pressensé, aussi bien que nous, sait qu'il ne se trompait pas toujours. Dès lors, comment reprocher si vivement à Newman l'accueil très franc et très froid qu'il fit aux diverses tentatives de réconciliation ?

Pourquoi tout approuver d'un côté, tout critiquer de l'autre ? Pourquoi ne pas partager un peu les torts ? Que M. de Pressensé entre donc dans l'âme de Newman, qu'il essaye de se représenter l'angoisse profonde de cet homme qui a pu légitimement douter de la confiance de ses chefs, et qu'il reconnaisse la possibilité de quelques faiblesses dans son héros. Car enfin, ce héros, il est le nôtre aussi, nous le vénérons comme lui et nous voudrions le louer avec la même chaleur d'âme et la même vigueur de talent. Combien Manning serait-il encore plus grand et plus beau, si, au milieu même de la lutte, il avait loué bien haut devant Pie IX

le génie, la sainteté, la fidélité de Newman; si, au lendemain de la victoire, devançant toutes autres interventions, il avait proposé le docteur Newman, pour la plus auguste récompense que peut donner le Vatican !

Je n'avais qu'un but en commençant ce travail; non pas épuiser l'histoire de ce conflit, à quoi bon? mais montrer qu'on avait été bien sévère pour Newman et qu'on l'avait condamné sans l'avoir entendu.

J'aurais pu en dire beaucoup plus long pour sa défense, et ceux qui trouvent que j'en ai trop dit ne savent pas combien de fois je me suis arrêté court au milieu d'une preuve qui menaçait de devenir trop lumineuse, combien de fois j'ai laissé dans l'ombre des faits et des témoignages qui, en attirant trop de sympathies à Newman, auraient pu peut-être déprendre quelques-uns de leur admiration pour Manning. L'heure d'écrire ce chapitre n'est pas venue : quand elle aura sonné, quand les deux cardinaux seront pleinement dans le passé, j'ai la conviction profonde que le jugement définitif de l'histoire ne sera pas défavorable à Newman.

Et j'en appelle à Manning lui-même, à ces éloquentes paroles que prononça le vieux cardinal au service funèbre célébré le 21 août 1890, dans l'église de l'Oratoire de Londres.

Nous avons perdu le plus grand de nos témoins de la foi, et nous voilà appauvris et amoindris par cette perte...

S'il fallait une preuve de l'œuvre immense qu'il a accomplie en Angleterre, cette dernière semaine serait assez. On savait bien que la grande foule des amis de la première moitié de sa vie, et que la multitude plus grande encore de ceux qui ont été instruits, consolés, gagnés à Dieu par la beauté unique et l'irrésistible persuasion de ses livres, on savait bien que tous ceux-là, à une pareille heure, laisseraient déborder l'amour et la gratitude de leurs cœurs. Mais que la voix publique de l'Angleterre, faite de tant de sons différents en politique et en religion, dût s'unir une fois pour un acte d'amour et de vénération envers celui qui avait bravé tous les préjugés religieux du pays, qui l'aurait jamais cru? Il avait commis le crime jusqu'ici impardonnable en Angleterre... il était devenu catholique, et pourtant, de mémoire d'homme, personne n'a été passionnément aimé et vénéré comme lui. Une preuve suffira. Quelqu'un a dit : « Que Rome le canonise ou non, il sera canonisé dans la pensée et le culte d'une foule d'hommes pris dans toutes les religions d'Angleterre. » *This is tine*. Cela est vrai... — Alors le cardinal résume l'œuvre de Newman. — Mais plus

puissant encore que ses livres a été l'exemple de son humble et sainte vie ; toujours la même, en union avec Dieu, et en charité infinie pour tous ceux qui venaient le chercher. Il était le centre d'âmes innombrables attirées à lui comme vers leur maître, leur guide, leur consolateur... Notre Saint-Père le Pape Léon XIII savait ses mérites et ses dons, le génie et la sainteté que cachait son humilité, et, à la joie universelle, il lui avait conféré la plus haute dignité du monde après celle du Pontife suprême.

L'histoire de notre pays gardera toujours le nom de Jean-Henri Newman parmi ceux des plus grands de notre peuple, comme celui d'un confesseur de la foi, d'un illuminateur d'hommes, d'un prédicateur de justice, de dévotion et de piété.

Puissions-nous tous l'imiter dans sa vie, et puisse notre fin être douce et paisible comme la sienne !

S'il y avait eu dans cet article la moindre influence d'un préjugé contre Manning, je ne l'achèverais pas par ces magnifiques paroles. A elles seules elles justifieraient l'admiration de M. de Pressensé pour son héros. Mais puisque ce brillant écrivain sait si bien se laisser séduire par les grandes âmes, puisque, les ayant une fois connues, il excelle à communiquer son enthousiasme à d'autres, qu'il me permette de le supplier d'étudier de plus près la vie et les œuvres de l'autre grand cardinal. Il nous fait entendre qu'il prépare une histoire complète du mouvement d'Oxford. C'est un beau rêve et, follement, d'autres l'avaient fait avant lui. Que M. de Pressensé se laisse gagner à l'admiration et surtout à l'amour de Newman et que par là il nous enlève la seule chance un peu sérieuse de rivaliser avec lui sur ce magnifique sujet.

H. BREMOND.

LE CARDINAL MANNING, par Francis DE PRESSENSÉ

(Paris, Perrin, 1896. In-16, pp. 315.)

M. de Pressensé vient de mettre en volume ses articles sur Manning. Le présent article était déjà imprimé quand le livre a paru. Rien n'est changé au premier travail ; mais il est précédé d'une longue préface où l'auteur répond aux diverses accusations dont son « Manning » avait été l'objet dans la presse protestante,

achève de démonétiser — et sur bonnes preuves — le livre de M. Purcell, et retrace son propre état d'âme.

De Newman, il n'est presque pas question, sauf dans une page dont quelques expressions m'ont peiné. Sur quoi M. de Pressensé se base-t-il pour dire que Newman n'a jamais pu croire « à la réalité matérielle du monde » ? Pourquoi l'appelle-t-il « sceptique chrétien, pour qui les postulats de la foi sont les seuls axiomes de la certitude » ? (P. 51.) Les amis de Newman sont habitués à répondre à cette objection, jadis mise en honneur par Huxley. M. Hutton, autrement familiarisé que Huxley avec la pensée intime du cardinal, réfute péremptoirement le « Newman's alleged scepticism ». (Cf. R. H. Hutton, *Card. Newman*, chap. I. Voir aussi le beau livre de M. Wilfrid Ward, *Witnesses to the unseen.*) Newman lui-même nous fournit une réponse inattendue. Réglant, en 1881, tout ce qui devait se faire après sa mort, il écrivait : « Si une plaque est mise dans le cloître, comme les trois qui y sont déjà, je voudrais l'inscription suivante, si toutefois c'est du bon latin et si on ne voit aucune objection au texte lui-même ; par exemple, il ne faudrait pas la mettre si de bons juges la regardaient comme empreinte de scepticisme :

JOANNES HENRICUS NEWMAN
EX UMBRIS ET IMAGINIBUS
IN VERITATEM

(Cf. *Medit. et Devotions of the late C. Newman*, p. 610.)

Ce détail excepté, je regrette qu'il ne soit pas ici le lieu de dire tout le bien que je pense de cette préface, chef-d'œuvre de sincérité et de noblesse. Quelques-uns ont trouvé les dernières pages un peu vagues, et sont déconcertés de voir M. de Pressensé, si loin déjà des doctrines protestantes, s'arrêter, avec une respectueuse hésitation, à quelques pas de l'Église romaine. Pourquoi nous étonner de cela ?

Sachons respecter l'œuvre de la grâce, habituellement moins pressée et toujours moins fiévreuse que nous. Cette route, qui nous semble à nous si courte, du premier doute sérieux à l'abjuration, Newman a mis dix ans de travail ininterrompu et de prières pour la parcourir. — Après la lecture de cette préface, nous n'avons plus le droit de nous contenter d'une vive sympathie

pour un généreux et brillant écrivain. Il nous faut encore, et nous le ferons de tout notre cœur, prier pour que la grâce l'aide à « saisir les franges du manteau du Christ » et à s'attacher aux pas de ses disciples, « quand ce ne serait que pour être touché par cette ombre de Pierre qui guérissait les malades de Jérusalem ».

H. B.

MÉRIMÉE INCRÉDULE

Il y a deux ou trois ans, les *Études* publiaient quelques lettres échangées à propos de religion entre l'un de nos grands écrivains, incrédule comme tant d'autres, et une fervente chrétienne, qui était en même temps une femme distinguée. Mais la correspondance fut courte; car, aux avances de Mme Ratel, Maxime du Camp répondait par une sorte d'accusé de réception courtois, mais sec et bref, qui ne souffrait guère de réplique.

Il a paru dernièrement, dans la *Revue des Deux Mondes*[1], une correspondance du même genre, les lettres de Mérimée à une dame qui tâchait de le convertir. Mais, cette fois, les relations ont été longues, fréquentes, intimes : la première lettre est d'octobre 1854, la dernière de février 1863, et le tout formerait un volume de deux ou trois cents pages.

Correspondance intéressante à plus d'un titre. Il n'y faut pas chercher ce qui a fait, il y a vingt-deux ou vingt-trois ans, le succès des *Lettres à une inconnue*. Ici, pas d'amour, pas d'histoires risquées, peu de méchancetés pour les amis et collègues de l'Académie, pas de révélations compromettantes; rien enfin ou presque rien pour cette curiosité maligne et malsaine qui se jeta si avidement sur les deux volumes publiés en 1874. Mais l'intérêt ne saurait être absent quand le correspondant, mêlé à tout le mouvement politique et littéraire de son temps, familier de l'empereur et de l'impératrice, sénateur, membre de deux académies, reçu dans la haute aristocratie anglaise, grand voyageur enfin et observateur sagace, cause librement de ce qu'il a vu et entendu, de ce qu'il fait et de ce qu'il pense; quand, avec cela, il a toujours, selon le mot de Taine, « l'esprit le plus original et le plus exquis ».

1. Sous ce titre : *Une correspondance inédite de Prosper Mérimée,* livraisons de mars et d'avril 1896.

Pourtant ce qui mérite surtout attention, ce qui est nouveau ici, c'est la question religieuse. Elle occupe une place considérable, et la correspondance n'avait guère d'autre raison d'être. La correspondante y revenait sans cesse; elle voulait convertir; le reste n'était pour elle que prétexte ou accessoire. Mérimée ne peut éviter la discussion; bon gré mal gré, il faut répondre, il faut, comme il dit, *se défendre*. Au reste, il s'y prête volontiers, d'autant plus volontiers peut-être qu'il ne regarde guère la question religieuse comme une question pratique pour lui et personnelle. Il aimerait à parler religion, mais comme il parlerait art ou métaphysique. Si sa correspondante donne sans cesse à la discussion un tour moins exclusivement spéculatif et platonique, il le regrette un peu. Mais elle a gagné son estime, sa confiance, son affection; et lui, qu'on eût dit de marbre, impassible et froid, mais en réalité sensible, triste, ayant besoin d'expansion et de soutien, a trouvé chez elle l'intérêt, la sympathie, une amitié sincère et sérieuse. Dès lors, ces relations lui font du bien au cœur, et il y tient. Sans doute, il préférerait qu'on essayât moins de le convertir; mais il ne voudrait pas rompre pour cela; il discute de bonne grâce, il n'est pas fâché d'exposer ses idées et de montrer ses connaissances, et, comme il mêle partout aux raisons de l'incrédule qui doute ou qui nie les confidences d'un homme qui souffre et qui se livre, il nous découvre là tout un côté de son âme, le plus intéressant et le moins connu.

Non pas que ces lettres nous le montrent tout entier. Parfois il se contraint pour ne pas déplaire et pour rester respectueux; d'autres fois, comme on le lui faisait remarquer, il se dérobe, sans trop s'en rendre compte ; souvent enfin il évite d'aller au fond de sa pensée, et les raisons qu'il met en avant ne sont ni les seules ni les principales; bref, il y a, ce me semble, çà et là, je ne sais quel manque inconscient d'abandon et de parfaite sincérité. Taine nous l'a peint ainsi : « Etre en garde contre l'expansion, l'entraînement et l'enthousiasme, ne jamais se livrer tout entier, réserver toujours une part de soi-même, n'être dupe ni d'autrui ni de soi, agir et écrire comme en la présence perpétuelle d'un

spectateur indifférent et railleur, être soi-même ce spectateur; voilà le trait de plus en plus fort qui s'est gravé dans son caractère, pour laisser une empreinte dans toutes les parties de sa vie, de son œuvre et de son talent. » Ici, le « spectateur indifférent et railleur » se montre moins; mais il reste quelque chose de cette circonspection défiante qui ne le quittait jamais. Malgré tout, l'intime de l'âme se laisse entrevoir; les dispositions et les idées religieuses s'expriment ou se font deviner. Il est donc possible, avec cette correspondance, de faire connaître Mérimée religieux, ou plutôt Mérimée incrédule; quelques traits pris ailleurs nous aideront à compléter le tableau, et à le rendre plus ressemblant. Le sujet en vaut la peine; car, outre l'intérêt qui s'attache toujours à une étude de psychologie religieuse, outre le plaisir de pénétrer dans une âme complexe et peu connue, l'attitude de Mérimée en face de la religion chrétienne offre un spectacle qui, relativement rare alors, est devenu commun aujourd'hui. Étudier ses idées et ses objections, c'est donc étudier les objections et les idées d'un grand nombre de nos contemporains, c'est par là même fournir à l'apologiste — et, de nos jours, qui n'a besoin parfois d'être un peu apologiste? — quelques indications utiles. Nous citerons beaucoup, plus soucieux de faire connaître que de réfuter. Aussi bien le lecteur n'aura pas de peine à voir le faible de l'objection. Mais avant d'entrer en matière, quelques détails sur la correspondante et la correspondance.

I

Quelle est cette dame qui pendant près de dix ans fut pour Mérimée, non pas la seule, mais la meilleure des confidentes et des inspiratrices, la confidente et l'inspiratrice de ses idées sérieuses ? On n'a pas cru devoir nous le dire. Peut-être est-il permis de le deviner. Les indications de la correspondance sont nombreuses et précises, elles nous mettront sur la voie. La dame à qui Mérimée écrit demeure tantôt à Paris, tantôt en Brie, tantôt en Touraine. Elle habite près de Chinon, et peut vérifier de ses yeux si « *really*, *truly*, le château s'écroule ». Pour trouver moyen de la voir, le correspondant

se promet d'aller aider à le raccommoder; et, ajoute-t-il aimablement, « je vous demanderai la permission de voir le vôtre au nom de l'archéologie. » Elle s'intéresse à l'église de Rivière, au dolmen de l'île Bouchard, et quand elle donne, sans vouloir être connue à Paris, vingt mille francs pour l'église d'Ussé, on peut dire, sans faire entorse à la vérité : « un habitant du pays ». Elle connaît toutes les merveilles de Florence, elle a des amis à Venise et à Padoue, et si l'occasion s'était offerte d'être présenté à la duchesse de Parme, « je ne l'aurais pas manquée, dit le correspondant, afin de lui parler de vous et d'effacer ainsi la mauvaise impression que mon nom pouvait lui laisser. » Quand, à Venise, on visite, sur ses indications, le palais Vendramin, et qu'on demande à un serviteur de la maison s'il la connaissait, « à l'illumination soudaine de ses yeux, on voit à quel point elle est dans ses bonnes grâces ». Elle a soixante ans (ou un peu plus) en 1859; catholique convaincue et sérieuse, ardente royaliste, elle « a vu et fait des choses extraordinaires » en Vendée, sans doute en 1831 et 1832, aux temps des aventures de la duchesse de Berry. En groupant ces détails, et d'autres encore, ne peut-on pas deviner sans témérité? Il n'est qu'une dame à qui tous les traits conviennent, et elle est bien connue, grâce à Crétineau-Joly et à l'abbé Deniau. N'est-ce pas elle, dont Crétineau-Joly résume ainsi le rôle et la vie en 1831 et 1832 : « Les ardentes inspirations de la comtesse Auguste de la Rochejaquelein et le courage des jeunes gens qui s'étaient réunis autour d'elle avaient essayé de conjurer l'effet du contre-ordre (qui ajournait la prise d'armes). La comtesse de la Rochejaquelein, veuve d'un Talmont, épouse d'un la Rochejaquelein, était en Vendée, dans cette contrée pleine de son nom; et, cœur enthousiaste, mais esprit positif à travers ses élans, elle espérait que d'un côté *Madame* et que de l'autre le maréchal de Bourmont comprendraient la nécessité d'une prise d'armes immédiate. Occupée à organiser... le corps d'armée dont la Rochejaquelein son mari prendra le commandement, mais proscrite et sous le coup d'un mandat d'amener, la comtesse Auguste erre de chaumière en chaumière, ici bivouaquant derrière une haie, là passant la nuit sur les bruyères ou dans les bois.

Cette vie d'agitations et de dangers la laissait résignée et toujours active. Elle croyait que la Vendée s'était trop avancée pour reculer, et elle espérait encore[1]. »

A défaut d'autres indices, sa meilleure amie la trahirait. Il est souvent question dans la *Correspondance inédite* d'une « Mlle de F. », artiste sculpteur, dont Mérimée trouve le chef-d'œuvre, le tombeau de Florence, « un peu recherché et coquet, mais plein de grâce ». C'est désigner Félicie de Fauveau, celle que Crétineau appelle « la sublime artiste », et qu'il nous montre se dévouant pour sauver Mme Auguste de la Rochejaquelein, et traînée en prison après que celle-ci, surprise dans son château de la Landebaudière, eût échappé comme par miracle[2].

On comprendra maintenant que Mérimée engage sa correspondante à écrire aussi ses *Mémoires*, comme la marquise de la Rochejaquelein, la femme de Louis, frère aîné d'Auguste, et s'offre à l'aider comme M. de Barante avait aidé la marquise « pourvu, ajoute-t-il, qu'il ne s'agisse pas de choses trop difficiles, j'entends de celles qui dépassent mon intelligence, dont le niveau est fort abaissé ». On comprendra aussi qu'il s'excuse de ne pas trouver héroïque je ne sais quelle action de Ferdinand II de Naples, en demandant « si la duchesse de Berry eût fait pareille chose ».

Voilà certes pour Mérimée une correspondante inattendue. Comment se nouèrent des relations si intimes entre personnes si différentes ? Elle était croyante, lui sceptique ; elle était royaliste et avait pris l'âme d'une vendéenne, lui ne perdit « ses préjugés bleus » (les perdit-il jamais complètement ?) qu'en lisant les *Mémoires* de Madame de la Rochejaquelein ; jamais il n'aima le Poitou ni la Vendée militaire, et, tout en

1. *Vendée militaire*, t. IV, p. 464, 3e édit.

2. L'abbé Deniau raconte comment, t. VI, p. 591 : « Portant deux cruches dans ses mains, elle s'était présentée (habillée en fille de service) au portail d'entrée gardé par une sentinelle, qui refusa d'abord de la laisser passer : « *Où vas-tu ?* lui dit le soldat. — *Trécher de l'ève,* répondit la comtesse, *laissé mè passer.* Et elle passa. » On voit qu'elle n'avait pas seulement de l'audace et du sang-froid ; la fille de la duchesse de Duras savait, comme sa mère, se mêler aux paysans et aux petits, et reproduire, à l'occasion, leurs manières et leur langage, non plus dans des romans, comme *Ourika* ou *Édouard*, mais dans la réalité.

gardant sa liberté d'agir et de parler, il fut, du commencement à la fin de l'Empire, l'ami et le familier de l'impératrice et de l'empereur. Bref, la dame elle-même s'étonnait de ses confidences, et lui demandait pourquoi il avait confiance en elle. « Je n'en sais rien, répondait-il, mais cela est... En réfléchissant beaucoup, je crois que c'est parce que vous avez toutes les qualités que je n'ai pas, toutes les opinions que je n'ai pas, et que, cependant, vous m'avez montré de l'intérêt. » (Nov. 1856, vendredi soir.) — Elle *lui montra de l'intérêt* : c'est le mot de l'énigme. Il disait dès sa première lettre : « Une pensée qui me rendrait la mort moins cruelle, c'est que de nobles âmes s'intéressent à la mienne. Vous m'avez fait un grand bien, Madame, en pensant à moi, être si isolé dans ce triste monde. » Dans la suivante : « Je vous remercie du fond du cœur de vouloir bien attacher quelque intérêt à ma pauvre âme. » Quelques mois plus tard : « Je suis extrêmement sensible à l'intérêt que me portent les personnes que j'aime et que j'estime. C'est à présent la seule chose qui me réconcilie avec le monde, et surtout avec moi-même... Lorsque je vois que j'inspire de l'intérêt, ce m'est un argument pour me persuader que je vaux encore quelque chose. » (1856, p. 10.) — Il y a vingt autres passages dans le même sens.

Qu'il parle sincèrement, impossible d'en douter. Le fait qu'il continue à la voir et à lui écrire suffirait à le prouver.

Autre preuve, le soin qu'il prend de s'excuser quand il craint d'avoir déplu ou d'être jugé sévèrement : « Je ne sais pas pourquoi Mme Ch... s'est avisée de vous prêter mes romans, ni pourquoi vous les avez lus sans m'en prévenir. Il y a certaines choses que j'ai écrites que je n'aurais pas été fâché de vous montrer, d'autres que je ne voudrais pas que vous eussiez lues, surtout me connaissant très peu. On est toujours disposé à croire qu'un auteur pense ce qu'il fait dire à ses héros. Pour moi, il n'y a rien de moins vrai. » (21 juin 1855.) — « Veuillez ne pas la lire (la *Méprise*). C'est un de mes péchés, faits pour gagner de l'argent, lequel fut offert à quelqu'un qui ne valait pas grand'chose. » (3 août 1857.) — « J'étais tellement furieux, Madame, la dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, que je ne sais pas ce que j'ai

pu vous dire; mais je ne m'étonne nullement que vous en ayez gardé une méchante impression. J'ai des nerfs, pour mon malheur, et ce jour-là ils avaient été horriblement torturés. Il y a des jours néfastes où en se levant on trouve ses pantoufles à l'envers, où l'on se coupe en se faisant la barbe, où tous les fâcheux vous arrivent à la fois, et quand on rencontre des gens qu'on aime, on est encore hargneux et on les traite fort mal. C'est pourquoi, Madame, je commencerai par vous demander pardon de tout ce que j'ai pu dire d'impie ou d'immoral. » (Juin 1856, dimanche soir.) — A quoi bon multiplier les citations? Toute cette correspondance le montre touché de l'intérêt qu'on lui témoigne, plein d'estime et de respectueuse affection, désireux de lui plaire et de mériter lui aussi estime et affection.

Les relations semblent avoir commencé dans le salon d'une dame américaine, à Paris.

Mérimée était encore, je pense, inspecteur des monuments historiques; en tout cas, il s'en occupait activement. Sa correspondante l'a intéressé au château de Chinon, et lui, avec son obligeance ordinaire, ne s'épargne ni tracas, ni fatigues en vue de conserver « cette vénérable ruine qui a réuni Jeanne d'Arc et Agnès Sorel pour donner de bons conseils ». Puis ce sont d'autres services, qu'on lui demande. S'il n'ose s'adresser à l'impératrice, parce que le jour où elle lui annonça son mariage, il l'a priée « un genou en terre... de lui faire prêter serment de ne jamais lui demander ni place ni croix pour personne », il agit auprès des ministres, auprès même de l'empereur.

Une fois en train, la correspondance continue active et vivante : propos d'art, propos d'histoire, propos de politique, propos de voyage, que sais-je encore? Mais surtout propos intimes et religieux.

Dès la première lettre, il est question de miracles et de médaille miraculeuse. C'était durant la guerre de Crimée, et l'on parlait beaucoup de soldats sauvés par la médaille des balles ou du choléra. Mérimée n'y croit pas; mais il en garde une, que lui a donnée sa correspondante, il la garde comme souvenir.

Les confidences deviennent vite très intimes, quoique dis-

crètes et voilées : « Votre lettre, Madame, m'a fait grand plaisir et grand bien. Elle m'a trouvé dans une attaque de *blue devils* qu'elle a conjurés. Depuis mon retour en France, je suis fort triste. Tant que je voyage, je ne pense guère qu'à la vie matérielle, et je me fatigue tant que je ne pense plus. Il faut que vous sachiez, Madame, que vers 1852 j'ai perdu mon grand intérêt à cette vie. Condamné à une solitude croissante, et désespérant de retrouver cet intérêt, je suis hors d'état de travailler et de m'occuper à autres choses qu'à courir voir des tableaux, entendre de la musique, regarder des paysages ou observer dans des pays étrangers les variétés des bipèdes nommés hommes. Je n'ai rien fait jusqu'à présent pour moi, et je n'ai plus personne pour qui travailler[1]. Voilà ce qui me met beaucoup de nuages noirs à mon horizon. » (24 janvier 1855.)

C'est la seconde lettre du recueil : elle entr'ouvre la porte sur cet intérieur sombre et triste.

Déjà aussi la question religieuse se pose, et Mérimée va

1. Allusion à une attache de cœur dont la rupture, vers 1852, lui fit une peine profonde, et laissa dans sa vie un grand vide : « J'ai eu, disait-il, pendant quinze ans un but qui était de plaire à quelqu'un. Cela me rendait fort heureux, et il me semblait que je réussissais. Je n'ai rien écrit dans ma vie pour le public, toujours pour quelqu'un... Il y a trois ans à peu près que je n'ai plus de *but*. » (29 octobre 1856.) Trois ans plus tard, il disait encore : « Il est trop vrai que ma vie est sans but. Lorsque j'en avais, ce n'était pas grand'chose, je l'ai appris depuis à mon très grand regret. Figurez-vous la figure qu'on fait lorsque, après avoir admiré pendant de longues années ce qu'on croyait être un diamant, on s'aperçoit que c'est un morceau de verre. » Il dit ailleurs en recourant à un apologue dont l'allusion est transparente : « Il y avait une fois un fou qui croyait avoir la reine de la Chine (vous n'ignorez pas que c'est la plus belle princesse du monde) enfermée dans une bouteille. Il était très heureux de la posséder et il se donnait beaucoup de mouvement pour que cette bouteille et son contenu n'eussent pas à se plaindre de lui. Un jour il cassa la bouteille, et comme on ne trouve pas deux fois une princesse de la Chine, de fou qu'il était, il devint bête. » Lettre à Mrs Senior, *Revue des Deux Mondes*, 1879, t. IV, p. 743. M. d'Haussonville, l. c., p. 725, semble faire allusion à cette rupture ; car les lettres dont il parle et qui « n'ont point été retrouvées » semblent être celles de la *Correspondance inédite*. En ce cas, on confond des faits distants de vingt-cinq ans. Peu nous importe. Mais il est triste de voir un cœur insatiable d'amour toujours déçu et abreuvé de déboires pour n'avoir pas su aimer Dieu, ni aimer les hommes selon l'ordre voulu de Dieu

nous dire, lui-même, où il en est à cet égard : « J'ai le malheur d'être sceptique, mais ce n'est pas ma faute. J'ai tâché de croire, mais je n'ai pas la foi. Bien que je ne sois pas insensible à la poésie, je n'ai jamais pu faire de vers. Je suis trop *a matter of fact man*. Cela ne tient pas à mon éducation, mais à mon organisation. Croyez-vous au système de Gall ? Beaucoup de choses me plaisent dans la religion chrétienne et dans la catholique en particulier. Je l'aime moins en France : 1° Parce qu'elle y prend des maximes de philosophie incompatibles avec son essence, et qui ne sont à vrai dire qu'une concession maladroite au scepticisme; 2° Parce que nos ecclésiastiques exagérant le caractère d'austérité tombent dans l'affectation. Ni l'un ni l'autre de ces défauts, Madame, ne se trouvent dans votre catholicisme, et c'est là ce qui me le rend aimable. Je suis surtout bien sensible à la pitié que je vous ai inspirée et je vous remercie du fond du cœur de vouloir bien attacher quelque intérêt à ma pauvre âme. » Il ajoute, cachant sous une forme adoucie et délicate une résolution arrêtée : « A vous dire la vérité, je ne crois pas à ma conversion ; mais il y a en Crimée des sœurs de Charité qui soignent des blessés condamnés par les médecins, et leurs soins leur rendent la mort douce. »

La confidence n'est pas complète, et une fois ou deux la pensée vraie, la pensée de fond se déguise pour paraître plus présentable; mais le ton général est d'une sincérité incontestable, et c'est bien là le résumé des dispositions et des idées religieuses de Mérimée : tristesse profonde et teinte d'ennui, qui reparaît dès que l'âme se retrouve en face d'elle-même, attaques parfois violentes de mélancolie noire, scepticisme résigné sur toutes les questions dont la solution importe le plus, antipathies contre les catholiques et le catholicisme, idée profondément enracinée dans l'esprit que la foi n'est pas, du côté de l'homme, affaire de raison et de volonté, mais de sentiment, d'instinct, d'organisation.

Déjà aussi on voit apparaître un des traits principaux de ce caractère, un pessimisme désenchanté, méfiant et railleur. Pour n'avoir pas à y revenir, donnons-en ici quelques preuves : « J'ai été enthousiaste, moi aussi, dans ma jeunesse, mais il m'est arrivé ce qui arriva à un chat que j'avais

élevé dans la persuasion que le mal n'existait pas. Il ne connaissait que le bien. Il monta un jour sur les toits et revint avec la patte cassée, cent coups de griffe, et la robe déchirée. Depuis, il fut prudent, méfiant et pessimiste, au demeurant un assez bon chat. » (30 août 1859.) Dès 1842, quand il n'avait pas encore quarante ans, il écrivait : « Je vois les choses peut-être trop positivement, mais j'ai été *escarmentado* pour avoir vu trop poétiquement. » (*A une inconnue*, lettre 29.) Même le plaisir délicat de se dévouer et de rendre service, il n'en jouissait jamais pleinement; car, tout en se donnant sans compter, il se donnait sans enthousiasme et sans illusion. Quand, en 1852, il défendait Libri, avec plus de courage et de générosité, cette fois, que de clairvoyance, il écrivait : « J'ai toutes les tracasseries du monde, outre beaucoup d'ouvrage sur les bras; enfin, j'ai entrepris une œuvre chevaleresque dans un premier mouvement, et vous savez qu'il faut se garder de cela. Je m'en repens parfois. Le fond de la question, c'est qu'à force de voir des pièces justificatives sur l'affaire de Libri, j'ai eu la démonstration la plus complète de son innocence, et je suis à faire une grande tartine dans la *Revue* au sujet de son procès et de toutes les petites infamies qui s'y rattachent. Plaignez-moi; il n'y a que des coups à gagner à ce métier-là; mais quelquefois on se sent si révolté par l'injustice, qu'on devient bête. » (*A une inconnue*, lettre 142.)

Quand on voit de cet œil ses meilleures actions, on peut y gagner l'estime, on n'y trouve pas la joie.

Cette tristesse, ce désenchantement, cette vue nette des petitesses et des méchancetés humaines ne sont pas en soi un obstacle au catholicisme; ils pourraient même servir à déblayer et à préparer le terrain. Ne peut-on pas espérer que la vérité chrétienne, présentée par une personne amie, respectée, qui inspire toute confiance, sera la bienvenue? Par malheur, il y avait entre Mérimée et la religion d'épaisses broussailles et des barrières presque infranchissables. Commençons par les préjugés et les antipathies.

II

Dès sa naissance, Mérimée vécut dans une atmosphère d'irréligion. Son père était indifférent; sa mère, non seulement indifférente, mais hostile. Quoique né au moment du réveil religieux, en 1803, il est presque sûr que l'enfant ne fut pas baptisé, et lui-même s'en vantait parfois. Les premières leçons qu'il reçut furent des leçons d'incrédulité, et l'on dit que la devise d'un de ses cachets, μέμνησο ἀπιστεῖν, lui rappelait, en même temps que le « Méfie-toi » du père normand à son fils, une recommandation maternelle contre la foi catholique. A seize ans, au sortir du collège, il se plongea dans la magie et l'étudia « comme il aurait dû étudier les mathématiques ». Or, on sait que rien ne ferme tant l'âme aux influences religieuses. A dix-huit ans, il fit connaissance avec H. Beyle (plus connu sous le nom de Stendhal), épicurien sceptique et incrédule haineux, « dont les idées, a-t-il écrit lui-même, ont singulièrement déteint sur les miennes ». On devine ce que dut être sa vie sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet. Lui-même reconnaît avoir fait mille folies dans sa jeunesse, et il avait si mauvais renom, que plus d'une fois il est obligé, avec ses correspondantes, de se défendre et de les rassurer.

Il eut, il est vrai, des amis catholiques, Ampère, par exemple, et il était reçu dans des salons où l'impiété n'eût pas été soufferte. Plus d'une fois même on essaya de le convertir. Mais, en vain. M. d'Haussonville[1] parle d'une « femme aimable qui dépensa, dans une longue conversation, toutes les ressources de son esprit et toute la chaleur de son cœur... pour déterminer Mérimée à recevoir le baptême. » Peine perdue. Il écouta longtemps, sans mot dire. Puis, interrompant tout à coup : « Eh bien, Madame, j'y consens, dit-il avec le plus grand sérieux; mais à une condition : vous me servirez de marraine, je serai habillé de blanc et vous me porterez dans vos bras. »

Quelques années après, en 1850, la même dame lui fit ac-

1. *Revue des Deux Mondes*, 1879, t. IV, p. 278.

cepter une médaille, et « comme il était appelé à Carcassonne pour donner son avis, en sa qualité d'inspecteur des monuments historiques, sur un projet de réparation de la cathédrale », elle lui donna une lettre d'introduction auprès de l'évêque, dans l'espoir que Monseigneur aurait plus d'influence. Quelques jours après, elle recevait de Mérimée une lettre signée : « l'abbé Chapond, professeur de théologie au grand séminaire », et qui serait de la plus fine plaisanterie, si la plaisanterie pouvait être de mise en pareil sujet. Le prétendu abbé exprimait, en style de circonstance, sa douleur de voir « ce Monsieur encore aveugle aux saintes vérités de la religion ». Il avait « cherché à porter la lampe de la foi dans cette âme obscurcie par les ténèbres mondaines »; il se flatte que si Monseigneur eût été là, « sans doute, le mécréant n'eût pas quitté Carcassonne sans que l'onde vivifiante du baptême n'eût coulé sur son front.

Tout cela n'est pas d'un homme qui prend au sérieux la question religieuse. N'est-ce pas, du reste, vers ce temps-là que fut écrite la notice sur H. Beyle, où s'étalent au grand jour les doctrines les plus impies et les plus immorales[1] ?

Mme de la Rochejaquelein ne devait pas réussir davantage. Si Mérimée est, avec elle, plus sérieux et moins railleur, il n'en reste pas moins incrédule.

Or, par la force des choses, cette incrédulité devait devenir, en pratique, et devenait, de fait, hostilité et antipathie.

La religion, en effet, se trouvait sans cesse sur son chemin toujours importune et gênante. Jeune, il voyait en elle un trouble-fête, une rivale lui disputant ou lui arrachant des cœurs qu'il voulait avoir à lui seul. Les *Lettres à une inconnue* portent mille traces de cette pensée, au moins dans les premières années, dans celles où l'inconnue voulut bien jouer avec le feu, mais tenait à ne pas se brûler; et, soit scrupule de conscience, soit fierté naturelle, soit souci des conve-

1. Il est vrai, Mérimée ne la fit tirer qu'à vingt ou trente exemplaires; il n'est probablement pas responsable du tirage ainsi marqué : « Eleuthéropolis, l'an 1864 de l'imposture du Nazaréen. (*Ce qui suit est en grec.*) Typographie des amis de Julien l'Apostat » ; et quand, en 1865, il en donna une édition pour le public, il supprima les plus grosses impiétés. Mais qu'attendre de celui qui était capable de les écrire ?

nances mondaines, soit le tout à la fois, lui rappelait sans cesse par ses hésitations, par sa réserve, par ses brusques reculs, qu'elle n'était et ne serait jamais pour lui qu'une amie, ou, comme ils disaient entre eux, *un ami féminin*, non une amante. Charmée de son esprit, de sa distinction, elle aurait voulu se rapprocher de lui, le voir et lui parler: mais on lui répétait l'axiome de Twachum : « *Can any virtue exist without religion?* Peut-il y avoir vertu sans religion? », et elle se défiait. Quand elle ne se défie pas, elle n'ose, et il s'en prend à ses « habitudes de couvent »; il la trouve « dévote, superstitieuse même ». Si elle lui parle de la lutte contre soi, il lui répond qu'avec « cette magnanime idée d'être dure pour soi-même, elle se trouvera dans quelques années aussi heureuse qu'un trappiste qui, après s'être maintes fois donné la discipline, découvrirait un jour qu'il n'y a pas de paradis ». Si elle croit avoir de l'orgueil, il la redresse : « Vous n'avez qu'une petite vanité bien digne d'une dévote. » Enfin, quand elle veut absolument s'arrêter sur une pente glissante, il lui dit carrément : « Croyez-vous au diable? Suivant moi, toute la question est là. S'il vous fait peur, arrangez-vous pour qu'il ne vous emporte pas... Je vous dis mon catéchisme. C'est, je crois, le meilleur, mais je ne le garantis pas. Je n'ai jamais cherché à faire de conversions; mais, jusqu'à présent, on n'a pu faire la mienne. »

Ainsi l'homme était agacé de trouver sans cesse la religion sur la route de ses plaisirs; l'auteur l'était aussi quand elle faisait obstacle à ses succès. Il est vrai, lui-même, en relisant ses œuvres, se trouvait « bête et immoral »; et, d'autre part, quand ses œuvres étaient brûlées publiquement à Grasse sur la fin d'une mission, il s'en consolait en médisant du pays et de ses habitants. Mais il ne cacha pas toujours son dépit. Son *Arsène Guillot* fit scandale en 1843; voyez comme il se dédommage en tombant sur la dévotion : « *Arsène Guillot* fait un *fiasco* éclatant et soulève contre moi l'indignation de tous les gens soi-disant vertueux, et particulièrement des femmes à la mode qui dansent la polka et suivent les sermons du P. Ravignan. »

Comment, avec cela, ne serait-il pas sévère pour tout ce qui est catholique, choses et personnes? Le réveil religieux

dont il était témoin, il n'y veut voir qu'hypocrisie ; les conférences de Notre-Dame, une mode ennuyeuse ; pour Mme Récamier son antipathie va jusqu'à l'injustice. Si un peuple garde toute la vivacité de sa foi, les Tyroliens par exemple, il le soupçonne d'être un peu « bête ». Un de ses griefs principaux contre le catholicisme, c'est de vouloir, comme il le dit, accaparer même les arts, et il ne peut pardonner à Chateaubriand, à Rio, à tant d'autres, la théorie, alors en vogue parmi certains catholiques, qu'il n'y a d'art parfait que l'art chrétien.

Donnons quelques preuves. Il écrit à l'*Inconnue :* « La mode est au sermon. Y allez-vous? Il ne vous manquait plus que cela. » Plus tard : « Êtes-vous devenue bien dévote, suivant la mode presque générale ?... Si j'avais à tirer votre horoscope, je prédirais que vous finirez par faire un livre : c'est la conséquence inévitable de la vie que vous menez et que les femmes mènent en France. D'abord, de l'imagination, et quelquefois du cœur; puis, de l'hypocrisie, on passe à la dévotion, puis on se fait auteur. A Dieu ne plaise que vous en veniez jamais là ! »

Dans la *Correspondance inédite*, il est sur ses gardes ; mais là encore, ses antipathies se trahissent, et il ne manque pas l'occasion de décocher sa flèche. S'agit-il d'un discours académique de M. de Falloux, il le trouve « écrit en style représentatif ». (26 mars 1857.) M. de Laprade se présente-t-il à l'Académie, il est content d'avoir travaillé à le « blackbouler, malgré dix-huit opiniâtres qui n'avaient pas lu une ligne de ses œuvres. » (5 avril 1857.) Et quand la dame se plaint aimablement, il répond : « Quant à ma victoire académique, j'en suis très fier et je vous en demande pardon... »

Veut-il des exemples pour sa thèse favorite que l'art se passe fort bien de la religion, c'est encore M. de Laprade qu'il met en cause : « Comment expliquez-vous que des mécréants comme ces grands peintres du seizième siècle, en Italie, aient fait de si belles Vierges avec des expressions divines, tandis que M. de Laprade qui est, dit-on, fort pieux, fait de si mauvais vers sur l'Évangile ? »

Quand Lacordaire fut reçu à l'Académie, il écrivait, avec cette sévère clairvoyance que n'ont pas les amis : « J'ai

appris que le P. Lacordaire était mon confrère. Je ne sais trop pour qui j'aurais voté si j'avais été à Paris; mais il me semble que, si j'avais l'honneur d'être moine et prédicateur, je ne serais pas académicien. » (8 février 1860.) Il en parle plus lestement à sa correspondante « inconnue » : « On m'écrit très sérieusement de Paris que l'Académie française, voltairienne il y a quelques années, veut nommer l'abbé Lacordaire, comme protestation contre la violence que subit le Pape. Au fond, la chose m'est fort égale. Tant qu'on ne m'obligera pas d'aller entendre leurs sermons, on peut nommer à l'Académie tous les membres du Sacré Collège. » (*A une inconnue*, l. 208.) Pourquoi ne veut-il pas de M. de Champagny pour collègue à l'Académie ? C'est qu'il est « un peu trop clérical » pour lui ; et, comme il n'est jamais à court de raisons pour expliquer ses antipathies, il lui reproche d'avoir « écrit sur l'histoire romaine en style de feuilleton[1] ». (*Ib.*, l. 288.)

Cette antipathie n'apparaît nulle part aussi marquée que dans la question qui, de 1860 à 1870, passionna et divisa la France, celle du pouvoir temporel du Pape. Il dit, dans la *Correspondance inédite* : « Je ne vous parlerai pas du Pape, car sur ce sujet nous ne pourrions jamais nous entendre; j'aimerais mieux être le sujet de l'empereur du Maroc que du cardinal Antonelli. » (27 juillet 1859.) Il va sans dire qu'il ne comprend rien à la conduite du Pape ni à son gouvernement : « Au fond, je m'explique très bien que le Pape proteste; mais ce qui me paraît la dernière des folies, c'est d'enrôler des déserteurs autrichiens et toute la racaille de l'Allemagne catholique pour achever de se ruiner et de compromettre le peu qui lui reste. Observez, Madame, que dans le siècle où nous vivons il est devenu nécessaire partout de

1. Joseph de Maistre a pourtant trouvé grâce à ses yeux. Il écrivait le 17 mars 1859 : « Je viens de lire un livre qui m'a intéressé, c'est le dernier volume de la *Correspondance du comte de Maistre*. Un homme d'esprit se dévouant à servir les plus grands imbéciles, continuellement contrecarré dans ses efforts pour leur ouvrir les yeux sur leurs véritables intérêts, et n'y parvenant jamais, n'est-ce pas une sorte de long martyre, presque aussi touchant que s'il avait sacrifié sa vie ? Puis le caractère de l'homme est si carré, si vigoureux et énergique que, bien que nous n'ayons guère deux opinions communes, je ne puis m'empêcher de l'aimer. »

changer ses habitudes. A Constantinople on n'étrangle plus; on ne donne même plus de café empoisonné aux vizirs que l'on renvoie ». (21 février 1860.)

Le rapprochement entre le Saint-Siège et la Sublime-Porte n'était guère obligeant pour une bonne catholique. On devine par là ce qu'il faut attendre quand il n'aura plus à se contraindre. Contre Lamoricière, c'est le sarcasme et l'ironie amère. Quand les catholiques s'indignent des agissements du Piémont et de la connivence impériale, il écrit : « Les colères de certaines gens me donnent de la joie au cœur. » (*A une inconnue*, l. 199, 4 février 1860).

Mais où il ne se possède plus, c'est quand les catholiques parlent des « martyrs » de Castelfidardo : « Je suis allé passer quelques jours en Saintonge... J'ai trouvé là des gens profondément déconfits, pleurant toutes les larmes de leurs yeux sur les malheurs du Saint-Père et du général Lamoricière... A mon avis, le seul des héros martyrs dont on ne peut rire, c'est Pimodan, qui est mort comme un brave soldat. Ceux qui crient aux martyrs, parce qu'ils ont été pris, sont des farceurs sur lesquels je ne m'apitoie guère. » (7 octobre 1860.) « Les affaires d'Italie sont bien amusantes, et ce qu'on en dit parmi le peu d'honnêtes gens qui sont ici est encore plus drôle, » etc. (16 octobre 1860.) « Le plus ennuyeux de tout, c'est le catholicisme. Vous ne vous figurez pas le point d'exaspération où les catholiques en sont venus. Pour un rien, on vous saute aux yeux, par exemple, si l'on ne montre pas tout le blanc de ses yeux en entendant parler du saint martyr, et si l'on demande surtout très innocemment, comme j'ai fait, qui a été martyrisé. » (21 mars 1862.)

Quand l'opinion publique obtient enfin un ministère moins hostile au Pape : « Nous voici donc entre les pattes des cléricaux pour quelque temps. » (23 octobre 1862.) Si « les dévots crient horriblement », il se console en songeant que » le peuple et les bourgeois gaulois sont antipapistes. J'espère et je crois, ajoute-t-il, que Isidore (*l'empereur*) partage ces derniers sentiments. » (21 mars 1862.) « Il m'a semblé qu'on y était (à la cour) moins papalin qu'on ne le dit généralement. On m'a laissé médire des choses tout à mon aise, sans me rappeler à l'ordre. » (17 juillet 1862.)

On ne peut tout citer. Un trait encore cependant. A la mort du prince Jérôme Bonaparte, en juin 1860, on vint en foule le voir et prier près du corps. Écoutons Mérimée : « Il est venu avant-hier trente mille personnes jeter de l'eau bénite et davantage aujourd'hui. Cela montre bien la badauderie de cette magnanime nation. Elle est toujours plus bête qu'on ne le croit, et c'est beaucoup dire. » (2 juillet 1860.)

Il écrivait dix jours avant de mourir : « J'ai toute ma vie cherché à être dégagé de préjugés. » On voit qu'il avait gardé le pire de tous, le préjugé antireligieux.

Ce qui est plus funeste encore que l'antipathie plus ou moins instinctive, c'est l'idée faite, acceptée et réfléchie, que le catholicisme ne tient pas devant la raison et la critique. Ce que Renan a tant redit, ce qu'il a fini par faire croire à beaucoup, Mérimée l'a toujours cru et soutenu comme une vérité acquise, indiscutable. Aussi dans sa pensée, un catholique peut être enthousiaste, poète, il ne saurait être, comme tel, intelligent, ni critique, ni ami de la vérité. Il ne s'en cache pas dans la *Correspondance inédite :* « Je vous soupçonne de ne pas aimer la vérité et de tenir à des illusions agréables. Ne préférez-vous pas la tradition à l'histoire et la poésie à la prose? C'est ce que vous faites pour la religion. » (30 août 1859.)

Mais ceci nous mène à l'examen des idées religieuses de Mérimée.

(*A suivre.*) J.-V. BAINVEL.

LETTRE APOSTOLIQUE

DE

NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII

SUR LES ORDINATIONS ANGLICANES[1]

LÉON, ÉVÊQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

Ad perpetuam rei memoriam.

Nous accordons à la très noble nation anglaise une grande part de la sollicitude et de la charité apostoliques, par lesquelles Nous Nous efforçons, avec le secours de la grâce, d'imiter et de retracer dans l'exercice de Notre charge le Grand Pasteur des brebis, Jésus-Christ Notre Seigneur[2]. Notre bienveillance à son égard s'est principalement affirmée dans la lettre que Nous avons adressée l'année dernière spécialement « aux Anglais, cherchant le royaume du Christ dans l'unité de la foi ». Nous avons, en effet, évoqué le souvenir de l'antique union de cette nation avec l'Église mère, et Nous Nous sommes efforcé de hâter son heureuse réconciliation, en excitant dans les âmes le zèle à prier Dieu. Récemment encore, dans la lettre adressée à tout l'univers, où Nous avons jugé à propos de traiter avec étendue de l'unité de l'Église, Nous avons eu particulièrement en vue l'Angleterre, dans l'espoir que Notre parole pourrait à la fois fortifier les catholiques et apporter une lumière salutaire aux dissidents.

Nous Nous plaisons à reconnaître une chose qui fait également honneur à la courtoisie de cette nation et au souci que beaucoup d'Anglais ont de leur salut éternel : à savoir, le bon accueil fait à Nos instances et à Notre indépendance de langage, qui ne s'inspiraient à la vérité d'aucun calcul humain.

1. En donnant cette traduction, que nous nous sommes appliqués à rendre fidèle, nous croyons devoir avertir que celle qui a été publiée par la plupart des journaux religieux contient beaucoup d'inexactitudes.
2. Hebr., XIII, 20.

C'est aujourd'hui dans le même esprit et avec les mêmes dispositions que Nous avons résolu de donner Notre attention à une question non moins importante, connexe à la première, et qui Nous tient également à cœur. L'opinion commune, confirmée plus d'une fois par les actes de l'Église et sa constante discipline, tenait que chez les Anglais, peu après que ce peuple s'était séparé du centre de l'unité chrétienne, sous le roi Edouard VI, un rite tout à fait nouveau fut introduit par l'autorité publique dans la collation des ordres sacrés, et que, par suite, le sacrement de l'Ordre, tel qu'il avait été institué par le Christ, cessa d'exister en Angleterre, ainsi que la succession hiérarchique. Toutefois, dans des temps plus rapprochés, et surtout dans ces dernières années, une controverse s'est élevée sur la question de savoir si les ordinations sacrées, effectuées d'après le rite du roi Edouard, possèdent la nature et les effets du sacrement. Cette opinion était défendue, soit sous forme affirmative, soit sous forme dubitative, non seulement par quelques écrivains anglicans, mais aussi par un petit nombre de catholiques qui, pour la plupart, n'étaient pas Anglais.

Ce qui touchait ceux-là, c'était la dignité du sacerdoce chrétien et le désir que leur Église ne fût pas privée de la double puissance sacerdotale sur le corps du Christ. Les autres pensaient faciliter par là, en quelque manière, le retour des premiers à l'unité. Les deux partis paraissaient persuadés que, vu les progrès réalisés avec le temps dans ce genre d'études et les nouveaux documents tirés de l'oubli, il ne serait pas inopportun de remettre cette cause à l'examen sous Notre autorité. Pour Nous, ne négligligeant en rien ces opinions et ces vœux, mais prêtant surtout l'oreille à la voix de la charité apostolique, nous avons jugé bon de tenter tout ce qui pouvait conduire en quelque manière à éloigner la perte des âmes ou à faciliter l'œuvre du salut.

Il Nous a donc plu de consentir, avec bienveillance, à remettre la cause en jugement, afin que, grâce à une discussion nouvelle et approfondie, tout prétexte au moindre doute fût éloigné pour l'avenir. C'est pourquoi, choisissant un certain nombre d'hommes éminents par leur science et par leur érudition, et dont Nous connaissions les opinions divergentes sur ce sujet, Nous les avons chargés de rédiger par écrit les arguments à l'appui de leur opinion; les ayant ensuite mandés auprès de Nous, Nous leur avons

ordonné de se communiquer leurs écrits, et, s'il fallait, pour juger en connaissance de cause, des informations supplémentaires, de les rechercher et de les peser avec soin.

Nous avons pourvu, en outre, à ce qu'ils pussent librement revoir, dans les archives du Vatican, les documents déjà connus, et y rechercher des documents inédits. Nous avons voulu de même qu'ils eussent sous la main tous les actes de Notre Conseil sacré, dit *Suprema*, qui se rapporteraient à la question, et tout ce qui avait été publié jusqu'à ce jour par les savants pour les deux opinions. Une fois muni de ces secours, Nous avons voulu qu'ils se réunissent dans des séances spéciales, qui ont eu lieu au nombre de douze, sous la présidence d'un cardinal de la sainte Église romaine désigné par Nous, chacun ayant pleine liberté de soutenir son avis. Enfin Nous avons ordonné que tous les actes de ces séances, joints aux autres documents, fussent soumis à Nos vénérables Frères les cardinaux, et que ceux-ci, après avoir médité la question et l'avoir discutée devant Nous, Nous donnassent aussi chacun leur avis.

Cette procédure ainsi fixée, il était juste néanmoins de ne pas passer à l'appréciation intime de la cause avant d'avoir soigneusement constaté en quelle situation elle se trouvait déjà par le fait des prescriptions du Saint-Siège et de la coutume établie; coutume dont il importait grandement de reconnaître l'origine et la valeur.

C'est pourquoi Nous avons examiné avant tout les principaux documents par lesquels Nos prédécesseurs, à la demande de la reine Marie, apportèrent leurs soins particuliers à la réconciliation de l'église anglicane. Car Jules III envoya à cet effet le cardinal Reginald Pole, Anglais de nation, homme orné de nombreux mérites, en qualité de légat *a latere*, « comme son ange de paix et de dilection », et lui donna des pouvoirs extraordinaires, et des instructions pour sa conduite [1], pouvoirs et instructions que Paul IV confirma et expliqua dans la suite.

Pour bien saisir la valeur que possèdent les documents en question, il faut se baser sur ce fait que la mission dont ils parlent n'était pas de nature abstraite, mais tout à fait concrète et particulière. Comme en effet les pouvoirs accordés par ces

1. Lettres données sous le sceau de plomb au mois d'août 1553 : *Si ullo unquam tempore* et *Post nuntium Nobis*, et autres.

pontifes au légat apostolique concernaient uniquement l'Angleterre et la situation de la religion dans ce pays, de même les instructions données à ce légat, sur sa demande, ne pouvaient pas avoir pour objet de déterminer les conditions générales sans lesquelles les Ordinations ne sont pas valables, mais devaient avoir proprement en vue de pourvoir aux ordres sacrés dans ce royaume, selon que l'exigeaient le temps et les circonstances.

Outre l'évidence qui ressort de la nature même et de la forme de ces documents, il est clair également qu'il aurait été absolument étrange pour un Pontife d'instruire en quelque sorte des conditions générales, qui sont nécessaires pour produire le sacrement de l'Ordre, un légat dont la science avait brillé jusqu'au sein du concile de Trente.

Ceux qui tiendront bien compte de cela verront facilement pourquoi dans la lettre de Jules III au légat apostolique, datée du 8 mars 1554, il est fait mention distincte, d'abord de ceux qui *promus dûment et légitimement* devaient être maintenus dans leurs ordres, puis de ceux qui *non promus aux ordres sacrés* pouvaient *y être promus*, s'ils étaient trouvés *dignes et aptes*.

Là sont notées d'une façon certaine et bien définie, suivant ce qui existait en réalité, deux classes d'hommes : d'une part ceux qui avaient vraiment reçu les ordres sacrés, soit avant le schisme d'Henri, soit postérieurement et par l'intermédiaire de ministres engagés dans l'erreur et dans le schisme, mais selon le rite catholique accoutumé; d'autre part, ceux qui avaient été ordonnés selon le rite d'Édouard et qui à cause de cela pourraient *être promus*, parce qu'ils avaient reçu une ordination invalide.

Que tel fut bien le dessein du Pontife, c'est ce qui est clairement confirmé par la lettre du même Légat, en date du 29 janvier 1555, transmettant ses pouvoirs à l'évêque de Norwich. En outre, il faut surtout considérer ce que la lettre elle-même de Jules III dit des pouvoirs pontificaux, qui doivent être exercés librement, même en faveur de ceux à qui la consécration *a été donnée moins régulièrement et sans conserver la forme accoutumée de l'Église;* par ces mots, étaient sûrement désignés ceux qui avaient été consacrés selon le rite d'Édouard, car outre celui-ci et le rite catholique, il n'y en avait alors aucun autre en Angleterre.

Cette vérité deviendra plus claire encore, si l'on se rappelle l'ambassade que le roi Philippe et la reine Marie, selon le con-

seil du cardinal Pole, envoyèrent à Rome au mois de février 1555.

Les délégués royaux, trois hommes *tout à fait éminents et doués de toutes les vertus*, parmi lesquels Thomas Thirlby, évêque d'Ély, avaient pour but d'instruire encore plus à fond le Pontife de l'état des choses religieuses en Angleterre, et de lui demander surtout de ratifier et de confirmer ce que le Légat avait fait pour la réconciliation de ce royaume avec l'Église. A cette fin, furent apportés au Pontife tous les documents écrits qui étaient nécessaires, et les parties du nouvel ordinal ayant rapport à la question.

Paul IV reçut magnifiquement la députation ; puis, ces témoignages ayant été *discutés avec soin* par quelques cardinaux sûrs, et *après une mûre délibération*, il donna le 20 juin de la même année, sous le sceau de plomb, la lettre *Præclara carissimi*. Dans cette lettre, avec une pleine approbation et la ratification des actes de Pole, les prescriptions suivantes sont données en ce qui concerne les ordinations : « Ceux qui ont été promus *aux ordres ecclésiastiques par un autre que par un évêque bien et dûment ordonné seront tenus de recevoir à nouveau ces ordres.* »

Quels étaient ces évêques qui n'étaient pas *bien et dûment ordonnés*, c'est ce que les documents ci-dessus et les pouvoirs appliqués en conséquence par le Légat ont clairement indiqué : à savoir ceux qui avaient été promus à l'épiscopat ou aux autres ordres, *sans qu'on gardât la forme usitée dans l'Église* (*non servata forma Ecclesiæ consueta*), ou *sans garder la forme et l'intention de l'Église* (*non servata Ecclesiæ forma et intentione*), comme le Légat lui-même l'écrivait à l'évêque de Norwich. Ils n'étaient autres que ceux qui avaient été promus selon la nouvelle forme rituelle, laquelle avait été aussi examinée attentivement par les cardinaux désignés.

Il ne faut pas non plus passer sous silence un endroit de la même lettre pontificale, venant parfaitement au sujet, et où, en sus d'autres qui ont besoin de dispense, sont indiqués ceux qui *avaient obtenu de façon nulle et* de facto *tant les ordres que les bénéfices ecclésiastiques.*

Avoir obtenu les ordres *de façon nulle*, c'est avoir reçu par un acte vain et sans aucun effet, à savoir *invalidement*, comme nous en avertissent le mot lui-même et le langage usuel. Cela ressort d'autant mieux, que le même terme est également employé en

parlant des ordres et des *bénéfices ecclésiastiques;* ceux-ci, en effet, d'après les dispositions formelles des saints Canons, étaient, à coup sûr, invalidement conférés, attendu qu'un vice en infirmait la collation.

Ajoutez à cela que, comme certains hésitaient sur le point de savoir quels évêques pouvaient être regardés comme *bien et dûment* ordonnés, dans l'intention du Pontife, celui-ci, peu de temps après, le 30 octobre, publia une autre lettre en forme de bref. Il disait : *Pour faire disparaître une telle hésitation, et voulant calmer la conscience de ceux qui avaient été promus aux ordres pendant le schisme, en exprimant plus clairement la pensée et l'intention que Nous avons eues dans cette lettre, Nous déclarons que ceux-là seuls parmi les évêques et archevêques ne peuvent être regardés comme bien et dûment ordonnés*, qui n'ont pas *été ordonnés et consacrés suivant la forme de l'Église.*

Si cette déclaration n'avait pas dû s'appliquer à l'état actuel de l'Angleterre, c'est-à-dire à l'Ordinal d'Édouard, le Pontife n'aurait pas eu à publier une nouvelle lettre pour *détruire l'hésitation ou calmer la conscience.* D'ailleurs, c'est de cette façon que le Légat comprit les enseignements et les ordres du Siège apostolique, et c'est dans ce sens qu'il y obtempéra fidèlement et religieusement; et c'est en conformité qu'agirent aussi la reine Marie et ceux qui, avec elle, mirent leurs soins à procurer le rétablissement de la religion et des institutions catholiques.

Les témoignages de Jules III et de Paul IV que Nous avons invoqués font clairement ressortir l'origine de cette discipline qui a été observée constamment pendant plus de trois siècles, et d'après laquelle les ordinations selon le rite d'Édouard étaient regardées comme invalides et nulles; et cette discipline est amplement confirmée par le témoignage des nombreuses ordinations qui à Rome même ont été fréquemment renouvelées selon le rite catholique, sous forme absolue.

L'observation constante de cette discipline fournit un fort argument. Si en effet quelqu'un avait encore un doute sur le sens dans lequel doivent être pris les documents pontificaux cités, ce serait le cas d'appliquer l'adage : *La coutume est la meilleure interprète des lois.* Puisqu'on a toujours regardé comme un principe certain et établi dans l'Église, qu'il n'est pas permis de réitérer le sacrement de l'Ordre, il était absolument impossible que

le Siège apostolique souffrît et tolérât en silence une telle coutume. Or non seulement il l'a tolérée, mais il l'a même approuvée et sanctionnée, toutes les fois qu'il s'est agi d'un cas du genre de ceux qui Nous occupent.

Nous signalons spécialement deux faits, parmi beaucoup d'autres qui ont été déférés en divers temps à la *Suprema;* l'un, de l'année 1684, concerne un calviniste français; l'autre, de l'année 1704, relatif à Jean-Clément Gordon; tous deux avaient reçu les ordres selon le rite d'Édouard.

Dans le premier cas, après une minutieuse enquête, de nombreux consulteurs énoncèrent par écrit leurs réponses ou *vota*, et les autres s'unirent à eux pour conclure unanimement à l'*invalidité de l'ordination;* cependant, eu égard à certains motifs d'opportunité, il plut aux cardinaux de répondre : *Différé*.

Les mêmes actes ont été repris et pesés dans le second fait : on demanda en outre de nouveaux vœux aux consulteurs, on interrogea d'éminents docteurs de la Sorbonne et de Douai, et l'on ne négligea aucun des moyens que suggère une prudente sagesse pour connaître l'affaire à fond.

Il faut remarquer aussi que, quoique Gordon lui-même dont il s'agissait et quelques consulteurs, entre autres motifs de déclarer la *nullité*, eussent invoqué l'ordination réputée de Parker, ce point fut tout à fait mis de côté dans la sentence, comme le montrent des documents dignes d'une confiance entière, et l'on n'assigna pas d'autre raison que le *défaut de forme et d'intention*.

Pour pouvoir juger de cette forme d'une façon plus complète et plus sûre, on avait eu soin de se procurer un exemplaire de l'ordinal anglican, auquel on compara les formes d'ordination des divers rites d'Orient et d'Occident.

Puis Clément XI, avec l'adhésion des cardinaux dont l'affaire ressortissait, *décréta* lui-même le vendredi 17 avril 1704 : « Que Jean-Clément Gordon soit *ordonné intégralement et absolument* à tous les ordres sacrés et surtout au sacerdoce, et s'il n'a pas été confirmé, qu'il reçoive d'abord le sacrement de confirmation. »

Cette sentence, il importe de le remarquer, ne s'appuie pas non plus sur le défaut de *tradition des instruments :* auquel cas il était prescrit par la coutume que l'ordination fût conférée *sub conditione*. Il importe encore davantage de considérer que cette sentence du Pape s'applique d'une façon générale à toutes les or-

dinations anglicanes. Bien qu'elle se rapportât, en effet, à un cas spécial, elle ne s'appuyait pas cependant sur un motif particulier, mais sur un *vice de forme* dont sont affectées toutes ces ordinations : si bien que, toutes les fois que dans la suite il fallut décider d'un cas semblable, on communiqua ce même décret de Clément XI.

Puisqu'il en est ainsi, tout le monde comprendra que la controverse ressuscitée de nos jours a fait bien antérieurement l'objet d'une définition du Siège apostolique : et c'est peut-être faute d'avoir connu suffisamment ces documents que quelque écrivain catholique n'a pas craint de discuter librement ce point.

Mais puisque, comme Nous l'avons dit au début, Nous n'avons rien plus à cœur que de prêter aux hommes animés de bonnes intentions le secours d'une très grande indulgence et d'une très grande charité, Nous avons prescrit que l'Ordinal anglican sur lequel repose principalement tout le débat soit de nouveau examiné avec beaucoup de soin.

Dans le rite qui concerne la confection et l'administration de tout sacrement, on distingue avec raison entre la partie *cérémoniale* et la partie *essentielle* qui a coutume d'être appelée la *matière* et la *forme;* chacun sait que les sacrements de la nouvelle loi étant les signes sensibles et efficaces d'une grâce invisible doivent signifier la grâce qu'ils produisent et produire la grâce qu'ils signifient.

Cette signification, quoiqu'elle doive se retrouver dans tout le rite essentiel, à savoir dans la matière et dans la forme, appartient toutefois principalement à la forme ; car la matière est la partie indéterminée par elle-même, qui est déterminée par l'autre.

C'est ce qui se manifeste clairement dans le sacrement de l'Ordre, dont l'élément matériel, en tant que nous avons à le considérer maintenant, est l'imposition des mains ; celle-ci assurément ne signifie par elle-même rien de déterminé, et elle est employée également pour certains ordres et pour la confirmation.

Quant aux mots qui, jusqu'à l'époque la plus récente, ont été regardés généralement par les anglicans comme la forme propre de l'ordination sacerdotale, à savoir : *Recevez le Saint-Esprit*, ils ne désignent nullement d'une façon définie le sacerdoce ou sa grâce et son pouvoir, qui est surtout le pouvoir de *consacrer et*

d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur[1], dans le sacrifice qui n'est pas une *simple commémoration du sacrifice accompli sur la croix*[2].

Plus tard, à la vérité, cette forme a été augmentée de ces mots : *Ad officium et opus presbyteri ;* mais cela prouve plutôt que les anglicans eux-mêmes ont vu que la première forme était incomplète et non appropriée à son objet. D'ailleurs cette addition même, si par hasard elle pouvait donner à la forme une signification légitime, a été introduite trop tard, un siècle étant écoulé depuis l'adoption de l'ordinal d'Édouard; alors que la hiérarchie étant éteinte, le pouvoir d'ordonner n'existait plus.

C'est en vain que dernièrement on a cherché un appui dans d'autres prières de ce même Ordinal. En effet, pour ne pas parler de toutes les raisons qui montrent que ces prières dans le rite anglican ne suffisent pas au but, voici un argument qui tiendra lieu de tous les autres. On a retranché à dessein tout ce qui dans le rite catholique indique clairement la dignité et les fonctions du sacerdoce. Ce ne peut donc être une forme convenable et suffisante au sacrement, que celle qui passe sous silence ce qu'elle devrait précisément exprimer.

Il en est de même de la consécration épiscopale. En effet, non seulement les mots *ad officium et opus episcopi* ont été ajoutés trop tard à la formule *Accipe Spiritum Sanctum*, mais encore, comme Nous le dirons bientôt, ces paroles doivent être interprétées autrement que dans le rite catholique. Il ne sert de rien d'invoquer sur ce point la prière qui sert de préambule : *Omnipotens Deus,* puisqu'on y a également retranché les mots qui désigneraient le *sacerdoce suprême.*

Assurément, il est inutile d'examiner ici si l'épiscopat est le complément du sacerdoce ou un ordre qui en est distinct, ou si, conféré, comme l'on dit, *per saltum*, c'est-à-dire à un homme qui n'est pas prêtre, il a son effet ou non. Mais il est hors de doute que, de par l'institution même du Christ, l'épiscopat se rattache véritablement au sacrement de l'Ordre, et est un sacerdoce d'un degré excellent, puisque, dans le langage des Pères comme dans notre usage rituel, il est appelé le *sacerdoce suprême*, la *plénitude du ministère sacré.* Il en résulte que, puisque le sacre-

1. Concile de Trente, sess. 23, du sacrement de l'Ordre, can. I.
2. Sess. 22, Du sacrifice de la messe, can. III.

ment de l'Ordre et le vrai sacerdoce du Christ ont été entièrement bannis du rite anglican, et puisque, dans la consécration épiscopale suivant le même rite, le sacerdoce n'est aucunement conféré, l'épiscopat ne peut non plus être conféré vraiment et réellement ; d'autant plus que, parmi les principales fonctions de l'épiscopat, se trouve celle d'ordonner des ministres pour la sainte Eucharistie et pour le sacrifice.

Mais, pour apprécier d'une façon exacte et complète l'Ordinal anglican, outre les observations qui viennent d'être faites sur certaines de ses parties, rien, assurément, n'est plus décisif que d'examiner avec soin dans quelles circonstances il a été établi et déclaré loi.

Il serait long, et il n'est pas nécessaire de les passer toutes en revue; l'histoire de cette époque montre assez éloquemment de quel esprit les auteurs de l'Ordinal étaient animés envers l'Église catholique; quels appuis ils ont recrutés parmi les sectes hétérodoxes, et enfin où tendaient leurs projets.

Ne sachant que trop quel lien existe entre la foi et le culte, *entre la loi de croyance et la loi de prière*, ils ont défiguré de maintes façons la liturgie, l'entachant des erreurs des novateurs sous prétexte de restaurer sa forme primitive. Aussi, non seulement, dans tout l'Ordinal, il n'est jamais ouvertement fait mention du sacrifice, de la consécration, du sacerdoce, du pouvoir de consacrer et d'offrir le sacrifice, mais encore tous les vestiges concernant de telles institutions qui subsistaient dans les prières du rite catholique en partie conservées, ont été enlevés et effacés avec soin, comme Nous l'avons dit plus haut.

Ainsi se montrent le caractère et, pour ainsi dire, l'esprit originels de l'Ordinal. Si, vicié de la sorte, dès le début, il ne pouvait être d'aucune efficacité pour les ordinations, jamais dans la suite des siècles, puisqu'il restait tel quel, il ne pouvait acquérir plus de valeur.

Ils furent donc vains, les efforts de ceux qui, dès le temps de Charles I[er], tentèrent d'admettre quelque chose du sacrifice et du sacerdoce en faisant quelques additions à l'Ordinal ; ils sont vains aussi, les efforts de ce groupe récemment formé et assez peu nombreux d'anglicans, qui pensent que cet Ordinal est susceptible d'une bonne et saine interprétation.

Ces efforts ont été et sont vains, disons-nous, et cela pour un

autre motif encore : c'est que, si quelques mots, dans l'Ordinal anglican, tel qu'il est maintenant, paraissent ambigus, ils ne peuvent cependant recevoir le sens qu'ils ont dans le rite catholique. En effet, une fois adopté un nouveau rite qui nie ou dénature le sacrement de l'Ordre, et qui répudie toute notion de consécration et de sacrifice, il n'y a plus de vérité dans la formule : *Accipe Spiritum Sanctum*, « Recevez l'Esprit-Saint », à savoir l'Esprit qui est répandu dans l'âme avec la grâce du Sacrement; de même perdent leur valeur ces paroles : *Ad officium et opus presbyteri* ou *Episcopi*, et autres semblables, qui demeurent des mots sans la réalité instituée par le Christ.

La force de cet argument est ressentie par la plupart même des Anglicans, qui interprètent plus scrupuleusement l'Ordinal; ils l'opposent franchement à ceux qui, l'interprétant d'une façon nouvelle, sous l'empire d'une vaine illusion, attribuent aux Ordres ainsi conférés un prix et une vertu qu'ils n'ont pas. Ce raisonnement, même à lui seul, réfute aussi l'opinion de ceux qui pensent que la prière *Omnipotens Deus, bonorum omnium largitor*, qui est au commencement de la cérémonie, peut suffire pour la forme légitime du sacrement de l'Ordre. Et cet argument garderait sa valeur même si cette prière pouvait par hasard être regardée comme suffisante dans quelque rite catholique que l'Église aurait approuvé.

A cet intime *vice de forme* est lié le *défaut de l'intention* nécessaire à l'essence du Sacrement. L'Église ne juge pas de la pensée et de l'intention, en tant qu'elle est quelque chose d'intérieur; mais elle doit en juger, en tant qu'elle se manifeste extérieurement. Lorsque quelqu'un a employé sérieusement et comme il faut la matière et la forme nécessaires pour faire et conférer un sacrement, il est par là même censé avoir eu l'intention de faire ce que fait l'Église. C'est sur ce principe que s'appuie la doctrine d'après laquelle un sacrement est valable lorsqu'il est conféré par le ministère d'un hérétique ou d'un homme non baptisé, pourvu qu'il le soit selon le rite catholique. Au contraire, si le rite est modifié dans le dessein manifeste d'en introduire un autre non admis par l'Église, et de rejeter ce que fait l'Église et ce qui par l'institution du Christ appartient à la nature du sacrement, il est alors évident que non seulement l'intention nécessaire au sacrement fait défaut, mais encore

qu'il existe une intention contraire et opposée au sacrement.

Toutes ces choses, Nous les avons longtemps et beaucoup pesées en Nous-même et avec Nos vénérables Frères de la Congrégation *Suprema.* Nous avons aussi jugé à propos de convoquer ceux-ci spécialement en Notre présence, le jeudi 16 juillet dernier, en la commémoraison de Notre-Dame du Mont-Carmel. Tous unanimement ont reconnu que la cause proposée avait déjà depuis longtemps été pleinement instruite et jugée par le Siège apostolique ; que l'enquête nouvelle ouverte à ce sujet n'avait fait que démontrer d'une façon plus éclatante avec quelle justice et quelle sagesse la question avait été tranchée.

Toutefois Nous avons jugé bon de surseoir à Notre sentence, afin de mieux examiner s'il convenait et s'il était utile de déclarer de nouveau la même chose par Notre autorité, et pour appeler sur Nous, par Nos supplications, une plus grande abondance de la divine lumière. Considérant ensuite que ce point de discipline, quoique déjà défini canoniquement, est remis en discussion par quelques-uns — quel que soit leur motif — et qu'il en pourrait résulter une cause de pernicieuse erreur pour plusieurs, qui penseraient trouver le sacrement de l'Ordre et ses fruits là où ils ne sont aucunement, il Nous a paru bon dans le Seigneur de publier Notre sentence.

C'est pourquoi, adhérant pleinement à tous les décrets formulés par les Pontifes Nos prédécesseurs dans la même cause, les confirmant de tout point et les renouvelant en quelque sorte par Notre autorité, de Notre propre mouvement et de science certaine, Nous prononçons et déclarons que les ordinations conférées selon le rite anglican ont été et sont absolument invalides et entièrement nulles.

Il Nous reste, puisque c'est au nom et dans l'esprit du *Grand Pasteur* que Nous avons entrepris d'exposer la vérité indubitable sur cette grave question, à exhorter en la même qualité et dans les mêmes sentiments, ceux qui souhaitent et recherchent avec une volonté sincère les bienfaits des Ordres et de la Hiérarchie. Jusqu'à ce jour, peut-être, tout en s'exerçant avec ferveur à la vertu chrétienne, consultant religieusement les Écritures, redoublant les pieuses prières, ils sont néanmoins demeurés hésitants et anxieux à la voix du Christ parlant depuis longtemps à leur cœur. Ils voient maintenant avec clarté où ce Bon Pasteur les invite et où

il veut qu'ils viennent. S'ils reviennent à son bercail unique, ils obtiendront alors et les biens désirés et les secours qui en résultent pour le salut, secours dont Lui-même a confié l'administration à l'Église qui est comme la gardienne perpétuelle et l'intermédiaire de sa Rédemption parmi les nations. Alors *ils boiront dans la joie des eaux des fontaines du Sauveur*, qui sont ses sacrements magnifiques, par lesquels les âmes fidèles, après la vraie rémission de leurs péchés, rentrent dans l'amitié de Dieu, sont nourries et fortifiés du pain céleste, et trouvent les plus grands secours pour conquérir la vie éternelle. S'ils ont véritablement soif de ces biens, que *le Dieu de paix*, *le Dieu de toute consolation* les leur accorde et les en comble dans sa bonté.

Mais Nous voulons que Notre exhortation et Nos vœux s'adressent d'une manière toute spéciale à ceux qui sont considérés comme des ministres de la religion dans leurs communautés. Que ces hommes qui, en vertu de leur office, l'emportent par la science et l'autorité, et qui ont certainement à cœur la gloire de Dieu et le salut des âmes, tiennent à suivre les premiers avec empressement l'appel de Dieu et à donner ainsi un illustre exemple. Certes, c'est avec une joie singulière que l'Église leur mère les recevra et les comblera de bontés et d'attentions, comme il est naturel de le faire pour des hommes qu'une vertu généreuse a fait passer par des difficultés ardues pour rentrer dans son sein. Cette vertu, on peut à peine dire quelle louange est prête à l'accueillir dans les assemblées de leurs frères, à travers l'univers catholique; quel espoir et quelle confiance elle leur permettra un jour devant le Christ leur juge, et quelle récompense ce Christ lui réserve dans le royaume des cieux! Pour Nous, autant que Nous le pourrons, Nous ne cesserons d'encourager leur réconciliation avec l'Église : où, soit isolément, soit en corps, comme Nous souhaitons très vivement, ils peuvent beaucoup trouver à imiter. En attendant, nous les prions et les supplions tous, par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, de s'appliquer fidèlement à suivre le mouvement de la vérité et de la grâce divine.

Nous décrétons que cette lettre et toutes les choses qui y sont contenues ne pourront en aucun temps être taxées ou attaquées comme subreptices ou obreptices ou comme viciées dans l'intention de Notre part ni pour aucun autre défaut; mais qu'elles

sont et seront toujours valides et dans leur force, et qu'elles devront être inviolablement observées par toute personne, de quelque degré ou prééminence qu'elle soit revêtue, soit en jugement, soit hors jugement; déclarant vain et nul tout ce qui pourrait être attenté de contraire par n'importe qui, de quelque autorité qu'il soit revêtu et sous quelque prétexte que ce soit, sciemment ou inconsciemment; nonobstant toutes choses contraires.

Nous voulons en outre que les exemplaires de cette lettre, même imprimés, signés toutefois de la main d'un notaire et munis du sceau d'un homme constitué en dignité ecclésiastique, fassent foi comme ferait foi la signification de Notre volonté si on la lisait dans la présente lettre.

Donné à Rome près de Saint-Pierre, l'an de l'Incarnation du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-seize, aux Ides de septembre, en l'année de Notre Pontificat la dix-neuvième.

A. cardinal Bianchi
Pro-datarius.

C. cardinal di Ruggiero.

Visa

De Curia I, De Aquila e Vicecomitibus. Loco † Plumbi.

Reg. in Secret. Brevium. I. Cugnoni.

UNE CONTRADICTION

DANS LES ÉVANGILES

N'emportez rien, pas même un bâton;
N'emportez rien, si ce n'est un bâton.

On sait qu'il existe dans les Écritures un certain nombre de passages en apparence contradictoires et assez difficiles à concilier entre eux. On les a pour cette raison et justement nommés *cruces interpretum.* Les adversaires de l'inspiration intégrale des Écritures font grand tapage des difficultés de ce genre, et en cela on ne saurait leur reprocher un défaut de logique. A leur point de vue — comme au nôtre, du reste — la contradiction la plus légère dans nos saints livres aurait les conséquences les plus graves. Il est évident, en effet, que si toute la Bible est inspirée, aucune erreur ne peut s'y rencontrer, mises à part, bien entendu, les fautes de transcription que tout le monde admet comme possibles. Que si, au contraire, la plus légère erreur a été commise par l'un ou l'autre de nos auteurs sacrés, il est non moins évident que l'inspiration ne saurait s'étendre à toute la Bible.

Or, au nombre de ces croix d'interprètes qui ont toujours préoccupé nos plus savants docteurs, à commencer par saint Augustin, il faut mettre en première ligne le problème suivant que nous suscitent trois de nos Évangélistes. D'après saint Matthieu et saint Luc, le Seigneur, dans les recommandations qu'il fit à ses apôtres, avant de les envoyer prêcher, leur aurait dit : N'emportez rien avec vous, pas même un bâton. Au contraire, d'après saint Marc, les paroles du Seigneur seraient celles-ci : N'emportez rien, si ce n'est un bâton. La contradiction est flagrante, semble-t-il. Aussi l'on ne saurait dire les flots d'encre qui ont coulé depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours, pour résoudre cette antinomie.

Tout récemment encore, nos meilleurs exégètes catholiques échangeaient entre eux leurs vues à ce sujet, sans parvenir à s'entendre. Le R. P. Knabenbauer, dont tout le monde aujour-

d'hui connaît et apprécie les excellents travaux, proposait dans son Commentaire sur saint Matthieu, paru en 1892[1], une solution, bien connue, du reste, qui consiste à dire que les deux locutions, contradictoires dans les mots, sont identiques quant au sens : Ne vous préoccupez de rien en route, pas plus qu'on ne fait d'un bâton. Le R. P. Lagrange, O. P., dans la *Revue biblique* qu'il dirige avec tant de science, apportait à l'opinion du P. Knabenbauer l'appui de son autorité, non toutefois sans laisser percer un doute sur la valeur réelle de la solution. Il disait, en parlant du P. Knabenbauer : « Je vois bien que le docte auteur s'efforce de distinguer entre les mots et le sens ; mais enfin le Christ a-t-il dit : Prenez un bâton, ou : Ne prenez pas de bâton[2] » ?

Deux ans après la publication de son Commentaire sur saint Matthieu, le R. P. Knabenbauer nous donnait son saint Marc, et comme si dans l'intervalle il eût modifié sa manière de voir, il proposait une solution différente de celle qu'il avait précédemment suivie. Jésus-Christ aurait dit, d'après l'interprétation maintenant préférée : Je vous défends de *vous procurer* un bâton (μὴ κτήσησθε) ; mais je vous permets d'emporter celui que vous avez sous la main[3]. A quoi notre savant confrère, le R. P. Corluy, répondait : « Explication assez ingénieuse ; mais est-ce la véritable ?[4] »

Assurément, personne n'oserait se flatter de l'avoir trouvée, cette explication véritable ; mais à tous il est permis, du moins, de la chercher. Or il m'a semblé qu'outre les solutions présentées jusqu'ici, il en existait une autre, peu connue, si même elle est connue, et j'ai cru qu'il pouvait être utile de la signaler au public. Je la hasarde d'autant plus timidement qu'elle n'est pas même mentionnée par les savants auteurs que je viens de nommer.

Donnons d'abord les textes de nos trois Évangélistes ; nous verrons ensuite les solutions qui ont été proposées jusqu'à ce jour ; puis, pour conclure, nous exposerons celle qui nous paraît, à nous du moins, la plus satisfaisante.

1. *Cursus Scripturæ sacræ, Commentarius in Evangelium secundum Matthæum*, in x, 9-10.

2. *Revue biblique*, 1895, p. 568.

3. Knabenbauer, S. J. *Comment. in S. Marcum*, 1894, in vi, 8-9.

4. Corluy, S. J. Bulletin Scripturaire, dans la *Science catholique*, 15 déc. 1894, p. 60.

I

Les textes portent ce qui suit :

Mat., x, 9-10 : Μὴ κτήσησθε χρυσὸν μηδὲ ἄργυρον μηδὲ χαλκὸν εἰς τὰς ζώνας ὑμῶν, μὴ πήραν εἰς ὁδόν, μηδὲ δύο χιτῶνας μηδὲ ὑποδήματα μηδὲ ῥάβδον· ἄξιος γὰρ ὁ ἐργάτης τῆς τροφῆς αὐτοῦ.	Nolite possidere aurum neque argentum neque pecuniam in zonis vestris, non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta neque virgam; dignus est enim operarius cibo suo.
Luc, ix, 3 : Μηδὲν αἴρετε εἰς τὴν ὁδόν, μήτε ῥάβδον μήτε πήραν μήτε ἄρτον μήτε ἀργύριον μήτε ἀνὰ δύο χιτῶνας ἔχειν.	Nihil tuleritis in via, neque virgam neque peram neque panem neque pecuniam, neque duas tunicas habeatis.
Marc, vi, 8-9 : Καὶ παρήγγειλεν αὐτοῖς, ἵνα μηδὲν αἴρωσιν εἰς ὁδόν, εἰ μὴ ῥάβδον μόνον· μὴ πήραν, μὴ ἄρτον, μὴ εἰς τὴν ζώνην χαλκόν· ἀλλ' ὑποδεδεμένους σανδάλια· καὶ μὴ ἐνδύσασθαι δύο χιτῶνας.	Et præcepit eis, ne quid tollerent in via, nisi virgam tantum, non peram, non panem, neque in zona æs, sed calceatos sandaliis, et ne induerentur duabus tunicis.

II

Toute la difficulté, on le voit, tient dans ce mot de saint Marc : εἰ μὴ ῥάβδον μόνον, *nisi virgam tantum*, qui est en opposition évidente avec le texte de saint Matthieu : μηδὲ ῥάβδον, et celui de saint Luc : μήτε ῥάβδον, *neque virgam*. Comment expliquer cette divergence ?

Dans le camp rationaliste, où l'on ne croit pas à l'inspiration des Écritures, la solution est des plus simples : Quelqu'un ici s'est trompé.

D'après Baur, c'est Marc le coupable ; car Marc est un petit raisonneur, et il s'est dit que de priver un voyageur même d'un bâton, c'était par trop de rigorisme ; il a donc adouci les paroles du Maître : « Der raisonnirende Mark habe gemildert. »

Au contraire, d'après d'autres, c'est Matthieu et Luc qui ont simplement exagéré les choses : « Die Verschiedenheit bei Matth. und Luk. praegt schon eine eingedrungene Uebertreibung aus[1]. »

Pour nous consoler, quelques auteurs font remarquer que la

1. Meyer, *Kommentar ueber das neue Testament*, Markus, vi, 8.

contradiction porte sur un point de minime importance, et pensent donc qu'il n'y a pas lieu de s'en occuper autrement : « Unbedeutende Verschiedenheit », dit encore le docteur Meyer[1]. Olshausen est du même avis, et l'un de nos meilleurs travailleurs catholiques a cru qu'il pouvait lui faire écho sans inconvénient : « D'un côté, pas même un bâton ; de l'autre, seulement un bâton. Il n'en fallait pas davantage pour susciter d'une part les amis de l'harmonie à outrance, de l'autre les partisans de la contradiction évangélique : aussi quelle « micrologie » n'a-t-on pas faite à ce sujet, suivant l'heureuse expression d'Olshausen[2] ».

N'en déplaise au savant commentateur, ce n'est pas le cas de railler les amis de l'harmonie évangélique. Si nos trois Évangiles synoptiques sont inspirés dans toutes leurs assertions, — et c'est là une vérité parfaitement démontrée, — il faut, de toute nécessité, qu'ils s'accordent aussi bien sur cette question du bâton que sur les autres. C'est la véracité divine qui est ici en cause, et pour Dieu il ne saurait y avoir d'erreur légère. Du reste, le docte écrivain en tombe d'accord, puisque, à son tour, il s'efforce de trouver un moyen de concilier nos trois évangélistes.

Mais quel moyen, je vous prie, d'accorder entre elles des expressions si manifestement contradictoires ? La première pensée qui vienne à l'esprit de l'exégète placé en face de cette question, c'est d'aller demander la solution du problème à la critique, de chercher si d'aventure le mot de saint Marc, par exemple, n'aurait pas été introduit dans le texte par quelque copiste inintelligent ou maladroit. Malheureusement, rien de plus authentique que le texte de saint Marc. Nos manuscrits sont parfaitement d'accord pour le mettre en opposition avec saint Matthieu et saint Luc. Il ne nous reste donc qu'une chose à faire : donner de cette divergence une explication à tout le moins vraisemblable et devant laquelle s'évanouisse toute contradiction.

Les hypothèses ne manquent pas, et le lecteur n'aura que l'embarras du choix entre les divers systèmes que nous présentent les auteurs.

Les uns, comme Keil, par exemple, ont fait remarquer qu'un bon nombre de manuscrits grecs de saint Matthieu portent : ῥάϐδους au lieu de : ῥάϐδον. Le Maître aurait donc défendu de porter plu-

1. Meyer, *Op. citatum*, *Matthæus*, x, 10.
2. Fillion, *La Sainte Bible*, Évangile selon saint Matthieu, x, 10.

sieurs bâtons d'après le saint Matthieu de ces manuscrits, mais il en aurait permis un selon saint Marc. Seulement il resterait à prouver que ces manuscrits portent la bonne leçon; et puis, quand cela serait fait, la contradiction resterait entière entre saint Marc et saint Luc, puisque celui-ci porte bien le singulier, ῥάβδον, dans le plus grand nombre des manuscrits et des versions.

D'autres, et telle est, avons-nous dit, la solution du R. P. Knabenbauer dans son saint Marc (in vi, 8), pensent que Jésus défend de se procurer un bâton, si l'on n'en a pas : μή κτήσησθε; mais il permet d'emporter celui qu'on a : αἴρωσιν. Hélas! saint Luc précisément nous dit qu'il ne faut pas même en emporter : μηδὲν αἴρετε.

D'après une troisième opinion, Jésus-Christ a dû dire les deux choses, en faisant une simple distinction : N'emportez pas de bâton pour vous en faire une arme (saint Matth., saint Luc); mais, si vous le voulez, vous pouvez en prendre un pour vous servir d'appui durant le voyage (saint Marc).

Autre opinion, et celle-là multiple. Le mot *virga* doit être pris au sens métaphorique dans saint Marc, pour signifier la puissance de faire des miracles, ou le pouvoir de prêcher la doctrine sainte, ou bien encore le droit pour l'apôtre de recevoir des fidèles les choses nécessaires à la vie. Telle est la verge que le Seigneur concède à l'apôtre dans saint Marc, tout en lui refusant le bâton de voyage dans saint Matthieu et saint Luc.

Une cinquième opinion veut que l'on prenne le mot *virga* au sens métaphorique dans les trois évangélistes. Dans saint Matthieu et saint Luc, le Seigneur refuse la verge du pouvoir qui frappe et qui punit les récalcitrants; dans saint Marc, il accorde à ses apôtres l'appui de son secours, le bâton de sa vertu consolatrice.

Pour moi, dit Maldonat, si l'explication qu'on nous donne en prenant au sens métaphorique le *virga* de saint Matthieu ou de saint Marc peut passer, je n'y comprends plus rien :

« Ego animo comprehendere non possum, voluisse Christum inter aurum, argentum, pecuniam, zonas, calceos, peram proprie sumpta, solam ponere virgam metaphorice. Quod si aliqua in aliis metaphora usus fuisset : tamen concedere non possem virgam metaphorice posuisse. Perire enim mihi non solum vis elegantiaque sententiæ; sed sententia ipsa videtur, nisi apud utrumque

Evangelistam, et proprie et eodem modo virga sumatur. » (Maldonatus, in Matth., x, 10).

Mais alors, où nous jeter enfin pour sauver les Écritures d'une contradiction flagrante? Voici comment le R. P. Knabenbauer présentait la solution, quand il publiait son saint Matthieu (Comment. in Matth., x, 10). Il faisait d'abord observer justement avec le R. P. Cornely (Introd. III, p. 184 *sqq.*) que les évangélistes, en rapportant les discours du Sauveur, nous donnent souvent plutôt le sens de ses paroles que les expressions mêmes. Or, comme il peut arriver qu'une même pensée s'exprime en des termes d'apparence contradictoire, il n'y a pas lieu de voir entre saint Matthieu et saint Marc une contradiction dans la pensée, si réellement les expressions : « N'emportez pas de bâton, — Ne prenez qu'un bâton » toutes les deux signifient la même chose, c'est-à-dire : Ne vous préoccupez pas plus des richesses de ce monde que vous ne faites cas d'un bâton. Cette solution, Maldonat, qui en est, je crois, le premier auteur, la justifiait aussi par un exemple pris de notre langue. Je cite tout au long le texte de Maldonat; il semble qu'il en vaille la peine :

« Contrariis verbis eamdem uterque sententiam eleganter expressit. Uterque enim non Christi verba, sed sensum exponens, voluit significare, Christum Apostolis præcepisse : ne quid haberent, præter ea, quæ essent in præsentem usum necessaria. Id Matthæus significavit, dicens : *Ne virgam quidem;* virgam enim pauperrimus quisque habet. Marcus significavit, dicens : *Sed virgam tantum.* Nam qui virgam tantum habet, nihil superfluum habet; sicut dixit Jacob : *In baculo meo transivi Jordanem istum* (Gen. XXXII, 10), id est, pauper, nihil habens, nisi baculum in manu more mendici, quemadmodum gallice in re prorsus simili contrariis verbis eadem sententia significatur iter facere more pauperis. *S'en aller à beau pied sans lance, et s'en aller à pied avec un baston en la main.* » (Mald. in Matth., x, 10.)

III

Mon intention n'est pas ici de critiquer les solutions diverses qui ont été données à notre petit problème d'exégèse, encore moins ai-je l'intention, quand elles respectent l'inerrance absolue des Écritures, de leur refuser le bénéfice de la probabilité. Il est

bon, quand une difficulté sérieuse surgit contre l'un ou l'autre de nos textes sacrés, de laisser à chacun la liberté de choisir la solution qui satisfait le mieux son esprit ; parfois même il peut être maladroit et dangereux de jeter le discrédit sur les opinions probables, que certains esprits, à tort ou à raison, tiennent pour l'unique refuge de leur foi mal armée.

Cela dit, je demande la liberté d'ajouter à tant d'autres une solution nouvelle.

Je dis nouvelle, c'est un mot bien risqué et dont je ne garantis pas l'absolue vérité, — on va voir pourquoi ; — du moins donnerai-je des explications que je n'emprunte consciemment à personne.

Je lis dans M. l'abbé Fillion (S. Mat., x, 10, la sainte Bible) : « Pour faire de la conciliation quand même, on s'est permis de traduire le « nisi » de saint Marc par « imo nec », en dépit de tous les dictionnaires. » Qui donc s'est permis cette traduction? M. l'abbé Fillion ne nous le dit pas, et parmi les auteurs que j'ai sous la main, aucun ne mentionne cette solution du problème.

Or, je voudrais proposer une solution qui ressemble beaucoup à celle-ci, et comme on le verra, ce ne sera pas en dépit de tous les dictionnaires.

En deux mots, je pense que le εἰ μή de saint Marc doit se traduire, non pas par *si non* ou *nisi*, mais par *sed non* ou *sed neque*, de sorte que Jésus-Christ, aussi bien d'après saint Marc que d'après saint Matthieu et saint Luc, a dit que l'apôtre ne devait se préoccuper de quoi que ce fût pour son voyage, pas même d'un bâton.

Mais, me dira-t-on, comment est-il possible de songer à une pareille traduction ? Εἰ μή a-t-il jamais signifié en grec *sed neque?* Je réponds : dans le grec classique, non, jamais ; dans le grec biblique, oui, quelquefois, et c'est ici le cas, comme j'espère arriver à le démontrer.

On sait que bien souvent, pour avoir le sens exact de nos textes grecs bibliques, il est absolument nécessaire de se reporter au texte hébreu ou araméen, tel qu'il est encore écrit dans nos éditions, ou tel du moins que l'écrivain sémite l'a pensé avant que de l'exprimer en grec. C'est alors qu'on se voit contraint de donner à un mot ou à une locution grecque une signification nouvelle, qui lui vient de ce que le mot hébreu ou araméen correspondant comporte un double sens.

Prenons un exemple bien connu. Nous lisons dans saint Luc (II, 15) que les bergers se disaient les uns aux autres : « Transeamus usque Bethlehem et videamus hoc verbum, quod factum est, quod Dominus ostendit nobis. » Comment traduirons-nous ces mots : videamus hoc verbum quod factum est, » ἴδωμεν τὸ ῥῆμα τοῦτο τὸ γεγονός ? Si nous nous en tenons au sens classique du latin *verbum* ou du grec ῥῆμα, nous dirons : voyons cette parole qui s'est faite. Mais nous nous garderons bien de traduire ainsi. Avec tous ceux qui désirent sauvegarder la lettre comme l'esprit de l'Écriture, nous traduirons : voyons *cette chose* qui est arrivée. Et sur quoi nous appuyons-nous pour traduire *verbum*, ῥῆμα par *chose ?* Sur le latin ou le grec classique ? Nullement; mais sur ce fait qu'en hébreu le même mot דבר *dâbâr* signifie également parole et chose. Saint Luc, qui traduit ici évidemment une phrase syro-chaldaïque, a donné au mot ῥῆμα une signification nouvelle, celle que comporte le mot hébreu correspondant. Dirons-nous pour cela qu'il s'est trompé ? Évidemment non ; tout au plus l'accuserons-nous d'avoir traduit trop servilement la phrase syro-chaldaïque des bergers de Bethléem.

De même en est-il pour le εἰ μή de saint Marc. L'auteur sacré a donné à cette locution non pas le sens classique *si non, nisi,* mais un sens second *sed neque*, qui a dû lui venir d'une locution sémitique correspondante, possédant le double sens de *si non* et de *sed neque.*

Mais existe-t-il une locution sémitique de ce genre, soit hébraïque, soit araméenne ? Oui, elle existe et c'est ce que je vais maintenant prouver.

Et d'abord, en hébreu, nous avons la particule כי, *ki*, dont le sens peut être parfois *si* et parfois *sed*, *verum*, *nam*. Nous la trouvons, par exemple, avec le sens de *sed* dans Isaïe, XXVIII, 28 :

לחם יודק כי לא לנצח אדוש ידושנו.

La Vulgate traduit très exactement : *Panis comminuetur ; verum non in perpetuum triturans triturabit illum.*

Les Septante donnent à cette phrase un sens différent ; mais ils traduisent bien la particule en question de la même manière que notre Vulgate : οὐ γὰρ εἰς τὸν αἰῶνα, *non enim in perpetuum* [1].

1. Voir encore Isaïe, XXVIII, 27 ; VIII, 23. Cf. Gesenius, *Thesaurus linguæ hebraicæ*, sub voce כי, 680, 1re col. Voir aussi Gesenius, *Hebræisches und*

Au contraire, la même particule a le sens conditionnel de *si*, par exemple, IV Reg. (selon l'hébreu II Reg.), IV, 29, où Élisée dit à son serviteur Giézi :

לך כי תמצא־איש לא תברכנו וכי-יברכך איש לא תעננו׃

C'est-à-dire, comme le traduit la Vulgate : « Vade, si occurrerit tibi homo, non salutes eum, et si salutaverit te quispiam, non respondeas ei. » Et les Septante, dans les deux cas, traduisent également le כי par ἐάν, si. Cf. Gesenius, ibid., 2e col.

En chaldéen, la particule ארי *arê* joue le même rôle que le כי hébreu ; elle peut signifier *sed*, *nam* ou encore *si*. Le Targum de Jonathan, dans l'exemple d'Isaïe cité plus haut, XXVIII, 28, traduit le כי לא hébreu par ארי לא avec le même sens de *verum non*. Et tout au contraire, dans le second exemple, IV Reg. IV, 39, la même particule ארי a le sens conditionnel de *si* comme en hébreu.

Nous connaissons une seconde particule hébraïque, la particule composée כי אם *ki im*, qui peut signifier également *si* et *sed*. On la trouve dans le premier sens, par exemple, Exode VIII, 17, où le Seigneur fait dire par Moïse à Pharaon :

כי אם אינך משלח את־עמי הנני משליח בך ובעבדך ובעמך ובבתיך את־הערב׃

« Si non dimiseris populum meum, ecce ego immittam in te et in servos tuos et in populum tuum et in domos tuas muscas ».

Au contraire, la même particule signifie *sed*, par exemple, dans le psaume I, v. 2 :

כי אם בתורת יהוה חפצו

« sed in lege Domini voluntas ejus. »

En hébreu encore, nous avons une troisième particule, la particule הן qui a entre autres valeurs celle de *ecce* et celle de *si*. Voir Genesius, op. laud., sub voce הן.

Ce même mot se retrouve en chaldéen, où il peut signifier *ecce*, *utique*, *certe* ou encore *si*. On le rencontre, par exemple, avec

chaldæisches Handwœrterbuch über das Alte Testament, 10e édition, par Mühlau et Volck, *sub voce* כי.

cette double signification, à un verset de distance, dans Daniel, III, 17-18 :

הן איתי אילהנא די־אנחנא פלחין יכל לשיזבותנא..... והן לא ידיע להוא־לך

« Ecce[1] Deus noster, quem colimus, potest eripere nos... Et si non (faciat), notum sit tibi, etc. »

Le syriaque possède aussi la même particule *in*, qui peut avoir les valeurs de *si* et de *etiam*, *utique*[2].

Cela dit, il est facile de nous représenter comment saint Marc a été amené à écrire εἰ μὴ ῥάϐδον μόνον = si non virgam unicam, pour signifier sed neque virgam unicam.

Il a dû avoir sous les yeux ou du moins présente à l'esprit une phrase syro-chaldaïque, contenant l'une ou l'autre des particules à double sens que nous venons de mentionner. Soit, par exemple, une phrase comme la suivante, qui est la traduction en hébreu de notre Marc, VI, 7-8 :

ויצו אתם לבלתי יקחו דבר לדרך · כי לא מטה אחד ולא ילקוט ולא לחם ולא כחשת באזור :

Si nous traduisons littéralement cette phrase, mettant des mots grecs ou latins sous chacun des mots hébreux, nous obtenons la phrase suivante, en latin, par exemple :

« Et præcepit eis ne tollerent verbum ad viam : si non virgam unicam et non peram et non panem et non æs in zona. »

Mais nous avons dans cette phrase deux hébraïsmes évidents : *verbum* pour *rem; si non* qui doit être ou pour *nisi* ou pour *neque.* Sachant d'ailleurs par saint Matthieu et saint Luc que le Seigneur a dit : neque virgam, nous n'avons pas à hésiter, et nous traduirons le *si non* par *neque*, sens très usité en hébreu du כי לא, comme j'espère l'avoir démontré, et ainsi le sens de saint Marc est celui-ci :

« Et præcepit eis ne quid tollerent in via, neque virgam unam, neque peram, neque panem, neque æs in zona. »

1. C'est contre toutes les anciennes versions et en donnant à la parole de Daniel un sens dubitatif inacceptable, que plusieurs modernes traduisent ici : *Si Deus noster... potest eripere nos.* Daniel n'a pu mettre en doute la puissance de Dieu.

2. Voir Payne Smith, *Thesaurus Syriacus, sub voce,* in col. 157-158.

C'est-à-dire que saint Marc affirme exactement la même chose que saint Matthieu et saint Luc[1].

Pour calmer enfin les scrupules des hellénistes, s'il leur en restait encore, j'ajoute que Marc, VI, 8, n'est pas le seul endroit des Écritures où εἰ doive être interprété dans un sens tout différent de sa valeur classique de particule conditionnelle. Par exemple, je lis dans Job, IV, 18 :

Εἰ κατὰ παίδων αὐτοῦ οὐ πιστεύει,
Κατὰ δὲ ἀγγέλων αὐτοῦ σκολιόν τι ἐπενόησεν.

Le εἰ...οὐ traduit ici précisément l'hébreu הן...לא, qui en soi pourrait signifier *si...non*, mais qui a ici la valeur de : Ecce...non, Certe...non.

Condamnerons-nous pour cela le εἰ...οὐ des Septante ? Nullement, mais nous souvenant du texte hébreu, nous lui donnerons un sens nouveau, le sens de Ecce non, Certe non, et nous comprendrons les Septante conformément à l'hébreu de la manière suivante :

Ecce servis suis (Deus) non credit,
Et in angelis suis reperit pravitatem.

Autre exemple : Dans Isaïe, LVIII, 4, nous lisons, selon l'édition Sixtine, conforme au Vaticanus :

Εἰ εἰς κρίσεις καὶ μάχας νηστεύετε, καὶ τύπτετε πυγμαῖς ταπεινόν.

1. On pourrait objecter sans doute à cette interprétation que le μόνον de saint Marc, dans l'expression μὴ ῥάβδον μόνον, paraît avoir le sens adverbial de *tantum*, et que par conséquent nous devrions traduire : *neque virgam tantum*, ce qui s'accorderait assez mal avec notre traduction à nous : *neque virgam unam*.

C'est la difficulté que fait M. Resch à un essai de conciliation qui a quelque analogie avec le nôtre et que nous signale un de nos savants amis. (Voir Alfred Resch, *Aussercanonische Paralleltexte zu den Evangelien. Drittes Heft*, Leipzig, 1895, p. 180.)

Mais pourquoi serait-il défendu de croire que saint Marc a voulu signifier : pas même seulement une verge, ou comme nous dirions mieux en français : pas même une simple verge ? Dans ce cas on aurait bien en hébreu לא מטה אחד, et l'on comprendrait aussi très bien que saint Marc ait rendu אחד par μόνος, l'adjectif grec correspondant à אחד dans le sens de *unicus*. Ce que je dis de l'hébreu, on n'a qu'à l'appliquer à la langue araméenne que parlait saint Marc.

Le εἰ grec encore ici traduit l'hébreu הֵן qui peut signifier *si* ou *ecce, sane*. Dans le cas présent, c'est *ecce* qui est le vrai sens.

Dirons-nous que le traducteur grec a erré? Nullement; mais qu'il a traduit son texte servilement et sans respect pour le grec classique. Pour nous, qui savons que le εἰ représente ici הֵן, nous laisserons le εἰ tel quel, en lui donnant seulement la valeur de Ecce ou Sane, et nous traduirons le grec d'accord avec l'hébreu et nombre de manuscrits grecs :

« Ecce ad judicia et jurgia jejunatis, et percutitis pugnis humilem (ou en comprenant le dernier mot de l'hébreu différemment : percutitis pugnis impie). »

C'est exactement ce que nous faisons pour le εἰ μή de saint Marc. Nous le conservons tel quel, en lui donnant un sens d'ailleurs justifié, le sens de *sed neque, ne...quidem*, et ainsi nos trois évangélistes sont parfaitement d'accord; tous les trois font bien dire au Seigneur : « Nihil tuleritis in via, neque virgam unam. »

Telle est la solution que je désirais soumettre à l'examen de nos savants exégètes. Si elle pouvait mériter leur approbation, et, plus encore, apporter le calme aux esprits que tourmenterait notre petit problème d'exégèse, je m'estimerais amplement récompensé de mon modeste travail.

L. MÉCHINEAU.

UN EXEMPLE D'ASSISTANCE

PAR LE TRAVAIL

Quand, au sortir de Lyon, le voyageur se dirige par la voie ferrée vers Saint-Étienne, il ne tarde pas à entrer dans ce qu'on pourrait appeler la *région noire*. Elle commence à Rive-de-Gier pour ne se terminer qu'à Firminy. C'est une suite presque ininterrompue de puits de houille avec leurs cheminées vomissant des tourbillons de fumée, leurs amoncellements de charbon ou de pierres noirâtres. Là travaillent environ 30 000 mineurs. Mais le centre de l'activité houillère est la ville même de Saint-Étienne autour de laquelle 17 000 ouvriers se livrent à l'exploitation de la mine. Il convenait que ce fût aussi le centre de l'activité chrétienne, qui prend à cœur de multiplier son dévouement à mesure que croissent les besoins à soulager.

Saint-Etienne n'a pas manqué à ce devoir. Elle montre avec une juste fierté, non pas sa *Maison du peuple*, mais sa *Maison Saint-François-Régis*, type achevé d'une organisation complète de toutes les œuvres qui s'occupent de la classe laborieuse. Depuis les conférences populaires jusqu'à un bureau libre de charité, on y a tout prévu. Là, les ouvriers trouvent pour leurs enfants l'enseignement de la doctrine chrétienne, pour eux-mêmes le complément d'instruction technique dont ils ont besoin, et, avec de saines récréations, tout ce qui peut servir à leur progrès moral et religieux. Aussi ne sont-ils pas moins de 2 000 à fréquenter les salles de cours, de bibliothèques, de conférences, de musique ou de jeux.

Mais parmi les institutions ouvrières de Saint-Étienne, une nous a particulièrement frappé par son cachet original : c'est l'Œuvre dite des *Jardins ouvriers*. Nous dirons très simplement ce qu'il nous a été donné de voir.

Le fondateur est un Père Jésuite, en fonction au collège Saint-Michel. C'est à lui que revenait en partie le soin de distribuer

les aumônes. Depuis longtemps il cherchait le moyen de soulager avec le peu qu'il avait le plus d'infortunes possible. N'est-ce pas le problème qui tourmente toutes les âmes généreuses, attristées de leur impuissance à faire tout le bien qu'elles rêvent ?

Voici qu'il y a environ deux ans, la Providence fait tomber sous ses yeux un article de journal. Il y était dit qu'à Sedan, quelques dames charitables, après avoir mis en commun leurs aumônes, avaient loué un champ, l'avaient partagé entre 15 familles, et qu'une dépense de 300 francs pour location de terre, engrais et semences, s'était trouvée, à la fin de l'année, transformée par le travail en 1 200 francs de légumes. C'était l'*Œuvre de la Reconstitution de la famille*, comme l'avaient baptisée Mme Hervieux et ses associées.

Pourquoi ne pas tenter à Saint-Étienne, se dit le Père, ce qui réussissait si bien à Sedan ? Notre ville est entourée de champs de blé, de jardins maraîchers, mais surtout de prairies qu'il est plus facile d'acquérir. La ceinture de villas et de parcs, qui entoure d'ordinaire les grandes cités, a été rompue et refoulée au loin par la fumée et la poussière des usines et des mines. Puis la population ouvrière de Saint-Étienne est presque une population agricole ; beaucoup de mineurs et d'ouvriers descendent de la montagne, et ont cultivé la terre autrefois. D'ailleurs le marteau ou le pic se transformeront facilement en hoyau. On calculait avec une certaine complaisance ce qu'un champ pouvait rapporter. Mais plus sage que la Perrette de la fable, le Père V... ne voulait pas s'aventurer à l'aveugle, et, en cherchant à préciser ses calculs, il lui sembla qu'avec 400 mètres carrés une famille arriverait, par son travail, à faire produire les légumes nécessaires à son entretien. La chose décidée, on se mit en quête d'un champ.

Tandis que le Père me racontait ainsi l'origine de son œuvre, nous sortions ensemble du collège, pour visiter les exploitations. Nous dirigeons nos pas vers la gare du Clapier, cette gare construite sur un sol miné, et que chaque année on est obligé de relever à force de bras. Nous tournons la gare et gravissons la hauteur. Au bout de quelques minutes, se présente devant nous un enclos fermé par des pieux et des palissades. « C'est ici, dit le Père ; voilà mon premier champ. Je l'ai acquis au mois de septembre 1894 et nommé le *Champ Sainte-Marie*. Il y a là 12 000 mètres carrés

divisés entre vingt-huit familles. » Nous fîmes le tour de l'enclos. Les pommes de terre dominaient : c'est le légume de résistance pour l'ouvrier, et elles étaient de superbe venue. Chaque famille y avait ajouté quelques carrés de haricots verts, de choux, de salades ou de raves. Tout cela était entretenu avec soin, et, on le devinait à la seule vue, avec amour. Cependant, à l'entrée d'un lot, un espace d'une quarantaine de mètres était resté en friche. Le Père se hâta d'aller au devant de ma remarque : « C'est, me dit-il, la part d'un pauvre homme affligé d'une jambe de bois; et il faut non seulement des bras, il faut des jambes pour travailler la terre. Malgré son bon vouloir, il n'a pu arriver au bout de son lopin. » En ce moment-là même, un ouvrier, qui depuis quelque temps nous suivait à distance, nous aborde : « Père, voici de la terre qui ne fait rien : pourriez-vous me la céder? J'en aurai vite tiré quelque chose. — Mon ami, elle appartient à ce pauvre boiteux de X... Ce n'est pas sa faute s'il ne la cultive pas tout entière. Entendez-vous avec lui. Vous lui offrirez une petite redevance pour son morceau de terre ; vous soumettrez la chose au Conseil, et la décision du Conseil sera la mienne. » J'en avais déjà plus qu'il ne m'en fallait pour répondre à la question que je m'étais posée : Ces gens s'occupent-ils sérieusement de leur terre ?

S'il m'était resté quelques doutes, ils auraient vite été dissipés. Nous étions entrés dans l'enclos en poussant une petite porte, et j'admirais le bon aspect de tous ces carrés de culture. Un bon vieux plantait des poireaux : c'est le père C., un brave de soixante-neuf ans. Il ôte sa casquette pour nous saluer. Il avait l'air fort ému. « Père, dit-il à mon compagnon, j'ai été ce matin comme ça pour vous voir; on m'a dit que vous n'y étiez pas. — En effet, j'étais sorti; que me vouliez-vous? — Voilà : les camarades ont trouvé hier dans mon champ quelques grosses herbes ; ils me les ont portées, en me disant que ce n'était pas travaillé. Ah ! ça m'a mis en colère, et j'ai juré. Ce matin, je venais pour vous le conter. — Vous savez bien qu'on ne doit pas jurer, mon ami ; je vous l'ai déjà dit. — Oui, mais c'est plus fort que moi. Être traité de paresseux, un bon ouvrier comme je suis, ça me rend méchant. » Et il serrait les poings.

Au milieu de l'enclos, s'élèvent deux maisonnettes : ce sont les premières qui ont été bâties. Le premier constructeur est un

ancien mineur jouissant d'une petite rente de trois cents francs qui l'aide à vivre. Avec les pierres de son terrain, il s'est arrangé un gourbi qui peut avoir deux mètres de haut sur trois de long et un et demi de large. C'est là qu'il habite depuis un an avec son chien et sa chèvre. Il se sent le plus heureux des hommes, surtout quand il compare son chez-lui plein d'air et de lumière au taudis qu'il occupait dans un fond de maison à Saint-Étienne. Il nous fit entrer. Une marmite pleine de choux mijotait sur le fourneau, et remplissait la maisonnette d'une appétissante odeur.

Tout près de là se sont élevées deux autres habitations de même style, un style très composite. L'une est ombragée d'une courge ; au pied de l'autre est un plant de vigne, promesse de pampres verdoyants. C'est à se croire revenu aux heureux temps bibliques où chacun, de Dan à Bersabée, vivait tranquille sous son figuier.

Dans le voisinage, j'aperçus, en construction, une maisonnette plus grande, presque une maison. Elle aura deux pièces, de quoi loger une petite famille. La charpente, comme celle des autres habitations, a été fournie par le Père. On y retrouverait des planches prises dans quelque démolition au collège ; pour former le faîte du toit, un arbre tombé de vieillesse au jardin de campagne ; des poutres sauvées de l'incendie qui l'année dernière a dévoré la grange. Nécessité rend ingénieux. Et quand tout est en place, cela forme un ensemble pittoresque et solide.

En quittant le premier champ, je demandai au Père quel était ce Conseil dont l'ouvrier avait parlé. « Mes tenanciers, me répondit-il, s'administrent eux-mêmes. Chaque groupe est soumis à un Conseil. Il y a un conseiller par cinq familles et fraction de cinq. Il est nommé pour une durée de trois ans par les chefs de famille. Comme directeur, je puis faire entrer dans chaque conseil particulier un représentant avec voix délibérative. Pour moi, je n'ai jamais que voix consultative. Les conseils particuliers se réunissent trois ou quatre fois dans l'année, suivant les nécessités. Ils s'occupent des questions qui intéressent l'ensemble du champ : clôture, adduction d'eau, tracé de chemin, nivellement. Mais leur principal objet est de veiller à l'observation du règlement. Car nous avons un règlement. Voici les quatre articles de notre charte consentis à l'amiable par les locataires :

1. Chaque famille cultivera son lot avec soin;

2. On ne travaillera pas le dimanche ni les jours de fêtes d'obligation;

3. On ne sous-louera rien sans une permission expresse;

4. On se gardera de tout ce qui pourrait porter atteinte au bon renom des travailleurs.

S'il arrive qu'une famille, après trois avertissements donnés au moins à cinq jours d'intervalle, ne travaille pas son terrain, le conseil pourra lui supprimer la part négligée et la confier à une autre. Il peut même, mais avec l'assentiment des présidents des autres conseils, exclure absolument une famille dont le chef aurait manqué gravement au quatrième article ou trois fois au deuxième.

Les conseils particuliers de chaque groupe forment ensemble un conseil général. Les questions plus importantes, surtout celles d'un intérêt commun, lui sont réservées. Il décide des admissions et des exclusions : cette dernière mesure, depuis deux ans que notre œuvre fonctionne, n'a dû être prise que deux fois. Il connaît des plaintes et griefs que les familles peuvent formuler contre les décisions du conseil de leur champ et juge en dernier ressort. Il fixe la somme à dépenser chaque année pour chacun des champs, somme qui est fournie par le directeur. C'est aux conseils particuliers à déterminer ce qui, de cette somme, doit revenir à chaque famille. Le conseil général se réunit une fois l'an, vers les premiers jours de janvier.

Évidemment, toute cette organisation, sauf les quatre articles fondamentaux, ne date pas de la première heure. Il faut vivre une constitution avant de l'écrire, et la nôtre a d'abord été mise à l'essai.

Par ce mode d'administration, j'intéresse plus directement et j'affectionne les travailleurs au progrès de l'Œuvre. Je les relève à leurs propres yeux et les mets dans la nécessité morale de se bien conduire par suite de la responsabilité qu'ils encourent. J'évite, en même temps, l'odieux des mesures, surtout répressives, qui pourraient entraver la liberté de mon ministère. »

Tout en parlant, nous étions arrivés en face du second champ, situé un peu au sud du premier, toujours à l'ouest de la ville. Trois petits bonshommes de sept à huit ans attendaient à l'entrée,

un panier et un couteau à la main. Ils venaient cueillir des salades pour le dîner et attendaient qu'on leur ouvrît. Nous poussâmes la porte et entrâmes à leur suite. Ce champ a une superficie de 15 000 mètres, mais le sol, plus rocailleux, ne peut nourrir que vingt-deux familles. C'est cependant un des champs dont le Père est le plus fier : on y a travaillé vigoureusement. Le sol présente la forme d'une vaste cuve : les pentes en ont été égalisées et les pierres jetées au dehors sur la route, ou au fond ; de larges crevasses ont été comblées avec des morceaux de roche qu'on a ensuite recouverts de terre végétale. Bref, tout ce terrain jadis abandonné a été rendu à la culture, et les légumes y prospèrent. Une petite vigne commence à croître sur une pente bien exposée au soleil. Quelques travaux restent à exécuter : on les fera l'hiver prochain. Deux maisons sont en construction. Au moment où nous arrivions près de l'une d'elles, un ouvrier, un mineur faisait sauter à la mine un quartier de rocher pour se creuser une cave. Il fallait voir avec quelle ardeur joyeuse il travaillait et avec quel contentement il nous détaillait ses plans.

Près du champ se trouve une carrière. L'ouvrier qui en tirait des pierres nous aborda. C'est un ancien de la mine. Après quelques mots de conversation, il me montra du doigt les ruines d'une maisonnette au bas de la pente. « C'est là, me dit-il, qu'est arrivé le grand malheur du 1er mars 1887 ; ils sont sous terre quarante-six qu'on n'a jamais revus. Un coup de grisou éclata et mit la galerie en feu. Je voulais descendre, car mon brave garçon de fils était là ; mais il n'y avait pas moyen. » Une grosse larme brillait dans les yeux du vieux mineur, et il regardait ses trois petits-enfants destinés, eux aussi, à la mine. « Oui, me dit le Père, tandis que nous nous éloignions, c'est un de ces cimetières comme on en rencontre par ici. Peut-être un jour notre petite exploitation s'étendra-t-elle jusque-là. Alors nous y planterons une croix, et nos mineurs viendront y dire un bout de prière, car ils ont le culte de leurs morts. »

En laissant derrière soi le *Champ Saint-Joseph*, et en tirant vers le sud, on arrive bientôt au lieu appelé les Brunondières, sur le territoire de la paroisse Saint-Ennemond. Là, à partir d'un angle formé par la route, s'élève un terrain cultivé. Il s'étend sur toute une colline isolée. C'est le plus vaste des champs exploi-

tés par les ouvriers. Sa superficie est de 22 000 mètres carrés, divisés en 47 lots. Le terrain est pierreux, mais déjà la culture l'a grandement amélioré. Malheureusement il manque d'eau. Des projets sont à l'étude, et bientôt il sera arrosé comme les autres. C'est le *Champ Saint-Étienne.*

« J'ai à vous montrer maintenant, me dit le Père, ce qu'on a appelé une de mes grandes audaces. Le quartier des Côtes-Chaudes où nous allons est réputé socialiste. J'ai voulu y avoir mes champs, et j'y en ai trois. Ce sont eux qu'il nous reste à visiter. »

Les Côtes-Chaudes doivent leur nom à des galeries de mine qui sont en feu depuis trente ou quarante ans. Un brouillard de fumée s'échappe du sol en divers endroits ; après la pluie, la colline entière fume. L'été, de longues traînées d'herbe jaunie indiquent l'endroit où couve le feu intérieur. A l'entrée du groupe de maisons qui avoisinent l'église Saint-André s'élève une Marianne en pierre, badigeonnée de rouge. Debout sur son piédestal, elle tient en main un drapeau, qui, pour le moment, est tricolore. Elle veille sur ces lieux, à moins qu'elle ne menace ; car son air n'a rien de rassurant. Ce qui n'empêche pas les braves femmes de la campagne de se signer en passant, comme devant quelque bonne sainte du pays.

Je n'ai pas vu le quartier autrefois, mais il me parut assez pacifique. Nous n'y reçûmes, comme démonstrations, que de respectueux coups de chapeau et de joyeux bonjours d'enfants.

Le premier champ loué par le Père à Côtes-Chaudes est une bande de terre inclinée le long de la grand'route qui conduit à Bel-Air. Il comprend 5 500 mètres répartis entre quatorze familles. La terre est bonne et bien arrosée. C'est le *Champ Saint-André.* Une brave femme de mineur faisait sa récolte de haricots. Son tablier en était tout gonflé ; il y avait là un bon dîner pour l'homme et les enfants.

Un peu plus loin, vers Chavassieux, une bande irrégulière, qui pénètre dans les terres, a été mise en culture et a reçu le nom de *Champ Saint-Ignace.* La parcelle, d'une étendue de 2 240 mètres, carrés nourrit six familles. Enfin, si l'on se rapproche de la ville, en allant vers le nord, on rencontre, au bord de la grand'route, un autre morceau de champ cultivé, un ruban de 400 mètres de long sur 12 de large. C'est un excellent terrain très propre

au jardinage. Aussi quatorze familles ont-elles pu s'y établir. Ce champ, le plus voisin du collège, porte le nom de *Champ Saint-Michel.* C'est là surtout que nous pûmes constater avec quel soin jaloux les ouvriers mettent à profit leur lot. Si, dans leur carré de pommes de terre, un pied vient à manquer, vite ils y plantent quelques choux. On ne trouverait pas un espace deux fois large comme la main qui soit inoccupé. On n'a pu même décider ces braves gens à laisser un petit sentier pour séparer leurs parts : ce serait de la terre perdue. Bernardin de Saint-Pierre demande, en je ne sais plus quel endroit de ses ouvrages, qu'on rectifie partout les chemins, afin de gagner de la terre. Le naïf écrivain verrait ici ses vœux dépassés : on a supprimé les chemins.

En reprenant la route du collège, le Père me précisa les dépenses faites et les résultats obtenus. « Je paye au propriétaire, me dit-il, pour la location de son terrain 15 à 18 francs la métairie, c'est-à-dire les 1 000 mètres. Les premiers frais d'installation sont évidemment un peu élevés. Pour organiser les trois premiers champs, j'ai dépensé 3 500 francs. Et cependant, c'est bien peu de chose, si l'on considère que cent familles ont vécu sur cette somme. Les champs une fois mis en culture, une dépense annuelle de 10 à 15 francs par famille est suffisante.

« Actuellement, cent trente familles sont aidées de la sorte. Au pays de la mine, les familles sont nombreuses : elles comptent une moyenne de quatre ou cinq enfants, ce qui donne, avec les vieux parents, six à huit personnes par foyer. Les cent trente familles réunies forment donc un total d'environ huit cents personnes. Pour ces huit cents personnes, l'Œuvre a déboursé cette année 2 000 francs, qui ont produit la quantité de légumes nécessaire à leur entretien, soit une valeur de 10 000 francs pour le moins. Car il faut considérer que l'ouvrier ordinaire, achetant sa nourriture au détail, la paie beaucoup plus cher. Cette somme représente, il est vrai, un travail personnel; mais ce travail, qui n'est pas une fatigue, ne se serait pas porté ailleurs, faute d'ouvrage[1]. »

1. Voici le détail de l'exercice de 1896 :
Location, 672 francs ; — achat d'instruments, 40 fr.; — clôtures, 200 fr.; —

Mais ce qui n'est pas moins appréciable, c'est l'avantage moral de l'aumône ainsi faite. Le petit coin de terre concédé à l'ouvrier lui apprend l'économie. « On ne voit plus vos hommes au cabaret, » disait quelqu'un au Père. C'est qu'en effet s'ils ont quelque argent de reste, ils aiment à l'employer en achat de semences, d'engrais, de tout ce qui peut améliorer leur terre. Pour la plupart de ces hommes, la possession d'un bout de champ est une vraie jouissance. Elle les relève à leurs propres yeux. Ce ne sont plus des prolétaires, mais des propriétaires qui disent : *Ma terre, mon champ*, car ils considèrent comme leur appartenant ce qui leur est concédé pour un temps indéterminé.

La vie de famille s'est aussi resserrée. Le dimanche, on les voit arriver par groupes nombreux. Ils font le tour de leur petite culture, supputant les espérances de la récolte à venir ou s'entretenant des travaux à exécuter dans la semaine. Puis on s'assied. La ménagère tire de son panier du pain, du fromage, des fruits, parfois de la viande froide et une bouteille de vin, et on dîne gaiement, longuement, de bon appétit. Les langues se délient, mais les conversations n'ont rien de socialiste.

Le Père reçut un jour, me raconta-t-il lui-même, une demande de concession de la part d'un ouvrier connu pour ses idées socialistes et collectivistes. Le Père l'admit. A quelque temps de là, il le rencontre travaillant sa terre. « Bonjour, mon ami ; on va bientôt faire la récolte. — Oui, Père, j'ai même commencé. — Allons, c'est bien. Les voisins vont faire la leur ; puis on mettra toutes les pommes de terre ensemble. Le Conseil fera autant de tas qu'il y a de familles, et donnera une part à chacune. » Notre homme ouvrait de grands yeux. « Qu'est-ce que vous dites là, Père ? Je pensais que tout cela était à moi. — Mais, mon ami, ne sommes-nous pas tous frères ? et parce que nous sommes tous frères, ne faut-il pas que tout soit mis en commun ? Et puis il y a le plaisir

transport de l'engrais, 450 fr. (le conseil ne pourvoit qu'aux frais de transport, chaque famille pouvant, avec un peu de bonne volonté, se procurer l'engrais nécessaire à son terrain) ; — semences, 233 fr. (les semences sont fournies dans de très avantageuses conditions par le syndicat agricole de la Loire auquel l'Œuvre est rattachée) ; — abonnement aux eaux de la ville, 150 fr. ; — frais divers, 300 fr. ; — Total, 2 045 fr.

A moins d'accidents imprévus, chaque famille recueillera cette année, au minimum, pour 80 francs de légumes. Ce qui donne (80 fr. × 130) 10 400 francs.

de faire plaisir aux autres. — Sans doute, sans doute ; mais enfin j'ai de plus belles pommes de terre que le voisin (il disait vrai) ; pourquoi y aurait-il droit ? Je pensais que je travaillais pour moi. — Mais, mon brave homme, vous vous dites socialiste ; et vos socialistes veulent que tout soit à tous, l'État fait les parts : ici l'État, c'est le Conseil. — Comment ! ils disent ça, les socialistes, mais alors je n'en suis plus ! » Cette anecdote, qui est absolument authentique, ne laisse pas d'être instructive.

D'autres avantages, ceux-là plus spécialement religieux, ont été obtenus. L'ouvrier s'est rapproché du prêtre qui est allé vers lui. Bien des préventions sont tombées. La confiance et l'estime ont remplacé l'hostilité ou la défiance. On a expérimenté ici une fois de plus ce qu'on a constaté partout : le peuple n'est pas mauvais, il souffre ; il se donne à quiconque prend ou prétend prendre en mains ses intérêts. Pour ce qui est des âmes ramenées à Dieu, il ne nous appartient pas d'en parler. Disons seulement qu'en l'espace de deux années, six adultes ont été baptisés et vingt-quatre mariages réhabilités.

De retour au collège, le Père me montra quelques-uns de ses baux de location. Ils sont rédigés presque tous de la même manière. Le bail que le directeur de l'Œuvre passe avec les propriétaires est contracté pour un an et se continuera d'année en année par tacite reconduction, au prix annuel déterminé. On pourra se donner réciproquement congé en se prévenant trois mois avant la fin de la période annuelle. Dans le cas d'offre de vente faite par un tiers, le bailleur se réserve le droit de reprendre tout ou partie du terrain loué, en prévenant seulement le preneur un mois à l'avance, sauf une indemnité égale au double du prix de location. Le terrain est toujours rendu dans l'état où il se trouve. Par cette clause, la sécurité du locataire est en fait assurée. Le directeur de l'Œuvre n'a jusqu'ici loué que des prés, terrains nombreux aux alentours de Saint-Étienne. Comme il faut trois à quatre ans pour faire un pré, le propriétaire sera peu porté à réclamer sa terre, surtout lorsqu'il a plus de profit à la louer. Quant à la reprendre et à la laisser en culture maraîchère, il n'y songe pas, faute de bras et de fonds d'argent. Et la culture des céréales n'est pas assez productive dans le pays.

D'ailleurs rien n'empêche l'Œuvre de devenir plus tard propriétaire de terrains par achat ou donation. Mais la théorie du Père directeur est d'aller lentement pour tout ce qui peut engager l'avenir. En attendant, il s'en remet à la Providence du soin d'obtenir chaque année les ressources nécessaires, et il a confiance que la Providence ne lui fera pas défaut. Les ressources viennent d'abord d'un comité de Dames patronnesses qui paient une cotisation annuelle de 25 francs : ces Dames ont le droit de faire agréer deux familles par le Conseil général. A cela il faut ajouter les dons particuliers, mais surtout les libéralités des élèves du collège Saint-Michel. C'est là, en effet, la source d'aumônes la plus largement ouverte : la jeunesse stéphanoise, quand elle a bien compris la portée d'une œuvre, sait être généreuse, et elle l'est grandement.

Un point restait à éclaircir : je m'en ouvris au Père. A qui s'adresse l'Œuvre ? Il semble que ce soit, non à des mendiants, mais à des ouvriers. J'avais du reste appris que, sauf quelques hommes de peine, quelques carriers, des maçons, des passementiers (c'est-à-dire des ouvriers en ruban à domicile), un cantonnier et un sergent de ville, tous les locataires de champ étaient des mineurs. Or, comment se fait-il qu'un ouvrier qui travaille ait besoin d'assistance ? Si la condition des travailleurs est aussi bonne que des économistes le prétendent, un ouvrier, parce qu'il est marié, parce qu'il a des enfants, ou parce qu'il est chargé de son vieux père ou de sa vieille mère, ne devrait pas être réduit à tendre la main.

Voici ce que me répondit le Père en me soumettant les notes qu'il avait prises lui-même. Le plus grand nombre de nos familles, vous ai-je déjà dit, comptent en moyenne quatre ou cinq enfants, dont l'aîné n'a pas plus de douze ans. La mère, ayant un enfant tous les deux ans et le nourrissant elle-même, est absorbée par les devoirs de la maternité et les soins d'intérieur. La vie de la famille repose donc tout entière sur le travail du père : celui-ci gagne 3 fr. 50, 4 francs ou 4 fr. 50 par jour. Seuls les piqueurs de mine, qui forment une minorité, font des journées de 5 à 6 francs. En mettant les dépenses nécessaires pour logement, nourriture, vêtement au taux minimum de 75 centimes par jour et par personne, nous aurons pour les recettes (300 × 4) 1 200 francs, et

pour les dépenses (365 × 0,75 × 6) 1642 fr. 50. Les dépenses l'emportent donc d'environ 440 francs par an. Encore les chômages viennent-ils augmenter ce déficit. Très peu de mineurs passent l'année sans que la maladie, un accident, une réparation à faire dans les galeries, les retiennent de trois semaines à un mois loin des chantiers. L'ouvrier malade doit se contenter d'une petite pension de 1 franc qui lui est servie chaque jour par la caisse de secours. Il a droit à la visite du médecin, et s'il s'agit d'un accident survenu dans la mine, aux remèdes. Dans quelques compagnies, il touchera un peu plus, soit personnellement 1 fr. 50 et 25 cent. par enfant. On dira que c'est une forte dépense pour la compagnie; mais qu'est-ce pour chaque famille? Pendant les mois de juin, de juillet, d'août, il arrive que la production se ralentit. Les ouvriers ne font plus que quatre ou cinq journées par semaine, sans recevoir aucune compensation. On le voit, dans toutes ces familles, c'est la gêne. Que le chômage se prolonge, c'est la misère. Évidemment, nous n'entendons pas accuser les compagnies de cette situation, ni juger de ce que peut être la vie des travailleurs dans d'autres milieux, mais on conviendra qu'à Saint-Étienne l'Œuvre des champs ouvriers est éminemment opportune, qu'elle répond à un véritable besoin.

Si le lecteur, qui nous a suivi jusqu'à ce moment, se demande : l'Œuvre peut-elle être transportée ailleurs? il lui sera facile de se faire à lui-même la réponse. L'Œuvre existe, avons-nous dit, à Sedan; elle vient de débuter à Mende. Elle fonctionne depuis près de six siècles, dans des conditions que le temps a un peu modifiées, à Saint-Julien-en-Jarret, gros village aux portes de Saint-Chamond. L'Œuvre s'est donc acclimatée en divers endroits. Du reste, les conditions du milieu de Saint-Étienne, que nous avons suffisamment exposées, se retrouvent ailleurs. Là où elles seraient moins favorables, l'avantage pourrait être rétabli par l'entente des particuliers ou des compagnies industrielles qui se rendraient acquéreurs de terrains à mettre à la disposition des travailleurs. Bien des obstacles, jugés insurmontables, tomberaient devant la bonne volonté.

Sans doute, il serait à désirer que chaque famille ouvrière eût sa maison au milieu ou à côté de son petit jardin potager. Mais

tout en s'efforçant de réaliser cet idéal, ne pourrait-on pas d'abord établir autour de nos centres d'industrie de ces champs ouvriers ? Ce serait la ligne de circonvallation de la bienfaisance contre la misère et le socialisme. Ce serait la famille ouvrière refaite et moralisée. Cette pensée, nous l'avons emportée de notre visite aux jardins ouvriers de Saint-Étienne.

L. ROURE.

UNE

EXCURSION EN MÉSOPOTAMIE

Lettre du P. Louis Cheikho, *de la Compagnie de Jésus*[1]

Port-Saïd, 4 janvier 1896 (terminé à Beyrouth le 22 janvier).

Un arrêt forcé à Port-Saïd, où nous attendons le bateau qui doit nous ramener en Syrie, me donne quelques loisirs. J'en profite pour vous faire le récit d'un voyage en Mésopotamie, à la recherche de manuscrits.

I. *De Beyrouth à Alep.* — Depuis surtout que notre imprimerie de Beyrouth a pris une extension considérable, les supérieurs de notre mission de Syrie se préoccupent de recueillir des manuscrits pouvant fournir un travail utile à nos presses. Nous en possédions déjà quelques centaines, mais il y avait lieu d'en rechercher d'autres, surtout en Mésopotamie. C'est là que les conservateurs des principales bibliothèques d'Europe viennent annuellement se fournir de vieux codex, au prix de fatigues inouïes et de dépenses énormes. Ne pourrions-nous trouver encore à glaner dans ces trésors du passé? Du moins il y aurait lieu de le tenter. Il y a neuf ans, le R. P. Bernardet, supérieur de nos missions de Syrie, voulait déjà réaliser cette idée. C'était au retour d'un voyage à Alep, où j'avais eu la chance de faire l'acquisition d'une soixantaine de manuscrits, au prix dérisoire de 200 francs. « Mais vous devriez aller en Mésopotamie, me dit le Père Supérieur, vous trouveriez peut-être des ouvrages intéressants. — J'en suis persuadé, répondis-je; mais voici l'année scolaire qui commence, il n'y a plus à y songer pour le moment; attendons une occasion plus favorable. » Cette occasion ne s'est offerte que vers le milieu des vacances dernières. Le R. P. Clairet, désireux de mettre à exécution le projet de son

1. Le R. P. Louis Cheikho, Syrien d'origine et professeur de littérature arabe à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, est connu des orientalistes par plusieurs publications estimées.

prédécesseur, jugea qu'il fallait la saisir sans retard. Le P. Joseph Chalfoun, qui était alors en résidence à Alep, fut désigné pour m'accompagner.

Je partis de Beyrouth le 11 septembre. Six jours après, j'arrivais à Alep, en passant par Tripoli, Homs et Hama. Dès ce premier trajet, je reconnus la protection visible de la Providence, dont nous devions souvent éprouver les heureux effets. Deux quarantaines, établies entre Homs et Tripoli, Hama et Alep, furent levées juste au moment de mon passage, bien que des cas de choléra fussent encore assez fréquents dans les villes que j'avais à traverser. A Homs, les travaux de construction de la nouvelle résidence étaient sur le point d'être achevés. Nos Pères jouissent là de la considération générale, grâce à leur zèle et à leur dévouement, surtout pendant l'épidémie du choléra. Le P. de Dianous, supérieur, consacre ses matinées à soigner les malades et à distribuer des remèdes dans un beau dispensaire parfaitement monté. Un docteur, ancien élève de Beyrouth, l'aide dans ce charitable ministère et donne des consultations gratuites. Autour de Homs, les travaux apostoliques du P. Barnier ont grandement contribué à déterminer un mouvement considérable de conversions, qui s'accentuera, il y a lieu de l'espérer, quand on aura bâti là quelques églises et multiplié les écoles.

Hama est une ville plus considérable que Homs; mais les chrétiens, et en particulier les catholiques, y sont moins nombreux. Il y a une école de garçons sous notre direction. Les Sœurs indigènes feraient beaucoup de bien à Hama; espérons qu'elles y seront prochainement installées, ce qui permettra d'établir aussi d'autres œuvres bien nécessaires.

Dans les villages que nous rencontrons de Homs à Alep, la plupart des maisons ont la forme conique : de loin on dirait un camp. Ces maisons sont en terre et ne reçoivent le jour que par la porte et par une sorte de lucarne pratiquée au haut du cône. L'intérieur est assez frais l'été. L'hiver on est dispensé de déblayer la neige, qui tombe de son propre poids et ne forme point de gouttières, comme sur les terrasses orientales. Les habitants de ces villages sont presque tous musulmans. Mon chapeau européen me fait prendre pour un docteur en médecine. A chaque étape, j'ai affaire à quelque malade qui vient me demander des remèdes. J'indique des moyens hygiéniques tout à fait anodins,

et je distribue de petits flacons d'eau de Saint-Ignace, dont on boira quelques gouttes « avec grande confiance dans la bonté d'Allah et l'intercession de ses *ouélis* (saints) ». Notre bréviaire intrigue souvent ces pauvres gens. Quand nous faisions halte, je cherchais un endroit retiré pour réciter l'office ; mais impossible d'échapper aux regards. Les gens s'amassaient autour de moi épiant tous mes gestes. Évidemment je devais être quelque sorcier, un chercheur de trésors : ils ne m'inquiéteraient pas, si je voulais leur céder la moitié de l'or enfoui. J'avais beau protester contre leurs suppositions ridicules, c'était inutile ; il fallait, pour en finir, fermer mon bréviaire et rentrer au khan.

Le mercredi 18 septembre, au matin, nous étions à Alep, après avoir marché la nuit entière : nous nous étions joints la veille à une nombreuse caravane pour n'être pas dévalisés par les Bédouins.

La résidence d'Alep et ses œuvres florissantes sont assez connues. La population catholique s'élève à près de 15 000 âmes. Alep est le siège de quatre archevêques catholiques, maronite, grec, syrien et arménien. L'archevêque maronite Mgr Germain Chamali, mort il y a quelques semaines, était distingué par son savoir et son mérite : il appartenait à une association de prédicateurs formée, il y a une vingtaine d'années, à Kreïm, au Liban. Le siège sera vacant longtemps peut-être à cause des partis qui divisent les électeurs.

Nous ne restâmes à Alep que cinq jours, c'est-à-dire le temps de trouver une caravane pour la Mésopotamie et de nous pourvoir des provisions nécessaires. Le P. Chalfoun voulut bien se charger de cette partie du programme. Cela me donna le loisir de faire la chasse aux manuscrits. Ils ne manquent pas à Alep, mais il faut du temps pour les trouver. J'en achetai une quinzaine d'assez précieux pour 70 francs : c'était un bon commencement, qui me faisait bien augurer du reste de l'expédition, quoique certains cherchassent à m'en détourner, sous prétexte que ces pays avaient déjà été fouillés par plusieurs savants européens, disposant de ressources bien supérieures aux nôtres.

Nous partîmes d'Alep le mardi, 24 septembre, fête de Notre-Dame de la Merci; nous étions heureux d'entreprendre notre voyage sous la protection de la Sainte Vierge; plus d'une fois, nous éprouverons les effets de sa maternelle protection. Notre

caravane se compose d'une quinzaine d'hommes et d'une cinquantaine de bêtes chargées de marchandises. Nos moucres (ou muletiers) sont des chrétiens de Mardin. La profession de moucre n'est pas ici une profession inférieure comme en Syrie. Le moucre de Mésopotamie se fait parfois une fortune considérable. En voici un justement qui a pour beau-frère un des marchands les plus riches de Mardin et qui possède de grandes propriétés. Ses nombreux mulets sont la source de sa richesse. Arrivé dans son pays, il quitte les grossiers vêtements du métier pour s'habiller comme les gens aisés. Sa maison ne fait pas mauvaise figure à côté des plus belles habitations de la ville. Le métier n'en est pas moins très rude. Le moucre n'a de repos ni l'hiver, ni l'été, et doit s'occuper de ses bêtes jour et nuit. Aussi ne faut-il pas lui en vouloir s'il est parfois de mauvaise humeur, impatient, jureur. Ce sont les défauts de la profession.

II. *D'Alep jusqu'à l'Euphrate.* — D'Alep jusqu'à l'Euphrate il y a une centaine de kilomètres que les caravanes parcourent en trois jours. Le chemin va dans la direction nord-nord-est, et est généralement monotone. Nous traversons des plaines d'une grande fertilité, mais en partie sans culture, faute de bras et de sécurité. De temps à autre, on rencontre quelques misérables villages habités par des Turcomans; en ce moment, ils sont occupés à vanner, à battre le blé ou à rentrer la récolte. Dans le lointain, à l'ouest, se dresse la chaîne des montagnes d'Aintab et de Maraach, qui se rattache à celle de l'Euphrate plus au nord. Ces montagnes étaient en ce moment le théâtre d'horribles massacres que nous étions loin de soupçonner. Faute de khans pour nous loger, notre caravane campe auprès de deux villages. Pour se garantir contre les maraudeurs, les charges sont disposées en carré : tout autour on range les mulets attachés les uns aux autres par les pieds; de nombreux grelots pendus au cou et aux flancs des animaux avertissent les moucres de leurs moindres mouvements. Un des muletiers est chargé de monter la garde. Les voyageurs s'abritent dans l'intérieur du carré, à moins qu'ils ne trouvent, moyennant quelques piastres, un coin dans une des maisons du village. Ce fut notre cas à Dchoubanbeg et à Zanboura. Dans ce dernier village, la femme de l'*agha* s'adresse au P. Chalfoun pour avoir un talisman contre un violent mal de tête, dont elle souffre. Sans se déconcerter, le Père lui écrit sur un bout de

papier l'*Ave Maria* et lui ordonne de le porter dans sa coiffure ; en même temps, il lui prescrit de jeûner le samedi suivant, en l'honneur de Sitti Mariam (Notre-Dame). La brave musulmane accepta la recette et promit de faire le jeûne commandé. Dans l'autre village, le Père eut moins de facilité à persuader aux habitants d'ouvrir une école à leurs garçons. Ces enfants de la nature ont bien d'autres soucis que d'apprendre à leurs fils la lecture et l'écriture. Leur seule préoccupation est de joindre les deux bouts et d'avoir de quoi payer la taxe au gouvernement. Si la terre ne produit pas ce qu'il faut pour cela, ils ont recours au pillage et dévalisent les caravanes, parfois en plein jour. Chemin faisant, nos moucres nous racontent les faits et gestes de ces brigands. Nous aurions été nous-mêmes victimes de leur rapacité, si nous n'avions fait bonne garde.

Le vendredi 27, vers midi, nous traversions l'Euphrate en face de Berejik. Berejik est l'ancienne Zeugma des Grecs, la Birah des Arabes. Au temps des croisades elle fit partie du royaume franc d'Édesse. Sa position sur une colline escarpée, dominant la vallée de l'Euphrate, lui donne une grande importance. C'est là que doit aboutir le chemin de fer projeté de Damas à l'Euphrate. L'ancienne forteresse qui couronne la ville est encore assez bien conservée. La population de Berejik peut monter à 10,000 ou 12,000 habitants, dont un millier d'Arméniens schismatiques. Il s'y trouve aussi une vingtaine de familles catholiques arméniennes et syriennes. Un prêtre arménien les réunit tous les dimanches dans une petite chapelle[1]. La langue parlée à Berejik est le turc; de même à Orfa et à Diarbékir; dans ces deux dernières villes, on parle aussi l'arménien; l'arabe est employé par les marchands venus d'Alep ou de Mardin.

III. *De l'Euphrate à Orfa.* — Désormais, notre route tourne à l'est ; nous garderons cette direction jusqu'au delà de Mardin. Après avoir traversé les montagnes de Berejik, nous entrons dans les riches plaines de la Mésopotamie. Au bout de dix-huit heures de marche, nous faisons halte pendant la nuit à Dcharmélik, grand khan bien bâti, près d'un hameau à quelques

1. Les récents massacres qui ont eu lieu à Béréjik ont détruit la population chrétienne. Les survivants ont été contraints à apostasier. Le curé catholique avait été emprisonné. L'évêque d'Alep est enfin parvenu à le sauver.

pas d'une petite rivière. A côté du khan sont les ruines d'une sorte de mosquée en pierres de taille; la tradition les rattache au passage de quatre rois dans ce lieu et le nom du village semble justifier la légende : Dcharmélik ou Djaharmélik signifie en turc « quatre rois ». Un chrétien du pays, que j'interrogeais sur l'origine de ce nom, me répondit que cette construction remontait aux rois Mages qui auraient passé par ce lieu. Mais le style de ces ruines indique plutôt une construction musulmane du douzième ou treizième siècle. Le lendemain était le dimanche, fète de saint Michel, et nous tenions absolument à arriver à Orfa pour dire la messe. Nous avions bien avec nous un autel portatif, mais dans ces villages musulmans il ne faut pas songer à s'en servir. Nous décidâmes nos moucres à marcher la nuit. Notre étape était longue, le chemin rocailleux et peu sûr, des maraudeurs rôdaient autour de nous pour nous surprendre. D'après un dicton du pays, les maraudeurs entre Alep et l'Euphrate sont des chiens, en deçà de l'Euphrate ce sont des lions. Aussi pour échapper aux griffes de ces rapaces, nous serrons nos rangs et avançons en bon ordre.

Nous arrivâmes un peu avant midi à Orfa. Les RR. PP. Capucins nous offrirent une hospitalité toute fraternelle. C'est dans leur église que se trouve le tombeau de Mgr Planchet, jésuite, délégué du Saint-Siège en Mésopotamie. Il avait été assailli par des Kurdes, au moment où il s'était imprudemment éloigné de la caravane avec le P. Laborde, non loin de Souérak. Des pierres lancées par ces voleurs l'atteignirent gravement, lui et son compagnon[1]. Mgr Planchet mourut le 21 septembre 1859, des suites de ses blessures, à Souérak, où son corps resta inhumé durant huit mois dans l'église arménienne schismatique. Le P. Laborde avait été miraculeusement guéri par une apparition de la Sainte Vierge, que je lui ai entendu plus d'une fois raconter à lui-même. Mgr Amanton, successeur de Mgr Planchet, fit transporter ses restes dans l'église d'Orfa.

Orfa est une des plus anciennes villes de Mésopotamie. Les Grecs l'appelaient Callirrhoé, nom d'une source qui coule dans le voisinage; de là est venu le nom arabe d'Arroha dont les Turcs ont fait Orfa. Les Romains l'appelaient Édesse, mot dérivé pro-

1. *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XXXII, p. 135.

bablement du syriaque. Séleucus aurait rebâti Orfa trois cents ans avant Jésus-Christ. Elle passa ensuite aux Parthes et fut gouvernée par une dynastie de la branche cadette des Arsacides. Les rois d'Édesse portaient généralement le nom d'Abgar. Ce fut Abgar VIII, surnommé en syriaque Ouchama ou le Noir, qui aurait écrit une lettre à Notre-Seigneur pour l'inviter à venir convertir ses sujets et le guérir lui-même de la lèpre. La réponse du Sauveur est rapportée dans Eusèbe. Le divin maître aurait accompagné cette missive de son portrait, formé en appliquant sur sa face un voile, comme il fit plus tard pour sainte Véronique. Orfa fut une des premières villes qui embrassèrent le christianisme. La lettre et le portrait du Sauveur devinrent l'objet de la vénération générale de l'Orient. Sainte Sylvie d'Aquitaine alla au quatrième siècle visiter ces précieuses reliques. Au dixième siècle, les empereurs de Byzance les transportèrent dans leur capitale. La lettre du Sauveur périt dans un incendie au huitième siècle; l'image fut cédée aux ducs de Gênes pour en obtenir des secours contre les Mahométans. On la vénère encore aujourd'hui dans l'église des Méchitaristes de Gênes : les rites orientaux ont conservé le souvenir de la lettre et de l'image dans une fête spéciale fixée au 18 août.

Édesse avec Nisibe furent le théâtre du zèle et de l'éloquence de saint Ephrem, le père de l'Église syrienne. Son tombeau est à Orfa dans l'église des Arméniens schismatiques, hors de l'enceinte de la ville. C'est là que nous sommes allés vénérer les restes de celui qui fut appelé de son temps la lyre du Saint-Esprit. Saint Ephrem fut le plus grand docteur de la célèbre école de cette ville, qui contribua tant à la gloire du christianisme et écarta la secte arienne de la Mésopotamie. Un siècle après, elle devint malheureusement elle-même le centre de la résistance au concile de Chalcédoine, après avoir fourni, à l'époque de son orthodoxie, une pléiade d'hommes illustres.

Orfa était une des clés de l'empire romain. Sa position au milieu d'un demi-cercle de montagnes, sur lesquelles s'élevaient des forteresses imprenables, la rendait formidable aux Perses : elle était de plus entourée par les eaux du petit fleuve Daïsan qui donna son nom au célèbre hérésiarque du troisième siècle, Bardesanes ou Bar-Daïsan. Elle fut prise et reprise plusieurs fois sur les Perses et les Arabes. Après la première croisade, elle constitua

une principauté du royaume de Jérusalem. C'est là que s'illustra le fameux Jocelin. Birech, Saroug ou Batné dépendaient d'Orfa. Aujourd'hui l'ancienne forteresse est assez délabrée. On y voit deux vieilles colonnes très élevées, dont l'une porte une inscription en *estranghelo* d'un des rois Abgars chrétiens, probablement du commencement du troisième siècle. Du côté de la porte ouest, il y a deux superbes bassins où des milliers de poissons prennent leurs ébats : les musulmans les regardent comme sacrés et il est défendu de les pêcher, parce qu'une tradition les fait remonter à Abraham; ce patriarche aurait construit ces bassins, qu'ils appellent à cause de cela Borak ul Khalil. Quelques auteurs ont voulu faire d'Orfa l'*Ur Chaldæorum* de la Bible. Le voisinage de la ville de Harran, à une trentaine de kilomètres, et plusieurs traditions locales sur Abraham donnent à ce sentiment une certaine probabilité.

A quelques minutes des bassins il y a une mosquée où est un puits, que les musulmans appellent le puits de Job, les chrétiens le puits du roi Abgar. Les malades vont se laver avec l'eau de ce puits par dévotion. Dans les collines d'alentour on voit de nombreuses grottes, habitées autrefois par des solitaires chrétiens, qui y firent fleurir toutes les vertus des moines de la Thébaïde. D'autres ruines d'églises et de monastères attestent encore la vitalité du christianisme dans ces parages durant les huit premiers siècles de l'Église. Aujourd'hui Édesse n'est plus que l'ombre d'elle-même : elle compte cependant plus de trente mille habitants. Les chrétiens forment un tiers de la population : les arméniens schismatiques et les jacobites sont à eux seuls près de neuf mille; les autres sont arméniens et syriens catholiques. Soixante-six familles jacobites venaient de se déclarer catholiques, lors de notre passage à Orfa. Les RR. PP. Capucins ont une petite paroisse latine assez fréquentée; leurs écoles sont florissantes. Les sœurs Franciscaines (dont le noviciat est à Lons-le-Saunier) sont établies à Orfa depuis une vingtaine d'années. Elles ont conquis par leur dévouement la vénération de tous les habitants.

On trouve peu à glaner en fait de manuscrits à Orfa. Les Jacobites ont une bibliothèque qu'ils laissent voir difficilement. C'est là que se trouve la Chronique syriaque du patriarche Michel, écrite au dixième siècle. Mgr Rahmani, évêque syrien d'Alep, est parvenu à s'en procurer une copie, qu'il a l'intention de pu-

blier aux frais de la Société Asiatique de Paris. En place des manuscrits nous achetons, pour cinq francs, une trentaine de médailles grecques, romaines ou arabes, parmi lesquelles nous remarquons la monnaie rare de Carinus et de deux Abgars. Les musulmans d'Orfa étudient peu l'arabe. Le muphti, le plus savant d'entre eux, parlait difficilement cette langue. Sa bibliothèque ne contient presque que des livres religieux ou de jurisprudence. Il nous reçut fort poliment; nous le trouvâmes peu au courant de l'histoire et de la littérature musulmanes. Il nous dit cependant qu'il avait composé une histoire d'Édesse, soumise en ce moment à la censure de Constantinople pour être publiée. Pendant que nous étions chez le muphti, entra un cheikh dont le fanatisme contre les chrétiens se trahissait dans tous les traits ; il est possible que sa présence ait empêché le muphti de s'ouvrir à nous comme il l'aurait désiré.

IV. *D'Orfa à Mardin.* — Nous sortîmes d'Orfa dans la soirée du mardi 1er octobre. Jusqu'à Mardin le pays est désert, mais d'une fertilité étonnante. Le P. Chalfoun s'écrie à tout propos : « Ah! si ce pays était entre les mains d'un gouvernement intelligent! Si nous avions une partie de ces plaines au Liban ! » Nous passons près des ruines de Harran (le *Carræ* des Romains), si célèbre dans l'histoire biblique des patriarches. Cette ville fut longtemps le centre d'un culte sabéen; Julien l'Apostat y offrit une hécatombe et a, dit-on, cherché, dans les entrailles palpitantes d'une victime humaine, à connaître l'issue de sa guerre avec les Perses. Le calife Al Mamoun, au neuvième siècle, poursuivit les sectateurs du sabéisme et détruisit leur temple. D'Orfa à Mardin il y a environ 150 kilomètres que nous faisons en cinq étapes. Nous marchons de préférence la nuit pour éviter les chaleurs accablantes; mais cette marche nocturne est bien fatigante : il faut lutter avec le sommeil, au risque de tomber de sa bête sur des chemins pierreux. Les moucres eux-mêmes ont de la peine à s'y faire. Ils se jettent parfois à terre, prennent un moment de repos, puis ils se hâtent de rattraper la caravane. Le bédouin ou le kurde épient ce moment pour dévaliser et piller. Un de nos moucres faillit en faire la triste expérience. Déjà se levait sur lui la lance d'un de ces maraudeurs; réveillé en sursaut, il eut le temps de tirer le revolver dont l'avait armé le P. Chalfoun et de mettre en fuite l'assaillant.

A Béhéma, misérable village de quelques huttes, il nous prit envie de marchander un chevreau, que nous eûmes pour la modeste somme de 1 fr. 50. Le vendeur, qui était en même temps boucher, prétendit, après l'avoir égorgé, que la peau lui appartenait et qu'il voulait en faire une outre : pour cela toute la chair de la bête devait être extraite par le cou. Craignant que cette opération ne la mît en marmelade, nous nous récrions et disons que nous avons entendu acheter l'animal entier avec sa peau. Ce fut inutile : le boucher promit du reste de nous livrer l'animal écorché, et non en pièces. Il commença par briser les pattes, puis, refoulant les parties du cou dans l'intérieur, il introduisit sa main entre la peau et la chair du chevreau ; il la tourna ensuite en tous sens de manière à détacher les chairs de la peau. Quand il eut terminé l'opération, il suspendit la bête à une branche d'arbre par les pattes de derrière, il prit le cou et le tira avec effort. Un moment après, il nous remettait l'animal écorché, et allait épiler son outre, après avoir cousu les trous laissés par les quatre pattes. Il y eut festin ce jour-là pour tous les hommes de la caravane. Un brave arménien catholique, qui s'était bénévolement mis à notre service, nous prépara des rôtis que la maigre pitance des jours précédents nous fit trouver excellents.

A Béhéma nous étions sur le territoire d'Ibrahim pacha, sorte de roitelet kurde auquel la Sublime Porte a accordé ce titre de pacha pour avoir la paix avec lui. Ce personnage maintient l'ordre dans ses domaines et punit le brigandage, qu'il exerce d'ailleurs à son profit quand l'occasion se présente. Ainsi, à notre passage à Tall Abda, nous vîmes un grand troupeau de chameaux, d'une espèce remarquable, enlevé nuitamment par les gens d'Ibrahim à une caravane d'Anatolie : on les faisait passer par là pour en faire perdre la piste à ceux qui les cherchaient. Ibrahim pacha réside à Ouéranchahr, gros village de six mille âmes à une heure et demie de Tall Abda. C'est une ancienne ville où l'on voit encore beaucoup d'antiquités.

De Tall Abda nous allâmes à Héléli. Au lever du jour, je devançai la caravane pour dire mon bréviaire. Tout à coup j'entends deux bédouins me crier à quelques pas : « On ne passe pas ! » Je fis semblant de ne pas entendre et continuai mon chemin. « On ne passe pas, vous dis-je, répéta l'un d'eux en brandissant sa lance. — Eh ! qui êtes-vous? répliquai-je. — Nous sommes

chargés de la quarantaine et personne ne passe sans payer les droits. — De quarantaine, on nous a dit à Orfa qu'il n'y en avait plus; d'ailleurs si vous êtes sincères, je vais attendre la caravane et nous verrons ce qu'il faudra faire. — Va ! tu peux passer. » Ces mauvais drôles espéraient me rançonner; ils se hâtèrent de déguerpir à l'approche de la caravane.

En arrivant à Héléli, j'eus le plaisir d'embrasser mes trois frères, que je n'avais pas revus depuis vingt et un ans. Avertis de notre arrivée, ils étaient venus de Mardin à notre rencontre avec leurs fils aînés. Après les premiers épanchements, nous nous rendons chez l'*agha* du village. C'est un Yézidi, ou adorateur du diable, converti à l'islamisme plus par politique que par conviction. Il ne manque pas d'une certaine culture d'esprit et aime les chrétiens. Nous causâmes sciences, voyages, littérature et histoire. On vint à parler de Rome, et l'agha nous dit avoir lu quelque part que cette ville était préservée de toute contagion, depuis qu'on y avait transporté le corps de Platon, qui lui servait de talisman. Comme je contestais l'authenticité du fait, un vieil aveugle qui paraissait entouré du respect de l'assemblée s'écria : « Dieu a préservé sa ville bénite de la Mecque de deux maux, l'erreur et les maladies contagieuses. » J'avais envie de lui dire que c'était pour cela que le choléra nous arrivait presque chaque année de la Mecque; je me contentai de hocher la tête et de sourire. L'agha répondit froidement : « *Allah a'lam !* Dieu le sait! » Sa réflexion valait mieux qu'une réponse.

La secte des Yézidis a de dix à quinze mille adhérents répandus surtout dans les montagnes de Sindjar : c'est sans doute un débris des sectes gnostiques si nombreuses aux premiers siècles de l'Église. Leur religion est un amas confus de toutes sortes de fables. Ils ne communiquent à personne leurs livres religieux. Ils rendent un culte secret au démon, dont ils ne prononcent jamais le nom. Ils vont en pèlerinage au tombeau du Cheik Adi, un de leurs grands hommes (peut-être est-ce un souvenir de la prédication de saint Addé, un des soixante-douze disciples de Notre-Seigneur et apôtre de la Mésopotamie). Le gouvernement turc a fait massacrer, ces dernières années, plusieurs milliers de ces Yézidis.

Nous étions attendus le lendemain à Mardin, et il y avait encore treize heures de marche pour y arriver. Nous partons à neuf

heures du soir et faisons halte le matin à Tall Arman. Le pays était en fête à l'occasion de la solennité de saint Grégoire, apôtre de l'Arménie. Ce bon peuple nous édifia beaucoup par sa piété naïve. Tall Arman est l'ancienne ville épiscopale de Doneïser. D'aucuns l'identifient avec la Tigranocerte des Romains, célèbre par une grande victoire sur les Parthes. On y trouve de belles ruines d'églises et autres monuments. Aujourd'hui Tall Arman acquiert une certaine importance. Les habitants, au nombre de six à huit mille, sont presque tous arméniens-catholiques : le reste est syrien-catholique, avec cinq ou six familles musulmanes [1]. Le curé arménien, Jacques Fargio, ancien élève de Ghazir, fait honneur à ses maîtres par son zèle apostolique. Voilà déjà vingt-cinq ans qu'il consacre son dévouement au peuple de Tall Arman ; il a même refusé un évêché, pour rester auprès de ses ouailles. Il est respecté par les Kurdes des environs qui viennent souvent vider leurs querelles à son tribunal. Voici un trait que nous tenons de sa propre bouche. Un Kurde de ses voisins se sentait près de mourir : « Amenez-moi, dit-il, le curé Yacoub. — Mais nous allons te chercher le *mollah*. — Non, non, appelez le curé Yacoub, je veux mourir dans la foi du curé Yacoub. » Les Kurdes qui étaient là, furieux de le voir renier sa religion, l'emportent et vont l'enterrer vivant.

Dieu a ses élus partout : un musulman de Mardin se convertit, il y a cinq ans, et se fit baptiser en cachette. Il avait mené jusque là une vie assez mauvaise ; dès lors il changea complètement de conduite. A ceux qui lui en demandaient la raison, il disait ouvertement que la religion qu'il venait d'embrasser l'avait ainsi transformé. On se saisit de lui, on le mène au *majlis ;* il confesse bravement sa foi. On le frappe, on le maltraite. « Je ne crains pas la mort, dit-il, mais vous pouvez être sûrs que je mourrai chrétien. » Quinze jours durant il souffrit un incessant martyre. Comme il demeurait inébranlable, on le conduisit au wali de Diarbékir qui le fit jeter en prison. Le consul de France eut vent de la chose et intervint. Par ses démarches il obtint que le converti fût exilé au Maroc, où il le remit en mains sûres. Le jeune homme y vit ac-

1. Tall Arman et deux autres villages chrétiens ont été ravagés et incendiés durant les derniers mois de 1895. Les habitants se sont réfugiés à Mardin où les Kurdes ont donné plusieurs fois l'assaut ; mais ils ont été repoussés.

tuellement en fervent chrétien. Son père est un brave barbier que je connais ; il admire le courage de son fils, mais il n'ose l'imiter.

V. *Deux semaines à Mardin.* — Après une halte de quelques heures à Tall Arman, nous remontons à cheval, et, tournant vers le nord, nous nous dirigeons vers Mardin. La ville, bâtie en amphithéâtre aux flancs d'une montagne escarpée, présente un aspect ravissant. Au point culminant se dressent les ruines imposantes de sa célèbre forteresse, qu'on aperçoit à une distance de 60 kilomètres. Il est difficile de fixer la date de sa construction. Il est probable que les Romains l'avaient bâtie pour arrêter les incursions des Parthes, comme ils avaient fortifié Nisibe à 50 kilomètres sud-est. La position de Mardin est des plus avantageuses : avec la chaîne de montagnes qui s'y rattache, elle forme un rempart infranchissable. A la fin du quatorzième siècle, Tamerlan, maître de l'Asie, viendra échouer devant cette forteresse imprenable. Il nous faut grimper avec nos montures pendant une heure et demie, avant de pénétrer dans la ville. Les côtes les plus escarpées du Liban ne donnent qu'une idée imparfaite de la raideur de cette montée. Mon compagnon, un vieux libanais pourtant, se voit forcé de capituler et préfère aller à pied jusqu'au sommet du pic. Sur la hauteur, parents et amis nous reçoivent dans un beau jardin, où nous prenons quelques moments de repos avant d'entrer dans la ville. Bientôt tout est en mouvement et on nous fait une entrée triomphale. Notre premier soin fut d'aller nous jeter aux pieds de Notre-Seigneur, pour rendre grâces de la protection visible dont nous avions été couverts pendant le voyage. Nous arrivions en pleine santé, après avoir traversé des pays où le choléra faisait encore des ravages : les fièvres, fléau des voyageurs, nous avaient pareillement respectés. Nous allâmes ensuite présenter nos hommages à Mgr Milos, l'archevêque chaldéen, et demander sa bénédiction ; en ma qualité de Chaldéen je lui devais cette première visite. Puis vint le tour de ma mère et du reste de ma famille. Je fis connaissance avec seize nouveaux venus, neveux, nièces et petits-neveux, nés depuis mon départ. Les jours suivants furent employés à rendre ou à recevoir des visites : nous commençâmes par les cinq archevêques alors présents à Mardin.

Grâce au zèle de nombreux amis, la ville fut bientôt informée

du but de notre voyage : des paquets de livres nous arrivaient journellement ; nous nous transportions aussi quelquefois dans les maisons pour examiner de vieux manuscrits. Nous finîmes par en acheter une soixantaine choisis entre un grand nombre d'autres. Les Syriens, et surtout les Chaldéens, possèdent des bibliothèques importantes ; elles furent gracieusement mises à notre disposition. Nous eûmes surtout à nous louer de la bonté et de la condescendance de Mgr l'archevêque chaldéen, qui nous reçut à sa table, nous fit part des trésors de sa bibliothèque privée et de sa vaste érudition, et nous offrit, à notre départ, quelques manuscrits précieux. Le chorévêque de Monseigneur et son bras droit, Abouna Hormouz, notre ancien élève, se montra très aimable envers nous. Nous n'avons qu'à nous louer de nos rapports avec le clergé catholique de Mardin : ce sont d'ailleurs des prêtres zélés et qui font honneur à leur vocation.

La population catholique de Mardin est de douze à quinze mille âmes ; les Arméniens catholiques sont de beaucoup les plus nombreux, huit ou neuf mille environ ; viennent ensuite les Syriens, trois ou quatre mille ; enfin les Chaldéens, près d'un millier ; mais ces derniers sont les plus anciens dans la ville. Leur église semble dater, d'après leurs inscriptions, de plus de douze siècles. Une des églises arméniennes est à peu près de la même époque : elle appartenait autrefois aux Nestoriens, qui ont disparu depuis longtemps de Mardin. Les Syriens catholiques ne sont guère dans cette ville que depuis cinquante ans. C'est un troupeau que Mgr Antonin Samhiri, après sa conversion du Jacobitisme, se forma avec ceux que son exemple avait ramenés. Après lui, le siège patriarcal des Syriens fut fixé à Mardin, bien que les deux derniers patriarches n'y aient pas résidé. Mardin est, en effet, le centre de l'église syrienne : c'est de là que doit s'exercer l'influence catholique sur les dissidents Jacobites, déjà fortement ébranlés par la conversion d'un grand nombre des leurs et aussi à cause des divisions continuelles qui règnent parmi eux. La simonie et l'ignorance, les deux plaies du schisme, infectent le clergé tout entier : le patriarche actuel a été élevé à cette dignité grâce aux sommes d'argent qu'il a payées au gouvernement. On l'appelle le « patriarche au beurre », à cause du commerce qu'il en fit pour se procurer la somme voulue. On dit

que plusieurs évêques jacobites sont disposés à se déclarer catholiques à la première occasion.

Les catholiques de Mardin sont, en général, connus pour leur foi profonde et leur esprit de piété. Les dévotions du Saint-Sacrement, du Cœur de Jésus et du Rosaire sont en honneur. Deux prêtres, nos anciens élèves, dirigent les congrégations, où affluent les hommes. Chaque rite a sa petite école attenante à l'église. Les Syriens ont bâti, il y a une quinzaine d'années, un grand couvent pour y former des missionnaires de leur rite. Les sujets qu'ils admettent se lient par des vœux temporaires. L'esprit de cette petite congrégation est excellent et promet beaucoup pour la conversion des Jacobites. Au départ des RR. PP. Carmes, il y a une cinquantaine d'années, les RR. PP. Capucins se sont établis à Mardin : ils ont une école florissante. La seule école de filles qu'il y ait ici est tenue par les Sœurs franciscaines : ces Sœurs rendent de grands services au pays et leur éducation est très appréciée [1].

Il y a à Mardin de quinze à vingt mille musulmans, vivant en général en bonne harmonie avec les chrétiens. Nous voulûmes faire connaissance avec leurs principaux ulémas et les personnages les plus marquants, pour apprécier leur culture intellectuelle : nous tenions aussi à dissiper quelques soupçons qui semblaient planer sur nos personnes ; car, dès notre arrivée, un employé du gouvernement s'était rendu auprès de l'archevêque chaldéen pour prendre des informations à notre sujet. Mardin avait été autrefois une ville savante, particulièrement sous la dynastie des Ortocides, qui régnèrent du onzième au quatorzième

1. Les missionnaires jésuites du dix-septième siècle ont séjourné momentanément à Mardin. Le P. Joseph Besson, supérieur des Missions de Syrie et d'Égypte, avait envoyé en Mésopotamie les PP. Michel Nau et René Pillon accompagnés du F. Hilaire. Irrités du progrès que faisait la foi catholique à Mardin, le chef des jacobites et les prêtres de la nation parvinrent par des calomnies à faire emprisonner les missionnaires : leur captivité dura plusieurs mois et ils furent soumis aux plus durs traitements. Le P. Nau en a fait le récit. L'original, conservé dans les archives de la Compagnie, a été publié par le P. L. X. Abougit, dans les *Études*, 1877, tome II : *Récit de ce que les PP. Jésuites ont souffert dans les prisons de Maredine en Mésopotamie.* Le P. Abougit croit pouvoir affirmer que la captivité des Pères eut lieu dans les premiers mois de 1681. Dans notre siècle Mardin a déjà donné cinq de ses enfants à la Compagnie de Jésus.

siècle. Aujourd'hui il y a peu d'hommes instruits parmi les musulmans : en général ils se contentent des études qui ont trait au Coran et à leur législation. Le muphti, le cadi et quelques autres nous reçurent avec civilité, mais ne purent nous être de grande utilité pour la recherche des manuscrits.

Les protestants sont à Mardin depuis près de vingt ans. Ils sont installés dans de beaux bâtiments situés en dehors de la ville, près de la porte nord. Ce sont des méthodistes américains. Comme partout, ils font peu de prosélytes, mais ils affaiblissent la foi. Leur action s'exerce surtout sur les Jacobites. Leur directeur, mister Andrew, vint nous voir avec ses deux professeurs : je profitai de l'occasion pour leur demander s'ils étaient de la même société que les Américains de Syrie. « Non, dit M. Andrew, mais nous professons tous la même doctrine. C'est comme chez vous les Franciscains, les Dominicains et les Jésuites. » — « Et c'est pour cela, dis-je, que les Américains de Beyrouth ont imprimé jusqu'ici trois symboles de foi si différents les uns des autres. » Il garda le silence et nous passâmes à d'autres questions.

Une semaine après notre arrivée à Mardin, nous voulûmes tenter une visite à Deïr ur Zafaran, fameux monastère où réside le patriarche jacobite. Nous espérions voir la bibliothèque de ce couvent, qu'on dit être une des plus considérables de l'Orient. L'archevêque chaldéen voulut bien nous faire accompagner par le curé Abouna Hormouz. Deïr uz Zafaran est à huit kilomètres de Mardin au nord-est. Le chemin qui y conduit est pittoresque. On contourne d'abord la montagne de Mardin, puis, laissant à gauche deux ou trois pics qui font suite à la forteresse de Mardin, on passe près des superbes vergers appelés « Jardins du Paradis », on traverse le gros village de Kalaat Mara, peuplé de Jacobites, de Syriens catholiques et de musulmans, et on ne tarde pas à voir les constructions massives de Deïr uz Zafaran, assises sur une colline verdoyante. Nous franchissons une double enceinte, puis, par des couloirs d'ancien style, nous montons à la salle des audiences, où Sa Béatitude nous reçoit. Le P. Chalfoun lui parle de Homs, où il a connu Sa Béatitude quand elle était évêque de cette ville ; je lui transmets moi-même les devoirs de ses anciens diocésains, puis la conversation s'engage sur différents sujets. Nous fûmes invités à visiter une imprimerie installée

jadis dans le couvent, grâce à quelques anglicans désireux de faire entre eux et les Jacobites une union impossible. Depuis le départ du mécanicien qui avait monté la presse, les indigènes qui lui avaient succédé s'étaient heurtés à des difficultés que personne ne pouvait les aider à résoudre, ce qui fit que l'imprimerie fut laissée de côté après avoir produit trois ou quatre ouvrages liturgiques de peu d'importance. Nous conseillâmes à celui qui en était chargé de venir se former à notre imprimerie de Beyrouth et de publier quelques-uns des ouvrages de valeur enfouis dans la bibliothèque du monastère. Nous prîmes de là l'occasion de demander à visiter cette bibliothèque, mais le patriarche refusa net, prétextant qu'elle était encombrée de caisses, et que, d'ailleurs, à part quelques livres liturgiques, il n'y avait rien de ce que nous cherchions. Nous eûmes beau assurer Sa Béatitude que nous n'avions pas l'intention d'acheter des livres de cette bibliothèque, mais simplement de voir les titres des ouvrages : tout fut inutile, bien que le curé Abouna Hormouz joignît ses instances aux nôtres. Cependant il restait beaucoup à fouiller autour de Mardin : à Nésébin, la fameuse Nisibe, à Dora, l'ancienne Anastasiopolis, et aussi dans quelques villages ou monastères. Mais le peu de temps dont nous disposions ne nous permettait pas de nous attarder dans tous ces endroits ; néanmoins je tenais à voir la grande bibliothèque de l'église chaldéenne de Diarbékir. Déjà les nuages s'amoncelaient à l'horizon.

VI. *Excursion à Diarbékir.* — Nous partîmes le lundi 21 octobre, le P. Chalfoun, un de mes frères et moi. Diarbékir est au nord-ouest de Mardin : il y a environ 81 kilomètres entre les deux villes. Nous cheminions depuis deux heures, quand un soldat, dépêché en toute hâte après nous, arrête brusquement nos montures et nous commande de descendre dans un champ voisin. Le gouvernement veut faire visiter nos *tezkérés*. Nos passeports étaient en règle, nous n'avions rien à redouter. Bientôt apparaissent une vingtaine de soldats conduits par des officiers : à leur allure on dirait qu'ils sont à la poursuite de quelque malfaiteur insigne.

Nous les attendons tranquillement, et je me mets à faire quelques pas en récitant mon bréviaire. Tout à coup je vois un des premiers arrivés de la troupe s'approcher de moi, comme pour examiner ce que je faisais. — « Que veux-tu? lui dis-je,

laisse-moi prier en paix. — Je suis chargé de t'examiner. — Tu le feras tout à l'heure, quand mes compagnons viendront; maintenant laisse-moi la paix. » La conversation allait s'échauffer quand les officiers arrivèrent; on fit décharger nos mulets et on commença une perquisition en règle. — « Vos *tezkérés?* — Les voici, mais il est étrange que vous ayez attendu ce moment pour les réclamer, après que nous avons passé quinze jours à Mardin au vu et au su de toute la ville, entretenant des relations amicales avec plusieurs personnages du gouvernement. — Nous sommes des subalternes, nous accomplissons notre devoir. — Très bien. » — Ils se mettent alors à visiter tous nos effets avec le soin le plus minutieux. Non contents de cela, ils fouillent nos poches et promènent leurs mains sur nos personnes. L'individu avec lequel j'avais déjà eu affaire vient me palper d'une manière inconvenante. La patience alors m'échappe. « Je ne veux pas, m'écriai-je, que ce misérable me touche! » A ce mot de misérable, il me prend la barbe d'une main et lève l'autre pour me frapper. — « Fort bien! dis-je, vous êtes tous témoins de la violence qui m'est faite. A Diarbékir, je ferai mon rapport au consul de France et au wali, entends-tu? » — Les autres officiers intervinrent et cherchèrent à me calmer, s'excusant sur le mandat qu'ils avaient reçu. — « Vous a-t-on dit de nous fouiller ainsi? — Mais vous n'êtes pas des femmes, vous autres! — Nous sommes plus inviolables que des femmes; nous sommes des religieux et l'on doit nous respecter. » — Le P. Chalfoun, ouvrant sa soutane, montre sa large poitrine en disant : « Là dedans vous trouverez beaucoup de choses. » L'agha se mit à rire et cessa de le fouiller. Finalement, après trois quarts d'heure de recherches, ils nous enlevèrent nos passeports, nos papiers et quelques livres qui avaient pourtant le cachet du gouvernement de Beyrouth.

Pendant ce temps, les soldats s'étaient jetés sur nos provisions. Bientôt la troupe s'éloigna, et nous continuâmes notre route. Il était bien constaté que le gouvernement avait l'œil sur nous; on nous prenait pour des espions, peut-être pour des Arméniens, cherchant à soulever le pays; car un des officiers avait demandé au P. Chalfoun s'il n'était pas Arménien. Nos livres latins de prières ont été aussi, paraît-il, pris pour des livres arméniens.

Le lendemain, vers dix heures du matin, après une longue marche nocturne, nous étions devant Diarbékir, l'Amide des Anciens; mais au lieu d'entrer par le chemin le plus direct, nos moucres nous firent faire un détour d'une heure et demie en passant deux fois le Tigre ; c'était pour échapper à la réquisition ; on faisait alors main basse sur toutes les bêtes de somme pour les mettre à la disposition d'un corps d'armée qui se dirigeait vers Bidlis. Nous arrivâmes à une heure après midi au village d'Ali-Pouar, à deux kilomètres au nord-ouest de la ville ; nous laissâmes là nos bêtes, et nous nous rendîmes à pied au couvent des RR. PP. Capucins ; ils étaient avertis de notre arrivée et nous firent le meilleur accueil. Après un moment de repos, le R. P. Jean, supérieur, nous accompagna chez le consul de France, M. Merrié, catholique pratiquant et caractère énergique. Nous lui contâmes notre aventure. Il nous fit aussitôt accompagner par son drogman chez le wali. Déjà le moutessarif de Mardin avait prévenu celui-ci et lui avait envoyé les petits objets suspects saisis sur nous. On nous assura que le wali avait donné l'ordre de nous arrêter et de nous mettre en prison préventive ; le détour que nous avions fait nous avait préservés de cet affront. Nous nous plaignîmes vivement de la conduite qu'on avait tenue à notre égard. Le wali hasarde quelques observations ; mais nous insistons, en montrant que tout ce que l'on avait fait contre nous était illégal, et nous demandons réparation. Il promet d'examiner l'affaire et nous prenons congé de lui. Le soir, le consul nous pria de lui adresser un rapport détaillé de notre aventure ; il le fit traduire en turc et l'envoya au wali, en l'accompagnant d'une lettre vigoureuse où il demandait qu'on nous rendît nos effets, qu'on nous fît des réparations, et qu'on punît l'officier insolent qui avait osé lever la main sur moi. Le lendemain, nous recevions du consulat tous nos papiers et nos livres ; en même temps, le wali faisait dire qu'il regrettait ce qui nous était arrivé, et qu'il punirait l'officier. C'était tout ce que nous pouvions exiger raisonnablement. Le consul nous obtint aussi un *bioulourdi*, c'est-à-dire l'autorisation de nous faire accompagner d'une escorte de soldats partout où nous irions.

Diarbékir est située sur la rive droite du Tigre, dans lequel elle est en partie comme enclavée. De solides remparts crénelés, flanqués de tours rondes, forment autour un grand quadrilatère

d'environ deux kilomètres de long sur 1 400 mètres de large et 25 à 30 de hauteur. Ces murailles, bâties avec une pierre noire volcanique, donnent à Diarbékir un aspect sombre, et ont le grand inconvénient de nuire à la circulation de l'air; d'où diverses maladies assez communes dans le pays. Sur les bords du Tigre, il y a de beaux jardins où l'on cueille diverses sortes de fruits; les melons d'eau et les pastèques atteignent là des proportions extraordinaires. Diarbékir est une ville très ancienne; son nom actuel est plutôt le nom de la contrée; jusqu'au quinzième siècle elle était connue sous le nom d'Amide. Le martyrologe romain fait mention de son évêque, saint Acace, qui vendit les vases sacrés pour racheter les captifs au commencement du sixième siècle. La grande mosquée actuelle est un ancien forum romain. On y voit aussi des restes d'un amphithéâtre. De belles inscriptions coufiques rappellent la conquête musulmane et la nouvelle affectation de ces monuments au culte islamique. Il est probable qu'un temple chrétien avait déjà été élevé dans cet endroit. L'église jacobite et l'église grecque schismatique remontent, à ce qu'on croit, à une époque antérieure à l'Islam.

La population de Diarbékir atteint 80 000 âmes. Un bon tiers est chrétien, le reste musulman. Les catholiques ne dépassent guère 5 000; les plus nombreux sont les Chaldéens, puis viennent les Syriens, enfin les Arméniens et quelques Grecs. Le reste est arménien dissident, jacobite, avec un certain nombre de grecs schismatiques. Les Pères Capucins desservent une petite paroisse, qui est fréquentée. Leurs écoles et celle des Sœurs franciscaines sont très bien tenues. Les autres rites ont aussi de bonnes écoles primaires. La bibliothèque des Chaldéens est assez considérable pour nous occuper durant les deux jours que nous avions à passer à Diarbékir. On y trouve, en effet, près de deux mille manuscrits, dont une trentaine ne manquent pas d'intérêt. Dans la ville il y a aussi pas mal à glaner : nous y avons acheté vingt-huit manuscrits arabes, syriaques ou chaldéens. On me pressait de demeurer quelques jours de plus; mais je préférai m'en tenir au plan que nous nous étions tracé. Bien nous en prit. Quelques jours après, le sang coulait à Diarbékir.

Nous reprîmes donc le chemin de Mardin, où nous rentrions le surlendemain, dimanche 27 octobre; trois jours après, nous partions pour Mossul. Le chemin direct eût été de passer par

Nisibe, au sud-est de Mardin, mais nous tenions à voir Midiath et Séert, qu'on disait riches en manuscrits.

De Mardin à Midiath, il n'y avait pas de caravane ; force fut de nous engager dans ce pays peu sûr avec un simple moucre et un zaptié. Un de mes frères avait voulu nous accompagner jusqu'à Bagdad ; il fut vraiment notre providence durant ce voyage.

Le lendemain nous célébrions la fête de la Toussaint à Qillith, village chrétien, moitié jacobite, moitié catholique. Les protestants font là beaucoup d'adeptes, surtout parmi les jacobites, que ne préservent pas l'insouciance et l'ignorance de leurs prêtres. L'église jacobite de ce village est ancienne et à moitié ensevelie sous terre; même en plein jour on ne peut rien y distinguer. Le prêtre nous montra un magnifique évangile avec enluminures, écrit au onzième siècle en estranghelo. J'en découvris un second gisant dans un coin et en train de s'abîmer ; le prêtre n'en soupçonnait même pas l'existence. Je voulus le marchander, mais ces gens préfèrent voir périr ces livres plutôt que de les vendre, ou bien ils en demandent des prix exorbitants, depuis que les Anglais leur ont acheté, très cher, quelques manuscrits estranghelo.

A un quart d'heure au-dessus de Qillith sont de belles ruines d'un grand monastère fondé par saint Aha au sixième siècle ; audessus des portes il y a quelques inscriptions en estranghelo ; mais il nous aurait fallu des échelles pour les déchiffrer. Autour de Qillith, ainsi que dans tout le pays que nous allons traverser, les souvenirs chrétiens abondent. Toutes ces contrées étaient peuplées de solitaires : on voit encore les grottes qui leur servaient de demeures. Nous sommes à Tour-Abdin, c'est-à-dire la montagne des ascètes : c'est la Thébaïde de la Mésopotamie.

(*La fin prochainement.*)

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

SEPTEMBRE 1896

ROME

Lettre apostolique sur les ordinations anglicanes. — Depuis quelque temps, la question des ordinations anglicanes était vivement agitée, surtout en Angleterre et en France, et leur nullité était mise en question dans plusieurs revues par quelques catholiques. Une Lettre apostolique clôt la discussion. Le Saint-Père a confié l'étude de cette affaire complexe à une commission de savants et de théologiens d'opinions diverses. Après douze séances dont Léon XIII a vérifié les résultats, elle a été soumise au Sacré Collège des cardinaux. Enfin, tout bien examiné et le Saint-Esprit invoqué, le Pape confirme solennellement et pleinement tous les décrets de ses prédécesseurs, les renouvelle *motu proprio* et proclame que les ordinations faites suivant le rite anglican ont été et sont invalides et absolument nulles. Le principal motif invoqué par la Lettre apostolique est le défaut de forme sacramentelle et d'intention qui ressort d'un examen attentif de l'*Ordinal* anglican.

FRANCE

Cyclone. — Jeudi, 10 septembre, un cyclone, qui n'a eu heureusement qu'une courte durée et un parcours limité, s'est abattu sur Paris. Il y a eu cinq personnes tuées et soixante-dix environ blessées plus ou moins grièvement. Les dégâts sont peu considérables.

Élection sénatoriale. — Le département du Gers, longtemps conservateur, vient de repousser le candidat conservateur et même le Dr Lannelongue, ancien familier de Gambetta, candidat quasi officiel, qui se posait comme « un progressiste avancé », plutôt radical, et qui avait soutenu la politique du cabinet Bourgeois. C'est M. Destieux-Junca, radical socialiste, qui a triomphé.

Grandes manœuvres. — En attendant qu'il reçoive les souverains russes à l'Élysée, M. Félix Faure visite Angoulême et suit à cheval les

grandes manœuvres de l'Ouest. Elles ont été, paraît-il, fort satisfaisantes.

La réponse du Président de la République à Mgr Frérot a été commentée par la presse. En parlant des « devoirs professionnels » de l'évêque, M. Félix Faure a oublié que l'épiscopat n'est pas un métier vulgaire, mais une fonction sainte, d'institution divine, et que par conséquent certaines expressions, quand on parle de cette dignité, sont peu convenables et font tort à ceux qui se les permettent.

Droit d'abonnement et laïcisations. — L'administration de l'Enregistrement a décerné pendant ce mois encore de nombreuses contraintes et saisies contre différentes congrégations qui résistent à l'inique loi d'abonnement. D'autre part, les décrets de laïcisation continuent, à la grande douleur des populations.

Fêtes franco-russes. — Toutes les préoccupations du gouvernement et du public, à Paris et en province, se concentrent sur le voyage du tsar et sur les fêtes qui auront lieu à cette occasion. Des armées d'ouvriers travaillent à la toilette de la capitale. Les mesures de sûreté les plus minutieuses sont prises, et des trains de plaisir nombreux et à prix très réduits sont organisés par les diverses Compagnies afin d'amener à ce spectacle le plus de provinciaux possible.

Madagascar. — Au chapitre général de la Trappe, tenu à Aiguebelle du 12 au 17 septembre, on a délibéré sur une fondation à Madagascar. Le R. P. Abbé de Staouëli a été chargé de recueillir les renseignements utiles et d'en faire un rapport. En même temps le chapitre général a renouvelé la déclaration de résistance à la loi d'abonnement.

Les nouvelles de la colonie sont de plus en plus alarmantes. Le néfaste et légendaire gouverneur, M. Laroche, résident général, vient d'être enfin rappelé et remplacé par le général Gallieni.

Congrès. — Grâce aux loisirs des vacances, de nombreux Congrès ont été tenus pendant ce mois. Après la réunion ecclésiastique de Reims, dont les *Études* ont déjà parlé, signalons les Congrès catholiques de Dortmund, en Westphalie, de Salzbourg, en Autriche, de Fiesole, en Italie. A Moulins, a eu lieu le Congrès annuel de l'*Union des Œuvres ouvrières,* dont le siège est à Paris, 32, rue de Verneuil.

Dans un tout autre sens, il faut mentionner le Congrès annuel de la *Ligue d'enseignement,* à Rouen, un Congrès féministe à Genève et un autre Congrès féministe, à Berlin.

Un Congrès antimaçonnique se tient à Trente, dans le Tyrol, du 26 au 30 septembre. Le Saint-Père a envoyé un bref très encourageant à M. Guillaume Alliata, président du comité promoteur. On y lit au début :

Ce Nous est toujours une chose fort agréable que les catholiques se réunissent en Congrès, sous les auspices de leurs évêques, pour défendre et pro-

mouvoir les intérêts de la religion. Or, grâce à la bonté divine qui seconde nos désirs, les Congrès qui ont divers objets pour but, sont devenus si nombreux de nos jours, qu'il n'est rien de ce qui doit être d'une grande utilité pour l'Église, qui n'en ait reçu quelque profit. Or, voici qu'aujourd'hui, cher fils, vous Nous faites savoir que votre association a décidé de réunir à Trente des catholiques choisis de toutes les nations, pour étudier ensemble et examiner le moyen de combattre la secte maçonnique, de jour en jour plus audacieuse, afin de s'exciter eux-mêmes à lutter contre elle avec plus d'ardeur et d'inspirer aux autres les mêmes résolutions. En dehors de toute autre raison, il est un motif d'approuver grandement un tel dessein. C'est le fait que, de plus en plus, dans le peuple, s'accroît l'intime persuasion que, par les sociétés secrètes, les plus grands fléaux menacent la société et la religion.

Le gouvernement autrichien a, sans hésiter, autorisé la réunion du Congrès à Trente et le président du Comité est un des chambellans de l'empereur, le comte Philippe de Consolati.

Mgr l'archevêque d'Aix, M. de Mun, M. le baron de Charette, ont écrit aux organisateurs de belles lettres.

Dynamiteurs. — Quatre arrestations presque simultanées de dynamiteurs ont fortement ému l'opinion. Ce sont Tynan, Bell, Wallace et Haines. Le premier a été arrêté à Boulogne-sur-Mer, le second à Glasgow en Écosse, les deux autres à Rotterdam en Hollande. Depuis longtemps la police anglaise était sur leur trace. On a vu d'abord dans cette affaire un complot international de fenians, de nihilistes et d'anarchistes conjurés contre la reine Victoria et le tsar Nicolas. L'émoi s'est peu à peu calmé. On n'est pas éloigné de croire que la police anglaise a fait beaucoup de bruit autour de cette découverte pour troubler les fêtes franco-russes.

ÉTRANGER

Angleterre. — Les Anglais sont arrivés à Dongola. Ils prennent de plus en plus possession de l'Égypte et de l'Afrique.

Belgique. — De nombreux actes d'inhumanité ayant été signalés par la presse dans le Congo belge, le roi Léopold a ordonné d'ouvrir une enquête sur les accusations formulées par M. Alfred Parminter contre certains officiers de l'État du Congo.

Hongrie. — L'imminence d'une dissolution du Parlement hongrois produit une grande sensation dans les cercles politiques de Buda-Pesth, en particulier parmi les membres de l'opposition qui préparent une campagne à fond contre le gouvernement, aux prochaines élections.

Inauguration du canal des Portes de Fer. — Le nouveau canal a été inauguré le 26 septembre. Les travaux, commencés le 15 septembre 1890, ont duré six ans. Ils ont coûté 10 millions de florins pour déplacer plus d'un million de mètres cubes de déblais, en grande partie de rochers. Le canal ainsi construit a 80 mètres de largeur, 2 kilo-

mètres et demi de longueur. Il a été creusé par les Hongrois, avec des fonds hongrois, quoique établi sur une partie du bas Danube, située entre la Roumanie et la Serbie.

Italie. — Le 20 septembre, le gouvernement a célébré, suivant l'usage, l'anniversaire de la prise de Rome en 1870. Des couronnes ont été déposées au Panthéon, sur le tombeau de Victor-Emmanuel, par l'armée et la municipalité. Le cortège s'est ensuite rendu à la porte Pia, où fut pratiquée la brèche sacrilège. Dans un télégramme, le roi Humbert a célébré « Rome libre ».

— A l'occasion du mariage du prince héritier avec la princesse Hélène de Monténégro, le gouvernement italien met tout en œuvre pour avoir une basilique, un cardinal, un archevêque ou quelque haut dignitaire ecclésiastique. Jusqu'ici le Vatican est resté sourd à toutes les avances.

Suisse. — Une grande assemblée populaire s'est tenue à l'hôtel de ville de Lausanne sur la question d'Arménie. Le comité était composé de magistrats, de représentants civils et ecclésiastiques de toutes les confessions, et d'hommes politiques. On a voté la résolution suivante :

Les citoyens réunis à l'Hôtel de Ville de Lausanne, pénétrés d'horreur et d'indignation au récit des massacres qui depuis deux ans dévastent l'Arménie, consternés de voir l'inaction des grandes puissances qui se sont constituées, en d'autres temps, les protectrices des chrétiens d'Orient, chargent un comité d'organiser une manifestation du peuple Suisse, et ont confiance que le Conseil fédéral saura faire valoir cette manifestation auprès des grandes puissances de l'Europe.

Philippines. — La situation demeure grave. La révolte est attisée par la franc-maçonnerie. Le gouvernement espagnol vient d'envoyer de nouveaux renforts d'hommes pour réprimer ces troubles.

A Cuba, le général Weyler a remporté quelques avantages sur les rebelles, qui ont dû évacuer quelques-unes de leurs positions; mais l'état de la colonie est toujours inquiétant. Des 90 000 hommes de troupes recrutés cette année, 60 000 sont destinés à cette pénible et coûteuse expédition.

Tunisie. — Le nouvel arrangement conclu entre la France et l'Italie, au sujet de la Tunisie, a été signé à Paris le 30 septembre. Il comprend cinq actes, savoir : un traité de commerce et de navigation; une convention consulaire; une convention d'extradition; deux protocoles concernant divers points spéciaux. On ne connaît pas encore le texte de ce traité italo-tunisien.

ÉT. C.

Le 30 septembre 1896.

Le gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES IDÉES D'UN « ÉVÊQUE »

L'ÉDUCATION DE L'AVENIR

I

Hâtons-nous de dire qu'il s'agit d'un évêque du dehors, d'un évêque laïque, pour un peu j'ajouterais *in partibus infidelium*, car il n'est rien moins que fonctionnaire de l'Université et professeur de philosophie dans un lycée de Paris; par surcroît, écrivain fécond, auteur de livres estimés, directeur de revue, collaborateur de divers journaux; au demeurant, bon chrétien et rempli d'intentions excellentes envers l'Église et ses ministres, auxquels il prodigue ses conseils, ses avertissements et quelquefois ses objurgations.

M. Yves Le Querdec — il est encore connu sous d'autres noms, sans parler du sien — fut d'abord *curé de campagne*, puis *curé de canton;* il avait des *idées* pour l'administration des paroisses et le ministère ecclésiastique au temps actuel; il en a aussi pour le gouvernement d'un diocèse; il s'est fait évêque pour nous les communiquer. Le curé écrivait des *Lettres ;* l'évêque écrit son *Journal.* Chaque quinzaine, pendant six mois, on a pu en lire des fragments dans la *Revue du Clergé français,* laquelle pour la circonstance a cru devoir faire brèche à ses statuts et accepter la collaboration d'un prélat de robe courte [1].

Ce qu'il fut pour ses frères dans le sacerdoce, M. Le Querdec l'est maintenant pour ses collègues dans l'épiscopat, un guide et un modèle. En consignant dans son *Journal* ses dits et gestes, en les expliquant et justifiant à l'occasion, il leur

1. « ... Ajoutons que notre Revue, qui ne s'adresse qu'au clergé, sera rédigée exclusivement par des prêtres, et par là, elle se distinguera de tant de publications où l'on a l'étrange spectacle de laïques donnant au clergé des leçons de théologie et de droit canon, et lui enseignant comment il faut prêcher et administrer les sacrements. » *Revue du Clergé français :* Notre programme, 1895. T. I, p. 3.

donne très clairement à entendre ce qu'ils doivent faire pour bien régir l'Église de Dieu dans les temps difficiles où nous vivons. Ils auraient beaucoup de réformes à introduire un peu partout, dans l'enseignement de la théologie et la formation des clercs, dans le choix des curés, dans leur conduite personnelle et leurs relations, enfin dans le style de leurs mandements. Parmi ces idées, il en est assurément d'originales et de hardies ; il n'est pas sûr que ce soient les meilleures. Voici, par exemple, que Mgr Péchanval, — c'est le nom épiscopal de M. Le Querdec, — s'enrôle bravement dans la *Ligue pour la Réforme morale*, œuvre notoirement franc-maçonnique ; il a ses raisons et il les expose de façon spécieuse; mais je doute qu'elles paraissent suffisantes à de vrais évêques, à ceux qui ont reçu l'Esprit. Le cardinal Lavigerie fit rayer son nom des listes de l'*Alliance française;* ce n'était pourtant ni un routinier ni un timide.

Mais n'insistons pas davantage. Comment les évêques de France accepteront-ils la direction qu'on leur donne ici sous une forme qui a la prétention d'être discrète ? c'est affaire à eux. C'est bien assez qu'un homme d'esprit leur donne des conseils, sans que le voisin vienne encore leur dire ce qu'il en faut penser et l'usage qu'il en faut faire. Nous nous bornerons à suivre le pseudo-évêque sur notre terrain à nous, où il lui a plu de faire une incursion aussi bien que sur les autres.

Chose à noter tout d'abord: Le *Journal* raconte ce qui se passe dans vingt-cinq ans d'ici. Nous sommes en 1922. Mgr Péchanval, évêque de Châteaurenard, en cours de visite pastorale, arrive dans une ville du nom de Mortais, où il y a un collège de Jésuites.

Tel est le cadre fictif qui permet à M. Y. Le Querdec, de dire en toute liberté aux lecteurs de la *Revue du Clergé français* ce qu'il pense des Jésuites et de l'éducation qu'ils donnent à la jeunesse, puis d'exposer ses *idées* sur l'éducation de l'avenir.

M. Yves Le Querdec nous témoigne de la bienveillance : il nous avertit de nos défauts, nous signale nos voies mauvaises et nous en ouvre de meilleures ; ses admonestations

paraissent être d'un ami; nous devons lui en être reconnaissants, et nous ne faillirons point à ce devoir. Ce qui ne nous empêchera pas de discuter un peu, ne fût-ce que pour nous éclairer davantage, puisque du choc des idées jaillit la lumière. Certes, nous aurions fort à faire si nous voulions répondre à tous ceux qui nous gourmandent et qui trouvent à blâmer dans notre système d'éducation. Il y a des gens qu'on laisse dire, parce que cela ne tire pas à conséquence. M. Y. Le Querdec n'est pas de ceux-là ; le public auquel s'adresse la *Revue du Clergé français* ne saurait être non plus quantité négligeable. Notre réponse témoignera en quelle estime nous tenons l'autorité de l'écrivain et l'opinion de ses lecteurs.

II

Je me rappelle une industrie que nous suggérait un vétéran de l'enseignement, au temps où nous nous préparions nous-même à entrer dans la carrière. Je la recommande à ceux qui s'emploient au métier, noble et difficile entre tous, de l'éducation.

Quand vous avez un avertissement, voire même une réprimande à donner à vos élèves, supposez qu'ils sont déjà persuadés, et au lieu de commandement ou de reproche, tournez la chose en compliment. Exemple : Vous voulez corriger un élève de la triste habitude de mentir : — Mon enfant, lui direz-vous à l'occasion, je sais que vous avez l'âme droite, loyale et fière; pour rien au monde vous ne voudriez mentir; vous avez raison, car le mensonge est une bassesse et une lâcheté; etc., etc. — La plupart du temps cela réussit mieux que les exhortations les plus pathétiques et les semonces les plus véhémentes.

La méthode est ingénieuse; ce qui donnera peut-être à certaines gens la pensée de la qualifier de jésuite. Quoi qu'il en soit, M. Le Querdec, qui est un membre distingué de l'Université et un professionnel de l'éducation, n'a rien trouvé de meilleur pour nous dire nos vérités et nous presser de mieux faire. Il suppose en effet que nous nous sommes complètement amendés, et il nous adresse ses félicitations. Dans l'espace de ces vingt-cinq ans, l'évolution a été si com-

plète que ceux qui ne l'ont pas suivie de près sont tout déroutés, et ne reconnaissent plus ces Jésuites sur qui courait jadis mainte légende fâcheuse.

Ainsi, dès l'arrivée de Monseigneur au collège de Mortais, on constate que les maîtres qui le dirigent sont des hommes de leur temps, tout à fait dans le train, qui ne ressemblent en rien à ces attardés, à ces traînards d'autrefois, « amis des vieilles familles et des vieilles institutions, craignant le mouvement et le progrès, et tout disposés à servir un maître, quel qu'il fût, qui pourrait redonner aux nobles leurs élèves, le pouvoir et à eux-mêmes l'influence ».

Monseigneur qui est jeune, — quarante-deux ans — mais qui n'en a pas moins toute la sagesse et l'expérience de M. Le Querdec, explique aux prêtres qui l'accompagnent les diverses phases de mouvement. Il ne faut pas, Messieurs, être trop sévère pour ces pauvres anciens ; l'Ordre est venu au monde aux temps monarchiques, les institutions démocratiques l'ont déconcerté... Toutefois on a lieu de s'étonner que les Jésuites, les supérieurs surtout, n'aient pas mieux saisi l'esprit de leur règle. Car « en s'attardant comme ils l'ont fait, à s'attacher les familles de l'ancienne aristocratie, alors que ces familles avaient perdu toute influence sociale, ils ont été au rebours de leurs maximes. Il faut toujours, disait saint Ignace, aller *ad universaliora*, c'est-à-dire à ceux qui ont le plus large rayon d'influence. Mais il est bien clair que dans une démocratie un cordonnier ou un maçon qui ont de l'ascendant sur les électeurs valent plus qu'un baron ou un vicomte, et le maire d'une grande ville, fût-il serrurier ou marchand de vin, est plus influent — *universalior* — qu'un châtelain, duc ou marquis, habitant Nice l'hiver, Paris au printemps et sa terre durant l'automne. » Mais enfin, poursuit Monseigneur, ils ont compris, ou à peu près, les nécessités des temps nouveaux et leur propre institut, et « maintenant ils sont à la tête d'autant d'œuvres en faveur du peuple et des ouvriers que de confréries aristocratiques et de conférences de fils de famille. » — Par ailleurs, nous sommes informés qu'il y a au collège de Mortais « des enfants chrétiens venant de tous les milieux et de toutes les opinions ».

N'oublions pas que c'est en 1922 que Mgr Péchanval tient

ces propos, très flatteurs pour les Jésuites d'alors, mais passablement désobligeants, on l'avouera, pour ceux d'aujourd'hui. On leur décerne, à eux, beaucoup d'éloges, mais c'est nous qui en payons les frais. C'est nous qui sommes les attardés et les traînards, boudant au progrès, inféodés au passé, prêts à servir un maître, quel qu'il soit, qui redonnerait aux nobles le pouvoir; c'est nous qui faisons faire « dans nos collèges des neuvaines à saint Michel pour le retour des rois légitimes ». — Encore un joli trait que l'on nous décoche par la main du grand vicaire de Monseigneur.

Voilà ce que l'on veut nous dire à travers tant de détours et d'artifices plus ou moins littéraires. Il faudrait être encore plus attardés que nous ne sommes pour ne pas comprendre. Le compliment est à échéance lointaine; les Jésuites de 1922 le savoureront s'ils le méritent; en attendant, ceux qui vivent au jour d'aujourd'hui sont accommodés de toutes pièces; et c'est l'important.

Peut-être une charge de ce genre eût été mieux à sa place ailleurs que dans une Revue ecclésiastique. Du moins on a certainement lieu d'être surpris qu'elle soit le fait d'un rédacteur de la *Gazette de France.* Ce n'est pas sur le ton du persiflage que l'on parle de la royauté dans cette feuille. Il est vrai que, lorsqu'il écrit dans le journal ultra-royaliste, M. Le Querdec change de nom; est-ce qu'il changerait aussi d'opinion?

A une plaisanterie on pourrait se contenter de répondre par une autre plaisanterie. Mais, puisque nous y sommes provoqués par une Revue que, à raison même de son titre, on doit tenir pour grave, nous nous expliquerons en quelques mots. Aussi bien le sujet est de ceux sur lesquels il ne nous est pas permis, eu égard aux circonstances, de laisser subsister l'équivoque.

Il n'existe pas de collège de Jésuites où l'on fasse faire des neuvaines pour le retour des rois légitimes; nous laissons à ses auteurs la responsabilité de cette spirituelle invention. Mais, parmi les Jésuites de France, il y en a certainement qui préfèreraient pour leur pays le régime monarchique à celui dont il jouit présentement. Ils ont pour cela leurs rai-

sons, et c'est leur droit. Il y en a d'autres qui feraient assez bon marché de la forme du gouvernement, pourvu que ce gouvernement fût respectueux de la religion et de la morale, et véritablement soucieux du bien public. Enfin, il y en a qui donnent franchement leurs préférences aux institutions républicaines, ne les croyant nullement incompatibles avec les intérêts supérieurs auxquels ils ont dévoué leur vie. Ils ont aussi leurs raisons, et c'est aussi leur droit. Ces divergences d'opinion en matière libre, prouvent seulement que les Jésuites français sont comme les autres Français, et qu'ils n'abdiquent pas tant leur personnalité que certaines gens se plaisent à le dire. Et cela ne les empèche pas de se souvenir, les uns comme les autres, que le Souverain Pontife a recommandé à tous les catholiques de France d'accepter loyalement la constitution que le pays s'est donnée. Pour eux cette recommandation vaut un ordre. Si M. Le Querdec en a rencontré marchant dans une autre voie, cela prouve que dans une armée en campagne il y a toujours quelques soldats qui ont de la peine à suivre le drapeau.

Telle est la situation en l'an de grâce 1896. Dieu veuille que l'union se fasse entre tous les enfants de la Patrie française ! Malheureusement nous n'en sommes point encore là. En attendant, chacun peut garder, dans son for intérieur, ses sympathies et ses préférences, en respectant celles de son voisin. Ces choses-là ne se commandent pas. Mais, par dessus tout, il faut éviter de pénétrer dans la conscience des gens et de prêter à ceux qui ne sont pas de notre avis des sentiments ridicules. Ni aujourd'hui, ni en aucun autre temps, nous n'avons été « disposés à servir un maître, quel qu'il fût, qui pourrait redonner aux nobles, nos élèves, le pouvoir... »

On ne se permet semblables insinuations à l'égard de personne, pas même contre les Jésuites, contre qui on se permet tant de choses.

Autrefois on nous reprochait de n'être pas assez dévoués à la monarchie. Les parlementaires surtout ont maintes fois dénoncé les doctrines de la Compagnie de Jésus, comme attentatoires aux prérogatives royales et favorables à l'*état populaire*. Ici même nous avons eu l'occasion de nous expli-

quer à ce sujet avec un magistrat, fervent républicain, qui lui aussi, nous accusait de tiédeur pour le gouvernement démocratique[1]. Il semblerait donc que c'est une tradition chez les zélés des régimes les plus divers, de nous signaler comme des opposants. Cela prouverait à tout le moins que nous nous entendons assez mal à nous ménager les faveurs du pouvoir.

Surtout, nous devons l'avouer, nous n'avons pas d'ordinaire été des premiers à nous tourner vers le soleil levant; nous avons toujours mis quelque lenteur à exécuter cette manœuvre que d'autres font avec tant de prestesse.

Soit infatuation, soit ignorance, on est trop porté à croire que notre époque est sans analogue dans le passé, et que notre génération est en train d'écrire dans les annales du genre humain un chapitre auquel nul autre ne ressemble. Rien n'est moins vrai; la scène se transforme, le décor change, les personnages se succèdent, mais les actes de la tragi-comédie humaine se renouvellent à peu près toujours les mêmes. Qu'on se reporte, par exemple, à l'époque de la Ligue. Il y aurait un curieux parallèle à faire entre ces événements déjà lointains et ceux de notre fin de siècle.

Alors aussi semblait s'élaborer parmi les agitations et les bouleversements un ordre de choses nouveau; l'hérésie s'acheminait vers le trône de France; la politique et la religion se trouvèrent étroitement mêlées; insensiblement celle-ci fut mise au service de celle-là. Alors le Pape intervient; les défenseurs de la religion sont surpris, presque scandalisés de sa mansuétude; ils réclament les foudres de l'Église contre le prince hérétique et ses partisans, faute de quoi c'en est fait de la religion catholique dans le royaume. Les Parlements et l'Université de Paris rivalisent d'ardeur; la Sorbonne fulmine au lieu et place du Pape, et déclare que, alors même que le Béarnais se convertirait, on ne devrait pas se rallier à sa cause[2].

Puis le Béarnais triomphe; les résistances sont vaincues et bientôt les plus fougueux ligueurs, ou du moins les plus bruyants, se distinguent par leur ferveur pour le régime nouveau. On se rabat alors sur ces malheureux Jésuites qui

1. Cf. *Etudes*, 1889. T. XLVI, p. 382.

2. Cf. *La Ligue et les Papes*, par le comte de Lépinois. Ch. VI, *passim*.

n'ont pas déployé le même empressement; on les accuse de rester attachés aux vieux partis, et, comme en ce temps-là on ne plaisantait pas avec ceux qui ne *se ralliaient* pas assez vite, les Parlements en envoient quelques-uns en exil, voire même à la potence.

L'histoire se répète; aujourd'hui on nous reproche notre tiédeur pour la forme républicaine; si, dans vingt-cinq ans, contrairement aux prévisions de M. Le Querdec, les fautes et les excès de nos gouvernants avaient amené la chute de la République, les politiciens, devenus chauds monarchistes, nous accuseraient de manquer de dévotion pour la dynastie. Réactionnaires aujourd'hui pour ne vouloir pas, comme disait Mgr Pie, vociférer la liberté sans frein, nous le serions alors pour ne pas vociférer l'autorité sans contrepoids.

III

Royauté et aristocratie, les deux institutions se complètent et leurs causes sont connexes. Royalistes impénitents, les Jésuites seront du même coup inféodés aux vieilles familles titrées et blasonnées. Grave erreur, en un temps où ces familles sont dépossédées de toute influence sociale; erreur très préjudiciable à l'efficacité de leur ministère, mais qu'ils commencent à soupçonner et dont ils vont se corriger, grâce aux charitables avertissements que leur donnent M. Le Querdec et la *Revue du Clergé français*.

Quand Mgr Péchanval visitera le collège de Mortais en 1922, il y trouvera « des enfants chrétiens venus de tous les milieux et de toutes les opinions ». Quel changement! Quelle évolution! Il faudrait presque dire quelle révolution! Car il paraît que jusque-là les Jésuites recrutaient leurs collèges exclusivement dans les rangs de l'aristocratie, en quoi ils commettaient une lourde faute et allaient même au rebours des maximes que saint Ignace leur a données, puisque aujourd'hui ces gens-là ont moins d'influence que les maçons, les serruriers et les marchands de vin.

Encore une preuve à ajouter à beaucoup d'autres que les Jésuites méritent assez peu la réputation d'habileté qu'on leur a faite.

En vérité, on se demande quelle cause prétend servir l'écrivain qui recueille de telles rumeurs. Si, avant de nous exhorter, de la délicate façon que l'on sait, à ouvrir nos classes aux écoliers de condition plus modeste, M. Le Querdec avait pris la peine de les visiter, ou tout au moins de se renseigner, il aurait vu que ses conseils venaient un peu tard et se serait épargné la besogne, toujours quelque peu ridicule, qui consiste à enfoncer les portes ouvertes.

Assurément il ne veut pas parler des temps anciens, où tel collège de province comptait jusqu'à deux et trois mille élèves, et où l'on voyait de pauvres écoliers balayer les salles ou se mettre en service chez leurs camarades plus riches, pour se procurer de quoi vivre pendant le cours de leurs études. A cet égard on peut même dire que les religieux instituteurs de la jeunesse étaient singulièrement en avance sur les mœurs de l'époque; et il ne manquait pas de gens pour leur reprocher de confondre sur les même bancs les fils des grands seigneurs avec ceux du bas peuple.

Aujourd'hui on écrit le nom de l'égalité sur les murs des édifices publics; ce qui dispense de la pratiquer. Dans l'éducation en particulier, il est certain qu'on s'en soucie fort peu. Quoi qu'il en soit, j'ignorais pour ma part qu'il existât en France des collèges de nobles, et que ces collèges fussent tenus par les Jésuites. Les annuaires existent; les publicistes qui veulent bien s'occuper de ce qui se fait dans nos maisons, peuvent en prendre connaissance; ils y verront qu'ils font à nos collèges un honneur immérité, en leur attribuant le monopole de la clientèle aristocratique. S'il est permis de se mettre en scène, j'ai, moi aussi, passé par les collèges; nous y passons tous. Je ne me souviens pas d'avoir jamais eu dans ma classe plus de deux ou trois élèves portant des noms à particule; et, Dieu merci, les enfants de rang social très modeste y étaient en tout autre proportion. Ce n'est certes pas que la fièvre démocratique, qui travaille la génération actuelle, nous inspire aucun parti pris contre les descendants de ces familles « aujourd'hui dépossédées de toute influence »; mais l'éclat du nom et des titres ne nous éblouit pas non plus, comme le miroir fait les alouettes; et quand Mgr Péchanval écrit dans son *Journal* que « nous

nous attardons à nous attacher les familles de l'ancienne aristocratie », il attribue à notre vanité, ou peut-être à notre donquichottisme, un fait qui a une tout autre cause.

Rétablissons la vérité, dût-elle être quelque peu désagréable à l'honorable professeur qui nous y provoque, et qui ne sait pas non plus assez dominer certaines petites jalousies de corps.

La noblesse française confie généralement l'éducation de ses fils aux institutions libres, ecclésiastiques ou congréganistes. C'est vrai ; mais la bourgeoisie, pour une grande part du moins, en fait autant. On se souvient que M. Charles Dupuy le constatait avec beaucoup d'amertume et de colère en pleine Chambre des Députés : « Puisque, s'écriait-il par manière de conclusion, par une sorte de mode, par un genre, par ce je ne sais quoi qu'on appelle *bien porté*, la bourgeoisie oubliant que ses pères se flattaient d'être des voltairiens et des libéraux, imprévoyante de sa chute prochaine..., ne veut plus s'approcher de ces écoles où se distribue un enseignement dont la supériorité est incontestée, ouvrons ces lycées et ces collèges aux enfants du peuple, ouvrons-les aux fils de nos instituteurs, des douaniers, des gendarmes, des petits employés, aux fils de nos paysans et de nos ouvriers[1]. »

On ne saurait déclarer plus naïvement que les gens à qui leur position sociale ou leur fortune garantissent quelque indépendance, ne fréquentent guère les établissements officiels. Ce n'est pas à dire que l'enseignement de l'Université manque de mérite ; sa supériorité est incontestée ; M. Charles Dupuy l'affirme, M. Le Querdec aussi ; il faut bien les en croire, puisqu'ils sont de la maison.

Mais le fait n'en subsiste pas moins ; la liberté ne profite pas aux écoles de l'État ; on y va quand on ne peut pas faire autrement. Il y a une clientèle qui leur échappe en immense majorité ; elle comprend les gens, nobles ou non, qui n'ont rien à espérer ou rien à craindre du pouvoir. Si les bourses servies par l'État, les départements et les villes, au lieu

1. *Journal officiel. Comptes rendus de la Chambre des Députés*, 9 novembre 1891, p. 2087, col. 1.

d'être versées dans la caisse des lycées et collèges universitaires, étaient données, comme le voudrait la justice et le bon sens, aux pères de famille, il est certain que cette clientèle serait encore considérablement grossie.

Sous l'ancien régime, avant que se fut levée l'ère de la liberté, les municipalités étaient maîtresses chez elles ; elles confiaient leurs collèges à une corporation de leur choix. Parfois il leur plaisait d'y appeler les Jésuites ; elles assuraient un traitement aux maîtres ou leur constituaient une rente, moyennant quoi, l'enseignement était distribué gratuitement à tous, riches et pauvres, nobles ou roturiers.

Si l'on veut rétablir cet état de choses, nous pouvons garantir que ce n'est pas la Compagnie de Jésus qui refusera. Le lycée où M. Le Querdec occupe avec tant de distinction la chaire de philosophie, reçoit du budget une subvention annuelle qui doit dépasser 250 000 francs, sans parler de l'intérêt des millions absorbés par la construction ; c'est pourtant un simple externat. Que l'État nous alloue la moitié de cette somme, et nous recevrons dans nos classes beaucoup de centaines d'enfants sans qu'il en coûte rien à leurs familles.

La République ne paraît pas encore disposée à faire pleuvoir la manne budgétaire dans le champ des religieux. Mais, Dieu merci, ils n'ont pas besoin de ce stimulant pour se dévouer au service des humbles et des petits. Les Jésuites, pas plus que les autres, n'ont pas attendu l'avènement de la démocratie, ni les exhortations du pape Léon XIII, pour *aller au peuple*. Peut-être s'y prennent-ils de façon moins bruyante que d'autres ; sans réprouver ni négliger certains procédés nouveaux, ils restent encore fidèles aux vieilles méthodes ; ils n'estiment pas qu'il soit nécessaire au prêtre *d'être un peu tribun*, comme le voudrait M. Le Querdec ; ils agissent d'ordinaire plus qu'ils ne parlent ; ils ne font guère confidence aux journaux de leurs entreprises et de leurs succès ; ils figurent peu dans les congrès ; pour tout dire d'un mot, en général ils n'entendent absolument rien à la réclame. C'est peut-être un tort.

On disait autrefois : Le bruit ne fait pas de bien, et le bien ne fait pas de bruit. Aujourd'hui le dicton est passé de

mode ; à cet égard peut-être bien les Jésuites sont-ils moins modernes que d'autres. En tout cas, il semble que, avant de raconter au public ce qu'ils font ou ne font pas, on agirait sagement si l'on prenait la peine de s'informer chez eux. Pour m'en tenir à mes souvenirs personnels, j'aurais pu moi-même fournir à M. Le Querdec d'amples détails sur le patronage qui fonctionnait au collège où j'étais professeur. Il y avait là quatre cents apprentis ou jeunes ouvriers qui venaient tous les soirs suivre des cours très nombreux et très variés ; tout un ensemble d'institutions y était organisé pour eux, y compris l'assistance médicale. Dans le précédent numéro des *Études*, un de nos collaborateurs, dérogeant à l'usage, a décrit un essai d'assistance par le travail, imaginé et organisé par un Jésuite, et qui atteint déjà quelque 800 personnes, tandis que dans la même ville un institut fondé par un de ses confrères réunit au-delà de 2 000 ouvriers.

Je ne dresserai pas ici le catalogue des œuvres populaires fondées ou dirigées par la Compagnie de Jésus ; elle ne m'a pas chargé de relever les insinuations désobligeantes lancées contre elle par les journaux, les livres ou les Revues ; mais je sens pour ma part le trait dissimulé sous le *satisfecit* que Mgr Péchanval décerne à nos successeurs mieux inspirés que nous : « Et maintenant (en 1922) ils sont à la tête d'autant d'œuvres en faveur du peuple et des ouvriers que de confréries aristocratiques et de conférences de fils de famille ».

Les lecteurs de la *Revue du Clergé français* seront peut-être étonnés de l'affirmation qui va suivre ; elle n'en est pas moins exacte. Oui, cette fois encore on enfonce des portes ouvertes. Ceux que l'on prêche d'un ton si persuasif et dont on espère la conversion prochaine, sont des convertis ; ils n'attendront pas la visite de Mgr Péchanval, ils n'ont même pas attendu les charitables admonestations de M. Le Querdec, et « maintenant (en 1896), ils ont *plus* d'œuvres en faveur du peuple et des ouvriers que de confréries aristocratiques et de conférences de fils de famille ».

IV

Ce n'est pas seulement sur le terrain politique et social que la *Revue du Clergé français* nous engage à faire une évolution nécessaire ; elle nous invite encore à transformer un système d'éducation vieilli, démodé et qui n'est plus en rapport avec les besoins du temps. Les conseils à cet égard continuent à être donnés sous la même forme ingénieuse et polie. On nous félicite de les avoir mis en pratique.

Au soir de sa visite au collège de Mortais, Mgr Péchanval résume ainsi dans ses notes les impressions de la journée : « ... Quelle joie surtout de voir réalisées sous mes yeux, en plein triomphe de succès, les idées les plus amoureusement caressées dans le secret et où les prudences à qui je les découvrais ne voyaient que rêve et chimère ! »

M. Le Querdec va donc nous révéler le fond de son âme. Il va nous tracer un plan d'éducation auquel il a attaché son cœur, point banal et passablement hardi, comme il nous le donne à entendre tout d'abord.

Ce plan, il se contente pour cette fois de l'esquisser, ou plutôt d'en indiquer l'esprit et le but dans des formules très sonores, sinon toujours parfaitement claires. Nous laisserons ce qui concerne l'enseignement religieux. Le programme de réformes que l'on veut bien nous proposer sur ce point est, en somme, fort peu nouveau, et point si audacieux qu'on paraît le croire. Toutefois, il faudra ne s'inspirer qu'avec beaucoup de précaution d'aphorismes comme celui-ci : « Le salut des âmes était autrefois dans la docilité et la soumission, il est aujourd'hui dans la liberté et la critique. »

Tenons-nous en à l'éducation proprement dite. Quelles sont donc « les idées amoureusement caressées » par M. Le Querdec, idées que, aux environs de 1922, les Jésuites auront définitivement substituées à leur vieille routine ? Le *Journal* de Monseigneur va nous édifier.

En arrivant au collège, Sa Grandeur s'étonne de n'entendre aucun bruit. Les élèves sont sans doute partis pour la promenade. Point du tout. Seulement, ils sont en récréa-

tion. — Mais alors? — C'est le moment pour le recteur de placer une explication triomphante. Il faut citer ses propres paroles :

« Ici, les élèves vont où ils veulent prendre leurs ébats. Les portes du collège sont ouvertes après le dîner. Ils peuvent ainsi aller canoter ou jouer à la grande paume sur le Mail, cette grande esplanade plantée d'ormes qui borde la ville. Il leur est seulement interdit d'aller par les rues et d'entrer dans les maisons.

— Et personne ne les accompagne?

— Personne.

......

— Mais quelle garantie avez-vous qu'ils ne transgressent pas vos défenses?

— Leur conscience, leur honneur. »

Étonnement de Monseigneur. — Le Père ajoute qu'il y a encore l'uniforme, pour aider l'honneur et la conscience, puis le contentement, la fierté; bref, cela va à merveille. L'évêque trouve quand même que c'est hardi. C'est alors que le Père recteur fait sa déclaration de principes, sa profession de foi, si l'on veut, qui est en même temps l'abjuration des anciennes erreurs. Le morceau vaut d'être reproduit en entier.

... Mon prédécesseur, qui a établi ici ces coutumes de liberté, pensait qu'il fallait habituer dès le jeune âge le jeune homme à la responsabilité effective, à la maîtrise de soi. J'estime qu'il avait raison.

Autrefois, dans nos maisons, on s'efforçait avant tout de prévenir les fautes des jeunes gens, on les accablait de garde-fous, on les emmaillottait de lisières, et ils s'habituaient ainsi à ne pas mal faire; mais, les lisières ôtées, ou ils ne savaient pas marcher du tout, ou ils ne marchaient pas droit. Dans les temps où nous sommes, il faut créer des initiatives et tremper des volontés. Nous nous en sommes aperçus un peu tard, mais nous nous en sommes aperçus ; toute notre orientation éducatrice est changée. Autrefois nous voulions faire des sujets dociles, des fils soumis, nous avions raison ; aujourd'hui nous voulons former des chrétiens hardis, des citoyens libres. La vertu maîtresse d'autrefois était la docilité, la vertu maîtresse d'aujourd'hui est la spontanéité résolue réglée par les principes intérieurs et les disciplines volontairement acceptées.

Que d'hommes, que d'argent, que d'influence, que d'âmes nous avons perdus pour n'avoir pas vu cela plus tôt !

Mais maintenant, c'est bien vu et nous allons résolument de l'avant.

Mon Dieu, nous laisserions bien volontiers M. Y. Le Querdec caresser tout à son aise ses chères idées, s'il ne prétendait nous les faire épouser, en nous obligeant, au préalable, à répudier les nôtres et à nous confesser devant le monde de n'avoir fait jusqu'ici que de la sotte besogne. Car enfin, cet *autrefois* du Supérieur de Mortais, c'est le passé et c'est le présent. Enlevez à la pensée de l'honorable écrivain la toilette dont il l'a attifée pour la rendre présentable, la voici dans sa nudité et sa candeur : L'éducation que nous donnons aboutit à faire des sujets dociles, des enfants soumis, des espèces de poupées, ou si l'on veut, de poupons bien sages, tant qu'on les tient sur les genoux ou qu'on les mène par la main, mais qui ne savent pas marcher tout seuls.

Voilà qui est on ne peut plus flatteur et pour les maîtres et pour les disciples. Si encore il ne s'agissait que des Jésuites et de leurs pupilles ! Mais tous les collèges et pensionnats ecclésiastiques ou congréganistes, tous les prêtres et les religieux qui y ont travaillé, et tous les hommes qui en sont sortis doivent prendre du compliment la part qui leur revient.

Nous ne sommes pas gens à nous payer de mots ; nous avons l'habitude de regarder à travers les métaphores. Eh bien ! nous défions M. Le Querdec et les prêtres distingués qui dirigent la *Revue du Clergé français*, de trouver un établissement d'éducation catholique où l'on ne s'inspire pas plus ou moins des mêmes principes que dans les collèges des Jésuites, où l'on n'emmaillotte pas les enfants dans les mêmes *lisières* et où ils ne soient pas *accablés des mêmes garde-fous*. Pour ma part, j'ai lu et relu le grand ouvrage de Mgr Dupanloup sur l'éducation. Les vues, les méthodes, les industries, les règles de cet illustre instituteur sont celles que nous puisons nous-mêmes dans notre *Ratio Studiorum* et notre tradition orale ou écrite ; entre les unes et les autres, je n'ai jamais saisi de divergence notable. Dans le fonctionnement de sa maison tel qu'il le décrit, Mgr Dupanloup apparaît bien un peu plus autoritaire et absorbant qu'il ne convient ; mais c'est affaire de tempérament qui ne change rien aux idées. La Compagnie de Jésus n'a pas été d'accord sur tous les points avec le vaillant évêque ; je crois que, en matière d'éducation, cet accord eût

été parfait; le Supérieur du Petit Séminaire de Paris se fût trouvé à l'aise à la tête d'un collège de Jésuites.

La mercuriale qu'on nous adresse ici n'est pas nouvelle; les chères idées de M. Le Querdec ont été caressées par d'autres avant lui. Il y a quelque trente ans, Victor de Laprade exécutait sur le même thème des variations dans le mode tragique; seulement, il écrasait des mêmes foudres les Jésuites et l'Université, également coupables d'*éducation homicide*.

Depuis, ces Messieurs de l'Université se sont fait une habitude de répéter un peu à tort et à travers les boutades échappées à la mauvaise humeur d'un poète, honnête homme d'ailleurs et bon chrétien, mais qui ne savait pas brider sa belle imagination : Nous ne prétendons que façonner les âmes à l'obéissance ; la soumission est pour nous l'unique source de vertu ; nous nous attachons à briser chez les enfants les ressorts de la volonté pour les mieux dominer, etc... Bref, nous faisons des dociles, des croyants, mais non des hommes. Ainsi disait ce digne M. Marion, — Dieu ait son âme ! — en son vivant professeur de la *science de l'éducation* à la Faculté des Lettres de Paris. Avec moins de franchise et plus de perfidie, M. Gréard écrivait, il y a quelques années : « L'objet de l'éducation, telle que nous la comprenons aujourd'hui, est non de briser la volonté chez l'enfant pour le mieux subordonner, mais de l'aider à s'en créer une d'après laquelle il se règle, non de le maintenir incessamment en tutelle, mais de le préparer à l'affranchissement. » — L'allusion est claire, si le reste est obscur : Se créer une volonté d'après laquelle on se règle !

Tout récemment, la feuille où l'esprit universitaire épanche ses meilleurs parfums, *le Journal des Débats*, nous parlait en core des *ouailles dociles* que nous préparons pour un nouveau Paraguay ! On le voit, c'est un refrain que chacun fredonne comme il sait faire. M. Le Querdec vient nous le chanter à son tour dans une Revue où ne devraient retentir que les échos du sanctuaire.

Est-ce que l'on s'est bien rendu compte en ce lieu respectable de ce que cela signifie ?

Dans la bouche des hommes d'esprit qui les emploient

d'ordinaire, ces formules ont un sens parfaitement net : Nous formons des chrétiens ; — des croyants, ajoutait M. Marion. Or, aux yeux de ces Messieurs, un chrétien est un peu moins qu'un homme ; le premier signe de la virilité d'esprit, c'est l'indépendance vis-à-vis des dogmes ; un chrétien, c'est un homme diminué, infirme, toujours en tutelle, quelque chose comme un enfant ou une femme. Voilà ce qu'ils veulent dire avec leurs formules hypocrites ; il faut être bien naïf pour s'y tromper.

Nous l'avons demandé ici même : Quelle si grande différence y a-t-il donc entre les établissements universitaires et les collèges libres, y compris ceux « des Révérends Pères » ? Vos programmes sont les nôtres ; il le faut bien, vous nous les imposez ; ici et là l'ordre du jour, le train de vie, les procédés d'éducation se resssemblent singulièrement ; ici et là mêmes *lisières* et mêmes *garde-fous ;* à en juger par le bruit que fait l'éternelle question des surveillants à l'Université, il ne paraît pas qu'elle ait encore renoncé à la surveillance. La différence, la vraie, on pourrait dire la seule, c'est que vous écartez la religion, la piété, les sacrements. Et voilà pourquoi vous seuls formez des hommes, tandis que les rivaux ne forment que des dociles et des soumis.

Mais évidemment ce vieux cliché ne peut pas avoir le même sens quand c'est un chrétien qui l'emploie et une Revue de prêtres qui le prend à son compte.

Mais alors quoi, et que veut-on dire ? — Nous ne faisons que « des sujets dociles, des fils soumis » ! Vraiment, les jeunes gens sortis des établissements catholiques sont trop dociles, trop soumis ! Vraiment, c'est le respect de l'autorité qui constitue le péril de l'heure présente ! Si notre jeunesse n'est pas à la hauteur de son temps, c'est que la *consputation* qui, d'après M. Vessiot, un éminent universitaire, est décidément entrée dans les mœurs scolaires des lycées, n'a pas encore franchi les murailles trop hautes de nos collèges ! — Mais encore des *sujets trop dociles* à qui? A la République ou au roi attendu? Des *fils trop soumis* à qui ? A leurs pères et mères sans doute. Ces infortunés parents se plaignent, comme chacun sait, de l'empressement excessif de leur fils à leur obéir !

Mais quoi ! ces vertus ne sont plus de notre temps. « Dans les temps où nous sommes, il faut créer des initiatives et tremper des volontés ...» ; aujourd'hui, il nous faut « des chrétiens hardis et des citoyens libres ». — Alors c'est que les vertus de docilité, de soumission, sont incompatibles avec la vigueur et la fermeté du caractère; l'obéissance énerve les ressorts de la volonté; allons jusqu'au bout, la foi elle-même, qui est une soumission de ce qu'il y a de plus fier en l'homme, tue les énergies viriles.

Voilà ce qu'il faut logiquement conclure. Ou bien la belle tirade avec ses rapprochements et ses antithèses est pure logomachie.

Les « idées amoureusement caressées » nous sont maintenant connues; allégées de l'amplification et du plaidoyer dont on les a escortées, elles se réduisent à ceci : L'éducation chrétienne doit être réformée de fond en comble, dans son but et dans son moyen. Le but sera désormais de former des hommes, au lieu de fils soumis et de sujets dociles. Le moyen, ce sera la liberté; on supprimera les lisières et les garde-fous. Or, ces garde-fous et ces lisières, c'est la surveillance, en récréation surtout. Je ne vois pas que dans le programme de l'éducation régénérée, il y ait d'autre suppression.

Ainsi, les portes du collège seront ouvertes aux heures de récréation, les élèves libres d'aller prendre leurs ébats où bon leur semble ; l'honneur, la conscience, la raison et l'uniforme remplaceront la surveillance et les surveillants; moyennant quoi on formera des hommes de volonté et d'initiative, des citoyens libres et des chrétiens hardis. Et c'est la Compagnie de Jésus qui, faisant amende honorable pour le passé, confuse d'avoir perdu tant d'hommes, d'argent, d'influence et d'*âmes* (!) par suite de son aveuglement, va donner l'exemple de cette merveilleuse rénovation.

L'écrivain qui a esquissé ce plan, est un homme sérieux, il le publie dans une Revue sérieuse, pour des lecteurs sérieux. Tâchons d'être sérieux nous-même ; aussi bien le sujet ne comporte guère la plaisanterie.

V

En ce qui concerne le but que l'on assigne à l'éducation moderne, nous serons bref. On nous dit qu'il faut aujourd'hui préparer des hommes de volonté et d'initiative, sachant se conduire et agir par eux-mêmes.

C'est parfait, et nous acceptons l'exhortation de bonne grâce. Mais ce qui paraît au moins étrange, c'est que l'on présente cela comme une nouveauté; c'est surtout que l'on vienne dire à des maîtres chrétiens, à des éducateurs de profession, que, à cet égard ils ont à faire volte-face, à changer « toute leur orientation éducative ». Si notre temps a besoin d'hommes fortement trempés, les âges précédents en avaient besoin aussi ; ils étaient moins pauvres en ce genre que le nôtre ; sur ce point je crois que tout le monde est d'accord ; c'est apparemment qu'ils s'entendaient mieux à forger les caractères.

Non certes, ni aux temps passés, ni à l'époque présente, les religieux instituteurs de la jeunesse ne se sont proposé d'entretenir leurs élèves dans une perpétuelle enfance. Non, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on s'est avisé que l'éducation doit avoir pour but de former l'homme dans l'enfant. Vraiment, pour avoir inauguré l'éclairage par le gaz et l'électricité, ce siècle s'imagine qu'il a inventé la lumière.

Le P. Olivaint disait un jour à un de ses amis qui gâtait son enfant : « Donne-moi ce bambin, j'en ferai un homme. » — Dans ce simple mot, le saint religieux résumait l'idéal de l'éducation telle que lui et ses frères l'ont toujours comprise, — n'en déplaise aux gens qui ont leurs raisons pour dire le contraire; — car cet idéal, ils l'ont trouvé dans le Livre qui, pour eux, renferme l'éternelle vérité en pédagogie comme en tout le reste. Il est bien remarquable, en effet, observe Mgr Dupanloup, que toutes les règles d'éducation dictées par l'Esprit-Saint sont éminemment empreintes de force, d'énergie, de virilité. *Esto vir,* c'est l'épigraphe que l'on pourrait inscrire au frontispice de ce code pédagogique, dont notre âge répudie la doctrine, trop forte, trop rude, si l'on veut, pour sa mollesse.

Ce que nous avons voulu autrefois et ce que nous voulons aujourd'hui, ce que veulent comme nous tous les maîtres chrétiens, c'est faire de nos élèves « de véritables chrétiens ». C'est aussi ce que voulaient autrefois les maîtres de l'Université, au témoignage de Rollin, qui ajoutait que Dieu leur avait confié les enfants pour cela. Si pour certaines gens les véritables chrétiens sont seulement des *sujets dociles*, des êtres quelque peu niais, sans vigueur et sans personnalité, pour nous, au contraire, le véritable chrétien, c'est l'homme à sa plus haute puissance, l'homme restauré en Jésus-Christ, l'homme ferme dans le bien et fort contre le mal, qui craint Dieu et n'a pas d'autre crainte. Apparemment c'est bien ainsi que l'entendent les écrivains de la *Revue du Clergé français*. On y lit : *chrétiens hardis*, au lieu des *véritables chrétiens*, de Rollin. Soit; nous ne chicanerons pas sur l'épithète, d'autant que les véritables chrétiens seront hardis quand il faudra l'être.

Donc, nous sommes pleinement d'accord avec l'honorable professeur sur le but à poursuivre; nous n'en n'avons jamais visé d'autre que celui qu'il nous propose. Dans vingt-cinq ans, lorsque ce bonhomme de Supérieur de Mortais, expliquant à Mgr Péchanval les principes des temps nouveaux, déclarera avec une belle assurance que les Jésuites du vingtième siècle ont enfin compris qu'ils devaient s'occuper dans leurs collèges à former des hommes et des chrétiens, nous autres, les vieux, si nous sommes encore de ce monde, nous le féliciterons, lui et la génération des jeunes, d'avoir découvert l'Amérique.

VI

Nous sommes d'accord sur la fin; le sommes-nous également sur les moyens? C'est ce qui reste à examiner.

Nous abordons ici la seule partie neuve du programme qu'on nous apporte pour rajeunir un système d'éducation usé. Encore n'est-elle neuve que relativement. Certes, les théoriciens n'ont pas manqué pour réclamer la refonte de nos institutions pédagogiques françaises dans un esprit plus libéral. L'Université elle-même aurait tenté une grande réforme en ce sens, il y a quelques années. Nous en avons

entretenu les lecteurs des *Études*[1]. Le plan exposé par M. Marion, au long de quatre cents pages, renfermait à côté d'idées généreuses un bon nombre d'aimables chimères; mais il était modeste, timide, en comparaison de celui qu'on nous esquisse aujourd'hui en quelques alinéas de Revue, lequel consiste, comme on l'a vu, à supprimer la surveillance. En récréation, il n'y en aura pas du tout; en étude, si peu que rien, et encore pour les plus jeunes seulement. C'est radical et simpliste ; et c'est ce qui fait l'originalité du système.

Combiner dans un juste tempérament l'autorité et la liberté, voilà la grande difficulté en éducation. Le dosage respectif de l'une et de l'autre doit varier suivant l'âge, le caractère, le nombre des enfants et bien d'autres circonstances encore. Cela demande une attention persévérante, beaucoup de tact, et on dirait volontiers, une sorte de génie spécial. Retrancher à peu près tout à l'autorité pour donner à peu près tout à la liberté, c'est une façon commode de résoudre le problème, si toutefois c'est résoudre un problème que de le nier.

Nous examinerons plus loin en elle-même l'innovation hardie que l'on veut introduire dans le régime des collèges et qui doit opérer tant de prodiges. Mais il nous paraît utile de nous arrêter d'abord au principe sur lequel on l'étaie. Ce principe, M. Le Querdec ne le formule expressément nulle part; mais il n'est pas trop malaisé de le dégager des développements et surtout des conclusions qu'il inspire. Un vieux maître qui nous apprenait jadis à raisonner juste, nous donnait entre autres cette petite recette : Quand vous voulez vous bien rendre compte de la pensée d'autrui — ou même de la vôtre, — mettez-la en syllogisme. La pensée d'un professeur de philosophie doit se prêter sans effort à cette épreuve. Essayons donc.

Il faut apprendre aux enfants à user de la liberté;
Or, l'enfant contraint n'apprend pas à user de la liberté;
Donc, il faut, en éducation, éviter la contrainte.

Voilà bien la théorie ramenée à ses éléments essentiels. La majeure énonce une vérité de sens commun ; il s'agit du

1. Cf. *Etudes : L'Éducation dans l'Université.* 1893, t. LX, p. 177.

but même de l'éducation ; tout le monde est d'accord. C'est dans la mineure que se résume la doctrine pédagogique des temps nouveaux ; là est l'idée féconde, l'idée mère, de laquelle doit sortir une bienfaisante révolution dans les méthodes éducatives. « La contrainte ne fait que des révoltés ou des imbéciles », c'est un des aphorismes de M. Le Querdec. En conséquence, plus de *lisières* et plus de *garde-fous*, pas d'autre frein que celui qu'on s'impose à soi-même, en prenant conseil de sa raison et des bons sentiments que les maîtres exciteront dans l'âme des écoliers ; ainsi, à la place de la docilité, « la vertu maîtresse d'autrefois », qui n'est plus de mise aujourd'hui, nous aurons pour « vertu maîtresse, la spontanéité résolue, réglée par les principes intérieurs et les disciplines volontairement acceptées ».

Cela ne laisse pas d'être spécieux, comme il arrive souvent au sophisme et à l'erreur, ce qui fait que d'ordinaire le beau rôle n'est pas pour ceux qui défendent la vérité.

Avouons-le, jusqu'ici le genre humain paraît avoir pensé que le moyen de préparer l'enfant à l'usage de la liberté, c'est de le faire obéir. C'est en obéissant, croyait-il, que l'on apprend à commander, à soi-même d'abord et aux autres par surcroît.

Oui, il est vrai, on a cru jusqu'ici que le jeune âge devait être exercé à la soumission, que la première vertu de l'enfant était la docilité ; on y voyait la condition même de toute culture, et la langue des vieux Romains elle-même consacrait cette manière de voir : *docilis*, pour *docibilis*, c'est la disposition de la volonté, la plasticité de l'âme qui la rend capable de formation intellectuelle et morale.

C'était la doctrine commune, on peut dire hardiment la doctrine du sens commun qu'on appelle aussi le bon sens. Nous savons d'autre part que c'est celle de l'Esprit-Saint et qu'il a formulé ses leçons à cet égard dans une langue singulièrement énergique, moins énergique toutefois et moins éloquente que l'exemple du Divin enfant. Aussi dans tous les âges chrétiens, l'œuvre de l'éducation a-t-elle été considérée avant tout comme *une œuvre d'autorité*.

On a cru jusqu'ici qu'il fallait dresser l'enfant à bien faire, même malgré lui, contrarier ses caprices, briser ses résistances, le contraindre en un mot, afin de lui faire contracter

de bonnes habitudes, de l'accoutumer à ce qui est juste, honnête, vertueux, afin aussi d'affaiblir ses inclinations mauvaises, qui, en s'affermissant, deviendraient plus tard un sérieux obstacle à l'exercice de sa liberté.

Et l'on ne croyait pas briser par là les ressorts de la volonté. On estimait au contraire que c'est par cette gymnastique qu'elle s'assouplit et se fortifie. Ici encore la langue a des expressions qui valent des arguments. On dit : rompre la volonté; oui, mais comme on dit : se rompre à la fatigue, au travail, au métier. Cela veut-il dire que l'organe soit brisé et invalide? C'est précisément le contraire. Ainsi on pensait qu'il fallait rompre la volonté de l'enfant, non certes pour la détruire, ou la dominer, mais au contraire pour lui donner par l'exercice plus d'agilité et de vigueur. C'est dans cette vue qu'on le soumettait à l'obéissance. C'est par l'obéissance qu'on lui apprenait à vouloir.

Et cela est profondément philosophique. C'est qu'en effet, le vouloir dont on a besoin dans la vie, celui que demande l'honneur et la vertu, va d'ordinaire à l'encontre des attraits et des répugnances. Il y a un vouloir qui consiste à se porter du côté où vous entraine un appétit ou une passion. Ce vouloir instinctif peut être très fort, même très violent; mais cette violence même accuse la faiblesse de la volonté ; les anciens appelaient cela *impotentia*. Le vrai vouloir, celui qu'il s'agit de développer par la culture, doit au contraire la plupart du temps dominer l'instinct et réagir contre des entrainements et des impulsions que la conscience désapprouve. Il suppose un effort, une lutte, une victoire sur soi-même. Or, pour devenir capable de vouloir de cette façon, il faut avoir été habitué de bonne heure à ne pas faire sa volonté. C'est que faire sa volonté — ici la langue nous trahit, — c'est précisément le contraire du libre et noble vouloir, c'est obéir à l'instinct qui est maître et qui commande.

Et voilà pourquoi l'enfant, sur qui l'instinct, l'impression, la sensation exercent un empire à peu près irrésistible, a besoin d'être refréné, contenu, disons le mot qui épouvante, contraint, sous peine d'être à jamais asservi aux influences du dedans ou du dehors, dépendant des autres et de ses propres appétits, inhabile à vouloir librement.

Et voilà pourquoi aussi parmi les instruments indispensables, essentiels, de l'éducation il faut compter la discipline. La discipline, c'est-à-dire une règle qui s'impose à la volonté de l'enfant, qui l'oblige de faire autre chose que ce qu'il voudrait faire, qui canalise, pour ainsi dire, son vouloir flottant, et le force à aller droit au devoir, malgré la paresse, malgré le caprice, malgré l'ennui, malgré l'exemple. La discipline a une vertu éminemment éducatrice, précisément parce qu'elle contrarie la fantaisie. C'est elle, dit Mgr Dupanloup, « qui retient et qui maintient; c'est elle qui fixe ces mobiles natures, qui les accoutume à l'effort, qui les oblige à s'observer, à se vaincre, qui leur donne de l'ordre, de la suite, de la contenance, de l'aplomb, du sérieux ».

Dans les grandes agglomérations d'enfants la discipline est nécessaire pour d'autres raisons nombreuses, mais secondaires au regard de celle-là. Alors même qu'il s'agirait de l'éducation privée, il y faudrait encore une règle et une discipline. Si nous imposons le silence, ce n'est pas seulement parce que le bon ordre et le travail l'exigent. A ce point de vue il est déjà d'un grand prix; mais il y a mieux encore. Ne pas parler, quand la langue vous démange, c'est s'habituer à se commander à soi-même. Parler quand la règle le défend est une insignifiante peccadille; soit; mais c'est une grande chose de se combattre et de se vaincre soi-même. Et c'est pourquoi le silence scolaire est, à sa façon, *éducatif* dans toute la force du terme. Tout se tient dans l'être moral. L'enfant accoutumé à triompher de lui-même dans ces petites luttes de tous les jours sera préparé pour d'autres combats, d'autres résistances et d'autres victoires. La volonté sera exercée, et à l'occasion il pourra s'en servir; il aura appris à vouloir, justement parce qu'il aura beaucoup obéi; à êre maître de soi, parce qu'il aura été soumis.

Voila comment on a entendu jusqu'ici l'éducation de la volonté. A cet égard les Jésuites n'ont rien inventé; ils ont suivi le grand courant de la tradition chrétienne. Leur fondateur leur a légué comme devise le *Vince te ipsum;* ils tâchent à leur tour de l'enseigner et de le faire pratiquer à leurs élèves ; ils savent qu'il n'y a d'habitudes viriles et vertueuses, de dignité et d'honneur qu'à ce prix, et c'est pour-

quoi ils estiment qu'exercer les enfants à se vaincre, c'est encore la bonne manière de leur faire faire l'apprentissage de la liberté.

On nous convie à changer tout cela. Non pas sans doute que l'on veuille laisser le champ libre à l'humeur volage de la gent écolière. On prétend bien que les jeunes gens, les adolescents, les petits enfants eux-mêmes s'exerceront vaillamment à se vaincre; ils le feront même avec d'autant plus d'entrain et de mérite qu'ils n'y seront pas contraints. Il y aura une règle, mais ils l'observeront librement; une discipline, mais qui sera spontanément acceptée et qu'on n'imposera point. On fera appel à leur raison, à leur conscience, au sentiment de la solidarité, mais on évitera la contrainte, l'odieuse contrainte qui « ne fait que des révoltés ou des imbéciles ». Et ainsi se formeront des hommes qui sauront vouloir fortement et par eux-mêmes, dont la vie s'inspirera de « la vertu maîtresse d'aujourd'hui », savoir « la spontanéité résolue réglée par les principes intérieurs et les disciplines volontairement acceptées ». — Vertu, soit dit en passant, que les théologiens et saint Thomas lui-même ont oublié de faire figurer dans leurs catalogues.

Eh bien! non, tout cela est illusion et chimère. La nature humaine n'est pas telle qu'on se la représente pour les besoins de la cause. Au fond de toutes les erreurs contemporaines, a dit Donoso Cortès, il y a la négation du péché originel. C'est vrai, et les erreurs pédagogiques ne font pas exception. Il faut que l'enfant obéisse, au sens complet du mot, et non pas seulement quand il le veut bien. « Quiconque n'entend pas cela, dit Mgr Dupanloup, n'entend rien au fond de la nature humaine et au ministère de l'éducation. » Qu'il se rencontre çà et là quelques enfants de complexion si heureuse qu'il suffise de suivre et de favoriser le développement de leurs instincts vertueux, nous ne le contesterons pas. L'histoire d'un petit nombre de saints en fournit des exemples. Cela prouve qu'ils commençaient de bonne heure à faire des miracles, et il n'en faut rien conclure, sinon que toute règle a des exceptions.

Mais, par ailleurs, les spécimens ne manquent pas autour

de nous de cette éducation d'où la contrainte a été bannie et dont la loi de grâce et d'amour fait tous les frais. Dans beaucoup de familles on n'en veut pas connaître d'autre. On raisonne, on prie, on supplie au lieu d'ordonner. Si quelqu'un bénéficie de la méthode, ce sont les parents ; car il est en effet bien plus difficile de se faire obéir que d'obéir. On renoncera donc au trop laborieux exercice du commandement. C'est une lâcheté et une prévarication ; car, si on addique un droit, on n'abdique pas un devoir. Or, l'exercice de l'autorité est pour les parents un devoir encore plus qu'un droit. C'est l'enfant qui a le droit d'être protégé, même malgré lui, contre son ignorance, sa légèreté et ses mauvais penchants. Aussi voyez le résultat : la plupart du temps, une sorte de petit monstre d'égoïsme, de sottise et de violence, qui inspire la pitié, quelquefois la terreur. Si ce régime se prolonge à travers les années de l'adolescence, il est aisé de tirer l'horoscope de ce beau fils qui a eu le malheur de n'être jamais contrarié : Incapable de vertu, inhabile à l'effort, on dirait volontiers, impropre à la vie, ce ne sera jamais un homme.

VII

Le principe sur lequel on veut fonder la réforme des méthodes d'éducation n'est ni bien chrétien, ni même bien philosophique. Je pense l'avoir montré. Quant à l'application que l'on propose tout d'abord, je n'en dirai qu'un mot ; je ne veux pas jouer le rôle de dupe, et je me demande si le respectable auteur fait ici autre chose que du dilettantisme ; en tout cas, je doute que parmi les lecteurs de la *Revue du Clergé* aucun l'ait prise au sérieux. Supprimer la surveillance dans un collège d'internes ! Cette idée aurait fait bondir Mgr Dupanloup, ou plutôt il l'aurait prise pour une plaisanterie d'un goût douteux, lui qui, à propos de tel détail de discipline qu'il signale à l'attention des surveillants, écrit cette grave parole : « Il y a des maisons où l'on se relâche sur ce point ; dans ces maisons, on a pris son parti sur les mœurs ».

Si M. Y. Le Querdec nous avait confié l'un de ses enfants et que nous l'eûssions soumis au régime qu'il se plaît à dé-

crire comme le dernier mot du progrès, il eût trouvé dans son cœur de père et de chrétien des reproches sanglants, qu'il nous aurait jetés à la face, avec plus de justice que ceux qu'il nous décoche malicieusement au cours de son article.

Ces reproches atteignent les élèves sortis des collèges de la Compagnie de Jésus de manière plus offensante encore que les maîtres qui s'y sont dévoués à leur éducation ; et pour parler exactement, ils atteignent, comme nous l'avons vu, la clientèle tout entière des établissements chrétiens. Sans doute, entraîné par le courant d'une veine facile et le plaisir de produire devant le public des idées amoureusement caressées, l'honorable collaborateur de la *Revue du Clergé* n'aura pas mesuré toute la portée ni toute l'injustice de ses blâmes. Ce n'en est pas moins un devoir pour nous de protester au nom de ceux que nous regardons toujours comme nos fils. A des agressions moins dissimulées que celles que nous avons relevées ici, quelques-uns d'entre eux ont répliqué déjà, et ont prouvé que, pour être élèves des Jésuites, ils ont l'âme aussi haute et aussi fière que n'importe quelle autre catégorie de citoyens. A son tour, M. Le Querdec a esquissé d'inspiration des caricatures, beaucoup plus que des portraits. Peut-être cependant quelque sujet réel posait-il devant lui pendant qu'il dessinait. Mais ce n'est pas à un professeur de philosophie qu'on apprend qu'il n'est pas permis de conclure du particulier au général.

Non, nous n'avons pas à rougir de notre œuvre, ni à déplorer « tant d'hommes, tant d'argent, tant d'influence et tant d'âmes perdues » pour avoir mal compris notre mission et nos devoirs d'éducateurs. Non, ces jeunes gens, ces hommes que nous avons formés ne sont pas les anémiques de caractère et de volonté que l'on se plait à dire.

Il y en a sans doute qui font des naufrages, il y en a dont la foi ne résiste pas à la contagion du scepticisme, il y en a qui s'annihilent dans les élégances et les frivolités de la vie mondaine. Mais rendre leur éducation responsable de ces défaillances, c'est un paralogisme qui ne supporte pas l'examen ; attendre que leur éducation leur confère l'immunité contre

toutes les pestes de l'intelligence et du cœur auxquelles ils sont exposés au sortir du collège, c'est inconséquence et déraison pure. Vous demandez à l'éducation chrétienne, disait Mgr Dupanloup, des miracles absurdes.

Après tout, combien sont-ils ceux qui donnent le spectacle de ces lamentables défections? Nous ne craignons pas de le dire, c'est une minorité infime, en comparaison de ceux qui restent de bons et solides serviteurs de la religion et de la patrie, et que nous retrouvons partout où il faut payer de sa personne et de sa fortune pour ces deux grandes causes.

Ce témoignage rendu à la vérité, sans intention de leur faire de compliment, et sans aucun retour de vaine complaisance, nous les engageons, comme nous nous exhortons nous-mêmes, à profiter des charitables conseils qu'on nous donne :

Laboremus!

J. BURNICHON.

LE

CONGRÈS ANTIMAÇONNIQUE DE TRENTE

ET LA FIN D'UNE MYSTIFICATION

Le succès du premier Congrès international contre la maçonnerie est un indice très significatif de la marche en avant des catholiques dans la lutte contre l'ennemi. Même avant le Bref du 2 septembre, le Saint Père, dans une audience du 16 août, avait exprimé au Comité central « un vif désir qu'au moins l'Épiscopat des régions limitrophes et les principales notabilités de la laïcité catholique des diverses nations y prissent la part active que réclame l'importance de l'œuvre. » (*Unità cattolica*, 19 août.) Cette importance allait être mise en relief par les colères mêmes des ennemis. A l'annonce d'une réunion antimaçonnique, bénie par le Pape, les Loges qui venaient de tenir à La Haye un grand Congrès maçonnique, poussèrent les hauts cris dans une circulaire du juif Ernest Nathan, le nouveau Grand Maître de la secte en Italie.

Vœux du Pape et craintes des loges ont eu leur réalisation. Le cardinal Haller, archevêque de Salzbourg, quatorze évêques, presque tous italiens, sans compter le Prince Évêque de Trente, président honoraire, ont daigné, du 26 au 30 septembre, assister au Congrès noblement présidé par le prince de Lôwenstein. On a évalué à quinze cents le nombre des membres qui se pressaient dans l'église du séminaire, ornée pour les séances générales. Le diocèse de Trente avait envoyé un très grand nombre de prêtres. L'Italie était la nation la plus largement représentée, sans doute à cause de la proximité, mais aussi parce qu'elle souffre davantage de l'action des Loges. Cent cinquante délégués environ représentaient la France, l'Autriche, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, la Hollande et l'Amérique. L'Angleterre, absorbée par d'autres préoccupations, semble être restée un peu en dehors du mouvement.

Pour diviser les travaux, le Congrès avait constitué quatre sections siégeant simultanément pour examiner, la 1re la doctrine maçonnique, la 2e l'action maçonnique, la 3e la prière, et la 4e l'action antimaçonnique. Les actes du Congrès n'étant pas encore publiés, il serait difficile d'apprécier en détail ces diverses études. Mais sans attendre cette publication, il y aura peut-être quelque intérêt à rappeler les principales résolutions approuvées dans les assemblées générales, et à résumer une discussion importante qui a déjà porté ses fruits en faisant évanouir tout un monde de ridicules légendes.

I

LES RÉSOLUTIONS DU CONGRÈS

A quoi bon tant de discours ? disent parfois certains esprits chagrins dont l'inertie s'accommode mal de l'activité des autres. Que sortira-t-il de Trente ?

Mais n'est-ce donc rien que cette grandiose manifestation d'un grand nombre de catholiques, unis par leurs délégués et par les télégrammes d'adhésion venus de toutes les parties du monde, pour déclarer la guerre à la franc-maçonnerie. Il y a là plus qu'une platonique protestation. Si ce n'est pas l'entrée en campagne, c'est du moins l'organisation et l'armement pour de prochaines batailles. C'est beaucoup d'avoir attiré l'attention du monde sur la lutte publique contre les Loges, et d'avoir donné lieu à cette dépêche transmise le 28 septembre par l'*Agence Havas* : « La séance du Congrès antimaçonnique a été ouverte par la lecture des réponses de l'Empereur et du Pape aux messages du congrès au milieu d'applaudissements frénétiques. » A lui seul, ce résultat doit être pour les organisateurs du Congrès, spécialement pour le Comité français et son président, le vaillant abbé de Bessonies, qui en a été un des plus ardents promoteurs, une consolation et un dédommagement de leurs fatigues.

Mais le Congrès a fait beaucoup mieux : sur le terrain de l'action, les conférences ont abouti à des résolutions, qui, en donnant au parti catholique une direction plus sûre, décu-

pleront ses forces. Nous signalerons seulement les plus importantes, et nous en emprunterons la formule au correspondant de l'*Univers* (5 octobre 1896), d'autant plus volontiers que tout à l'heure nous serons d'accord avec la rédaction de ce journal, pour faire de ces principes une application plus sévère que celle de M. l'abbé Pillet.

1° Avant de combattre la franc-maçonnerie, il faut la connaître et la faire connaître : on n'y parviendra que par une étude sérieuse de son but, de ses doctrines et de ses manœuvres.

« Le Congrès recommande vivement aux écrivains catholiques de ne dire que ce qu'ils savent avec certitude, de s'appuyer sur des documents sûrs et authentiques, et d'éviter de produire des livres dont le succès est peut-être plus facile et la vente plus copieuse, mais dans lesquels il est impossible de discerner ce qui est vrai de ce qui est faux, ce qui est réel de ce qui est uniquement le produit de l'imagination de l'auteur. »

2° L'étude, même avec la prière, n'est qu'un premier pas : il faut agir sur le peuple par tous les moyens possibles : conférences, bibliothèques, propagande de livres et brochures antimaçonniques, prix accordés aux meilleurs ouvrages contre la secte : tout cela est approuvé et encouragé par le Congrès.

3° Mais la décision la plus grave est celle qui organise fortement l'*action collective* sous la direction du Pape, des évêques et du clergé. Ce qui nous a nui jusqu'à présent, surtout en France, c'est le défaut de discipline, et peut-être aussi la multiplicité d'œuvres diverses, de Ligues et d'Unions antimaçonniques. Le Congrès a donc constitué un état-major qui donnera l'impulsion aux combattants du monde entier. Un comité central sera établi à Rome sous les yeux du Souverain Pontife, afin de donner une direction sûre aux comités de chaque pays, et aux associations de tout genre qui, avec l'approbation des évêques, se formeront pour combattre l'armée du mal.

4° Enfin en édictant une grande loi de prudence, le Congrès a rassuré bien des consciences anxieuses. Ici surtout citons textuellement M. l'abbé Pillet :

« Les comités supérieurs régionaux ou locaux auront encore une autre mission à remplir, assez difficile et assez délicate, cependant de la plus haute importance. Assez souvent des transfuges de la maçonnerie ou soi-disant transfuges, se présentent à nous, demandant à être accueillis avec la charité réservée au pécheur repentant, et venant offrir de combattre dans nos rangs en dénonçant les secrets et les crimes qu'ils ont pu connaître. Parmi ceux-là, les uns, tout en étant réellement et sincèrement convertis, n'ont pas toujours la prudence et la discrétion nécessaires, et quelquefois ne comprennent pas suffisamment que les fautes graves dont ils se sont rendus coupables, les erreurs auxquelles ils ont participé, semblent leur imposer une retenue

et une humilité, qu'ils ne savent peut-être pas toujours pratiquer comme ils devraient le faire. — D'autres encore cherchent trop, ou du moins paraissent trop chercher leur intérêt personnel en exploitant à leur profit l'intérêt qui s'attache assez naturellement à l'enfant prodigue, dont on annonce le retour au foyer paternel. — *Une dernière catégorie enfin est composée certainement d'hypocrites et d'espions qui se disent convertis quand ils ne le sont point, qui ne cherchent qu'à tromper notre crédulité en nous racontant de soi-disant secrets, et à s'infiltrer parmi nous pour renseigner sur nos agissements ceux qui sont toujours leurs chefs.*

« Que l'on veille donc sur toutes ces catégories de néophytes plus ou moins sincères. »

Cet avis si grave vient au bon moment, et il nous conduit à l'examen de la discussion importante du Congrès que nous avons annoncée.

II

ÉVANOUISSEMENT D'UN MYTHE

On n'a pas oublié dans le monde savant l'audacieuse mystification dont fut victime le Musée de Berlin, quand un hardi spéculateur, Shapira, lui vendit pour 20 000 thalers sa collection de poteries prétendues moabites. Le même tint quelque temps en suspens les archéologues anglais et allemands avec son *Deutéronome primitif*. Les idoles de Moab furent en grand honneur jusqu'au jour où M. Clermont-Ganneau découvrit à Jérusalem le four où l'habile faussaire cuisait ses divinités.

Nous sommes témoins à cette heure d'une découverte analogue dans le domaine du surnaturel. Depuis plus de trois ans, d'étranges, de fantastiques révélations sont publiées et exaltées dans une série de publications dont les auteurs restent à peu près inconnus : *le Diable au dix-neuvième siècle*, les *Mémoires* de Diana Vaughan, *le 33e Crispi*, et tandis que certains critiques, trompés par les apparences, épuisaient en l'honneur de ces livres, les formules de l'admiration, d'autres se demandaient s'ils n'étaient pas impudemment mystifiés, au nom du surnaturel. Cette inquiétude est près de cesser, et un heureux effet du Congrès de Trente aura été l'effondrement de cette *colossale mystification*, selon le mot si juste de la *Kölnische Volkszeitung*. Cette lit-

térature palladique a pris de si vastes proportions que le silence serait aujourd'hui une faute et un grave danger.

Avant tout, mettons la question bien au point. Il ne s'agit pas de savoir si parmi les mystificateurs, il y a une femme qui s'appelle ou prétend s'appeler Diana Vaughan : il est si aisé de former une jeune fille quelconque à jouer un rôle, voire même à se confesser ; il s'agit de décider s'il existe une fabrique de documents apocryphes et d'histoires inventées à plaisir pour ridiculiser les catholiques trop crédules ; si l'histoire d'une Diana palladiste convertie par Jeanne d'Arc, baptisée en secret dans un couvent inconnu par une supérieure qui a perdu la tête, est un roman imaginé de toutes pièces par d'audacieux spéculateurs. La mystification une fois établie, il n'en résultera pas que tout est *faux* dans les ouvrages en question, — un menteur ne ment pas toujours ; mais il sera établi que tout est *suspect* et doit être contrôlé par d'autres sources.

Tout est suspect, disons-nous. Il serait inutile de chercher à faire la part du feu dans cette collection, de jeter à l'eau par exemple, *le Diable au dix-neuvième siècle*, pour sauver les *Mémoires* de l'ex-palladiste. Tout se tient : c'est l'auteur du *Diable* qui introduit Diana, raconte son histoire et se porte garant de sa conversion ; ce sont les *Mémoires* de la prétendue Diana qui confirment à chaque instant la véracité du Dr Bataille dans *le Diable au dix-neuvième siècle*.

Est-il nécessaire de déclarer que nous flétrissons seulement la spéculation ? Quant à plusieurs de ceux qui en ont été les victimes, leur erreur ne saurait diminuer la profonde vénération que mérite leur zèle. Cela dit, une fois pour toutes, voici l'incident du Congrès qui a si fort avancé la solution du problème.

Dès le 25 août 1896, le P. Gruber, le savant auteur de l'*Étude sur Comte et le positivisme*, après une étude approfondie de la littérature maçonnique et une enquête faite à Paris même, démontrait dans la *Kölnische Volkszeitung* que sous les prétendues révélations de Diana Vaughan se cachai une immense escroquerie. Le feu ainsi mis aux poudres, les congressistes de Trente ne pouvaient éviter la question. Dans une séance particulière de la 4e section, Mgr Gratzfeld, re-

présentant du cardinal Krementz, archevêque de Cologne, attaqua vivement les contes fantastiques d'une convertie qu'on n'a jamais vue. Qui est-elle? Où s'est-elle convertie? Qui l'a baptisée? Mystère. Pour lui, il affirma sa conviction bien arrêtée que tout cela était une imposture, dont les auteurs se proposaient, après avoir fait tomber les catholiques dans le panneau, de les couvrir de ridicule et de discréditer la lutte antimaçonnique.

La discussion ayant été renvoyée à une séance publique, le 29 septembre, M. l'abbé de Bessonies, que ses hautes qualités avaient désigné au choix des congressistes comme vice-président, présenta un rapport — souvent promis à l'impression, mais encore inédit — qui appuyait l'existence de Diana Vaughan sur des témoignages qu'une note remise à la presse ne spécifie pas et sur des preuves tirées de ses écrits et de ses lettres.

Mgr Baumgarten, peu rassuré, réclama, comme historien, un extrait de naissance de Diana, l'attestation du prêtre qui a reçu son abjuration et de celui qui l'a admise à la communion. « Comme elle n'est pas venue au monde parmi les sauvages, disait-il, son nom doit être inscrit dans quelque registre. »

D'après la note remise aux journaux par M. de Bessonies et M. le chanoine Mustel, « on répondit que l'extrait de naissance ne pouvait être donné, vu l'état des actes civils dans certaines parties de l'Amérique, et que d'ailleurs cela importait peu à la cause ». Étrange fin de non-recevoir, surtout si l'on songe que Diana, d'après M. de Bessonies et l'auteur du *Diable au dix-neuvième siècle*, n'est pas née en Amérique, mais en plein Paris. Il est vrai que la *Revue mensuelle* la dit originaire de Louisville, contradictions qui trahissent un grand embarras.

« Quant au certificat du prêtre, reprend la note, il serait imprudent de le produire, parce que la convertie condamnée à mort par les Loges, doit entrer l'année prochaine dans ce même couvent. »

On conçoit que Mgr Baumgarten ait trouvé ces réponses insuffisantes, et l'ait déclaré à l'Assemblée. M. Léo Taxil essaya de sauver sa protégée. Ces doutes, dit-il, sont une manœuvre des francs-maçons irrités. Un prêtre s'est déclaér

l'ennemi de Diana, parce qu'elle lui a refusé 1500 francs, il ne le nommera pas pour éviter un scandale. Trois évêques ont vu la convertie, et l'ont entendue en confession, mais il ne peut les nommer. Enfin, il l'a vue, lui, et il l'affirme avec serment.

Cette apologie ne parut pas décisive : après des discours en sens divers, le Congrès renvoya l'affaire à une commission du Comité romain, et passa à l'ordre du jour.

Rien ne semblait décidé ; mais une fois la question posée, la lumière allait paraître. Humiliée des railleries protestantes à l'adresse des catholiques qui croient encore à la fiancée d'Asmodée et au démon Bitru, la *Kölnische Volkszeitung* poursuivit son enquête, et le 13 octobre elle portait le dernier coup à l'abominable supercherie.

On ne l'a pas oublié, lorsque *le Diable au dix-neuvième siècle* parut en 1893 sous le nom du Dr Bataille, tant de drôleries fantastiques, même garanties par M. Léo Taxil, trouvèrent, du moins à Paris, le public catholique fort défiant. Or tout à coup fut annoncée une conférence publique où l'auteur se ferait connaître. Nombre de prêtres accoururent à la réunion dont le bureau fut composé d'éminents catholiques. Le Dr Bataille parut en effet : c'était de son vrai nom le Dr Hacks, ancien médecin des Messageries maritimes. Il se déclara l'auteur du *Diable* et affirma sur tous les tons avoir été le témoin oculaire des scènes racontées. Plusieurs le crurent : son aplomb, les sentiments chrétiens qu'il affichait ôtèrent même la pensée de rechercher quel était cet adversaire si hardi de la franc-maçonnerie.

Mais cette recherche vient d'être faite, et elle a établi qu'à cette époque même, le Dr Hacks était libre-penseur et athée. Dans un ouvrage paru à la fin de 1892, et qui devait s'imprimer au moment même où il signait la dévote préface du *Diable* (elle est datée du 29 septembre 1892, fête de Saint-Michel)[1], il traite toutes les religions de *momeries*, le christianisme de *foi névrosique* caractérisée par « l'hystérie de la

1. Charles Hacks, *le Geste* (avec illustrations). Paris, Marpon et Flammarion, 1892. D'après la *Bibliographie de la France*, *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie*, numéro du 7 janvier 1893, cet ouvrage a paru le 26 décembre 1892.

croix » (titre d'un grand dessin représentant une femme agenouillée au pied de la croix). Matérialiste sans pudeur, il ne recule pas devant le blasphème. Pour lui, Dieu n'est qu'une fiction changeante de l'humanité et l'avenir du monde est à l'athéisme : « En des temps devenus laïques, la foi est tombée, la croyance quelle qu'elle soit, meurt et s'éteint... *Dieu l'immortel est mort encore une fois*, tué par l'exagération même et par l'abus qu'on a fait de son propre geste, et la silhouette du vieillard qui du balcon du palais de la Ville éternelle se dresse, bénit maintenant dans le vide un monde qui vécut de ce geste et qui mourra sans lui[1]. »

Voilà les sentiments intimes de celui qui se présentait aux catholiques comme un défenseur, et dont la parole seule garantissait les contes extravagants sur Gibraltar et sur Sophia Walder ! S'il restait encore une illusion, le Dr Hacks s'est hâté de la dissiper par un coup de théâtre, qui a dû stupéfier les catholiques ayant assisté à la conférence de 1893. Dans une lettre adressée au directeur de la *Kölnische Volkszeitung* le 14 octobre 1896, et publiée le 16 dans ce journal, on lit les déclarations suivantes :

« 1° Je ne suis pas l'auteur, mais un simple collaborateur du *Diable au XIXe siècle ;* je n'ai collaboré qu'à une minime partie du tome Ier ; depuis que j'ai cessé ma collaboration effective je me suis désintéressé de l'ouvrage, à propos duquel je ne revendique aucune paternité ni aucun droit ; je n'ai jamais écrit UNE SEULE LIGNE, ni dans la *Revue mensuelle*, ni dans aucun des volumes, brochures, journaux ou publications parues depuis sur ces questions. Le pseudonyme : Dr Bataille ne m'appartient donc pas et ne m'a jamais appartenu.

2° Le volume *le Geste* est en effet de moi et contient mes véritables opinions sur les religions et en particulier sur la religion catholique, pour laquelle je professe le plus parfait mépris.

3° Puisque depuis des années je ne collabore plus ni de près ni de loin aux diableries antimaçonniques, il vous apparaîtra évidemment

1. *Le Geste*, p. 130. Il faut rapprocher de ces dernières lignes le trait suivant qui nous est attesté par un témoin oculaire. C'était en 1895, à une séance de la *Société des sciences psychiques*, alors en formation ; on discutait les statuts de cette société. A la fin de la séance, le Dr Hacks-Bataille, qui était membre de la Société, se lève et propose d'envoyer au Souverain Pontife une adresse de filiale adhésion à toutes les doctrines du Saint-Siège avec la demande d'une bénédiction spéciale.

que je ne commandite personne et ne suis associé avec personne à ce sujet[1]. »

Ce cynique aveu d'impiété et en même temps de collaboration au *Diable* tranche définitivement le débat. Comment après cela le Dr Hacks peut renier toute association avec des auteurs dont il se proclame le collaborateur, et renier le nom du Dr Bataille, sous lequel l'ex-médecin des Messageries maritimes a signé sa préface, c'est ce qu'il a omis d'expliquer.

Retenons seulement que sous le nom du Dr Bataille d'autres personnages se cachent. Le Dr Hacks l'a redit dans une lettre à l'*Univers* publiée le 27 octobre, et qui renferme aussi une allusion significative à l'« Affaire Diana Vaughan ». M. Léo Taxil, qui patronne le *Diable* et les *Mémoires*, jugera sans doute à propos de faire connaître les autres coopérateurs.

Une conclusion reste acquise : toute cette littérature sur laquelle repose la fable de Diana Vaughan est une entreprise exécutée par la libre-pensée au service d'une spéculation éhontée. Faut-il y voir de plus une manœuvre des Loges pour déconsidérer la campagne antimaçonnique et dépister les catholiques ? On l'a cru en Allemagne, mais le mercantilisme suffit à tout expliquer. Il est hors de doute cependant que la franc-maçonnerie en bénéficiera : le doute planera sur des documents authentiques, parce qu'on les a mêlés aux fables stupides d'un faussaire ; et depuis quatre ans que d'activité dépensée en pure perte à poursuivre des chimères, tandis que la vraie franc-maçonnerie continuait au grand jour son œuvre satanique ! Si les Dr Bataille et Miss Diana Vaughan n'eussent pas existé, a-t-on dit, la secte aurait dû les inventer. Voilà pourquoi nous félicitons le journal de Cologne d'avoir fourni la démonstration de la supercherie.

A cette preuve, nous voulons joindre un autre document où

1. Nous devons à l'obligeance du directeur de la *Volkszeitung* de pouvoir reproduire les termes mêmes de la lettre originale, avec les soulignements de l'auteur. Celui-ci a du reste répété ces déclarations dans des lettres adressées à l'*Univers* et à la *Vérité*, en y ajoutant ses aménités à l'adresse de ceux qui ont cru à ses « révélations » : il les traite d'*imbéciles*.

le faussaire, quel qu'il soit, est pris en flagrant délit. Il est inséré dans le dernier ouvrage que s'attribue Diana Vaughan, *le 33e Crispi*, à la fois compilation, roman et pamphlet, où les coups de théâtre à grand effet, comme l'empoisonnement de Crispi par Mazzini, coudoient d'impudentes calomnies, même contre le Sacré-Collège. Car on y affirme (p. 268) — toujours sans preuves — que certain cardinal, nommé en toutes lettres, était franc-maçon et représentait les intérêts de la secte au conclave qui a élu Léon XIII.

Le document à sensation dans ce volume, c'est la grande prophétie dictée par Bitru en personne, le diable bien connu des lecteurs de Diana Vaughan. Bitru révèle solennellement au Triangle romain, le *Lotus des Victoires*, que Sophia Walder est son épouse bien-aimée, et que, *le 29 septembre 1896*, d'elle naîtra une fille qui sera la grand'mère de l'Antéchrist. Si vous êtes assez impie pour douter, voici, photographié sur l'original, le texte dicté en latin par Bitru lui-même; voici en caractères d'une fantaisie infernale sa signature, légalisée en italien par Crispi, Lemmi et autres grands personnages du Triangle. Seule la traduction française est de Diana.

Tout n'est-il pas prévu contre le scepticisme ? Tout, excepté un petit point : on a oublié d'apprendre au diable Bitru son latin et son italien : les fautes grossières dont il émaille son style, prouvent avec la dernière évidence que le texte français n'a pu être calqué sur le latin, mais au contraire a servi de thème au latin et à l'italien. Et ce thème a été fait par un ignorant qui, entre autres perles, oublie la règle *Ludovicus rex* et écrit *me Sophia;* il traduit *naîtra* par *oriunda est*, au lieu de *oritura*, et en italien, il ne sait pas même distinguer les articles, et il écrit *gli magi*, pour *i magi*. Le plus fort, c'est qu'un des signataires, Augustin Bertani, oublie qu'il est italien, et au lieu d'écrire *Agost.* Bertani, il met en français *Aug.* Bertani. « Il était si troublé devant Bitru ! » répond l'auteur avec désinvolture.

Après cela, qui s'étonnera que la grossière farce Sophia-Bitru ait défrayé pendant des mois, aux dépens des catholiques, les rires de l'Allemagne incrédule ? Notre surprise à nous, c'est qu'un si insolent défi à la crédulité humaine n'ait pas ouvert les yeux sur la valeur du livre et de l'écrivain.

Aussi, nous le dirons franchement, c'est pour nous un mystère, que les récits extravagants de Diana Vaughan n'aient pas suffi pour démasquer l'imposture. Comment a-t-on pu admettre des contes fantastiques qui dépassent les *Métamorphoses* d'Ovide, des récits tels, on l'a dit avec raison, qu'un enfant de dix ans refuserait d'y croire ?

Ici on vous parle du F.·. *Minutatim*, ainsi nommé parce qu'il se mettait en pièces à volonté : son corps s'émiettait en minuscules fragments qu'on jetait dans un sac ; et puis, sur un mot de Léviathan, le sac s'agitait et le jeune homme en sortait avec un corps reconstitué (*Mémoires*, p. 214). Là c'est une table tournante changée en hideux crocodile ailé, qui joue une mélodie sur le piano, en tournant vers la maîtresse de la maison des regards expressifs qui mettaient celle-ci fort mal à l'aise (*Le Diable*, I, 619). A Gibraltar, c'est le laboratoire infernal, où les démons dirigent la fabrication de leurs engins ensorcelés. Bien avant Pasteur, ses admirables découvertes étaient connues de la haute maçonnerie qui, dans cet antre, cultivait les microbes pour répandre à son gré sur le monde la peste ou le choléra. Tout récemment *le 33e Crispi* (p. 313) présente la mystérieuse Lidia Nemo « qui a le privilège dans les assemblées palladiques de revenir sous les traits de sa treizième année ».

Mais c'est surtout quand il s'agit des privilèges de Diana Vaughan que les *Mille et une Nuits* sont éclipsées. Fiancée au *daimon* Asmodée, elle a pour protecteurs les 93 324 légionnaires de son amoureux. Aussi, pour avoir mal parlé d'elle, le F.·. Bordone voit-il sa tête se retourner subitement à l'envers, le visage fixé du côté du dos. Heureusement après trois semaines, Diana, qui seule peut le guérir, revient d'Amérique et prenant sa tête entre ses mains, la fait virer comme sur un axe (*Le Diable*, I, 719). A Malte, un autre adepte ose douter du pouvoir de Diana. Aussitôt la fameuse flèche de fer, qui écrit les oracles de Lucifer, s'élance et transperce de part en part le téméraire ; en même temps celui-ci est enlevé, transporté en quelques secondes à Charleston, où, par une amende honorable, il obtient d'être rapatrié par la même voie et débarrassé de la flèche incommode.

Tout cela n'est que stupide : ce qui est répugnant et doit

révolter tout sens chrétien, c'est de présenter dans une luciférienne le type de toutes les vertus, une sainte à faire pâlir les Cécile et les Agnès; c'est de mettre cette virginité immaculée que Diana nous vante en elle-même, avec une effronterie dégoûtante, sous la protection... du démon de l'impudicité en personne, d'Asmodée, son amoureux; de raconter, sans doute en preuve de cette innocence, les déclarations d'amour d'Asmodée, ses baisers respectueux et les voyages aériens que fit Diana dans les bras du jeune *daimon*, voyages qui lui laissent toujours le plus exquis parfum de rose. Tels sont les récits dédiés aux jeunes filles de France, aux *sœurs de Jeanne d'Arc.*

Plus répugnante encore, s'il est possible, est l'histoire que Diana nous raconte de sa rivale Sophia Walder (aussi inconnue d'ailleurs que Diana elle-même). Dans cette vie, les daimons et les daimones — car on les distingue par une égale insulte au bon sens et à la foi — jouent un rôle plus hideux. La chaste Diana nous raconte avec une complaisance marquée comment Sophia n'est pas fille de Walder, dont elle porte le nom, mais d'un démon, peut-être de celui qui sera son époux; comment très probablement « elle a tété du lait de diable » (*Mémoires*, p. 293), Bitru ayant remplacé sa mère enlevée par Lucifer; comment enfin Bitru se l'est réservée et lui a conféré tous ses pouvoirs magiques. Aussi peut-elle « se fluidifier à volonté et passer à travers des murailles blindées d'acier »; mais l'exercice, dit-elle, est très fatigant.

Le type de Sophia Walder est tracé par le faussaire avec une prédilection marquée : il lui réserve certainement un grand rôle. Pourquoi ne se convertirait-elle pas, elle aussi? Quel succès et quels beaux revenus, si après les récits de Diana déjà épuisée, on pouvait publier les *Mémoires de la Bisaïeule de l'Antéchrist convertie!* Qu'on lise les derniers numéros de l'ex-palladiste, et l'on verra la conversion de Sophia préparée comme celle de Diana l'avait été dans *le Diable au dix-neuvième siècle.*

Ajoutons que le faussaire des Mémoires n'a pas eu même la pudeur de changer son éditeur. Avant la conversion de Diana, M. Pierret publie le Palladium impie sous la rubrique *Librairie palladiste :* Diana se convertit, et c'est encore

M. Pierret qui édite ses mémoires et reçoit seul sa correspondance. Mais il change l'enseigne et vous avez la *Librairie antimaçonnique Pierret.* On ne dit pourtant pas que Jeanne d'Arc lui soit apparue, comme à sa cliente.

Voilà pourtant les drôleries et les turpitudes qu'on nous demandait d'accepter sans preuves ni témoins ; car offrir pour preuves une carte de visite de Diana Vaughan ou sa photographie, comme on l'a fait à Trente, ou des lettres signées d'elle, c'est par trop enfantin.

Vous voulez, nous dit-on, la mort de Diana : se montrer pour elle, c'est se vouer à l'assassinat. Nous pourrions répondre que nous voulons au contraire la sauver ; c'est le grand inventeur de Diana, le Dr Bataille, qui l'a dit : pour un converti, le seul moyen d'être invulnérable, c'est de s'afficher, parce qu'alors un assassinat maçonnique serait trop évident.

Mais je préfère montrer que cette fuite est une preuve irréfragable de l'imposture. Comment ! Diana répète sur tous les tons que les diables en personne président tous les triangles et y font les révélations les plus mystérieuses, et puis elle prétend échapper aux palladistes en se dérobant aux regards ! Mais alors tous ces démons et démones, au nombre exact de 44 455 633 (*le Diable*, I, 384), tous les légionnaires d'Asmodée, furieux aujourd'hui de la trahison de Diana, sont donc devenus aveugles ou muets ! Ou bien Diana Vaughan ne croit pas un mot des révélations diaboliques, du pouvoir merveilleux de Sophia et des autres ! *Mentita est iniquitas sibi.*

S'il restait quelque doute, qu'on lise la brochure où Diana Vaughan vide sa querelle de boutique avec Margiotta. On y voit les deux prétendus convertis s'insultant à qui mieux mieux ; Margiotta accuse la Diana convertie d'être un mythe, et la vraie Diana d'être « une hystérique insatiable ». Diana, de son côté, prétend non sans quelque apparence que son adversaire, après sa conversion, est resté fidèle à la franc-maconnerie. M. Léo Taxil survient et ajoute cette accusation mystérieuse : M. Margiotta aurait essayé de faire arrêter Diana Vaughan par la police, mais Diana prévenue aurait évité le piège. Quel monde, grand Dieu, que ces convertis ! La que-

relle est-elle d'ailleurs sérieuse entre des concurrents qui exploitent les mêmes bourses ? Est-ce une pure comédie concertée d'avance, l'un des compères se sacrifiant extérieurement pour assurer auprès des naïfs le triomphe de l'autre ? Que nous importe ? Toujours est-il que la cause catholique, sous peine d'être déshonorée, doit rompre à tout jamais avec de pareils défenseurs [1].

III

CONCLUSION

Cette rupture une fois opérée, il sera aisé aux catholiques de repousser les reproches des incrédules et de se précautionner pour l'avenir.

Aux francs-maçons, en effet, et aux incrédules qui font des gorges chaudes de la crédulité des catholiques, voici notre réponse : Il est vrai, parce qu'ils sont honnêtes et ne savent pas de quoi sont capables des hommes sans foi, *des* catholiques n'ont pas cru possible tant de fourberie, et, je l'avoue, ils ont eu tort. Mais ce ne sont pas *les* catholiques, ni même *les* catholiques de France : car dès l'apparition de ces récits, la *Vérité*, la *Gazette de France*, la *Semaine religieuse* de Cambrai, celle d'Autun, etc., ont protesté contre ces romans à la Ponson du Terrail et ces feuilletons où le démon Asmodée vient flirter avec sa Diana Vaughan. L'*Univers* ne pensait pas autrement, ses vigoureux articles en font foi, et si, cédant à des instances réitérées, il a inséré une appréciation favorable aux *Mémoires*, il n'a pas voulu engager sa responsabilité. S'il m'est permis d'apporter mon témoignage, après des informations nombreuses et précises, j'ose affirmer que l'im-

1. On a essayé de se retrancher derrière une lettre du cardinal Parochi à Diana Vaughan. Le cardinal, dit la *Kölnische Volkszeitung*, a répondu au P. Tenaillon, qu'il avait écrit dans L'HYPOTHÈSE de la vérité des faits qu'on lui avait exposés. — Un autre prince de l'Église, le cardinal Vaughan, a protesté lui aussi contre la prétention de l'aventurière d'avoir des relations de parenté avec lui. Les défenseurs de miss Diana ne sont pas embarrassés pour si peu : « Cette parenté remontant à plus de deux siècles, il n'est pas étonnant que Son Eminence l'ignore. »

mense majorité du clergé était humiliée des fables débitées et acceptées sous prétexte de surnaturel. Tout au plus ne se rendait-on pas suffisamment compte du danger que renferme cette littérature nauséabonde. Mettre en cause le catholicisme, parce que quelques prêtres ont été trop bons et trop simples, c'est imiter ce journal protestant d'Allemagne qui se croyait très fort en demandant à la *Kölnische Volkszeitung* : Que devient pour vous l'infaillibilité du Pape ?

Mais aux catholiques assez imprudents pour admettre ces rêveries extravagantes, on a le droit de recommander à l'avenir plus de sagesse, et la fidélité aux conseils du Congrès de Trente, disons mieux, la fidélité aux lois de l'Église. Pourquoi les éditeurs ont-ils oublié que ces lois défendent de publier sans approbation épiscopale les récits de miracles et de visions ? Ce serait trop peu à l'avenir de jeter au panier toutes les productions anciennes et nouvelles de miss Diana Vaughan. Les catholiques devront mettre en interdit, du moins en suspicion, toute publication antimaçonnique, qui serait dépourvue d'un patronage ecclésiastique. Ils fermeront impitoyablement leurs bourses si longtemps exploitées, à toute œuvre antimaçonnique, organisée en dehors de l'autorité compétente. Ils se rappelleront que l'abus du pseudonyme a permis aux faussaires de se dissimuler si longtemps. Tout document maçonnique, pour être pris au sérieux, devra être mis sous la garantie d'un nom connu et respectable. Les journaux et revues catholiques, comme la vaillante *Franc-Maçonnerie démasquée*, écarteront impitoyablement toute correspondance non signée, et contrôleront sérieusement les documents mis en œuvre. On ne verra plus alors, comme dans un journal du 11 octobre 1896, de dépêches dans le genre de celle-ci : « Sophie Walder est arrivée à petites journées à Jérusalem, comme l'avait annoncé Diana Vaughan. » S'il n'y veille, ce même journal recevra bientôt la nouvelle que l'aïeule de l'Antéchrist est vraiment née le 29 septembre 1896.

Mais, si nous sommes sages, de cette triste aventure se dégage une leçon d'une plus haute portée. Il faut aller à la racine du mal, et nous la trouvons dans une malheureuse tendance de certains esprits : d'une part enclins à voir le diable partout, d'autre part troublés au seul mot de critique :

peut-être parce qu'il en coûte trop de s'informer et d'examiner, ils accusent volontiers de tendances rationalistes, ceux qui, avec une foi profonde à l'action du démon, se refusent à admettre des fables, ou même à croire sans preuves que Dieu laisse le démon accomplir en pleine société chrétienne plus d'infamies en quelques jours que toute l'histoire ecclésiastique n'en raconte pour de longs siècles. Et ce qu'il y a de pire, c'est que ces intrépides croyants, sans même avoir lu les *Mémoires* ou *le Diable au dix-neuvième siècle*, les défendaient *a priori*, et vous disaient triomphalement : « Au fond, vous n'avez pas de preuves : ces faits ne sont pas impossibles. » Comme s'il suffisait qu'une chose ne soit pas démontrée impossible pour qu'elle mérite aussitôt d'être crue !

Voilà où plusieurs en étaient venus, et là est la véritable cause du silence trop prolongé de la presse. « Ils veulent une leçon, nous disait un vénérable ecclésiastique à propos de ces ennemis de toute critique, ils l'auront, et elle sera rude. » La leçon est venue ; puisse-t-elle être comprise et épargner désormais aux défenseurs dévoués du vrai surnaturel ces attaques dont se plaint si justement la *Kölnische Volkszeitung* du 13 octobre 1896, dans un article magistral dont nous extrairons du moins cette page :

« Faut-il rire ou s'indigner du reproche fait à la presse catholique allemande de favoriser la franc-maçonnerie, alors qu'elle a simplement mieux usé que d'autres du bon sens donné par Dieu aux hommes ? Quiconque se fait le collaborateur ou le propagateur de cette littérature superstitieuse, quiconque lève seulement le doigt pour défendre ces inventions des publicistes parisiens qui battent monnaie sur la crédulité du dix-neuvième siècle, sert par là même sciemment ou à son insu la haine de la maçonnerie contre l'Église. Car où aboutit cette campagne préparée de longue main par des imposteurs et continuée par leurs dupes ? A répandre, sous le couvert de la piété, de grossiers mensonges ou d'indignes charlataneries ; à embarrasser dans des extravagances nombre de catholiques et même de prêtres, qui auraient certes œuvre plus sérieuse à faire ; à jeter le trouble dans les esprits, à mêler des choses vénérables, telles que

mouvement eucharistique et mystique chrétienne, à de ridicules niaiseries ; à discréditer l'Église dans nombre de ses serviteurs ; à entraver et compromettre la lutte sérieuse contre la franc-maçonnerie par des combats en règle contre des moulins à vent ? Que peut souhaiter de plus le franc-maçon de la plus belle eau ?

« Ce sont là, dira-t-on, des paroles bien dures. Mais il est grand temps de les faire entendre et d'en tenir compte, si nous ne voulons que l'Église, spécialement en France et en Italie, soit compromise au dehors et souffre à l'intérieur même de graves dommages. La fin du dix-neuvième siècle, avec toutes ses lumières, suit les enseignes de la superstition. La superstition relève la tête sous toutes les formes, sous le masque de la piété comme sous la bannière de la libre-pensée, sous couleur de pieuse croyance à des miracles ou à des prophéties puériles comme sous forme d'évocations occultes. »

L'auteur exprime ensuite la confiance que l'autorité ecclésiastique interviendra au besoin énergiquement et traduira en actes les principes résumés, il y a vingt ans, par l'évêque actuel de Paderborn :

Précisément parce que dans le surnaturel il s'agit de faits extraordinaires accomplis ou permis par Dieu, l'Église ne peut tolérer que la crédulité, l'illusion ou l'imposture portent atteinte à la majesté de Dieu ou à sa Providence, ou compromettent même en apparence aux yeux des incrédules sa propre foi à ces interventions particulières. (Mgr Simar, *la Superstition*, p. 55.)

On ne saurait mieux dire, à la condition toutefois de ne pas soulever ici une question de race ou de nationalité. La presse allemande n'a peut-être pas suffisamment évité cet écueil. Et pourtant au delà du Rhin, la superstition ne fait guère moins de dupes qu'en deçà. Nous en pourrions donner pour preuves, entre autres, divers faits signalés dans le même article de la *Kölnische Volkszeitung*.

C'est en France d'ailleurs, nous l'avons dit, qu'a commencé dès 1893 l'attaque contre les mystificateurs, et si nous avons félicité la *Kölnische Volkszeitung* d'avoir découvert le livre impie de M. Hacks, il est juste de remarquer que depuis

plus de trois ans le pseudonyme Bataille-Hacks n'était à Paris un mystère pour personne, pas plus que le rôle prépondérant de M. Léo Taxil dans toutes ces publications. Enfin il ne s'est rien écrit en France de plus favorable aux *Mémoires* que les articles du *Pelican* de Feldkirch, et comme le rédacteur de ce journal eucharistique a reconnu son erreur, il sera imité par les rares journaux français qui ont si malheureusement soutenu Diana Vaughan.

Donc, sans distinction de pays ou de race, condamnons tous une crédulité sans critique, qui tourne au profit de la superstition. Un évêque de France a dit : « La grande habileté de Satan a été de se faire nier. » Hélas ! Ce n'est que trop vrai. Mais pour se faire nier, son habileté consiste à exagérer son action pour tourner contre ceux qui l'affirment l'arme à laquelle rien ne résiste en France, le ridicule. Les exploiteurs du Panama tremblèrent jusqu'au jour où ils inventèrent d'invraisemblables trahisons, admises trop naïvement par leurs adversaires.

De même rien n'est plus efficace que les fables fantastiques à la Vaughan, pour déconsidérer la foi au surnaturel. Mais, s'il peut y avoir des surprises isolées, l'Église ne s'y laissera jamais prendre, et après avoir dévoilé l'imposture, elle continuera à dénoncer, toutes les fois qu'elle sera bien établie, l'intervention même sensible du démon dans la franc-maçonnerie.

E. PORTALIÉ.

UNE GRANDE CHRÉTIENNE

AU XVIIe SIÈCLE

ANNE DE CAUMONT, COMTESSE DE SAINT-PAUL, DUCHESSE DE FRONSAC

(1574-1642)

(Troisième article [1])

VIII

UNION DÉFINITIVE

Nous avons laissé Anne de Caumont à Soissons, ramenée *manu militari* au logis de la duchesse de Mayenne, sa future belle-mère. L'existence devait y être difficile pour la jeune veuve après sa double tentative d'évasion. Abandonnée à elle-même, elle ne pouvait qu'à demi compter sur son propre fiancé.

« Je ne sais que vous dire, écrit La Force à sa femme, du mariage de ma cousine. M. le Comte de Saint-Paul a montré jusqu'ici y être fort affectionné ; mais j'ai appris par quelques particuliers de mes amis, qu'il n'y est pas fort résolu, et qu'il est comme refroidi [2]. » Les doléances de la captive étaient quand même parvenues à la cour : « L'on m'a dit qu'elle a fait tant de plaintes à M. du Mayne (Mayenne) de ce qu'il la détenoit par force, qu'il s'est résolu de la laisser aller où elle voudra, et le bruit a couru en nuit qu'elle s'en venoit en cette ville ; je n'y trouve pas grande apparence..... [3] » Quinze jours après, Saint-Paul prend une attitude plus résolue. Considérant déjà la fortune de sa future comme la sienne propre, il promet d'arranger à l'amiable les affaires pendantes et assure « qu'il espère avoir bientôt la fille, du consentement de M. du Mayne (Mayenne).

1. V. *Études*, 15 septembre et 15 octobre 1896.

2. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 251. M. de La Force à Mme de La Force. Paris, 26 octobre 1594.

3. *Ibid.*

Mais, ajoute philosophiquement La Force, je n'en crois rien[1]. »

Anne n'était guère plus soutenue par sa mère. Celle-ci s'occupait avant tout de la question de fortune et travaillait à sauver les biens de la maison de Caumont sur lesquels son neveu La Force élevait des prétentions.

La justice n'était pas alors suspendue; mais il fallait se défendre par soi-même. La douairière avait dû prendre en main et sur place, dans les provinces du midi, ses intérêts menacés.

La mort, son ancienne alliée, lui était venue en aide depuis quelques années déjà contre un des poursuivants de sa fille. Henri des Cars, prince de Carency, ce prétendant substitué à son frère Claude, la victime du duel de 1586, avait péri à son tour d'une fin tragique et « par je ne scay quel désastre non ouy[2] ». Le comte de la Vauguion, père des deux jeunes gens enlevés à la fleur de l'âge, n'avait plus qu'à pleurer un deuil irréparable[3]. Il se désista de son procès, ne réclama plus d'indemnité. Vrai soldat, rompu à la vie des camps, il ne chercha de consolation qu'à l'armée, au service du roi. Il ne se retira jamais, dit Brantôme « bien qu'il fust fort vieux et cassé, mais il rouloit tousjours, tant il avoit le cœur et le zele bon ». Le siège de Chartres en 1591 lui permit de se distinguer dans les troupes de Henri IV, désireuses de réparer par la prise de la « *Fille aînée de la Ligue* » leur échec définitif sous Paris. « Il se soucyoit autant des harquebuzades que de rien, rapporte le même historien, et se présentoit aussi résolûment hors des trenchées comme tout autre. L'on disait qu'il faisoit cela exprez pour se faire tuer, voyant ses jours approcher, les estimant mieux et plus honnorablement là achevez que dans son lict[4]. » Il mourut le 21 septembre 1595, alors que depuis un an, Henri IV, sacré dans

1. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 252. M. de La Force à Mme de La Force. Saint-Germain, 9 novembre 1594.

2. *Les Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre*, par Louis Paris. Paris, 1872. Henri de Noailles à Madame sa mère. Peynières, 4 août 1592.

3. Par Diane des Cars, sœur et héritière des biens de Claude et de Henri, La Vauguion et Carency passèrent aux Stuer de Caussade. *Tableau généalogique de la maison de Pérusse des Cars.*

4. Brantôme, t, V, p. 179.

sa bonne ville de Chartres, était entré à Paris au cri de « vive le roy! » (22 mars 1594).

C'était la fin du pouvoir de Mayenne. Il avait transporté la lutte en province, lutte sans espoir et presque de pure forme. Avec Anne de Caumont, il n'essayait plus de la violence. Le lion vaincu se faisait agneau. L'estime que lui inspirait le mérite de la jeune marquise et même l'affection qu'il ne pouvait à la longue refuser à ses vertus, entraient sans doute pour quelque chose dans sa nouvelle tactique. Il « employa toute sorte de caresses » afin de la faire changer de résolution; ce fut en vain. Anne lui signifia simplement qu'elle ne se départirait jamais du dessein de retourner auprès de sa mère. Mayenne sollicita au moins un dernier délai. Il envoya un gentilhomme muni d'une lettre pour demander à Anne de lui accorder encore un an. La jeune veuve répondit « avec tout le respect dont elle se pût aviser », mais répondit par un refus.

Le duc s'inclina.

« Il n'y a rien de plus certain, écrivait La Force, le 12 novembre 1594, que ma cousine la Marquise sort par la permission de M. du Mayne (Mayenne), et doit arriver à Paris dans cinq ou six jours. Le comte de Saint-Paul fait état de l'épouser, et me recherche fort d'entrer en accord pour nos affaires[1]. »

Mayenne fit en effet tenir une dépêche à la duchesse, lui mandant de préparer litière et carrosse avec train convenable de dames et gentilshommes qualifiés, afin d'accompagner la marquise de Fronsac. Sa suite ne devait la quitter qu'après l'avoir remise « ès mains » de madame sa mère.

Anne avait près de vingt et un ans et touchait à sa majorité. Sa séquestration en avait duré près de dix.

A la cour où l'attendait un accueil honorable, elle trouva sa mère, et le roi lui-même lui témoigna un bienveillant intérêt. Les fiançailles avec le comte de Saint-Paul eurent lieu aussitôt; le jour du mariage fut fixé à un terme rapproché. Tous les Longueville arrivent à Paris. Soudain la veille même de la cérémonie, Mme de Caumont est prise d'un nou-

1. *Mémoires de La Force,* t. I, p. 253. M. de La Force à Mme de La Force. Saint-Germain, 12 novembre 1594.

veau caprice. Se prétendant offensée par Saint-Paul qui dans une rencontre lui aurait manqué, elle demande que la noce soit retardée, et se promet formellement de tout rompre. Qu'on juge de la scène! Anne se voit déjà la fable et la risée de la cour. Et que vont dire et faire la duchesse douairière de Longueville, princesse de la maison de Bourbon; le duc Henri et sa femme Catherine de Gonzague, fille du duc de Nevers; les demoiselles de Longueville, sœurs de Saint-Paul; la princesse de Condé, tante du futur [1], les parents et les alliés, les Clèves, les Rothelin, les Rohan.

Quel but poursuivait Mme de Caumont? Etait-elle vraiment offensée; méditait-elle pour sa fille un autre projet d'union? Quoiqu'il en fût, Anne tint bon. Pour la première fois elle venait d'entrevoir le bonheur, presque de l'atteindre; elle n'entendait pas échouer au port, ni être rejetée en pleine mer. Elle remontra à Mme de Caumont « que par son exprès commandement elle avait donné sa foi et son affection à M. le comte de Saint-Paul,... qu'elle la suppliait très humblement qu'avec ses bonnes grâces et sa permission elle accomplît ce qu'en présence du Roy et par son ordre et volonté elle avait promis ». La mère céda malgré elle et à contre-cœur. Le mariage eut lieu, au jour fixé, le 2 février 1595. Anne de Caumont, après avoir été appelée princesse de Carency, puis marquise de Fronsac, sans parler des titres dont elle avait été menacée par tant de fiançailles, délivrée par tant d'enlèvements et d'aventures, entrait dans la maison d'Orléans-Longueville et devenait comtesse de Saint-Paul, nom qu'elle gardera jusqu'à sa mort.

Un portrait d'elle, peint l'année de son mariage, nous fait connaître l'expression morale de sa physionomie, qui répond bien à son caractère. Ce tableau, que M. Hector de La Ferrière a eu sous les yeux, a été ainsi décrit par sa plume d'érudit et d'artiste : « Les cheveux, abondants et relevés en une seule touffe, sont retenus par un attifet de toilette, et, au sommet, s'enroulent en forme de bourrelet; ils dégagent son grand front légèrement bombé. Le teint est coloré, les joues un peu trop épaisses, mais la bouche est mignonne; l'en-

1. Françoise-Marie d'Orléans-Longueville, morte en 1601.

semble de ce visage, dont la forme est arrondie, serait insignifiant si deux grands yeux très expressifs ne nous rendaient pas la mâle énergie dont elle a donné des preuves toute sa vie ; deux grandes perles pendent à ses oreilles, une large fraise de point coupé de Venise et à col rabattu encadre sa tête. Sur la robe de velours, un collier de perles et un tombant, également de perles, de huit rangs, que maintient un gros nœud rouge[1]. »

Le courage viril, qui forme le trait dominant de sa personne, n'allait pas être une qualité inutile dans la conduite de sa vie. Comme le dit son naïf biographe, Dieu « a toujours meslé beaucoup d'amertume avec les contentemens de cette vertueuse dame » et, une fois de plus, il « détrempa son allégresse[2] ». Sa mère ne lui avait point pardonné d'avoir triomphé, au dernier moment, de son opposition. Était-ce une affaire d'intérêt, une demande en règlement de compte de tutelle, qui avait mis cette femme terrible et fantasque hors d'elle-même ? Toujours est-il qu'elle se vengera un jour cruellement. Dès maintenant elle se sépare des jeunes époux et se retire dans son château de Millanges, près Bergerac. Là, elle couve sa haine sénile, et, par un renversement dénaturé, elle donne son affection à son neveu La Force, qui a plaidé toute sa vie contre elle.

IX

GOUVERNANTE DE PICARDIE

Victime des injustices d'une mère, ou plutôt d'une vindicative marâtre, la comtesse de Saint-Paul avait une assez jolie fortune encore pour tenir honorablement son rang. Si peu que son mari s'y fût prêté, elle eût joui de revenus considérables et peut-être eût-elle augmenté son patrimoine. Mais, de nouveau, la fatale goutte d'amertume se retrouva vite aux bords mêmes de la coupe. Ce cadet de Longueville était un fieffé prodigue. Grand seigneur et ne vivant que pour la cour, il n'aimait que le faste et l'ostentation. Sa passion du luxe avait sans doute paru à la marquise de Fronsac, avant le mariage, une

1. *Nouvelle Revue*, p. 710.
2. Hilarion de Coste, p. 100.

louable magnificence. Les événements s'étaient précipités ; les fiancés, Anne surtout, avaient eu hâte d'en finir. Le temps leur avait donc manqué pour se connaître à fond ; en sorte que cette union, contractée en apparence « avec la commune satisfaction des mariez et de leurs parens », ne leur apporta que peu de jours de bonheur.

Un premier deuil, très inattendu, contrista, dès le deuxième mois qui suivit (5 avril 1595) toute la maison de Longueville. Son chef, le duc Henri Ier, gouverneur de Picardie, allait rétablir, au château de Doullens, un subalterne qu'il avait révoqué ; au milieu d'une salve d'arquebuses, il fut atteint d'une balle. Accident ou crime (on a dit que Gabrielle d'Estrées avait armé le bras du meurtrier), Longueville mourait trois semaines plus tard, à Amiens, des suites de sa blessure[1]. « Dont ce fut un très grand dommage, dit Brantôme, car il n'y avoit rien de si jeune que luy et desjà avoit fait de très belles preuves de sa personne tant en valeur qu'en sagesse et bonne conduite[2]. » Il ne laissait qu'un fils unique, encore au berceau[3] ! Des lettres patentes du 16 mai attribuèrent le gouvernement du feu duc à son frère, le comte de Saint-Paul, jusqu'à la majorité de l'enfant[4].

Saint-Paul avait lieu d'être enchanté de ces dispositions. Elles entraînaient pour lui l'obligation de résider en maître à Amiens, capitale de son gouvernement, et de ne pas négliger la représentation. Prenant trop au sérieux ce dernier devoir qui, en un temps de guerre civile et étrangère, n'était pas le principal, il s'empressa de faire venir, des châteaux de sa femme, meubles et tapisseries, pour en orner le « Logis des Trois-Cailloux », sa somptueuse demeure. Cet hôtel qui avait vu se succéder dans ses murs, depuis moins d'un demi-

1. 26 ou 27 avril 1595. *Journal historique de Jehan Patte, bourgeois d'Amiens* (*1587-1617*), publié par J. Garnier. Amiens, 1863, in-8, p. 100.

2. Brantôme, *Capitaines*, t. III, p. 7.

3. Henri II d'Orléans, duc de Longueville, né le 7 avril 1595, « le deuxiesme jour, dit Jehan Patte, après la blechure » de son père. Henri IV fut son parrain. La date du 27 avril, communément admise, est donc inexacte.

4. A. Dubois, *Entrées royales et princières dans Amiens pendant les quinzième et seizième siècles.* Amiens, 1868, in-8, p. 67.

siècle, Antoine de Bourbon, roi de Navarre et gouverneur de Picardie, le prince de Condé (1565), le duc de Nevers (1587), et enfin le duc de Longueville (1588), rappelait à Saint-Paul les jours terribles qu'il y avait passés, au plus fort de la Ligue, avec son frère, sa mère, la duchesse d'Estouteville, Catherine de Gonzague, sa belle-sœur, et ses sœurs les demoiselles de Longueville. Au lendemain de l'assassinat des Guises, à Blois, le pouvoir, dans Amiens, était tombé aux mains des magistrats municipaux, et le palais du gouvernement avait été transformé en une dure prison. On peut suivre, dans les récits du temps, les poignantes péripéties de ce drame, où ne manquent ni les évasions, ni les otages, ni les suspects, ni les massacres, ni les confiscations. Certaine page rappelle, par avance, les épisodes de la fuite de Varennes, quand les princesses, reconnues et arrêtées dans la campagne, avaient été ramenées au milieu de la fureur populaire [1].

Saint-Paul ne pouvait avoir oublié cette terrible journée du 29 septembre 1589 à laquelle il avait dû la liberté, et Amiens le régime de la Terreur. Maintenant les temps lui semblaient doux en comparaison; il ne se souvenait plus que la Picardie, province frontière, était convoitée par les Ligueurs encore en armes et par leurs alliés les Espagnols, aussi avidement que la Bourgogne. A l'est de la France Velasco, gouverneur du Milanais, venait de se joindre à Mayenne. Vers le nord, opérait Fuentes, gouverneur des Pays-Bas, le meilleur des généraux de Philippe II. Renforcé de vieilles bandes italiennes, il avait mis le siège devant la place importante de Laon. Henri IV lui-même avait provoqué cette invasion et déclaré la guerre à l'Espagne. Il voulait contraindre et Philippe II qui ne cessait d'intriguer contre lui sourdement, à se démasquer, et les gouverneurs de province indécis entre sa Majesté catholique et le roi très-chrétien encore

1. *La Ligue en Picardie, d'après les Registres de l'échevinage d'Amiens,* par A. Dubois. Amiens, 1859, in-8, p. 28, *sqq.* — Voir surtout dans les *Mémoires de Nevers,* éd. 1665, t. II, pp. 158-206, le *Discovrs veritable svr l'inique emprisonnement et la detention de Mesdames les Dvchesses et Damoiselles de Longueville, et de Monseignevr le comte de S. Pavl. Escrit par M. le Dvc de Neuers, en May 1590.*

excommunié, à se décider ouvertement pour l'un ou pour l'autre des deux souverains. Le combat de Fontaine-Française (juin 1595) et le traité de Follembray (janv. 96) l'avaient délivré de tout souci du côté de la Franche-Comté et de la Bourgogne. Mais en Picardie les affaires avait pris une tout autre tournure. Là où le roi ne commandait pas en personne, ses lieutenants se jalousaient, et leurs divisions n'aboutissaient qu'à des revers. Le duc de Bouillon et Villars, dans la crainte de partager la victoire avec le duc de Nevers, n'attendirent pas ses contingents pour marcher au secours de Laon. Ce fut un désastre. Villars resta sur le champ de bataille. Saint-Paul n'eût pas échappé sans son écuyer qui lui prêta son cheval pour la fuite. Henri IV accourut de Lyon, et, afin de relever le moral des troupes, il assiégea La Fère. Saint-Paul, encore mal remis de ses blessures, ne put l'y accompagner. Durant ce temps, les Espagnols, après avoir fait leur jonction avec Aumale, avaient pris Ham, Le Catelet et Doullens. Fuentes feignant de vouloir ravitailler la Fère, force Henri IV à rappeler les garnisons du Boulonnais et dérobant sa marche, il va s'emparer de Calais. Pour faire face à tant de difficultés, il eût fallu de l'argent. Le roi finit par entrer dans La Fère, mais la reine Élisabeth, comme prix d'un secours, exigeait Calais que Catherine de Médicis lui avait naguère enlevé. L'habile Béarnais s'adressa à ses propres sujets. Lui qui avait payé pour le salut de l'État les dettes de Mayenne et acheté sa soumission 350 000 écus, pouvait faire valoir ses chemises déchirées et ses pourpoints crevés aux coudes. Dans sa glorieuse détresse, il convoqua à Rouen une assemblée des Notables et sut en tirer quelques ressources temporaires.

Le comte de Saint-Paul se rendit à la réunion. Un intérêt privé l'y appelait. Il était en procès avec ce La Force, neveu de Geoffroy de Caumont qui prétendait à la possession du château de ce nom. Nous nous souvenons que, à la veille de son mariage avec la marquise de Fronsac, Saint-Paul avait donné de bonnes paroles au plaideur, et que celui-ci s'était flatté d'un arrangement à l'amiable. Mais Anne de Caumont, à qui le château appartenait, n'entendait pas céder aussi facilement une demeure qui lui rappelait les souvenirs les plus

chers de son enfance[1]. Elle y tenait opiniâtrément et se refusait à tout arrangement. D'autre part, elle avait à compter avec sa propre mère.

Anne avait également contre elle le désir de Henri IV qui par bonne politique voulait tenir entre les mains une forteresse aussi importante que Caumont et préférait la voir passer entre les mains de La Force plutôt qu'en celles d'une femme.

Je vous dirai, écrit celui-ci le 12 novembre 1596, que S. M. ne me rendit jamais tant de témoignages de son bon vouloir, ayant l'honneur d'en recevoir meilleure chère qu'elle ne me fit jamais, et ne saurois en avoir plus de contentement, et montre être bien aise que j'eusse Caumont; l'on m'en a fait prendre ici le nom et ne m'appelle-t-on plus autrement. Le Roi même a dit à plusieurs qu'il fallait que tous m'en appelassent, *si bien que je fais état d'en porter toujours le nom*[2].

Telle est l'origine de la maison de Caumont La Force.

Incapable de défendre contre un compétiteur privé le patrimoine de sa femme, le comte de Saint-Paul ne se montra pas plus heureux contre les ennemis dans sa carrière militaire. Gouverneur de Picardie, il ne sut pas conserver Amiens au roi.

La prise de cette place par les Espagnols tient à la fois du drame et de la comédie.

Comme les bourgeois de toutes les bonnes villes, les Amiénois professaient, avec l'horreur de l'impôt, le culte de leurs privilèges, franchises et libertés. Lorsque, cinq ans après la réception d'Aumale et de Mayenne (2 mars 1589), Henri IV avait fait son entrée dans leurs murs, le 18 août 1594, il avait exigé l'impôt en maître qui sait parler, et confirmé les privilèges en prince qui se fie à ses sujets. Un courant réciproque d'estime s'était établi entre cette population très éprouvée par les guerres et le monarque désireux de guérir les plaies de ses provinces. En 1596, Amiens lui avait délégué son greffier à Lyon afin de l'appeler au secours.

1. Sur cette première phase du procès, voir les *Mémoires de La Force*, t. I, p. 258.

2. M. de La Force à Mme de La Force. Rouen, 12 novembre 1596. *Mémoires*, p. 276.

Henri avait répondu « que continuellement il seroit en la province de Picardie pour y apporter le remede et soulagement de son pauvre pœuple, parce que *de faict et d'affection il étoit Picard* ». Dans la bouche du Béarnais, il y avait là plus qu'une gasconnade. Le 16 avril, il était de retour à Amiens.

Mais au commencement de l'année suivante (1597), quand le roi organisa les armements et les approvisionnements de sa prochaine campagne de printemps, en vain le grand-maître de l'artillerie, François d'Espinay de Saint-Luc, parla de mettre des Suisses et des chevau-légers, non pas même dans la place, mais seulement dans les faubourgs ; le corps de ville s'y opposa, invoquant ses privilèges qui l'exemptaient « d'aucuns gens de guerre dans la banlieue d'icelle ». L'imprudence était d'autant plus grave que Henri IV venait de diriger sur Amiens quarante canons et des magasins de vivres qui eussent mis la place en excellent état de défense.

Les Suisses auxquels la bourgeoisie commerçante fermait ses portes au lieu de les accueillir comme ses plus solides renforts, restèrent donc campés à quelques lieues. Livrées à elles-mêmes, les milices urbaines se gardaient bien la nuit; mais le jour, croyant un coup de main impossible, elles se relâchaient de leur vigilance. Porto-Carrero, gouverneur de Doullens, en fut informé par des Ligueurs, ses espions; il imagina un stratagème. Durant la nuit il se met à la tête de deux à trois mille hommes répartis en petits corps, et les dissimule derrière une ruine avoisinant la porte Montre-Escu. Une quarantaine de soldats déguisés en paysans, et conduits par le capitaine milanais Dugnano, les précédaient. L'un d'eux conduisait une charrette très lourde qu'il arrêta à dessein sur le pont-levis afin d'empêcher de lever la herse. Les soldats du corps-de-garde le regardaient sans soupçon et avec indifférence, quand il laissa tomber à leurs pieds un sac de pommes et de noix. Tous aussitôt de se précipiter pour les ramasser. Tandis qu'ils se baissent, les faux villageois tirent leurs armes, se jettent sur eux et les massacrent (11 mars 1597). Le gros des Espagnols, caché à distance, accourt, s'empare de la porte et pénètre jusqu'à la grand'place. Les habitants remplissaient les églises, ne

se doutant de rien. L'arsenal et les principaux points stratégiques sont emportés. Saint-Paul, surpris aux Trois-Cailloux, monte au sommet de son donjon. De là il aperçoit les écharpes rouges des Espagnols, et n'a que le temps de redescendre pour se barricader dans les portes de Noyon et de Beauvais. Ne pouvant rallier les habitants, il saute à cheval et court à Boves afin d'en ramener les Suisses. Mais il était à grand'peine parvenu à « un demy quart de lieue » que déjà la ville était prise. Pendant trois jours elle fut livrée au pillage. L'hôtel du gouverneur ne fut pas épargné. Les beaux meubles apportés là des châteaux du midi enrichirent le butin des vainqueurs. La comtesse elle-même, entourée avant d'avoir pu songer à s'échapper, tomba entre leurs mains. Saint-Paul, dans sa fuite, avait poussé jusqu'à Corbie[1].

La perte était d'extrême importance : un magasin d'artillerie de vingt canons avec des munitions pour dix mille coups. La Force en gémit, et il ajoute : « L'on tient que M. et madame de Saint-Paul ont perdu dans Amiens vaillant plus deux cent mille écus; les belles tapisseries de Gavaudan (*sic*) y avoient été portées. Ce Prince a été fort malheureux en ce Gouvernement-là; il n'y avoit que huit cents hommes à la prise de la ville, et y avoit dedans huit mille hommes portant armes, mais point de garnison; l'on n'en donne point de blâme à mondit sieur le Comte de Saint-Paul, et y fit tout ce qui s'y pouvoit faire[2]. » La Force écrivait encore de Paris, le lendemain même de l'événement : « L'on ne sait si (les ennemis) retiendront Madame la Comtesse de Saint-Paul prisonnière, ou s'ils la renverront. »

Elle obtint cependant de sortir de la ville, mais en versant une forte rançon pour elle et ses serviteurs et après avoir racheté à prix d'or une partie de son magnifique mobilier.

Son mari eut l'humiliation de voir Henri IV venir en personne assiéger la place conquise par les Espagnols. L'attaque dura six mois (mars-septembre 1597), et le gouverneur de

1. M. de La Force à Mme de La Force, p. 283. — Hilarion, p. 102. — *Souvenirs du Logis-du-Roi d'Amiens*, par H. Dusevel, Amiens, 1857, in-8, p. 13.
2. Le même à la même. Paris, 12 mars et 4 avril 1597. *Ibid.*, p. 283 et 284.

Picardie put rentrer dans son hôtel dégarni. Ce siège prolongé avait encore augmenté ses charges et ses dépenses.

X

ANNE CONSERVE CAUMONT

Pour comble d'infortune financière, à cette même époque la douairière de Caumont déshéritait la comtesse de Saint-Paul. Se sentant atteinte de sa dernière maladie, Marguerite de Lustrac, maréchale de Saint-André, dame de Caumont, dressait, le 17 juin 1597, un testament aussi incohérent que l'avait été sa vie. Elle léguait diverses sommes à des ministres protestants, dont 500 écus à celui de Castelnau, nommé Léonard Aubier; elle faisait un legs de 1 000 écus à noble Jean de Vivant, sieur dudit lieu, petit-fils de ce capitaine Vivant qui, après l'avoir si vaillamment servie, avait été tué au siège de Villandreau le 21 août 1592.

Ceci était de la reconnaissance. Ce qui suit semble de la folie.

Je déclare, dit-elle, que dame Anne de Caumont, ma fille, qui depuis deux ans en ça, a commis à mon endroit plusieurs mauvais offices, m'ayant pris mes maisons et seigneuries de Gavaudun, Terrasson et Lustrac, et d'icelles tiré mes garnisons, receveurs et serviteurs que j'y avois dedans, lesquelles maisons elle détient encore, ensemble tous les vivres, meubles et titres de la valeur de 150 000 écus ou plus, et s'est efforcée de prendre toutes mes autres maisons, et, par ce moyen, me rendre misérable; à raison de quoy, je la tiens en procès et la poursuis par la rigueur de la justice, et à cette occasion, elle s'est rendue indigne de succéder à mes biens, et comme telle je révoque toute donation et autres dispositions par moy faites ci-devant en sa faveur, tant par contrat de mariage que par le sien avec le comte de Saint-Paul et autre s'il y en a, et par ces présentes l'exhérède de tous mes biens et auquels je ne veulx ni entends qu'elle puisse prétendre, ni demander à mon héritier universel et lui impose silence perpétuel [1]...

Mais à qui donc laissait-elle son immense fortune? Elle la faisait passer sur la tête de son neveu, Jacques de La Force, qu'elle faisait et instituait son héritier universel.

1. Cette curieuse pièce a été publiée par M. Tamizey de Larroque, dans ses *Documents inédits sur l'Agenais* déjà cités.

La comtesse de Saint-Paul n'avait pas à respecter des volontés dernières aussi iniques; elle continua de défendre énergiquement ses intérêts lésés par sa mère et compromis par la lâcheté ou l'insouciance de son mari.

Le roi lui-même y apporte « un merveilleux soin » et fait assembler, à cet effet, les principaux membres de son conseil privé qui ne compte pas moins de sept présidents réunis. La Force avait enfin compris qu'il n'aurait pas gain de cause, et il chercha seulement à enfler ses prétentions pour obtenir des conditions plus favorables dans un arrangement définitif. Il abandonnait Caumont contre la modique somme de trois mille écus portée ensuite à cinq et la substitution assurée en sa faveur au cas où la comtesse de Saint-Paul n'aurait pas d'enfants. La maison de Castelnau fut laissée à l'infatigable plaideur contre dix mille écus. Le contrat passé devant notaire fut signé par toutes les mains. La réconciliation était complète. « Il n'est pas croyable, écrit-il, le 24 mai 1599 à sa femme, les grandes protestations que Madame la Comtesse de Saint-Paul fait de nous vouloir aimer et à tous nos enfants, et sans mentir, elle me le témoigne par une vie toute autre que par le passé. Elle m'a fort promis qu'elle nous donneroit des meubles [1]. » Satisfaite d'avoir fait prévaloir ses droits, la comtesse de Saint-Paul pratiquait donc la générosité envers son adversaire, battu et content.

XI

FONDATION DU CARMEL D'AMIENS

L'année 1598 ferme le seizième et ouvre moralement le dix-septième siècle. La paix signée à Vervins avec l'Espagne a rendu enfin la France, épuisée par la guerre étrangère et la guerre civile, à un repos fécond. La paix, Henri IV la veut même dans les esprits, et il promulgue l'Édit de Nantes qui clôt les luttes religieuses pour une période de trente ans. Sans doute le protestantisme gardait une organisation politique redoutable et formait un État dans l'État;

1. *Mémoires*, p. 311.

mais le catholicisme, sauvé par la Sainte-Union, demeurait la religion officielle de la royauté française. Bienfait plus précieux, la Ligue avait rajeuni dans l'âme de la nation l'amour de la vieille foi et l'esprit de sacrifice. Les admirables fondations dont le dix-septième siècle, en sa marche sûre et confiante, va jalonner sa trace glorieuse dans notre histoire, furent le fruit de cette paix relative succédant au réveil et aux effervescences du zèle. Les réformes, plus difficiles peut-être à réaliser que les fondations, suivent une voie parallèle. Mais ce branle général ne pouvait être imprimé que par un nombre considérable de mouvements individuels ; et ces élans particuliers, pour entraîner les masses devaient être, en ces temps de prééminence aristocratique, communiqués à la bourgeoisie et au peuple par la noblesse.

Le complaisant historien des mœurs licencieuses de la cour de France, de François Ier à Henri III, le comte de La Ferrière s'arrête lui-même ici et salue avec respect les nobles figures qui se lèvent rayonnantes de vertu sur le fond transfiguré d'un monde nouveau. « Ces femmes, dit-il, qui sous les derniers Valois se sont fait un nom par leur galanterie, sont mortes ou oubliées; à côté de celles, mais en plus petit nombre, qui se sont acquis la même et triste célébrité, apparaît toute une phalange de néo-catholiques ; ce ne sont pas des désabusées de la vie qui viennent s'ensevelir dans le cloître. Celles-là n'ont pas de fautes à expier; ce sont des âmes pures de toute souillure et dans toute la fleur de la jeunesse. Si elles détournent leurs regards du monde, c'est pour les porter vers le ciel[1]. »

La maison de Longueville fournit au cloître quelques-unes de ces âmes d'élite. Une des sœurs du comte de Saint-Paul, Antoinette d'Orléans, sera la célèbre fondatrice des Bénédictines du Calvaire[2]. Deux autres sœurs, Catherine et Marguerite d'Orléans, obtenaient de Henri IV, en 1602, des let-

1. *Nouvelle Revue*, p. 717.

2. Voir M. G. Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, 1894, in-8, t. I, p. 106 *sqq.*, et *Quatre opuscules du P. Joseph du Tremblay*, par le P. Apollinaire, 1895, in-8, p. 3 *sqq.*

tres-patentes autorisant la fondation du premier couvent français de Carmélites réformées[1]. Il y avait près de cinquante ans (24 août 1564), que sainte Thérèse avait fondé le monastère de Saint-Joseph d'Avila, point de départ du retour à la primitive observance. Son exemple avait été peu à peu suivi dans les contrées catholiques.

La ville de Rouen fut des premières à faire des démarches; mais elles restèrent infructueuses, malgré l'intervention de la maréchale de Joyeuse, mère du cardinal, auprès du roi d'Espagne. Paris eut donc le premier Carmel nouveau. Le 17 octobre 1604, six religieuses espagnoles, dont plusieurs compagnes de sainte Thérèse, y entraient, impatiemment attendues par Mme Acarie, la future bienheureuse Marie de l'Incarnation. Pierre de Bérulle, plus tard cardinal, les a amenées. François de Sales, le saint évêque de Genève, se fait, lors d'un voyage à Paris, leur guide spirituel. Le public se montre sympathique, et les novices affluent.

Un second monastère se fonde à Pontoise[2] (16 janvier 1605), un troisième à Dijon (21 septembre 1606). Amiens aura le quatrième. Mlle Anne de Viole, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, était professe du couvent, devenu bientôt si célèbre, du faubourg Saint-Jacques, — celui-là même où la plus illustre des duchesses de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé, ira ensevelir plus tard sa pénitence, en attendant que vienne y frapper sœur Louise de la Miséricorde. Elle désirait consacrer huit mille écus de sa fortune à une fondation en province. Sa dévotion envers saint Jean-Baptiste la porta à se décider pour Amiens (on gardait en cette ville une partie du précieux chef du Précurseur[3]). La comtesse de Saint-Paul promit son concours et répondit de la bienveillante protection de son mari, gouverneur de Picardie. On pouvait

1. Voir sa notice dans Hilarion de Coste, t. I, p. 309 : *Caterine d'Orleans, Princesse de Longveville, Fondatrice de l'Ordre des Carmelites de sainte Terese en France.*

2. Et non à *Poitiers*, comme l'écrit M. de La Ferrière, *Nouvelle Revue*, p. 718.

3. *L'Etablissement des Carmélites à Amiens* (*1606-1608*), par Charles Salmon. Amiens, in-8, 1881, p. 45.

compter aussi sur leur belle-sœur la duchesse douairière de Longueville, Catherine de Gonzague-Clèves, veuve du duc tué à Doullens, en 1595[1]. Cette considération fut de celles qui décidèrent Mme Acarie.

La première difficulté était de trouver un emplacement.

On s'arrêta à la propriété d'un ancien mayeur, sire Firmin Castelet et de Jehanne de Louvencourt, sa femme, située rue Saint-Jacques. Ce vaste terrain comprenant maison, cour, grange, colombier, jardin, fut acquis par contrat du 25 janvier 1607, au prix de quatre mille quatre cents livres, plus soixante-dix sols de denier à Dieu. Mais ces bâtiments n'étant pas disposés pour recevoir une communauté, il fallait bâtir. Dès lors, se résignerait-on en attendant à remettre la venue des Carmélites, ou bien leur chercherait-on un logement provisoire, jusqu'à l'achèvement des constructions; tel était le double parti qui se présentait. Dans son admiration pour les vertus de Mme Acarie et dans son dévouement pour ses filles en religion, la comtesse de Saint-Paul s'intéressait vivement à l'affaire. Elle eut hâte de voir arriver les religieuses et fit prévaloir le projet d'une installation provisoire.

Dès le 13 avril 1606, elle mande tous les Messieurs de l'échevinage et les prie de prêter la maison des Filles pénitentes, dite les *sœurs Blanches*, en souvenir des religieuses de Saint-Dominique qui y avaient eu leur couvent. Cette maison, à l'enseigne du Rouge-Chevalet, se trouvait sur la paroisse et la rue Saint-Leu, « au cœur de la ville[2] ». Les échevins accordèrent à la comtesse de Saint-Paul sa demande; on s'empressa d'aménager le nouveau local en vue de sa nouvelle affectation. Les habitantes, réduites au nombre de trois ou quatre, devaient se retirer dès l'arrivée des Carmélites. Ce ne fut pas sans regret qu'elles abandonnèrent ce couvent où elles « avoient de petites celles si jolies..., tant de petits lieux de devotions, et chœurs dedans et dehors,

1. Le P. Hilarion de Coste a écrit aussi sa Vie : *Caterine de Gonzagve de Cleves*, t. I, p. 303 *sqq.*

2. *Registres de l'Échevinage d'Amiens*, 13 avril 1606, dans le *Journal de Jehan Patte*, p. 150, n. 1. — Voir aussi une des *Anciennes relations*, Salmon, p. 26.

et une belle grande grille » pour entendre la messe et communier. Mais elles avaient la promesse d'y rentrer plus tard. On ne cessait pas en effet de pousser les travaux au monastère neuf de la rue Saint-Jacques. La comtesse de Saint-Paul ayant pris à sa charge la construction de la chapelle, ce fut elle qui posa la première pierre. Mgr Geoffroy de La Marthonie fit la cérémonie de la bénédiction[1].

Il y avait vingt-neuf ans que le digne prélat occupait le siège épiscopal d'Amiens, ce qui ne l'empêchait pas d'être peu au courant, paraît-il, des habitudes de la vie religieuse; ou bien il faudrait croire que l'observance venue d'Espagne avec les filles de sainte Thérèse différait fort des coutumes moins sévères ou relâchées de nos monastères français. Toujours est-il que Mgr de La Marthonie, avant de partir pour un long voyage, voulut aller visiter la « petite maison » de la rue Saint-Leu et se rendre compte des préparatifs, « et voiant qu'il n'y avoit que des paillasses, il admiroit une si grande austérité, et quand on lui dit qu'on ne se servoit que de vesselle de terre, il estoit en grande admiration et joie en tesmoignant que cela estoit pauvre[2] ».

La ruche était prête. Un essaim de Carmélites de Paris se détacha du premier monastère et se mit en route pour Amiens. La petite colonie se composait de six religieuses conduites par la mère Isabelle des Anges, surnommée la *Vaillante Espagnole*, mais âme toute française et déjà irrévocablement attachée à sa nouvelle patrie[3].

1. Cette chapelle dédiée au Saint-Esprit sous l'invocation de qui le monastère fut placé, existait encore en 1830, et faisait alors partie de l'École d'enseignement mutuel. Une vue en a été publiée dans *le Vieil Amiens*, par Aimé et Louis Duthoit. Amiens, 1874, in-fol., 4[e] série, n° 18. On distingue au pignon la date 1607 surmontée d'une fleur de lys. La maison portant actuellement le n° 102 de la rue Saint-Jacques, est construite sur son emplacement.

2. Salmon, p. 25.

3. Seule des six carmélites venues d'Espagne, elle ne voulut jamais retourner dans sa patrie. Elle mourut à Limoges, le 14 octobre 1641, après avoir fondé outre le Carmel de cette ville, ceux d'Amiens, Rouen et Toulouse. *Vie de la venerable mere Isabelle des Anges, religievse Carmélite deschavssée, professe du Couvent de Salamanque,* etc. Paris, Vitré, 1658, in-8, p. 96 *sqq.* Lorsqu'elle était à Dijon, Bérulle l'y avait priée de faire « un

Une seconde caravane, composée de maître André Duval, le célèbre docteur et professeur de Sorbonne, et de Gallemant, docteur en théologie, curé d'Aumale, tous deux supérieurs, avec Bérulle, des Carmélites de France, faisait route en même temps vers Amiens, accompagnée de Mme Acarie. Le bon André Duval a raconté lui-même, dans la Vie de la Bienheureuse, les principaux épisodes de ce voyage [1].

Le samedi 13 mai 1606, les deux troupes se joignaient à Amiens. Dès qu'on y fut prévenu de l'arrivée [2] des religieuses, la comtesse de Saint-Paul, « par sa grande piété », avec la duchesse douairière de Longueville, venue tout exprès pour la circonstance, Mme de Lisle de Treignel, gouvernante de la citadelle, et la plupart des dames de la noblesse se portèrent à leur rencontre à près de deux lieues de la ville. Puis on se partagea les religieuses et on les fit monter deux par carrosse. Leur entrée en ville eut lieu « avec joie et affluence du peuple », qui se suspendait aux barreaux pour les voir. Baisement du chef de saint Jean-Baptiste à la cathédrale, prise de possession de la « petite maison » rue Saint-Leu, vêture des quatre premières novices; telles furent les premières cérémonies.

L'enthousiasme de l'accueil ne se ralentit pas. Les bonnes gens ne sortaient jamais du Carmel du Saint-Esprit (tel était son nom) sans « louer Dieu de ce qu'il y auoit là de si bonnes religieuses », et « on leur faisoit tant d'aumones pour leur nourriture que cela presque leur suffisoit ». Enfin, au bout de deux ans, le grand couvent de la rue Saint-Jacques fut prêt. Mgr de La Marthonie était revenu de son long voyage. Une procession générale conduisit les Carmélites à leur monastère définitif [3]. Tous les prêtres des paroisses, tous les cha-

nouvel establissement en la ville d'Amiens, luy disant que tout le monde le demandoit avec grande instance *et particulièrement Madame la comtesse de Saint-Paul* ». (P. 91.)

1. *La Vie admirable de Sœur Marie de l'Incarnation, Religieuse converse en l'Ordre de Nostre-Dame du Mont-Carmel, et Fondatrice d'iceluy en France, appellée au monde la Damoiselle Acarie,* par M. André dv Val. Paris, Taupinart, 1838, in-8, 8e éd.

2. Salmon, p. 25.

3. Le Plan d'Amiens de 1700 permet de se former une idée, bien qu'imparfaite, de la disposition des bâtiments; ils formaient les trois côtés d'un

noines, tous les religieux augustins, jacobins, cordeliers, minimes et capucins y marchaient par ordre et les conduisirent jusqu'à leur chapelle, au nombre de dix-huit. Le peuple suivait aussi, « les ungs, dit le bourgeois Patte, pleurans de joye, les aultres d'admiration, de veoir ces bonnes jeunes filles, tous de bonnes maisons, qui quictoient le monde volontairement pour leur obliger au vœu d'obedience, de pauvreté et de chasteté ![1] » Il n'y eut que ces obstinés d'hérétiques à ne point s'associer à la manifestation générale. Patte s'indigne que seuls ils n'eussent pas tendu leurs façades, ni devant « le chef de Monsieur Saint Jehan-Baptiste », ni devant le Saint-Sacrement, auquel on avait dressé des reposoirs. Mais pour quelques réfractaires ou quelques indifférents, l'échevinage de ce temps-là, supérieur en intelligence à nos modernes municipalités, n'interdisait point les processions publiques ; il donnait « les sergens de la ville pour faire faire rends », et tout se passait en bel ordre. L'évêque célébra la grand'messe et procéda à la dédicace de la chapelle. La cérémonie achevée et l'office chanté, on songea au repas. « Madame la comtesse de Saint-Paul, dit une vieille relation, dîna avec toutes nos sœurs et grant nombre de noblesse avec eux, car on leur avoit fort bien aprêté ce qu'il faloit. »

S'il était utile de faire refleurir la piété et d'encourager la vie de prière dans la cité amiénoise, il était plus important encore d'y relever l'éducation. Dans l'énumération des religieux suivant la procession de juin 1608, nous n'avons guère vu figurer que des ordres appliqués à la prédication ou aux observances claustrales. Il y avait là une lacune à combler. Madame de Saint-Paul l'avait compris ; aussi elle « procura que la Compagnie de Jésus eust un college à Amiens, et y servit heureusement[2] ».

Il y avait des années et des années que cette affaire traînait

carré dont la chapelle, au nord, était le quatrième. La partie du terrain donnant sur la rue des Corroyers est aujourd'hui occupée par le couvent des Pères Dominicains. Sur l'histoire de cet ancien monastère, voir *Trois Reines chez les Carmélites d'Amiens*, par Ch. Salmon. Amiens, 1873, in-8. Ces trois reines sont Marie de Médicis, Anne d'Autriche et Henriette de France, qui visitèrent en juin 1625 la cellule de Madame Acarie.

1. *Journal*, p. 152.
2. Hilarion, p. 119.

en longueur. Dès 1583, Mgr de la Marthonie avait projeté de faire passer le collège de la ville aux mains des Jésuites. L'entreprise, bien vue par la population, contrariée seulement par quelques intéressés, avait fini par se perdre dans l'oubli au milieu des guerres civiles et étrangères. Amiens payait trop sa large part aux troubles pour s'occuper beaucoup des écoles. La Compagnie, de son côté, avait été trop éprouvée depuis le décret d'expulsion du 29 décembre 1594, à la suite de l'attentat de Jean Châtel, pour songer à faire des fondations. L'édit de Rouen (septembre 1603), en rétablissant les Jésuites dans le royaume, changea la face des choses. Les Pères réintégraient leurs établissements et étaient autorisés à en ouvrir de nouveaux avec l'autorisation préalable du roi. Les demandes des villes affluèrent. Henri IV, conseillé par le P. Coton, provincial de France et son futur confesseur, accorda la permission pour dix-huit. Amiens y était compris.

Des pourparlers s'étaient, en effet, engagés entre les diverses autorités de la ville, et le comte de Saint-Paul, gouverneur de Picardie, avait sollicité du roi des lettres-patentes. Les lettres furent accordées le 28 février 1604[1].

Mais il fallait payer pour leur expédition. La somme était si ronde que les Jésuites s'y refusèrent; le P. Coton obtint l'exemption des frais.

Cependant les conditions d'établissement n'étaient pas encore réglées entre les parties, et les négociations durèrent deux années. Coton se rend à Amiens et y passe trois jours. Les habitants l'accueillent avec une vive sympathie. Ils lui offrent trois mille livres et se chargent des bâtiments et du mobilier. En retour, ils ne désirent que cinq classes, avec un petit cours de logique ajouté à la rhétorique. « Vraiment, écrit le P. Coton au P. général Aquaviva, si mes prières pouvoient quelque chose, je supplierois votre Paternité de ne pas refuser cette grâce à ce bon peuple, et de permettre au P. de Machauld, lorsqu'il ira prêcher l'Avent à Amiens, de traiter cette affaire avec la ville, de peur que, si elle est différée plus longtemps, elle ne s'en aille en fumée. » Le P. de Machauld prêcha l'Avent, vit les chanoines et les

1. Prat, *Recherches*, t. II, p. 294 et 309.

magistrats et rencontra partout les dispositions les plus favorables.

L'absence de Mgr de La Marthonie retarde d'un an la conclusion des arrangements. Dès son retour, l'évêque tient, le 1er octobre 1607, une réunion générale à son palais. Le comte de Saint-Paul, M. de Treignel[1], gouverneur de la citadelle, des membres du chapitre, des notables, le P. de Machauld, revenu pour la circonstance, tombent d'accord, et à l'unanimité on décide de céder à la Compagnie de Jésus les bâtiments et les revenus du collège de Saint-Nicolas ou des Grandes-Écoles. Le Père Ignace Armand, provincial, accepte, à la condition que des classes de philosophie et de théologie s'ajouteront avec le temps à celles de belles-lettres.

XII

NAISSANCE D'UN FILS

Dans cette fondation d'un collège de Jésuites à Amiens se mêlait-il de la part du comte et de la comtesse de Saint-Paul quelque arrière-pensée d'avenir? Songeaient-ils à confier plus tard leur enfant à la Compagnie, comme avait fait Mayenne à Dijon pour le marquis d'Aiguillon ? On ne pourrait que le conjecturer sans preuves.

Durant le commencement de leur séjour 1595-1599, leur union n'avait pas été féconde. Lors de ses premières espérances, la comtesse fut victime d'une émotion. Deux pages de l'hôtel de Saint-Paul ayant mis la main à l'épée, le comte accourut pour les séparer. La comtesse crut qu'ils en voulaient à la vie de son mari, et tomba évanouie.

Cinq autres années se passèrent sans qu'un nouvel espoir se déclarât. Elle résolut alors de porter ses prières au sanctuaire le plus vénéré de la Picardie et de l'Artois. Au mois de juin 1604, rapportent les vieilles chroniques[2], elle se rendit en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, la célèbre Vierge à qui Louis XI avait donné l'investiture féodale.

1. Et non pas Fregenelle, comme on le lit dans le P. Prat, et ailleurs.

2. *Histoire de Notre-Dame de Boulogne,* par l'abbé Haigneré. Boulogne 1864, in-12, p. 200, *sqq.*

Ses pieuses instances furent exaucées [1]. Le 9 mars 1605, vers 11 heures du soir, elle mettait au monde un fils qui fut nommé Léonor, comme ses aïeux. Anne de Caumont songea aussitôt au baptême. Autour d'elle, on voulait y apporter des retards et attendre la réponse des grands qui pourraient assister à la cérémonie. Mais, écrit le P. Daire, elle s'y refusa « en mère tendre, pleine de religion [2] ». Pour ne rien perdre de ce bel exemple, écoutons le Bourgeois d'Amiens nous raconter dans sa langue chrétienne, et à la manière des livres de raison, le baptême que l'on appellerait aujourd'hui démocratique, et qui fut simplement un acte de la fraternité et de la liberté chrétiennes telles que les eût comprises saint Louis, aïeul de Léonor.

Le jœudi x^e mars 1605 [3], écrit Patte dans son *Journal*, madame la comtesse de Saint-Paul accoucha d'un fils, à la grande joye des habitans de ceste vile d'Amiens, lequel fut baptizé ledit jour dans la chappelle des Trois Cailloux par monsieur l'evesque [4], *et son parin ung pauvre viel hommme mendian et une pauvre vielle femme aussy mendiante de ceste vile*, le tout fait par monsieur le comte et madame sa femme par humilité, lesquels luy donnirent le nom Leonnor. Dieu le vœulle bien assister et faire la grace à ses père et mère d'en faire ung vaillant prince en la craincte de Dieu [5] !

Le vœu de cet honnête homme sera un jour exaucé. De la joie qu'éprouvèrent avec lui les Amiénois, fort attachés qu'ils étaient à la famille de leurs gouverneurs, il nous reste un témoignage dans les curieux vers d'un contemporain de Voiture, le chanoine Adrien de la Morlière, premier annaliste de la ville. L'auteur des *Antiquitez d'Amiens* [6] n'avait pas même attendu la naissance du petit prince pour « amuser

1. *Mémoires de La Force*, t. I, p. 382.

2. Daire, *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*. Paris, Didot, 1782, in-4, p. 153.

3. Date inexacte, explicable par ce fait que la naissance eut lieu dans la nuit du 9 au 10.

4. Mgr Geoffroy de La Marthonie.

5. Patte, p. 148.

6. *Les Antiquitez, histoires, et choses plus remarqvables de la vılle d'Amiens*, par Adrien de La Morlière, chanoine. Paris, Cramoisy, 1642, in-fol.

familièrement » la mère de ce qu'il appelle justement ses « rapsodies » en l'honneur de l'héritier des Saint-Paul. Deux fois déjà il avait dédié à l'indulgente comtesse ses œuvres poétiques de jeunesse : d'abord une *Complainte de Daphné* [1], c'est-à-dire de la ville d'Amiens, mélange de sonnets et de vers latins farcis de grec, au tour des plus galants [2]; puis une *Gvirlande ou Chappeau de flevrs* (1598). Ces onze sonnets, qui devancent de quarante ans les soixante-deux madrigaux de la *Guirlande de Julie*, en sont littérairement à un siècle de distance, et servent de prolongement aux chapels de fleurs du moyen âge, eux-mêmes renouvelés des Grecs. Ils interprètent le sens de la beauté ou de la vertu dans une « élite » de fleurs « nobles » : l'Hyacinthe, la Rose, le Lierre, le Soucy, la Pensée, la Couronne impériale, le Laurier, l'Œillet, le Lis, le Narcisse, la Flambe [3]. Cette fois l'auteur présente un *Prognostique* [4]. Ce sont de « petits sonnets » que j'ai « basty », déclare-t-il à la dame dans un avant-propos, « sur la naissance du *fils* que, moyennant la grâce du Tout-Puissant, vous avez à mettre bien tost au monde ». L'enfant

1. *Complainte de Daphné à très haulte et très vertueuse princesse Madame M. Anne de Cavmont, comtesse de S. Pol et Duchesse de Fronsac, Antiquitez*, p. 397.

2. Sonnet

Sur votre front reluit la majesté,
L'amour a pris en vos deux yeux sa place,
Deçà, delà, voltigeante est la grace,
Ferme par tout s'arreste la beauté * ;
Vostre beau sein loge la chasteté,
Et vos cheveux l'attraict qui nous enlace...

(*Antiquitez*, p. 401.)

3. *Gvirlande ov chapeav de flevrs à Madame M. la comtesse de S. Pol*, etc. *Antiquitez*, p. 403. Malherbe dit encore dans un *Sonnet pour Richelieu :*

Trouve sa récompense aux *chapeaux* du laurier.

Voir l'*Art poétique de Boileau*, par le P. Victor Delaporte, t. I, p. 326, et aussi t. III, p. 84, à propos de ces deux vers :

On ne lit guère plus Rampale et Mesnardière,
Que Magnon, Du Souhait, Corbin et La Morlière.

4. *Prognostiqve*, à la même. *Ibid.*, p. 411.

* Allusion à la devise des Caumont : *Ferm Caumont.*

ne devant naître que dans quatre mois (mars 1605); il était hardi d'augurer ainsi sur une question délicate. Le bon chanoine entrevoit la « pasle envie » qui débat son opinion et l'accuse de lancer une fausse prophétie. Mais en dépit de ceux qui gagent pour une *princesse* et non pour un *prince*, « je suis résolu, ajoute-t-il, de tenir bon et chanter ce genethliaque en faveur du jeune *Prince* ». Là-dessus, une douzaine de sonnets. Dans l'un, il présente du raisin de son jardin ; dans l'autre, des roses de novembre. Tous ces souhaits sont tantôt païens, — Mars et l'Amour enrôlant l'héritier des Saint-Paul sous leurs drapeaux ; — tantôt français et chrétiens, le descendant du comte de Dunois devant être « docte d'enfance, endossant le harnois », en attendant que par son savoir et ses prouesses il renouvelle les hauts faits des croisés, conquérant bonnement toute l'Asie et jetant bas

Les murs de Suse et ceux de Babylone.

A côté de ces hyperboles ridicules et de ces déclamations emphatiques, on trouve certaine pièce, au ton plus simple et presque idyllique. Le poète s'adresse au Printemps, — saison du prochain berceau, — afin que tout sourie à l'enfant pour sa venue :

Sonnet

Qu'Eole tienne ore les bouches closes...
Qu'orage aucun ne s'esmeuve en ce temps,
Soit l'air en paix, comme un parfum de roses.

Rient par tout les fleurettes escloses,
Le mol zephir regne ainsi qu'au printemps,
L'aigre soit doux, tant que Madame à temps
Ait mis au jour ses richesses encloses.

Le poète risque alors une apostrophe à la Somme qui roulait, à l'en croire, non de la tourbe noire, comme de nos jours, mais de « petites écailles et arènes d'or », ainsi que le Pactole des anciens. Ses nombreux canaux ne charriaient sans doute pas encore les impurs déchets de l'industrie.

Some, à ce coup, soient tes canaux divers
Dorez au fond, d'emeraudes couverts ;
Chez toy naistra l'héritier de mon prince.

Par ce [1], Seigneur, ta cité florira.
Sous son enseigne aux astres s'en ira
Par maints beaux faits la Picarde province [2].

C'était bien un prince qui avait répondu aux vœux du poète; mais là devait s'arrêter le succès de ses prédictions. Ses méchants vers n'influèrent pas plus sur la vie du *Marcellus* des bords de la Somme que ceux de Virgile sur l'enfant prédestiné des rives du Tibre.

Ils n'assurèrent même point, comme le charme jeté par la baguette magique des bonnes fées, la santé au nouveau-né. En vain, Henri IV, avait mis un joli hochet dans le berceau du petit Léonor de Fronsac, âgé de trois ans, en érigeant le marquisat en duché-pairie (janvier 1608) pour son père et pour lui. L'enfant fut malaisé à élever, et passa jusqu'à sa septième année par de graves maladies. Une des meilleures ressources de la comtesse de Saint-Paul était alors de le recommander aux prières de ses chères carmélites et spécialement de la sœur Isabelle des Anges à qui elle « portoit tant de respect qu'elle l'appeloit sa bonne mère, et vouloit aussi qu'elle l'appelast sa fille [3] ». La religieuse, auteur de la biographie de la Carmélite, prétend même que le petit duc était « un fruit de ses oraisons », et qu'il avait été obtenu de Dieu par ses instantes supplications. L'écart des dates est tellement manifeste qu'il faut ranger ceci parmi les pures légendes. Léonor était né le 9 mars 1605, et la mère Isabelle n'arriva à Amiens que le 13 mai 1606. Le fait qui suit est plus croyable : « Le petit duc n'ayant encore qu'un an et demy fut attaqué d'une si grande maladie que les medecins en désespérèrent. Madame sa mère vint au couvent toute outrée de douleur, prier notre venerable Mere de demander à Dieu la santé, et la vie de celuy qu'elle croyoit avoir obtenu par ses prières. Elle luy promit de le demander instamment à sa divine Majesté, et d'y faire joindre toutes ses sœurs. A peu de jours de là, le petit se trouua tout à fait guery... de sorte que

1. Le petit duc.
2. *Antiquitez*, p. 413.
3. *Vie d'Isabelle des Anges*, p. 96.

Madame la comtesse disoit que par le moyen de la Mere Isabelle Dieu le luy avoit ressuscité[1]. »

A partir de l'âge de sept ans, la santé prit le dessus, et Léonor, bien que souvent éprouvé encore, ne fut plus attaqué dangereusement que par la terrible maladie, impitoyable alors : la petite vérole. Encore se montra-t-elle bénigne envers lui, et ne lui laissa-t-elle ni marques au visage ni infirmité. Le jeune prince devint donc aussi beau, aussi fier, que pas un de sa naissance et de son temps. Adroit aux exercices du corps et à tout ce qu'il faisait, il se montrait plein de bonne grâce « soit à pied, soit à cheval », et par un effet de « sa riche et forte taille » il paraissait avoir plus que son âge[2].

Sa physionomie répondait à sa remarquable prestance ; « jamais il ne se fit un plus excellent meslange de majesté et de douceur que celles qui reluisoit en son visage » ; l'air courtois, les manières nobles et généreuses, il laissait éclater son ardeur pour les grandes choses. Il ne se distinguait pas moins dans l'étude. Anne, sa mère, après avoir longtemps cherché à qui confier son éducation, avait fixé son choix sur un sieur Magne, personnage absolument oublié aujourd'hui, connu alors à Paris et en France pour réunir toutes les qualités de savoir et toute la perfection de vertu requises dans les fonctions délicates de gouverneur d'un prince. Mais ces témoignages de science et de bonne conduite délivrés soit au maître, soit à l'élève, en style banal, par le P. Hilarion, ne nous renseignent guère sur le détail des travaux auxquels fut appliqué Léonor d'Orléans. Son instruction fut-elle encyclopédique, comme celle du dauphin Louis XIII, plus âgé que lui de trois ans? Aucun Héroard ne nous a édifiés là-dessus.

Nous savons seulement quelles difficultés sa mère eut à surmonter pour mener à bien une éducation à laquelle le comte de Saint-Paul ne s'intéressait pas ou ne faisait qu'apporter des entraves.

1. *Vie*, p. 98.
2. Hilarion, p. 106.

XIII

GÊNE FINANCIÈRE

Magnifique et capricieux, Saint-Paul dépensait en représentation sans regarder à rien, et se ruinait périodiquement, tantôt à la guerre, tantôt à la cour. La fortune de sa femme était immense ; il la dissipa follement. Anne, bonne par caractère et affectueuse, ne savait pas lui résister ni le retenir. Lui, au lieu de savoir gré à l'épouse dévouée de toutes ses concessions et de tous ses sacrifices, ne craignait pas, dans son ingrat égoïsme, de la réduire à un train indigne de sa qualité. Singulier spectacle que celui de cette fille de la fastueuse maréchale de Saint-André, cette femme d'un Longueville épuisant son crédit et empruntant de tous côtés afin que son mari *paraisse* et fasse une *belle dépense*, durant six mois, au siège d'Amiens par Henri IV. Pendant ce temps, la digne princesse se retire à Abbeville avec tous ses domestiques. Là elle se réduit à rien avec les siens, se refusant tout divertissement et partageant ses dernières ressources avec les victimes de la guerre ou des épidémies. Un trait, conté dans la langue naïve de l'époque, nous la peint tout entière dans ce rôle secourable aux malheureux.

« Il avint durant son séjour à Abbeville, un matin, comme elle revenoit de l'Église, que deux pauvres femmes tenant une petite fille âgée de quatre ou cinq mois, lui demandèrent de quoy avoir du laict pour cet enfant, le père et la mère de laquelle estoient morts de peste, et n'avoient laissé aucuns biens. Cette charitable princesse fut touchée de si grande compassion, qu'à l'heure même après l'avoir fait visiter par les médecins pour voir si elle n'avoit aucun mal contagieux, elle la bailla à une bonne nourrisse, et après qu'elle fut sevrée, la prit chez elle, la fit élever avec soin, et à sa suite bien instruire à la piété, puis lui fit apprendre à faire divers ouvrages, et enfin la dota et la maria richement[1]. »

Aux dépenses excessives du siège d'Amiens avaient succédé, pour le comte de Saint-Paul, celles du voyage de Savoie

1. Hilarion, p. 103.

avec Henri IV. Il y jeta l'argent sans mesure, se distinguant parmi les courtisans par ses profusions et ses largesses. Il en avait tout l'honneur et la comtesse tout le déplaisir. Le contre-coup de cette vie princière du mari se faisait cruellement sentir dans l'existence de la femme. Anne de Caumont se voyait « dépourveüe de tout ce quy lui estoit nécessaire, réduite à vivre bien petitement à une maison à la campagne ou à Amiens, où il falloit emprunter la plus grande partie de ses nécessitéz [1] ». Étrange situation pour une gouvernante de Picardie; mais le mal était sans remède. Avait-elle des procès, son mari, au lieu de soutenir ses intérêts, la contraignait à de ruineuses conciliations. Dans une affaire où il y avait tout à espérer de l'avis de son conseil, et rien à craindre, il lui faisait « quitter à sa partie quinze mille livres de rente ». La raison, digne d'un parfait courtisan, était que Saint-Paul, en agissant autrement, se fût attiré le « mauvais œil » du roi. A son maître complaire, telle est l'unique maxime de ce « fort beau prince » [2].

La duché-pairie, qui avait récompensé son dévouement à Henri IV, ne faisait que rendre plus triste l'état de maison de la duchesse. On ne voit pas qu'après 1608 les choses aient en rien changé. Il continua de dépenser en luxe; elle, de se priver pour faire l'aumône, et de souffrir « avec une modestie et une patience toute chrestienne [3] ».

Ces derniers mots, sans sortir de la vérité, sont d'un panégyriste. Le ménage allait au plus mal. Saint-Paul persistant à gaspiller les biens de sa femme, celle-ci se résolut enfin, dans l'intérêt de leur enfant, à recourir aux moyens extrêmes. Aux plaintes et aux reproches allaient succéder les éclats et le recours en justice. On en parlait à la cour. La Force, ce neveu qui avait disputé à Anne de Caumont l'héritage de ses père et mère, en fut informé par le bruit public. « Vous oyerez, écrit-il à sa femme, d'étranges mystères de M. et Mme la comtesse de Saint-Paul [4]. » Ces derniers mots seraient-ils

1. Hilarion, p. 104.
2. *Ibid.*, p. 103.
3. *Ibid.*, p. 104.
4. La Force à Mme de La Force. Paris, 26 janvier 1610. *Mémoires*, p. 261.

une allusion discrète à quelque scandale de galanterie donné par le comte ? M. de la Ferrière a pu se le demander, surtout en lisant ce qui suit dans une autre lettre de La Force (31 janvier 1610) : « Vous aurez su, par nos enfants, le mauvais ménage qui est entre M. le Comte et Mme la Comtesse de Saint-Paul. Il s'en vint hier exprès me trouver en ma chambre pour m'avertir de son arrivée d'elle, et qu'il étoit au désespoir de la résolution imprudente où elle s'étoit jetée ; qu'il recouroit à moi pour me prier de lui assister de mon avis à ce fâcheux affaire, et pour la dissuader de ses mauvaises opinions. C'est un étrange mystère ; je la verrai aujourd'hui, si je puis[1] ».

Il s'agissait, sans doute, d'une séparation de biens, à quoi la comtesse de Saint-Paul songeait dès lors comme au dernier moyen de sauver les restes de son patrimoine et de ses revenus.

Tout en approuvant l'esprit d'ordre et de prévoyance de la mère en faveur du fils, l'on ne saurait refuser au mari le bénéfice des circonstances atténuantes. La vie de cour était ruineuse, avec ses perpétuelles cérémonies joyeuses ou funèbres. Or Saint-Paul n'en manquait pas une; comme il avait autrefois assisté au sacre de Henri IV, nous le retrouvons maintenant aux funérailles du roi[2]. Que ce soit le service du cardinal de Gondi, ou celui de l'empereur Mathias, on continuera longtemps de le voir figurer à toutes ces représentations avec sa longue robe, son chaperon et sa queue portée par des pages.

1. Le même à la même. Paris, 31 janvier 1610. *Ibid.*, p. 252.

2. M. Hector de La Ferrière s'est trompé en affirmant le contraire. Voir la *Description de la pompe funèbre* dans l'*Histoire de la Ville de Paris*, par D. Félibien et D. Lobineau. Éd. 1725, t. V, p. 512, col. 2. — Malherbe à Peiresc, dans les *Œuvres de Malherbe*, éd. Lalanne, t. III, p. 201.

(A suivre.) H. CHÉROT.

DE LA RIME FRANÇAISE

SA NATURE

SES LOIS ET SES CAPRICES — LA RIME RICHE — CONDITIONS ET QUALITÉS DE LA RICHESSE — SES EXCÈS

(Quatrième article[1])

XVI

Il existe des classifications minutieuses pour les rimes, tout ainsi que pour les animaux, les végétaux, les minéraux, et pour beaucoup d'autres choses, y compris les figures de rhétorique. Il serait plus simple, et surtout pratique, de répartir les rimes en deux seules catégories, comme les champignons, et de dire : Il y a les bonnes rimes et les mauvaises. Mais les savants ont tout classé, tout étiqueté, dans les prosodies, aussi bien que dans les musées. Force nous est d'imiter les savants et de numéroter les espèces.

1° Au point de vue des sons, plus ou moins identiques, la rime est *riche*, ou, pour parler la langue de nos aïeux, *léonine;* voire *surabondante*, *millionnaire ;* ou bonnement, *suffisante*, ce qui signifie d'ordinaire *indigente ;* elle peut même, quand elle n'atteint pas la médiocrité nécessaire, être défectueuse, vicieuse, lâche : les épithètes ne manquent point dans les livres.

2° Au point de vue de la sonorité forte ou faible des syllabes, les rimes sont *masculines* ou *féminines*.

3° Si on les examine par rapport au nombre des sons identiques qui se suivent, il en est de *monorimes*, de *régulières*, de *redoublées*.

4° Quant à la disposition des sons, les rimes sont *plates*, *croisées*, *mêlées*, *en écho ;* et si l'on remonte, pour mémoire, aux jeux des Crétin, Molinet, Meschinot et Marot, on a la rime *annexée*, *fratrisée*, *enchaînée*, *couronnée*, *empérière*,

1. V. *Etudes*, 13 juin, 15 juillet et 15 septembre 1896.

équivoque, *batelée*, *renforcée ;*... et peut-être que j'en oublie. Mais s'arrêter à ces merveilles-là, c'est, disait Pasquier, « se faire tort à soy-mesme en épinochant sur ces pointilles ».

5° D'après l'origine de certains sons dont on fait des rimes, il y a des rimes *normandes*, *parisiennes*, *gasconnes*, *chartraines* et d'autres, sans doute.

6° D'après la valeur des lettres qui composent les syllabes finales, on a les rimes *pour l'oreille*, — les seules vraies rimes, — et d'autres qui sont dites rimes *pour les yeux.*

7° Si l'on considère l'effet produit par les consonances, on trouve les belles et agréables rimes, des rimes pour rire, *burlesques*, et depuis M. de Banville, *funambulesques.*

8° Appliquées aux poèmes à forme fixe, sonnet, rondeau, sextine, et combien d'autres, la rime a des allures régulières qui prennent les noms desdits poèmes ; et pour une forme en particulier, on n'a pu encore lui trouver un nom français : cela s'appelle *terza rima.*

Pour un certain nombre de ces merveilles, j'invite mes lecteurs qui en auraient le goût et le loisir à consulter les Prosodies et Traités de versification ; sans omettre les Dictionnaires de rimes, en commençant par l'*Art poétique* du bon Sibilet « pour l'instruction des jeunes studieus et encore peu avancés en la Poësie françoise ». — Je suppose mes lecteurs *studieus* et *avancés ;* il s'ensuit que je leur parlerai d'abord, surtout, et au long, des belles rimes. On les appelle d'ordinaire riches et heureuses, deux termes qui ne s'excluent point, lorsqu'il s'agit des rimes ; leur richesse vient plutôt de l'exactitude et plénitude du son ; leur bonheur, plutôt du mot choisi qui porte la syllabe consonante.

Et avant de passer plus outre, je ne veux pas négliger une remarque savante et généreuse de l'allemand Tobler. On serait peut-être taxé de chauvinisme à dire qu'aucune langue n'égale la nôtre pour la richesse et la variété des syllabes finales. Le témoignage d'un docte professeur de Berlin semblera plus impartial ; et le voici. Selon Tobler, la langue la plus fournie de consonances finales diverses, c'est la française : « La langue française, dit-il, rend la rime très facile ; plus facile peut-être qu'aucune autre des langues qui lui sont

congénères[1]. » Tobler dit vrai ; sauf en ce point — car Tobler n'est point poète — que l'abondance des rimes les rend faciles à trouver ; il ignore combien de peine le poète doit se donner pour choisir : l'embarras du choix est une grosse difficulté. Mais Tobler a raison d'avouer qu'en aucune autre langue il n'existe autant de finales variées, autant de rimes.

En plus des richesses communes ou particulières, nous avons toutes les combinaisons de nos syllabes nasales ; et nous avons l'incroyable diversité des consonances féminines. Vers 1789, on se doutait à peine de ces incomparables ressources de notre langue, et cette ignorance était un abus ; beaucoup plus criant que la plupart de ceux auxquels les rêveurs affolés (presque tous rimeurs indigents) prétendaient offrir un remède : « A la fin du dix-huitième siècle et sous le premier Empire, on ne savait plus, écrit M. de Banville, qu'une vingtaine de rimes, pauvres, niaises, inexactes et toujours les mêmes. Il fallait les amener forcément, puisqu'on n'en avait pas d'autres, et puisqu'on n'en savait pas d'autres[2]. »

Évidemment, *vingt* rimes, c'est le plus bas mot ; mais en multipliant vingt par dix, on aurait, à peu de chose près, le chiffre le plus élevé des rimes françaises dont les rimeurs usaient et abusaient jusqu'au dégoût.

La richesse et le bonheur des rimes exigent :

1° L'identité de son. Et cela va de soi : la nature de la rime le veut ; un son inexact est un grincement : l'oreille attend une consonance identique à la première syllabe ; plus l'oreille est délicate, plus elle réclame et plus elle goûte cette homophonie. Suivant M. Becq de Fouquières, l'homophonie heureuse et riche comprend l'identité de la voyelle, des articulations qui suivent, et de l'une au moins des articulations qui précèdent :

Je suis jeune, il est vrai ; mais aux âmes bien nées,
La vertu n'attend pas le nombre des années.

(Corneille, *le Cid.*)

1. *Le Vers français*, p. 158.
2. *Petit Traité*, p. 65.

Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons.
(La Fontaine, *les Animaux malades de la peste.*)

L'articulation qui précède s'appelle chez les gens du métier : *consonne d'appui.* On disait, au dix-septième siècle, *lettre d'appui ;* ce terme plus général est plus exact : souvent en effet, l'appui vient d'une voyelle : *néant-géant, cierge-vierge ;* ou même d'une diphtongue : *Louis, éblouis.* Dans l'exemple ci-dessus, *moutons* et *gloutons*, il y a double articulation, d'une consonne et d'une diphtongue.

On connaissait la lettre d'appui chez les classiques. En 1685, le P. Mourgues recommandait fort la rime à *lettre d'appui*, par la raison « qu'elle flatte plus agréablement l'oreille[1] ». Elle flatte l'oreille, parce que l'homophonie est plus complète ; elle charme l'esprit, parce que le mot — chez les vrais poètes — est mieux choisi ; elle réjouit les initiés, parce qu'ils sentent là, non seulement un jeu savant, mais un effort de volonté artistique. Les autres rimes, les suffisantes, s'attrapent au vol. Les rimes riches, à lettres d'appui, veulent être chassées, et ne se laissent prendre que par les meilleurs Nemrods de la poésie.

Les romantiques, pour renouveler l'art, renouvelèrent en premier lieu les rimes à lettres d'appui. Je dis *renouvelèrent*, et non point *inventèrent* ou *découvrirent*, ce qui serait une grosse erreur. Et très grosse est l'erreur de M. Becq de Fouquières décrétant ceci, d'un ton absolu : « Le régime de la rime suffisante est celui du vers classique, tandis que celui de la rime pleine est celui du vers romantique. » Cela est vrai et faux. Le régime de Ronsard, de Malherbe, de Saint-Amand était celui de la rime pleine et souvent à lettre d'appui ; Corneille, lui aussi, rime souvent en rime pleine et riche. Prenez au hasard, dans *Polyeucte ;* lisez ces alexandrins de l'acte IV, scène troisième :

Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne ;
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne...

1. *Traité de la Poésie française*, p. 33.

Les bontés de mon Dieu sont bien plus à chérir :
Il m'ôte des périls que j'aurais pu courir ;
Et sans me laisser lieu de tourner en arrière,
Sa faveur me couronne entrant dans la carrière.

Voilà des rimes pleines, s'il en fut. A la fin du dix-huitième siècle, où il n'y avait pas plus d'artistes en France que de forêts dans le Sahara, le digne M. de La Harpe réclamait la rime riche, formée de plus d'une articulation : tout au moins pour la poésie lyrique.

« L'oreille, disait M. de La Harpe, est flattée de ce retour exact des mêmes sons qui retombent si juste et si près l'un de l'autre ; et ce plaisir tient en partie à je ne sais quel sentiment d'une difficulté heureusement vaincue, qui sera toujours pour les connaisseurs un des charmes de la poésie, quand il ne sera pas le seul[1]. » — Hélas ! oui, chez d'aucuns, il est le seul.

Les poètes romantiques ayant d'autre part, non point inventé, mais multiplié les césures secondaires du vers de douze pieds, ou, comme parle V. Hugo, « disloqué ce grand niais d'alexandrin », il fallait, pour lui garder une allure régulière, accentuer le rythme final, marquer plus fortement à la fin la mesure qui tendait à disparaître, ou à s'éparpiller au milieu du vers. De là, dans les poèmes romantiques, les rimes plus constamment riches, pleines, fortes, éclatantes.

La rime étant, dans tout vers bien fait, un mot de valeur, significatif par le son qu'il fait entendre comme par l'idée qu'il exprime, elle doit être particulièrement riche et soignée dans l'alexandrin romantique. On comprend, en effet, qu'il faut compenser les discordances par un redoublement de sonorité finale, et battre la mesure au terme de chaque vers avec d'autant plus de force et d'éclat, qu'elle paraît, dans le reste des douze temps, moins distincte et moins nette. La rime riche est le prix du vers brisé[2].

Et de fait, notre siècle aura vu le triomphe de ces rimes sonores qui, comme les cloches bien fondues et les instruments à cordes bien tendues, donnent, en plus du son nécessaire, des harmoniques fortes et douces.

1. *Cours de littér.*, t. VI, p. 159.
2. Paul Stapfer, *Racine et V. Hugo*, p. 296.

Tous les poètes, sauf deux ou trois, depuis les *Odes et Ballades*, ont visé à la rime riche. Et, la plupart du temps, pour juger d'un coup d'œil si le poème qui vous tombe sous la main est soigné, s'il vaut quelque chose, il vous suffira d'examiner les rimes. Lisez les vers par la fin ; si les rimes sont riches, il y a des chances que l'œuvre soit belle. Les lettres d'appui sont le trébuchet des bonnes pièces de poésie.

Néanmoins, rappelez-vous que la richesse ne fait pas toujours le bonheur ; n'oubliez point que le monde est encombré — les quais de la Seine aussi — de pauvretés aux rimes d'or ; et n'ajoutez point foi à Banville, le plus acharné chercheur de ces pépites, qui n'empêchent ni les gens ni les idées de mourir à l'hôpital. « Sans la consonne d'appui, déclare Banville, pas de rime, et, par conséquent, pas de poésie ; le poète consentirait plutôt à perdre en route un de ses bras ou une de ses jambes qu'à marcher sans la consonne d'appui ! »

De grâce, si vous êtes poussé par l'*influence secrète*, gardez vos jambes et vos bras, quand même, — et votre bon sens. N'allez pas vous imaginer, à l'instar des écoliers, que pour avoir acquis un Napoléon Landais tout neuf, vous allez conquérir le Pérou et le Parnasse. Il y a (c'est un secret de Polichinelle) des rimes riches, heureuses, magnifiques, sans une seule lettre d'appui.

XVII

Mais parlons encore un peu de ces rimes-là, puisque c'est le sujet de notre chapitre. L'identité du son, qu'exige la rime riche, porte avant tout sur la voyelle ou la diphtongue qui sonne. La rime ne sera bonne que s'il y a parfaite homophonie, voyelle longue sonnant avec voyelle longue, brève avec brève ; nous y insisterons, lorsque nous serons arrivés aux rimes *gasconnes*. Ici, une ou deux remarques, à propos des lettres qui accompagnent la voyelle de consonance. D'abord, les lettres qui suivent. Elles doivent être, sinon les mêmes, équivalentes ; et l'équivalence se produit avec des lettres fort différentes, surtout, c'est une observation juste de Tobler, avec des syllabes nasales. L'usage et le bon sens admettent comme exactes et même riches les rimes de *grand* et *franc*,

sang et *frémissant*, *poing* et *point*[1]. Au pluriel, les rimes de ce genre sont des plus belles. Superflu serait-il d'ajouter qu'entre la sifflante *s*, signe du pluriel, et les autres consonnes, l'équivalence n'est pas possible ; et c'est une raison pourquoi le pluriel ne rime point avec le singulier, — sauf chez les décadents, chose sans conséquence.

Les poètes de haute envolée s'en vont parfois si loin des chemins battus, qu'ils oublient la règle des équivalents et se contentent, sans y prendre garde, d'une assonance décadente. Témoin Lamartine, chez qui les chercheurs ont découvert des rimes pitoyables ; celles-ci, entre autres :

Comme au bleu d'une mer sans écume et sans algue,
Le vent des bois se fond en trempant dans la vague...
Et du fond gémissant de cette mer de crimes,
L'aurore à son réveil voyait flotter deux hymnes.

Ceci, pour le fond et pour la forme, ressemble furieusement à quelque phrase obnubilée de symbolisme arcane.

Autre point, et corollaire. La rime est boiteuse, au cas où l'une des deux voyelles finales est ornée de lettres parasites, sans équivalent dans l'autre consonance ; surtout au cas où ces lettres parasites sonneraient par liaison. Ainsi *grands* et *tyrans* riment très bien ; *grand* et *tyran*, assez mal. Suivant Becq de Fouquières, cela ne rime même pas du tout, et je suis fort enclin à suivre cet avis. D'autant que Becq de Fouquières le souligne de cette bonne raison : On ne saurait faire rimer ensemble « des mots dont la prononciation est identique quand ils sont isolés, mais dont la voyelle tonique ou la finale muette est suivie de consonnes à prononciation éventuelle dissemblable[2] ». Et Banville précise, en portant ce décret sans appel : « Un mot terminé par un *t* ne peut, sans faute grossière, rimer avec un autre mot qui ne soit pas terminé par un *t*[3]. » Et il daube sur Voltaire, qui rime ce distique « aussi mal que possible » :

Chacun porte un regard, comme un cœur différent ;
L'un croit voir un héros, l'autre voir un tyran.

1. *Vers français*, p. 154.
2. *Traité général de versific. franç.*, p. 35.
3. *Petit Traité de poésie*, p. 75.

Qu'on se permette ces pauvres rimes dans un couplet pour rire, ou dans une chanson à boire, la prosodie sérieuse n'en a cure ni souci. Mais que, dans des œuvres soignées, on fasse rimer *lui* avec *le jour luit*, *combat* avec *il succomba*, c'est, malgré les lettres d'appui, une faute ou une misère. V. Hugo eut cette faiblesse, peut-être une demi-douzaine de fois, dans ses poèmes de jeunesse ; depuis les environs de 1830, jamais. Et, chose singulière, V. Hugo aime mieux commettre des fautes d'orthographe, ajouter un *d* à *butor*, retrancher un *t* à *Clamart*, que de tolérer chez lui ces fautes de rime ; il écrit :

> ... Tel jour, Varron fut un butord;
> Paul-Émile a mal fait, Cicéron eut grand tort.
>
> (Châtiments, *Quelqu'un.*)

En quoi, d'ailleurs, V. Hugo est fidèle aux lois et usages des plus grands poètes du passé : Ronsard, Malherbe, Racine, Corneille, La Fontaine, Boileau... Boileau eut un jour la malencontreuse hardiesse de faire rimer *furibond* à *jambon;* ce jour-là, quel vacarme dans les marais du Parnasse ! Boileau fut traité de rimeur de balle, et son audace fut déclarée crime de lèse-majesté apollonienne.

Boileau s'était accordé cette négligence dans le *Lutrin* (ch. I, v. 120) ; Carel de Sainte-Garde, auteur de *Childebrand*, dénonça ce méfait à l'indignation publique ; Boileau s'avoua coupable, il se corrigea ; il biffa le *furibond.* Notez cependant qu'il avait eu soin d'enlever le *d* final et d'écrire *furibon;* et, qu'en cela, il obéissait aux conseils de Ronsard. Jamais un auteur classique, un peu grave, n'aurait osé faire rimer *furibond* terminé par un *d*, avec *jambon* sans *d*. Ronsard avait écrit à l'abbé Delbene :

Encore je te veux bien admonester d'une chose très-nécessaire ; c'est quand tu trouveras des mots qui difficilement recoivent ryme, comme *or*, *char*, et mille autres (tu) les rymes hardiment contre *fort, ord, accord*, *part*, *renart*, *art*, ostant par licence la dernière lettre du mot *fort ;* et mettre *for'* simplement avec la marque de l'apostrophe ; autant en feras-tu de *far'* pour *fard,* ou pour le rymer contre *char*.

Je voy le plus souvent mille belles sentences et mille beaux vers perdus par faute de telle hardiesse ; si bien que sur *or* je n'y vois

jamais ryme que *trésor*, ou *or* pour *ores, Nestor, Hector*, et sur *char, César*[1]...

Marmontel, au dix-huitième siècle; Quicherat, en plein romantisme, ont approuvé ces audacieuses timidités, et tout le dix-septième siècle poétique s'y était soumis « hardiment », encore que personne ne songeât à remplacer par une apostrophe la lettre parasite que l'on biffait sans scrupule. Racine, dans les *Plaideurs*, écrivait *hasar* pour rimer avec *car*. Tout, dit-il, avec son avocat,

Semble s'être assemblé contre nous par hasar;
Je veux dire la brigue et l'éloquence. Car...

La Fontaine, si indépendant en mainte occurrence, se pliait aux lois de Ronsard pour la suppression des finales parasites. Il dit du peuple des Coqs faisant mauvais accueil à la Perdrix :

Pour la dame étrangère ayant peu de respec,
Lui donnoit fort souvent d'horribles coups de bec.

(Fab. X, VII.)

Et ailleurs :

Le passereau, moins circonspec,
Lui donnoit force coups de bec.

(Fabl. XII, II.)

Mme Deshoulières orthographiait *répon* pour *répond*, afin de rimer exactement à *bon*. Racine, dans les *Plaideurs*, retranchait le *c* de *donc;* comme Sarrazin le retranchait de *blanc*, qu'il fait rimer à *Saint-Jean*. Sarrazin va même plus loin : il biffe le *t* de *vulgairement*, pour rimer à *roman*. Le P. Mourgues, qui cite ces licences, craint que l'on aille jusqu'à l'abus, et que les petites gens du Parnasse se brouillent avec l'orthographe; car, ajoute-t-il, « les licences ne sont que pour les maîtres[2] ».

Quoi qu'il en soit, ces exemples donnés par de tels hommes prouvent qu'ils ne pouvaient tolérer, à la rime, des lettres finales sans équivalentes; et que pour eux la rime n'était pas seulement dans la consonance, mais dans le mot,

1. *Abrégé de l'Art poétique.*
2. *Traité de la Poësie françoise*, p. 78.

chargé de cette consonance. De part et d'autre, ils voulaient une même physionomie aux deux mots de la rime : rien de plus à l'un qu'à l'autre. Ce n'était point, on a eu tort de le croire, qu'ils voulussent à toute force *rimer pour l'œil* : il ne s'agit point ici de rimer pour l'œil ; mais, au grand siècle, on aimait la symétrie, la convenance, l'ordre, en toutes choses ; ce qui dépassait la symétrie était inutile et encombrant : on le faisait disparaître. Gardons-nous de blâmer nos Maîtres.

Ce n'était pas davantage le besoin de rimer *pour l'œil*, qui leur faisait écrire : *Je croy*, *je dy*, *je vien*, *je voy*... Les poètes, c'est-à-dire, Malherbe, Corneille, Racine, Boileau, Molière, Scarron... et *tutti quanti*, se conformaient en cela à l'ancienne, naturelle et logique orthographe qui ne mettait point l'*s* aux premières personnes des verbes. Malherbe disait :

... Lorsque je couvry
Les plaines d'Arques et d'Yvry.

Et Racine :

Non, non ; Britannicus s'abandonne à ma foi ;
Par son ordre, Seigneur, il croit que je vous voy.

(Acte II, sc. II.)

Le P. Mourgues affirme : 1° Que cette orthographe est bonne ; 2° que les poètes de son temps remplacent l'*i* par *y* [1]. C'était du reste la règle admise par Vaugelas. Selon Vaugelas, les poètes pouvaient à leur guise se servir de l'*s* final, ou le retrancher : « Nos Poëtes se servent souvent de l'un et de l'autre pour la commodité de la Rime ; M. de Malherbe fait rimer au prétérit parfait défini *couvri* avec Ivry [2]. »

Ce n'était point un caprice de M. de Malherbe : c'était, nous l'avons dit, la vraie orthographe, observée au seizième siècle par tous les érudits, lesquels sachant bien que la première personne du verbe latin, d'où vient le nôtre, ne prend point l'*s*, écrivaient soigneusement : *Je voy*, *j'aimoye*, *je rendy*, etc. Sibilet suppliait les poètes d'imiter, en ce faisant, les savants en *us ;* et de suivre ces règles, les seules raison-

1. *Ibid.*, p. 68.
2. *Remarques*, p. 131.

nables. Autrement, « de celui qui ne les observe pas, le papier ne seroit estimé bon à autre chose qu'à envelopper du beurre ou encorneter des épices[1] ».

A propos de l'*s* final et de l'homophonie des rimes, encore une remarque d'histoire. Au dix-septième siècle, nous venons de le constater, on laissait dans l'encrier l'*s* du verbe, voire le *t*, le *d*, le *c* des autres mots, qui gênaient la symétrie. Mais alors pourquoi ces rimes des mots étrangers, où l'*s* gêne, semble-t-il, la consonance exacte et ne forme que des rimes pour l'œil ?

Racine fait rimer *Pallas* à *pas ; Burrhus* à *vertus ; Joas* à *soldats ; Argos* à *repos ?* Sont-ce là des rimes suffisantes ? Elles l'étaient, au siècle de Racine ; l'*s* final des noms propres ne se prononçait point : il y avait équivalence de *Pallas* à *pas ;* et *Cérès* rimait très richement à *guérets*[2].

Jamais nos poètes contemporains ne daigneraient faire rimer *Burrhus* à *vertus*, *Argos* à *repos :* ce serait de la dernière indigence. Ils s'y prennent d'autre façon, et pour transformer en rimes riches des finales qui ne sonnent pas exactement de même, l'une étant muette, l'autre sifflante, ils renforcent les syllabes à coups de lettre d'appui. Est-ce un progrès ? C'est un tour de force. Mais les prosodies qui accusent, sans cause, les poètes du temps passé d'avoir tant rimé pour l'œil, devraient réserver leurs foudres contre les contemporains, qui sifflent d'un côté de la rime et point de l'autre.

M. de Banville en rougit pour V. Hugo, son idole. V. Hugo jette en effet à tout propos de ces demi-rimes riches, où la consonance vient des lettres qui précèdent la voyelle tonique. Ainsi Hugo fait rimer *Pallas* à *coutelas, Atropos* à *repos ;* et accole presque tout l'Olympe et les noms antiques en *is*, *us*, *as*, *os,* à des mots français où l'*s* n'est pas entendu :

On voyait des lambeaux de chair aux coutelas
De Bellone, de Mars, d'Hécate et de Pallas.

(*Le Satyre.*)

Banville se fâche. Mais ces rimes-là, s'écrie-t-il, nous for-

1. *Art poétique françois*, p. 37.
2. V. Souriau, *l'Évolution des vers français*, p. 141.

cent à prononcer *coutelasse !* « même si nous ne sommes pas Marseillais et habitants de la Cannebière[1] ».

Or tous les romantiques et parnassiens de quelque mérite font rimer *coutelas* à *Pallas*, sans prononcer, que je sache, comme les habitants de la Cannebière, arrière-petits-fils des Phocéens. Jamais ils ne consentiraient à imiter Racine qui prononçait *Pallâ ;* ils ne riment pas exactement; mais, à leur sens, richement, grâce à l'*l*. C'est encore un triomphe de la lettre d'appui. Ce n'est pas le meilleur.

XVIII

Quant à vous, ami lecteur, visez à rencontrer, le plus que vous pourrez, avec l'homophonie très exacte, les lettres d'appui qui la fortifient ; et si vous êtes artiste, ce dont je ne veux point douter, visez à cette autre richesse, qui est, pour la rime, la grâce, plus belle encore que la beauté et qui consiste en ceci :

2° Identité de son avec dissemblance des lettres.

Oh! n'ayez de crainte! c'est vraiment le fin du fin; et ceux-là seuls pénètrent ce mystère, qui sont habiles parmi les habiles.

M. de Banville impose ce précepte à ses apprentis, imbéciles ou non : « Vous ferez rimer ensemble, autant qu'il se pourra, des mots très semblables entre eux comme son, et très différents entre eux comme sens. » Et M. de Banville cite le distique de Corneille :

> J'aime ta passion et suis ravi de voir
> Que tous ses mouvements cèdent à ton devoir.
>
> (*Le Cid,* acte II, sc. II.)

C'est quelque chose : mais il y a un art plus élégant et qui ravit tous les virtuoses. C'est d'amener, sans effort, à la rime des syllabes très semblables comme son, très diverses comme orthographe ; tels ces deux alexandrins de Boileau, dans l'*Art poétique :*

> Il est dans tout autre art des degrés différents ;
> On peut avec honneur remplir les seconds rangs (ch. IV).

1. *Petit Traité de poésie*, p. 79.

Voilà deux rimes exquises. Dans les deux syllabes, cinq lettres ; mais une seule qui soit la même. Ainsi en est-il de *vains* avec *quatre-vingts*, de *nœuds* avec *épineux*, de *les Allemands* avec *tu mens.*

Dès le dix-septième siècle (car il faut toujours partir de là et revenir là), on admirait cette variété jointe à cette identité. Consultez là-dessus l'auteur des *Décades*, ou *Jardin des racines grecques*, un rimeur, lui aussi ; mais comme heureusement il n'y en a plus.

La rime, dit Lancelot, n'est pas autre chose qu'un même son à la fin des mots. Je dis même son et non pas mêmes lettres. Car la rime n'étant que pour l'oreille et non pour les yeux, on n'y regarde que le son et non l'écriture. Ainsi *constans* et *temps* riment très bien [1].

Et très bien, ces deux derniers vers du grand récit de don Rodrigue :

Je vous les envoyai tous deux en même temps ;
Et le combat finit faute de combattans.

(Acte IV, sc. III.)

Interrogez les poètes qui ont des yeux et des oreilles, ils vous conteront qu'il y a une jouissance particulière en ces rencontres d'orthographe très diverse. Pourquoi ? Parce qu'il y a surprise. Le mot se présente tel qu'il est, avec ses deux formes : l'une pour l'oreille, le son ; l'autre pour les yeux, l'orthographe ; et il y a plaisir à constater que ces différences ne se contrarient point.

Le mot n'est pas un son abstrait, en l'air ; c'est une joie esthétique de trouver deux syllabes formées d'éléments contraires et d'un timbre identique. De là, si vous avez des yeux et des oreilles, réclamez avec les poètes délicats, avec M. Coppée, avec M. Sully-Prudhomme et d'autres, en faveur de l'orthographe usuelle et très française, que des barbares (de chez nous !) veulent *simplifier*, tout ainsi que les Vandales simplifiaient les monuments romains ou grecs, et que le fameux Omar simplifia la bibliothèque d'Alexandrie :

Toute réforme de l'orthographe usuelle fait horreur au poète... Les gardiens de la langue, qui ont traîtreusement amputé le noble *y* du mot

1. *Grammaire de Port-Royal*, ch. II, art. 1.

lys, ne se doutaient donc pas de la légitime indignation qu'ils exciteraient dans l'âme des lettrés délicats ? Ils ont sacrifié l'esthétique à l'économie d'un jambage [1].

Barbarus has segetes !

Mais fonçons plus avant. Puisque nous en sommes au chapitre des belles et élégantes rimes produites par des rencontres singulières d'orthographe, n'allons pas omettre une de ces rencontres, qui est une des meilleures bonnes fortunes pour le poète. C'est celle des sons, rendus complètement identiques, avec lettre d'appui, par le rapprochement d'un mot qui fait liaison avec celui de la rime. Expliquons-nous par des exemples; les exemples sont partout, même chez Boileau :

Ici, s'offre un perron ; là, règne un corridor ;
Là, ce balcon s'enferme en un balustre d'or.

A. P., I.

Mais souvent parmi nous un poète sans art,
Qu'un beau feu quelquefois échauffa par hasard...

A. P., III.

Rimes de rencontre voulue, rimes très riches. Citons encore; elles sont variées à l'indéfini, et elles ne figurent point dans le *Dictionnaire de rimes*. Le poète les crée à mesure; presque toujours avec des monosyllabes.

Et je dis qu'il faut être aussi fou que vous l'êtes,
Pour attaquer ces tours avec des arbalètes.

(V. Hugo, *Aymerillot.*)

Vous êtes ses vrais fils, vous qui savez pour elle
De l'orgueil féodal oublier la querelle.

(P. Longhaye, *Bouvines.*)

La liberté,

... Sur nos calmes sommets, plus haut que le tonnerre,
Remonte à son berceau, comme l'aigle à son aire.

(P. Longhaye, *Helvetia.*)

Pour m'apporter d'un coup vengeance, honneur, fortune,
L'occasion manquait ; Shane m'en apporte une.

(P. Longhaye, *Connor O'Nial.*)

1. Sully-Prudhomme, *Réflexions sur l'art des vers*, p. 21.

De ces belles et heureuses consonances on aurait vite fait d'en cueillir une page entière à travers le *Théâtre chrétien* du P. Longhaye. L'auteur y étale quasi autant de nobles leçons que de rimes d'or; mais les rimes d'or y tintent autant et plus que dans les pièces des dramaturges patentés.

XIX

Passons à une autre source de rimes choisies :

3° Identité du son avec diversité complète des mots qui riment.

Un des plus simples secrets, et des plus féconds, pour rencontrer des rimes neuves et riches, c'est d'écarter le plus possible de la fin des vers les mots de même nature, de même catégorie, ou en antithèse sur un même sujet, les mots qui s'attirent et s'appellent : *père*, *mère; païen, chrétien; bonheur*, *malheur; montagne, campagne; flots*, *matelots*, et ainsi de tous autres. A moins d'être relevées par des idées puissantes, ou rajeunies par des images fraîches, ces rimes sont misérables. Pourquoi? C'est qu'elles excluent la surprise.

Si les vers pseudo-classiques endorment, c'est d'abord que le thème en est vulgaire et que la langue en est plate; mais c'est aussi que toutes les rimes en sont connues d'avance. On est sûr que le substantif viendra suivi d'un substantif, le verbe d'un verbe, l'adverbe d'un abverbe, et le pâle adjectif d'un adjectif pâle. Quand les écoliers ont aligné côte à côte des mots comme ceux-ci : *harmonie*, *cérémonie; supérieur*, *inférieur; somptueusement*, *présomptueusement*, ils s'arrêtent, se croisent les bras, s'admirent, et plus d'un, comme le valet de Molière, est tenté de se demander :

> Où trouve mon esprit toutes ces gentillesses?

Ils se croient arrivés au comble de la richesse, en fait de rimes; jugez donc : ils ont cinq, sept, treize lettres pareilles, quelles rimes! Hé bien, ces rimes aux cinq, sept et treize lettres — la moitié de l'alphabet — sont lamentables.

Joachim du Bellay, un de la Pléiade, qui rima richement de jolies bluettes, voilà plus de trois siècles, qui aima plus

« son petit Lyré que le mont Palatin », et qui fut chanoine de Notre-Dame de Paris, quelques années après que Crétin et Molinet avaient porté l'aumusse à la Sainte-Chapelle, Joachim du Bellay avertissait les rimeurs de France de prendre bien garde à cette richesse d'emprunt, banale et creuse :

Quand je dy que la Rythme doibt estre riche, je n'entends qu'elle soit contrainte et semblable à celles d'aucuns qui pensent avoir faict un chef d'œuvre en François, quand ils ont rimé un *imminent* et un *éminent*, un *miséricordieusement* et un *mélodieusement*, encore qu'il n'y ait sens ou raison qui vaille [1].

C'est, qu'en effet, ces deux adverbes joints font pitoyablement, et ces deux adjectifs également.

Malherbe partage l'avis de Joachim du Bellay, et il en donne une raison profonde : Si les mots de la rime se ressemblent, les idées n'ont point de relief; donc, point de variété, point de heurt charmant qui réveille ; point de choc agréable, d'où jaillissent une étincelle et une joie artistique. Les vers coulent; ils ne bondissent pas.

Malherbe — c'est Racan, son disciple, qui parle — étoit si rigide, qu'il avoit peine à souffrir qu'on rimât des mots qui eussent tant soit peu de convenance ; parce que, disoit-il, on trouve plus de beaux vers en rapprochant des mots éloignés, qu'en joignant ceux qui n'ont quasi qu'une même signification.

Appuyons sur les vues de Malherbe et précisons-les. Ce sera une réponse anticipée aux honnêtes gens, qui, pour n'avoir vu ces idées-là nulle part, s'étonneraient de les découvrir dans notre travail. Ces idées-là ne sont pas tout à fait nouvelles ; elles viennent de haut et de loin. — « Malherbe trouve mauvaise la rime de *patrie* et de *vie*, parce que ce sont deux substantifs ; de *cruel* et de *criminel*, parce que ce sont deux adjectifs... » ; de *croire* et de *boire*, parce que ce sont deux verbes. « Il ne veut pas qu'on emploie des rimes qui s'appellent si bien l'une l'autre, qu'un simple débutant puisse, étant donné le premier vers, deviner le mot qui terminera le second [2]. »

1. *Deffense et illustration de la Langue françoise*, ch. II.
2. Souriau, *l'Évolution*, etc., p. 35-36.

Et Malherbe ne fut point le seul de son avis, même au grand siècle. Gombauld, le premier sonnettiste de l'Académie française, haïssait, à la rime, les mots de même catégorie, attendu que joindre ces mots-là, c'est ne prendre aucune peine ; c'est s'exposer à écrire facilement des vers faciles, c'est-à-dire des platitudes. Et le savant Ménage ! Un jour le savant Ménage, qui s'égarait sur les rives du Permesse, crut avoir fait merveille en ajustant deux ou quatre noms propres en ses rimes : *Amarillis* et *Philis*, *Marne* et *Arne*. Il montra son poème à M. de Gombauld, pour obtenir sa critique, ce qui veut dire une louange ; et Gombauld dit à Ménage : « Ces vers-là ne valent rien. — Pour quelle raison ? s'exclama le poète. — Ne voyez-vous pas, reprit le sonnettiste, que ces rimes sont trop communes ? Cela est trop aisé[1]. »

Après le savant Ménage, le savant Fontenelle, autre rimeur et académicien. En son discours prononcé à l'Académie, le 25 août 1749, Fontenelle (il avait quatre-vingt-douze ans et de l'expérience à revendre) exposa son avis touchant les bonnes rimes : « La Rime... je dis qu'elle est d'autant plus parfaite, que les deux mots qui la forment sont plus étonnés de se trouver ensemble. J'ajoute seulement qu'ils doivent être aussi aises qu'étonnés. » — Fontenelle, neveu de Corneille, s'exprimait de la sorte, juste au moment de l'apogée de Voltaire, lequel (ne nous lassons point de le répéter) « rime aussi mal que possible,... pour avoir éternellement associé des mots où la banalité le dispute à la parenté[2]. » Toutes les rimes de Voltaire, ou peu s'en faut, sont parentes : deux adjectifs, deux substantifs, deux verbes au même temps, notamment à l'infinitif; or, à ce propos des verbes à l'infinitif, le même observateur dont nous venons d'invoquer le témoignage contre les rimes de Voltaire ajoute : « J'ai noté que Hugo ne fait presque jamais rimer deux infinitifs en *er*. » C'est que Hugo, si pauvre par tant d'endroits, est le plus admirable rimeur de France et de Navarre. Même là où il est fou à lier, il joue de la rime en

1. *Menagiana*, édit. de 1693, p. 177.
2. Clair Tisseur, *Modestes observations*, p. 212-213.

virtuose impeccable ; il sème l'absurde à plume que veux-tu ; mais il pèse ses mots, il compte ses syllabes, avec le sang-froid d'un juif qui vérifie un rouleau de pièces neuves.

XX

Signalons quelques-unes des rimes, riches, belles, curieuses, gaies, dues à des syllabes choisies dans des catégories de mots différents, à ces vocables étonnés, mais fort aises, de se trouver ensemble :

1° Substantif et verbe :

> L'ode a les fers aux pieds, le drame est en cellule ;
> Sur le Racine mort, le Campistron pullule.
>
> (V. H., *Aurore.*)

2° Substantif et adjectif :

> La souffrance, la mort, une croix, un tombeau,
> Mes rêves, malgré tout, n'ont rien vu de plus beau.
>
> (P. Longhaye, *les Flavius.*)

3° Substantif et adjectif, verbe et substantif :

> Au centre où la mousse s'amasse,
> L'autel, un caillou, rayonnait ;
> Lamé d'argent par la limace
> Et brodé d'or par le genêt.
>
> (V. H., *l'Église.*)

4° Substantif d'origine étrangère et verbe :

> Tu songes, ô guerrière, aux vieux Conquistadors ;
> Berçant ta gloire éteinte, ô cité, tu t'endors,
>
> (De Hérédia, *Trophées.*)

5° Substantif nom propre et adjectif de nombre :

> En quittant le canal d'Otrante,
> Nous étions trente ;
> Mais en arrivant à Cadix,
> Nous étions dix.
>
> (V. H., *Légende des siècles.*)

6° Adjectif et verbe :

Seigneur, de vos bontés il faut que je l'obtienne,
Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

(Corneille, *Polyeucte.*)

7° Adjectif et substantif; participe et verbe. (Il s'agit de l'air du *Carnaval de Venise.*)

Les tabatières à musique
L'ont dans leur répertoire inscrit ;
Pour les serins il est classique,
Et ma grand'mère, enfant, l'apprit.

(Th. Gautier, *Émaux et Camées.*)

8° Verbes à temps différents :

... Et la voix qui chantait
S'éteint comme un oiseau repose ; tout se tait.

(V. H., *Légende des siècles.*)

9° Substantif latin et verbe français :

Il s'en vit de petits ; *exemplum ut talpa ;*
Le seul Ulysse en échappa.

(La Fontaine, XII, 1.)

10° Verbe latin et substantif anglais :

Il trône, ce Cockney d'Eglington et d'Epsom,
Qui, la main sur le cœur, dit : Je mens, *ergo sum.*

(V. H., *Châtiments.*)

11° Adjectif et article ; verbe et nom propre :

Prud'homme, exempt de tous mollets,
Sur son front dévasté ramène
Des crins plus étirés que les
Vers du récit de Théramène.

(De Banville.)

12° Substantif et pronom :

Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu,
La vaillance et l'honneur de son temps, le sais-tu ?

(Corneille, *le Cid.*)

13° Substantif et participe :

Ce n'est qu'en ces assauts qu'éclate la vertu,
Et l'on doute d'un cœur qui n'a point combattu.

(Corneille, *Polyeucte.*)

14° Substantif et adverbe, ou locution adverbiale :

Il ne dormira plus qu'il n'ait fait un sonnet,
Et met tous les matins six impromptus au net.

(Boileau, *Art poétique.*)

15° Adverbe et pronom :

Après ce que Rodrigue a fait voir aujourd'hui,
Quel courage assez vain s'oserait prendre à lui ?

(Corneille, *le Cid.*)

16° Substantif ou participe et lettre de l'alphabet ; Boisrobert, se moquant de la lenteur de l'Académie, disait :

Depuis six mois dessus l'F on travaille
Et le Destin m'auroit fort obligé,
S'il m'avoit dit : Tu vivras jusqu'au G.

Presque tout l'alphabet y passe ; y compris les trois premières lettres A, B, C.

Vilains, rustres, croquants, que Vaugelas leur chef
Dans le bagne lexique avait marqués d'un F...
On me tordait depuis les ailes jusqu'au bec
Sur l'affreux chevalet des X et des Y.

(V. H., *Aurore.*)

17° Tous les pronoms, même les plus petits, *qui*, *que*, *je*, *tu*, *il*, *ce*, *le*, *la*, *les*, fournissent des rimes riches, soit sérieuses, soit plaisantes. Ainsi, avec *prodige* on fera rimer très richement : *que dis-je ?* Boursault a même su créer cette rime inouïe, en faisant parler une paysanne, dans ses comédies : *les Fables d'Ésope :*

C'est un dogue affamé qui toujours mord ou ronge ;
Empêcher des crapauds de crier, le pourrons-je ?

Et la Tortue de La Fontaine rime passablement avec le pro-

nom démonstratif *ce*, comme une personne d'esprit qu'elle est :

> De quoi vous sert votre vitesse ?
> Moi l'emporter ! Et que serait-ce,
> Si vous portiez une maison ?

Quant au pronom et article *le*, on est parvenu à le faire consonner, lui aussi, mais évidemment en style gai. Un contemporain fort ingénieux (il y en a tant) est arrivé, en parlant de la Tour Eiffel, à cette rime colossale :

> Je ne sais pourquoi, ni comment est fait l'
> Escalier central de la Tour Eiffel.

Et, pour finir, citons-en une très unique, je crois, de l'un de nos vieux poètes, Jacques de la Taille, qui fait rimer le substantif *recommandation* avec la troisième personne du verbe *garder*, au prétérit. Cette perle gît dans une tragédie de *Daire* ou Darius, où l'on rapporte ainsi les dernières paroles d'un personnage mourant :

> « Ma femme et mes enfants aie en recommanda... »
> Il ne put achever, car la mort l'en garda.

Certes, c'est le comble des rimes rares et des combinaisons du verbe rimant avec le substantif; je n'oserais dire que ce soit le comble de l'art. Et je clos ici cette nomenclature. Calculez, si ce jeu vous plaît, toutes les combinaisons et toutes les rimes que peuvent donner les verbes à tous les temps, à toutes les personnes, avec les neuf autres catégories de mots, et, pour ceux qui en sont susceptibles, au singulier, au pluriel, au masculin, au féminin ; gigantesque floraison de rimes inattendues. Et concluez, une fois de plus, avec Tobler, qu'aucune langue ne possède autant de rimes, existantes ou possibles, que notre langue française. Concluez aussi, une fois de plus, qu'en français, « les rimes les plus vicieuses sont des mots identiques... les rimes banales que l'on a vues trop souvent associées ensemble [1] » ; et celui-là est inexcusable qui, devant cette richesse, ces mines d'or, ne *s'évertue*

1. Edel. du Méril, *Essai philosophique sur le principe et les formes de la versification* (1841), p. 118-119.

point, selon le précepte de Despréaux; qui se contente d'un métal usé, ou de grelots fêlés, chargés de rouille et de vert-de-gris.

Concluez enfin, à satiété, contre les poètes *miséreux* du dernier siècle, qu'ils méritaient quasi tous l'hôpital pour leur lâcheté au travail et leur insouciance à la recherche d'une *aurea mediocritas* des rimes. Ils ne cherchaient, au contraire, que des rimes de rebut :

Notre triste poésie du dix-huitième siècle rimait déplorablement ; au lieu de réserver pour la fin du vers les mots importants et sonores de la phrase, elle rejetait presque toujours à la rime les idées faibles et les sons insignifiants ; deux adjectifs par exemple, ou deux infinitifs de même nature : *affreuse* et *malheureuse*, *révéler* et *céler*.

> Est-ce là cette reine auguste et malheureuse,
> Celle de qui la gloire et la fortune affreuse [1] ?...

Ce distique est pris dans le chef-d'œuvre tragique de M. de Voltaire, *Mérope* ; il n'est point le pire. Jean-Baptiste Rousseau, Jacques Delille, tous les aigles de ce ciel pâle remuent les épithètes ternes et incolores, pour en garnir leur fin de vers. Quelquefois ces épithètes sont nanties d'une lettre d'appui : *affreuse*, *malheureuse*, c'est du clinquant ; leur or est du cuivre ou du zinc. Allons quérir d'autres des paillettes authentiques dans un autre filon.

XXI

4° Identité de sons et rareté des syllabes.

La rareté d'un objet en fait souvent le prix; ainsi en est-il même pour les rimes. Les consonances rares sont, par le fait, moins exposées à la banalité, et fussent-elles privées de toute lettre d'appui, elles valent par leur rareté. Ainsi *couvercle* et *cercle*, qui faisait pâmer Boileau. Un ami de Saint-Amand et de Voiture, gentilhomme d'esprit, Vion d'Alibray, pour se moquer de l'humaniste Pierre de Montmaur, parasite fieffé, avait imaginé — c'était le goût du temps de la Fronde —

1. Paul Stapfer, *Racine et V. Hugo*, p. 278-279.

la métamorphose de Montmaur en marmite; dans cette métamorphose, Boileau goûtait fort ces deux alexandrins :

Son collet de pourpoint s'étend et forme un cercle ;
Son bonnet de Docteur s'aplatit en couvercle.

« Nous n'avons, disait Despréaux, dans notre langue, que ces deux mots qui riment ensemble, et il ne semblait pas qu'ils dussent se rencontrer; cependant, voyez quelle peinture ils font et quel sens ils produisent. Ils s'enrichissent mutuellement[1]. »

De leur rareté naît le plaisir de la surprise. Avec l'*o*, comme voyelle tonique, vous avez une légion de rimes très rares : *récolte* et *révolte*, *morgue* et *orgue*, *noble* et *vignoble*, *borgne* et *lorgne*, *borne* et *morne*, *onze* et *bronze*, et ces *ongles* dont Leconte de Lisle arme les bêtes de ses *jungles;* et *Constantinople*, sur laquelle Hugo et M. de Hérédia jettent le vert de *sinople* héraldique; et je ne sais combien d'autres...

Il n'y a que les connaisseurs à sentir le prix de ces rares syllabes, et à les attacher comme il faut, par un fil délicat, au bout des alexandrins graves, ou le long des strophes harmonieuses. Des maîtres ont seuls le tour de main pour nouer ensemble, dans une page sérieuse, les deux rimes très rares de *joug* et de *Zoug*, ville et canton de Suisse :

Quel assembleur de bœufs pourra former un joug
Qui du pic de Glaris aille au piton de Zoug ?

(V. H., *Légende des siècles.*)

Et c'est nous, les aînés de la libre Helvétie,
Que les derniers venus veulent remettre au joug !...
Oui ; qui parlait alors de Lucerne et de Zoug ?

(P. Longhaye, *Helvetia.*)

Autre exemple, mais dans un style de satire, qui admet tous les mots honnêtes. Louis Veuillot dit du poète rouge Vacquerie, qui fut l'ombre remuante de Hugo :

Normand du Havre, mais doué d'un accent Kurde,
Vacquerie est, en France, un des noms de l'absurde.

(*Satires.*)

1. Cizeron-Rival, *Récréat. littér.*, CLXXXVII.

Les grammairiens comptent environ une soixantaine de mots français qui n'ont point de rimes; donc, soixante sons qui n'ont point d'équivalents ; et pareil phénomène ne se rencontre dans aucune autre langue. Tobler peut nous en louer. En voici quelques-uns : *algue*, *camphre*, *épargne*, *dogme*, *genre*, *humble*, *meurtre*, *muscle*, *peuple*, *poivre*, *quatorze*, *sceptre*, *solde...*

MM. Le Goffic et Thieulin en ont dressé une liste dans leur *Traité de versification* (p. 72) ; mais, parmi les soixante mots qu'ils citent, un bon quart pourrait avoir une rime dans les noms propres, comme *perdre* et la rivière angevine de l'*Erdre ; quatorze* et le ruisseau suisse de l'*Orze ; quinze* et le fabliau moyenageux de l'*Homme au chainse ; gaz* et la pointe bretonne du *Raz...*, ou grâce à des combinaisons pas trop malaisées. Je ne parle point de procédés où la poésie sérieuse n'a pas grand'chose à démêler; seulement, pour la curiosité du fait, je veux conter comment Scarron inventa une consonance à l'un de ces soixante mots réputés sans rime, le mot *Turc*. Dans une *Lettre à M. de Vivonne*, datée de 1660, le joyeux cul-de-jatte se félicite du mariage de Louis XIV; il en félicite la France, et la Reine mère, dont il est, lui, Scarron, le très humble « malade » :

Qu'elle s'en sçait bon gré, la Reine Anne d'Autriche !
Et qu'ils en trembleront et le Maure et le Turc !
Mais ce diable de mot, loin d'être rime riche,
    Car le françois n'a point de rime en *urc*...

Laissons Scarron en quête d'une rime en *urc*, et cherchons mieux.

Parmi les rimes rares, il n'en est point de plus heureuses, sonores et neuves, que celles des noms propres : noms d'hommes, noms de villes ou de pays, noms modernes, noms antiques. Là encore, la mine est inépuisable.

Malherbe fut un des premiers à faire rimer *turban* avec *Liban*, et il s'en vanta comme d'un noble coup d'épée; et, nous assure Ménage, « Malherbe affectoit ces rimes neuves, je veux dire ces rimes de mots extraordinaires... Et, en effet, elles plaisent par leur nouveauté[1] ».

1. *Menagiana, loc. cit.*, p. 360.

Boileau a écrit une de ses épîtres, *le Passage du Rhin*, pour y loger des noms propres bataves et des noms de héros de France :

> Quelle muse, à rimer en tous lieux disposée,
> Oserait approcher des bords du Zuiderzée ?

Hugo, encore « enfant sublime », se prit à jouer aux rimes sonores, avec les syllabes pleines et musicales qu'il ouït au pays du Cid Campéadór ; et pour ses premiers poèmes, déjà exubérants, *Ballades et Orientales*, il faisait sonner, à l'aide des noms propres, des notes finales superbes :

> Et le vent, soupirant sous le frais sycomore,
> Allait tout parfumé de Sodome à Gomorrhe.
>
> (*Le Feu du ciel.*)

Puis vint le temps où Hugo se mit à carillonner de tous les noms propres de tout pays et de toute langue ; et Leconte de l'Isle, à secouer au long de ses poèmes sombres tous les noms de la Grèce, du Nord, de l'Afrique et de l'Inde. Ces syllabes, pleines de voyelles, produisent au travers de nos syllabes plus voilées, un effet de tam-tam ou de gong, qui saisit l'esprit et remplit l'oreille d'ondes mélodiques. Théophile Gautier disait, en s'extasiant devant les rimes de Leconte de Lisle : « Les désinences inusitées amènent en plusieurs endroits des rimes imprévues ; et dans notre poésie privée de brèves et de longues, c'est un bonheur qu'une surprise de ce genre. L'oreille qui attend un son aime à être trompée par une résonance d'un timbre antique[1]. »

> « L'œil a-t-il disparu ? » dit en tremblant Tsilla ;
> Et Caïn répondit : « Non, il est toujours là. »
>
> (V. H., *la Conscience.*)

Donnez-vous le plaisir d'entendre, par vous-mêmes, ces rimes au timbre antique ou exotique, qui résonnent chez tous les poètes modernes, au milieu d'autres vacarmes ; en observant que chez plusieurs, il y en a trop ; c'est à étourdir.

1. *Histoire du romantisme*, 3e édit., p. 332.

Observez aussi que les plus riches consonances des noms propres doivent, pour être imprévues et heureuses, s'allier à des mots communs. Malherbe, tout en recommandant fort ces rimes en noms propres, condamnait énergiquement l'alliance banale d'un nom propre avec un autre nom propre, même fleurie d'un cortège de lettres d'appui ; par exemple, *Thessalie* et *Italie*, *Castille* et *Bastille*, *Alexandre* et *Lysandre*[1]. Il n'y avait aucun mérite à unir des syllabes de même parenté, qui arrivent sans aucun effort ; donc, sans aucune surprise.

Observez encore que s'il y a des alliances vulgaires entre ces noms propres, il y en a de drolatiques, même avec des mots ordinaires ; témoin ce début du *Poème du Jardin des Plantes* :

> Le comte de Buffon fut bonhomme. Il créa
> Ce jardin imité d'Evandre et de Rhéa.

Qu'est-ce que Rhéa vient faire là ? Vous devinez, sans qu'on vous le dise, que le poème du *Jardin des Plantes* est signé Hugo. Hugo ne se contente point de mettre à contribution tous les dictionnaires d'histoire et de géographie ; pour lui, pour l' « homme immense », c'est peu. « Le rimeur, chez V. Hugo, pousse la plaisanterie jusqu'à fabriquer des noms propres de lieux et d'hommes, qui n'ont jamais existé. Soit ce vers fameux de *Booz endormi* :

> Tout reposait dans Ur et dans Jérimadeth.

Cherchez Jérimadeth sur toutes les cartes bibliques ; les géographes n'ont su encore fixer la latitude de cette ville : elle a été bâtie tout d'une pièce par la fantaisie de Hugo ; il lui fallait une rime biblique à *demandait* et l'homme immense a créé Jérimadeth. Ailleurs, il crée des héros, aussi aisément qu'il bâtit des villes. Vous ignoriez sans doute comment s'appelait le cocher de Xerxès ; eh bien, son grand char d'ébène (il était d'ébène) avait, sur son timon,

> Pour cocher, un seigneur nommé Patyramphus !

1. M. Souriau, *l'Évolution des vers français*, p. 36.

C'est qu'il fallait rimer avec « pas confus » ; et vous comprendriez sans peine que les pas des peuples amenés par Xerxès, d'Asie en Grèce, devait être *confus :* c'étaient des flots d'hommes, et quels hommes! leurs noms seuls vous le donnent à entendre :

... Ces peuples ont chez eux un oracle de Mars.
Comment énumérer les Sospires camards,
Les Lygiens, pour bain, cherchant les immondices,
Les Daces, les Micois, les Parthes, les Dadyces,
Ceux de la mer Persique au front ceint de varechs,
Et ceux d'Assur armés presque comme les Grecs...
Épais comme une neige au souffle de la bise,
Commandés par vingt chefs monstrueux, Mégabise,
Hermamythre, Masange, Acrise, Artaphernas,
Et poussés par les rois aux grands assassinats...

(*Légende des siècles*, II.)

Je vous fais grâce du reste; cela défile comme l'armée de Xerxès, qui était beaucoup moins amusante. Mais remarquez les rimes : un nom propre, un nom commun. C'est stupide, mais c'est superbe. Passez de là en Italie, et admirez un autre défilé ; nous sommes au moyen âge ; voici tour à tour :

Spinola qui prit Suse et qui la ruina ;
Jean de Carrara, Pons, Sixte Malaspina...
L'exarque Sapaudus que le Saint-Siège envoie,
Senèque, marquis d'Ast, Bos, comte de Savoie ;
Le tyran de Massa, le sombre Albert Cibo,
Que le marbre aujourd'hui fait blanc sur son tombeau ;
Ranuce, caporal de la ville d'Anduze,
Foulque ayant pour cimier la tête de Méduse,
Marc ayant pour devise : IMPERIUM FIT JUS,
Entourent Afranus évêque de Fréjus...

(*Ratbert.*)

Quelles rimes ! Que si vous ne riez pas encore aux éclats, allons un peu écouter l'*Ane*. L'âne a tout vu, tout lu, tout retenu. C'est lui qui parle :

Je n'ai pas résisté ; j'ai, pauvre âne à la gêne,
Mangé de l'Euctémon, brouté du Diogène,
Après Flaccus, Pibrac, Vertot après Niebuhr
Et j'ai revu Gonesse en sortant de Tibur.
Hier dans la phtisie et demain dans l'œdème,
J'ai tout accepté, Lulle, Erasme, Ænésidème,

Les pesants, les légers, les simples, les abstrus,
Les Pelletiers, pas plus bêtes que les Patrus...
Dur labeur ! Veut-on pas que je me passionne
Pour les textes d'Elée ou ceux de Sicyone !...
J'allais je ne sais où, suivant je ne sais qui ;
J'ai pratiqué Glycas, Suidas, Tiraboschi,
Sosiclès, Torniel, Hodierna, Zonare ;
J'ai fréquenté le docte en coudoyant l'ignare...
Young, le pleureur des nuits, Wordsworth, l'esprit des lacs,
Thalès, Hevelius, Levera, Granallachs ;
Les gais soupeurs, d'Holbach, Parny, Dorat-Cubière,
D'Argens, avec Rancé qui prend pour lit sa bière...
Ces malheureux m'ont fait, sous un monstrueux tas
D'Eusèbes, de Sophrons, de Blastus, d'Architas,
D'Ossa plus Pélion, d'Anthymé plus Orose,
De petit ânon leste, immense âne morose.

J'abrège considérablement ce récit de l'âne ; c'est l'âne qui parle, et Hugo qui rime. Jamais, en aucun idiome, on n'a entendu sonner des rimes plus neuves, plus riches, plus variées, ni ouï braire des choses plus dignes d'un baudet. Mais alors même que le poète est extravagant comme son roussin, le rimeur reste l'artiste consommé, expert dans l'art d'imaginer les sonorités les plus exactes, et d'allier l'un à l'autre le mot ordinaire et pauvre, au mot imprévu et opulent.

Mais, nous l'avons dit, toute richesse ne fait point le bonheur. Cette richesse incomparable de rimes appauvrit le poète millionnaire ; cette prodigalité folle fait aimer les rimes chétives des poètes de bon sens, anciens ou modernes. Et je donnerais tout cet or, pour quelques rimes *suffisantes* d'un honnête homme d'esprit.

J'aime les rimes riches ; je les admire ; je les réclame ; mais pourtant on a dit de si belles choses, et si françaises, en rimes indigentes !

(*A suivre.*) V. DELAPORTE.

MÉRIMÉE INCRÉDULE

(Deuxième article [1])

III

Très défiant sur toute la ligne, Mérimée est franchement sceptique dans toutes les questions métaphysiques et religieuses. Ce n'est pas l'ignorance voulue, ni l'indifférence en face d'une chose absolument étrangère; ce n'est pas non plus la recherche anxieuse, le doute poignant. Curieux de toutes les manifestations de l'âme humaine, il étudie les religions, comme il étudie l'histoire et les mœurs, avec un insatiable désir de mieux connaître les hommes. Mais, par une erreur de méthode commune à bien des savants, si méthodiques en tout le reste, il ne s'informe guère du catholicisme que chez les ennemis, chez ceux qui peuvent le moins le comprendre et en rendre compte.

Dès 1842, il lisait les quatre volumes du « docteur Strauss », *la Vie de Jésus;* il n'y voit guère que « discussion sur la pointe d'une aiguille », mais trouve cela « fort amusant ». « J'ai remarqué, ajoute-t-il, que plus une chose est dépourvue d'une conclusion utile, plus elle est amusante. »

Est-ce pour cela qu'il se plaisait aux discussions métaphysiques ? « C'est, dit-il, un sujet que j'aime beaucoup, car on ne peut jamais l'épuiser. » (*Ib.*, lettre 63.) Il s'occupe donc beaucoup de religion, mais en amateur, en curieux, en critique. Il lit « l'idylle » de Renan, et constate que « c'est peu de chose et beaucoup ». Peu de chose par le mérite historique et la valeur probante; beaucoup, car « cela est comme un coup de hache dans l'édifice du catholicisme »; et si le « sens philosophique » y fait défaut, cela reste « intéressant ». Il lit aussi, mais « avec toute la peine possible », le *Saint Paul* du même auteur. « Décidément, ajoute-t-il, il a la monomanie du paysage. Au lieu de conter son affaire, il décrit les bois et

1. V. *Études*, 15 octobre 1896.

les prés. Si j'étais abbé, je m'amuserais à lui faire un article de revue. » (*Ib.*, lettre 220.) Il lit M. de Gobineau, sur les religions de l'Asie; il lit M. Ch. Lambert qui « démolit le saint roi David et la Bible ». A Cannes, en 1860, il fait connaissance avec le baron de Bunsen, dont les idées sont connues de ceux qui ont étudié les origines du christianisme. Voici le jugement qu'il en porte, dans la *Correspondance inédite*. « Nous avons ici un baron Bunsen, Allemand et même Prussien, qui a été ministre de son pays à Rome et en Angleterre pendant nombre d'années. Il nous prête des livres, c'est-à-dire les siens. J'en lis un en sept volumes sur les origines du christianisme. Il y a une érudition immense et un fatras abominable. C'est en anglais ou plutôt en baragouin. A l'exemple de la plupart de ses compatriotes, il est extrêmement affirmatif et peu logique. Il fait des dissertations à perte de vue où il substitue des mots aux idées et embrouille tout ce dont il parle. Il est violemment antipapiste. Il se dit chrétien, et est, je crois, panthéiste à son insu. Son galimatias m'amuse cependant, grâce à la partie historique, où il y a de bonnes recherches. » (8 février 1860.) Pour avoir le plaisir d'embarrasser Bunsen, il fait venir de Paris la célèbre inscription d'Autun, où, à son propre avis, « la croyance à la présence réelle est assez clairement exprimée ». Mais Bunsen se moqua de l'inscription, et nia « par vives raisons ». « Le fait est, dit Mérimée, qu'elle est en très mauvais vers et peu intelligible. » Cela n'empêche pas d'y voir « assez clairement » ce que Mérimée y avait vu tout d'abord.

Il s'intéresse aussi à l'histoire des hérésies, et voudrait qu'on en cherchât le pourquoi. « Il me semble, dit-il, que chacune a eu son motif, sa raison d'être, et qu'en masse elles offrent une histoire de l'esprit humain. Voilà pourquoi cela m'intéresse. » La remarque qui suit est d'une grande justesse : « Voltaire a tort de dire qu'on s'est querellé toujours pour des mots. Sans doute, les trois quarts des gens qui se querellent ne comprennent pas les mots sur lesquels roule le débat. Mais sous tous ces mots il y a toujours des idées que quelques-uns comprennent et dont presque tous ont un sentiment instinctif. » (P. 851.) La mythologie l'attire pour les mêmes raisons; elle « a le mérite de nous conserver

des idées très anciennes sur les impénétrables secrets de ce monde, pas beaucoup plus extravagantes que ce qu'ont imaginé de grands philosophes et incomparablement plus poétiques de forme. » (Juin ou juillet 1858.)

Il étudie le schisme grec, et cela — ce que tous ne sauraient faire — dans des livres russes. A vrai dire, ses connaissances sur ce point sont presque aussi confuses que celles de Tacite sur Moïse et les chrétiens : il confond les temps et les choses, il mêle le *filioque* et l'*homoousios :* ce n'est plus le Mérimée dont Cousin disait qu'il ne savait rien à demi. Au moins a-t-il le bon esprit de convenir qu'ayant su autrefois l'histoire du schisme grec, il a presque tout oublié. Du reste, il ajoute pour excuser ses bévues : « Tout cela rentre dans les mystères. » (15 août 1859, p. 584.) Mais gardez-vous de voir là une déclaration d'incompétence : car il a « souvent causé avec un grand théologien », ou, comme il dit ailleurs, « il s'est fait donner des leçons de théologie par un chanoine de Saint-Thomas de Strasbourg, grand luthérien, qui lui prouvait que saint Jean était arien ». (8 février 1860, p. 840.)

Ce curieux de tout, ce chercheur, ce passionné de vérité historique et philosophique, n'a-t-il donc jamais étudié les catholiques ni le catholicisme ? Il l'a observé, mais en critique et en ennemi, mais du dehors. Pour plaire à sa correspondante, il se met à lire saint Augustin; mais son impression ressemble un peu à celle d'Augustin lui-même quand saint Ambroise lui fit lire Isaïe : le goût sévère du lettré ne peut supporter cette langue de décadence, cette recherche, ces nombreuses traces de rhétorique. Enfin, il a lu les Évangiles, et il se vante, avec une complaisance naïve, — lui d'ordinaire si peu naïf, — d'avoir mieux compris que tous les commentateurs un passage de saint Jean. Mais comment les a-t-il lus ? Qu'y a-t-il cherché ? Écoutons-le lui-même : « Oui, Madame, j'ai lu l'Évangile, et plusieurs fois, en grec d'abord, au collège, puis en français et en anglais. Tout récemment, à Lausanne, où les aubergistes en mettent dans toutes les chambres, j'ai relu saint Luc pour m'endormir, si j'ose dire ; mais je ne me suis endormi qu'après avoir fini l'Évangile... J'oubliais de vous dire que j'ai encore lu l'Évangile de saint Luc en *rommani,* quand j'apprenais la langue des Bohé-

miens. » (29 août 1857.) Mérimée ignorait — il le croyait du moins — tout ce qui est vanité; seulement, il aimait, à l'occasion et discrètement, à montrer qu'il savait beaucoup. Mais ce n'est pas ce qui importe ici : constatons seulement que ces lectures avaient toutes un autre but que la recherche de la vérité religieuse.

Cependant lui aussi se posait parfois ces grandes questions sur Dieu, sur l'âme, sur le monde que les plus frivoles ne peuvent éviter tout à fait; il se dépeint un jour « au bord d'une certaine terrasse naturelle qu'un poète pourrait bien appeler un précipice », « et là, ajoute-t-il, je philosophais sur le *moi*, sur la Providence, dans l'hypothèse qu'elle existe ». (*A une inconnue*, lettre 78, 14 août 1843.) Il philosophait de même sur la vie, sur la souffrance, et surtout sur la mort, mais en épicurien pessimiste plutôt qu'en vrai philosophe.

Il est plus explicite dans la *Correspondance inédite;* mais, hélas! son *credo* n'est guère qu'une profession de scepticisme : « Je pense très souvent à Dieu et à l'autre monde, quelquefois avec espérance, d'autres fois avec beaucoup de doutes. Dieu me semble très probable, et le commencement de l'Évangile de saint Jean n'a rien qui me répugne. Quant à l'autre monde, j'ai bien plus de peine à croire. Il m'est bien difficile de n'y pas voir une invention de la vanité humaine. Ma principale objection que je voudrais voir résoudre est celle-ci : Depuis que je m'observe, mon âme a changé très souvent. Il est certain que je suis absolument différent de ce que j'étais autrefois. Si je vis longtemps, mon âme s'affaiblira de plus en plus en même temps que mon corps. Un jour ne deviendra-t-elle pas ce qu'était ma force à vingt-cinq ans, mon intelligence d'hier? Ai-je été jamais libre de faire bien ou mal? C'est encore une question tourmentante. Comme juré, je n'hésiterais jamais à condamner un homme qui a commis un crime. Si j'avais à donner ma voix au jugement dernier, ce serait tout autre chose. Cet homme est bête, il a une organisation passionnée, il n'a eu ni éducation ni bons exemples. Est-il réellement responsable de ce qu'il a fait? Je rencontre un loup, et je lui tire un coup de fusil. Je fais bien, parce que ce loup peut me manger ou en manger d'autres.

Mais est-il coupable de manger les petits enfants, ayant des dents canines et étant obligé de vivre de chair crue. Je m'arrête, car je suis d'humeur sombre aujourd'hui. » (7 nov. 1859, p. 833-834.) Rien de bien neuf, on le voit dans l'objection sur l'immortalité : c'est à peu près celle de Cébès dans *Phédon*, et Socrate y avait répondu. Quant à la liberté, lui-même eût-il osé la nier du fond de l'âme ? Il préférait l'attitude sceptique.

Mais ces grands problèmes, sont-ils donc insolubles à jamais ? Oui, selon Mérimée ; car des deux moyens qui se présentent pour les résoudre, la foi et la raison, aucun n'est suffisant.

La raison d'abord. Elle n'a guère, sur les questions capitales que des pourquoi ou des peut-être. Si, en histoire, après tant d'efforts et de recherches, « il croit à bien peu de choses »; si, dans l'étude du cœur humain pour laquelle il a toujours été si passionné, il n'aboutit qu'à le « comprendre tous les jours un peu moins », combien plus va-t-il se trouver impuissant dans les grands problèmes religieux et philosophiques ! « En toute occasion, il est extrêmement difficile d'acquérir une conviction, du moment qu'on n'a pas la foi et qu'on applique à tout les mêmes règles de critique. Malheureusement dès qu'on arrive à chercher le fond des choses, on se trouve presque aussitôt dépourvu de tout moyen de critique.

« Il est trop évident qu'il y a quelque chose en ce monde qui nous échappe et que nous ne pouvons pas comprendre... Pour comprendre les choses surhumaines, il faudrait avoir une nature surhumaine.

« Nous sommes donc réduits soit à nous contenter d'une explication qui n'est, en général, qu'un mot incompréhensible substitué à une idée incompréhensible, ou bien à demeurer dans le doute. On a écrit des milliers de volumes sur les propriétés de l'aiguille aimantée ; mais depuis que l'aimant est connu, on n'a pas avancé d'une ligne dans la connaissance de la cause du phénomène.

« Si nous ne pouvons comprendre le plus simple des phénomènes, que nous avons sous les yeux, pouvons-nous espérer de deviner des problèmes bien plus compliqués qu'il ne nous est pas même possible d'examiner ? » Et, montrant par quelques faits astronomiques l'immense disproportion entre la

petitesse de la terre et la grandeur de l'univers, il ajoute : « Comment nous, qui occupons une des plus petites places dans un des plus petits systèmes, pourrions-nous jamais parvenir à comprendre la cause de tout cela ? Et s'il fallait employer à cette occasion les règles ordinaires de la critique, ne pourrait-on pas présumer que les explications données sur cette terre à nous, étant uniquement applicables à ladite terre, sont par cela même fort suspectes ? Nous sommes une cinquième roue à un carrosse, et nous prétendons que le carrosse roule pour nous. » (10 sept. 1859.) Voltaire n'aurait pas mieux dit.

Nous ne nous arrêterons pas à démêler le sophisme. Relevons seulement, pour quelques esprits qui s'obstinent contre l'évidence, l'aveu net que le mystère est partout dans le monde, et notons qu'autre chose est n'avoir le dernier mot de rien, autre chose ne rien savoir; autre aussi notre position devant les problèmes du monde physique, dont, après tout, la solution n'est pas nécessaire *ad bene beateque vivendum;* autre devant les problèmes religieux et moraux dont la solution est d'importance capitale au regard de la conscience : rien n'oblige Dieu à nous aider dans le premier cas; rien ne lui permet, dans le second cas, de nous laisser dans l'ignorance ou le doute invincible; enfin, si la terre n'est qu'un atome dans le monde, il y a sur terre des âmes intelligentes et immortelles, et cela suffit pour que Dieu jette sur cette terre le regard spécial, nécessaire et suffisant à « l'explication » catholique, soit qu'il ait eu en vue, quand il semait les diamants dans l'espace, l'homme seul, l'homme terrestre d'avant la mort ou l'homme immortel d'après la résurrection, soit que d'autres êtres raisonnables partagent avec nous la sollicitude infinie du Dieu bon et sage, et jouissent, avec nous et mieux que nous, des merveilles de sa puissance et de son amour.

Si Mérimée méconnaît la valeur de la raison, il méconnaît bien plus encore la nature et la valeur de la foi, du second moyen que nous avons d'arriver au vrai. « Il y a, dit-il, deux façons de croire : l'une fondée sur des présomptions contrôlées par une critique raisonnée; l'autre ne s'appuie que sur un sentiment intime. » (*Ib.*) Or la foi chrétienne est pour

lui du second genre. « Il n'y a que deux manières d'être convaincu, par le raisonnement ou par l'instinct. J'ai essayé du raisonnement, qui me donne une solution diamétralement opposée à ce que je désirerais, et je n'ai pas d'instinct. Je suis sceptique malgré moi, et ce qu'on appelle la foi est chose qui m'est tout à fait étrangère... Autant que je puis le croire, les organisations poétiques y sont accessibles. La mienne est au contraire des plus prosaïques. » (9 nov. 1856.) On voit ce qu'est pour lui « ce sentiment intime » sur lequel seul s'appuie, à ses yeux, la foi : c'est un *instinct* nécessaire. Il est vrai, dans une autre lettre, il retire le mot, mais il garde la chose. « Je m'accuse d'avoir mis *instinct* à tort. Ce n'était pas le mot... Mon intention n'était pas de nier l'âme ou de mettre sur la même ligne la faculté directrice d'un homme et celle d'un singe. Tout ce que je voulais dire, c'est qu'il y a des gens croyants et d'autres sceptiques, comme il y a des gens qui ont l'oreille juste et d'autres qui l'ont fausse. Substituez à ce mot *instinct* le mot *grâce*, par exemple. Je n'en ai pas dit beaucoup plus que n'a écrit Pascal. » Bref, pour lui la foi est simplement « une singularité de l'organisation. » Mais est-ce là le fond de sa pensée ? Il le croit et sincèrement. Mais, à regarder de près, on devine une arrière-pensée. Au fond et sans peut-être se l'avouer, Mérimée *ne veut pas* croire. Il reconnaît que la foi dépend, au moins en partie, de la volonté; et quand il dit : « Je ne puis », il faut entendre : « Je ne veux pas. » Pourquoi ? Parce que pour croire, il faut, selon lui, abdiquer sa raison, il faut étouffer le sens critique; parce que croire est affaire de passion et de préjugé, et que lui ne veut pas être parmi les passionnés, parmi les « dupes ». Lui-même s'en explique : « Pour croire, il n'est pas besoin de preuves. Il suffit d'une disposition particulière de l'esprit. Cette disposition existe plus ou moins fortement chez tous les hommes. Chez un petit nombre, elle est constante; chez la plupart, elle est transitoire. Par exemple, la passion fait croire quelque chose sans démonstration, puis, quand la passion cesse, la raison critique la croyance et elle s'efface. Il est très probable que ceux qui croient sont plus heureux que les autres. Mais encore une fois, comment croire sans passion ? » (Nov. 1859.)

Pas n'est besoin d'avoir lu beaucoup de Renan, de Taine, de M. du Camp, de Bourget, de tant d'autres encore, pour reconnaître là une des grosses, la plus grosse des objections modernes contre la foi : la foi est affaire de sentiment, non de raison ; la foi ne dépend pas de nous, la foi est incompatible avec la critique, il y a antagonisme absolu entre croire et raisonner. Erreur et objection mille fois réfutée, et qui repose tout entière sur de fausses idées et sur des malentendus, mais erreur et objection toujours renaissante. C'est pourquoi il peut être nécessaire d'y insister quelque peu.

IV

On a montré ici même, et fort bien, il n'y a pas longtemps, que la foi est possible à tous. Sans doute, la grâce est nécessaire, mais cette grâce ne manque jamais à qui la désire et la demande; et si ce désir et cette demande mêmes sont un don de Dieu, ce don est offert à tous. Que la foi soit affaire de sentiment, d'organisation, de tempérament, rien de moins exact. Il est vrai — les saints Pères l'ont souvent dit, saint Augustin plus que tous — il y a parfois je ne sais quelle harmonie préétablie, une certaine convenance intime entre certaines âmes et la vérité chrétienne. Les récits des missionnaires, les histoires de conversions nous en fournissent maint exemple. Quand on leur expose nos dogmes et nos lois, elles semblent comme reconnaître une voix qui longtemps a parlé confusément du fond de leur cœur, et elles ne peuvent s'empêcher de dire à chaque instant : C'est cela, c'est vrai, c'est raisonnable, c'est juste. C'est cette convenance naturelle que Tertullien avait en vue quand il parlait du témoignage de l'âme naturellement chrétienne. D'autres âmes, au contraire, sont comme fermées aux vérités surnaturelles; nul écho dans leur cœur aux paroles de salut, elles ne semblent accessibles qu'à l'objection. Chez quelques-uns, c'est faux-semblant; au fond, « ils croient et tremblent »; chez d'autres, chez beaucoup de nos jours, c'est réelle difficulté, c'est presque impossibilité de croire. Mérimée semble avoir été de ces derniers.

Mais il faut s'entendre. Cette impossibilité n'est jamais

absolue, et si parfois la difficulté peut paraître invincible, cela ne vient jamais ni d'une loi fatale, ni d'une évidence de raison. Avec une bonne volonté sérieuse et persévérante, avec une étude sincère et bien dirigée, avec une docilité très raisonnable en soi et nécessaire même dans l'initiation scientifique, avec la prière enfin et l'effort pratique pour agir selon sa conscience, la lumière se fait et la conviction arrive. Il est vrai, la route est parfois longue et difficile. Le tour d'esprit, l'éducation, mille autres circonstances, volontaires ou non, en sont la cause. « L'intelligence humaine, dit Mérimée, prend les aliments qu'on lui sert et s'en contente. » Il eût pu ajouter que, habituée à certains aliments, elle arrive parfois à ne pouvoir presque en goûter d'autres. Certains esprits suivent à merveille le fil d'un raisonnement géométrique qui se perdent dans les multiples détours des sciences morales; la force irrésistible de l'évidence mathématique mérite seule à leurs yeux l'acquiescement intellectuel, et ils ne savent de certitude que la certitude de l'évidence irrésistible. D'autres — et Mérimée est de ceux-là — naturellement défiants, poussés encore en ce sens par la crainte d'être dupes, avertis d'ailleurs par l'expérience contre les grands principes et les généralisations hâtives, arrivent à ne vouloir plus concentrer leur attention que sur les détails, à se défier de toutes les vues d'ensemble, à rejeter toute conclusion générale dans le domaine de la rhétorique. Or les arguments par lesquels les catholiques prouvent la divinité de l'Église sont presque tous d'ordre moral, et ils supposent une vue d'ensemble du sujet, propagation merveilleuse, héroïsme des martyrs, transformation du monde moral, etc. Ajoutons que souvent prédicateurs et apologistes, soit nécessité de l'auditoire, soit faute de science exacte et de raisonnement rigoureux, donnent pour valables des preuves qui, vues de près, ne prouvent pas en rigueur. Autant de raisons parmi beaucoup d'autres qui éloignent certains esprits de la foi chrétienne, et font dire qu'elle n'est pas possible à tous. Et puis, c'est une excuse commode de dire que la foi est un don, qu'elle ne dépend pas de nous.

Excuse aussi, et fondée sur des raisons du même genre, cette prétendue antipathie entre la foi et la critique. Ici en

core, quelques textes mal compris de l'Écriture ou des Pères, l'imprudence ou l'erreur de certains catholiques font prendre le change; et l'on nous attribue souvent, sur la nature de la foi, les erreurs de Luther et des protestants, comme on nous attribue, sur l'état de l'homme déchu, celles de Baïus ou de Jansénius. Sur ce point, comme sur quelques autres, la correspondante de Mérimée ne paraît pas elle-même — si nous en jugeons par les réponses — avoir eu des idées bien nettes. Elle lui aurait dit que « pour croire il n'est pas besoin de preuves ». Elle se serait élevée « contre la critique ». Mérimée réplique : « Mais comment faire pour croire à quelque chose, si ce n'est par la critique ?... Dans le catholicisme même, il faut bien s'en servir. » (20 oct. 1867, p. 258.) Il a raison ici, et c'est lui qui parle en catholique.

Mais il se trompe quand il regarde la foi comme « un bandeau » ; elle est, au contraire, « une espèce de télescope moral ». Il y a dans beaucoup d'esprits, au sujet des rapports de la raison et de la foi, une confusion regrettable entre deux moments qu'il faut distinguer avec soin. Dans l'acte de foi, nous croyons sans voir, ou du moins nous croyons sans voir en elle-même la vérité que nous croyons. Mais l'acte de foi est précédé de préliminaires raisonnables ; et je ne me décide à cet acte qu'après m'être démontré, avec toute la rigueur critique et scientifique, le bien fondé de ma croyance. Je crois; mais, avant de croire, j'ai vu, et je sais qu'un Dieu a parlé et que Dieu ne trompe pas. *Croire* n'est pas un acte de *science*, mais croire une autorité infaillible est scientifique et raisonnable. Ainsi tout se concilie sans peine, et l'obscurité de la foi, et la certitude requise dans les motifs de croire. Toute autre explication de la foi est hérétique, car le concile du Vatican dit anathème « à qui soutiendrait que la révélation divine ne peut se rendre *croyable* (*credibilem*) par des signes extérieurs, et que l'homme doit être porté à croire uniquement par je ne sais quel sentiment intime ou par une inspiration personnelle ».

Il est donc entendu que la foi chrétienne *prétend* bien n'avoir rien à redouter de la raison, de la critique, de la science, elle montre ses titres; et, *si ces titres sont fondés*, c'est l'incrédulité qui est déraisonnable, anticritique, anti-

scientifique. La question est ainsi ramenée à l'examen de nos « motifs de crédibilité », ou, si l'on veut, des lettres de créance de notre religion. Ces lettres portent-elles vraiment le cachet divin, et pouvons-nous l'y reconnaître à coup sûr? En termes plus simples et plus clairs, si l'on démontre que Dieu a parlé, il est souverainement raisonnable de l'écouter; si l'on démontre qu'il est intervenu dans l'établissement d'une religion, cette religion est vraie, et il est juste de la pratiquer. Or l'Église catholique donne ses preuves. Elles sont nombreuses; mais l'apologétique chrétienne a toujours eu une préférence marquée pour deux sortes de faits, la prophétie et le miracle, qui, une fois prouvés, montrent à n'en pas douter que Dieu a parlé et qu'il est intervenu dans l'établissement de notre religion. Et, qu'on veuille bien le remarquer, nous sommes, quand nous établissons la vérité de la prophétie et du miracle, dans le domaine des faits, des faits sensibles et palpables, non dans celui de la théorie et de la métaphysique : remarque capitale, surtout de nos jours, où la métaphysique est regardée, bien à tort du reste, comme le lieu de l'inconnaissable et de la vérité relative.

Ainsi la foi chrétienne n'est pas ce que pensait Mérimée, ce qu'on pense et dit couramment de nos jours. Cette foi aveugle, ce sentiment instinctif, cette impulsion à croire irrésistible et nécessaire est peut-être la foi protestante, ce n'est pas la foi catholique. Peut-être la correspondante de Mérimée ne lui fit-elle pas assez remarquer la différence.

V

Antipathies profondes, scepticisme philosophique, erreur fondamentale sur la nature de la foi, autant de raisons, sans parler des autres, qui empêchèrent Mérimée de regarder en face les preuves que nous donnons des fondements de notre croyance. Une fois ou deux il parle des prophéties, et c'est pour s'en moquer. « Dans ma jeunesse, j'ai étudié la magie. J'ai tiré la bonne aventure, et j'ai fait plus d'une prédiction qui s'est vérifiée. J'ai prédit à l'impératrice qu'elle monterait sur un trône; j'ai prédit la naissance du prince impérial, ou plutôt que ce serait un garçon, la veille de sa naissance. »

(17 mars 1859.) Il faut une robuste bonne volonté — bien différente de la bonne foi — pour confondre, même dans le vague du lointain, les prophéties bibliques avec les oracles grecs ou les prédictions des diseurs de bonne aventure. Mérimée eût-il fait la confusion ? En tout cas, il ne s'est jamais soucié de les distinguer.

Eh ! ne confond-il pas dans la même incrédulité les miracles de l'Évangile et les histoires de revenants ? Ici sa correspondante semble elle-même avoir fait le jeu du sceptique railleur : soucieuse de faire arme de tout, préoccupée de lui prouver au moins l'existence d'un autre monde et d'une autre vie, elle lui parlait d'esprits frappeurs, de revenants. L'argument ne porta pas. « Quant aux esprits frappeurs, j'y croirai quand ils auront fait un sonnet spirituel au lieu des tours de passe-passe qui leur sont ordinaires... J'ai fait tourner des tables... Mais c'est précisément à cause de cela que je ne crois plus aux esprits. » (*Ib.*) Fût-il resté aussi incrédule s'il avait su les faits qui maintenant semblent indéniables ? Peu nous importe. Ce qui est capital, c'est la fin de non-recevoir qu'il oppose *a priori* au miracle : « Si je voyais un spectre, je n'y croirais pas... En effet (*on reconnaît l'argument de Hume*), il est beaucoup plus probable que je sois fou qu'il ne l'est qu'un miracle se fasse. Quelque sceptique que je sois, vous voyez, Madame, que je crois l'ordre des choses assez beau, établi d'après des règles trop grandes pour admettre qu'elles soient facilement violées. » (23 nov. 1856.)

A prendre cette déclaration à la lettre, on pourrait croire qu'il ne refuse pas *toute* probabilité au miracle, ni ne regarde comme impossible *toute* dérogation au cours ordinaire des choses. Mais sa pensée est claire ; comme Renan et son école, il dirait sans doute qu'il ne prétend pas établir *a priori* l'impossibilité du miracle. Mais en pratique et au concret, c'est tout un : car, avec son principe, il se prétend quitte de tout devoir d'examen : dès qu'un fait est donné comme miraculeux, ce ne peut être que des imaginations ; la raison n'a rien à faire qu'à se mettre en garde : « Il y a, dit-il, dans beaucoup de pierres gravées étrusques des combats d'hommes contre les griffons. Les griffons sont l'emblème de la folle du logis qui tourmente son maître ;

mais le maître lui passe son épée au travers du corps, c'est-à-dire qu'il lui suffit d'un moment de raison pour oublier tout ce qui l'a étonné dans les heures de délire. »

Voyons-le appliquant son principe. Un jour, sa correspondante lui parle de saint Paul et de sa conversion. Il répond : « Comment pouvez-vous croire un instant, Madame, que je n'aie pas été très touché et très sérieusement attendri de ce que vous me dites à l'occasion de la conversion de saint Paul?... Je me garderai bien de discuter le miracle de sa conversion. Nous serons d'accord sur un point, c'est qu'il eut la grâce, et, malheureusement, elle n'est pas donnée à tout le monde... » (5 février 1859, p. 571.) Toujours, on le voit, la même idée fausse sur la grâce, ou plutôt la même façon de se dérober. Mais on conviendra — je le répète, car on ne saurait trop le redire à nos positivistes incrédules — qu'il n'est pas scientifique, devant un fait historique qui s'impose, de repousser toute discussion et tout examen sérieux. Que devient donc, pour Mérimée, le témoignage des Écritures, et plus spécialement celui des Évangiles et des Actes ? Il s'en tire comme Strauss et Renan : « Pour moi, les Évangiles sont une rédaction faite par des gens illettrés, de traditions différentes et déjà anciennes; le tout mêlé des idées populaires du temps. » (Août 1857.)

Quoi, la belle et sublime théologie de saint Jean serait-elle aussi légende et tradition populaire ? Non pas, mais l'explication n'en est pas plus difficile. Au « spiritualisme grec s'est joint le fond très beau et très élevé de la religion mosaïque, et cela a produit l'Évangile de saint Jean. » Rien de plus simple ! Mais continuons à citer. « Si l'on applique à l'histoire religieuse les règles ordinaires de la critique historique, l'authenticité de la tradition sera encore moins croyable que le récit de Tite-Live des premières années de Rome. Quiconque lira la Bible comme un livre ordinaire, sans croire *a priori*, n'y verra qu'une compilation très ancienne, remplie des défauts et des beautés de la littérature orientale. Le Nouveau Testament, à part la légende biographique, se distingue de tous les livres antiques par une admirable morale, présentée du côté pratique et s'adressant à tout le monde. C'est le résumé des meilleurs principes, jadis

réservés par les philosophes grecs pour un petit nombre d'adeptes, maintenant mis à la portée de tous les hommes sans exception. Il me paraît évident qu'il n'y a pas de meilleure règle de conduite à suivre, quelque doute qu'on puisse avoir d'ailleurs sur l'origine du livre. » (10 sept. 1859.)

C'est quelque chose de reconnaître « l'admirable morale » du Nouveau Testament; mais, l'audace est trop grande de mettre la Bible au-dessous de Tite-Live pour la vérité historique, alors que Sayce, au nom de l'archéologie, pouvait déclarer récemment, dans une belle page qui a toutes les apparences d'une rétractation, que toutes les découvertes modernes tendent à faire conclure que « non seulement Moïse a pu écrire le Pentateuque (au moins en substance), mais encore que le Pentateuque ne pourrait sans miracle avoir été écrit par un autre que par Moïse »; alors que Harnack, il y a quelques mois, au nom de la *méthode historique*, en appelait, pour prouver le caractère surhumain de Jésus, au témoignage de la communauté chrétienne primitive, comme à « un cinquième évangile, plus clair et plus saisissant que les quatre autres »; alors surtout que les apologistes catholiques prouvent par des arguments irrécusables et par l'impossibilité même d'une mystification grandiose la valeur historique de la Bible et des Évangiles.

A ces preuves, qu'oppose Mérimée? Des hypothèses gratuites. Lui qui, d'ordinaire, « n'aime que ce qui est sûr,... aborde l'histoire par ses monuments les plus authentiques et ses témoignages les plus précis, s'en écarte peu, ne les combine qu'autant qu'il lui semble que les faits s'y prêtent, et s'arrête dès que la donnée positive fait défaut » ; — l'éloge est de Sainte-Beuve, et il est mérité ; — le voici qui, en abordant les questions religieuses, « abuse, pour parler encore avec Sainte-Beuve, des idées et des considérations générales, des influences diverses qu'on a fait jouer à volonté à travers les siècles. »

Mais alors de quel côté est la science et la critique, et n'est-ce pas déjà une forte présomption en faveur de notre foi, que, pour l'attaquer, il faille rompre avec toutes les méthodes qui font le critique et le savant?

Quelques exemples. Ici, pour montrer dans les Évangiles

une légende populaire, il interprète à sa façon le mot de Notre-Seigneur (Luc, VIII, 46) : « J'ai senti qu'une vertu était sortie de moi » (p. 252) ; et il se contente de sourire quand on lui explique par l'hébreu une expression étrange en grec. La « légion des diables envoyée dans deux mille cochons » le trouve incrédule. « Le narrateur, selon lui, avait l'idée de son temps qu'on ne pouvait chasser d'un corps un esprit immonde sans lui assigner une autre résidence. » Notez que le narrateur ne dit pas cela. « C'est encore, ajoute-t-il, une autre idée que je m'explique (parce que j'ai étudié la magie quand j'avais seize ans), qui fait dire à Jésus, dans Luc, VIII, 46 : « Une force est sortie de moi », sans qu'il sache l'emploi qui en a été fait. » Que ne met-il un peu de sa sagacité à trouver un sens plus plausible aux paroles de Jésus ?

On devine que Mérimée en appellera aux analogies entre le christianisme et les autres religions. Il le fait avec beaucoup de science ; et avec un sens historique et philosophique parfois très juste, il voit, à travers les variétés de forme et d'extérieur, les ressemblances intimes, profondes, fondées en partie sur la nature de l'homme, qui se trouvent entre toutes les religions les plus différentes ! Il avait beaucoup étudié la mythologie, et il s'offre à en donner des leçons à sa correspondante, qu'il trouve « un peu faible sur ce point » ; il cherchait « la loi de l'esprit humain qui lui fait inventer les mythes religieux, mythes très peu variés, et qui tendent tous à obscurcir l'idée, déjà très difficile, d'un Démiurge, pour y substituer ce que les Grecs appellent un *Cadmile*, c'est-à-dire un médiateur... Les Grecs sont des enfants qui croient philosopher et qui font de la poésie. » (29 août 1857, p. 256.) Il dit « les Grecs » ; mais nul doute qu'il n'ajoute à part lui « et les chrétiens ». Écoutez plutôt : « Au fond, je trouve que les anciens Grecs ont fait comme nous faisons. Ils éloignent le plus qu'ils peuvent les idées inaccessibles à l'homme, les escamotent, pour ainsi dire, au milieu d'un flux d'images, et ne vous présentent que des faits secondaires dont l'intelligence est un peu moins difficile, ou plutôt qui le paraît moins, ce qui revient au même. Remarquez la singulière conformité de toutes les religions pour laisser l'idée de la divinité dans le *back ground* et lui donner des intermé-

diaires à moitié ou tout à fait humains. Les musulmans, nous reprochent d'avoir une religion trop anthropomorphique, et il y a bien quelque chose de vrai là dedans, surtout parmi les néo-catholiques. Je ne veux pas discuter avec vous le fond de la mythologie grecque, de peur de vous scandaliser en vous montrant comment elle ressemble beaucoup à nos dogmes. Les philosophes grecs..... sont parvenus (à enter le spiritualisme sur le vieux fond païen) par les moyens que vous employez lorsque vous me dites que le commandement de Dieu à Abraham était *par figure*. On a fait également une *figure* du sacrifice de la fille de Jephté.... En somme, je ne puis voir partout qu'une même difficulté, avec une même aspiration à savoir, et surtout une même impossibilité à croire (quand on n'a pas la foi). » (Juin ou juillet 1858.) Quand Mérimée croit que sa correspondante expliquait *par figure* le sacrifice d'Abraham, il a dû mal comprendre : il y a là une *figure*, c'est vrai; mais nous ne disons pas que tout y est figure, sans réalité historique. Du reste, quand les analogies, qu'on a tant exagérées de nos jours, seraient bien plus nombreuses et bien plus profondes, resterait à rendre compte des différences irréductibles, et qui établissent d'une façon indéniable, la *transcendance* du christianisme; resterait le témoignage des faits dont on ne peut, quand on les regarde de près, mettre en doute ni la réalité historique, ni le caractère miraculeux.

Enfin, comment Mérimée explique-t-il le fait même du christianisme, ou, ce qui revient au même, le fait de l'Église, son établissement et son inébranlable solidité, la force victorieuse de ses martyrs, la puissance morale qui transforma le monde ancien et le monde barbare, et qui, selon l'expression de Taine, a mis des ailes à l'humanité, cette unité de foi et de gouvernement que Bismarck, un jour, appelait « merveilleuse », cette sainteté toujours féconde en grandes œuvres et en dévouements héroïques? A-t-il au moins jeté sur ces faits étranges, et si en dehors des lois ordinaires, le regard curieux et sympathique d'un Macaulay, d'un Maxime du Camp, d'un Taine, d'un Brunetière, de tant d'autres, qui, aujourd'hui, tournent vers l'Église et vers Rome un œil observateur et anxieux? Il ne paraît pas.

VI

Jamais, du reste, il n'a étudié les questions religieuses que comme il étudiait tout le reste, en curieux et en dilettante; jamais avec un désir sérieux et pratique d'arriver à la lumière, de savoir la volonté de Dieu, de diriger sa vie. Aussi ne cherche-t-il pas, ne prie-t-il pas. Un jour, sa correspondante lui rappelle le mot de l'Évangile : Cherchez et vous trouverez. Il répond : « Je comprends très bien ces paroles : Cherchez et vous trouverez, mais je ne les crois pas applicables dans mon cas. » (10 sept. 1859.) Elle lui avait donné une médaille miraculeuse; plus tard, il accepta une « Madone »; mais toujours comme un souvenir, et rien de plus : « Il faut que vous me croyiez d'une bien grande férocité pour supposer que je ne suis pas profondément touché de votre Madone, et bien plus encore du sentiment qui vous porte à me la donner. Je voudrais bien en être plus digne, mais croyez que je la conserverai comme la plus précieuse relique. Je ne suis pas gâté par les sentiments que j'inspire. » Il est sensible aux prières que l'on fait pour lui, mais comme à « une preuve d'affection » qui le touche. Parfois même, il demande des prières : *Angel in thy orisons remember me;* mais il en demande aussi, et dans les mêmes termes à d'autres, qui ne paraissent pas avoir été catholiques; bref, ce n'est pour lui qu'une manière de placer un souvenir littéraire, une façon de dire, ou, pour employer son expression, « une figure de rhétorique ».

C'est tout autre chose quand on lui demande de prier lui-même. « Quant à la prière que vous me conseillez de faire, je la ferai si cela vous fait beaucoup de plaisir, mais exactement comme je remplirai la commission que vous m'avez donnée. Si je croyais aux prières, ce n'est pas à la Vierge que je les adresserais. Je ne puis me représenter Dieu comme un souverain qui accorde des faveurs à la sollicitation de ses proches. Le culte de la Vierge serait pour moi une grande objection contre le catholicisme, si je n'en avais pas d'autres. Cela me paraît tout bonnement une superstition et un sacrifice fait aux idées populaires du paganisme. » (7 nov. 1859.)

Comment espérer après cela ? Aussi voit-il, sans en être touché, se convertir plusieurs de ses meilleurs amis, Ampère, Charles Lenormant, Béranger même, dont il fait grand éloge en annonçant sa mort chrétienne ; mais sans voir là autre chose qu'un sujet d'étude. « Des gens bien informés m'assurent que Béranger s'est confessé. Je me souviens qu'autrefois nous avons souvent disserté des choses surnaturelles, et j'étais alors frappé de sa *foi*, non pas sans doute chrétienne, mais en un Dieu créateur et une âme immortelle. Il convenait que la démonstration du dernier point était bien difficile, mais il disait qu'il y croyait par la conscience. Cela se rapproche beaucoup de la foi, ce me semble. » (29 août 1857, p. 256.) Quant à lui, tout en reconnaissant que la foi peut rendre heureux, même ici-bas, il préfère *garder sa raison* et ne pas croire.

Aussi vécut-il, toujours sceptique, plus triste tous les jours et plus pessimiste, souffrant et ne pouvant, comme il dit, s'habituer à la souffrance, se plaignant au « Grand Mécanicien » de lui donner si peu de jours et de les lui donner si amers, honteux de ses amis, et inconsolable de ce que, « pour échapper aux Jésuites », il faille « se jeter dans les bras des bousingots », affligé et humilié des abaissements et des malheurs de la France, et prévoyant, avec une clairvoyance, rare alors, un avenir plus sombre encore ; reconnaissant enfin que « tous ces manteaux philosophiques » de scepticisme et d'indifférence ne servent à rien dans le malheur.

Eut-il dans ces jours d'angoisses une pensée pour l'éternité, jeta-t-il vers Dieu un cri de détresse ou de repentir ? Rien ne l'indique. Dans un billet du 23 septembre 1870, écrit deux heures avant sa mort, pas un rayon d'au-delà. Une plainte sur ses souffrances, une espérance de mieux, un signe d'affection à la correspondante inconnue qui pendant trente ans occupa son cœur sans jamais le remplir ni le fixer... et c'est tout. La mort le surprit dans son sommeil, et vint à l'improviste, comme il l'avait désiré ; comme il l'avait désiré encore, d'un désir tout païen, on lui fit « une cérémonie » : ses amies protestantes appelèrent leur pasteur, on fit célébrer un court service, et il fut enterré dans le cimetière anglican.

Toute sa vie, il avait cherché son bonheur ici-bas, sans le trouver jamais : son âme était trop fière et trop haute pour se contenter de ce qui suffit à d'autres, les plaisirs et le succès. Dieu a-t-il eu pitié de lui au dernier moment, a-t-il éclairé son esprit et attiré sa volonté, l'a-t-il appelé à des joies qu'il n'avait jamais entrevues par la foi, jamais goûtées en espérance ? C'est le secret de la mort. Plus malheureux peut-être que coupable, une mère chrétienne ne lui avait pas parlé, dans son enfance, du bon Dieu, de Jésus, de Marie.

J.-V. BAINVEL.

LANGUES ET LITTÉRATURES ANCIENNES

DANS L'ÉDUCATION

(Deuxième article[1])

IV

Il est temps maintenant de tirer la conclusion de ces longues prémisses.

Faut-il montrer d'abord de quelles salutaires difficultés la phraséologie ancienne enveloppe la lecture des auteurs ?

Qu'on se représente par quelle succession d'états passe l'esprit d'un apprenti latiniste mis en présence d'un texte un peu difficile. Au premier abord, nuit noire. Rien que des mots qui ne disent rien. Il est presque indifférent qu'ils soient connus ou inconnus. Alors un commencement de lueur, puis d'autres ; la phrase s'étoile de points lumineux : ce sont des termes dont la fonction apparaît et qui éclairent leur entourage. Enfin, de proche en proche la clarté finit par gagner partout les ténèbres.

Recherchez maintenant par où l'illumination a commencé. Par un groupe de mots dont les équivalents français étaient déjà associés dans la mémoire ? Par un membre de phrase, une proposition rappelant identiquement un membre de phrase, ou une proposition de la langue maternelle ? Par un élément quelconque éveillant une réminiscence à demi consciente d'un usage analogue ? Cela peut arriver, mais c'est grand hasard ; le plus ordinairement, il a fallu raisonner et conclure le sens total du sens individuel des mots pris chacun avec leur fonction grammaticale.

Mais supposons qu'il soit question non plus seulement de démêler le sens général d'un passage, mais de le traduire. La tâche devient plus épineuse encore. Accordons d'abord que les difficultés de la version peuvent tenir, pour une

1. V. *Études*, 15 octobre 1896.

bonne part, à des causes extrinsèques au grec et au latin : rédaction embarrassée, connaissance imparfaite de l'idiome dans lequel on doit traduire, et autres facteurs qui ne sont pas de notre ressort. Néanmoins le fond de l'exercice est constitué par un travail qui demeure nécessaire même dans la simple lecture des auteurs anciens[1]. A quoi se réduit en effet le secret de cet art malaisé? *A traduire, non les mots, mais la pensée.* Mais traduire la pensée, c'est avant tout l'avoir comprise. Comprise à fond, s'entend, et s'il n'y suffit pas de cette intelligence quelconque où s'arrête ordinairement la lecture, cela prouve qu'il peut rester quelque chose à voir dans un texte, quand on croit avoir tout vu. La lecture n'a fait son dernier effort, que si elle permet, au besoin, d'apprécier la mesure exacte de la liberté permise avec les mots. Il reste donc entendu que lire et traduire sont moins différents que d'aucuns paraissent le penser.

Du reste, et ceci nous fait rentrer au cœur de la question, les mêmes obstacles où vient s'embarrasser la plume du traducteur, ont déjà été pour son intelligence une difficulté de pénétrer jusqu'à l'idée.

On peut même dire que les deux choses ne se distinguent qu'imparfaitement. Car enfin, comment s'explique-t-on cette gêne de l'esprit en peine de mots pour exprimer la pensée une fois comprise ? Vient-elle toujours de ce qu'il ne réussit pas à faire abstraction de la forme sous laquelle l'idée s'est

1. Nous prenons cette position afin d'isoler notre démonstration de certaine controverse pédagogique. La traduction proprement dite, la version écrite ou orale, n'est qu'un des exercices auxquels fournisse matière l'étude des auteurs anciens. C'est une question, entre gens d'école, de savoir quelle importance il faut lui donner, et même s'il est opportun de la conserver. Il y a des autorités, sinon d'invincibles raisons, du côté de la négative. Notre avis personnel est qu'en la supprimant on se priverait d'un exercice unique pour la difficulté comme pour le profit. Au travail que nous allons décrire elle ajoute l'obligation de peser la valeur logique des moyens d'expression fournis par la langue maternelle. Par là elle est un exercice de style dans le meilleur sens du mot. Nous ne pouvons cependant nous défendre de croire que MM. Bréal et Keelhoff vont un peu loin quand ils disent qu'elle n'est que cela. (M. Bréal, *De l'Enseignement des langues anciennes*. Paris, 1891, p. 89. M. Keelhoff, *Du Rajeunissement des études classiques*. Liège, 1893, p. 8 et suiv., 20 et suiv.)

d'abord présentée à lui ? N'est-ce pas aussi que le modèle, en lui livrant son contenu, ne lui a suggéré pour le rendre que des termes impropres, inexacts, agencés dans un ordre insolite et monstrueux ? S'il en est ainsi, comptez que ses idées avant de parvenir à se débrouiller, ont dû passer elles-mêmes par un état plus ou moins chaotique. Même il n'est pas sûr qu'elles en soient complètement sorties. Mettant à part le cas où la pensée elle-même serait exotique, un certain degré de bizarrerie dans le style d'une version peut être un indice que le texte n'a pas été compris à la nuance près. Car enfin saisir une notion, qu'est-ce donc, si ce n'est la classer à son rang parmi celles que l'on possède déjà ? Or si le traducteur avait su identifier la pensée de son auteur avec celle qu'il a maintes fois entendu exprimer ou exprimée lui-même dans sa langue maternelle, il l'aurait traduite par la même formule. Ainsi le langage, sans être identique avec la pensée, peut néanmoins indirectement servir de commune mesure entre deux opérations intellectuelles.

On voit que le sujet confine encore une fois à l'éternelle question des rapports entre le langage et la pensée. Le moindre pas fait en avant nous mettrait sur la pente d'une digression interminable. Heureusement, ce pas, nous n'avons point à le franchir. Que les mots doivent ou non accompagner l'idée dans le fonctionnement libre de la pensée, il est évident, par définition, que dans l'audition ou la lecture, ils la précèdent : puisque dans ce cas, c'est par le moyen du mot que l'idée elle-même est évoquée devant l'esprit[1].

Entre une langue étrangère et la pensée, l'intermédiaire obligé est une langue connue, c'est-à-dire encore des mots ou plutôt des phrases. La facilité à comprendre se mesure au degré d'aisance et de promptitude avec lequel se fait cette substitution.

Voici la conclusion de ce truisme. Jusqu'au jour, lent à venir, où la lecture commence à se faire automatiquement, presque chaque phrase de l'auteur prend l'élève au dépourvu, parce qu'elle n'éveille que d'imparfaites analogies dans les

1. Les autres représentations sensibles qui passent dans l'esprit d'un lecteur — ou d'un auditeur, — sont moins *les auxiliaires* de son travail mental qu'elles n'en sont *le résultat partiel et subordonné.*

souvenirs de sa langue maternelle. C'est cet embarras qui se trahit par les heurts et les cahots de sa traduction.

Mais examinons de plus près le travail qui s'impose à qui veut traduire un texte ancien, ou, si l'on aime mieux, le saisir assez exactement pour pouvoir le faire entrer dans une forme nouvelle sans crainte de le mutiler ou de le fausser.

D'après les principes établis plus haut, voici l'opérateur pris entre deux nécessités : voir tout le contenu de son texte, et ne voir que cela.

De la première, il n'y a rien à dire pour le moment, sinon qu'elle est assez loin d'être observée en pratique, comme elle est reconnue en principe. Mais la seconde, est-ce une exagération d'avancer qu'elle est aussi mal observée que la précédente, sans avoir comme elle l'avantage d'être admise en théorie ? Que de traducteurs compliquent de gaîté de cœur la besogne que, d'autre part, ils simplifient arbitrairement ; ou plutôt, de quelle malencontreuse manière ils déplacent la difficulté de la version !

Nous pourrions nous borner à renvoyer pour la preuve aux considérations qui précèdent. Mais parce que la nécessité d'un décompte à faire dans la signification matérielle ou apparente d'un texte ancien est une des grandes difficultés de la version, nous tenons à montrer bien clairement que la logique l'impose.

Tout écolier qui a pratiqué avec tant soit peu d'application et de succès l'exercice du thème latin sait parfaitement qu'il y va d'autre chose que de changer les mots. Tout professeur qui s'est vu chargé de diriger les essais d'humanistes inexpérimentés, a dû leur répéter cent fois que certaines phrases ne sont susceptibles d'une traduction correcte qu'à la condition d'être retournées de haut en bas.

Aussi longtemps donc qu'il s'agit de rédaction, le principe tient qu'une phrase latine ou grecque ne doit pas et souvent ne peut pas ressembler, pour le dehors, à la phrase française dont elle rend le contenu. Nous disons le principe, parce que la liberté accordée au thème latin n'est pas regardée comme un pis-aller à défaut d'un équivalent plus littéral du

texte primitif[1]. Tout le monde courrait sus au barbare qui, sous couleur d'exactitude plus scrupuleuse, plaquerait son latin sur le français de l'original. Comment se fait-il alors que l'idée ne vienne pas d'appliquer le même principe à cet exercice inverse du thème, qui a nom : la version ?

Car, il faut bien l'avouer, les monstruosités qui foisonnent sous le nom de traductions trahissent souvent autre chose qu'une impuissance d'exécution : elles laissent entrevoir une incertitude complète, sinon des idées tout à fait fausses, sur la vraie nature de l'exactitude, en fait de version. Il n'est même pas rare d'entendre ces idées s'énoncer tout haut. Au gré de plusieurs, l'idéal de l'art et le triomphe du genre c'est la traduction au calque, qui oblige la langue à des contorsions insensées pour lui faire reproduire tous les détails extérieurs du modèle et jusqu'à l'ordre des mots : le tout faisant songer à un mauvais thème français d'un Grec ou d'un Romain[2].

Il n'y a pourtant pas à sortir de là; une version peut être défectueuse pour la même raison qu'un thème est barbare : par trop de servilité. Dans un cas comme dans l'autre, cette servilité implique une impuissance de remonter jusqu'à l'idée. Voir dans un texte ce qu'il ne contient pas, c'est encore une manière de ne le pas comprendre, tout comme s'exagérer la portée d'une règle de grammaire revient, en somme, à ignorer les exceptions. Ou bien, ce qui est plus grave, ce procédé terre à terre part d'une supposition fausse, soit sur la valeur significative du langage, soit sur la nature des équivalents par laquelle il faut rendre son contenu, dans un cas donné.

Encore une fois, nous n'affirmons point qu'il y ait dans le langage antique des particularités absolument indifférentes sous tous les rapports. Mais si la phrase latine ou grecque possède certaines qualités et poursuit certains effets indé-

1. Il va de soi que notre remarque tombe à faux pour ceux qui approuvent l'absurde méthode de donner des thèmes rédigés en français macaronique afin de « suggérer la tournure latine ».

2. Par là nous n'entendons pas nier que l'ordre des mots n'ait sa signification en grec et en latin; mais il y a manière et manière de la rendre. Celle que nous incriminons ici est souvent détestable.

pendants de l'idée qu'elle exprime, la version n'a pas à les rendre. Tout ce qui tient au choix et à l'arrangement des mots disparaît avec eux : il est donc dans les conditions mêmes de la traduction de le supprimer. Tout au moins, n'est-ce pas en calquant ces effets de sons et de syllabes qu'elle parviendra à les conserver [1]. Ce qui est élégant en latin peut ne l'être pas en français. Le traducteur qui suit une autre règle n'entend pas son métier, à moins qu'il ne soutienne une gageure ; auquel cas son œuvre ne relève plus d'aucun genre littéraire.

Inutile de montrer maintenant quel exercice épineux et subtil devient la version ainsi comprise. Il est cent fois plus commode de ramper à la surface du texte, que d'y pénétrer pour voir quelles causes étrangères à la pensée ont pu influer sur son développement et sa conformation. Pour suivre un texte mot à mot, il ne faut qu'un certain degré d'audace dans le barbarisme, comme celui qui brille dans les traductions juxtalinéaires. Mais quant à trouver l'exacte mesure dans laquelle il est permis à la version de s'affranchir des mots, impossible à qui n'a pas une connaissance approfondie des moyens dont dispose la langue, et même de ceux dont elle est dépourvue [2].

1. Il y a longtemps que Lessing a fait remarquer à propos de Pope que c'est un non-sens de vouloir traduire un poète dont le principal mérite consisterait dans la facture du vers. (*Aus den Briefen die neuesten Literatur betreffend ; zweiter Brief. — Lettres sur la littérature récente ; Lettre 2e.*) Que s'imaginent nos traducteurs, qui croient qu'un poète doit être traduit en vers ; de même les citations poétiques qui se rencontrent dans les œuvres des prosateurs ?

2. On voit par là qu'il n'y suffit pas de connaissances proprement grammaticales et lexicographiques. La grammaire n'a pas d'autre tâche que d'expliquer la structure organique des différents idiomes, de découvrir leurs évolutions antérieures et de les rapporter à leur commune origine. Elle n'a donc à considérer que les mots, les formes, les constructions syntaxiques, en un mot, tout le matériel de la langue, abstraction faite de la manière dont il est employé. Elle ne doit ni ne peut sortir de ce domaine qui est le sien. Mais il s'en faut qu'en deçà comme au delà, ce domaine ne laisse de vastes espaces à explorer, et l'un de ceux-ci est celui de l'application pratique des langues à l'expression de la pensée. C'est le champ d'études réservé à la science dont K. F. von Nägelsbach a fixé la méthode dans une monographie célèbre, son admirable *Lateinische Stilistik für Deutsche*. Le nom

Qui veut voir comment ce travail s'exécute en pratique, n'a qu'à se reporter à l'exemple cité au début de ce travail [1]. En voici un autre, tout aussi instructif. Il est tiré du *Sophiste* de Platon. L'Étranger décrit à Théétète l'inconsistance de l'éducation sophistique [2] :

Τοὺς πολλοὺς οὖν, ὦ Θεαίτητε, τῶν τότ' ἀκουόντων ἆρ' οὐκ ἀνάγκη, χρόνου τ' ἐπελθόντος αὐτοῖς ἱκανοῦ καὶ προϊούσης ἡλικίας, τοῖς τ' οὖσι προσπίπτοντας ἐγγύθεν καὶ διὰ παθημάτων ἀναγκαζομένους ἐναργῶς ἐφάπτεσθαι τῶν ὄντων μεταβάλλειν τὰς τότε γενομένας δόξας, ὥστε σμικρὰ μὲν φαίνεσθαι τὰ μεγάλα, χαλεπὰ δὲ τὰ ῥᾴδια, καὶ πάντα πάντῃ ἀνατετράφθαι τὰν τοῖς λόγοις φαντάσματα ὑπὸ τῶν ἐν ταῖς πράξεσιν παραγενομένων ἔργων ;

Voici comment cette phrase est rendue dans la traduction qui porte le nom de Victor Cousin :

Voilà pourquoi, Théétète, après avoir entendu de tels discours pendant la jeunesse, quand on prend des années, que l'âge de la raison arrive, qu'on en vient à rencontrer les choses elles-mêmes et que l'impression qu'on en reçoit force de leur donner une attention sérieuse, n'est-ce pas une nécessité qu'alors, pour la plupart du temps, on change d'opinions, que ce qui avait paru grand paraisse petit, difficile ce qu'on avait cru aisé et qu'enfin, sur tous les points, la réalité renverse les fantômes produits par des discours mensongers [3] ?

Si cette version rend absolument tout le contenu du texte, c'est un point sur lequel chacun peut s'éclairer avec un peu d'attention. Mais le procédé suivi par le traducteur est, en principe, parfaitement légitime. Tout le monde voit en quoi il consiste; nous n'en relevons qu'un trait : l'heureuse indé-

de stylistique n'est peut-être pas des plus heureusement choisis. La chose en tout cas vaut infiniment mieux que le mot. Dans la mesure où elle se distingue de la lexicographie et de la syntaxe (voyez sur ce point Haackes, *Lateinische Stilistik für obere Gymnasialklassen — Stylistique latine pour les classes supérieures des gymnases*, Berlin, 1884, préface), la stylistique étudie ce que l'usage autorise à nommer le *génie* d'une langue. A côté de la morphologie comparée qui rapproche les mots et les formes, de la syntaxe comparée qui rapproche les lois syntaxiques, la stylistique comparée étudiera les propriétés de chaque idiome comme moyen d'expression et complétera ainsi la trilogie de la comparaison des langues.

1. Voyez plus haut, p. 236.

2. *Sophiste*, 234, d. c.

3. *Œuvres de Platon*, traduites par Victor Cousin, t. XI. Paris, 1838, p. 216, 217.

pendance avec laquelle a été interverti le rapport grammatical des différents termes et membres de phrase. Le sujet τοὺς πολλοὺς se dédouble dans la traduction en l'impersonnel *on* et la locution adverbiale : *pour la plupart du temps*. Le complément circonstanciel qui ouvre la phrase française : *Après avoir entendu*... contient la notion qui, en grec, est exprimée par le génitif de totalité τῶν τότε ἀκουόντων, déterminant le terme τοὺς πολλοὺς. Suivent quatre propositions temporelles ; les deux premières : *Quand on prend des années et que l'âge*.... correspondent à deux génitifs absolus de l'original, ce qui est dans l'ordre. Mais la troisième : *Et qu'on en vient à rencontrer*.... a tout simplement pris la place d'un participe apposé au sujet principal ἆρ' οὐκ ἀνάγκη τοὺς πολλοὺς... προσπίπτοντας. Dans la quatrième : *et que l'impression qu'on en reçoit*..., même substitution, compliquée ici d'un bouleversement complet de la proposition qui se rattachait au second participe ἀναγκαζομένους (διὰ παθημάτων ἀναγκαζομένους ἐναργῶς ἐφάπτεσθαι...), bouleversement dont la dernière proposition : *et qu'enfin la réalité*..., nous offre un second exemple [1].

Citons encore un exemple emprunté au même auteur.

Au début du *Protagoras*, Socrate gourmande d'importance son jeune ami Hippocrate, qui veut, à l'étourdie, aller se faire le disciple du célèbre sophiste, arrivé la veille même à Athènes. « S'il s'agissait d'un médecin, lui dit-il, vous y regarderiez à deux fois, et vous prendriez conseil avant de vous remettre entre ses mains ; et pour votre âme, vous la livrez sans délibérer ni consulter personne, à un étranger qui ne fait que de débarquer [2] :

1. Peut-être même le traducteur eût-il pu s'y prendre plus librement encore : « On entend de ces discours pendant la jeunesse ; puis le temps passe, l'âge de la réflexion arrive ; au contact direct des choses, l'impression qu'on en reçoit force de leur donner une attention sérieuse ; n'est-ce pas une nécessité qu'alors... »

Il est curieux de voir comment Cicéron lui-même appliquait déjà ces principes en traduisant les Grecs. Voyez dans Muret une comparaison de *De Rep.*, 6, 25, 27, avec *Phèdre*, p. 245, C. suiv. (Œuvres, t. III, *Variæ lectiones*. Édit. Frotscher, Leipzig, 1841 ; p. 166 et suiv.)

2. *Protagoras*, 313, B, C. Tout le discours de Socrate tient dans la phrase dont nous venons de citer la fin : une phrase de vingt lignes défiant toute traduction littérale.

...ἀλλ' ἑσπέρας ἀκούσας, ὡς φῄς, ὄρθριος ἥκων περὶ μὲν τούτου οὐδένα λόγον οὐδὲ συμβουλὴν ποιεῖ εἴτε χρὴ ἐπιτρέπειν σαυτὸν αὐτῷ εἴτε μή, ἕτοιμος δ' εἶ ἀναλίσκειν τά τε σαυτοῦ καὶ τὰ τῶν φίλων χρήματα, ὡς ἤδη διεγνωκὼς ὅτι πάντως συνεστέον Πρωταγόρᾳ, ὃν οὔτε γιγνώσκεις, ὡς φῄς, οὔτε διείλεξαι οὐδεπώποτε, σοφιστὴν δ' ὀνομάζεις, τὸν δὲ σοφιστήν, ὅ τί ποτ' ἔστι, φαίνει ἀγνοῶν, ᾧ μέλλεις σαυτὸν ἐπιτρέπειν.

Tu as appris le soir son arrivée comme tu le dis, et le lendemain quand tu viens me trouver à la pointe du jour, tu n'as plus à réfléchir ni à me demander si tu dois ou non te confier à lui, mais tu parles déjà d'y employer tout ton bien et celui de tes amis : « *C'est une affaire conclue ; il faut te livrer à Protagoras que tu ne connais point, comme tu l'avoues toi-même, et à qui tu n'as jamais parlé ; seulement tu le nommes un sophiste, et tu vas t'abandonner entre ses mains sans savoir même ce que c'est qu'un sophiste* [1]. »

Qu'a fait ici le traducteur ? Il a supprimé hardiment le ὡς qui, en grec, supportait tout le développement ultérieur de la phrase ; rendue à la liberté, la construction se dénoue encore deux fois avant de se fermer : après διεγνωκώς et après οὐδεπώποτε. Enfin, la phrase se clôt sur un dernier changement : la substitution d'un infinitif régime à une proposition personnelle coordonnée : φαίνεις ἀγνόων [*visiblement*], *sans savoir*... Et néanmoins, malgré cet intervertissement et cette suppression des rapports syntaxiques, la traduction, dans cet exemple, comme dans le précédent, rend, dans une très honnête mesure, la liaison des idées. Même, chose curieuse, s'il est un de ces liens grammaticaux dont l'absence s'y fasse sentir, c'en est un qui n'accuse aucune relation dans les idées : celui qui rattache à la proposition incidente ὃν... σοφιστὴν ὀνομάζεις, la proposition qui n'en dépend pas τὸν δὲ σοφιστήν, ὅ τί ποτ' ἔστι, φαίνει ἀγνοῶν : désordre voulu de la construction où se reflète agréablement l'impétuosité narquoise avec laquelle Socrate morigène son disciple étourdi.

Encore un exemple d'une nature un peu différente : Cicéron, rapportant le jugement de Platon sur les compétitions politiques, écrit :

Similiter facere eos qui inter se contenderent uter potissimum rem publicam administraret, ut si nautae certarent, quis eorum potissimum gubernaret [2].

1. V. Cousin, ouvr. cit., tome III.
2. *De Off.*, 1, 25, 87.

Traduction de Stiévenart : *A ses yeux* (ceux de Platon) *ceux qui se disputent l'administration de la chose publique sont des matelots qui se battent pour s'arracher le gouvernail*[1].

L'écrivain français avait ici à sa disposition deux constructions interdites à son modèle : *se disputer l'administration* serait, en latin, une manière de dire incorrecte. En outre, une formule, à laquelle personne ne se trompe, lui permet d'établir entre les personnes une comparaison qui, en réalité, porte sur leur conduite. Or, chacune de ces deux libertés a pour effet de rendre inutiles certains termes nécessaires dans le tour de phrase imposé au latin. Voilà pourquoi des mots comme *similiter facere*, *uter*, *ut si*, n'ont pas d'équivalents matériels dans la traduction.

C'est une application du principe que nous avons indiqué plus haut et elle doit être généralisée. Il n'est guère de passage qui ne renferme un certain nombre de ces éléments d'une valeur purement phraséologique, dont la raison d'être est subordonnée à certaines particularités accidentelles de la construction[2]. De tout cela se compose, quand l'idée a été extraite, un résidu, un *caput mortuum*, que, sans doute, il

1. *Bibliothèque latine-française* de Garnier. *Œuvres complètes de Cicéron*, t. XVIII. Paris, 1873, p. 52, 53.

2. L'existence de ces termes à fonction effacée est assez importante pour que nous nous arrêtions à la mettre en lumière. Un bon exemple est celui d'un même mot revenant plusieurs fois dans la même phrase ou dans plusieurs phrases consécutives, pour désigner le même objet : « Une source d'eau vive, environnée de hauts peupliers, tombait à grands flots d'une *roche* élevée; au-dessus de cette *roche* on voyait un *autel* dédié aux nymphes, où les voyageurs offraient des vœux et des sacrifices. Cymodocée allait embrasser l'*autel*... » (Chateaubriand, *les Martyrs*, liv. Ier).

Si, au lieu de reproduire le même mot, on recourait à un synonyme ou à une périphrase, le cas se compliquerait, au point de vue littéraire, d'une affectation qui pourrait devenir promptement risible, mais sa portée logique resterait la même : « Cymodocée allait embrasser l'autel et supplier *la divinité de ce lieu* (entendez les *nymphes* de la ligne précédente) de calmer les inquiétudes de son père lorsque... »

Eût-il été aussi commode d'éviter ces redites qu'il est aisé de les remarquer? Aux experts d'en juger. Ce n'est pas affaire à nous de corriger Chateaubriand. En tout cas, un virtuose de la description contemporaine se croirait obligé de tenter l'entreprise. Il nous suffit à nous que tout le monde en voie la possibilité théorique.

ne faut pas grossir indûment, mais qu'il serait absurde de vouloir faire résorber par la traduction.

V

Arrêtons ici cette première série d'observations, qu'il serait aisé de prolonger longtemps encore.

Tout élémentaires qu'elles soient, sans avoir guère pénétré plus avant que la surface des faits, elles suffisent à donner l'idée d'un premier genre de difficulté propre à l'étude du grec et du latin. Cette idée sommaire, chacun pourra la contrôler et la compléter, en se reportant à ses souvenirs de collège, ou en l'appliquant, par manière d'épreuve pratique, à une page d'auteur ancien. Ceux qui entreprendront cet examen, en faisant, au besoin, abstraction de la familiarité qu'ils auraient acquise avec les langues classiques, seront renseignés sur l'étendue et la qualité de l'effort qu'impose à l'étudiant l'état de choses que nous venons de signaler.

Or, un autre fait tout aussi évident, et dont, en tout cas, la démonstration ne serait pas longue, c'est que ce genre de difficulté que nous venons de montrer dans les langues classiques, leur appartient en propre. Les langues modernes ne présentent rien qui y ressemble.

De langue à langue, il est fort vrai que les mots ne sont pas les mêmes; mais les mots ne sont que des signes et des sons, qui n'ont rien à voir dans la question présente. Ce qui est important, c'est la manière dont on les emploie. Or cette manière, qui dépend des habitudes d'esprit, de l'éducation intellectuelle, de la tradition littéraire, est maintenant identique dans tous les pays civilisés.

La phraséologie moderne est internationale; sous certaines différences de surface, ses procédés essentiels se retrouvent invariablement partout. Pour ce qui regarde l'expression de certaines idées spéciales, le fait est trop clair : la science, la philosophie, les beaux-arts, la critique, l'industrie, la politique, l'agiotage, le sport, le high-life, ont mis en circulation chacun sa langue ou son jargon, qui n'est d'aucun pays et qui est de tous. Mais, même en se tenant à un point de vue plus général, le langage moderne se révèle partout plié aux

habitudes les plus uniformes. La manière dont l'idée s'agence dans la phrase, le mécanisme logique de l'expression, est le même dans tous les idiomes. Si des différences apparaissent, ce sont de ces variétés de manière qui se produiraient aussi bien, et se produisent de fait, entre écrivains d'une même nation. Une langue peut avoir ses préférences, mais elles ne portent jamais que sur des points laissés à la liberté de toutes[1].

Les causes de ce fait sont aussi claires que le fait lui-même est évident. Les langues modernes vivent sur un fonds commun de traditions et d'habitudes. Dans toutes, à peu près également, le latin du moyen âge s'est déversé par la double voie de l'imitation et de l'emprunt; vaste courant qui s'est prolongé par celui de la littérature parlant français, italien, anglais et allemand, en latin. Puis, quand celui-ci s'est arrêté à son tour, les littératures modernes, arrivées au contact, ont commencé un échange direct d'un effet d'autant plus prompt et plus universel.

Ce travail d'égalisation ne nous intéresse pas ici dans son ensemble. Il a un côté littéraire que nous réservons; laissons aussi aux linguistes d'étudier les ravages, en somme assez lents et peu considérables, qu'il exerce dans la grammaire des différentes langues. Nous n'avons à l'observer que dans le domaine du vocabulaire et de la phraséologie, où sa portée est immense et son action irrésistible.

Il n'est pas au pouvoir d'une langue de se créer des formes qu'elle n'a pas. Mais le mot qui lui manque, elle est toujours en état de le forger, ou de le suppléer en dotant un de ses termes d'une signification nouvelle. En désespoir de cause, il lui reste la ressource de recourir à une périphrase, ou tout simplement d'emprunter à sa voisine le vocable qui lui fait envie. On sait si cette manière de s'enrichir, qui fait gémir les puristes, est en faveur auprès du public, ami des moyens simples! Or, prendre un terme ou le créer sur le modèle

1. On voudra bien se rappeler que nous n'envisageons ici les langues qu'au point de vue tout spécial de l'emploi qu'elles font de leur vocabulaire. Certaines de leurs différences auxquelles on serait tenté de songer, appartiennent à un autre ordre de considérations que nous réservons pour le moment. Il importait de le faire remarquer pour éviter un malentendu.

d'un terme étranger, c'est, en même temps, s'approprier la manière de l'employer; souvent même c'est la commodité qu'il offrait pour la phraséologie qui a fait éprouver le besoin de le posséder.

Le résultat de ces emprunts et de ces imitations mutuelles, c'est que la même pensée, se présentant à l'esprit d'un Français, d'un Italien, d'un Allemand ou d'un Anglais, y trouvera, pour s'exprimer[1], des termes de signification et de fonctionnement identiques. En vertu de la similitude des vocabulaires, l'idée à traduire s'analysera en éléments qui se correspondront exactement de langue à langue. La forme extérieure des termes pourra changer : une métaphore répondra à un nom abstrait, une locution composée à un mot simple; la compréhension des termes ne sera pas la même partout. Mais ces dissemblances resteront, pour ainsi dire, localisées dans les éléments qu'elles atteindront. L'important demeurera sauf : c'est que cette marqueterie de la phrase, dont nous parlions plus haut, se composera, dans les différents idiomes, de pièces parfaitement équivalentes. La structure phraséologique sera la même partout, ou, du moins, présentera partout un air de parenté des plus étroits. Le choix du sujet, du prédicat, l'arrangement des propositions se fera d'après les mêmes principes; les phrases se relieront à peu près par les mêmes attaches, useront des mêmes moyens de représenter un terme ou une idée déjà exprimée; chacune recourra, dans les mêmes conditions et d'une manière identique ou analogue, aux termes abstraits, aux constructions impersonnelles, au tour interrogatif, fera le même emploi du substantif, de l'adjectif et des autres parties du discours; et le tout sera hérissé de locutions, de formules, si bien communes à toutes les langues, qu'on ne saurait dire à qui elles appartiennent en propre.

Or c'est là qu'en sont maintenant tous nos idiomes civilisés, et pour le dire en passant, rien ne trahit mieux le caractère cosmopolite de notre civilisation que l'uniformité irrésistible avec laquelle ce mouvement s'accomplit sur toute la ligne. Il est telles langues, le russe par exemple, qui, en-

1. Nous faisons abstraction ici encore de la manière dont les choses se passent dans le travail silencieux de la pensée

trées depuis un siècle à peine dans la vie littéraire, ont commencé par refaire de toutes pièces, ou plutôt par s'approprier en bloc tout l'outillage de la phraséologie moderne. Plus significative encore, et plus curieuse par les comparaisons qu'elle provoque, est la manière dont le grec de Périclès a été habillé à la moderne sous le nom de grec littéral : langue morte si l'on veut[1], sans racine dans le peuple, mais qui n'en est pas moins employée avec une grande uniformité par les lettrés de la Grèce et du Levant.

Loin de nous la pensée de condamner dans son ensemble cette évolution du langage moderne. Elle a ses avantages que nul ne peut contester, et en premier lieu celui d'aider à l'échange des idées dont elle est elle-même un effet et un reflet. Mais qui ne voit, que de ce chef déjà, l'étude des langues vivantes doit être facilitée dans une mesure qui les rend impropres à constituer la base d'une culture sérieuse?

L'élève qui lit un auteur étranger, surtout un auteur d'un caractère proprement littéraire, y retrouve tous les procédés de style avec lesquels l'ont familiarisé les écrivains de sa langue maternelle. Tout est quasi fait quand il a compris le sens individuel des mots et reconnu leur forme. Quant à leur signification d'ensemble, il la pressent ou la devine rien que par la manière dont il les voit associés. Toute la trame logique du style lui apparaît de prime abord, dessinée en gros traits par des expressions et des formules qui, *aux sons près*, se trouvent être celles qu'il a entendues et pratiquées dès son enfance. D'innombrables points de repère, qu'il reconnaît sans effort, l'orientent immédiatement dans les phrases les plus touffues. De vraie difficulté, il ne peut en rencontrer que si la pensée est obscure de soi, ou l'expression embarrassée ; mais il n'est évidemment pas question d'exercer les jeunes intelligences sur des grimoires illisibles.

La traduction ne lui donnera guère plus à faire que la lecture. Aucun des problèmes que nous avons indiqués plus haut ne se pose à qui veut traduire un auteur moderne, sur-

1. Emile Legrand, *Grammaire grecque moderne*, Paris, 1878. Introduction, p. x. Victor Henry, *Grammaire comparée du grec et du latin*. 5e édit. Paris, 1894, p. 4.

tout, il faut le répéter, parmi ceux qui comptent comme écrivains. La version y est, dans la grande majorité des cas, ce que les ignorants croient qu'elle est toujours : une substitution de mots à d'autres mots. Sans doute, cette tâche comporte encore quelques difficultés : il faudra de temps en temps imaginer un stratagème habile pour démembrer une période allemande; il faudra chercher une périphrase courte et précise pour traduire un mot composé germanique, ou anglais, ou slave. Mais ce qui demeure vrai, c'est que, si le texte étranger ne porte pas toujours sa traduction en lui-même, toujours il la suggère ; toujours il donne des indications aussi faciles à utiliser qu'à découvrir. Toujours, il renferme des locutions, des manières de dire, des tours de phrase qui ont dans la langue maternelle du traducteur, leurs équivalents exacts dont l'emploi est, dans l'espèce, non seulement permis, mais obligatoire.

Un exemple sera plus démonstratif que toutes les théories. Pour une raison que l'on devine, nous le choisissons dans une langue moderne dont il a été question plus haut, le grec *littéral :*

ὁ Πλάτων ὑψοῦται ὑπεράνω τῆς ψύσεως , καὶ ζητεῖ ἐκ τῶν οὐρανίων
Platon s'élève au-dessus de la nature, et demande aux célestes

χώρων τὴν ὑπόθεσιν καὶ τὸ ἀντικείμενον τῆς φιλοσοφίας αὐτοῦ, ἐνῷ
régions le sujet et l' objet de sa philosophie , tandis qu'

ὁ Ἀριστοτέλης, ὅστις περιγράφων τὴν φύσιν ἀνυψοῦτο πρὸς τὸ
Aristote qui, décrivant la nature, s'élevait vers le

πνευματικὸν καὶ ἰδανικόν, ὑποβάλλει εἰς τὸν ἐρευνητικὸν αὐτοῦ νοῦν
spirituel et l' idéal , soumet à son esprit investigateur

τὴν γὴν καὶ τὴν φύσιν καὶ πᾶν ὅ, τι εἶνε[1] ἐπ' αὐτῆς καὶ
la terre et la nature et tout ce qui est sur elle et

ἐν αὐτῇ, βάλλει εἰς τάξιν πᾶσαν τὴν ὕλην τῆς
en elle , met en ordre tous les matériaux de la

γνώσεως , καί διὰ σοφῶν καί συμφωνούντων πρὸς ἄλληλα
connaissance, et par de sages et concordantes entre elles

συμπερασμάτων συνάγει τοὺς γενικοὺς νόμους[2].
conclusions déduit les lois générales,

1. Forme *romaïque* pour ἔστι ; comme plus haut αὐτός.
2. Ἀντωνίου Ἰω. Ἀντωνιάδου, γυμνασιάρχου ἐν Ἀθήναις. Ἑλληνικὴ ἱστορία ἀπὸ

Sur ces quelques lignes de mot à mot on voit, d'une part, quel secours apporte à l'esprit du traducteur la similitude des procédés phraséologiques, et de l'autre, à quoi se résume l'effort nécessaire pour transformer une traduction littérale d'un auteur moderne en traduction littéraire. Quant à ce dernier point, voici quelques lignes qui le montreront mieux encore. Continuons de lire :

Διὸ καὶ εἰς τὴν ὡραίαν τοῦ Ῥαφαὴλ τοιχογραφίαν ἐν τῷ Βατικανῷ
Aussi sur la belle fresque de Raphaël au Vatican

τῆς Ῥώμης παλατίῳ , τὴν Σχολὴν τῶν Ἀθηνῶν , ὁ μὲν Πλάτων
de Rome (Palais), l' École d' Athènes , Platon

τείνει τὴν χεῖρα πρὸς τὸν οὐρανόν , ὡς τὴν ἐπικράτειαν
étend la main vers le ciel , comme (vers) le domaine

ὧν ἰδεῶν αὐτοῦ , ὁ δὲ Ἀριστοτέλης σημαίνει τὴν γῆν ὡς
de ses idées , Aristote montre la terre comme

τὸ θέατρον τῆς ἐρεύνης του [1].
le théâtre de ses recherches.

Voilà, nous semble-t-il, un exemple assez démonstratif. Chacun a toute facilité de refaire la même expérience sur un passage anglais, allemand, italien ou russe ; il y constatera, à de très légères différences près, le fait que nous venons de prendre sur le vif.

τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μεχρὶ τῶν καθ' ἡμᾶς..., ἔκδοσις τρίτη, ἐν Ἀθήναις, 1883, p. 215-216.

1. *Ibid.*, p. 216. — Ces pages étaient écrites quand nous avons eu connaissance d'une remarquable brochure du Dr Herm. Planck : *Das Lateinische in seinem Recht als wissenschaftliches Bildungsmittel.—Le Latin dans ses droits comme moyen de culture scientifique*, Wiesbaden 1890, où des exemples analogues sont rapportés et analysés (voyez en particulier p. 80 et suiv., et l'Appendice, p. 97 et suiv.). Quoique les considérations que nous venons de développer soient du domaine de tout le monde, nous tenons cependant à mentionner ici cet ouvrage devant lequel nous aurions pris plaisir à nous effacer en plus d'un endroit. S'il nous est toutefois permis de formuler une réserve, il nous paraît que M. Planck attribue un peu trop d'importance à la langue en tant que langue. Est-il bien sûr qu'une grammaire puisse avoir, comme telle, une quasi toute-puissance pédagogique ? Néanmoins cette légère exagération, si c'en est une, doit disparaître à côté des hautes qualités de cet excellent petit livre.

(*A suivre.*) P. PEETERS.

FRANCE ET RUSSIE

PREMIÈRE PARTIE

L'ANCIENNE FRANCE

I

Des rapports de l'ancienne France avec la Russie on a tracé, en les divisant en cinq périodes, l'esquisse suivante [1].

Première période : La Russie est à peine connue de la France, elle n'a pour elle aucune valeur politique ; si par extraordinaire un envoyé français se montre là-bas, sa mission n'a d'autre objet que l'établissement de relations commerciales. Cette période, où la Russie est pour nous insignifiante, s'étend jusqu'à l'année 1654, et à la déclaration de guerre du tsar Alexis Michaïlovitch à la Pologne.

Deuxième période : La Russie prend une importance politique de plus en plus grande ; non pas que son alliance nous semble déjà très précieuse, ni son inimitié très redoutable ; mais, sans en avoir pleine conscience, elle nous nuit indirectement en attaquant la Suède, la Turquie, la Pologne, qui, au dix-septième siècle, sont des appoints considérables dans la lutte que la France soutient contre la maison d'Autriche. Cette période, où la Russie nous est gênante par le contre-coup de ses agressions contre nos confédérés de l'Est, va de 1654 à 1726, jusqu'au traité d'alliance austro-russe.

Troisième période : La Russie ne se borne pas à nous

1. Dans le nº du 15 novembre 1893, sous le titre : *Russes et Français,* nous avons déjà donné, à grands traits, un rapide aperçu des relations entre la France et la Russie. Si le nouveau travail, plus méthodique et plus complet, que nous entreprenons, rappelle, par endroits, celui qui l'a précédé, le lecteur voudra bien nous pardonner des redites qui étaient inévitables.

Principaux ouvrages consultés :

M. Alfred Rambaud : 1º *Histoire de la Russie depuis les origines jusqu'à nos jours;* 2º *Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France.*

M. Albert Vandal : *Louis XV et Élisabeth de Russie.*

nuire indirectement, par la dislocation de notre système d'alliances orientales ; elle entre en hostilité directe avec nous par son union avec notre adversaire traditionnel, la maison d'Autriche. Cette période, où la Russie n'est plus seulement l'ennemie de nos alliés, mais l'alliée de notre ennemi, va de 1726 à 1756, jusqu'à la réconciliation des Bourbons et des Habsbourgs, autrement dit jusqu'au renversement des alliances.

Quatrième période : La lutte de 230 ans entre les Bourbons et les Habsbourgs ayant fait place à l'amitié entre les deux maisons, nos anciens alliés de l'Est ont cessé de jouer le rôle qui leur était dévolu précédemment. Mais tandis que nous voulons leur conservation, comme garantie de l'équilibre européen, la Russie veut leur démembrement. Cette période, où la Russie apparaît comme une puissance mortelle à ses voisins, perturbatrice de la paix publique, par la violence ou la ruse de ses annexions, va de 1756 à 1774, jusqu'à l'avènement de Louis XVI.

Cinquième période : Les trois États de l'Est ayant, malgré tous nos efforts, subi une série de défaites et d'amoindrissements qui les ont annihilés, notre gouvernement, tout en persistant à soutenir leurs débris, songe à s'appuyer sur une alliance plus solide, celle de la puissance même qui les a vaincus et mutilés ; il se rapproche de Catherine II et ébauche de concert avec elle un nouveau système politique, destiné à maintenir la balance de l'Europe soit contre les ambitions de l'Autriche, soit contre les intrigues de la Prusse, soit contre la tyrannie maritime de l'Angleterre. Cette période se termine à la destruction de la royauté en France.

Dans ce cadre il n'est question que de la Russie moderne, de celle qui s'est formée après le refoulement de l'invasion mongole. Avant d'entrer dans les détails qu'il comporte, nous rappellerons les liens qui se formèrent entre la Russie primitive et la France capétienne. Il faut en effet remonter jusqu'à ces âges lointains pour y retrouver l'origine de ce qu'on a appelé *la tradition franco-russe*.

Quant aux événements récents, d'une portée si considérable, qui donnent à ces souvenirs du passé un regain d'ac-

tualité, il est inutile d'y insister; ils sont dans toutes les mémoires. On l'a remarqué : sous l'ancienne monarchie, et de même sous le premier Empire, sous la Restauration, sous le second Empire, il y avait deux courants d'idées et d'intérêts, qui tendaient constamment, l'un à éloigner, l'autre à rapprocher la France de la Russie. Le temps seul, les révolutions qui ont fait l'Europe moderne, pouvaient à la longue annihiler le premier de ces courants, donner à l'autre une force prépondérante, permettre enfin à cette alliance franco-russe, rêvée par Pierre le Grand et Catherine Ire, réalisée un instant par Élisabeth, reprise dans les entretiens de Ségur et des ministres de Catherine II, de devenir une possibilité; jusqu'au jour où, par suite d'autres bouleversements accomplis dans l'Europe centrale, elle deviendrait une nécessité.

Voyons d'abord les relations de la première Russie et de la France féodale.

II

C'est une loi de l'histoire que nul peuple ne soit entré dans la civilisation par une autre porte que l'Évangile. En plein moyen âge surtout, la foi chrétienne marquait la frontière morale de l'Europe. Cette frontière, les Slaves du Dniéper, que les Normands de Rurik commençaient à coordonner en État, et d'où devait sortir l'empire russe, la franchirent dès le dixième siècle.

En Russie, comme presque partout, une femme ouvrit la voie au christianisme. Olga, la Clotilde russe, reçoit le baptême à Constantinople. Son exemple, repoussé par son fils Sviatoslaf, est imité par son petit-fils Vladimir, à la fois le Clovis et le Charlemagne de la Russie. Aucune nation n'accepta plus facilement le culte chrétien; elle avait été préparée au christianisme depuis plus d'un siècle, par ses relations avec Byzance, et le christianisme avait été lui-même préparé pour elle, cent ans auparavant, par la traduction des Évangiles et de l'office divin en slavon. En faisant entrer son peuple dans la religion du Christ, Vladimir l'avait introduit dans la république chrétienne. Plus tard, le schisme l'en exilera; mais alors le schisme était encore indécis; il

n'avait point allumé, entre les deux Églises, ces hostilités, dont le temps jusqu'ici n'a pu avoir raison; il ne mettait point encore obstacle au mariage entre les fidèles des deux rites. Par ses enfants, Jaroslaf le Grand (1015-1054), le fils et le continuateur de Vladimir, était allié au roi de France, Henri Ier, en même temps qu'aux empereurs d'orient, aux souverains de Pologne, de Norvège, de Hongrie, à des princes d'Allemagne, et au Saxon Harold, le rival de Guillaume le Conquérant; il recevait à sa cour les princes proscrits de la Scandinavie et de l'Angleterre. La Russie de Kiew était plus européenne que ne le fut jamais la Russie avant le dix-huitième siècle.

De ces relations avec le monde occidental, celle qui nous intéresse est le mariage d'Anne de Russie avec le roi capétien Henri Ier. Henri n'avait pas eu d'enfants de son épouse Mathilde, fille de l'empereur Conrad II. Le désir d'assurer des héritiers à sa couronne le détermina à prendre une seconde femme. A cette époque, presque tous les princes d'occident étaient parents à un degré prohibé; Henri n'avait pas oublié l'excommunication encourue par son père Robert pour n'avoir pas voulu quitter Berthe sa cousine. C'est pourquoi il porta ses vues jusqu'au fond de la Kiovie. Là vivait, à la cour du roi son père, la princesse Anne dont il avait entendu célébrer les vertus et la beauté. Il députe à Kiev Gauthier Ier Saveyr, évêque de Meaux; Roger II, évêque de Châlons; Goscelin de Chalignac, avec mission de demander pour lui, au roi Jaroslaf, la main de sa fille. L'ambassade fut de longue durée. Henri n'en recevait aucune nouvelle, et il commençait à désespérer du succès, lorsqu'au bout d'une année ses envoyés reparurent, amenant leur future souveraine, chargée de présents, « la moulte souève royne Anne ». Elle était âgée de vingt-cinq ans. Le mariage fut célébré en grande pompe, à la cathédrale de Reims, le 14 mai 1049, le jour de la Pentecôte, jour des grands actes de Henri.

Cette nouvelle union allait-elle demeurer stérile comme la première? Quatre ans avaient passé; et la France anxieuse attendait encore la naissance d'un rejeton royal. Sous les premiers Capétiens, la dévotion à saint Vincent de Sarragosse, implantée en France par les Mérovingiens, était encore

très répandue dans tout le royaume. La reine fait vœu de construire une église en l'honneur du martyr, si elle devient mère. Bientôt elle met au monde un fils « lequel, dit la chronique de Saint-Vincent, dissipa comme un soleil levant les nuages de son affliction ; ce dont le peuple se réjouit grandement ; et lui écrivit le pape Nicolas II ». Anne appela son premier-né Philippe, en souvenir de Philippe de Macédoine, de qui elle prétendait descendre. Elle eut encore deux autres enfants, un fils et une fille.

Nous n'avons point à raconter la retraite de la princesse russe à Senlis, après la mort de Henri, 4 août 1060 ; la construction, quelque peu tardive, de l'église et de l'abbaye de Saint-Vincent, qui perpétue jusqu'à nos jours le souvenir du vœu royal ; et moins encore comment la reine douairière de France devint comtesse de Valois, en supplantant, par un mariage adultère, contre lequel protesta en vain le pape Alexandre II, Éléonore, femme légitime de Raoul de Crespy.

Ajoutons plutôt, au mariage d'Anne de Russie et de Henri Ier de France, une autre preuve, dans le même ordre de faits, des relations amicales établies dès lors entre les deux pays. Lorsque Philippe-Auguste, veuf d'Isabelle, fille du comte de Flandre, résolut de contracter une nouvelle union, il ne paraît pas avoir songé tout d'abord à Ingeburge de Danemark, qu'il devait si durement répudier, au lendemain de ses noces. Avant la princesse danoise, une princesse russe, une seconde Anne, fille de Vladimir II, était déjà fiancée au roi de France, quand elle mourut « de male fièvre d'eau ». Le messager français, Philippe d'Escorbiac, qui la devait « amener dame au Louvre » et qui reconduisit son cadavre à Moscou, s'est étendu « sur ces fiançailles tôt tranchées » en un récit que dom Bouquet a inséré in extenso au tome VI de sa *Suite des Relations*.

Mais l'époque approchait où les Russes du treizième siècle deviendraient étrangers à cette Europe où ils comptaient alors parmi les plus civilisés. Le schisme, préparé pendant deux cents ans, devient irrémédiable, creusant un fossé entre la Bohême, la Pologne, la Hongrie d'un côté, la Kiovie et la Moscovie de l'autre ; séparant celles-ci non seulement des nations d'occident, mais des autres peuples slaves ou finnois

convertis de l'Europe orientale. C'est une première cause d'isolement, il y en a une seconde : excommuniée de la catholicité par la conséquence de son schisme, la Russie va de plus être enveloppée et comme submergée par la grande invasion mongole.

III

L'invasion des Mongols coupa, au commencement du treizième siècle, le fil des destinées de la Russie. Les conséquences de ce terrible événement lui furent particulières, les causes ne l'étaient pas. Cette catastrophe, en apparence isolée, ne fut qu'un incident de la grande lutte de l'Europe et de l'Asie, dont les croisades forment le principal épisode. Dans ce choc entre deux mondes, le même intérêt était en jeu, des steppes russes aux *sierras* espagnoles. Vis-à-vis de l'immense armée convergente qui, de l'Asie et de l'Afrique, formait comme un gigantesque croissant, prêt à envelopper l'Europe par ses deux extrémités, la Russie défendait à l'aile gauche la cause de la civilisation, comme l'Espagne la défendait à l'aile droite, pendant que, par une offensive hardie, la France et l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne assaillaient aux croisades le centre de l'ennemi. Dans ses steppes du sud, que rien ne sépare de l'Asie, la Russie soutenait la lutte contre les nomades de race turque, longtemps avant que la masse des envahisseurs ne se mît en mouvement. Placée au poste le plus périlleux, dans le voisinage du plus grand réservoir des barbares, abandonnée de l'Europe dont elle couvrait la frontière, elle devait succomber. Les princes russes réunis contre les armées de Gengiskhan avaient vaillamment soutenu la première attaque sur la Kalka (1224). Une seconde invasion ne rencontre de résistance que derrière les murs des villes. Celles-ci sont prises d'assaut. Dès lors il semble que la nation russe va disparaître, et que ces immenses régions qui prolongent l'Asie sont devenues sans retour asiatiques ; pendant plus de deux siècles elles restent sous le joug, oubliées de l'Europe occidentale. C'est, deux cents ans d'avance, la situation des États greco-slaves écrasés par les Turcs.

Et lorsque, dans les premières années du seizième siècle,

Ivan III le Grand, le *rassembleur* de la terre russe, est parvenu enfin à refouler l'envahisseur, une nouvelle Russie apparaît, la Russie moscovite des Ivan, despotique et à demi barbare, absolument différente de la Russie kiovienne des Jaroslaf, princière et chevaleresque. Longtemps isolée de l'Europe, parce que tout son effort a été consacré à l'expulsion des musulmans, à la création de son unité territoriale, à la recherche d'une forme de société et de gouvernement, cette seconde Russie semble n'avoir rien d'européen. Tournée vers les plaines du Volga d'où lui sont venues les invasions et où elle va chercher la revanche, elle a une histoire tout asiatique, et présente l'aspect d'une nation orientale.

Sans doute, nous voyons les tsars de Moscou, sitôt que le joug tatar a été brisé, s'efforcer d'entrer en relations régulières avec les puissances occidentales. Ivan III (1462-1505), qui, depuis son mariage avec Sophie Paléologue, a donné pour armoiries au tsarat de Moscou l'aigle à deux têtes de Byzance, et se prétend l'héritier des empereurs, empruntera aux Grecs des diplomates, et échangera des ambassades avec la république de Venise, avec Frédéric III et Maximilien d'Autriche, avec Mathias de Hongrie, avec le sultan Bajazet II, avec le Pape. Son successeur, Vassili Ivanovitch (1505-1533), sera le correspondant de Léon X et de Clément VII, de Maximilien et de Charles-Quint, de Gustave Vasa, du sultan Selim, de Soliman le Magnifique. Sous Ivan IV le Terrible (1533-1584) arriveront à Moscou les envoyés du Saint-Siège; le jésuite Possevin, qui vient traiter la grande affaire de la réunion des Églises. On y recevra surtout les envoyés britanniques.

En 1553, Chancellor se frayant, avec ses trois navires dont deux devaient périr, un chemin jusqu'alors inconnu, et pénétrant dans la mer Blanche, avait pour la première fois montré un pavillon européen, le pavillon anglais, sur le seul rivage que possédât alors la Moscovie. Il avait, à la lettre, découvert la Russie, pour l'ouvrir aux marchands de sa nation, pour essayer d'en faire une nouvelle route des Indes orientales. C'est le commencement des relations anglo-russes. Le Terrible poussera l'amitié pour la Grande-Bretagne au point de demander en mariage, lui l'infatigable épou-

seur qui a déjà eu sept femmes, quelque princesse anglaise; jusqu'à demander, au dire de certains chroniqueurs, la main de la respectable Élisabeth.

Mais durant la grande invasion, un obstacle s'était formé qui entravait prodigieusement ces tentatives de pénétration européenne, qui les condamnait à rester intermittentes et précaires. Profitant des désastres de la Russie dans le sud-est, ses voisins d'Europe l'avaient dépouillée de ses provinces du nord et de l'ouest. Au nord, les Suédois et les Chevaliers teutoniques, après les Porte-glaives, avaient pris et détenaient les rives de la Baltique. A l'ouest, la Russie blanche, la Petite-Russie, ce berceau de l'ancien empire de Rurik, étaient tombées aux mains des Lithuaniens et des Polonais. La Moscovie s'était trouvée ainsi comprimée entre deux rangées d'États qui menaçaient de l'étouffer. Une fois délivrée des Tatars à l'est, il lui restait, pour se donner de l'air et pouvoir respirer, à percer à l'ouest cette épaisse barrière chrétienne qui s'était élevée entre elle et l'occident, à renverser cette muraille hostile construite de ses propres débris.

Ses voisins voulaient au contraire perpétuer cet état d'isolement qui faisait la faiblesse de la Russie, en l'excluant du mouvement général de l'Europe, en l'empêchant de participer au progrès matériel comme au progrès intellectuel, au progrès de l'armement comme à celui des sciences et des arts. Tous, sans s'être donné le mot, Suédois, Allemands, Polonais, entretenaient une sorte de blocus sur ses frontières continentales; et comme elle n'avait point de littoral pratiquement abordable, rien à peu près ne pouvait entrer chez elle, ni armes, ni ouvriers, ni artistes d'occident.

La crise qui suivit la mort des fils d'Ivan le Terrible aggrava encore la situation. La maison tsarienne éteinte, le Kremlin fut disputé entre une suite d'usurpateurs et d'imposteurs soutenus par l'étranger; un moment les Polonais campèrent dans Moscou; et Ladislas, fils du roi de Pologne, fut proclamé tsar. L'état de la Russie rappelait l'état de la France à la mort de Charles VI, lorsqu'à Paris régnait un roi anglais. Du fond de la masse populaire partit le mouvement qui mit fin à l'anarchie intérieure et à la domination étran-

gère. Un boucher de Nijni, Minine, provoqua le soulèvement qui repoussa les Polonais et porta au trône la famille indigène et quasi-sacerdotale des Romanof.

La nationalité russe était sauvée une seconde fois; elle n'en restait pas moins à l'écart, moralement et matériellement, du monde civilisé. Deux fois avant Pierre le Grand, sous Ivan le Terrible et sous Alexis Michaïlovitch, le second des Romanof, les Moscovites essayèrent de se frayer un chemin vers la Baltique, comprenant que par la mer leur viendrait quelque chose de cette culture qui faisait la force des États européens ; deux fois ils durent renoncer à leurs conquêtes, refoulés dans leurs plaines sans bornes, mais sans issues; les Suédois et les Polonais continuèrent de leur barrer la route de la Baltique; au midi, les Turcs tenaient les bords de la mer Noire; au nord, les glaces obstruaient la mer Blanche. La Russie était comme prisonnière dans son immense territoire.

Où en étaient, pendant ce temps, les rapports de la France et de la Russie ? Reconnaissons-le : la Moscovie était alors plus ignorée encore des Français que des autres Européens. Nous avions déjà des relations suivies avec les Turcs, avec la Perse, que la Russie restait encore pour nous *terra incognita.* Même la présence momentanée (1573) du duc d'Anjou, le futur Henri III de France, sur le trône de Pologne, ne paraît pas, quoi qu'on en ait dit, avoir grandement contribué à faire connaître l'un à l'autre les deux pays. Les guerres civiles et religieuses qui chez nous suivirent de si près les règnes entreprenants de François Ier et de Henri II, furent pour beaucoup dans ce résultat. C'est à peine si de loin en loin le roi de France faisait parvenir là-bas quelque lettre, et plus rarement encore quelque envoyé : lettres de Henri IV à Féodor Ivanovitch, de Louis XIII au tsar Michel; mission de François de Carle auprès de Féodor sous Henri III ; de Deshayes Courmenin, du capitaine Bonnefoy auprès du tsar Michel, sous Louis XIII. Lettres ou envoyés ne parlaient que d'affaires privées ou d'affaires commerciales ; ce qu'on souhaitait d'obtenir de la Russie, c'était du blé, du chanvre, des suifs, des peaux.

De loin en loin aussi arrivaient en France, de cette région

lointaine, quelques hommes barbus et chevelus, vêtus avec une magnificence sordide et barbare, traînant après eux une horde de laquais qui ressemblaient à des janissaires, apportant des parchemins indéchiffrables, parlant une langue inouïe qu'on ne finissait par comprendre qu'à l'aide d'une chaîne d'interprètes et d'une série de traductions. C'étaient les ambassadeurs du grand-duc de Moscovie. Tels apparurent, en 1615, Ivan Kondiref, que Louis XIII reçut à Bordeaux, où il se trouvait pour la conclusion de son mariage avec l'infante Anne d'Autriche ; en 1654, Constantin Matchékine, amené de Saint-Denis à Paris dans les carrosses de la Cour, logé et nourri aux frais du Roi, dans un hôtel garni de la rue Dauphine, et qui, nous dit Berlise Faure, l'introducteur des ambassadeurs d'alors, passait une bonne partie de la journée, au sortir de ses audiences avec la Reine-mère ou le jeune Louis XIV, avec Mazarin ou Brienne, à boire, à s'enivrer et même à se battre avec ses gens.

On ne savait pas toujours au juste pourquoi ils étaient venus : « Titres mescripts » par les Polonais; frontières violées par les Kosaks ou les Tatars, parcelle de territoire disputée aux confins de la Finlande ou de la Lithuanie, ces histoires embrouillées n'intéressaient personne à la cour de France. Le roi se montrait curieux et courtois, se prêtait de bonne grâce aux exigences et aux manies de ces étrangers, et finalement les renvoyait avec une somme d'argent pour eux, des compliments pour leur maître. Les bandes moscovites, armées d'arcs, d'arbalètes, ou de mauvais mousquets, étaient un élément absolument négligeable de la politique européenne. Non seulement la Suède ou la Turquie, mais le Danemark ou la Transylvanie tenaient une place autrement considérable dans les préoccupations de Henri IV, de Richelieu ou de Mazarin. Le *Grand projet* de Henri IV ne mentionne même pas la Russie parmi les quinze États, six monarchies héréditaires, six monarchies électives, trois républiques, qui doivent former l'Europe nouvelle. L'année 1648 vit la Russie mentionnée pour la première fois dans un congrès européen. Au traité d'Osnabrück, du 24 octobre 1648, qui rétablit la paix entre la Suède et l'Empire, les représentants de la reine Christine durent exciter l'étonnement des

autres diplomates, quand ils firent comprendre dans la pacification générale, parmi leurs alliés et adhérents le tsar Alexis « grand-duc de Moscovie ».

IV

Les choses allaient changer de face. Louis XIV avait succédé à Louis XIII en 1643; et Alexis Michaïlovitch au premier des Romanof, en 1645. Avec Alexis (1645-1676), avec son fils Féodor (1676-1682), avec sa fille Sophie (Régence de Sophie 1682-1689), avec son troisième fils Pierre le Grand, la Russie, à travers des alternatives de revers et de succès, parvenait à grandir, à se fortifier, à se civiliser. Contrainte, par la nécessité même de sa situation, de s'ouvrir un débouché vers la Baltique, vers la mer Noire, vers le centre de l'Europe, elle commençait à s'imposer à la politique du grand Roi, en exerçant une pesée de plus en plus forte sur cette ceinture de puissances secondaires, liées à nous par des sympathies traditionnelles, Suède, Danemark, Pologne, Transylvanie, Turquie, dont nous nous servions pour attaquer à revers les vastes domaines de la maison d'Autriche.

Laissons de côté le Danemark, qui cependant donna son nom à la seconde période de la guerre de Trente ans; la Transylvanie, où il y avait toujours un Betlen Gabor ou un Ragotsi pour répondre à l'appel du Roi. Trois États surtout formaient cette *barrière de l'Est*, grâce à laquelle nous prenions l'Autriche entre deux feux, tandis que nous étions serrés nous-mêmes entre l'Autriche et l'Espagne. C'était la Suède au nord, la Turquie au sud, la Pologne au centre : alliés parfois indociles, souvent en guerre l'un avec l'autre; mais qui, somme toute, nous avaient rendu les plus utiles services.

Ces services, les trois puissances pouvaient-elles nous les continuer longtemps encore ? Il y avait lieu désormais de poser la question. La Suède, qui vivait des subsides de la France, se fatiguait à tenir en Europe un rang disproportionné à ses forces; les folles équipées d'un Charles X, d'un Charles XII, n'étaient pas faites pour ranimer ce corps épuisé. La Turquie commençait à donner des signes évidents de dé-

cadence ; le deuxième siège de Vienne (1683), dernier et vain effort de ses armes, allait marquer pour elle le commencement du recul. La Pologne, minée par le mal incurable d'une constitution anarchique, s'acheminait d'elle-même vers sa perte. Le seul fait de l'agrandissement de la Russie était fatalement pour nos alliés le signal du déclin, puisqu'il ne pouvait s'accomplir qu'à leurs dépens. Ajoutons que la Russie s'offrait volontiers à prendre dans nos combinaisons la place laissée vacante par nos alliés de la veille; elle semblait attirée vers nous par une inclinaison innée. Rien de plus naturel par conséquent, rien de plus conforme à nos intérêts que de substituer, dans notre système d'alliances, une monarchie jeune et vigoureuse à des États vieillissants.

Il n'en fut rien. Jusque vers la fin de son règne, jusqu'à la guerre de Succession d'Espagne, Louis XIV s'obstine à méconnaître la force croissante de la Russie. L'avènement de la nouvelle puissance européenne a beau troubler, ébranler notre système du Nord, le Grand Roi ne voit toujours dans le souverain de Moscou qu'un chef asiatique, moins digne d'attention que l'archevêque de Mayence ou le comte palatin de Deux-Ponts. Alexis en 1672, Féodor en 1682, Sophie en 1686 lui proposent de former une confédération de la chrétienté contre l'Infidèle, contre le Turc; il éconduit poliment leurs ambassadeurs. En 1697, quand Pierre Ier accomplit son premier voyage d'Europe et sans doute se demande s'il ira à Paris, Louis XIV « l'en fait honnestement détourner » ; il ne craint pas de froisser le jeune prince, de le rejeter du côté de nos ennemis par ce dédain inhospitalier. Encore en 1702, quand la guerre de Succession est commencée, et que Louis XIV, pressé par une formidable coalition, demande secours à la Russie, secours d'hommes et d'argent, il continue à traiter le Tsar de « grand-duc de Moscovie », et il prescrit à son envoyé de le renseigner sur « la véritable étendue de ses États » ; tant il y avait, même à cette date, de défiance et d'ignorance dans l'esprit du monarque.

Cependant nous avions eu le temps de connaître la Russie aux coups qu'elle nous avait portés indirectement, en la personne de nos alliés. Le premier, en 1654, Alexis avait déclaré la guerre à la Pologne; et, après treize ans de lutte, il

lui enlevait la rive gauche du Dniéper, avec Kiev sur la rive droite et Smolensk. Reprenant les traces d'Ivan IV, il avait attaqué la Suède; et tous les efforts, quelquefois même les humiliations de nos diplomates, n'avaient réussi qu'à grand'-peine à lui faire rendre ses conquêtes de Livonie, par le traité de Kardis (1661).

Il avait eu l'idée d'entrer dans la coalition européenne qui se formait alors contre les Turcs. Cette idée avait persisté chez les conseillers de son fils Féodor, chez sa fille Sophie. Sophie accédait, en 1686 à la Sainte-Ligue formée entre l'Empereur, Venise et la Pologne, avec l'appui moral du Souverain Pontife ; cette ligue où Louis XIV avait refusé d'entrer. Passant à l'exécution, elle dirigeait, dans les steppes du sud, deux expéditions qui furent malheureuses. Enfin, Pierre le Grand parvenait à conduire, à travers des pays de faim et de soif, une petite armée, de Moscou jusque devant Azof; une première attaque, en 1695, échouait; dans une seconde, en 1696, la place était emportée. Petit succès, faible concours apporté à la coalition si on le compare aux batailles du Kahlenberg, de Mohacz, de Salankemen, de Zenta, etc. ; et même aux campagnes des Vénitiens dans la Morée et l'archipel; fait capital cependant : par la conquête d'Azof, la Russie prenait pied sur la mer Noire.

Autre symptôme plus significatif encore : ce ne sont plus simplement des dommages causés à nos alliés; c'est, en 1697, une bravade directe contre le roi de France, à l'occasion de l'élection au trône de Pologne du successeur de Sobieski. Russie et Pologne venaient de s'unir contre l'Infidèle : un parti russe s'était formé à Varsovie; à la nouvelle de la chute d'Azof, on y avait crié : Vive le tsar! Deux candidats étaient en présence : le candidat français, prince de Conti, le candidat russe, Auguste II de Saxe. Conti est élu; mais lorsque, au mois de juin, Jean Bart le débarque à Dantzick, il apprend que son concurrent, proclamé par une imposante minorité ; fort de l'appui de Pierre, a marché hardiment sur la capitale et s'y est installé ; il ne pousse pas plus avant.

Tels étaient les progrès accomplis par la Russie, dans l'œuvre de dislocation de la *barrière de l'Est*, quand éclatèrent simultanément, en l'année 1700, la guerre de Succes-

sion d'Espagne et la grande guerre du Nord. Angleterre, Hollande, Hanovre, Brandebourg, Allemagne se liguent contre Louis XIV, pour arracher l'Espagne à son petit-fils; Russie, Pologne, Saxe, Danemark, se liguent contre la Suède pour la dépouiller. L'expérience avait enfin dessillé les yeux de Louis XIV au sujet de la Russie, il commençait à comprendre qu'une puissance se révélait dans le Nord, il voulut même, dans le danger qui le menaçait, l'utiliser à son profit. Mais cette nouvelle politique voulait être adoptée sans arrière-pensée et poursuivie avec résolution. L'indécision fut au contraire, en ce point, la faute de Louis XIV et de ses successeurs. De nombreuses ambassades s'échangent. Mais tantôt le cabinet français ébauche de timides essais d'alliance avec la grande monarchie du Nord, tantôt il veut s'opposer à ses progrès; au fond, nous restons attachés à notre vieux système, et la Russie continue de désorganiser nos moyens de défense.

En 1702, Louis XIV envoie au Tsar une ambassade, — la première de Baluze — pour le réconcilier avec Charles XII, et le décider à jeter les forces moscovites sur les provinces impériales, soit par la Pologne, soit par la Transylvanie, soit même par l'Italie. On devine le succès que pouvait avoir une mission comme celle de Baluze. Quand Pierre s'acharnait à la conquête de cette Néva qui, déjà en pleine invasion mongole (1240), avait été le théâtre des exploits d'Alexandre Newsky, et où il allait marquer l'emplacement d'une nouvelle capitale; à la conquête de cette Livonie qu'Ivan le Terrible et Alexis Michaïlovitch avaient conquise et perdue, on venait lui proposer de renoncer à cet accès de la mer, qui avait été le rêve de ses ancêtres, d'entrer dans une combinaison dont il ne pouvait comprendre ni la complexité ni l'étendue, d'aller courir des aventures en Transylvanie ou en Italie, comme un petit prince allemand, à la solde du roi de France. Il devait refuser.

La guerre continua dans le nord comme en occident. Et, non seulement Pierre nous refusait sa coopération, mais il empêchait la Suède de nous prêter la sienne. Tandis que les armées russes désolaient les provinces baltiques de la Suède, Charles XII, après avoir brisé le cercle d'ennemis qui

l'entouraient, avait pourchassé jusqu'au cœur de l'Allemagne les débris de l'armée d'Auguste II. On était précisément au moment le plus critique de la guerre de Succession. La France, vaincue à Hochstedt, à Ramillies, à Turin, pliait sous l'effort des puissances lancées à l'assaut de nos frontières. Qu'allait faire Charles XII? Allait-il prendre à revers cette ligne des confédérés qui s'étendait, pour nous envelopper, de la Hollande à l'Italie? L'empereur Léopold, les Provinces-Unies, l'Angleterre sont dans les transes. Marlborough, traversant l'Allemagne, vient trouver, dans son camp de Leipzig, le jeune vainqueur qui semble tenir entre ses mains le sort du monde. Charles XII garde le silence sur ses intentions. Mais, l'Anglais a pu apercevoir sur sa table, une carte de la Moscovie, il a vu ses yeux lancer des éclairs, quand on prononçait le nom du Tsar. Plus de doute, Charles XII abandonnera la France à son sort, et, avec les subsides du Roi, s'en ira poursuivre Pierre, à travers la plaine russe, bien loin des champs de bataille de l'ouest. C'est à Poltava (1709), c'est dans la captivité de Bender (1709-1714), que se dénoue, au grand profit de la Russie, le duel des deux guerriers.

Victorieux des Suédois, Pierre, qui essayait cependant, en ce moment-là même, de se rapprocher de la France, est amené, par les agissements de la France et les armements du sultan Achmet III, à se tourner vers un autre bastion du système français dans l'est, la Turquie. Accueillie avec enthousiasme à Moscou et dans tout le monde oriental, la nouvelle campagne russo-turque faillit, comme l'aventure de Charles XII, avoir pour issue la défaite et la captivité de celui qui l'entreprenait. Sauvé par le traité de Falksen (1711), consolidé, du côté des Turcs, par le traité d'Andrinople (1713), Pierre va se consoler de la perte d'Azof par de nouveaux succès et de nouvelles annexions en terre suédoise; tandis que la France, sauvée seulement par un hasard, la mort de Joseph I[er], par une victoire incertaine, celle de Denain, ne conserve à Utrecht, entre les mains de Philippe V, que la moitié de l'héritage espagnol.

V

Un moment devait venir cependant, après la mort de Louis XIV, où Pierre le Grand, qui avait tant nui à la France, indirectement, par contre-coup, et comme sans le vouloir, rechercherait directement, et par des efforts persévérants, son alliance.

Sauf du côté de la Turquie, Pierre avait réussi dans toutes ses entreprises; par une vigoureuse poussée dans l'ouest, il s'était frayé un chemin vers l'Europe. La Pologne, où il avait rétabli Auguste II, était sous sa main. La Suède résistait encore; mais vaincue, épuisée, il était évident que, tôt ou tard, elle serait réduite à capituler. Dès lors l'ambition du Tsar changea d'objet; s'il avait pu, par ses victoires, fonder la grandeur de son empire, il lui restait à consolider son œuvre par un système d'alliances habilement combiné.

Ses succès mêmes lui en faisaient une nécessité. Localisée, au début, dans la Baltique orientale, la guerre du Nord devenait une guerre européenne et compromettait l'équilibre du continent. La politique et les armées russes commençaient à peser lourdement sur la Germanie septentrionale[1]. L'Allemagne du Nord semblait près de passer sous le joug moscovite, comme au dix-septième siècle elle avait passé sous le joug suédois; c'étaient les résultats du traité de Westphalie qui se trouvaient en péril. Inquiets des progrès de la Russie, ceux-là mêmes qui avaient aidé le Tsar à dépouiller la Suède commençaient à se détacher de lui.

Pierre sentit qu'il fallait chercher quelque part un appui solide, et, dans une question européenne, se ménager des amitiés européennes. Ni la Prusse naissante, ni les Etats secondaires de l'Allemagne centrale n'étaient à la hauteur du rôle qu'il s'agissait de remplir. Pierre voulait, comme auxiliaire, une de ces monarchies qui, par l'ancienneté et l'éclat

1. Pierre y établissait, son influence par les succès de ses armes et aussi par des mariages; il avait marié une de ses nièces, Anne Ivanovna, au duc de Courlande; il avait donné l'autre, Catherine Ivanovna, au duc de Mecklembourg-Schwerin et prêtait son appui à ce prince pour ramener sa noblesse à l'obéissance.

de leur puissance, marchaient à la tête des nations. Il jugea que les intérêts de l'Autriche différaient trop des siens pour qu'il pût s'unir avec Vienne; il n'aimait point l'Angleterre; il ne connaissait pas l'Espagne. Restait la France; il s'adressa à elle.

Jusqu'alors, les pourparlers par ambassadeurs entre Pétersbourg et Versailles n'avaient amené aucun résultat. Pour consommer l'union qu'il médite, Pierre n'aura pas d'autre négociateur que lui-même. Il viendra en personne, persuadé que s'il se montre à Paris, apportant dans ses mains victorieuses l'alliance de la Russie, il triomphera de nos hésitations; il part, à la fin de 1716, sans annoncer officiellement ses intentions. Quelle différence avec le premier voyage d'occident! quel changement en vingt années! Ce n'était plus, comme en 1697, un jeune prince à demi-barbare, maître d'un État presque inconnu, et qui n'avait à son actif qu'un succès obscur, celui d'Azof contre les Turcs; c'était le vainqueur de Poltava et de Hankul, le dominateur de la Baltique et de l'Allemagne du Nord, le fondateur d'une nouvelle capitale et d'un nouvel empire, le réformateur et le chef d'une des grandes nations de l'Europe.

Pierre traverse l'Allemagne, passe en Hollande, où il était venu naguère, déguisé en apprenti, étudier la marine et le commerce. Nulle part la parole et la plume n'étaient plus libres que dans les Provinces-Unies; les diplomates s'y donnaient volontiers rendez-vous pour s'entretenir et se concerter. De tous les agents étrangers qui se pressent sur ses pas pour surprendre son secret, Pierre ne veut voir, ou du moins ne veut instruire de ses projets que le représentant de la France, M. de Châteauneuf. Cependant, trois mois se passent en négociations, en messages de la Haye à Paris, de Paris à la Haye; et les affaires n'avancent pas. D'où viennent ces lenteurs? Pour le comprendre, il faut savoir quelle était alors la politique du gouvernement français.

La Régence, qui venait à peine de s'installer, avait, en effet, déjà une politique à elle, nettement distincte de celle de Louis XIV. Le pivot en était l'entente intime avec l'Angleterre. A la mort de Louis XIV, la France sortait épuisée d'une guerre de quinze ans; le maintien de la paix d'Utrecht for-

mait son vœu le plus ardent et son suprême besoin. En Europe, deux puissances aspiraient à troubler le repos public : l'Espagne, prise d'un regain d'ambition sous le gouvernement du cardinal Alberoni, et qui brûlait de recouvrer ses possessions italiennes; l'Autriche, qui n'avait pas renoncé à l'espoir de reprendre aux Bourbons la couronne d'Espagne et de reconstituer à son profit la monarchie de Charles-Quint. Il se trouva que les intérêts de l'Angleterre coïncidaient, en ce moment, avec les nôtres; comme nous, cette puissance désirait la paix, dont elle avait besoin pour consolider sa nouvelle dynastie hanovrienne. Le duc d'Orléans fut ainsi amené à se rapprocher de nos ennemis de la veille, contre l'Espagne, où régnait le petit-fils de Louis XIV.

L'alliance britannique n'avait rien d'incompatible en soi avec celle que nous proposait Pierre le Grand. Malheureusement le Tsar et le roi d'Angleterre étaient brouillés. Le Régent pouvait craindre, s'il témoignait à la Russie trop d'empressement, de froisser Georges Ier et d'affaiblir les liens fragiles encore qui l'unissaient à la France. Ou plutôt, en ceci comme en tout le reste, il n'avait pas la force de s'arracher à l'influence de son ancien précepteur, l'abbé, bientôt le cardinal Dubois. C'était Dubois qui avait noué l'alliance anglaise à force de ruse et d'adresse. Fier de son ouvrage, il redoutait tout ce qui pouvait, de près ou de loin, en déranger l'harmonie, en ébranler la solidité. Lorsqu'il fut question des projets de Pierre le Grand, il ne se demanda pas si Londres et Pétersbourg étaient absolument irréconciliables, ni quels pourraient être pour nous, dans l'avenir, les avantages d'une alliance franco-russe; il se prononça avec une grande vivacité pour le rejet pur et simple des propositions du Tsar.

De là, les atermoiements de la Haye; de là, les atermoiements de Paris. Le soir du 30 mars 1717, Pierre impatient de plus longs retards, avait brusquement quitté la Haye et s'était mis en route pour la capitale de la France, où il arrivait dans la soirée du 7 mai. Les détails de son séjour sont connus. Mais tandis qu'il visite les Invalides, les Gobelins, l'Observatoire, le Jardin du Roi, l'Académie des Sciences, la Sorbonne, la Monnaie, les travaux du Pont-Tournant, les

échoppes ou boutiques des charrons et orfèvres, la machine de Marly, ou Mme de Maintenon à Saint-Cyr, il n'oublie pas le but politique de son voyage, il lui réserve au contraire toute son attention. Le Régent avait espéré, à force de politesses et de distractions, esquiver les questions sérieuses. Le Tsar ne lui permet pas de se dérober.

Des conférences sont ouvertes. Les propositions de Pierre, communiquées par les ministres russes, sont formelles; la pensée du maître s'y dévoile en un style bref et saccadé : « La France a perdu ses alliés en Allemagne; la Suède quasi anéantie ne peut lui être d'aucun secours; la puissance de l'Empereur s'est infiniment augmentée; moi, Tsar, je viens m'offrir à la France pour lui tenir lieu de Suède... je vous offre mon alliance, avec celle de la Pologne... »

La consigne des plénipotentiaires français était de *voltiger;* c'est le mot de l'un deux, le maréchal de Tessé, dans ses Mémoires; autrement dit, d'amuser le Tsar, en ne disant ni oui ni non, jusqu'à la veille de son départ. Ils s'acquittèrent à merveille de leur mandat. Le 17 juin 1717, Pierre allait quitter Paris, sans avoir rien obtenu. Escorté du maréchal de Villars et d'un brillant état-major de quatre-vingts officiers, il venait de passer, aux Champs-Élysées, la revue de la maison du Roi; il prenait congé du petit Louis XV et du Régent, à l'entrée du jardin des Tuileries. A ce moment décisif, le Tsar saisit le Régent par le bras, l'emmène dans la Conciergerie du palais, et là, renouvelle ses instances de telle sorte que le Régent promet de continuer en Hollande les négociations commencées à la Haye, inutilement poursuivies à Paris.

Les négociations dont Pierre le Grand venait d'arracher la promesse au Régent eurent lieu en effet; et elles aboutirent, le 15 août 1717, à la convention d'Amsterdam, le premier pacte régulier qui ait été conclu entre la France et la Russie. La Russie garantissait l'ordre de succession au trône de France établi à Utrecht, c'est-à-dire l'exclusion des Bourbons d'Espagne et les droits éventuels de la maison d'Orléans. La France promettait sa médiation pour amener la paix du Nord. Du reste, l'acte d'Amsterdam, dans la pensée même de ses auteurs, n'était que le commencement d'une

union plus étroite et plus précise. Le protocole restait ouvert[1].

VI

Le protocole restait ouvert, il ne devait jamais se compléter ni se fermer.

Voici d'abord, pour empêcher la suite des négociations, la grande perturbation causée en Europe par les plans combinés du cardinal Alberoni et du baron de Gœrtz; et où le vainqueur et le vaincu de Poltava avaient paru vouloir un instant se donner la main pour changer la face du continent, au profit de l'Espagne, au détriment des Orléans de France et des rois hanovriens d'Angleterre.

C'est, après l'effondrement des vastes combinaisons espagnoles, la reprise des hostilités entre la Suède et la Russie. Charles XII s'étant fait tuer au siège de Frédérickshal (1718), l'aristocratie suédoise s'était emparée du pouvoir, avait rappelé et condamné à mort le baron de Gœrtz, et, prenant le contrepied de la politique du gentilhomme allemand devenu le conseiller de la cour, avait recommencé avec plus d'ardeur que jamais la guerre contre la Russie. Tant que la Suède, notre alliée traditionnelle, n'avait pas posé les armes et accepté les conséquences de ses défaites, le Régent répugnait à passer ouvertement dans le camp adverse.

Cette échéance ne pouvait désormais plus tarder longtemps. Pierre avait relevé le défi de son ennemi et lui faisait

1. Les négociations de Paris et d'Amsterdam furent encore ralenties par l'admission de la Prusse comme partie contractante. A cette époque, la Prusse s'était liée à la France et à la Russie, contre son ennemi présent l'Autriche. Le roi de Prusse, c'était alors le roi-sergent, Frédéric-Guillaume I[er], le père du grand Frédéric, avait vu Pierre à Havelsberg, au moment où le tsar traversait l'Allemagne; il avait pensé l'accompagner jusqu'à Paris; au dernier moment, il eut peur des sarcasmes des Parisiens. Le baron de Kniphausen le représenta. D'après M. d'Haussonville (*Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1896), les conférences de l'hôtel Lesdiguières, à Paris, eussent déjà probablement abouti, sans les difficultés soulevées par l'ambassadeur prussien sur le mode de coopération des alliés : fourniture de subsides, diversion par corps de troupes séparés, jonction des armées. Quoi qu'il en soit, la Prusse signa au traité d'Amsterdam, 15 août 1717; et prit envers nous les mêmes engagements que la Russie.

une guerre d'extermination. Les rivages de la Suède étaient dévastés, Stockholm menacé. Le moment était venu pour la France de prendre au sérieux le rôle de médiatrice qu'elle avait accepté à Amsterdam. Depuis son voyage, le Tsar avait un représentant permanent à Paris; la France n'en avait point encore en Russie. A la fin de 1719, M. de Campredon est désigné pour se rendre successivement à Pétersbourg et à Stockholm, afin de concilier les deux parties. Il voit Pierre, l'engage à modérer ses exigences et à restituer à la Suède une partie des provinces baltiques. Le vainqueur se montre inflexible : « Je ne veux pas, dit-il, voir de mes fenêtres, les terres de mon voisin. » Enfin la Suède se résigne; par le traité de Nystadt, signé le 30 août 1721, elle consent à céder toutes ses possessions de la rive orientale de cette mer qui avait été si longtemps un lac suédois; elle ne garde que la Finlande.

La paix de Nystadt, conclue sous les auspices de la France, terminait au grand avantage de la Russie, une guerre de vingt-deux ans; elle vengeait Yvan le Terrible et Alexis Michaïlovitch. Grande fut la joie à Saint-Pétersbourg. Pendant une semaine, les fêtes se succédèrent, mêlées de mascarades, mais aussi d'incidents significatifs; tel ce titre romain d'« empereur » décerné à Pierre par le Sénat et le Saint-Synode, en remplacement du vieux titre slave de « tsar »: c'était la couronne des Césars byzantins que la Russie relevait pour la placer sur le front de son prince victorieux. Et toutefois, de ces réjouissances, le héros était moins le nouvel empereur que l'heureux négociateur du traité, M. de Campredon, qui venait d'être accrédité en qualité de ministre résident de France. Honoré, choyé, Campredon apparaissait partout au premier rang, dans les repas, comme dans les revues. Il était évident qu'un rapprochement s'opérait entre Pétersbourg et Versailles.

En effet, les négociations allaient reprendre, elles allaient même entrer dans une phase nouvelle. Il ne s'agit plus seulement d'une alliance politique entre les deux couronnes; il s'agit d'une alliance matrimoniale entre les deux maisons de Bourbon et de Romanof. Les filles du Tsar ont grandi; si Pierre réserve l'aînée, Anna Petrowna, à un prince qu'il

pourra appeler auprès de lui et peut-être désigner pour son successeur [1], il a formé le projet qu'il devait caresser jusqu'à sa mort de marier la seconde, la princesse Élisabeth, dans la maison de France ; il a même conçu l'espérance hardie de la marier à ce petit Roi qu'il soulevait dans ses bras, à Paris, en 1716, et de faire asseoir une reine moscovite sur ce trône, devenu si glorieux depuis les temps lointains où Anne de Kiew y avait paru à côté de Henri Ier. L'annonce officielle des fiançailles de Louis XV avec une infante d'Espagne coupe court, momentanément du moins, à cette pensée. Mais, à défaut de son chef, la famille royale ne compte-t-elle pas plus d'un prince digne d'être distingué : le duc de Chartres, par exemple, fils aîné du Régent ; ou bien le comte de Charolais, fils du duc de Bourbon ? La Pologne constituera la dot de la princesse russe. Étant donnée la santé chancelante du roi Auguste II, il n'est pas téméraire d'escompter une prochaine ouverture de succession [2].

Dès le 8 novembre 1721, Campredon communiquait à Versailles les secrets désirs de Pierre le Grand ; la réponse de notre gouvernement se fit attendre pendant près d'un an ; elle n'arriva que le 14 septembre 1722, et elle ne donnait qu'un demi-consentement. L'idée du mariage était acceptée : le duc de Chartres serait l'époux demandé pour la princesse Élisabeth ; la famille d'Orléans se voyait déjà en possession d'une couronne ; mais il était entendu que le mariage ne

1. Ce sera Charles-Frédéric de Holstein-Gottorp, de la famille des Oldenbourg, qu'Anna épouse en 1725, et dont la descendance arrivée au trône de Russie, en 1762, dans la personne de son fils Pierre III, l'époux infortuné de Catherine II, ne l'a pas quitté depuis.

2. La république polonaise était, depuis des siècles, notre cliente, et, si elle eût pu rester indépendante et forte, nul allié ne l'eût value pour nous dans l'Est de l'Europe. Malheureusement le passé attestait trop l'impuissance de nos efforts à régénérer un pays qui se mourait faute de posséder les organes indispensables à la vie d'un État moderne. La situation ne pouvait prendre fin que par le partage du pays entre ses différents voisins ou son assujettissement total à l'un d'eux. Des deux solutions, le démembrement dont il commençait dès lors à être question sera celle qui prévaudra. Mieux eût valu peut-être pour la Pologne tomber tout entière sous la souveraineté d'un seul ; sa nationalité y eût subi moins une destruction qu'un effacement, auquel le temps aurait pu remédier.

serait point célébré avant la mort du roi saxon et l'élection du prince français : la dot d'abord, la fiancée ensuite. Voilà pour l'alliance matrimoniale. Pour l'alliance politique, Dubois demandait, entre autres choses, l'admission au traité de nos associés de la Haye, l'Angleterre et la Hollande.

Lorsque le courrier chargé de cette instruction arriva à Saint-Pétersbourg, Pierre avait quitté sa capitale ; il était engagé dans une guerre avec la Perse, et ouvrait à son empire, sur les rivages de la Caspienne, les portes de l'Asie, de même qu'il lui avait ouvert, sur les rivages de la Baltique, les portes de l'Europe. De retour à Moscou, à la fin de 1722, son premier soin est d'avoir une entrevue avec Campredon qui l'y attendait. Il accepte sans hésiter le duc de Chartres pour gendre, et demande qu'on presse la conclusion de la double affaire de l'alliance et du mariage.

Tout au contraire le plan de Dubois est de traîner la négociation en longueur, et finalement de la faire avorter. Dans ce but, il a trouvé ingénieux de laisser notre pauvre ambassadeur sans instructions nouvelles et même sans argent. La fin de l'hiver, le printemps, l'été de 1723 se passent, et rien n'arrive de France ; la cour de Versailles reste sourde aux appels désespérés de Campredon. Dénué de tout, n'osant plus paraître au palais impérial, réduit à emprunter le coût de ses messages, Campredon a pris le parti de s'enfermer chez lui et de se mettre au lit, en se disant malade.

Enfin, dans le courant du mois d'août arrivent des missives du cardinal, devenu premier ministre. Hélas ! ce sont toujours les mêmes objections, sinon les mêmes fins de non-recevoir. Dubois meurt (10 août 1723). Le duc d'Orléans, l'ancien Régent, lui succède. Avec lui, la politique de tergiversation s'aggrave d'une injure formelle envers Pierre le Grand. Le Tsar, qui n'avait jamais reçu que des réponses dilatoires à l'offre de la main de sa fille, apprend inopinément, par voie indirecte, le mariage du duc de Chartres avec une princesse allemande. Le 2 décembre, le duc d'Orléans meurt à son tour ; le duc de Bourbon lui succède ; avec lui le Tsar voit s'ajouter à la ruine de ses espérances matrimoniales de nouvelles exigences de la France en matière politique ; si Dubois avait insisté sur la réconciliation de la Russie et de

l'Angleterre, il n'en avait jamais fait une condition *sine qua non;* le duc de Bourbon en faisait « le préalable nécessaire du traité d'alliance projeté avec le Tsar. »

Cette fois, tout espoir d'union paraissait bien perdu. Heureusement, les deux ambassadeurs de France à Pétersbourg et à Constantinople, MM. de Campredon et de Bonac, beaucoup mieux inspirés que les ministres leurs maîtres, venaient, à ce moment-là même, de leur propre initiative, et sans attendre les instructions de leur gouvernement, de rendre un nouveau et signalé service à la Russie. Les campagnes moscovites en territoire persan avaient ému la Turquie ; un grand conseil s'était tenu à Stamboul, où l'on avait presque décidé de déployer l'étendard du prophète et d'envoyer l'ambassadeur russe aux Sept-Tours. Les intrigues anglaises n'étaient pas étrangères à cette attitude hostile. Mais grâce au zèle de nos deux représentants, un accommodement était intervenu entre la Russie et la Turquie, pour l'agrandissement proportionnel de leurs domaines aux dépens de la Perse. Le jour même où la nouvelle de la paix avec la Turquie arrivait à Pétersbourg, Campredon avait une entrevue avec Pierre le Grand et insistait de nouveau sur le rapprochement avec l'Angleterre. « Vous avez toujours été pour moi un ange de paix, dit le Tsar au diplomate dont l'intervention dans les affaires de Suède et de Turquie lui avait été si utile ; je ne serai ni ingrat, ni méconnaissant ; je vais sur-le-champ donner à mes ministres des ordres dont vous aurez lieu d'être satisfait. »

Mais il était dit que la vie de Pierre s'achèverait avant qu'il eût vu la réalisation d'aucun de ses deux rêves : l'alliance avec la France, le mariage de sa fille avec un prince de la maison de France. Trente-cinq ans plus tard, M. de Breteuil a raconté que l'on trouva sur la table du Tsar, après sa mort, un projet de traité réglant l'alliance défensive des trois couronnes, France, Russie, Angleterre. Pierre n'avait pas eu le temps d'en conférer avec son conseil : le 8 février 1725, malade déjà depuis quelque temps, il était emporté par un accès de fièvre.

(*A suivre.*) H. PRÉLOT.

SAINT PIERRE CLAVER

LE NOUVEAU PATRON DES MISSIONS CHEZ LES NÈGRES

Le 7 juillet dernier, Léon XIII, usant de son autorité apostolique, déclarait et constituait un missionnaire jésuite du dix-septième siècle, saint Pierre Claver, spécial patron auprès de Dieu de toutes les missions catholiques chez les noirs.

Fidèle à la tradition antique, l'Église aime à nouer ces relations de patronage et de clientèle entre ceux de ses fils qui trônent déjà, patriciens heureux et puissants, dans la cité éternelle, et ceux qui plus nombreux, humbles et laborieux ouvriers, composent son cortège terrestre. Ainsi le Pape régnant avait-il déjà confié à saint Thomas d'Aquin le patronage des Écoles chrétiennes, à saint Vincent de Paul celui des œuvres de charité. Ainsi d'autres papes avaient constitué saint Louis de Gonzague patron des étudiants catholiques, saint François Xavier patron des missionnaires apostoliques.

Ces choix évidemment ne dépendent pas d'un caprice. Ils prouvent dans le patron élu des mérites de premier ordre; ils accusent chez le client des besoins nouveaux.

Il convient aux *Études* de seconder pour leur part les intentions du chef de l'Église, en montrant quels mérites Léon XIII a prétendu couronner, à quels besoins sociaux il a voulu pourvoir en déclarant saint Pierre Claver patron des missions catholiques chez les nègres. Cela convient d'autant plus que la France, aujourd'hui à la tête de ces missions, est appelée tout spécialement à profiter de ce céleste patronage.

I

Fils d'agriculteurs catalans, Pierre Claver était né en 1581, à Verdù petit bourg du comté d'Urgel. Il avait conquis ses premiers grades universitaires à Barcelone, quand cet indéfinissable attrait qui constitue la vocation religieuse s'éveilla en lui. Il y

céda résolument parce qu'il était généreux, et, à vingt ans, il devenait novice de la Compagnie de Jésus, à Tarragone.

Ses premiers pas dans les chemins du sacrifice firent pressentir qu'il irait loin, mais vers quels dévouements l'entraînerait son zèle, il n'en soupçonnait lui-même rien. Seulement, comme en 1605, il étudiait la philosophie à Mayorque, un saint, le frère portier du collège, apprit de saint Ignace, le fondateur de la Compagnie, quelle place de conquérant était réservée par le ciel à Claver. Alphonse Rodriguez ne dit pas sa vision au jeune religieux, mais il ne cessa plus de l'exhorter à partir pour évangéliser les possessions espagnoles d'Amérique, les Indes occidentales, comme on disait alors.

Cette exhortation d'un saint porta coup. Elle valut aux nègres de Carthagène leur apôtre. En 1610, en effet, Pierre Claver débarque dans cette ville où il sera bientôt et jusqu'à sa mort (1654) l'apôtre des esclaves.

Rien n'est plus impitoyable qu'un criminel inconscient, surtout quand ce criminel est tout un peuple Lorsqu'elles ont passé dans ses mœurs, les injustices les plus criantes lui semblent naturelles; on le scandalise même en les lui reprochant.

Les maîtres de l'Amérique centrale et méridionale donnaient, au début du dix-septième siècle, le spectacle d'un de ces crimes sociaux sereinement accomplis. Il leur fallait des bras pour défricher ce sol, leur conquête et leur proie; il leur en fallait surtout pour exploiter les gisements du métal précieux qui était le but principal de leur convoitise.

Les indigènes ayant été reconnus physiquement incapables de supporter les rudes travaux des mines, on chercha à les remplacer par des nègres importés d'Afrique. Les côtes de Guinée de Congo et d'Angola devinrent un vaste marché où des trafiquants chrétiens, indignes de ce nom, ne demandaient plus guère que des hommes.

Les roitelets nègres y vendaient à vil prix par centaines, tantôt leurs propres sujets, tantôt leurs prisonniers de guerre, plus souvent les malheureux enlevés dans des razzias faites sur des populations inoffensives.

La position qu'occupait Carthagène dans la mer des Antilles faisait de cette ville le premier entrepôt d'esclaves du Nouveau Monde. Un millier de noirs y débarquait chaque mois. On les

avait achetés quatre écus pièce au Congo ou en Guinée. A Carthagène, on les revendait deux cents écus chacun. La moitié de la cargaison pouvait mourir en route, la traite n'en restait pas moins un fructueux commerce.

La grande voix du cardinal Lavigerie, les récits de nombreux voyageurs, ont fait connaître à tout le monde les horreurs qui accompagnent l'odieux trafic des négriers actuels. Nous pouvons, dès lors, imaginer ce qu'il fallait d'iniquités et de tortures pour répondre à la demande d'esclaves en Amérique, au seizième et au dix-septième siècles.

En vain, prétextait-on que l'esclavage tournait au bien des noirs païens, puisqu'il leur valait le baptême et la foi. Jamais il n'est permis de faire le mal en vue d'en obtenir un bien. D'ailleurs, si la traite valait le baptême à beaucoup d'esclaves, il procurait à peu d'adultes la foi et, ce qui en aurait dû être la conséquence, une vie chrétienne.

Nous devons nous borner ici à rappeler ce qui a été plus d'une fois démontré[1], à savoir que l'Église a toujours réprouvé ce barbare trafic. Malheureusement ni les condamnations des Souverains Pontifes, ni les censures énergiques des moralistes catholiques n'ont pu de longtemps prévaloir contre la cupidité ; elles ont du moins sauvé l'honneur du christianisme.

Quant aux missionnaires, trop souvent témoins attristés des horreurs de la traite, ni le zèle ni la charité ne leur a manqué, soit pour défendre la liberté des malheureux Africains, soit pour leur adoucir l'esclavage, quand ils n'avaient pu les en préserver.

Saint Pierre Claver n'est donc ni le seul ni même le premier qui ait, pour ainsi dire, consolé l'humanité et la religion, si indignement outragées en la personne des noirs. Mais nul n'a égalé l'ardeur et la fécondité de son dévouement. Aussi, comme l'a dit Léon XIII dans la bulle de canonisation, on ne peut le comparer qu'au grand apôtre des Indes : il est le François-Xavier des nègres.

A peine revenu à Carthagène, après l'achèvement de ses études théologiques, il comprit quel rôle s'offrait à lui, et pour montrer qu'il l'acceptait pleinement, il signa un jour la formule de ses vœux par ces mots : *Pierre esclave des nègres pour toujours.*

1. Voir, par exemple, le *Dictionnaire apologétique* publié par l'abbé J.-B. Jaugey (Paris, Delhomme et Briguet, 1889), art. Nègres (traite des).

Sa vie dès lors fut pendant quarante ans de celles dont on doit lire le récit à genoux, tant elles confondent notre commun égoïsme, tant elles respirent Dieu. Bientôt, de cet homme timide et défiant de soi, la charité fit un organisateur hardi et ingénieux. Chaque mois, dès que les négriers étaient signalés en vue de Carthagène, Claver, monté sur la barque du pilote, allait à leur rencontre chargé de provisions et même de friandises. Les nègres entassés à fond de cale arrivaient affolés, abrutis par la souffrance et par l'effroi. Claver allait à chacun d'eux, le soignait, le caressait, lui distribuait des douceurs, lui faisait entendre qu'il serait désormais son avocat, son père. Il les apprivoisait ainsi. Au jour du débarquement, il descendait les malades dans ses bras, et, pour aller de la chaloupe à terre, il les portait sur son dos.

Afin de suffire à l'instruction de tant de gens parlant des idiomes différents, Claver avait réuni à Carthagène un groupe d'interprètes de nationalités diverses. Il s'en faisait des catéchistes. Tant que les esclaves restaient parqués à Carthagène, attendant d'être achetés et dispersés, Claver les instruisait dans la foi et les préparait au baptême. Puis, les enfants qu'il avait donnés à Dieu, il ne les oubliait plus. Le dimanche, pendant le Carême, il les réunissait, les visitait, les maintenait dans le bien, les défendait contre le mal ou l'injustice, tendre aux malheureux, formidable aux oppresseurs.

Ce rôle n'alla pas sans susciter à Claver d'amères épreuves, et les marchands d'esclaves n'étaient pas ses seuls ennemis. On accusait l'apôtre d'avoir un zèle indiscret, de profaner les sacrements en les prodiguant à des êtres qui n'avaient peut-être pas bien une âme. Les grandes dames de Carthagène se pâmaient à la pensée d'entrer dans une église où le P. Claver venait de réunir ses nègres. Les critiques pleuvaient, et parfois les supérieurs du saint en étaient émus et le faisaient sentir.

Imperturbable, Claver poursuivait sa carrière héroïque, savourant les humiliations qu'il y rencontrait, s'accusant plus encore qu'on ne l'accusait, et, pour s'attirer la force de Dieu, se livrant à d'effrayantes macérations.

A défaut de l'appui des hommes, la force de Dieu lui fut donnée. L'apôtre des nègres devint le prophète et le thaumaturge de la Nouvelle-Grenade, le palladium et l'oracle de Carthagène. Quand il passait dans les rues, les tout petits enfants venaient lui baiser

la main en disant : « Saint Pierre Claver, priez pour nous », et c'était la persuasion commune que Dieu n'avait souvent épargné la ville qu'en considération du saint.

Le 8 septembre 1654, Pierre Claver mourait. Il avait baptisé de sa main et instruit dans la foi plus de trois cent mille nègres. Voilà pourquoi Léon XIII l'a proclamé apôtre des noirs ; le titre, on le voit, était bien mérité.

II

Mais reste à savoir quel besoin les missions nègres avaient aujourd'hui d'un patron et quelle raison nous amène, nous autres Français, à nous en soucier.

Ce n'est assurément pas leur dépérissement, c'est leur prospérité qui vaut aux missions nègres leur nouveau protecteur. Léon XIII le leur a donné parce qu'au point où en est arrivée cette œuvre d'évangélisation, elle a besoin qu'un chef surhumain en prenne la conduite et la garde.

On a beau médire, en effet, de ce pauvre siècle qui finit, il n'en est pas moins vrai qu'autant et plus peut-être que le seizième siècle, il a été apôtre. Travailleurs aveuglés par la poussière que nous soulevons, nous ne voyons pas encore l'œuvre que nous construisons; mais quand la distance et le temps auront effacé la trace de nos querelles et de nos luttes, ce que l'avenir apercevra de notre époque, plus encore que l'ingénieux édifice de sa science, ce sera la splendide effusion de sa foi.

Pas plus que le protestantisme au seizième siècle, le rationalisme soi-disant scientifique au dix-neuvième n'a eu raison de l'Église. Et si, malheureusement, aux deux époques, l'hérésie a pu lui ravir beaucoup d'âmes en Europe, elle a eu le désir et la force de les reprendre ailleurs. L'Amérique et l'Asie ont davantage attiré ses regards au seizième siècle, mais l'Afrique, au dix-neuvième, aura le plus bénéficié de son apostolat.

Ce n'est pas que le zèle catholique, au seizième siècle, ait oublié le « continent noir », ou qu'il y ait perdu son énergie conquérante. La Compagnie de Jésus, qui, peu d'années après sa naissance, acceptait déjà la plus grosse tâche dans l'évangélisation du Nouveau Monde et de l'extrême Orient, envoyait dès lors aussi des missionnaires, non seulement dans l'Éthiopie schismatique, mais encore dans les pays des nègres, aux côtes de

Guinée, au Congo, à Angola, aux rives du Zambèse. Un de ses premiers martyrs, Gonçalve de Sylveira, a scellé sa prédication de son sang dans l'intérieur de l'Afrique australe, en 1561. Enfin elle essayait d'établir une mission à Madagascar en 1613. Les Jésuites ne furent d'ailleurs pas les seuls à se dévouer au salut des Africains : les Capucins eurent leurs missionnaires au Congo, comme les Dominicains dans la vallée du Zambèze, et les Augustins dans les îles et sur la côte du Zanguebar. Ainsi, même avant notre siècle, la prédication évangélique s'est fait entendre maintes fois parmi les peuplades noires; et elle n'y a pas retenti sans fruit. Il faut reconnaître, néanmoins, que ces anciennes missions d'Afrique sont toujours restées fort inférieures, par le nombre des ouvriers comme par les résultats, aux missions d'Amérique et d'Asie.

C'est en notre siècle que l'heure a sonné de la vocation des nègres à la double liberté de la vie sociale et de la vie chrétienne. La Providence a préparé cette heure suivant ses voies ordinaires, en faisant servir les mouvements de l'activité humaine à ses desseins de miséricorde. Ce qui rendait l'Afrique un terrain particulièrement difficile pour l'apostolat, c'est qu'elle était, jusqu'à notre époque, un monde en grande partie inconnu, fermé, presque inaccessible. Les explorations contemporaines ont enfin dissipé les ténèbres qui la cachaient et les pionniers, qu'amène la fièvre de colonisation qui s'est emparée de toute l'Europe, y multiplient les communications plus faciles. Cette situation nouvelle invitait à un élan nouveau le zèle catholique. L'invitation providentielle a été suivie.

Pierre Claver devait, du ciel, regarder avec compassion ce monde d'où lui venaient jadis ses esclaves de Carthagène, ses Cafres et ses Congolais, ses Soudanais et ses Sénégalais, et son désir d'y pénétrer pour le sauver devait être ardent.

Aujourd'hui ce désir se réalise. Du nord au sud, à l'ouest comme à l'est, des missions s'étendent, premières assises d'un édifice qui sera merveilleux. Les anciens ordres religieux se sont coalisés pour cette campagne; de nouveaux ont été fondés qui s'y consacrent uniquement. Il en a coûté à chacun bien des victimes; mais il en est résulté, pour l'Église, bien des conquêtes.

Or dans les croisades du dix-neuvième siècle, comme dans celles du douzième, la France remplit un rôle prépondérant. C'est

pourquoi elle doit saluer plus haut que personne le patron et le chef que Léon XIII vient de donner aux apôtres des noirs.

Sans craindre de céder à des sentiments de forfanterie nationale, nous pourrions constater que la France, dans ses colonies ou dans ses transactions, s'est toujours montrée plus humaine qu'aucune autre nation à l'égard des indigènes et, en particulier, aussi des nègres.

Mais, quoi qu'il en soit de ces mérites d'autrefois, il est certain que la France a été appelée, en ce siècle, à exercer le rôle apostolique qu'en d'autres temps le Portugal et l'Espagne remplissaient glorieusement. Partout aujourd'hui notre or, partout nos missionnaires propagent la vraie foi, et quant à l'apostolat du monde noir, surtout du monde africain, c'est bien la France qui y préside, par ses œuvres, par ses congrégations, qui vont chercher les noirs partout, sur les côtes et au centre de l'Afrique, en Océanie et à Madagascar.

Elle y préside surtout depuis qu'Alger donne l'impulsion au mouvement de libération sociale et spirituelle des nègres.

Le jour où l'épée de la France a rompu les chaînes qui fermaient le port et les bagnes d'Alger, le continent noir a été ouvert aux entreprises de la foi, et, malgré de nombreuses infidélités et de déplorables erreurs, Alger est restée de droit la capitale catholique du monde africain.

Elle l'est aussi restée de fait, grâce surtout à l'initiative de génie, à l'influence puissante d'un grand archevêque. Si l'Ouganda a vu naguère des scènes de martyre qui rappelaient celles des premiers âges, si on peut espérer qu'un grand état chrétien se fondera demain sur les rives du Victoria-Nyanza, c'est à la grâce de Dieu sans doute, mais c'est aussi à l'action féconde du cardinal Lavigerie que l'Église en est redevable.

Un grand cardinal du seizième siècle avait rêvé la conquête politique et morale de l'Afrique, et si l'Espagne avait écouté Ximénès, cette conquête alors eût pu être tentée. Plus heureux que Ximénès, le cardinal Lavigerie a évangélisé Alger et Tunis, et, s'il avait eu le pouvoir de Ximénès comme il en partageait le zèle, le cardinal français aurait obtenu peut-être tout ce que son devancier espagnol avait rêvé.

Grâce à l'ardent promoteur des œuvres antiesclavagistes, grâce

à ses Pères blancs, Alger est devenue en tout cas la vraie capitale de ce monde noir d'Afrique.

Ainsi l'a compris le cardinal Lavigerie; ainsi le comprend son ancien coopérateur et digne successeur. Mgr Dusserre, en conséquence, a ordonné que le décret instituant saint Pierre Claver patron des missions nègres, fût proclamé dans la cathédrale d'Alger avec une solennité extraordinaire. C'est le 22 novembre qu'il a fixé pour cette fête. Nous sommes heureux de nous y associer en quelque manière par ces pages, et d'inviter tous nos lecteurs à y assister au moins de cœur. A l'exemple d'Alger, tous les amis des noirs acclameront le patron que leur donne Léon XIII, et le souvenir des admirables exemples de Pierre Claver avivera de plus en plus le zèle des ouvriers évangéliques et les sympathies des cœurs chrétiens pour la partie la moins favorisée de l'humanité.

S. B.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

OCTOBRE 1896

ROME

Encyclique sur le Rosaire. — Dans cette lettre, Léon XIII, rappelle, en termes d'une touchante piété, que sa confiance en Marie s'accroît davantage à mesure que grandissent autour de lui les difficultés et que se rapproche le moment du grand départ.

Nominations à des fonctions cardinalices. — 1er octobre. Le Saint-Père a nommé : Son Ém. le cardinal Verga grand pénitencier, en remplacement du cardinal Monaco décédé; le cardinal Serafino Vannutelli, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers; le cardinal Steinhuber, préfet de la Congrégation de l'Index; le cardinal Gotti, préfet de la Congrégation des indulgences. Un peu plus tard, le cardinal Parocchi a été nommé président du Conseil central de l'Œuvre pour la propagation de la foi.

Léon XIII a recommandé au cardinal Vaughan de former en Angleterre un fonds, afin de venir en aide aux ministres anglicans qui, en se convertissant, se voient privés des ressources indispensables à l'existence.

Arbitrage international du Pape. — Les catholiques italiens, réunis en congrès à Fiesole, ont déclaré cet arbitrage possible et nécessaire au bien général de la société.

Le successeur du cardinal Ferrata. — Le 24, Mgr Clari, évêque de Viterbe, a été officiellement désigné pour remplacer le cardinal Ferrata, comme nonce en France. A cette occasion, des journalistes ont parlé sans fondement d'un changement d'orientation dans la politique pontificale.

Décès de cardinaux. — Tandis que, grâce à Dieu, le Pape garde toutes ses forces intellectuelles et physiques, il voit disparaître, un à un ses plus anciens auxiliaires. Le 3 octobre est mort, à l'âge de quatre-vingts ans, le cardinal di Ruggiero, secrétaire des Brefs. Le 30 oc-

tobre s'est éteint le cardinal de Hohenlohe, frère du chancelier de l'empire allemand, né à Rottenburg le 26 février 1823, et créé cardinal le 22 juin 1866.

FRANCE

Visite du Tsar. — Les Français ont accueilli l'empereur et l'impératrice de Russie avec un enthousiasme tempéré d'un tact dont nos voisins paraissent surpris. Dans les trois toasts prononcés par Nicolas II, l'alliance des deux peuples a été clairement indiquée, bien que les clauses en demeurent secrètes. D'abord, à l'arsenal de Cherbourg, le tsar a dit qu'il touchait le sol « d'une nation amie ». Le 6 octobre, à Paris, il a affirmé que « des liens précieux » unissent les deux pays. A Châlons, enfin, il a déclaré qu'il existe entre les deux peuples « une amitié inaltérable », entre les deux armées une « confraternité d'armes ».

Le tsar, en apportant aux Français l'assurance de son amitié, les a aussi unis pour quelques jours, étant mise à part cependant la mauvaise humeur de quelques radicaux ou socialistes. Il a même donné à nos gouvernants une leçon dont nous souhaiterions l'impression plus durable. — Au moment où le nonce présentait le corps diplomatique, il l'a reçu avec une particulière bienveillance, l'a introduit dans son cabinet et s'est entretenu quelques instants avec lui. Le lendemain, mercredi 7, il a commencé par Notre-Dame la visite des monuments de Paris. A la porte, il a été reçu par S. Ém. le cardinal Richard, entouré de ses vicaires généraux, des membres du chapitre métropolitain et du conseil de fabrique. Le soir, pressés dans la vaste église, des milliers de catholiques assistaient au *Te Deum* d'actions de grâces.

Fêtes de Reims. — La visite du tsar n'absorbait pas toute l'attention de la France. Celle-ci se portait en même temps vers les fêtes célébrées à l'occasion du treizième centenaire du baptême de Clovis et de la conversion des Francs. Le 1er octobre a eu lieu la translation des reliques de saint Remi, en présence d'un grand nombre d'évêques et d'une foule de pèlerins. Le soir, le cardinal Perraud a prononcé le discours d'ouverture des fêtes, s'attachant à montrer que sous les formes variables des gouvernements survit toujours l'unité chrétienne.

Les jours suivants, Mgr Cartuyvels, Mgr de Cabrières, le P. Monsabré, le cardinal Lecot, Mgr Touchet, Mgr Pagis, le P. Caruel, de la Compagnie de Jésus, le P. Marcilly de l'Oratoire, le P. Léon, capucin, ont raconté les grandeurs de la France chrétienne, ses luttes, ses épreuves et les espérances justifiées qui la soutiennent encore.

Congrès national catholique de Reims (21-25 octobre). — Au moment où les socialistes réunis à Gotha se séparaient sans avoir réussi à s'entendre, des catholiques français essayaient de grouper, d'unir et d'organiser les forces religieuses de leur pays.

Le Congrès s'est réuni sous les auspices du cardinal Langénieux, et la présidence de M. Thellier de Poncheville. Les questions les plus vitales pour les catholiques y ont été débattues, et de belles résolutions ont été prises. Dans le discours d'ouverture, Mgr Péchenard a parlé de la nécessité de l'union et des moyens d'y arriver.

Le premier jour ont été lus les rapports remarqués du P. Regnault sur l'apostolat de la prière, du P. Gaudeau sur les relations de l'Eglise et de la société civile, de l'abbé Ferret sur la légitimité du budget des cultes. A la suite de ces discours, des motions ont été adoptées, pour pousser les catholiques à la vie publique et faire respecter les droits de l'Église. — Le lendemain, l'abbé Pillet, a traité solidement la question des fabriques, à un point de vue général, M. Richard à un point de vue concret. Puis, des résolutions ont été approuvées, tendant à faire reviser le décret abusif, qui met aux mains de l'État l'administration des biens de l'Église.

Le 22 octobre, le R. P. Watrigant, le Dr Michaux, M. du Castel, ont montré les avantages de l'œuvre des retraites. M, le chanoine J. Didiot, M. Lepelletier, ont exposé la vraie doctrine sur le droit d'association, M. Terrat, sur les biens de mainmorte, M. Rivet, sur la loi d'abonnement, M. Louis Durand s'est attaché à mettre en relief les conditions des associations économiques. A l'Église, le R. P. Vallée a vivement poussé les catholiques à l'action ; et le P. Arthur, franciscain, a bien montré que cette action ne sera vraiment une et n'aura toute son efficacité que par l'union dans l'obéissance au pape. Le 23 octobre, les abbés Alazard et de Clercq, M. le vicaire général Carlier ont fait ressortir la bienfaisante influence des pèlerinages. Mgr Dadolle, Mgr Turinaz, M. de Margerie ont démontré, ceux-là le droit de l'Eglise à enseigner, celui-ci les tristes résultats de la laïcisation des écoles. L'abbé Leconte a parlé ensuite de l'œuvre si utile des bibliothèques, M. de Marolles, de la nécessité d'organiser la presse catholique. Un rapport de M. Boissard a considéré l'organisation des catholiques à un autre point de vue. A ce sujet une importante discussion s'est élevée, à laquelle ont pris part M. de Pelle-Port-Burette et M. de Nicolaï. M. de Bellomayre a précisé les vœux qui ont été formulés, surtout en ce qui touche à une organisation électorale. C'est sur le terrain électoral, a-t-il dit, qu'il faut lutter pratiquement pour arriver à corriger les lois antichrétiennes, qui de leur nature sont indépendantes de la forme du gouvernement. Par suite,

Le Congrès déclare :

Que l'exercice du droit de vote constitue, pour les catholiques français, l'accomplissement de leur premier devoir public ;

Que l'usage de la liberté électorale, — garantie suprême de toutes les autres libertés, — ne peut être efficace qu'à la condition de l'union sans réserve des catholiques et de leur organisation permanente et légale :

Que leur action, dégagée de toute autre préoccupation et indépendante de tous les partis, doit se proposer comme but principal la défense des intérêts

religieux et la conquête des réformes sociales compatibles avec les principes fondamentaux d'une société chrétienne;

En conséquence, le Congrès émet le vœu :

1° Qu'il soit formé, dans chaque département, un *comité électoral catholique* chargé de l'organisation des forces locales et de la préparation continue des élections à tous les degrés;

2° Qu'il soit tenu, à des époques rapprochées, des *assemblées régionales*, dans lesquelles les catholiques délibéreront et se concerteront sur les mesures à prendre pour la sauvegarde de leurs droits et le développement de leurs œuvres ;

3° Qu'il soit réuni, tous les ans, un *congrès national catholique*, foyer de tous les progrès, centre de l'unité dans les revendications et lien des efforts communs.

Pour assurer la réalisation de ces vœux,

Le Congrès confie au dévouement d'une délégation choisie par son bureau le soin :

1° De faire les démarches nécessaires pour hâter la création ou favoriser l'extension des comités électoraux catholiques de département;

2° De préparer le prochain congrès national catholique et de le convoquer à Paris dans les derniers mois de l'année 1897.

L'abbé Garnier, le R. P. Le Doré, M. Rothe, le R. P. Bailly, M. Lallemand, l'abbé Reynaud, M. Béchaux, le R. P. Adéodat, M. de Marolles, ont pris plus tard la parole sur plusieurs importantes questions. Le rapport de M. Lerolle a soulevé, au sujet des patronages, une intéressante discussion. Le soir, à l'église, Mgr Foucault a prononcé un discours éloquent et ferme. Le dernier jour, M. l'abbé Brettes a célébré avec de chauds accents le drapeau du Sacré-Cœur. On a fort applaudi les allocutions de M. Dehon, de M. Lallemand et de Mgr Turinaz. A l'issue du Congrès, M. Thellier de Poncheville a fort nettement résumé les débats, insistant principalement sur l'organisation de la presse catholique et la formation d'associations électorales permanentes à travers toute la France et pour tous les corps électifs. — A ce Congrès, les catholiques auront puisé une nouvelle énergie pour la lutte, et souhaitons-le aussi, plus de discipline, partant plus d'union. Nous en concevons l'espoir, en parcourant avec le projet d'organisation électorale mentionné plus haut, le programme social, concerté à Rome sous les yeux de Léon XIII, entre M. Harmel et M. Féron-Vrau.

Un congrès de l'alliance coopérative internationale s'est tenu à Paris, dans les derniers jours du mois.

Décès. — Le général Trochu est mort à Tours, le 8 octobre. Il laisse des mémoires qui embrassent l'ensemble de sa carrière, et dont la publication est commencée. Si les talents et les actes du politicien et du général sont discutés, on a pu justement louer la dignité morale de l'homme, les vertus du chrétien.

Le 26, est mort aussi M. Challemel-Lacour, ancien normalien, professeur de philosophie, journaliste proscrit pendant l'Empire, et plus

tard président du Sénat et académicien. Le 30 de ce mois on lui a fait des obsèques civiles. Depuis quelques années il revenait un peu de ses anciens errements et se défendait même d'être hostile à la religion. Que n'a-t-il réparé le passé par une mort chrétienne ? — A signaler encore le décès de M. Tisserand, directeur de l'Observatoire de Paris, et celui de M. Blavier, sénateur de Maine-et-Loire, un chrétien pratiquant, reconnu comme très compétent dans les questions financières.

Un député, mort il y a peu de temps, M. Clausel de Coussergues, ancien représentant de Millau, a été remplacé par M. Vidal de Saint-Urbain, républicain modéré comme son prédécesseur.

25 *octobre.* — Inauguration de la verrerie ouvrière d'Albi. Le gouvernement est vivement attaqué par les socialistes et même par les radicaux.

Pacification de Madagascar. — On félicite généralement le ministère actuel d'avoir remplacé le néfaste Laroche par le général Gallieni. Celui-ci a fait juger par un conseil de guerre Rainandriananpandry, ministre de l'intérieur, et le prince Ratzimanza; convaincus de complicité dans les récentes rebellions, ils ont été exécutés le 30 octobre. — Le nord est encore loin d'être apaisé.

Tynan libéré. — Tynan, le fameux chef fénian, n'a pas été livré à l'Angleterre. Bénéficiant de la prescription, il a été relâché.

Les Religieux au conseil d'Etat. — Le conseil d'État vient de rendre un juste arrêt : A Tincey-et-Pontrebeau (Haute-Saône), on avait voulu chasser de leurs immeubles des congréganistes installés là en vertu d'une clause expresse du donateur. Condamnés par la cour de Besançon, ils en ont appelé au conseil d'Etat qui a cassé le jugement, et donné droit aux héritiers de poursuivre l'annulation du legs en faveur de la commune, tant que celle-ci n'observerait pas les conditions qui lui ont été expressément imposées.

— De fortes inondations ont eu lieu, surtout dans les bassins de la Seine et du Rhône.

Appel en faveur des Arméniens. — Le R. P. Charmetant, dans le *Bulletin de l'Œuvre des écoles d'Orient*, publie un émouvant appel en faveur des victimes des Turcs. Il est vraiment honteux pour les nations européennes qu'elles ne puissent s'entendre plus promptement afin d'imposer leurs volontés au sultan. Les massacres ont recommencé à Van (juin 1896) et à Eghin (15-16 septembre).

ÉTRANGER

Angleterre. — Lord Roseberry, le chef du parti libéral, a donné sa démission à l'occasion d'un discours de Gladstone poussant l'Angleterre à intervenir en Orient, contre celui qu'il nomme « l'assassin des Armé-

niens ». Lord Roseberry estime que l'Angleterre, en agissant isolément, provoquerait une conflagration européenne. Sir William Harcourt et M. Asquith se disputent la direction du parti libéral.

A lord Dufferin, l'ancien ambassadeur en France, succède sir Edmund Monson.

Mort de l'archevêque anglican de Cantorbéry. — Le primat de l'Église anglicane, Edward White Benson, est mort subitement le 11 octobre, à Hawarden, où habite M. Gladstone. Il occupait le siège de Cantorbéry depuis le 20 décembre 1882. Il est remplacé par l'évêque de Londres, Temple, appartenant, lui aussi, à la « Haute Église ».

Autriche-Hongrie. — *Élections hongroises.* — Les élections pour la Chambre hongroise ont eu lieu le 28 octobre, d'après un programme électoral, ayant pour bases principales d'abord les conditions du compromis économique qui doit être bientôt renouvelé entre l'Autriche et la Hongrie, puis le retrait ou le maintien des lois confessionnelles récemment votées au Parlement hongrois. Grâce à la pression effroyable du ministère Banfy, les libéraux ont triomphé. Parmi les 350 députés à élire sur 414, on compte : 266 libéraux, 37 membres du parti national, 10 indépendants, 46 membres de la fraction Kossuth, 6 de la fraction Ugron, 21 du parti populaire catholique, 7 ballottages et 2 élections nulles. Les libéraux ont gagné 62 sièges.

Espagne. — La vaillante nation continue ses héroïques efforts pour dompter les rebelles à Cuba et aux Philippines. A diverses reprises, des renforts viennent d'être envoyés. Les dépenses pour ces expéditions ne montent pas à moins de 45 millions par mois ; et malheureusement pour l'Espagne, les bandes rebelles, souvent battues, se reforment et reparaissent toujours.

Italie. — La princesse Hélène, fille du prince Nikita de Montenegro, et fiancée au prince de Naples, a fait sa profession de foi catholique dans l'église Saint-Nicolas de Bari. Le mariage civil et religieux a été célébré deux jours plus tard. — L'échec de la mission du major Nerazzini, chargé de négocier avec le Négus abyssin la libération des prisonniers italiens, a voilé quelque peu la joie de ces fêtes.

Suède. — 1er octobre, élections pour la deuxième Chambre du Reichstag. De 42 la majorité des représentants protectionnistes est descendue à 26.

Chine. — La Chine a autorisé la Russie à faire passer la partie sud du chemin de fer transsibérien dans le nord de la Mandchourie. — Elle a confié à des ingénieurs français la reconstruction de l'arsenal de Fou-Tchéou, détruit en 1884 par l'amiral Courbet.

F. T.

Le 31 octobre 1896.

Le gérant : H. CHÉROT.

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

DESCARTES

A PROPOS DU TROISIÈME CENTENAIRE DE SA NAISSANCE [1]

Le 31 mars de cette année, il y avait fête à la Sorbonne. Quelques amis de la philosophie célébraient ensemble le jour même du troisième centenaire de la naissance de Descartes, préludant aux solennités qui doivent s'ouvrir le 21 de ce mois à Tours. Les invitations avaient été lancées par le comité qui a pris l'initiative d'une édition complète des œuvres du philosophe français, édition dont le premier volume doit paraître d'ici à quelques jours. La réunion était peu nombreuse ; elle « présentait, remarquait le surlendemain, d'un ton pénétré, le journal *le Temps*, un caractère d'intimité et de recueillement qui honorait, de la façon qu'il eût sans doute souhaitée, le solitaire du poêle de Franeker. » M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur et auteur lui-même d'un livre sur Descartes, prit le premier la parole. Puis M. Paul Tannery lut un travail sur Descartes physicien. Enfin M. Charles Adam raconta les recherches et les découvertes de manuscrits qu'il avait faites en Hollande et en Allemagne.

Au dehors, la petite fête fit peu de bruit. La *Revue de métaphysique et de morale*, qui en avait eu l'idée, fut presque seule à en parler. Quelques rares journaux la firent connaître à leurs lecteurs.

Faut-il attribuer ce peu de retentissement à un dessein formé des organisateurs, ou à la multiplicité des centenaires

1. Voir : I. *Revue de métaphysique et de morale*, juillet 1896. Ce numéro, remarquable à plus d'un titre, est consacré tout entier à Descartes. C'est lui que nous avons en vue quand nous citons la *Revue de métaphysique et de morale*. — II. *Descartes*, par L. Liard. Paris, 1882. — III. *Descartes*, par A. Fouillée. Paris, 1893. — IV. *Jansénistes et Cartésiens*, par F. Brunetière, dans les *Études critiques*, 4e série. Paris, 1894. — V. *Revue philosophique*, mars 1894, article de Fr. Bouillier ; mai 1894, note de A. Fouillée.

célébrés de nos jours, ou au refroidissement du public à l'endroit de Descartes ? Au moins peut-on assurer que les discussions cartésiennes ne passionnent plus, comme au temps de Mme de Sévigné et de Fontenelle, les salons et les chaires d'enseignement. Même les panégyristes actuels se gardent de ces effusions d'enthousiasme et de sentimentalité auxquelles se livraient les admirateurs d'il y a trente ou quarante ans : Bordas-Demoulin, Emile Saisset, Foucher de Careil, Francisque Bouillier dans deux ouvrages déjà anciens.

Et cependant une question se pose : Que reste-t-il de Descartes après trois cents ans ? Quelle part lui revient dans l'état actuel de la philosophie et de la science ? Nous ne parlons pas ici de ce qu'on peut appeler les *théories cartésiennes.* Tout le monde s'accorde sur ce point : comme construction systématique, depuis le doute méthodique jusqu'à la base de la certitude cherchée dans la véracité divine, depuis les tourbillons jusqu'aux esprits animaux, le cartésianisme est mort, et bien mort. Mais comme inspiration, comme direction, comme méthode, comme esprit, le cartésianisme ne vit-il pas ? Et, à ce point de vue, quelle est la portée de son action, et que vaut cette action ? Voilà un problème dont il peut être intéressant de dire un mot à l'occasion de ce troisième centenaire.

Naguère, il était assez de mode de voir dans Descartes le créateur de la philosophie. Jouffroy lui faisait honneur d'avoir découvert la psychologie; Maine de Biran lui donne le titre de père de la vraie métaphysique. Pour un peu, il aurait appris à l'homme à penser. On ne parle plus ainsi de nos jours ; ou, si on le fait, on y met moins de tranquille assurance. Mais nombre de gens, amis ou ennemis, s'accordent à lui attribuer la paternité du *spiritualisme.* Les matérialistes et les positivistes sont tout pleins de cette croyance. Le spiritualisme qu'ils combattent est celui de Descartes ; et ils n'imaginent pas qu'il en puisse exister un autre. On sait en quoi consiste ce spiritualisme. Il s'efforce de marquer une opposition aussi absolue que possible entre la matière et l'esprit, l'étendue et la pensée : l'étendue, à quoi se réduit

la matière, la pensée qui est toute l'essence de l'esprit. Mais le fossé se trouve tellement creusé entre l'une et l'autre substance qu'il n'y a plus moyen de les réunir. D'un côté, la pensée, c'est-à-dire le raisonnement, la perception, la volonté, l'imagination, la mémoire, la sensation ; de l'autre, une matière inerte mue par Dieu, seul moteur, auquel Descartes (chez qui ces incertitudes de doctrine ne sont pas rares) joint par instants l'âme agissant au moyen d'on ne sait trop quel procédé.

Voilà, de fait, la position que Descartes a fait prendre longtemps au spiritualisme, et contre laquelle les positivistes avaient beau jeu. Ils ne manquaient pas de bonnes raisons et de bons faits pour remarquer que, dans l'imagination, la mémoire, il y a un élément matériel ; qu'à la base même de l'élaboration de l'idée il y a une image matérielle, que la sensation surtout ne saurait se passer d'un organe matériel ; et ils concluaient que l'âme n'est pas cette substance dégagée et indépendante de toute matière que leurs adversaires imaginaient. Le grand service que la renaissance péripatéticienne devait rendre au spiritualisme, a été de remettre en meilleure lumière l'union et comme la compénétration des deux substances qui se complètent dans le composé humain, de mieux délimiter ce qu'elles peuvent, chacune dans son ordre, ce qu'elles peuvent unies ensemble. Rien n'est funeste à la vérité comme une mauvaise position de problème, par excès ou par défaut. Le jansénisme, en prétendant ramener le christianisme à son austérité primitive qu'il dépassait, favorisa en fin de compte l'incrédulité et le « libertinage ». Le cartésianisme, qu'on a voulu représenter comme la plus noble protestation que l'esprit ait élevée contre la chair, fut une protestation inefficace, et par son exagération même donna des armes au matérialisme. Qu'on voie au dix-septième siècle le progrès constant de l'école de Gassendi ; au dix-huitième siècle, en pleine vogue des doctrines cartésiennes, le sensualisme triomphant; en notre siècle, après quelque faveur accordée à l'éclectisme surtout cartésien de Cousin, la recrudescence du positivisme avec Littré et Taine ; et qu'on dise si le cartésianisme n'a pas été une digue impuissante contre les doctrines qu'il prétendait con-

tenir, si même il n'a pas failli compromettre la cause du spiritualisme.

A notre sens, il a mis encore d'autre façon le spiritualisme en péril : à savoir en le faisant glisser vers l'*idéalisme*. L'endroit par où Descartes se rapproche de l'idéalisme critique de Kant, c'est dans la détermination du point fixe où il convient de se placer pour ramener la confusion et le chaos à l'ordre et à l'harmonie. Ce point, il le cherche dans une loi primordiale de l'entendement. « On doit, dit-il dans ses *Règles pour la direction de l'esprit*, se demander une fois en sa vie : Qu'est-ce que la connaissance humaine, jusqu'où s'étend l'esprit humain ?... La première chose à connaître, c'est l'intelligence », non l'objet, mais l'instrument. L'universalité des choses se réduit à l'universalité de notre connaissance. Non seulement les objets ne comptent pour nous que s'ils sont connus, mais la création, c'est la sphère de notre esprit connaissant. La méthode n'est pas seulement l'instrument utile, que l'on met de côté une fois le travail achevé, l'échafaudage que l'on abat, pour ne pas gâter l'aspect de l'édifice une fois mené à sa perfection. C'est elle qui produit l'œuvre ; et l'œuvre achevée est moins à considérer que le travail de création ou de reproduction. Il ne faut pas dire que la méthode doit s'adapter à l'objet donné, mais plutôt que l'objet, comme objet de notre connaissance, ne peut se former que d'après la loi fondamentale de la méthode.

Nous avons emprunté ce commentaire de Descartes à un kantiste contemporain, M. Natorp, qui le donne dans *la Revue de métaphysique et de morale*[1]. Il ajoute : « On peut, pour une raison ou pour une autre, préférer ne pas appeler une telle philosophie un idéalisme : cela est indifférent, comme toute question d'étiquette ; mais ce que j'affirme, c'est que c'est là le point de vue de Kant... dans son idéalisme *critique* ou *formel*. Si l'on tient pour suspect un mot dont le sens est multiple, que l'on appelle cela un criticisme. » On dira que ce commentaire est forcé et qu'on nous présente

1. Pages 417-419.

un faux Descartes. Nous voulons bien que M. Natorp ait appuyé un peu sur certains traits ; mais peut-on dire qu'il les a déformés ? Nous ne prétendons pas que le criticisme soit chez Descartes un système pleinement développé ; il est plutôt à l'état de germe ; mais le germe est manifeste.

De fait, les admirateurs de Descartes ne l'ont-ils pas unanimement loué d'avoir placé le point de départ de la philosophie non plus en dehors de l'homme, mais au dedans; d'avoir tiré la philosophie tout entière de la conscience que chacun a de sa pensée ? Il est vrai qu'ensuite ils avouaient bien un peu leur embarras : comment sortir de la conscience, comment passer au dehors? La question du pont se présentait insoluble. Pour jeter un pont, il faut un point d'appui sur chacune des deux rives, et le cartésianisme ne leur en donnait que d'un côté; mais louanges et aveux étaient une reconnaissance du subjectivisme de Descartes. De ce subjectivisme on a tiré l'innéisme, et de l'innéisme au criticisme la distance n'est pas grande. La logique de la pensée devait la franchir bientôt. C'est parce qu'il voyait dans Descartes un ancêtre du criticisme que Hegel écrivait à Cousin : « Votre nation a fait assez pour la philosophie en lui donnant Descartes. » Il prend soin d'ailleurs de s'expliquer dans son histoire de la philosophie : « Descartes est le vrai fondateur de la philosophie moderne, en tant qu'elle prend la pensée pour principe. L'action de cet homme sur son siècle et sur les temps nouveaux ne sera jamais exagérée. C'est un héros. » Et si M. Fouillée a le tort de considérer trop souvent les conceptions des autres à travers les siennes propres, il a vu juste, croyons-nous, quand il a dit : « Descartes a posé le problème de la *critique;* il en a donné, d'une manière générale, la vraie solution : la seule réalité immédiatement saisie est celle de notre conscience, de notre pensée ; ce qui est conforme aux lois de cette pensée est *vrai*[1]. »

Entre l'idéalisme et le *mécanisme*, à première vue, il semble n'y avoir rien de commun ; et cependant tout autant que les idéalistes, même plus fortement, les mécanistes modernes

1. *Descartes*, p. 131.

se réclament de Descartes. Est-ce illusion ? est-ce vaine prétention à se donner une parenté glorieuse ?

Non, ni les uns ni les autres ne se sont trompés ; et la chose s'explique aisément. Descartes a coupé l'homme en deux : d'un côté il a mis la pensée immédiatement présente à elle-même, de l'autre la matière, mais la matière dégagée de toute activité, réduite à l'étendue. L'étendue est donnée même comme l'essence de toute matière. Par suite, Descartes substituera partout dans le monde des mouvements aux forces, des quantités, c'est-à-dire pour lui des étendues en mouvement, aux qualités. Voilà le mécanisme constitué à côté de l'idéalisme.

Et ce mécanisme est poussé aussi loin que possible. Descartes avait trouvé un peu partout dans la science de son temps des entités, des formes, des vertus occultes : de cela, il y avait, sans nul doute, encombrement et abus. Sous prétexte de déblayer la science, il s'est cru en droit d'en éliminer toutes les *qualités*. A l'en croire, non seulement le fond des qualités de la matière est inaccessible, mais les qualités sont des chimères inventées pour couvrir notre ignorance des vraies causes. S'il n'y a plus de qualités, il n'y a plus également de forces, plus de causes matérielles. La seule force agissante dans l'ordre de la nature, la seule cause efficiente est Dieu. En dehors de Dieu, il ne reste, selon l'expression des modernes, que des *conditions déterminantes*.

Descartes s'enferme tellement dans les considérations mécaniques qu'il exclut la recherche des causes finales : « C'est présumer de soi-même qu'entreprendre de connaître la fin que Dieu s'est proposée en créant le monde ». C'est folie que prétendre « assister au conseil de Dieu ». Même en physiologie et en botanique, la recherche des fins est « inepte ». L'usage admirable de chaque partie dans les plantes et dans les animaux ne nous permet pas « de deviner pour quelle fin » chaque partie existe. Et M. Fouillée, qui fait ces remarques, ajoute : « La caractéristique de la méthode cartésienne (dans les recherches scientifiques), qui est la méthode moderne, c'est d'expliquer toujours un tout par ses parties, jamais les parties par le tout ou par l'idée du tout

qu'elles tendraient à réaliser[1]. » Cela est frappant dans les ouvrages scientifiques de Descartes.

La matière, réduite ainsi à l'étendue et au mouvement, devient une sorte de concept géométrique. Mais ce concept, tout irréel qu'il soit, ouvrait l'accès à la grande construction qui a été la pensée constante de Descartes, *la mathématique universelle*. Avant toutes choses, Descartes était né géomètre et mathématicien. Dans le journal de ses *Pensées*, écrit d'ailleurs fort incomplet, commencé vers l'âge de vingt-quatre ans, la préoccupation mathématique domine. De loin en loin, il cite quelques observations de phénomènes naturels, par exemple, comment certaines écritures sur papier persistent dans le feu; puis aussitôt, il revient aux formules et aux chiffres. Les belles découvertes qu'il fait lui-même l'encouragent dans cette voie, aussi bien que la faveur qu'il rencontre. Les Jésuites, qui firent, dès l'origine, une vive opposition à leur ancien élève de La Flèche sur le terrain philosophique, ne ménagèrent pas leurs éloges au savant et, ce qui est le plus flatteur des témoignages, se mirent à sa suite[2]. Dans les *Règles pour la direction de l'esprit*, composées avant 1629, c'est-à-dire alors qu'il n'avait pas encore trente-quatre ans, il marque les principes de cette mathématique qu'il se propose d'appliquer à toutes les sciences. Et, en 1636, il écrit au P. Mersenne : « En la géométrie, je tâche à donner une façon générale pour résoudre tous les problèmes qui ne l'ont encore jamais été. » Dans son *Discours*, il commence par afficher un profond dédain pour les spéculations purement abstraites et n'estime « d'autre science que celle qui se pourrait trouver en lui-même ou bien dans le grand livre du monde ». Mais il n'a pas terminé son *Discours* qu'il se retrouve géomètre.

Si cet effort de Descartes s'était borné à l'application, ou à une meilleure application de l'algèbre à la géométrie, à l'introduction des mathématiques dans l'étude des sciences physiques et chimiques, à la recherche de la précision dans l'énoncé des lois de la nature, il faudrait le louer sans ré-

1. *Descartes*, p. 39-41.
2. *Le Collège Henri IV de La Flèche*, par le P. C. de Rochemonteix, S. J., t. IV, ch. I.

serves, et dans cette direction la science moderne a fait d'immenses progrès, dont une part, certainement, revient à Descartes. Mais n'est-ce pas aussi à Descartes que remonterait en partie la tendance de cette même science à se croire arrivée à l'explication dernière des choses, quand elle a réduit en une formule mathématique la succession de deux faits, la production d'un phénomène, si bien qu'elle s'étonne qu'on veuille chercher encore quelque chose au delà et qu'on se refuse à mettre à la place de la réalité matérielle ce qui n'est qu'un symbole mathématique ?

Chose digne de remarque : Descartes trouve sa méthode et son procédé universel avant toute investigation métaphysique. C'est une science indépendante de toute métaphysique qu'il poursuit dans ses *Regulæ*, dans son *Discours de la méthode*[1]. La construction très systématique qu'il élève est purement scientifique. N'est-ce pas là encore un caractère de la science moderne ? N'est-ce pas là aussi ce qui fait que cette science, trop d'un côté, ne satisfait pas les savants qui pensent ? On s'est plu et on se plaît encore parfois à faire honneur à Descartes d'avoir mieux délimité la sphère de la science ; et voilà qu'on s'aperçoit que la science réduite à elle-même ne se suffit pas. La question des confins et de l'accord de la philosophie et de la science renaît plus ardente que jamais ; de part et d'autre, les esprits vraiment sérieux cherchent un terrain commun pour s'entendre ; et on se demande si Descartes n'aurait pas mutilé la science en la séparant de la métaphysique.

Cette séparation a produit un autre résultat : elle a compromis l'unité même de la science que poursuivait Descartes. On connaît l'idée grandiose qu'il avait conçue : construire un système unique, animé d'une pensée commune, qui pût réunir toutes les découvertes de la science naissante et de la science à venir. Ce système aurait été à la fois un corps de principes ou de vérités et une méthode. Il y rêve dès sa jeunesse. Dans le journal de ses *Pensées*, il écrit : « C'est dans l'année 1620, le 10 novembre, que j'ai commencé à com-

1. Voir *Méthode de Descartes avant le Discours*, par J. Berthet. *Revue de métaphysique et de morale*, p. 414-415.

prendre le fondement de l'*invention merveilleuse.* » Et cette découverte a été préparée par une sorte d'exaltation, car on lit immédiatement après : « En novembre 1619, j'ai eu un songe pendant lequel j'ai récité le poème 7 d'Ausone, commençant ainsi : « Quel chemin de la vie suivrai-je ? » (*Les Olympiques.*) Et dans son enthousiasme pieux, il fait vœu du pèlerinage de Lorette. Cette invention merveilleuse, qui était celle de la mathématique universelle, devait lui permettre de construire le système total du savoir, d'écrire la première page de l'encyclopédie des sciences, où serait contenue l'explication de toutes choses.

Cette idée de l'unité du savoir, d'ailleurs aussi ancienne que la pensée humaine, a été reprise de nos jours dans le sens de l'apriorisme mathématique et mécanique de Descartes : chercher l'explication de tous les phénomènes de ce monde dans les diverses combinaisons du mouvement selon des rapports constants. On s'est mis à l'œuvre avec ardeur. La théorie de l'unité des forces physiques, qui précisément niait les forces et les remplaçait par des modes de mouvement, a fait croire un instant qu'on touchait au but. D'autres théoriciens plus hardis ont essayé d'étendre le système même aux faits d'ordre physique. Mais déjà des objections s'élèvent de la part de savants sérieux contre le mécanisme universel. Nous les avons mentionnées récemment à propos de Herbert Spencer[1].

Des philosophes, libres de toute attache avec les théories péripatéticiennes, se joignent à ces savants. M. Fouillée, qui avait salué, il y a deux ans[2], dans le mécanisme de Des-

1. *Herbert Spencer et l'évolutionnisme mécaniste. Études*, 15 mars 1895. — De son côté, M. J. Bertrand combat la mécanique de Descartes : « De toutes les sciences physico-mathématiques, la mécanique est sans contredit la plus avancée... Or Descartes a ignoré les lois du mouvement... Mais il a cru fermement les connaître ; les principes démentis depuis par les faits étaient évidents à ses yeux. » *Journal des savants*, septembre 1893. — Et précédemment : « Les contemporains de Descartes, par l'intermédiaire de Mersenne, le questionnaient sur tous les sujets, et aussitôt Descartes improvisait une réponse. Sur les questions de mécanique que l'on peut aujourd'hui résoudre avec certitude, il s'est constamment trompé ; il est rare cependant qu'il laisse percer un doute. » *Ibid.*, juillet 1893.

2. *Descartes*, Hachette, 1893, p. 77.

cartes la science de l'avenir, juge maintenant cette théorie incomplète. « Les lois purement mécaniques du mouvement, dit-il, dans son nouvel ouvrage sur *le Mouvement positiviste* [1], ont pour conséquence l'unité et l'uniformité de chaque mouvement considéré indépendamment des autres. La variété ne peut venir que de la composition des divers mouvements. Mais d'où vient, à son tour, cette diversité ? — Selon la loi de l'équivalence mécanique, la diversité des conséquents suppose celle des antécédents, et, par suite, une certaine variation réelle sous l'identité même des lois logiques et mécaniques. Si des centres de force absolument uniformes sont répandus uniformément dans un espace illimité, ils resteront en équilibre. De là résulterait l'universelle stérilité. Il faut donc supposer quelque différence dans les forces, certains centres d'attraction capables de provoquer l'évolution universelle ; mais pourquoi ces centres, cette hétérogénéité, cette variété primitive ?... On voulait déterminer, fixer, unifier les choses par le lien de la pure identité mécanique ; mais, au lieu de l'unité et de l'identité, on ne trouve qu'une diversité dont on ne peut rendre compte [2]. »

De la conception de la mathématique ou de la mécanique

1. *Le Mouvement positiviste et la conception sociologique du monde.* Alcan, 1896, p. 137.

2. Dans le même ouvrage (p. 61), M. Fouillée écrit : « M. Poincaré et, après lui, M. Boutroux, déclarent en vain le mécanisme universel condamné par l'expérience parce que, selon eux, le caractère essentiel d'un phénomène mécanique serait la réversibilité, tandis que la réversibilité n'existe pas dans les phénomènes physiques. C'est là prendre le mot de mécanisme en un sens étroit et inexact. Il y a mécanisme si tous les états successifs de l'univers sont reliés les uns aux autres par des équations mécaniques, quelles qu'elles soient, engendrant et n'engendrant pas la réversibilité. » — M. Fouillée ramène ici le mécanisme au déterminisme : ce déterminisme, nous l'admettons parfaitement dans l'ordre physique. Il consiste simplement en ce que telle cause physique, tel antécédent, laissé à lui-même, produit nécessairement tel effet, tel conséquent. Cette nécessité de production n'exclut nullement l'existence des *qualités*. Dans la doctr ne mécanique, les transformations des corps, les productions de phénomènes se réduisent à des transformations de mouvements ; ces transformations prennent la place des forces, des causes, des qualités. Mais la réversibilité est dans la nature du mouvement. Dire que la réversibilité est la conséquence du mécanisme, ce n'est donc que prendre le mot de mécanisme en un sens vrai et exact.

universelle est née l'idée de la *toute-puissance de la science;* idée bien cartésienne et idée bien moderne. Il faut voir, en ce point, l'assurance de Descartes. Il se flatte d'avoir trouvé « le moyen d'augmenter par degrés sa connaissance », et il n'est pas d'espérances pour l'avenir qu'il juge excessives. La science doit transformer le monde et rendre l'homme « maître et possesseur de la nature ». Dès son *Discours*, il « pense n'avoir plus que deux ou trois batailles à gagner pour venir à bout de son dessein ». Peut-être même arrivera-t-il à exempter l'homme « de l'affaiblissement de la vieillesse. » Si bien qu'il s'attire, de la *Gazette d'Anvers*, cette désobligeante oraison funèbre : « En Suède, un sot vient de mourir, qui disait qu'il pouvait vivre aussi longtemps qu'il voulait. »

Qui, de nos jours, n'a pas eu les oreilles rebattues par des tirades, qui voulaient être sincères, sur l'omnipotence de la science ? Ce n'est pas au lendemain des bruyants débats soulevés par la question de la banqueroute ou des faillites de la science qu'il est nécessaire d'insister sur ce point.

C'est le sort commun des promoteurs de systèmes plus ou moins aventureux, d'être dépassés par leurs disciples. Ce fut le sort de Descartes. Dans la réduction de tous les faits à la mathématique et au mécanisme, il s'était arrêté devant les faits d'ordre mental ou psychique. Ses disciples ne devaient pas imiter sa réserve. D'ailleurs, là encore il leur avait montré la voie. N'est-ce pas un envahissement de la conception mathématique dans le domaine intellectuel, que la prétention de vouloir appliquer l'évidence géométrique à tous les genres de questions ? Cette habitude d'esprit de beaucoup de nos savants est érigée en système par Descartes. « Ceux qui cherchent le droit chemin de la vérité, dit-il dans la deuxième de ses *Règles pour la direction de l'esprit*, ne doivent s'occuper d'aucun objet dont ils ne peuvent avoir une certitude égale aux démonstrations de l'arithmétique et de la géométrie... Il n'est de connaissance certaine et indubitable qu'en arithmétique et en géométrie. » Son vœu est de ne rien admettre qui ne puisse devenir l'objet d'une intuition aussi claire et aussi distincte que les fondements de la mécanique et de la mathématique. Il suspend son

jugement sur des croyances enracinées par la tradition et la nature, tant que leur droit à l'existence philosophique n'a pas été établi; et ce droit requiert à sa base une démonstration rigoureuse, une perception claire et distincte, telle que celle dont sont susceptibles les vérités mathématiques[1]. C'est méconnaître que si la certitude, dans son fond, est la même, elle revêt différentes formes, suivant la nature du motif immédiat qui la détermine.

Même pénétration de l'idée mathématique et mécanique dans la morale. On s'est demandé si Descartes avait un système de morale qui se rattachât au reste de sa doctrine[2]. On lui connaît bien une morale provisoire : « Obéir aux lois et aux coutumes de son pays » ; morale où l'on a vu tour à tour un aveu de scepticisme, une marque de respect pour la morale chrétienne; le désir de ne pas se mettre mal avec les « pédagogues » et les théologiens. Mais a-t-il une morale définitive ? On lit dans le *Discours :* « L'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps que, s'il est possible de trouver quelque moyen qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles, je crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. » Cela n'est, je le veux bien, qu'une assertion; mais elle est hardie et grosse de conséquences; beaucoup de positivistes modernes ne la désavoueraient pas. D'autant qu'à vrai dire elle ne semble pas isolée chez Descartes. Qu'on se rappelle seulement l'importance qu'il donne, en maints endroits de ses ouvrages, à la médecine; et s'il avait développé plus au long un système de morale, il est permis de croire que c'est en ce sens qu'il l'aurait développé.

On a voulu tirer de Descartes une autre morale. M. Boutroux[3] s'y est employé avec sa flexibilité ordinaire d'esprit, sa souplesse un peu flottante. Il prétend avoir découvert, en particulier dans les *Lettres à Mme Élisabeth*, « une morale des fins, qui repose directement sur les parties les plus élevées de la métaphysique ». En y regardant de près, on s'aperçoit que cette morale, qui, de fait, existe en germe chez

1. *Revue de métaphysique et de morale*, p. 460.
2. *Quid de Ethica senserit Cartesius*, thesis, G. Séailles. Paris, 1883.
3. *Revue de métaphysique et de morale*, p. 502-511.

Descartes, se réduit à la culture de l'esprit. Former le jugement par la science, discerner en toutes choses, sans hésitation ni incertitude, le vrai d'avec le faux, développer en soi, par l'étude des mathématiques, le sens de la vérité, là serait la vraie sagesse. « En toutes choses, avait déjà dit Descartes au début de ses *Règles*, c'est la bonté de l'esprit qu'il nous faut chercher; le reste ne mérite d'être estimé que dans la mesure où il y contribue ». Il y a là autre chose qu'une réminiscence, une infiltration du stoïcisme par le dehors. La doctrine qui est au fond de ces formules, et que Spinoza développera bientôt, c'est la prééminence excessive donnée à la raison, la réduction, pour ainsi dire, de l'homme à l'esprit; d'où la pensée, plus ou moins avouée, que connaître, c'est pouvoir; bien conduire son esprit, c'est bien agir. « Il suffit de bien juger pour bien faire », lit-on dans le *Discours*. Est-il téméraire de rattacher à ses aperçus la doctrine bien moderne dont quelques-uns commencent seulement à revenir : la science rend l'homme meilleur; l'instruction suffit à tous ses besoins; le savoir a une vertu *éducative?*

Il est encore un trait de la physionomie de Descartes, celui qu'on rappelle le plus volontiers dans les harangues officielles. On ne pouvait l'oublier à la séance du 31 mars dernier. M. Liard a été fidèle à la tradition, et il a remercié Descartes d'avoir fondé d'une manière définitive *la liberté de l'esprit* et *la prépondérance de la raison*. Pour beaucoup, en effet, là est la grande gloire de Descartes; et près du public qui philosophe peu mais a lu quelques livres, l'idée qui reste de Descartes, c'est qu'il a affranchi la raison humaine. Mais la gloire était trop grande et la besogne trop forte pour qu'on ne lui cherchât pas en cette voie quelques précurseurs. Même, par suite de ces recherches, Descartes, qui a toujours prétendu rester chrétien, s'est trouvé placé en assez étrange compagnie. On a accolé son nom à ceux de Ramus et de Giordano Bruno, « ces martyrs de la liberté de penser ». M. Francisque Bouillier, un admirateur honnête homme, n'a pas reculé devant ce rapprochement; et M. Fouillée salue en Descartes le « Luther de la philosophie et de la science ».

Que Descartes ait voulu rompre avec le passé, la chose n'est que trop évidente, et c'est par là qu'il plaît à l'esprit novateur et révolutionnaire de notre temps. L'ennemie, à ses yeux, c'est la doctrine traditionnelle, la scolastique. Il affecte dans ses ouvrages un dédain absolu du passé, quoiqu'il lui arrive de mettre à profit les connaissances des anciens. Et plus d'un lecteur aura eu l'impression de M. Brunetière, qui dit à ce propos : « C'est ce qui parfois me gâte un peu son personnage, la tranquille assurance avec laquelle, quand il se souvient, il prétend qu'il invente[1]. » On a dit, avec l'intention d'être méchant, que toute sa philosophie, Bossuet l'avait trouvée dans ses cahiers de Navarre. Il n'est pas téméraire d'affirmer que Descartes n'avait pas oublié ses cahiers de La Flèche. Mais enfin, Descartes s'est toujours posé comme répudiant le joug de la tradition; il n'a cessé d'en appeler à la raison personnelle. Jusqu'à quel point a-t-il secoué l'empire de la foi ?

La question est plus délicate et a été tranchée en sens divers. M. Blondel[2] vient de la reprendre à son tour. A l'entendre, Descartes ne considère pas la philosophie comme pouvant se fondre avec les vérités proprement chrétiennes, ni comme exclusive de l'ordre surnaturel, ni comme subordonnée ou préparatoire à la foi. Parce que les vérités de la foi surpassent la lumière de la raison et parce que, pourtant, la raison est l'instrument universel, Descartes se défend d'entrer dans le domaine des choses divines. « Nous ne nous embarrasserons jamais dans les disputes de l'infini », disent les *Principes de la philosophie*. Sous l'influence de cette pensée, il invente une espèce d'*agnosticisme*. Il laisse dans la nuée Dieu comme insondable en lui-même, quoique, d'autre part, il le mêle trop à la sphère humaine; par exemple, quand il fait de la véracité divine le garant de toute certitude ici-bas. Avec Dieu, il relègue dans ce lointain inaccessible toutes les vérités de la foi, tout l'enseignement de l'Église. Mais là est le vice profond du christianisme de Descartes : mettre d'un côté le mystère absolu où la volonté plus que l'intelligence atteint seule par la foi; de l'autre, la clarté

1. *Jansénistes et Cartésiens*, p. 117.
2. *Revue de métaphysique et de morale*, p. 551-567.

absolue de la pensée qui se repose, pleinement souveraine chez elle; « supprimer toute préparation rationnelle à la foi, tout travail de la raison dans la foi, toute intelligence de la foi : *Quanto servamus simpliciorem, eo meliorem habemus;* puisque *les plus idiots y peuvent aussi bien réussir que les plus subtils;* établir une radicale hétérogénéité entre l'entendement divin et l'entendement humain, entre notre entendement et notre vouloir; admettre la suffisance de l'homme purement homme, et l'imperturbabilité du chrétien dans sa croyance (aveugle), comme s'il n'y avait pas de problèmes mixtes », comme si la raison humaine ne demandait pas légitimement qu'on lui rende compte de la foi qu'on lui impose.

Tel est le christianisme de Descartes, qui n'est pas le vrai christianisme. Nous voulons bien que Descartes ne soit pas de ces hommes qui sont chrétiens à leurs heures, ou chrétiens « une heure dans leur vie ». Mais son christianisme n'est pas intégral. Bossuet écrivait à un disciple de Malebranche ces mots souvent cités : « Je vois... un grand combat se préparer contre l'Église, sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis, *mal entendus,* plus d'une hérésie. » Mais était-il nécessaire pour cela de les mal entendre ? Naturellement ses assertions inoffensives prendront un sens directement hostile à l'orthodoxie. Le cartésianisme libre-penseur sortira naturellement du cartésianisme croyant. Pour être un adversaire de la foi, il ne manquait à Descartes que l'intention.

Donc, quoique à des titres différents, tous les partisans de la science et de la philosophie indépendante peuvent se réclamer de Descartes, depuis le sectaire acharné en sa haine aveugle, jusqu'au penseur correctement ou dédaigneusement respectueux des doctrines chrétiennes, jusqu'au croyant qui met dans un coin de son esprit les vérités de la foi, et fait de la philosophie avec le reste. A cet égard, l'influence de Descartes sur notre siècle a été grande. A-t-elle été heureuse ? Entendez ce qui commence à se dire de toutes parts à voix plus ou moins haute. Écoutez ceux qui, dans des partis très différents, proclament l'insuffisance de la science et de la philosophie laissées à elles-mêmes. Par un étrange renver-

sement d'idées, Descartes, qui avait rêvé la synthèse du savoir, a brisé en trois tronçons l'antique chaîne qui reliait ensemble la science, la métaphysique, la foi. Nos contemporains ont encore travaillé à augmenter la séparation ; et c'est là une des causes du malaise qui tourmente notre génération. Les esprits ont besoin d'unité. Il existe un enseignement traditionnel, rationnel et théologique, qui la leur donnera. Qu'ils aient seulement la volonté d'aller l'y chercher.

L. ROURE.

FRANCE ET RUSSIE

(Deuxième article[1])

I

La femme de Pierre le Grand, l'ancienne captive de Marienbourg, lui succéda sous le nom de Catherine Ire. Au point de vue français, le nouveau règne allait être la prolongation du précédent. Comme son mari, Catherine sentait la nécessité d'une alliance, et l'opportunité pour la Russie d'entrer dans un système fédératif avec l'un des grands États de l'Europe. Comme son mari, elle se prononça en faveur de l'alliance française, fallût-il, afin de l'obtenir, se résigner à celle de l'Angleterre. Elle avait un motif particulier de se montrer aussi coulante ; une grave nouvelle venait de lui arriver de Paris, par une voie sûre et secrète, et avait subitement ranimé dans son cœur d'anciennes espérances : c'était l'annonce de la rupture définitive du mariage projeté entre le roi de France et l'infante d'Espagne.

Depuis quatre ans, Louis XV était fiancé à une enfant qu'on avait amenée d'Espagne en 1722, et qu'on élevait au Louvre pour en faire une Française et une Reine. Mais Louis avait seize ans, l'infante n'en avait que sept. Cette disproportion d'âge reculait de plusieurs années la célébration du mariage et la naissance d'un héritier du trône. Le Régent y avait vu un avantage; au contraire, le duc de Bourbon y voyait une menace pour ses intérêts personnels : si Louis XV, dont la santé inspirait des craintes, mourait sans enfants, la couronne passait dans la branche d'Orléans; c'en était fait de l'influence de la maison de Condé. Aussi, dès l'été de 1724, le premier ministre cherchait-il le moyen de reprendre à l'Espagne la parole donnée, et, en remplaçant l'infante par une princesse plus âgée, d'assurer le mariage immédiat du Roi. Une maladie qui, au commencement de 1725, mit

1. V. *Études*, 14 novembre 1896.

Louis XV en danger, le détermina à brusquer le dénouement; le 11 mars 1725, le renvoi de la fille de Philippe V était décidé.

Secrètement avertie par des lettres venues de Hollande, où était établi un service complet d'informations, Catherine résolut aussitôt de briguer pour sa seconde fille la succession de l'infante espagnole. Elle pensa, non sans raison, que si l'Europe comptait quatre-vingt-dix-neuf princesses à marier, il n'en était pas une qui, pour l'agrément de sa personne autant que pour l'éclat de son rang, pût soutenir la comparaison avec Elisabeth de Russie.

Il fallait se hâter, et que, dans le concours ouvert entre tant d'influences et d'ambitions diverses, la Russie ne se présentât pas la dernière. L'activité de l'Impératrice ne fut point en défaut. Le 10 avril 1725, elle fait adopter par son conseil l'alliance avec la France et l'Angleterre. Seule des membres présents, si ce n'est peut-être, avec elle, son ami Menchikof, elle était au courant de l'événement de Paris. Le soir du même jour, elle en informe à brûle-pourpoint notre ambassadeur Campredon, qui l'ignorait comme les autres, et lui parle d'entente immédiate à conclure. Le lendemain Menchikof explique ce terme « d'entente » qui ne disait que la moitié des intentions de la Tsarine, et développe devant son interlocuteur le projet de mariage. Si le mariage se réalise, la Russie mettra toutes ses forces à la disposition de la France, pour quelque entreprise que ce soit, dans le Nord, dans l'Italie, dans l'Empire. Deux jours après, Catherine revient à la charge. Elle communique à M. Campredon une proposition qui intéresse personnellement le duc de Bourbon à la réussite de l'affaire, en faisant luire à ses yeux l'espérance d'un trône : le prince épousera la fille de Stanislas Leczinski, élu roi de Pologne en 1704, par la protection de Charles XII, renversé en 1712 par Pierre le Grand; et la Russie appuiera la candidature du gendre avec la même vigueur qu'elle a combattu celle du beau-père.

Une seule concurrente semblait à redouter pour la princesse russe : c'était la petite-fille du roi d'Angleterre; une négociation avait déjà été entamée de ce côté par le duc de Bourbon; mais l'Angleterre nous avait opposé un refus péremptoire,

alléguant la différence de religion. Sur ce point de la religion, Catherine aplanissait d'avance toutes les difficultés : Elisabeth se convertirait au catholicisme, tout comme elle-même avait passé du protestantisme au culte grec, pour épouser Pierre le Grand. Le succès paraissait donc certain; en arrivant à Versailles, les offres russes allaient trouver le champ libre.

C'était compter sans l'étroitesse d'esprit et l'égoïste ambition du duc de Bourbon. Aux pressantes avances de l'Impératrice, il ne sait répondre que par des chicanes sur des points secondaires, ou simplement par un silence prolongé; le même jeu que Dubois ou le Régent avec Pierre le Grand. Au fond, il ne voulait pas du mariage russe. Il a recherché la fille du prince de Galles; le voici qui, après l'échec de ses tentatives à Londres, agite sérieusement le projet de mettre l'une de ses deux sœurs, Mademoiselle de Sens ou Mademoiselle de Vermandois, sur le trône de France; par présentation ou par description, — la cadette, Mlle de Vermandois, attirée à la vie religieuse, s'était confinée dans l'abbaye de Fontevrault, — il fait l'essai de leurs charmes sur le cœur et l'imagination du jeune Roi. La crainte de soulever contre lui l'opinion de la France et de l'Europe l'empêche seule de persister dans son dessein.

De tout cela, Catherine est avertie par son ambassadeur à Paris, l'Europe entière le sait, et nos ennemis saisissent cette occasion d'ourdir contre nous une conspiration diplomatique. Profondément blessé du renvoi de l'Infante, Philippe V brûlait d'en tirer vengeance. Il avait cru retrouver un autre Albéroni dans l'aventurier Ripperda, ce baron hollandais qui devait mourir pacha du Maroc, après avoir changé trois fois de patrie et de religion. Mettant à profit les ressentiments de la cour de Madrid, l'habile Ripperda est parvenu à réconcilier les Bourbons d'Espagne avec cette maison d'Autriche, qui leur a disputé le trône de la péninsule par de si furieux combats; une alliance a été formée entre Philippe V et l'empereur Charles VI, qui peu d'années auparavant persistait à s'appeler roi des Espagnes; elle était dirigée contre la France et l'Angleterre. Il s'agissait de gagner l'adhésion de la Russie; des émissaires secrets par-

viennent jusqu'auprès de Catherine, et s'efforcent de la détacher de nous.

Si peu encouragée qu'elle soit à nous rester fidèle, l'Impératrice ferme l'oreille aux propositions de nos adversaires. Bien plus, elle redouble ses instances, elle consent à s'abaisser. Dans la crainte que le Roi n'ait déjà pris engagement ailleurs, elle va jusqu'à nous offrir, dans le plus grand mystère, d'unir Élisabeth au duc de Bourbon. Mme de Prie ne pouvait goûter un tel mariage, qui eût été la ruine de son crédit; le duc s'excuse avec politesse : refus blessant, si courtoise qu'en soit la forme, si plausibles qu'en soient les motifs, pour le cœur d'une mère, pour l'orgueil d'une souveraine.

Enfin, un beau jour, Catherine apprend, par le bruit public, que le choix de la future reine de France est chose désormais réglée (27 mai 1725). M. le Duc a trouvé l'objet si ardemment désiré, c'est cette même Marie Leczinska, que Catherine lui a proposée jadis avec la perspective du trône de Pologne. Mme de Prie est allée chercher la fiancée à Wissembourg, et la vertueuse princesse a paru à la cour sous les auspices de la maîtresse du duc de Bourbon.

Catherine ne pouvait nous pardonner d'avoir préféré au sang de Pierre le Grand celui du souverain dépossédé de Pologne. Trop fière pour en montrer de suite son ressentiment, elle attendit l'occasion de reprendre sa liberté. Ce fut son gendre le duc de Holstein qui la lui fournit. Il réclamait le Schleswig au Danemarck, qui s'en était emparé pendant les troubles du Nord. La question du Schleswig, qui a été vidée seulement de nos jours par un coup de force, date de cette époque. La France et l'Angleterre prirent parti pour le Danemark, la Tsarine pour le Duc. Louis XV rompit le premier, en se déclarant ouvertement contre la Russie (octobre 1725). Tandis que la France refusait son alliance à la veuve de Pierre le Grand, l'Autriche ne se lassait pas de lui offrir la sienne. Catherine hésita quelque temps encore, elle ne se séparait de nous qu'à regret. A la fin, elle se résigna ; le 25 août 1726 — date mémorable dans l'histoire de la diplomatie — fut signé le traité de Vienne, traité d'alliance offensive et défensive entre la Russie et l'Autriche.

Depuis quelque vingt années, il s'agissait de savoir si la Russie ferait son entrée dans le concert européen, et achèverait son éducation politique sous les auspices de l'Allemagne ou de la France. La question était résolue contre nous.

La similitude des intérêts, sinon des inclinations, devait amener ce dénouement.

Tandis que tout le passé diplomatique de la France et de la Russie luttait sourdement contre l'union de ces deux puissances; tandis qu'il y avait entre elles la Suède, la Turquie, la Pologne, le Danemark, la Prusse; et, en outre, l'accord mal assorti de la cour de Versailles avec les deux États maritimes, Hollande et Angleterre, aucune tradition ne venait contrarier le rapprochement définitif de la Russie et de l'Autriche. Dans le passé, depuis le début des affaires suédoises, turques, polonaises, elles avaient eu les mêmes ennemis; la Sainte-Ligue, rêvée par Féodor Alexiévitch, réalisée par Sophie et par Pierre, peut être considérée comme une des origines du pacte de 1726. Dans le présent, si l'Autriche souhaitait de voir la Suède perdre la situation que les traités de Westphalie lui avaient assurée, essentiellement contre elle, en Allemagne, tout l'effort de la Russie tendait également à maintenir la Suède dans l'impuissance; les deux cours impériales avaient le même désir d'annihiler en Pologne l'influence française; elles avaient le même souci d'arrêter l'expansion des Turcs, ou plutôt, ce mouvement étant désormais arrêté, de s'agrandir à leurs dépens. L'alliance austro-russe était si bien fondée en raison qu'elle survécut au rapprochement de 1756 entre la France et l'Autriche, à l'agrandissement de la Prusse et à toutes les autres révolutions de la politique européenne; le partage même de la Pologne, qui menaça un instant de la dissoudre, ne fit que la confirmer Chose singulière! il n'y a que deux États européens qui depuis près de trois siècles ne se soient jamais fait la guerre l'un à l'autre : ce sont la Russie et l'Autriche.

Le traité du 6 août 1726 termine la période où la Russie n'a été qu'indirectement l'adversaire de la politique française; il ouvre une nouvelle période, celle de l'hostilité directe.

II

Entendons-nous sur ce mot. La Russie sera en hostilité contre nous, à titre d'auxiliaire et d'alliée de notre ennemi traditionnel, non pas en son propre nom et comme agresseur principal. Les deux puissances se feront la guerre sans se la déclarer. Elles ne s'atteindront qu'à travers une tierce puissance. Le droit des gens, au dix-huitième siècle, ne s'opposait point à ce qu'un prince assistât militairement ses alliés, sans entrer en lutte, pour son compte personnel, avec la puissance contre laquelle le secours était fourni. Telle fut alors la situation réciproque de la France et de la Russie.

Cette hostilité de second plan n'entraîna pas la rupture immédiate des relations diplomatiques; mais on comprend que la plus grande froideur régnât de part et d'autre. Campredon, qui avait occupé auprès de Pierre le Grand et de Catherine Ire, une situation si enviable, le médiateur écouté, l'ambassadeur fêté et choyé, le confident des plus chères ambitions, n'avait pas assisté à l'écroulement de son œuvre. Rappelé de Pétersbourg dès le 31 mai 1726, il ne fut pas remplacé par un ministre *caractérisé;* un simple secrétaire, M. Magnan, remplit les fonctions de chargé d'affaires.

Réduit, ou peu s'en faut, au rôle d'observateur, Magnan assista en Russie à une série d'événements et de révolutions : la mort de Catherine Ire (17 mai 1727), l'avènement de Pierre II, petit-fils de Pierre le Grand, fils du malheureux Alexis, à peine âgé de quatorze ans; la toute-puissance de Menchikof, dont la fille est fiancée au jeune prince, sa brusque disgrâce (septembre 1727); la faveur des Dolgorouki, qui veulent à leur tour imposer à Pierre II une fiancée de leur choix, leur sœur Catherine; la mort de l'Empereur à dix-sept ans, après la cérémonie de la bénédiction des eaux (janvier 1730); la tentative des Dolgorouki pour faire régner la fiancée impériale, puis leurs efforts, associés à ceux des Galitzine, pour organiser un gouvernement oligarchique et limiter le pouvoir du souverain; la couronne déférée à une nièce de Pierre le Grand, Anna-Ivanovna de Courlande; enfin

la réaction autocratique préparée par celle-ci, et le retour au régime absolu (8 mars 1730).

Anna-Ivanovna n'usa de l'autorité reconquise que pour livrer la Russie aux Allemands. Tandis que les grands seigneurs russes étaient en disgrâce, en exil ou en prison; tandis qu'Élisabeth, la fille du tsar réformateur, celle que le peuple, les soldats et les prêtres vénéraient comme « l'étincelle de Pierre le Grand », était soumise à la plus rigoureuse surveillance, toujours à la veille d'être jetée dans un couvent, on vit Biren, fils d'un palefrenier de Courlande, amant de l'Ivanovna, régner sous le nom de sa maîtresse. D'Allemagne, l'impératrice, en 1739, fera venir sa nièce Anna-Léopoldovna de Mecklembourg et le duc de Brunswich son mari, et c'est d'eux qu'elle espérera un héritier, allemand aussi, de sa couronne.

En attendant, tout était allemand dans cette cour, la langue, le costume, la cuisine, le théâtre, les mœurs, mélange de barbarie antique et de mauvais goût tudesque ; les noms des généraux comme des ambassadeurs ou des hauts fonctionnaires. Tout y était étranger, hostile à la France. Le traité de Vienne continuait à rattacher étroitement la Russie à l'Autriche ; et bientôt, par la complaisance intéressée de la Hofburg, le favori Biren, que l'impératrice a nommé duc de Courlande, sera, à ce titre, fait prince du Saint-Empire. On s'y rapprochait des Anglais. En 1732, Anna-Ivanovna signait avec la cour de Londres un traité de commerce presque aussi funeste à nos intérêts que le traité austro-russe de 1726 : l'un avait placé la Russie sous la tutelle politique de l'Autriche, l'autre la plaçait sous la dépendance économique de l'Angleterre.

Disons-le cependant : jusque dans cette cour, livrée à l'influence de nos rivaux, nous avions encore quelques amis : d'abord le parti des « Vieux-Russes » dévoué à la tsarevna Élisabeth, et répétant volontiers à Magnan que « pour les intérêts de la Russie l'alliance de la France leur paraissait mille fois préférable à celle de l'Empereur » ; puis, dans l'entourage même de la Tsarine, le général-comte Münich, qui, quoique Allemand, — il était né dans l'Oldenbourg, — professait des sympathies françaises. Münich s'était pris

d'estime pour nous en guerroyant contre nous, sous les ordres du prince Eugène. Fait prisonnier à la journée de Denain, il avait été traité avec une délicate générosité par les vainqueurs ; à Cambrai, où il fut interné, il s'était lié d'amitié avec Fénelon. Devenu personnage considérable en Russie, remarqué déjà par Pierre le Grand, mis hors de pair par Ivanovna, feld-maréchal, grand cordon de Saint-André, maître de l'armée, il inclinait vers le Roi, et exerçait, dans ce sens, sur l'esprit de l'Impératrice, une action qui n'était pas stérile. « La Tsarine, disait-il à Magnan, ne nous demandait que d'abandonner les Turcs en l'autorisant à reprendre Azof, et de ne pas intervenir dans les affaires polonaises. »

Or le 1er février 1733, mourait le roi de Pologne Auguste II, celui-là même que nous avons vu tour à tour détrôné par les victoires de Charles XII, reintégré par la bataille de Poltava. La cour de France se prononçait résolument pour la candidature du beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, l'ancien rival du défunt, contre celle du prince héritier de Saxe, Auguste III, qu'allaient nécessairement soutenir l'Autriche et la Russie. Anna-Ivanovna se rangeait du côté de nos ennemis autant pour sauvegarder ses intérêts en Pologne que pour obéir aux obligations du traité de 1726.

La lutte entre la France et la Russie commença sur le terrain diplomatique : on retrouvait, à Berlin, La Chétardie contre Iagoujinski ; à Stockholm, Saint-Séverin contre Michel Bestoujef; à Copenhague, Plélo contre Alexis Bestoujef ; à Constantinople, Villeneuve contre Néplouef ; à Varsovie, Monti contre Lœwenwold. La France espérait appuyer son candidat de diversions suédoises, danoises ou turques, rendre plus bienveillante encore la neutralité de la Prusse ; en Pologne elle employait autant de moyens pour séduire que la Russie pour intimider. Même à Saint-Pétersbourg, notre représentant Magnan n'avait rien négligé pour gagner l'Impératrice et son favori à une politique plus pacifique, mais le conflit était inévitable.

Puisqu'il fallait agir, le tort du premier ministre Fleury fut de ne le faire qu'à demi. Pour transporter Stanislas en Pologne, au lieu de préparer une grande expédition maritime, il commence par imaginer une intrigue de comédie. Le

26 août 1733, une escadrille appareille dans la rade de Brest, le canon tonne, les forts rendent le salut royal ; la foule aperçoit sur le pont de l'un des bâtiments un personnage qui lui offre les traits de Stanislas ; le bruit du départ du prince se répand aussitôt, l'Europe s'en émeut. Le voyageur entrevu à Brest, à travers la fumée du canon, n'était qu'un simple chevalier de Malte, du nom de Thianges, connu pour sa ressemblance avec Stanislas. Au même moment, ce dernier quittait la France, déguisé, et traversait furtivement l'Allemagne pour se rendre à Varsovie.

Cependant 60 000 nobles se déclarent en sa faveur sur le champ d'élection de Vola, 4 000 seulement protestent. Il était donc le roi légitime de Pologne. Mais l'armée russe envahit le territoire de la République. Stanislas appelle aux armes la *pospolite*, et se retire dans la place de Dantzig, sa fidèle vassale, pour y attendre les renforts de France. Après son départ, les mécontents, sous la protection de deux mille baïonnettes russes, proclament Auguste III ; Lascy, Münich commencent, poussent le siège de Dantzig, dont ils coupent les communications avec Weichselmünde, à l'embouchure de la Vistule, la seule voie par où puisse venir le secours. Au commencement de mai 1734, une escadre française apparaît au large, puis disparaît, avec les troupes de débarquement, qui n'ont fait que toucher terre. Le brigadier de Lamothe de Lapeyrouse, qui les commande, n'a pas voulu, avec ses trois bataillons, — il n'en amenait pas davantage, — attaquer les retranchements des Russes. Notre ambassadeur à Copenhague, le comte de Plélo, les ramène. Lamothe et Plélo marchent contre les lignes russes ; ils sont repoussés. Plélo est tué. Lamothe se réfugie, avec ce qui lui reste de ses deux mille hommes, dans le fort et sous le canon de Weichselmünde (27 mars) ; puis, n'étant pas secouru par la flotte royale, il est obligé de capituler (23 juin 1734).

Le 9 juillet, Dantzig se rendait à son tour. Le siège avait coûté aux Russes huit mille soldats et deux cents officiers. Avant le dénouement, le roi Stanislas avait réussi à s'échapper, sous un déguisement, comme à l'arrivée, et à gagner Kœnigsberg, en territoire prussien, où Frédéric I[er] lui permit, mais en vain, de relever son drapeau abattu, et d'es-

sayer d'un simulacre de gouvernement, en opposition avec celui de l'Électeur. Sa cause était perdue.

Restaient les prisonniers français. Lady Rondeau, femme de l'ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, a raconté la présentation du comte de Lamothe et de ses officiers à la Tsarine, dans un bal de la cour. En effet, au mépris des stipulations de Weichselmünde, et sous prétexte qu'au cours des opérations de la Baltique, la France avait commis un acte d'hostilité personnelle contre la Russie : capture de la frégate *Mittau*, nos troupes, qui devaient être transportées en Suède, furent conduites en Russie et internées à Koporié, dans l'Ingrie. Fort bien traités, du reste, sollicités à plusieurs reprises, par les agents d'Anna, de rester à son service, la captivité de nos soldats ne dura pas longtemps. Ils furent rapatriés, la plus grande partie, dès le mois de décembre 1734 ; l'autre, restée malade en Russie, au printemps de 1735. Telle est l'histoire de la première rencontre armée entre Russes et Français.

La guerre de la succession polonaise était finie en Pologne ; elle commençait en Italie et sur le Rhin, et c'était la maison d'Autriche qui en payait les frais. En Italie, de concert avec les Espagnols et les Piémontais, les Français lui enlevaient une partie de la Lombardie, le duché de Parme, le royaume des Deux-Siciles. Sur le Rhin, ils lui prenaient Kehl, Philippsbourg, soulevaient contre elle les Électeurs de Cologne, de Mayence, de Bavière, du Palatinat. C'était le cas pour la Russie de se conformer aux stipulations de 1726, et de venir en aide à son alliée. En vain Fleury s'avise-t-il, en ce moment-là même, moins d'un an après l'entrée de l'Électeur de Saxe à Varsovie, sous protection russe, trois mois après la prise de Dantzig, de dépêcher secrètement à Pétersbourg l'abbé Langlois, — rappelé en 1733, Magnan n'avait pas été remplacé, — avec mission de demander à la Tsarine l'aveu de ses torts et la reconnaissance de Stanislas. Anna répond à nos insinuations en détachant vingt mille hommes de ses troupes de Pologne, pour aller renforcer les Autrichiens qui combattaient sur le Rhin. C'était la première fois qu'une armée russe allait se montrer à l'occident, elle se portait sur nos frontières. Son chef, l'Irlandais Lascy, paraît avant tout

préoccupé de l'effet produit par cette apparition insolite, il se loue hautement de la discipline de ses soldats, proclame qu'il n'y a sur leur passage ni désordres, ni plaintes. Les Russes cheminaient lentement. Ils traversent la Silésie, la Bohême, la Franconie; au mois d'août 1735, ils opèrent enfin leur jonction avec les Autrichiens, et prennent position en face de Philippsbourg, entre Heidelberg et Ladenburg. Ils n'étaient plus qu'à deux milles de nos avant-postes, sur le point d'en venir aux mains avec les soldats du maréchal de Noailles, quand les hostilités furent suspendues. Le 3 octobre 1735 furent signés, dans la capitale autrichienne, les préliminaires de la paix de Vienne, confirmés par le traité définitif du 18 novembre 1738, qui attribuait la Lorraine à Stanislas, avec reversibilité à la couronne de France, et le royaume des Deux-Siciles à l'infant don Carlos. Par ces avantages, consentis à la maison de Bourbon, se trouvait compensé l'établissement à Varsovie d'un prince qui prenait son mot d'ordre à Vienne et à Pétersbourg. La Russie, qui n'était intervenue qu'à titre auxiliaire, ne signa avec nous aucun traité de paix; les relations diplomatiques ne furent point reprises.

III

Mais il était dit que la guerre suscitée par les affaires polonaises ne finirait sur un point que pour recommencer sur un autre. Après avoir passé des bords de la Vistule à ceux du Rhin et du Pô, la voici qui se transporte sur le Danube et aux rivages de la mer Noire. La Turquie devient le théâtre et l'objet de la dernière partie du drame.

Tandis que s'en déroulaient les premiers actes, notre diplomatie à Constantinople n'était pas restée inactive. Nous avions alors, pour nous y représenter (1728-1740), un homme d'un mérite supérieur, le marquis de Villeneuve. Villeneuve, durant les premières années de son ambassade, avait eu à lutter contre les intrigues allemandes et russes, contre la mollesse du sultan Achmet III uniquement occupé de ses plaisirs, contre la malveillance d'un ministre circonvenu par nos adversaires. Plus tard, il assista à l'une de ces révolutions qui venaient périodiquement bouleverser l'O-

rient : il vit une révolte de janissaires, l'écroulement d'un trône, les chefs de la populace maîtres du pouvoir, un matelot et un artisan installant dans Constantinople un gouvernement d'aventure, enfin l'autorité se raffermissant entre les mains d'un nouveau sultan, Mahmoud I[er]. Son habileté consista à faire servir chacune de ces péripéties au relèvement et au progrès de notre influence; aidé, dans cette œuvre, mais souvent aussi contrarié par un Français, dont les qualités éminentes étaient gâtées par les plus graves défauts, et qui, né pour être grand, ne fut qu'extraordinaire : nous voulons parler du célèbre renégat, comte-pacha de Bonneval, qui, après avoir trahi tour à tour la France pour l'Autriche, et la chrétienté pour l'islam, jouissait momentanément, dans les conseils de la Porte, d'un crédit prépondérant.

Au moment de la guerre polonaise, tout l'effort de Villeneuve avait eu pour but d'amener les Turcs à s'armer pour le salut de la Pologne, dont l'indépendance était liée à celle de la Turquie. Cherchant partout des ennemis aux deux empires, il avait envoyé le baron de Tott jusque chez les Tartares, pour les enrôler eux aussi au service de la même cause; il s'était assuré le concours des réfugiés de Transylvanie, il avait fait venir à Constantinople des émissaires suédois chargés de négocier une alliance avec le sultan. Après les atermoiements habituels au Divan, la Turquie s'était enfin décidée ; mais alors il était trop tard, les hostilités avaient cessé ; la France signait les préliminaires de Vienne. En vain à cette nouvelle Mahmoud avait-il aussitôt envoyé contre-ordre à ses troupes prêtes à s'engager et repris l'attitude d'un spectateur désintéressé, la guerre qu'il avait hésité à déclarer, les deux cours impériales la lui déclarèrent; la Russie en 1736, l'Autriche en 1737; la Russie, pour effacer le traité du Pruth et reprendre l'accomplissement de ce qu'elle se plaît à nommer sa mission providentielle, la délivrance de l'Orient chrétien ; l'Autriche, pour compenser par de nouvelles annexions en Turquie les pertes récemment subies en Italie. État composite, formé d'éléments disparates et dépourvu de limites naturelles, l'Autriche doit à cette situation le singulier privilège de pouvoir

en quelque sorte se déplacer suivant sa volonté ; chaque fois que la fortune des armes lui enlève quelque province, elle s'applique moins à les recouvrer qu'à les remplacer par d'autres.

La Turquie se trouvait-elle en mesure de repousser la double agression qui se préparait contre elle ? La Turquie paraissait alors bien affaiblie. Elle venait de perdre, dans l'intervalle d'un demi-siècle, autant de territoires que nous lui en avons vu abandonner de nos jours. Des portes de Vienne, elle avait reculé jusqu'au seuil des Balkans. De 1663 à 1699, elle avait eu à lutter contre l'Autriche et les alliés de la Sainte-Ligue, parmi lesquels nous avons vu figurer la Russie. La Russie avait signalé sa présence dans la coalition par la prise d'Azof. Bien autrement retentissants avaient été les succès des armées impériales : victoire de Sobieski sur le Kahlenberg et délivrance de Vienne (12 septembre 1683) ; victoire du duc expatrié Charles de Lorraine, l'aïeul des empereurs d'Autriche actuels, à Mohacz (1687), et revanche du désastre où avait péri la Hongrie, le 29 août 1526 ; victoire, chèrement achetée, du prince Louis Guillaume de Bade-Bade sur le grand-vizir Kœprili, à Salankemen, près du confluent du Danube et de la Theiss (1691) ; victoire décisive du prince Eugène sur Mustapha II, à Zenta, près de la Theiss, en aval de Szegedin (11 septembre 1697) ; reprise de Gran (1683), de Waitzen et de Pesth (1684), de la citadelle de Bude, le boulevard de l'islamisme en Hongrie (1686), de Stuhlveissembourg et d'Erlau ; puis de Belgrade, de Widin sur la rive droite du Danube, enfin de Nissa (Nisch) loin au sud du fleuve (1688). Si les Turcs avaient parfois retrouvé l'énergie et ressaisi quelque avantage, ces faibles succès ne pouvaient leur rendre qu'une partie des provinces perdues. Par le glorieux traité de Karlovitz (janvier 1699), l'Autriche leur enlevait tout ce qu'ils possédaient au delà du Danube, sauf Temesvar.

La Turquie avait eu bientôt à combattre de nouveau la Russie et l'Autriche, mais séparément. Persuadé que rien n'était impossible au vainqueur de Charles XII, Pierre le Grand avait cru le moment venu non seulement d'entamer, mais de supprimer l'empire ottoman. Enveloppé sur les

bords du Pruth, ce fut une bonne fortune pour lui que le grand-vizir Méhémet-Baltaghi le laissât échapper, se contentant de lui reprendre Azof et de le refouler dans la steppe. Plus heureux dans ses premières tentatives orientales, l'empereur Charles VI avait infligé aux Turcs, de 1715 à 1717, une nouvelle succession de désastres. Le prince Eugène, deux fois victorieux, à Péterwardein (1716) et sous les murs de Belgrade (1717), s'était emparé de Temesvar comme prix de la première bataille, avait obligé Belgrade à se rendre deux jours après la seconde, et, continuant le cours de ses exploits sur les deux rives du Danube, contraignait la Porte à la paix de Passarovitz (21 juillet 1718), la plus avantageuse que l'Autriche ait jamais conclue avec les Ottomans. L'Autriche prenait pied au sud du Danube, dont Belgrade reconquise couvrait les approches ; elle débordait sur la Valachie et la Bosnie ; avec la Serbie, qu'elle s'annexait presque tout entière, elle enfonçait comme un coin dans la masse compacte des provinces turques, menaçait Salonique et Constantinople.

Aussi, quand les hostilités se rallumèrent en 1736, il semblait que rien ne pût résister aux efforts combinés des deux empires. La Russie, qui avait beaucoup à faire pour regagner l'avance prise par son alliée, se mit la première en mouvement. S'assurer la rive septentrionale de la mer Noire, et de là se porter sur le Pruth, le franchir, soulever la Moldavie, traverser le Danube, tendre la main aux Bulgares révoltés, tel fut le plan du maréchal Münich. Il l'exécute, en partie du moins, au prix d'incroyables fatigues. La grande difficulté était toujours de faire vivre une armée dans la traversée des déserts du sud ; il fallait tout amener avec soi, même l'eau et le bois. Enfin les Russes s'emparent d'Azof, forcent les lignes de Pérécop, dévastent la Crimée, emportent Oczakof et Kinburn, puis Choczim ; ce qui leur livre les bouches du Dniéper, le cours du Dniester, comme la prise d'Azof leur a livré l'embouchure du Don (1736-1737). De leur côté, les Autrichiens sont entrés en campagne, leurs troupes se répandent dans la péninsule des Balkans, en Bosnie, en Valachie, en Bulgarie ; leurs têtes de colonnes s'avancent à douze lieues de Sofia, dans la direction de Constantinople.

Avec une résignation fataliste, les Turcs semblaient reconnaître l'impossibilité de tenir tête à l'orage; ils avouaient « que les temps étaient venus et qu'il fallait perdre l'espoir de régner sur des chrétiens ». La Turquie sortit cependant de cette épreuve, non seulement vivante, mais intacte et fortifiée. Elle trouva sa ressource dans le courage de ses soldats, dans cette valeur guerrière qui survit chez elle à l'écroulement des autres vertus; mais elle dut surtout son salut à une intervention étrangère qui vint, comme à d'autres époques, traverser les desseins de ses ennemis et borner leurs progrès.

Villeneuve a ranimé dans le Divan les courages ébranlés et déterminé les Turcs à une résistance qui déconcerte leurs adversaires. L'armée ottomane se porte à la rencontre des Autrichiens, les refoule, par une série de combats, des provinces qu'ils ont envahies (1738-1839), les accule à Belgrade, les force à s'y réfugier par la sanglante bataille de Krotska (22 juillet 1739), et commence l'investissement de cette place, perpétuel enjeu des luttes orientales. Au plus fort du siège, tandis que cinq cents pièces d'artillerie se répondent de part et d'autre, Villeneuve se présente en pacificateur. En plein camp ottoman, il improvise une sorte de congrès et préside aux négociations que viennent d'entamer, par ses soins, les plénipotentiaires turcs et impériaux; puis, profitant d'une défaillance de Neipperg, le représentant de l'Autriche, il l'amène à signer une paix séparée, dont le premier article est la capitulation de Belgrade, que le brave général Schmettow, le défenseur de la forteresse, persistait à déclarer imprenable (1er septembre 1739).

Dès lors les succès qu'en ce moment-là même les Russes remportaient, dans les provinces roumaines, victoire de Münich à Stavoutchani, prise de Khotin, passage triomphal du Pruth, ne pouvaient plus être d'aucune utilité. Abandonnée par l'Autriche, menacée par la Suède, la Russie est obligée de céder à son tour. Et qui la Tsarine choisit-elle pour médiateur entre elle et les Turcs? Ce même marquis de Villeneuve, qui devient l'arbitre écouté de tous les belligérants (21 septembre 1739).

Le double traité de Belgrade forme le chef-d'œuvre de la

diplomatie française au dix-huitième siècle ; il jeta sur la jeunesse de Louis XV comme un reflet de la gloire du grand règne ; il présente de singulières analogies avec le traité de Paris en 1856. Seulement à Belgrade, la France obtint, sans tirer l'épée et par l'effort seul d'une habile négociation, le résultat qui devait plus tard coûter des flots de sang. La Moscovie s'éloignait de la mer Noire ; Azof, dont elle prétendait faire le berceau de sa puissance navale, devait disparaître du sol, ainsi que Taganrog. « Que les Turcs rendent grâce à Mahomet et au marquis de Villeneuve ! » s'écriait Münich dans son dépit. L'empereur cédait Belgrade, la Serbie, tout ce qu'il possédait en Bosnie et en Valachie ; la frontière austro-turque était ramenée à la *porte de fer* d'Orsova, et au cours du Danube et de la Save jusqu'au confluent de l'Unna.

Ce qu'il y eut encore de particulier dans cette crise, ce fut que l'une des grandes puissances joua à elle seule le rôle que toutes ont essayé plus tard de remplir collectivement. La France régla alors le sort de l'Orient, et fit en cette circonstance l'office de l'Europe. La paix conclue sous ses auspices dura vingt-neuf années ; depuis lors les efforts réunis des puissances et les délibérations des congrès n'ont jamais réussi à fixer pour une aussi longue période les destinées de cette région. Les effets de cette paix n'ont même pas entièrement cessé de se faire sentir. C'est de nos jours seulement, par la grâce du congrès de Berlin, que l'Autriche a repris dans les Balkans la situation dont nos succès diplomatiques l'avaient fait déchoir, et encore la voyons-nous obligée à de continuels efforts pour maintenir son influence en Serbie, alors que cet État faisait, avant 1739, partie intégrante de son empire. Quant à la Russie, si Catherine II lui ménagea d'éclatantes revanches, le retard qu'avait subi le progrès de la puissance moscovite en Orient, dans la première moitié du siècle, ne permit pas à la grande Impératrice d'achever ses desseins ; et lorsque, à notre époque, ses successeurs reparurent dans ces parages, ils se trouvèrent en présence de nationalités qui avaient eu le temps de prendre conscience d'elles-mêmes, qui entendaient vivre de leur vie propre ; ils furent ainsi amenés à lutter et à vaincre moins

pour eux que pour elles, à faire œuvre d'affranchissement plutôt que de conquête.

IV

Après la double guerre de Pologne et d'Orient, notre *barrière de l'Est* se trouvait presque reconstituée. La Turquie s'était arrêtée dans sa décadence par un brusque retour de la victoire. elle avait repris confiance dans le prestige et les conseils de la France; elle l'avait récompensée en renouvelant, en étendant, par les capitulations de 1740, nos anciens privilèges dans l'Empire. De son côté, la France affirmait de plus en plus cette règle de droit international, temporaire sans doute, mais enfin qui a servi jusqu'à nos jours, que l'existence de la Turquie, plus soucieuse désormais d'assurer ses frontières que de les étendre, importe au repos même de la chrétienté ; elle mettait les nationalités menacées de l'Europe orientale sous la protection de l'Empire ottoman; et transformait à leur égard cet ancien tyran en défenseur attitré. Le 19 juillet 1740, Villeneuve obtenait, au prix de laborieux efforts, comme complément du traité de Belgrade, la signature d'un traité d'alliance offensive et défensive entre la Suède et la Porte, le premier que les infidèles aient conclu, en bonne et due forme, avec une puissance chrétienne. Au cours des négociations qui avaient amené la pacification générale de l'Orient, la question s'était posée si l'on ferait revivre la clause, devenue caduque, du traité du Pruth, qui portait défense à la Russie de se mêler des affaires intérieures de la Pologne et plaçait les libertés de ce pays sous la garantie ottomane. Sans doute, pour ne pas ajouter une difficulté à toutes celles qui retardaient le grand œuvre de la paix, le conseil du Roi s'était prononcé pour la négative. Mais, d'elle-même, la Pologne travaillait à s'affranchir du joug des deux cours impériales. Auguste III, que nous avions combattu en 1733 à Varsovie et à Dantzig, cherchait à se faire pardonner par la cour de Versailles son élévation au trône ; Versailles ne repoussait pas ses avances. Le moment va bientôt venir où notre gouvernement se réconciliera avec l'Électeur-Roi, le détachera peu à peu de l'alliance autrichienne, lui fera adopter la nôtre, unira enfin la dynastie

saxonne et la maison royale par le mariage de la fille d'Auguste III avec le Dauphin de France. Dès maintenant, à l'alliance de l'Autriche et de la Russie, nous pouvions opposer l'entente des trois puissances, Turquie, Suède, Pologne, à qui nous servions de lien.

Au surplus, la Russie elle-même se rapprochait de nous. Par un phénomène destiné à se reproduire dans le siècle suivant, le conflit tantôt militaire, tantôt diplomatique qui s'était prolongé durant plusieurs années entre la France et la Russie, loin de creuser entre les deux États un abîme infranchissable, semblait avoir préparé leur réunion, en leur inspirant des sentiments de mutuelle estime. « Je suis aussi bon Français que bon Russe » avait déclaré Münich au baron de Tott, lorsque celui-ci, dépêché par Villeneuve, vint trouver le feld-maréchal au quartier général moscovite, pour régler l'évacuation de la Moldavie. Reconnaissante d'une médiation qui, après tout, l'avait tirée d'une situation difficile, la Tsarine Anna-Ivarovna s'était crue obligée d'adresser au roi des remerciements; elle avait conféré à Villeneuve la croix de Saint-André, lui avait même offert une somme considérable qui fut refusée. De là à renouer les relations diplomatiques, il n'y avait qu'un pas. Le prince Antiochus Kantémir fut envoyé à Paris comme ambassadeur de Russie; tandis qu'à Pétersbourg où, depuis Magnan, nous n'avions eu que des envoyés temporaires, l'abbé Langlois, Fonton de Lestang, Lally-Tolendal, le futur gouverneur de Pondichéry, arrivait, avec un éclat inaccoutumé, pour représenter officiellement la cour de Versailles, le brillant marquis de La Chétardie. Reçu triomphalement dans toutes les villes, dès qu'il eut posé le pied sur le sol russe, de Riga jusqu'à Pétersbourg, La Chétardie s'appliqua à montrer la France sous un aspect séduisant et magnifique. L'audience d'arrivée que lui accorda l'Impératrice, en janvier 1740, est restée célèbre par la courtoisie élégante et altière qu'il y déploya et qu'admirèrent les Moscovites. Au sortir du palais impérial, il alla faire visite à Élisabeth, à laquelle se rattachaient toutes les espérances du parti russe, puis à Anna Leopoldovna de Mecklembourg, la nouvelle duchesse de Brunswick-Bevern, destinée à donner un héritier au trône.

Et cependant, La Chétardie le sentait bien, il s'en fallait que toutes les préventions fussent tombées; dans cette cour toujours allemande et dévouée à l'Autriche, l'ambassadeur de France avait peine à gagner la faveur. En vain multipliait-il les invitations à de fastueuses réceptions, l'aristocratie, obéissant à une consigne, se tenait à l'écart; elle n'osera venir à l'hôtel de l'ambassade que sur un ordre d'en haut provoqué par les plaintes du marquis.

Le 17 octobre 1740, la Tsarine Anna-Ivanovna mourait presque subitement, laissant la couronne à un enfant de trois mois, Ivan VI, la régence à son favori Biren, à l'exclusion du duc et de la duchesse de Brunswick, bien qu'ils fussent le père et la mère de l'Empereur nouveau-né. Dans la nuit du 8 novembre 1740, un coup de main du maréchal Münich enlève Biren, le transporte à Pélim en Sibérie, rend la régence aux Brunswick. Devenu gênant à son tour, Münich sera bientôt disgracié. Mais à travers ces intrigues et ces drames, le règne des Allemands n'en continue pas moins. La Chétardie se convainc de plus en plus que la Russie ne changera de politique qu'en changeant de gouvernement; que pour soustraire cette puissance à l'influence de nos ennemis, il ne nous reste qu'un moyen, qui est de provoquer une révolution à Saint-Pétersbourg. Depuis quelques mois, il caressait un projet romanesque, dont s'était épris son ardente imagination. Organiser une conspiration, mettre fin au règne des étrangers, rendre la nation à elle-même, en élevant sur le trône une princesse française de cœur et d'esprit, Élisabeth, la fille de Pierre le Grand, voilà ce qu'il va tenter.

Fort jolie avec ses vingt-huit ans, de haute stature, d'une grande intelligence quoique très ignorante, d'un esprit vif et enjoué, hardie sur l'eau et à cheval, aimée des soldats qu'elle visitait dans leurs casernes, aux enfants de qui elle servait volontiers de marraine, Élisabeth comptait beaucoup de partisans. Les discordes des Allemands qui s'épuraient et s'exterminaient les uns les autres, comme autrefois « les aiglons de Pierre le Grand »; les querelles du ménage brunswickois, où Anne et Antoine son mari se disputaient l'autorité, se reprochaient leurs mutuelles infidélités; l'incapacité

notoire, l'incurable apathie de la Régente, tout cela augmentait de jour en jour le nombre des mécontents ; on commençait à murmurer assez haut, surtout parmi les régiments des gardes, qu'il était temps enfin de renvoyer tous les Brunswick, le père, la mère et l'enfant, à leur duché d'Allemagne, et d'être gouverné par des Russes.

Mais, avant tout, pour la réussite de ses projets, Élisabeth comptait sur le roi de France. Depuis le jour déjà éloigné où elle avait pu croire qu'il lui était destiné comme époux, elle ne l'avait jamais oublié; la tendre sympathie qu'elle lui avait vouée survivait dans son âme aux intrigues passagères qui occupaient sa vie. Écartée du trône où l'appelait sa naissance, elle aimait à se représenter Louis XV, dont elle avait demandé et contemplait souvent le portrait, sous la figure d'un chevalier prêt à s'armer pour la délivrer de ses ennemis et assurer le triomphe de ses droits. La Chétardie démêla vite les sentiments de la princesse et en fit part à son maître; flatté dans son amour-propre, Louis XV se résolut à prendre en main la cause d'Élisabeth.

Il serait trop long de raconter toutes les péripéties du complot : les hésitations de nos ministres avant de s'engager dans la voie où l'aventureux marquis les invitait à entrer; le cardinal de Fleury, avec ses quatre-vingt-huit ans, le secrétaire d'État Amelot, « avec sa gravité pédante » se résignant enfin au rôle de conspirateurs ; envoyant de Paris des subsides par voie détournée, dépêchant un émissaire pour informer une fois de plus la princesse de la vive sollicitude que le Roi porte à ses intérêts; à Pétersbourg, La Chétardie se faisant l'âme de la conjuration, multipliant auprès d'Élisabeth, par billets ou rendez-vous mystérieux, les avis, les remontrances, les encouragements, selon qu'il faut l'exciter ou la modérer; travaillant de toutes ses forces à la ruine du gouvernement auprès duquel il est accrédité, sans manquer envers lui, extérieurement, à aucune des règles de l'étiquette ou de la bienséance.

Bref, dans la nuit du 6 au 7 décembre 1741, la révolution s'accomplissait. Élisabeth se rendait aux casernes, enlevait les soldats, pénétrait à leur tête dans le palais où le duc, la duchesse et le jeune empereur au berceau furent faits pri-

sonniers, pour être ensuite internés. Ainsi fut brisée la domination des Allemands.

La Chétardie, qui avait payé de sa personne jusqu'à exposer sa vie, se trouva le héros du jour, le favori de la cour et de la nation ; les officiers des gardes venaient lui baiser les mains en l'appelant *leur père*. La nouvelle Impératrice était l'amie du Roi, qui, de loin, avait si puissamment contribué au succès. Une des premières lettres qu'elle écrivit — elle est datée du 9 décembre 1741, — fut pour Louis XV. « Nous ne doutons nullement, notre très cher frère et véritable ami », disait la Tsarine, après avoir fait le récit de son avènement, « que non seulement Votre Majesté, suivant l'amitié qu'elle a entretenue avec nos augustes ancêtres, apprendra avec plaisir la nouvelle de ce changement heureux et avantageux pour notre empire, mais qu'elle aura la même intention et volonté que nous avons, à l'égard de tout ce qui peut servir à la conservation constante et inviolable et au plus grand affermissement de l'amitié qui subsiste heureusement entre les deux cours. Car nous, de notre côté, en aurons pendant tout notre règne un soin particulier et nous profiterons avec plaisir de toutes les occasions pour convaincre de plus en plus Votre Majesté de cette véritable et inaltérable intention. »

L'alliance austro-russe, formée sous Catherine Ire, continuée sous Anna-Ivanovna, mais ébranlée déjà par l'issue de la guerre de Turquie, n'allait-elle pas faire place à l'alliance franco-russe ? Précisément, à l'heure où elle montait sur le trône, Élisabeth était mise en demeure de se prononcer. La guerre de succession d'Autriche venait de s'ouvrir.

On en sait l'origine : le 20 octobre 1740, huit jours avant la Tsarine Anna-Ivanovna, l'empereur Charles VI était mort à Vienne, à l'âge peu avancé de cinquante-cinq ans ; et, avec lui, avait fini, dans les mâles, la dynastie issue de Rodolphe de Habsbourg. La ligne aînée, espagnole, fondée par Charles-Quint, était éteinte depuis quarante ans ; il était l'unique rejeton de la ligne cadette, allemande, fondée par Ferdinand Ier. Depuis longtemps, préoccupé de la transmission de ses États héréditaires, Charles VI avait passé sa vie à solliciter, des différentes cours européennes, une adhésion solennelle à la

Pragmatique-Sanction de 1713, qui réglait les droits des archiduchesses, en particulier de sa fille aînée, Marie-Thérèse, à recueillir des engagements, à colliger des signatures. « Mieux eût valu, disait le prince Eugène, un trésor bien rempli et une bonne armée. » On le lui fit bien voir. A peine l'Empereur avait-il fermé les yeux, que quatre puissances : Bavière, Saxe, Espagne, Prusse, élevèrent des prétentions sur la totalité ou sur des parties de l'héritage autrichien.

Quant à la France, elle ne sut pas résister à la tentation de profiter du désarroi de l'Autriche pour l'assaillir. A l'encontre des idées pacifiques de Fleury, cette fois peut-être bien inspiré, l'avis des ardents, du comte de Belle-Isle, des favorites en titre du moment, Mmes de Maillé et de Vintimille, prévalut, que l'occasion était propice de consommer le démembrement des possessions autrichiennes, et de ravir aux Habsbourgs le titre impérial. Notre attitude devait décider, à bref délai, de celle de l'Angleterre. Dédaignant les conseils modérés de Walpole, comme nous avions dédaigné ceux de Fleury, les Anglais allaient revenir à leur traditionnelle hostilité, assoupie un instant pendant les premières années de Louis XV, et se ranger contre nous, aux côtés de l'Autriche.

Que ferait la Russie ? La guerre avait commencé, désastreuse pour l'Autriche. Le roi de Prusse avait envahi la Silésie et occupé Breslau (décembre 1740, avril 1741); Français et Bavarois étaient entrés dans les États autrichiens : ceux-ci étaient à Passau (31 août 1741); ceux-là à Prague (25 novembre), où l'Électeur de Bavière était proclamé roi de Bohême. La Russie allait-elle nous aider à porter à la cause autrichienne un coup décisif ? A Pétersbourg on croyait l'alliance faite; il y était même de nouveau question de mariage : mariage du duc de Holstein, neveu de la Tsarine et héritier présomptif de la couronne, avec l'une de Mesdemoiselles de France, filles de Louis XV. Quelques-uns allaient plus loin et racontaient tout bas l'arrivée de négociateurs mystérieux venus de Versailles, afin de vaincre les répugnances d'Élisabeth pour un mariage régulier, et préparer son union avec quelque prince brave et spirituel de la maison de Bourbon.

Rien de tout cela ne devait se réaliser. La question suédoise

vint tout gâter. Pendant les préparatifs de la révolution de 1741, l'ambassadeur de France, pour aider au succès du complot; le cabinet de Versailles, pour créer des embarras à un gouvernement russe quel qu'il fût, avaient travaillé de concert à provoquer une déclaration de guerre de la Suède. Élisabeth, une fois sur le trône, l'ambassadeur et le cabinet français se trouvèrent en désaccord sur la conduite à tenir. La Chétardie estimait, avec Élisabeth, que le but qu'on s'était proposé étant atteint, les Suédois n'avaient plus qu'à rentrer chez eux; le ministère français entendait, au contraire, qu'ils fussent indemnisés de leur prise d'armes, et se montrait aussi ardent à appuyer leurs revendications contre le gouvernement « national » d'Élisabeth, que contre le gouvernement « allemand » des deux Anna.

Les Suédois, il est inutile de le dire, soutenaient le même avis. Leur obstination rendait la guerre inévitable. Ils furent battus, contraints de céder, par le traité d'Abo (17 août 1743), la Finlande méridionale; et, de plus, pour obtenir la restitution de celle du nord, ils durent s'obliger à élire, comme prince royal de Suède, un client de la Russie, un rejeton de la maison de Holstein, Adolphe-Frédéric. Deux membres de la famille de Holstein, Adolphe-Frédéric et le futur Pierre III, se trouvèrent en même temps héritiers présomptifs, l'un de la couronne de Suède, l'autre de la couronne de Russie. C'est dire que l'influence de la cour de Pétersbourg va devenir prépondérante à Stockholm : elle tendra à maintenir la Suède dans l'impuissance, par le maintien de la constitution anarchique que celle-ci s'est donnée au lendemain de la mort de Charles XII. C'est dire aussi que l'influence française sur notre alliée scandinave est désormais perdue.

Perdue aussi l'espérance d'entraîner la Russie dans une action contre Marie-Thérèse. Non seulement la France vient d'appuyer les réclamations de la Suède, elle lui cherche partout des alliés, en Turquie, en Pologne. La Russie le sait, elle en possède la preuve dans une dépêche interceptée de notre ambassadeur à Constantinople. Sous le coup des déceptions d'Élisabeth, le parti autrichien et anglais s'est reconstitué; il a à sa tête un homme sans scrupule, mais habile, énergique, avisé, le chancelier Alexis Bestoujef,

assisté de son frère Michel et du comte Tcherkaski. Personnellement blessé par les allures de La Chétardie, qui prétendait négocier directement avec Élisabeth, en passant pardessus la tête de ses ministres, Bestoujef s'efforce, par tous les moyens, de ruiner ce qui reste de crédit à l'ambassadeur français. De son côté, La Chétardie soutient la lutte en recourant aux expédients les plus aventureux, les plus incompatibles avec son caractère diplomatique. Lui, qui avait conspiré pour mettre Élisabeth sur le trône, conspire pour renverser son ministère, noue des intrigues jusque dans l'entourage de l'Impératrice et dans la famille de la grande-duchesse Catherine. Avec une fatuité de marquis du dix-huitième siècle, il veut essayer sur Élisabeth des effets que produira l'absence; il quitte Pétersbourg avec éclat, voyage à petites journées, s'attendant a être rappelé. Élisabeth, qui lui a fourni, pour le retour, une superbe voiture, au fond de laquelle elle a eu soin de faire déposer quelques bouteilles de vin de Tokay, le laisse aller jusqu'au bout. La raison d'État l'emportait sur ses sympathies personnelles.

Renvoyé à Pétersbourg par le cabinet de Versailles, avec de nouvelles instructions, — cette mesure était une maladresse, La Chétardie pouvait bien être encore *persona grata* auprès d'Élisabeth, il ne pouvait plus être un intermédiaire utile auprès des ministres dirigeants, — il reparaît muni d'un moyen de séduction qu'il croit infaillible : la reconnaissance du *titre impérial* de la Tsarine. Par un raffinement de tactique, il s'abstient de déployer son caractère d'ambassadeur, afin de pouvoir différer jusqu'au moment opportun la remise de cette reconnaissance, tant convoitée par Élisabeth. Il ne se défiait pas assez de la haine persévérante et des cruelles perfidies de Bestoujef. Bestoujef, qui avait son cabinet noir où il ne se gênait pas pour *perlustrer* la correspondance des représentants accrédités des puissances, devait en prendre beaucoup plus à son aise contre un ennemi désarmé des immunités diplomatiques. Grâce au chiffre qu'il est parvenu à se procurer, il peut lire jusqu'à sept des dépêches envoyées à Versailles par M. de La Chétardie, celles du 21 avril au 7 juin 1844. La verve caustique de notre envoyé n'y ménageait personne, Élisabeth pas plus que les autres.

Bestoujef les trouva fort instructives et alla les porter à Élisabeth, en plein conseil. La Chétardie était expulsé dans les vingt-quatre heures (17 juin 1744.).

Après cet éclat, il semblait que la Russie dût être entraînée aussitôt dans la coalition contre nous. Après avoir erré fugitive et détrônée dans ses domaines héréditaires, après avoir vu la couronne impériale sortir, pour la première fois depuis trois siècles, de la descendance de Rodolphe de Habsbourg, Marie-Thérèse avait repris l'avantage. Au contraire, par les revers de l'empereur bavarois Charles VII, par la défection du roi de Prusse, de l'Électeur de Saxe, de la plupart de nos alliés allemands, par l'intervention de l'Angleterre et de la Hollande, la guerre, heureuse pour nous au début, nous était devenue très lourde à porter. Heureusement la Russie ne bougea que fort tard. Le Roi n'avait plus à Pétersbourg que des agents de second rang, MM. d'Alion, de Saint-Sauveur, qui eussent été impuissants par eux-mêmes à contrecarrer les influences qui nous étaient hostiles. Mais la découverte d'un complot, qui avait pour but de rétablir la maison de Brunswick et où l'ambassadeur d'Autriche, le marquis de Botta-Adorno, se trouva impliqué, avait sensiblement refroidi les bons rapports entre Vienne et Pétersbourg. Partagé entre deux courants d'idées, entre l'influence du chancelier Bestoujef et celle du vice-chancelier Voronzof, qui tenait pour la France, le cabinet russe se ménageait, jouissait de se faire craindre et courtiser des deux parties, hésitait à risquer dans quelque aventure, où d'ailleurs il n'avait aucun intérêt direct, une puissance faite surtout de prestige.

Le 22 mai 1746, grâce à l'empire que l'indolence d'Élisabeth laissait prendre de plus en plus à Bestoujef, grâce aussi à l'humiliant désaveu que Marie-Thérèse venait d'infliger publiquement à Botta, la Tsarine, après beaucoup d'hésitations, s'était enfin décidée à signer le renouvellement de l'alliance austro-russe de 1726. Bientôt l'Angleterre, avec laquelle Élisabeth avait déjà traité en 1742, assurait des subsides ; mais c'est seulement en 1748 que les troupes russes parurent vouloir commencer leurs opérations contre nous. Par le traité de 1746, Élisabeth ne déclarait pas la guerre à la France, elle s'engageait à la lui faire. Elle promettait des

troupes à Marie-Thérèse, sans s'inquiéter de la destination qui leur serait donnée. Le chancelier Bestoujef avait arraché à sa souveraine une convention de même nature en faveur des puissances maritimes : la Hollande et l'Angleterre.

En conséquence, deux corps d'armée russes se mirent en mouvement. Le premier, fort de 30 000 hommes, s'échelonna sur les côtes de la Baltique, attendant les vaisseaux anglais qui devaient les transporter aux Pays-Bas, où il aurait à se mesurer avec les vainqueurs de Fontenoy et de Raucoux. Le second, d'égale force, sous le commandement du prince Repnine, se dirigea, à travers l'Allemagne, du côté du Rhin. Cette fois encore, le secours tant espéré par l'Autriche arriva trop tard. La prise de Maëstricht venait de clore la campagne des Pays-Bas et d'amener la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut signée le 17 juin 1748, le lendemain du jour où Saint-Sauveur quittait Pétersbourg. Malgré les efforts de l'Angleterre, Frédéric II et la France firent exclure la Russie du protocole de la paix, alléguant qu'elle était « puissance mercenaire et non puissance belligérante ».

Il fut convenu entre les signataires du traité que la sortie des troupes russes de l'Allemagne s'effectuerait dans le plus bref délai possible. De même qu'en 1733, les soldats de la Tsarine regagnaient leur lointaine patrie sans avoir brûlé une amorce, sans avoir essuyé notre feu.

Ici s'arrête la période où la France s'est trouvée en hostilité positive avec la Russie ; hostilité très mitigée, coupée de plusieurs tentatives d'accommodement, et qui ne nous a pas causé de grands dommages.

V

La France n'avait pas eu à se louer beaucoup de ses alliés durant la guerre de succession d'Autriche. La Suède, affaiblie par sa malencontreuse campagne de 1742 et la paix désastreuse d'Abo, était restée immobile, malgré les subsides que notre gouvernement lui continuait. L'Électeur-roi, bien qu'il eût marié sa fille Marie-Josèphe au Dauphin, s'était montré auxiliaire inconstant; on avait vu la Pologne ouvrir elle-même son territoire aux soldats d'Élisabeth, et les troupes

d'Auguste III faire la haie sur le passage des bataillons russes. Quant à la Turquie, elle avait refusé de s'armer, sous prétexte que la France refusait elle-même de signer avec le Divan un traité régulier.

D'ailleurs, ce n'était plus contre la maison de Habsbourg que nous avions désormais besoin d'être appuyés. Un grand changement de front allait s'opérer parmi les puissances européennes. La révolution diplomatique de 1756 est la plus profonde et la plus grave par ses conséquences que le dix-huitième siècle ait vu s'accomplir. Elle rompit la chaîne des traditions, désorienta les vieux politiques, et modifia les rapports respectifs de la plupart des États.

Quelque séduisante que soit la théorie des grands effets expliqués par les petites causes, il n'est plus permis d'attribuer le rapprochement qui s'effectua alors entre l'Autriche et la France aux blessures qu'auraient infligées à l'amour-propre de Madame de Pompadour les sarcasmes de Frédéric et que la fille des Césars germaniques n'aurait pas dédaigné de panser par de flatteuses complaisances. La cause n'en est pas non plus dans le désir, très légitime du reste, qu'auraient eu la France et l'Autriche de donner en commun une leçon au roi de Prusse, que ses exigences et sa déloyauté avaient rendu également insupportables à Louis XV son allié et à Marie-Thérèse son ennemie.

Pendant la guerre de succession d'Autriche, la Prusse était montée au premier rang ; les victoires de Frédéric l'avaient montrée redoutable; ses trahisons, ses défections envers la France l'avaient révélée sans scrupules. Accrue de la Silésie, elle était devenue en Allemagne la première puissance militaire et la première puissance protestante. Elle enlevait à la fois aux Habsbourgs leurs territoires héréditaires et aux Bourbons leur clientèle traditionnelle de princes allemands. Elle apparaissait dès lors au cabinet de Versailles comme plus dangereuse et plus agressive que la maison d'Autriche.

Mais quelque bonne raison que la France eût d'attaquer, en 1756, ce n'est pas elle, c'est la Prusse qui a commencé. Et si l'on se demande ce qui put décider Frédéric à se tourner brusquement contre une grande monarchie encore redou-

table et dont, après tout, il n'avait pas eu à se plaindre, sans doute on peut alléguer l'impatience d'être toujours compté parmi les souverains de second ordre, dont Louis XIV avait fait des clients dociles, le désir de montrer à tout prix qu'il était sorti de tutelle, mais il faut en chercher la raison plus complète et plus positive dans les difficultés et négociations alors pendantes entre les différentes cours de l'Europe.

En 1755, après plusieurs années d'aigres discussions au sujet des limites de leurs possessions respectives en Amérique, la France et l'Angleterre s'étaient trouvées tout d'un coup et sans déclaration préalable en état de guerre. Les colonies avaient entamé spontanément les hostilités; et les escadres anglaises s'étaient mises sur toutes les mers à la poursuite de nos vaisseaux. L'Angleterre se croyait invulnérable dans son île. Son roi ne l'était pas; il possédait sur le continent l'électorat de Hanovre, patrimoine héréditaire de sa famille, exposé à nos coups et plus directement à ceux du roi de Prusse, encore notre allié. Georges II eut la pensée de prendre à sa solde une armée russe. Il envoya de Dresde à Pétersbourg le chevalier Williams chargé de négocier, au prix d'un fort subside, l'entrée des Russes en Allemagne.

Le chancelier Bestoujef, toujours très porté pour l'Angleterre et l'Autriche, détestait, redoutait la Prusse encore plus que la France. Il ne cessait de dénoncer à sa souveraine les périls que faisaient courir à la Russie l'audace et les accroissements de ce voisin: l'annexion de la Silésie, le pillage de la Saxe dont les millions avaient servi à porter l'armée prussienne de 80 à 200 000 hommes, les convoitises sur le Hanovre, les intrigues en Courlande, en Pologne, en Prusse polonaise..., etc. Du reste, dans la proposition anglaise, Bestoujef ne voyait que la continuation ou la reprise de la politique de 1741. En aidant l'Angleterre, il pensait servir l'Autriche, et du même coup combattre la France et la Prusse, dont rien n'annonçait la rupture.

En arrivant à son nouveau poste, l'envoyé britannique avait donc trouvé cause gagnée; et ce fut en parfaite sécurité de conscience que, le 30 septembre 1755, Bestoujef signa avec Williams le traité de Saint-Pétersbourg, par lequel la Russie mettait à la disposition de l'Angleterre une armée de 70 000

hommes, contre payement de cent mille livres sterling par an.

Mais, si Bestoujef craignait la Prusse, Frédéric ne craignait pas moins la Russie. Seul en Europe, il pressentait le poids qu'apporteraient dans la balance ces troupes moscovites, nombreuses et aguerries, mal conduites et peu mobiles, mais redoutables par leur courage passif et leur indomptable ténacité. La nouvelle de l'accord anglo-russe causa à Berlin une véritable panique; Frédéric se vit aux prises avec toutes les forces russes, s'il observait ses engagements avec la France. Dès lors il n'eut plus qu'une pensée, détourner le péril en s'entendant avec l'Angleterre qui disposait de la foudre. Il entame aussitôt avec Londres d'actives négociations; et à la convention de Pétersbourg, succède le traité signé à Westminster, le 16 janvier 1756, entre la Grande-Bretagne et Frédéric. Ce dernier s'engageait à faire cause commune avec l'Angleterre contre toute puissance qui violerait le territoire germanique; c'est-à-dire à défendre le Hanovre contre nos armées.

De la part du ministre anglais William Pitt, c'était fausser compagnie à l'Autriche, c'était offrir simultanément à la Russie et à la Prusse des subsides dont il était bien à craindre qu'elles ne se servissent pour fondre l'une sur l'autre. Mais de la part de Frédéric, c'était commettre envers nous une véritable trahison diplomatique. On ne pouvait avec plus de désinvolture rompre les relations d'amitié, violer avec plus de cynisme le traité formel qui depuis quinze années liait la Prusse à la France et qui n'expirait qu'en juillet 1757. Aucun tort de forme ne manqua d'ailleurs pour envenimer le fond déjà si amer de l'injure. Frédéric choisit pour faire éclater sa défection le jour même où Louis XV lui offrait, à Postdam, par un noble et sûr organe, le duc de Nivernais, le renouvellement public de leur vieille union; et il se plut à mettre, dans toute sa manière de traiter notre ambassadeur, comme un plaisir de bravade et un luxe d'insolence.

La France ne pouvait rester sans appui en Allemagne. Au moment où Frédéric répudiait notre alliance, l'impératrice-reine nous offrait la sienne; il n'y avait pas à balancer. « Alliance monstrueuse seulement en apparence, a dit Voltaire, toujours judicieux quand la passion ne l'égare pas,

puisqu'elle était nécessaire, il y a lieu de croire qu'elle était naturelle. » Le traité de Versailles répondait à celui de Westminster, comme celui-ci avait été la conséquence de la convention de Saint-Pétersbourg ; et c'est ainsi que l'on put voir, spectacle inattendu, dont aucun souvenir n'existait dans aucune mémoire, le petit-fils de Henri IV donnant la main à la petite-nièce de Charles-Quint. Il semble même qu'une fois le premier pas accompli, on se pressa de multiplier les liens de la nouvelle alliance : premier traité de Versailles du 1er mai 1756, entre la France et la maison de Habsbourg; traité de Stockholm du 21 mars 1757, entre la France, l'Autriche et la Suède ; second traité de Versailles du 1er mai 1757, portant à cent mille hommes le contingent fourni par la France; troisième traité de Versailles du 30 décembre 1758, confirmatif des précédents.

Au milieu de tout cela que faisait la Russie, et que devenait la convention anglo-russe de 1755 ? Un instant Frédéric s'imagina que non seulement il avait désarmé la puissance qui lui inspirait tant de crainte, mais que le traité de Westminster ferait tourner à son avantage les stipulations du traité de Saint-Pétersbourg, et mettrait à sa disposition les troupes russes stipendiées par l'Angleterre. Pure illusion : de ces deux contrats le second en date annulait le premier ; la Russie ne pouvait, par amour pour l'Angleterre, faire le jeu de la Prusse. Bien plus, la Russie une fois libre de ses engagements de 1755, se jette dans le camp opposé ; déjà liée à l'Autriche par les traités de 1726 et 1746, elle conclut avec le cabinet de Vienne, le 2 février 1757, un nouveau traité défensif et offensif. Plus que cela encore, la Russie va revenir timidement d'abord et en dessous, puis ouvertement à l'alliance française.

Depuis près de dix ans (1748-1756), la France et la Russie, après avoir failli croiser le fer sur les bords du Rhin, s'étaient rencontrées comme ennemies sur tous les champs de bataille diplomatiques de l'Europe. Cependant la cour de Versailles n'ignorait pas que la politique hostile de Bestoujef répondait mal aux inclinations personnelles d'Élisabeth et au goût particulier que cette princesse conservait, dans le fond de son cœur, pour la France et pour son roi.

L'ombrageux chancelier surveillait, empêchait toute communication. Mais par le moyen d'aventureux émissaires, par les voies clandestines de la diplomatie secrète, chère à Louis XV, les deux souverains de France et de Russie étaient parvenus, en dépit de la police et des cabinets noirs, et des bureaux de *perlustration*, à se mettre en rapport. Il arrivait parfois malheur aux intermédiaires. En 1754, un certain chevalier de Valcroissant, venu de France avec un message, était arrêté comme espion, et s'en allait réfléchir dans la forteresse de Schlüsselbourg, avec le lac Ladoga en perspective, sur le danger de voyager en Russie sans caractère régulier. Mais d'autres étaient plus heureux. Un certain Michel de Rouen, négociant français établi à Saint-Pétersbourg et qui faisait voyages d'emplettes à Paris, porta et rapporta plusieurs fois, avec ses ballots, des commissions politiques. Un Écossais, le chevalier Mackensie Douglas, attaché à la fortune des Stuart, s'introduisait, en 1755, jusqu'auprès de Voronzof; le confident d'Élisabeth n'ose pas le présenter à la Tsarine; mais se charge de transmettre à celle-ci les propositions dont il est porteur, écrites en caractères très fins, soigneusement enfermées dans une tabatière en écaille à double fond. Ce qu'il y avait d'incorrect dans cette façon de traiter les affaires de deux grands pays était encore accentué par le rôle équivoque qu'y joua le personnage hybride connu sous le nom de chevalier ou chevalière d'Eon.

Cependant Bestoujef, depuis que sa perspicacité avait été mise en défaut par les brusques revirements de Frédéric, avait perdu de son assurance ; Élisabeth en profitait pour s'affranchir d'une indigne et gênante tutelle ; elle pouvait enfin donner un libre essor à ses volontés longtemps comprimées. En 1756, Douglas reparaissait à Pétersbourg, cette fois avec une lettre de notre ministre des affaires étrangères et comme agent de la diplomatie officielle. Bestoujef essaya, dit-on, de se débarrasser de lui par un assassinat. Puis le 2 juillet 1757, tandis que Michel Bestoujef, le propre frère du grand chancelier, venait prendre possession à Paris, en qualité d'ambassadeur de la Tsarine, d'un poste abandonné depuis huit ans, le marquis de l'Hopital faisait son entrée à Pétersbourg, en qualité d'ambassadeur extraordi-

naire et de ministre plénipotentiaire du roi. Dès lors, jusqu'à la Révolution, la France ne cessera pas d'y être représentée. Entre temps, la Russie *accédait* aux différents traités qui nous liaient à l'Autriche : premier traité de Versailles, traité de Stockholm, troisième traité de Versailles.

Elle *accédait ;* ce qui veut dire qu'elle ne devenait pas précisément l'alliée de la France, mais l'alliée de son alliée. Élisabeth eût voulu davantage ; elle s'affligeait de voir Versailles se subordonner à Vienne et forcer Pétersbourg de s'y subordonner ; elle eût souhaité s'émanciper et nous émanciper nous-mêmes. A plusieurs reprises, par la correspondance secrète, par la voie officielle, encore en 1760, elle fit proposer à Louis XV un nouveau traité d'alliance, conclu directement entre les deux cours, plus étendu et plus explicite que les simples actes d'adhésion. Louis XV s'y refusa toujours, par attachement aveugle à notre ancien système. Il redoutait pour nos alliés traditionnels, Suède, Turquie, Pologne, les ambitions de la Russie.

Ce fut une faute. Nous n'avions plus rien à attendre des trois puissances. Nous mettre à la remorque de Marie-Thérèse qui désirait avant tout, au risque de provoquer un embrasement général, recouvrer la belle province que Frédéric II lui avait enlevée, c'était aller au devant de la guerre. En nous entendant directement avec Élisabeth, nous pouvions contenir l'Autriche et assurer la paix du continent. La guerre une fois engagée, les mêmes défiances qui nous ont empêchés de la prévenir ne nous permettront pas de retirer de l'intervention russe tout le fruit qu'elle semblait nous promettre.

H. PRÉLOT.

LES MINES D'OR DU TRANSVAAL

La découverte de nouvelles mines d'or a toujours le don de passionner les hommes ; la terre ouvre ses trésors, il semble que l'on va pouvoir y puiser à pleines mains ; hélas ! combien de déceptions et de ruines succèdent souvent à ce premier affolement ! Pour recueillir ces richesses il ne suffit point en effet de se baisser, et avant de se lancer dans une telle entreprise il faut consulter autre chose que ses désirs et ses rêves. A ce propos, le bel ouvrage publié au commencement de cette année par M. de Launay[1] est de nature à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'intéressent, au point de vue théorique ou pratique, aux mines d'or du Transvaal.

Depuis plusieurs années, le savant professeur de l'École Supérieure des Mines suivait avec intérêt les développements de ces mines fameuses ; mais rien n'est difficile comme de se faire, à distance, une idée juste sur un sujet aussi complexe ; aussi M. de Launay résolut-il d'aller étudier les choses sur place et c'est le résultat de cette enquête de deux mois qu'il a livré au public. Écoutons-le exposer ses intentions au lecteur :

« Cet ouvrage est destiné avant tout, nous dit-il, à présenter des faits positifs et des chiffres précis ; notre premier but a été de faire une œuvre de géologue et de technicien et nous avons évité, avec grand soin, toute personnalité, toute appréciation sur la valeur financière des affaires que nous nous trouvons citer ; on ne s'attendra donc pas à y rencontrer des renseignements sur l'avenir, la durée ou les chances de succès de telle ou telle entreprise particulière. »

Mais, s'il laisse de côté tout ce qui sentirait la réclame financière, M. de Launay ne néglige rien de ce qui concerne le pays, les hommes et les choses.

1. *Les Mines d'or du Transvaal*, par L. de Launay. Paris, Baudry.

Sa modestie n'est pas l'un des moindres charmes de son travail : « En exprimant ainsi, dit-il, notre opinion sur l'industrie aurifère du Witwatersrand, très franchement et très librement, nous n'avons point du tout, cela va de soi, la prétention de ne jamais nous tromper et encore moins la fatuité de faire la leçon à ceux que nous pouvons critiquer ou contredire ; mais nous pensons pouvoir rendre néanmoins quelques services en cherchant très simplement à traduire avec ses lumières et ses ombres, ses bons côtés et ses mauvais, la physionomie de cette industrie, si colossale et si curieuse, telle qu'elle est apparue récemment à un observateur tout à fait désintéressé. »

Mais si désintéressé que soit l'auteur, il n'a pu dissimuler son peu de sympathie pour ceux qui, dans l'industrie, ne « voient qu'un prétexte à spéculations savantes qu'une sorte de jeu où il s'agit de revendre très cher à de pauvres diables ignorants des actions achetées ailleurs bon marché et pour (qui) une machination de Bourse habile vaut mille fois mieux que la découverte d'un nouveau filon ou d'un nouveau mode de traitement. »

Essayons donc, en suivant ce guide savant et sincère, de reproduire ici quelques traits de la grande industrie sud-africaine.

Inutile de rappeler où se trouve le Transvaal, assez d'événements récents ont attiré l'attention universelle sur ce coin de terre, et personne n'hésite plus en le cherchant sur une carte d'Afrique. Quatre lignes de chemins de fer y donnent actuellement accès, venant respectivement du Cap avec 1 620 kilomètres de longueur ; de Port-Élizabeth avec 1 140 kilomètres ; de Durban (Natal) avec 731 kilomètres ; de Lourenço-Marquez (Delagoa bay) avec 600 kilomètres.

Les trois premières têtes de ligne sont sur les possessions anglaises ; la dernière, la plus importante, surtout pour l'avenir, eu égard à sa brièveté relative, se trouve sur le territoire portugais et, circonstance des plus intéressantes pour le commerce français, c'est également la plus rapprochée de Madagascar.

Ces quatre lignes convergent à Johannesburg, simple ha-

meau il y a dix ans, cité de 80 000 âmes au moment du voyage de M. de Launay (août-octobre 1895), de plus de 100 000 âmes actuellement, la plus considérable de toutes les villes de l'Afrique australe.

Située sur le flanc sud de la crête rocheuse du Witwatersrand (région ou zone de l'eau blanche), à 1 800 mètres d'altitude, au bord même des mines d'or, cette ville semble concentrer en elle le mouvement et la vie du pays. Il ne faut pas cependant s'y tromper, sa population est presque entièrement de provenance étrangère et les 70 000 Boers[1] répandus dans les fermes et les modestes cités transvaaliennes ne doivent point être considérés comme une quantité négligeable. Ceux-ci sont en effet et entendent bien rester chez eux. Certes la situation peut sembler bizarre, et si l'on compare ce grand centre industriel à Prétoria, la petite capitale avec ses 6 000 habitants, il semble que l'on ait affaire à quelque parasite monstrueux attirant à lui toute la substance de l'être vivant sur lequel il est fixé. De fait, plus d'un esprit s'y est laissé prendre et, l'ambition aidant, on a vu se produire d'étranges hallucinations au point de faire confondre le juste avec l'injuste. Mais le parasite a bien senti qu'il n'était pas encore le maître et cette lutte a été l'occasion d'une éclatante leçon de morale internationale.

La crête du Witwatersrand court de l'est à l'ouest; son versant sud s'abaisse vers une vallée quelque peu irrégulière, allongée parallèlement à la chaîne et sillonnée par divers petits cours d'eau. En face, la pente se relève légèrement puis le terrain s'abaisse de nouveau et forme la vallée où coule le Vaal, limite méridionale séparant le Transvaal de l'État d'Orange. La première vallée longeant le Witwatersrand ou, comme on dit souvent simplement, le Rand, présente dans la question des mines d'or une importance que nous aurons bientôt à faire ressortir.

Il y a six ans, aucune voie ferrée ne sillonnait le pays; la fièvre de l'or était cependant déjà déclarée. C'est en 1868 que le voyageur allemand Carl Mauch signala pour la première fois la présence de l'or au Transvaal; il l'avait rencontré à

1. Le mot hollandais *boer* (prononcez *bour*) signifie paysan.

l'est du pays, à Lydenburg, dans la chaîne du Drakensberg. Les années suivantes, on en découvrait du nord au sud dans toute cette même chaîne et les mineurs commençaient à affluer. En 1884, M. Moodie découvrait le gisement de De Kaap, au sud-est; et, la même année, un certain Arnold trouvait de l'or dans un conglomérat, sur la ferme de Geldenhuis, en plein Witwatersrand. Deux ans après, les exploitations commençaient à la mine Sheba dans le district de De Kaap, et, sous la direction des frères Strubers, au Witwatersrand. C'est de l'année suivante que date la formation des principales sociétés, telles que la *Wemmer*, la *Robinson*, la *Ferreira*, la *Jubilee*, etc., etc. Depuis ce temps, en dépit des alternatives de succès et de revers, l'or n'a cessé d'être extrait en quantité toujours croissante[1].

Si ce métal est répandu sur tout le territoire du Transvaal, il s'en faut que les divers gisements aient tous la même importance. C'est au Witwatersrand que se trouve concentrée la plus grande partie de ces précieux dépôts : à elle seule cette région fournit vingt fois plus d'or que toutes les autres ensemble. Les plus riches, les gisements du Rand, sont d'ailleurs aussi les plus intéressants à étudier ; M. de Launay les a seuls visités et ne consacre aux autres qu'un appendice de quelques pages, c'est donc aussi à eux seuls que nous nous restreindrons.

A celui qui n'aurait pas une idée nette de la fécondité de ces mines, il suffirait de citer quelques chiffres : les quatre principaux centres actuels de production de l'or sont la Russie, l'Australie, les États-Unis et le Rand; or, si l'on compare la quantité d'or (évaluée en tonnes de mille kilos) provenant de ces diverses régions depuis quelques années on obtient le tableau suivant :

	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895
	—	—	—	—	—	—	—
Rand . . .	12	15	23	38	44	63	71
Russie. . .	37	35	36	42	37	38	39
Australie. .	50	49	50	50	54	60	70
États-Unis .	54	50	51	55	54	62	70

1. Du moins jusqu'en 1895 inclusivement ; les chiffres de cette année ne pouvant encore être connus complètement.

Ainsi la production d'or au Rand va constamment en croissant, de 12 000 à 71 000 kilogrammes en sept ans. En 1893, le Rand dépasse la Russie, dont la production est à peu près stationnaire, et en 1894 il s'élève au-dessus de l'Australie et des États-Unis, malgré les progrès accomplis par ces deux contrées. Si l'on tient compte de tous les autres districts aurifères du globe, on trouve que le Rand a fourni à lui seul, en 1895, 207 millions de francs sur 1 069, c'est-à-dire près du cinquième de l'or extrait cette année-là. Il ne s'agit donc point ici d'une fantasmagorie, mais d'une réalité incontestable, et l'on conçoit sans peine, dès lors, l'intérêt qui s'attache à l'étude de ces merveilleux dépôts.

Le développement extraordinaire pris par cette industrie est dû à un concours remarquable de circonstances que rien ne pouvait faire prévoir. Tout d'abord, le gisement exploité à Johannesburg diffère, non pas de tous les gisements d'or déjà connus, mais de tous ceux qui, jusqu'à présent, avaient pu être exploités. Ceux-ci pouvaient se ramener à trois types. En premier lieu, le plus simple n'était autre que les sables aurifères : une rivière roule de l'or, le reflet des paillettes attire les regards, et il n'est pas nécessaire d'être ingénieur des mines pour reconnaître qu'un lavage méthodique concentre l'or, plus lourd, et entraîne le sable. — Mais d'où vient cet or ainsi charrié ? La question se pose d'elle-même, et il était naturel de rechercher la source. Parfois on fut amené ainsi à d'anciens dépôts de sables aurifères, ou *placers*, dans des lits de rivières disparues, parfois recouverts par des roches de formation ultérieure, et que les nouveaux cours d'eau dégradaient à leur tour. Mais ces *placers* eux-mêmes, d'où venaient-ils ? En remontant toujours, on arrivait à des filons constitués généralement par des épanchements quartzeux en nappes presque verticales, tout imprégnés d'or. Tels étaient, entre autres, les fameux filons de l'Amérique du Nord, le *Comstock Lode* au Colorado, le *Mother Lode* en Californie, ce dernier long de cent vingt kilomètres et d'une puissance variant de cinq à vingt mètres. Les *placers* s'étaient formés par les matériaux de désagrégation de ces murs de quartz.

Ces filons provenaient eux-mêmes d'infiltrations d'origine plus ou moins immédiatement volcanique, ayant pénétré dans les fissures des terrains encaissants. Or, dans ces gîtes, le précieux métal se trouve souvent concentré dans des poches en forme de lentilles ou de colonnes, et l'on voit aisément combien cette circonstance rend l'exploitation aléatoire; après avoir épuisé un de ces amas, il faut repartir au hasard à la recherche du suivant, avec mille chances de ne pas le trouver, sans compter que les fissures elles-mêmes contenant le filon sont de la plus grande irrégularité, et parfois soudain se rétrécissent et se ferment.

C'est sous cette forme que se présentent les gisements du Transvaal à Lydenburg, à la Sheba, etc., sauf précisément au Witwatersrand. Là, en effet, nous ne sommes plus en présence de filons, toujours riches en surprises, mais de véritables sédiments intercalés régulièrement comme autant de feuillets entre d'autres dépôts. Toutes ces couches ont jadis dû être horizontales, les mouvements du terrain les ont ultérieurement relevées; aussi, au pied de Johannesburg, plongent-elles obliquement, en s'inclinant vers le sud. Les tranches de ces diverses couches, aurifères et stériles, viennent donc affleurer les unes le long des autres, et lorsque l'on chemine du nord au sud, on peut facilement en observer la nature.

Remontons donc quelque peu au nord, de l'autre côté de Johannesburg, puis revenons sur nos pas : nous rencontrons d'abord une masse considérable de granit, dont les limites et l'âge ne sont pas encore exactement déterminés; puis une longue bande de quartzite, épaisse de quelques centaines de mètres. Cette roche est formée de grains de quartz, de finesse variable, agglomérés entre eux par un ciment siliceux, de même nature que les grains par conséquent, mais de formation postérieure. Après ce banc, vient toute une série de grès, de quartzites, de schistes, souvent ferrugineux; puis, enfin, une nouvelle et puissante couche de quartzite (1 200 mètres environ); c'est sur celle-ci que repose la série des sédiments aurifères, qui, toujours de faible épaisseur, alternent avec des bancs de quartzite plus puissants; nous donnerons bientôt quelques chiffres.

Ces sédiments aurifères, ces *reefs*[1], comme on les appelle, appartiennent à cette catégorie de dépôts que l'on nomme conglomérats ; ils sont constitués par des fragments de quartz, souvent arrondis, parfois aplatis et ressemblant aux galets de nos plages, de grosseur variable, depuis les dimensions d'un petit pois jusqu'à celle du poing, et reliés entre eux par un ciment siliceux. Cet ensemble a quelque peu l'aspect d'un gâteau d'amandes, et tel est le sens du terme de *banket* par lequel on désigne ces conglomérats dans le pays. Le ciment siliceux, la pâte du gâteau, est tout constellé de pyrite ou sulfure de fer en petits cristaux, parfois alignés en nappes parallèles, ou jetés comme au hasard, mais le plus souvent contournant les galets. C'est cette pyrite qui contient l'or, mais celui-ci ne paraît pas combiné, en général du moins, avec le sulfure. Au premier abord, rien n'apparaît qui révèle la présence du précieux métal, et l'on peut visiter toutes les mines du Rand, dit M. de Launay, sans voir une parcelle d'or. Aussi, lorsqu'on n'a pas analysé soi-même le minerai, est-on réduit à faire des actes de foi quand on entend dire, sur place, que telle veine est riche et que telle autre est pauvre.

Chose remarquable et fort importante, l'or ne se trouve jamais dans le quartz des galets. Ce fait écarte absolument l'hypothèse d'après laquelle les conglomérats du Rand auraient été formés par une simple accumulation des matériaux de démolition de filons aurifères analogues à ceux de Californie. Sur le nombre des fragments de quartz, en effet, il eût été impossible que l'un ou l'autre ne contînt pas encore quelques traces d'or. Ce métal a donc dû se déposer en même temps que la pyrite au sein d'eaux fortement minéralisées, et tenant en dissolution la silice qui réunit les galets. Ce ciment est d'une dureté phénoménale : lorsque l'on casse un conglomérat, on voit souvent les fragments qu'il contient se déchausser sans se briser, le ciment seul subissant la fracture ; ici, rien de semblable, la cassure se fait à travers ciment et galets, comme s'ils ne formaient qu'un tout absolument homogène.

Comment a-t-on pu découvrir l'or dans un minerai qui le tient si bien caché ? La chose est aisée à comprendre. C'est

1. *Reef* signifie en anglais *banc de rochers.*

un fait bien connu que la pyrite de fer se décompose rapidement sous l'action combinée de l'eau et de l'air atmosphérique. Le soufre et le fer s'oxydant, le sulfure se transforme en sulfate, qui, soluble dans l'eau et facilement altérable à l'air, est en partie entraîné par les eaux du sol, en partie décomposé et laisse un résidu final d'oxyde de fer; aussi, les roches pyriteuses, fréquentes dans la nature, présententelles, à leur partie superficielle, un aspect caverneux et rouillé. C'est ce qui s'était produit pour les conglomérats pyriteux du Rand. Tout le long de son affleurement, la roche s'était désagrégée par suite de la destruction de la pyrite, mais l'or n'avait point suivi le sulfure de fer dans son exode; au contraire, il semble qu'il s'était plutôt concentré, aussi devenait-il visible. C'est sur quelques-uns de ces grains d'or, dégagés de la pyrite, que tombèrent les yeux des premiers observateurs. On creusa donc, et l'on trouva l'or à l'état libre. C'était parfait et tout alla bien jusque vers quarante ou cinquante mètres de profondeur. Mais, à partir de là, les eaux d'infiltration n'avaient pu pénétrer, et le conglomérat, friable jusqu'alors et montrant son or à nu, devenait plus compact, d'une dureté croissante; au lieu d'or, on n'apercevait plus que les traînées de cristaux de pyrite, la roche changeait complètement d'aspect et de propriétés, on arrivait au sédiment encore inattaqué, au *bleu*, comme on le désigne à cause de la teinte ordinaire des galets de quartz.

Il y avait là de quoi déconcerter les premiers mineurs, pour la plupart sans grande connaissance technique. L'extraction du minerai devenait extrêmement pénible à cause de la dureté de la roche; la difficulté du traitement n'était pas accrue dans une moindre proportion. Tant que l'or est isolé, en effet, le procédé de l'amalgamation permet de l'extraire tout entier; c'est ainsi qu'on procédait naturellement au Rand; mais quand on voulut y soumettre les minerais pyriteux non décomposés, bien loin d'obtenir la totalité de l'or indiqué aux essais, on n'en retirait plus que 50 ou 60 p. 100.

On sait en quoi consiste ce premier traitement : le minerai, trié pour écarter les fragments stériles, est amené avec de l'eau dans des mortiers où des pilons, lourds de quatre à

cinq cents kilogrammes[1], le réduisent en boue liquide, en pulpe, comme on dit. Cette pulpe, entraînée par un léger courant d'eau, traverse un tamis qui arrête les grains trop gros, et s'écoule sur une plaque de cuivre, d'abord argentée, puis fortement amalgamée, large de 1m40 et longue de 2m40. L'or se dissout dans le mercure adhérant au cuivre et forme un amalgame que l'on râcle, en général tous les jours, avec des couteaux de caoutchouc ou d'acier. Cet amalgame est ensuite chauffé dans des cornues, le mercure se volatilise et l'or reste à l'état spongieux; purifié sommairement et refondu en lingots, il contient encore 15 à 20 p. 100 de matières étrangères. C'est dans cet état qu'il est expédié; il subit le dernier raffinage dans les hôtels des monnaies.

Mais, nous l'avons dit, 40 ou 50 pour 100 de l'or a échappé au mercure, environné qu'il était par la pyrite, combiné peut-être avec elle. Il est dur cependant de penser que l'on va perdre ainsi près de la moitié de l'or extrait si péniblement des entrailles du sol. C'est ici qu'intervient l'une des circonstances qui ont le plus concouru à faire la fortune des mines du Rand.

Au sortir de l'amalgamation, la pulpe passe parfois sur une espèce de crible fournissant un premier dépôt nommé *concentrés* et d'où l'on peut encore retirer de l'or par un traitement au chlore. L'or se transforme en chlorure soluble que l'on filtre et d'où on le précipite par le fer. Mais jusqu'en 1891 des résidus considérables échappaient à ce traitement. A cette époque, un nouveau procédé, qui en d'autres régions n'a pas fourni de bons résultats, vint transformer la face des choses et fut « le salut pour beaucoup de mines et la fortune pour nombre d'autres », à tel point que l'opération de la concentration ne se fait même plus toujours au préalable et que l'on opère directement sur les résidus de l'amalgamation, en attendant que celle-ci, elle-même, soit supprimée comme on a déjà essayé de le faire. Ce procédé est connu sous le nom de cyanuration[2].

1. Un pilon de 450 kilogrammes broie environ quatre tonnes et demie de minerai par jour.

2. L'insuccès de la cyanuration en d'autres mines tient spécialement à la

Les résidus de l'amalgamation, sorte de boue légère, sont d'abord classés mécaniquement en deux catégories, les sables plus ou moins fins qui se déposent dans des bassins, on les nomme *tailings* (de *tail*, queue), puis les *slimes*, c'est-à-dire les vases, formées de particules extrêmement fines restant en suspension dans l'eau pendant un temps énorme. C'est surtout aux *tailings* que l'on s'est attaqué et l'on est arrivé à en extraire une fraction de 20 pour 100 de l'or total du minerai que jusqu'alors on avait dû considérer comme perdue.

L'or, métal à propriétés plutôt acides, ne joue guère le rôle de base. Au contraire, il forme assez facilement des composés binaires, bromure, chlorure, ou, ce qui se ramène au même type, cyanure, qui, s'unissant aux composés alcalins analogues, constituent de vrais sels. Met-on, par exemple, le minerai d'or réduit en poudre, les *tailings*, en contact avec une dissolution de cyanure de potassium[1], il se forme spontanément un cyanure d'or qui s'unissant au cyanure de potassium en excès donne ce que l'on nomme un cyanure double d'or et de potassium, très soluble. Cette réaction exige simplement l'intervention de l'oxygène de l'air ; les matières sont donc disposées dans de grands bassins et la liqueur cyanurée filtre au travers, au besoin un brassage mécanique renouvelle les surfaces. Le cyanure double, et par suite l'or, se trouve donc dans la dissolution; on purifie celle-ci, puis on en extrait l'or par électrolyse ou en le précipitant par le zinc. On a pu, grâce à ce nouveau traitement, obtenir jusqu'à 80 et 85 pour 100 de l'or total du minerai. Reste à travailler les *slimes* qui retiennent encore plus du dixième de l'or : lors de la visite de M. de Launay au Transvaal, cette nouvelle branche de l'industrie n'en était qu'à ses débuts. Elle exige d'ailleurs une installation toute spéciale, aussi certaines sociétés se sont-elles fondées pour traiter les *slimes* des autres. On espère retirer encore ainsi, toujours au moyen du cyanure, environ 6 pour 100 de l'or total, or il ne faut pas oublier que le chiffre de production du Rand attei-

présence de nombreux métaux étrangers, tandis que les veines du Rand sont, à ce point de vue, d'une pureté remarquable.

1. Ces solutions sont extrêmement étendues, elles contiennent de 0,8 à 0,01 pour 100 de cyanure.

gnant 200 millions de francs par an, cette proportion correspond à plus de 12 millions. M. de Launay ne pense pas que l'on puisse finalement beaucoup dépasser une extraction de 90 pour 100 de l'or total. Les déchets définitifs ne contiennent plus d'ailleurs que 2 ou 3 grammes d'or à la tonne, or on laisse en place des minerais contenant bien plus que cela, puisque ce n'est guère qu'à partir de 10 à 12 grammes à la tonne qu'un minerai devient payant.

Revenons à l'étude des conglomérats aurifères. Ces *reefs* sont groupés en général par séries. C'est ainsi qu'au-dessus du large banc de quartzite mentionné plus haut en dernier lieu, on trouve d'abord la série des *reefs* de Rietfontein, comprenant trois ou quatre veines d'épaisseur oscillant entre 1 mètre 50 et 15 centimètres, et séparées les unes des autres par des bancs de 15 à 20 mètres de quartzite. Puis, après une nouvelle couche de grès et quartzites alternés sur 1 000 à 1 200 mètres, on arrive à la série la plus célèbre, dite du *Main reef*. Elle contient quatre veines principales : le *North reef*, rarement exploité, ayant de 1 mètre à 20 centimètres d'épaisseur ; puis après 15 ou 20 mètres de quartzite, le *Main reef*, c'est-à-dire *banc principal*, ainsi nommé à cause de sa puissance variant de 1 mètre 50 à 8 mètres, mais sa teneur est malheureusement assez faible, en moyenne 10 à 15 grammes d'or à la tonne. Au-dessus, court un petit lit de conglomérat en général beaucoup plus riche, contenant de 10 à 35 grammes d'or à la tonne et nommé *Main reef leader*, c'est-à-dire *guide du banc principal*, séparé du *Main reef* par un banc de quartzite très variable, parfois réduit à zéro, les deux *reefs* se touchant, d'autres fois épais de 20 mètres. Puis nouveau banc de quartzite de 30 mètres contenant un *Middle reef* inexploité et suivi de la veine la plus riche, surtout au centre de la région minière, le *South reef;* ce banc, parfois réduit à 2 centimètres, ailleurs dépassant un mètre, est le plus exploité, il contient de 15 à 40 grammes d'or à la tonne.

Après cette série revient un large banc de 400 ou 500 mètres de quartzite. Cette couche située au toit (c'est-à-dire à la partie supérieure) du *South reef*, ainsi que celle située au mur (partie inférieure) du *North reef*, le premier de la série,

sont extrêmement dures et font généralement saillie à la surface du sol, aussi ont-elles servi d'indice pour reconnaître les affleurements des couches aurifères. Plus loin on rencontre encore trois ou quatre *reefs* auxquels nous ne nous arrêterons pas davantage, malgré l'importance, l'originalité et l'extrême richesse du plus haut de toute la série, le *Black reef*, dont le mode de formation a certainement dû être tout spécial et très différent de celui des *reefs* précédents, car la pyrite s'y trouve en grains roulés.

Les affleurements de la série principale constituent donc avec les bancs stériles interposés une large bande dirigée à peu près de l'est à l'ouest, souvent agrémentée de sinuosités, de ruptures, de rejets, de failles, qui ont causé bien des terreurs aux premiers exploitants inexpérimentés. Cette bande est reconnue déjà sur une longueur de 50 ou 60 kilomètres, et rien n'autorise, bien au contraire, à penser que là se soit borné le phénomène de la sédimentation aurifère. Et c'est ici l'un des caractères qui donnent une si grande supériorité à ces gisements. Un filon peut être local, restreint, d'une teneur absolument irrégulière ; un sédiment, un dépôt se produit nécessairement sur une étendue considérable et il s'y établit une certaine égalisation qui en régularise la composition. Aussi, bien que les *reefs* du Rand soient en fait loin d'être homogènes, leur teneur moyenne est assez constante pour enlever au mineur la crainte de voir la veine qu'il exploite cesser subitement ou devenir stérile.

Mais il y a quelque chose de plus important que ce développement en longueur. Nous avons dit que ces longs bancs de conglomérats affleuraient sur le versant d'une vallée ; celle-ci peut avoir de 30 à 50 kilomètres de largeur. Or en face, au sud, sur l'autre versant, moins élevé et moins régulier que le premier, on retrouve, à Heidelberg notamment, des *reefs* entièrement semblables à ceux de Johannesburg, et — fait non moins remarquable — ils plongent vers le nord, alors que les précédents plongeaient vers le sud. Il est bien difficile de ne pas penser, dès lors, qu'en profondeur, sous la vallée, *reefs* du nord et *reefs* du sud se raccordent et que l'on se trouve en présence d'un *synclinal*, c'est-à-dire que les couches primitivement horizontales ont été plissées par

un mouvement postérieur du terrain, plissement qui a formé le fond de la vallée, en relevant les deux bords et faisant affleurer les tranches des dépôts, absolument comme si l'on pliait en deux un jeu de cartes.

Il est illusoire de chercher à raccorder *reef* par *reef* les conglomérats de Johannesburg au nord et ceux de Heidelberg et du Nigel au sud; car, si l'on peut, aux environs de Johannesburg par exemple, identifier les tronçons d'un même *reef* rejetés et disloqués par des failles à cause de certains caractères communs, gros galets dans le *Main reef*, galets plats et comprimés dans le *South reef*, etc., il est de toute évidence que, dans le gigantesque phénomène qui se produisit là sur des milliers de kilomètres carrés, les conditions locales ont pu différer assez, de place en place, pour donner à la couche ici l'aspect d'un conglomérat et là le caractère gréseux. Mais ce qui rend encore plus vraisemblable le raccordement des deux séries de *reefs*, c'est le fait bien constaté que la pente des couches va en s'adoucissant de chaque côté à mesure que l'on descend plus profondément, comme il doit arriver, effectivement, si les deux séries se réunissent au fond, puisque là elles doivent passer par l'horizontalité.

Il serait assurément du plus haut intérêt de vérifier directement ce passage, ce raccord en profondeur; malheureusement, suivant les calculs les mieux fondés il doit avoir lieu, au point le plus favorable, par 2 500 mètres au-dessous du sol; il n'y a pas à penser que l'on puisse atteindre un semblable niveau[1], un sondage serait tout ce que l'on pourrait tenter, et encore!... Mais sans aller ainsi jusqu'au milieu il arrive constamment que les calculs faits pour déterminer la profondeur d'une couche à une distance donnée en avant d'un affleurement et basés sur cette conception de l'allure des dépôts aurifères se trouvent vérifiés de la façon la plus remarquable; c'est donc, on peut le dire, une immense nappe aurifère ou plutôt un faisceau de nappes aurifères qui passe au-dessous de la vallée longeant le Rand, sans que ses limites dans le sens de la longueur soient encore relevées, et

1. D'après M. de Launay on ne peut guère espérer exploiter au-dessous de 900 mètres, peut-être pourrait-on aller à 1 200 mètres.

c'est seulement par ses bords que ce gâteau siliceux est exposé aux morsures des innombrables entreprises établies, attablées plutôt, sur son pourtour.

Les mines en profondeur soulevaient, il y a encore peu de temps, une vraie question, la question des *deep levels* (des *niveaux profonds*). On n'avait pas, en effet, immédiatement reconnu, cela se conçoit, l'allure et la nature des couches que l'on exploitait. Au début, on pensait avoir affaire à quelque filon d'inclinaison presque verticale. Mais on ne tarda pas à être désabusé, parfois désappointé, en constatant l'adoucissement de sa pente. Il en résultait, effectivement, une conséquence des plus graves pour les concessionnaires de terrains miniers. Ceux-ci avaient le droit de descendre indéfiniment au-dessous de leur terrain, et s'attendaient bien à conserver longtemps dans leur sous-sol le filon que l'on supposait plonger presque à pic. Or, au lieu de cela, le filon se relevait peu à peu et bientôt échappait au propriétaire en passant au-dessous du terrain voisin. Le fait, une fois reconnu, il devint de première importance de s'établir non seulement en longueur, parallèlement au bord du *reef*, mais aussi en largeur, dans le sens où celui-ci s'inclinait. Aussi, d'autres vinrent, qui se dirent : Si le *reef* se relève ainsi lentement, il n'est pas nécessaire d'en posséder l'affleurement pour pouvoir l'exploiter; établissons-nous en avant, où le terrain est encore libre, creusons des puits et nous retrouverons la couche. C'est ce qui se fit, et les concessions ainsi établies, qui ne possédaient pas sur leur terrain l'affleurement du *reef* qu'elles exploitaient, furent qualifiées de *deep levels*. Au début, on pouvait considérer ce genre d'établissement comme aléatoire; il n'en est plus ainsi maintenant. On s'est demandé si les couches s'enrichissaient en s'enfonçant. La vraie réponse est qu'on ne peut rien formuler d'absolu à ce sujet; un même *reef* présente des variations de teneur dans le sens de la longueur, de même il en présente en profondeur; mais aucune loi ne paraît se dégager des faits observés.

Nous avons déjà reconnu quelques-uns des caractères absolument spéciaux aux mines du Rand : nature sédimen-

taire, garantie de régularité, de sécurité pour l'exploitation; traitement au cyanure, permettant de retirer les neuf dixièmes de l'or des minerais; il faut signaler encore quelques points. Tout d'abord, la continuité des veines a produit ce résultat que les diverses exploitations se sont établies au voisinage immédiat les unes des autres, d'où diminution pour chacune des frais généraux, supportés en commun; de là, aussi, l'éclosion de cette immense cité de Johannesburg, où les divers services peuvent mieux s'organiser que dans les établissements en camp volant, nécessités par un filon capricieux.

La nature même de la mine est encore des plus favorables à d'autres points de vue. Sur le Rand, le bois est rare; depuis quelques années, de récentes plantations d'eucalyptus et autres essences prospèrent merveilleusement, mais, au commencement, on aurait pu se trouver fort embarrassé par l'absence de matériaux pour le boisage des galeries, si, par bonheur, la roche n'était tellement solide, que quelques buttes de place en place suffisent pour maintenir le toit. De plus, ces couches de quartz sont presque complètement imperméables à l'eau, aussi n'y a-t-il presque pas de pompes d'épuisement à établir, d'où économie considérable. Cette absence de sources d'infiltration n'est pas cependant sans présenter de graves inconvénients. L'eau est, en effet, nécessaire pour le broyage des minerais, et surtout pour la cyanuration, sans compter l'alimentation des machines, etc. Or on pourrait ici être induit en erreur, lorsque l'on voit des noms tels que Rietfontein, Modderfontein, Elandsfontein, Randfontein, etc. Vraiment, les fontaines pullulent en ce pays! Hélas! il n'en est rien, et ces « *fontaines* » sont simplement des amas d'eau de pluie retenus par de vastes barrages. Pendant la saison humide et chaude — octobre à mai — les pluies, assez abondantes, s'accumulent dans ces réservoirs et doivent suffire pour toute l'année. Aussi existe-t-il vraiment là-bas une *question de l'eau*. D'après les chiffres de M. de Launay, on comptait à Johannesburg, il y a un an, 2 800 pilons en marche constante, exigeant par jour 25 200 mètres cubes d'eau. Six mois de sécheresse continue exigent donc une provision de plus de 4 millions de mètres cubes d'eau. Or on prévoyait alors que le nombre

des pilons atteindrait 8 000 dans cinq ou six ans; on voit dans quelle proportion il faudra augmenter les retenues artificielles. Et si une sécheresse survient! C'est là un point noir, et il est intéressant de signaler, en passant, une des tentatives faites pour conjurer en partie ce péril. On a proposé de faire le broyage à sec, dans des cylindres fermés de façon à éviter les nuages de poussière; les premiers essais ne semblent pas très heureux; mais il est possible que la cause de cet insuccès soit accidentelle, tenant à quelque vice de construction de la nouvelle machinerie employée; toute l'eau du broyage serait ainsi économisée, et les poussières seraient immédiatement conduites dans le bain de cyanure, en supprimant l'amalgamation.

L'eau n'est pas tout; pour faire marcher les machines, le combustible est nécessaire; or le bois, avons-nous dit, était pratiquement absent. C'eût encore été là une grosse question, lorsque, tout à coup, l'on découvrit des mines de charbon de terre dans le pays même, à quelques mètres audessous du sol. Ce charbon, il est vrai, n'est pas de première qualité, il donne cependant des résultats très convenables, et la facilité extrême de l'exploitation permettrait de l'avoir à très bon compte, si, malheureusement, la Compagnie qui possède ces mines n'avait jugé bon d'en grever le transport de frais excessifs, dont bénéficie d'ailleurs, pour une grande part, le gouvernement du Transvaal. Ces frais de transport sont trois ou quatre fois plus élevés qu'en France. Ces droits, ainsi que toutes les redevances pour explorations de terrain, sondages, etc., ont mis les finances transvaaliennes dans un état de prospérité inouï jusqu'alors; mais il serait peut-être prudent de ne pas abuser de la situation, si l'on ne veut fournir des prétextes à des réclamations qui peuvent arriver à prendre des formes tragiques.

Cependant le minerai ne s'abat pas tout seul, il faut des bras pour cet ouvrage; et voici que surgit encore une question, celle du personnel. Ce n'est ni la moins vitale pour l'avenir des mines, ni la moins intéressante pour ceux qui savent encore distinguer un homme d'une machine. On rencontre au Transvaal trois catégories d'hommes : les Boers, vrais

maîtres du pays, les *uitlanders*, c'est-à-dire étrangers, et les nègres. Les premiers sont les descendants des colons hollandais, qui s'établirent au Cap à partir de 1652, et des calvinistes français, qui s'exilèrent lors de la révocation de l'édit de Nantes. Cette race est remarquable par son esprit d'indépendance. Dès que la Compagnie hollandaise voulut réglementer la colonie, beaucoup de Boers quittèrent le Cap et remontèrent vers le nord pour échapper au réseau de conventions et de lois qui caractérisent les sociétés organisées. L'Angleterre ayant trouvé utile de prendre pour elle, en 1796, la colonie du Cap, qui appartenait aux Pays-Bas, chercha à dompter les anciens colons ; ceux-ci émigrèrent en masse et constituèrent l'État d'Orange en 1834. Mais bientôt l'Océan britannique commençait à submerger de plus en plus l'Afrique australe, les Anglais poursuivaient les Boers et s'appropriaient l'État d'Orange en 1848, d'où nouvelle émigration et fondation du Transvaal, dont l'indépendance fut reconnue, en 1852, par les Anglais. Ceux-ci se décidèrent aussi peu après à quitter l'Orange, qui ne rapportait rien, et lui concédèrent même l'autonomie en 1854. Telle est l'origine de ces deux États libres. Il n'est d'ailleurs que juste de dire que l'un des motifs qui rendaient les Boers si impatients de tout joug était, dit-on, leur volonté, bien arrêtée, de continuer à pratiquer l'esclavage.

Depuis lors, diverses attaques ont été dirigées contre le Transvaal; elles ont échoué, mais il est résulté de tout cela, entre le Boer et l'Anglais, un antagonisme qui trouve un nouvel aliment dans la situation réciproque résultant de l'exploitation des mines. Les 70 000 Boers disséminés dans le Transvaal, dont la superficie (292 000 kilomètres carrés) est un peu supérieure à celle de l'Italie (286 588) laissaient dormir en paix les richesses ignorées au-dessus desquelles ils faisaient paître leurs troupeaux, et les 700 000 nègres établis plus au nord dans la chaude vallée du Limpopo songeaient encore bien moins à les exploiter. Or voici que, depuis dix ans à peine, plus de 100 000 étrangers, Anglais pour le plus grand nombre (15 000 Allemands, 500 Français), viennent s'installer, fouiller le sol, fonder une cité, laissant bien loin derrière elle la petite capitale, quelque peu pratriarcale, où

réside le vieux président Paul Krüger. D'inévitables conflits devaient surgir de là. Assurément, la législation et l'administration transvaaliennes n'étaient point l'idéal; mais ces défauts ne donnaient pas aux mécontents le droit de comploter, sous couleur de réformes, une véritable révolution. Les Boers ont eu la chance de pouvoir réprimer à temps le mal; après tout, à quelque chose malheur est bon, et, depuis lors, plusieurs réformes ont été décrétées. Signalons, entre autres, d'après les journaux, l'abolition de l'odieuse loi qui interdisait aux catholiques l'accès des charges publiques.

Mais si les relations entre ce que j'appellerai les hautes classes sont un peu tendues, la question plus palpitante est celle qui concerne les ouvriers mineurs, moins bien armés pour triompher dans la lutte pour la vie, surtout si les classes civilisées oublient leur devoir. Ces mineurs sont, pour l'immense majorité, des nègres, au nombre de 60 000 environ, venant principalement de la côte est, depuis Inhambane jusqu'à Delagoa bay — les travailleurs blancs ne dépassent guère cinq ou six mille — et cela, en se bornant aux mines du Witwatersrand, car si l'on comptait tous les travailleurs noirs employés dans le pays, on arriverait au chiffre de 200 000. Ces nègres ne viennent aucunement là pour le plaisir d'abattre des conglomérats, comme bien l'on pense ; la plupart d'entre eux encore jeunes, de dix-huit à vingt-cinq ans, se proposent pour unique but de gagner assez d'argent pour acheter des bœufs qui leur serviront à acquérir une ou plusieurs femmes. Or, au bout de cinq ou six mois ils ont généralement ce qu'il leur faut; aussi l'instabilité du personnel est-elle à son comble. Impossible, en règle générale, de retenir un nègre plus de six mois. Non seulement cela, mais il est reçu qu'un nègre creuse un trou de mine par jour, deux si le terrain est tendre, une fois cette tâche accomplie il quitte la mine et rien ne l'y ferait rentrer. Puis, lorsque les froids se font sentir sur les hauteurs du Rand, les ouvriers noirs quittent subitement le pays sans que rien puisse les arrêter et s'en vont vers le nord dans la région plus basse et plus chaude pour se chauffer au soleil.

Les moralistes à rebours n'ont pas manqué de chercher

des expédients pour s'efforcer de parer à ces difficultés. « Des gens pratiques, nous dit M. de Launay, ont discuté très gravement, à ce propos, pour savoir s'il y avait intérêt ou non pour les mines à ce que les noirs deviennent monogames. S'ils ne pouvaient épouser qu'une femme, il est certain qu'ils seraient obligés de travailler un peu pour vivre, mais il est fort peu probable qu'ils viendraient le faire aux mines, puisque leur but actuel en s'y rendant est précisément de pouvoir acheter plusieurs femmes. D'autres philanthropes, encore plus pratiques, ont compris, sans le dire très haut, que le vrai moyen de faciliter le recrutement de la main d'œuvre noire, était de procurer aux Cafres la jouissance du whisky et du brandy et d'en créer chez eux le besoin[1]. » En les excitant ainsi à cette funeste passion on les amène à dépenser leur salaire et par suite ils mettent plus longtemps à réunir la somme nécessaire pour se procurer un nombre d'épouses suffisant pour leur éviter tout travail. « On peut se demander, dit encore M. de Launay, si ces tentatives (dont on ne parle pas dans les petits livres vertueux inspirés par *la Case de l'Oncle Tom*) réussiront aussi bien en Afrique du sud qu'en Amérique, où l'on est arrivé à supprimer les Peaux-Rouges par l'alcool, et qu'en Asie, où l'on élimine un nombre croissant de jaunes par l'opium. Ces principes, si fâcheux qu'ils puissent paraître aux yeux d'une morale arriérée, ne sont, en tout cas, que l'application logique des idées de deux grands philosophes britanniques, Darwin et Herbert Spencer : en ce monde, les faibles n'ont rien à faire et l'intérêt de tous est de les voir disparaître. Gloire aux forts, le royaume de la terre est à eux !

« C'est là d'ailleurs s'occuper d'un côté de la question bon à laisser dans les livres : en pratique, la seule chose qui importe est de savoir si l'on aura assez de noirs pour extraire rapidement l'or contenu dans la terre[2]. »

Assurément, il ne faut pas généraliser, ni rendre responsables de ces infamies toutes les compagnies du Rand, et celles où les travailleurs sont bien traités ne sont jamais à court d'ouvriers. Le gouvernement du Transvaal, bien que peu sus-

1. Page 76, note.
2. Page 92.

pect de tendresse pour les nègres, semble même s'être ému des procédés corrupteurs signalés plus haut et les journaux nous ont appris que les chambres ont voté la réglementation, et à bref délai l'interdiction de la vente des alcools aux noirs.

Il va sans dire, pour toucher encore une autre plaie, que les engagements de bien des travailleurs ont toutes les apparences d'une vraie traite d'esclaves ; mais les Boers ne comprendront peut-être pas aussi facilement sur ce point les exigences de l'humanité. Actuellement cette question de la main d'œuvre a pris un caractère de plus en plus aigu, et bien des mines sont même en souffrance. Il y aurait deux solutions à cette crise : la première serait de favoriser l'immigration des ouvriers blancs, le climat est extrêmement sain, il ressemble assez à celui de Nice, et l'on aurait une garantie de stabilité que ne peut fournir la population noire toujours mobile et capricieuse. Il y aurait encore un autre moyen, ce serait de s'adresser aux Chinois qui travaillent presque pour rien. Y viendra-t-on ? Jusqu'à présent le gouvernement du Transvaal a tout fait pour rendre difficile l'accès du territoire à cette race envahissante par en bas, comme l'Anglais l'est par en haut. Chaque Chinois est frappé d'un impôt de 250 francs par tête à son entrée dans le pays, ce qui, joint aux frais du voyage, ne favorise pas la venue des ouvriers jaunes.

Une conclusion s'imposait à M. de Launay ; son dernier chapitre y est consacré sous le titre : *Le présent et l'avenir du Witwatersrand.*

Une chose semble tout d'abord certaine : les sédiments aurifères du Rand constituent le plus colossal dépôt d'or sur lequel l'homme ait encore mis la main. Pas d'illusion ni d'erreur possible sur ce point. A combien peut-on estimer la totalité de ces trésors ? La réponse est bien délicate, pour ne pas dire impossible. Il faut d'abord se restreindre à la portion qui sera exploitable c'est-à-dire au grand maximum jusqu'à 1 200 mètres de profondeur ; bornons-nous aussi à considérer la portion principale des mines situées au pied de Johannesburg sur une longueur de 40 kilomètres ; admettons

enfin que l'on abat en moyenne une épaisseur de minerai de 1 mètre 50 et que la teneur moyenne est de 15 grammes d'or à la tonne, on arrive alors au chiffre de 17 milliards à extraire. Ce chiffre ne représente, dit M. de Launay, qu'une très grossière approximation ; il avoue n'y ajouter lui-même qu'une confiance très minime, néanmoins cela peut donner des choses une idée qui ne doit pas être exagérée, surtout si l'on songe que nous avons négligé, même dans le Rand, une portion considérable du développement des exploitations minières. Les travaux sont d'ailleurs poussés, règle générale, de façon à épuiser la mine en vingt-cinq ans environ. Que deviendra Johannesburg alors ? Que sera le Transvaal à cette époque ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Je n'ai pas besoin de dire, je suppose, que je n'ai aucunement l'intention de faire une réclame, même indirecte, en faveur des mines d'or de l'Afrique australe. Je crois utile cependant de citer ici l'opinion de M. de Launay, cette opinion est loin d'être défavorable, on va le voir, mais elle est encore plus loin d'être absolue.

M. de Launay commence en effet par des réserves d'une extrême sagesse, et dont on ne saurait trop recommander la méditation aux intéressés.

« Il est avant tout, dit-il, un point sur lequel nous considérons comme très essentiel d'insister, pour qu'on ne puisse pas tirer de nos appréciations une conclusion contraire à notre pensée, c'est qu'une affaire de mines quelconque constitue, par sa nature même, un placement toujours plus ou moins aléatoire et à fonds perdus, un *placement de luxe*, dont le capital doit toujours disparaître assez rapidement avec l'épuisement de la mine et dont le revenu est, pour une infinité de causes, toujours exposé à manquer.

« Une entreprise de mines est, en outre, une affaire industrielle, chanceuse et délicate à apprécier, à laquelle on ne devrait rationnellement s'intéresser qu'en sachant au moins de quoi il s'agit, et en ayant le moyen de suivre ce qui se passe. »

Combien de déceptions auraient été évitées par l'intelligence de ces sages conseils ! Après quelques autres observations accessoires, M. de Launay ajoute :

« Ces réserves faites, nous estimons que le Witwatersrand présente dans l'ensemble, par le développement actuel de ses travaux sur toute une longue zone de plus de 50 kilomètres, par la reconnaissance déjà très avancée de ses gisements, par la continuité approximative des minerais, par la facilité des traitements, surtout par le groupement et la cohésion de tant d'entreprises diverses qui, n'ayant pas à lutter pour la vente de leurs produits, s'apportent un concours réciproque et par les conditions économiques qui en résultent (chemins de fer, exploitation de houille, grande ville avec toutes ses ressources, etc...), un caractère de sécurité relative et une possibilité de prévoir, dans une certaine mesure, les bénéfices futurs qui représentent un fait remarquable en industrie minière [1]. »

Il est un point sur lequel M. de Launay émet un vœu. Beaucoup de petits rentiers français ont envoyé leur argent dans l'Afrique australe, c'est un fait, et l'on peut certainement dire que leur nombre est beaucoup trop grand. Combien parmi eux qui n'ont point de quoi s'offrir un *placement de luxe*, et qui sont fort loin de remplir les conditions posées par M. de Launay « savoir ce dont il s'agit et avoir le moyen de suivre ce qui se passe » ! Mais ce qui n'est pas moins grave, c'est que ces capitaux se trouvent presque toujours entre les mains d'étrangers, les Français n'étant au Rand qu'une infime minorité. Et c'est cette situation qui motive les paroles suivantes de M. de Launay : « Il serait, à notre avis, très désirable que quelques ingénieurs français fussent mis à la tête de celles des mines du Transvaal où nos compatriotes ont, dès à présent, la majorité, parfois même la presque totalité des actions, et où il est déplorable que nous n'ayons été, jusqu'ici, en aucune façon représentés ; cela ne manquerait pas sans doute d'augmenter la confiance morale que pourraient inspirer en France les résultats publiés sur ces mines, et nous serions fort surpris si la bonne gestion des travaux avait à en souffrir [2]. » Un autre motif réclame aussi la présence des Français au Transvaal, c'est le voisinage de Madagascar et la possibilité de diriger par

1. Pages 490-491.
2. Page 76.

Delagoa bay sur Johannesburg les produits que la grande île ne manquera pas de fournir, une fois qu'elle sera pacifiée. Malheureusement, notre apathie, notre insouciance, nous empêchent trop souvent de développer l'énergie suffisante pour nous emparer des positions qui s'offrent au premier occupant dans ces pays nouveaux. On consentira, et ce sera souvent une grave imprudence, à y envoyer son argent, parce que l'on n'a pas besoin de faire beaucoup d'efforts pour cela ; quant à payer de sa personne, ce qui présenterait en fin de compte moins de dangers, mais qui exigerait qu'on se donnât un peu de mal, c'est ce dont on ne veut pas entendre parler.

Je n'ai fait qu'effleurer quelques-uns des sujets largement traités par M. de Launay; je n'ai rien dit de la législation et de l'organisation de l'industrie minière ; je n'ai pas parlé davantage de la difficile question du mode de formation et de l'âge de ces terrains remarquables. J'invite le lecteur à combler ces lacunes par la lecture de ce bel ouvrage ; si quelques chapitres sont exclusivement techniques, la plus grande partie est absolument accessible à tous ceux qui possèdent quelques connaissances générales.

J. DE JOANNIS.

LE MIRACLE

ET LES GROUPEMENTS HIÉRARCHIQUES DE FORCES [1]

C'est toujours une puissante image que l'on suscite, quand on a prononcé ce grand mot : la Nature. Mais l'image est essentiellement subjective et variable. Suivant les dispositions philosophiques et le tempérament intellectuel de votre auditeur, vous aurez évoqué le sombre fantôme qui hantait les méditations de Spinoza, ou bien cette divinité païenne et sensuelle, objet d'un culte pour le faux enthousiasme et la prétentieuse sensiblerie du dix-huitième siècle, cette Nature qui sous la plume des encyclopédistes conquit ses droits à l'initiale majuscule. Pour le positiviste, ce sera la combinaison mathématique de rouages inconscients qui accomplissent en grinçant leur tâche mécanique; pour l'évolutioniste spencérien, la nébuleuse qui se fait et se défait, l'immense océan de l'Intégration et de la Désintégration, sans cesse construisant de nouveaux rivages avec les débris sablonneux arrachés à la côte voisine. C'est la froide, l'impersonnelle Nature : elle poursuit son œuvre implacable, alternant ses destructions et ses constructions, passant toujours impassible entre des tombes et des berceaux, insouciante de nos larmes, de nos espoirs et de nos prières.

Pour toute une école, elle suffit à remplacer le Dieu des anciens jours.

Et pourtant, sur cette scène désolée, l'homme est-il le seul être personnel? Le seul doué d'une activité consciente? Y a-t-il vraiment des interventions spéciales de la Divinité? ou du moins de créatures intermédiaires, esprits bienfaisants, ou démons? Ces interventions, sont-elles même possibles? concevables?

Le chrétien convaincu croit à leur réalité : il les appelle des miracles.

1. Conférence donnée à l'Institut catholique de Paris.

Mais, pour une foule d'âmes où la Foi s'est faite rare et vacillante, — j'allais dire nulle, — la croyance à l'intervention miraculeuse s'est conséquemment affaiblie. Tout au plus, on veut bien accorder une vague croyance à d'invisibles témoins, puissances mystérieuses, dominatrices de l'*au-delà*. Par moments l'homme s'inquiète de leur présence, comme le navigateur en marche vers une côte inconnue s'inquiète des feux intermittents qui percent l'épaisseur des brumes.

Le néo-mysticisme contemporain nous ramène à de semblables préoccupations. Il a discrédité, ou du moins atténué le fétichisme superstitieux du dix-huitième siècle, ruiné sa conception étroite des lois de la Nature. Le souffle d'un dynamisme spiritualiste est venu rajeunir la science, et pratiquer une trouée lumineuse dans les formules embroussaillées du mécanisme rigide.

On admet donc plus facilement *l'intervention de forces supérieures venant modifier le jeu des forces inférieures*. On reconnaît que le cours des phénomènes peut être ainsi altéré ou compliqué. Mais, le principe une fois établi, on le perd de vue dans ses applications. Examinez attentivement les controverses relatives à des faits miraculeux : elles révèlent presque toujours l'inintelligence de cette donnée si générale et si féconde : l'association et la hiérarchie des forces. Tantôt on revient à la vieille conception de l'immutabilité des lois, telle que l'exposait le dix-huitième siècle, et on semble ignorer tous les travaux modernes qui l'ont battue en brèche ; tantôt on refuse d'admettre le caractère miraculeux d'un fait parce que l'analyse y découvre certains éléments scientifiquement expliqués. Ce dernier sophisme nous paraît le plus criant et le plus déconcertant : il se produit à propos de la guérison d'une plaie, où le sceptique croit triompher en notant le jeu de forces purement physiologiques ou chimiques, ou bien à propos de faits préternaturels, offrant avec les faits de l'ordre naturel (hypnotisme, catalepsie, extase...) de nombreuses et d'inévitables analogies.

I

Tous ces malentendus tiennent à des notions scientifiques incomplètes et à des conceptions philosophiques fausses, touchant ce qu'on peut appeler l'*ordre naturel des synthèses dynamiques*.

Et tout d'abord, que faut-il entendre par *ordre de la nature ?*

Les expressions si usitées « ordre de la nature... lois de la nature » ne doivent point nous faire songer uniquement à ces *successions de phénomènes complexes* dont la belle ordonnance rend le spectacle de l'univers si intéressant pour le savant, le philosophe et le poète : « La succession des jours et des nuits, des saisons, des années, les phases diverses de la vie végétale et de la vie animale, la naissance, la croissance et la mort; l'harmonie des règnes et des espèces... sont des exemples généraux de l'ordonnance dont nous voulons parler ici. On a donné le nom de loi à ces successions diverses de phénomènes ordonnés; on dit la loi de la succession du jour et de la nuit, la loi de la succession des saisons, la loi des produits végétaux, la loi des naissances, etc... Mais le sens du mot perd ici sa rigueur, comme un instant de réflexion le démontre[1]. »

Il existe certainement dans cet univers visible, un enchaînement régulier de phénomènes scientifiquement constaté, avoué de tous. Mais en reconnaître l'existence d'une manière quelconque ne saurait suffire à la question présente. Il est souverainement important de subordonner cet enchaînement à un point de vue supérieur : l'existence *des groupements définis où sont engagées les forces*, *groupements corrélatifs à des lois définies*, et soumis à certaines conditions de hiérarchie et de dépendance. Là se rencontre précisément le caractère hypothétique et limité des lois physiques. Faute d'avoir compris la valeur de ces groupements, de les avoir étudiés sur le vif au moyen d'exemples concrets, on en vient à se faire de la *loi physique* une notion radicalement fausse,

1. P. de Bonniot, *le Miracle et ses contrefaçons*, p. 12.

et à l'envisager comme *une formule* représentant la *succession habituelle des phénomènes*, *exigeant par conséquent leur suite nécessaire et invariable*.

Ce n'est donc pas la succession habituelle des phénomènes complexes que nous voulons envisager ici. Bien plus, nous allons voir que la *constance de la loi* est essentiellement distincte de la *constance du phénomène*, et nous tâcherons de mettre en relief ce principe général : *Quand une force étrangère intervient dans la production d'un phénomène pour en modifier le cours, cette intervention ne suppose pas nécessairement la suppression des lois particulières précédemment en exercice.* Poser et expliquer ce principe, ce sera par le fait critiquer une définition du miracle trop souvent employée : « Le miracle est une dérogation aux lois de la nature. »

Après avoir établi cet important principe dans le domaine de la physique pure, et en partant de la notion très nette des lois physico-mathématiques, nous en poursuivrons l'application sur le domaine de la physiologie et jusque dans la sphère du préternaturel, montrant que l'activité divine peut fort bien se concilier avec certaines manifestations absolument normales des forces physiques, en jeu dans un fait miraculeux.

L'immutabilité qu'on prête aux lois de la nature n'est qu'une *immutabilité relative :* ce n'est point l'immutabilité absolue d'un *phénomène* constant, mais l'immutabilité d'une *formule* qui subsiste et régit les mille *variations du phénomène*.

Aussi les physiciens nous disent qu'une loi est *un rapport constant entre des quantités variables*[1]. Cette définition peut s'éclaircir facilement, tout d'abord par des exemples très simples. En physique mécanique, c'est un *rapport* entre la vitesse d'un projectile et la chaleur que développe sa percussion sur la cible. En optique, c'est un *rapport* entre l'angle d'incidence et l'angle de réfraction du rayon lumineux. En chimie, c'est un *rapport* entre les poids de charbon et d'oxygène, d'où résulte l'acide carbonique.

Dans ces divers exemples, le rapport constant doit être

1. Jamin et Bouty, *Traité de Physique*, init.

considéré comme une loi parce que *sa constance persiste sous la variation des phénomènes* : c'est-à-dire lorsque varient la vitesse du projectile, l'angle d'incidence, ou le poids de la substance chimique.

Voilà ce qu'on doit entendre par une loi, voilà le véritable sens de *son immutabilité*, *qui n'est nullement l'immutabilité du phénomène*.

Aussi, dans le jeu d'une machine à vapeur, tandis que toutes les pièces sont dans un va-et-vient continuel; tandis que nous constatons une incessante variation des phénomènes physiques, — chaleur, compression de la vapeur, volume qu'elle occupe, — éléments d'un *groupement* bien défini; tandis que tout change, position des organes métalliques, et valeur numérique des éléments physiques qui entrent en jeu — dans cette instabilité absolue, une chose demeure fixe : la Loi, ou les Lois.

Car on peut en considérer plusieurs : on peut envisager une loi mécanique reliant les diverses pièces métalliques, aussi bien qu'une loi physique, reliant entre eux des éléments solidaires : chaleur, compression, volume.

De même que la position d'une pièce métallique est déterminée par l'ensemble, de même la valeur d'un élément physique (chaleur, par exemple), est déterminée, ou pour ainsi dire conditionnée par les diverses valeurs constitutives du groupement. Et cette détermination — cette relation, qui est la loi — demeure essentiellement la même lorsque varient tous les éléments.

En un mot, entre le phénomène et la loi, nous trouvons cette opposition essentielle : le phénomène est variable et la loi est constante.

Si l'on veut un autre exemple : la pesanteur est très diverse aux différents points du globe; ou, plus exactement, son *effet* est très variable. Nous avons affaire à un phénomène essentiellement changeant, et cependant sa cause : la loi de la pesanteur, est toujours la même. La variation se produit seulement entre les termes corrélatifs : distance au centre de la terre et intensité d'attraction.

Bien plus, le phénomène peut être complètement supprimé, tandis que la loi demeure : c'est ainsi que la loi de la

pesanteur subsiste quand une cause quelconque annule son effet, comme on peut le voir lorsque ma volonté libre intervient pour suspendre la chute d'une pierre.

Résumons ces explications :

Premièrement, l'ordre de la nature s'offre aux constatations du savant sous forme de *groupements définis ;*

Deuxièmement, dans chacun de ces groupements, *les forces naturelles* sont les éléments matériels du groupement ; *la loi* est l'élément constitutif, caractéristique et formel du groupement ;

Troisièmement, *la loi* est absolument distincte du *phénomène* qui en résulte.

Cette distinction du phénomène et de la loi nous permet, dès à présent, de lever une équivoque fâcheuse entretenue par cette formule : *Le miracle est une dérogation aux lois de la nature.* D'excellents théologiens ont jugé, non sans raison, cette définition embarrassante, compromettante, sinon fausse[1]. Pourquoi ?

Cette formule ne peut être admise qu'à la faveur d'une confusion fréquente entre la loi et le phénomène qui résulte de la loi.

Étant donné un groupement de deux, trois activités, ou plus ; — à ce groupement, qui était soumis à une loi, nous superposons un nouvel élément : le phénomène résultant sera modifié. Est-ce à dire qu'il y ait dérogation à la loi ? Oui, si l'on veut, il y a *dérogation matérielle*, en ce sens que le groupement, *matière* de la loi précédente n'est plus le même. Mais, en un sens également très vrai, le groupement s'étant compliqué, la même loi subsiste, n'est point annulée dans ses tendances, bien qu'elle comporte l'apparition d'un phénomène nouveau.

Voici un exemple très simple ; il nous est fourni par un groupe de deux éléments : un soleil et une planète. Suivant la loi de Képler la planète doit décrire une ellipse *parfaitement régulière* autour du soleil foyer. L'ellipse est le phéno-

1. Voir le P. de Bonniot, *op. cit.*, c. I. Nous pensons, au cours de cet article reproduire fidèlement la pensée de l'éminent et regretté philosophe. Voir aussi le très clair et très vivant opuscule de M. Gondal, *le Miracle.*

mène ; mais elle peut être altérée sans qu'il y ait dérogation formelle de la loi.

Il suffit de la présence d'un troisième élément ajoutant son influence perturbatrice : alors l'ellipse est sensiblement déformée ; on peut dire que la loi de Képler s'exerce encore ; mais le phénomène a été modifié.

Nous pourrions de même considérer un groupement de trois éléments qui fonctionne suivant une certaine loi ; — que ce soient trois atomes ou trois astres décrivant leurs trajectoires, peu importe.

J'altère le groupement par l'adjonction d'un quatrième élément ; qu'arrivera-t-il ? Nouveau groupement, nouvelle loi plus compliquée que la précédente ; pourtant on ne peut dire que ce soit une *dérogation formelle* à cette précédente loi. Car celle-ci se retrouve, subsiste dans la complication d'un groupement plus extensif et d'ordre supérieur.

Que ce soit en astronomie, que ce soit en chimie, ces considérations sont d'une application continuelle. Sans cesse nous voyons les groupements s'altérer et les phénomènes se modifier par l'adjonction de nouveaux éléments. Dans tous ces exemples, le nouvel élément ou force modificatrice n'offre aucun caractère de supériorité hiérarchique en vertu duquel il semble supérieur au groupement modifié. C'est un nouvel astre dont l'action vient compliquer un groupe astronomique ; c'est un nouvel élément physique — une nouvelle variable — qui s'introduit dans une formule de thermodynamique ; c'est encore une nouvelle molécule qui vient modifier le sens de certaines réactions chimiques et la nature de leurs produits.

Mais nous pouvons supposer que la force modificatrice (disons simplement *élément* modificateur, si nous voulons éviter d'effaroucher un moniste) comporte des caractères spéciaux ; le métaphysicien pourra reconnaître en ce nouvel élément un titre supérieur. Il sera toujours vrai que dans le nouveau groupement plus complexe, dans la production d'un phénomène plus spécial, — soit par exemple le phénomène vital, — les lois du groupement inférieur conserveront une persistance virtuelle.

Si donc nous avons affaire à un groupement de molécules

chimiques : carbone, oxygène et hydrogène ; si à ce groupement défini vient se superposer une nouvelle force, la force directrice attribuée à l'influence du principe vivant ; si à ce groupement chimique ainsi dominé par la vie nous appliquons les considérations précédentes, nous aurons le secret de cette contradiction, en apparence paradoxale : engagée dans un corps vivant, et soumise à son influence directrice, *une combinaison chimique conserve néanmoins ses lois spéciales ;* elle les conserve persistantes, bien que modifiées dans la résultante phénoménale.

Nous avons suffisamment mis en lumière notre principe général : *l'immutabilité des lois de la nature n'est qu'une immutabilité relative;* et nous avons suffisamment insisté, croyons-nous, sur la possibilité de *groupements plus compliqués où persistent virtuellement*, bien que modifiées, *les lois relatives aux groupements plus simples.*

Cette considération aura son importance dans la question du miracle ; puisque bien souvent[1] l'activité divine vient simplement se superposer à l'activité des forces inférieures, à la manière d'une force directrice, hiérarchiquement supérieure. C'est ainsi que certaines lois de la vie peuvent subsister au cours de la guérison miraculeuse d'une plaie, de la réparation d'un tissu. C'est encore ainsi que certaines lois de l'activité nerveuse peuvent subsister dans les manifestations de l'état prophétique et extatique. On aura prévenu bien des objections superficielles, on saura dissiper des préjugés vulgaires, si, en vertu des principes précédents, on admet que l'imagination et la sensibilité puissent suivre des lois communes au cours naturel de certains phénomènes caractéristiques de la névrose, comme au cours de certains faits merveilleux appartenant au domaine du préternaturel.

Si tel est l'enseignement de sérieux théologiens et de savants apologistes, on voit tout l'intérêt qui s'attache à ces groupements ou synthèses d'activités. On voit aussi que l'ordre de la nature, rationnellement étudié au point de vue de la question présente, n'est pas simplement une succession de phénomènes décrite d'après leur enchaînement habituel,

1. Nous ne disons pas « toujours ».

mais que, dans cet ordre, nous devons envisager quelque chose de plus : la complexité des groupements et la permanence virtuelle des lois. On voit que ces dernières subsistent, lors même qu'elles semblent s'annuler sous la hiérarchie des activités diverses.

II

Nous pouvons donc sortir des généralités philosophiques où nous sommes restés jusqu'ici, et nous attacher à deux applications. La première sera prise dans l'ordre des phénomènes vitaux; la seconde, dans l'ordre des phénomènes d'imagination. Nous aurons ainsi rassemblé les éléments de solution en vue d'une double difficulté, formulée comme il suit par nos adversaires :

1° « Dans les soi-disant *guérisons miraculeuses*, opérées par voie de cicatrisation, on trouve des traces irrécusables d'activités naturelles, chimiques ou physiologiques. Donc les guérisons elles-mêmes appartiennent à l'ordre naturel ;

2° « Dans les soi-disant *extases* ou *visions préternaturelles*, on constate des faits étranges, mais pourtant familiers à tous ceux qui connaissent la puissance de l'organisme, et la complication des phénomènes d'imagination. Donc, l'hypothèse préternaturelle n'est pas nécessaire. »

Nous allons répondre à ce double chef de difficulté.

Commençons par le domaine de la *vie plastique ;* rendons-nous compte des conditions suivant lesquelles se forment les tissus vivants, conditions identiques d'ailleurs à celles de leur reconstitution après une lésion accidentelle.

L'atome chimique est, aux yeux de la science, l'élément ultime de la matière vivante. Seulement, entre l'individualité isolée de cet atome et la structure complexe du vivant, la science envisage des synthèses intermédiaires. Ainsi que dans une grande ville, les agglomérations partielles constituent des cités, ainsi dans le corps vivant, des synthèses intermédiaires s'échelonnent entre l'élément atomique et la totalité de l'organisme.

De la synthèse des atomes résultent ces édifices compliqués que nous révèle la chimie organique : corps gras, prin-

cipes constitutifs des huiles et des essences végétales, principes immédiats des tissus animaux.

Et ces édifices deviennent eux-mêmes des éléments pour une synthèse plus haute : à l'heure solennelle où s'opère l'évolution du germe, elle les élabore, elle les répartit, et les utilise dans la construction synthétique d'un organisme spécial.

Et l'assemblage synthétique des organismes constitue l'être vivant.

Comme il n'y a rien de plus esthétique parmi la variété des harmonies Providentielles, aussi rien n'est plus philosophique, plus fécond en conséquences que l'étude de cette merveilleuse évolution, où nous voyons s'exercer *les activités inférieures*, chacune *suivant* sa loi, *mais sous la dépendance d'une puissante hiérarchie.*

Voyez ce petit germe, ce gland tombé du chêne : humble semence qui attend les fécondes influences du soleil et de la nature. C'est bien peu de chose ; mais cet atome a les promesses de vie : il va les faire valoir.

Sa texture est d'abord homogène : elle n'est pas même une miniature de l'être futur. Car, la science s'est prononcée sur ce point : le germe ne se développe point par de simples additions extérieures. Ce n'est pas une construction dont les frêles cloisons seraient petit à petit renforcées, épaissies, dont les microscopiques compartiments seraient élargis par une sorte de poussée intérieure et de dilatation progressive. Non ! aucune trace de divisions primitives : les compartiments, les grandes lignes même de l'architecture n'existent pas.

Où est l'architecte ? il est là, invisible, caché parmi les matériaux de son œuvre future. C'est le germe lui-même.

Le voici à l'œuvre. Il répartit les matériaux, chacun dans sa direction propre ; il distribue ici le carbone, là l'oxygène... Utilisant tous ces éléments de construction, il ébauche le dessin des organes ; il dégage l'hétérogène de l'homogène ; il fait sortir de la primitive indétermination un édifice compliqué dans ses détails, harmonieux dans son ensemble. Et par la vertu de ce groupement synthétique, par le travail sourd, l'active énergie de cet architecte microscopique, un être vivant est apparu dans le monde !

Pour peindre cette évolution initiale de l'être vivant, Cl. Bernard use d'un mot, discutable pour l'exactitude, mais avantageux par sa concision pittoresque : il fait intervenir une *idée directrice*, c'est-à-dire un principe donnant à l'évolution du germe sa forme générale, tout en laissant les activités élémentaires et inférieures s'exercer suivant leurs propres formules : « Ce qui caractérise la machine vivante, ce n'est pas la nature de ses propriétés physico-chimiques, si complexes qu'elles soient, mais bien la création de cette machine qui se développe sous nos yeux dans des conditions qui lui sont propres et d'après une idée définie qui exprime la nature de l'être vivant et l'essence même de la vie. Ce qui est essentiellement du domaine de la vie, et ce qui n'appartient ni à la physique ni à la chimie, ni à rien autre chose, c'est l'idée directrice de cette évolution vitale. Dans tout germe vivant il y a une idée directrice qui se développe et se manifeste par l'organisation. Pendant toute sa durée, l'être vivant reste sous l'influence de cette même force vitale créatrice, et la mort arrive lorsqu'elle ne peut plus se réaliser. Ici comme partout, tout dérive de l'idée qui elle seule crée et dirige. » (*Introduction à l'Étude de la Médecine expérimentale*, p. 163.)

Ainsi la formation primitive est une synthèse, et cette synthèse est la réalisation d'une idée. Peut-être est-ce la même pensée que cherchait à rendre M. Sully-Prudhomme, lorsqu'il nous dit de la matière :

> Elle est à l'idéal de telle sorte unie
> Qu'on y sent travailler l'esprit :
> Non comme un modeleur dont court le pouce agile,
> Mais comme le modèle éveillé dans l'argile,
> Et qui lui-même la pétrit.

Mais si cette idée est justement appelée *directrice*, c'est qu'elle dirige certaines activités, c'est par conséquent qu'*elle les suppose s'exerçant suivant les lois physico-chimiques qui leur sont propres*.

Ainsi la force dite *vitale* vient *se superposer* à ces lois et domine le cours des phénomènes moléculaires. Les choses se passent de la sorte non seulement dans l'édification ini-

tiale, mais dans la conservation de l'organisme, dans l'incessant apport et la continuelle utilisation des matériaux qui réparent ses pertes quotidiennes, ou même dans le travail de régénération plus intense, dans l'intervention renouvelée de l'idée directrice, en présence d'une reconstitution nécessaire.

Voilà bien ce que nous avions annoncé : autonomie partielle des activités inférieures. Elles sont dépendantes, mais elles ne sont pas annulées. Les lois qui président aux combinaisons chimiques, à la chaleur de combinaison, les lois de dissolution des solides et des gaz dans les liquides, en un mot tous les faits partiels subsistent dans le grand fait de plasticité de l'organisme : seulement à l'état de faits subordonnés et d'activités instrumentales [1].

S'il en est ainsi des forces physico-chimiques à l'égard du principe vital, en sera-t-il autrement des diverses manifestations du principe vital, des diverses propriétés de l'organisme, dans l'hypothèse d'une force plus élevée venant les diriger, et, tout en les modifiant, les utiliser en vue d'un effet supérieur au cours ordinaire de leur activité. Cette propriété de l'idée directrice présidant à la construction de l'organisme, à son entretien, à sa restauration partielle, est-il nécessaire qu'elle soit annulée au cours de la reconstitution d'un tissu et de la cicatrisation d'une plaie ?

Le bon sens et la tradition théologique nous disent que Dieu ne s'est pas interdit le concours instrumental des causes secondes. Jusque dans la guérison d'une plaie, nous pouvons reconnaître ce que le physiologiste appelle parfois la *nature médicatrice*. Le pouvoir plastique qui reproduit l'être vivant suivant son type et son moule primitif peut tout à la fois être miraculeux et contenir des traces de l'activité naturelle.

Ainsi, qu'on cesse de s'étonner de certains caractères secondaires, qui trahissent, dit-on, le caractère naturel d'une guérison. Ces effets secondaires n'ont rien qui nous embarrasse, *pourvu que le fait miraculeux soit sérieusement établi*

1. Inutile de rappeler aux familiers de la métaphysique scolastique tout ce que doit leur dire ce terme : *activités instrumentales*. Nous ne l'avons point écrit sans dessein.

par ailleurs. Que la cicatrisation soit progressive en certains points; qu'elle laisse après elle toutes les traces de soudure plus ou moins parfaite, ordinairement consécutives aux cicatrisations d'ordre naturel; que certains restes de débilité s'accusent encore; que l'usage d'un membre ne soit pas rendu de prime abord dans son plein et entier exercice, qu'est-ce que tout cela prouve, sinon le rôle joué dans toute guérison par des activités naturelles subordonnées à la cause adéquate du fait miraculeux?

III

Nous pouvons quitter le monde de la vie organique et gagner une région supérieure : vie de l'imagination et de la sensibilité.

Bien que supérieure à la vie plastique de l'organisme, c'est encore une *vie :* elle nous offre, par conséquent, le caractère de toute vie : assimilation suivant un type idéal, et synthèse créatrice. De même que les principaux organes de nutrition fournissent à la vie organique ces matériaux qui, lentement élaborés, viennent prendre leur place au sein des tissus, de même les sens extérieurs fournissent à notre activité interne des *images*, éléments et cause matérielle d'une vie plus parfaite, molécules d'un édifice plus voisin de la synthèse idéale.

Ces images sont de nature matérielle : inutile d'insister sur un point hors conteste. Tout récemment, à l'occasion de certaines expériences retentissantes, on a invoqué cette théorie des *images* inhérentes à un organe matériel; on s'est réclamé d'elles, comme ayant un antique droit de cité dans la vieille philosophie catholique[1].

Ces appels au moyen âge sont légitimes et opportuns : la scolastique rajeunie n'a rien à craindre des découvertes récentes, si gênantes pour un spiritualisme déjà vieillot. Il y a longtemps que l'image, ou, comme on disait dans le vieux style, le *phantasme*, est tenue pour une réalité matérielle. Il y a longtemps même que les vénérables docteurs ont admis

1. Voir *la Vérité,* 26 août et 1er septembre, art. de M. A. Loth.

hardiment la possibilité de sa projection extérieure par voie de vibration communiquée au fluide ambiant[1].

Ces images sont les éléments de combinaisons multiples : tantôt associées par une activité réfléchie et volontaire, tantôt livrées aux fantaisies d'un automatisme plus ou moins inconscient, elles constituent l'alphabet de ces mille et une manifestations mystérieuses où s'affirment l'extraordinaire fécondité et le génie créateur de notre faculté imaginative.

Dans cette vie de l'imagination, nous retrouvons encore une synthèse : car nous y trouvons une puissance appelée *créatrice* à meilleur titre que la vie organique. Ici encore, ce sont des matériaux soumis à certaines lois de combinaison et d'évolution. Les images sont des atomes, éléments de construction *phantastique*, aussi bien que les atomes chimiques étaient des éléments de construction vitale. Ils se prêtent assurément à des combinaisons multiples et capricieuses, par là bien différentes du type invariable imposé aux vivants. Néanmoins, ce qui semble caprice est régi par des lois; les images ne s'associent point suivant des rencontres fortuites. Il existe entre elles des connexions nécessaires et des rapports organiques, dont une observation patiente commence à débrouiller le chaos.

Inutile pour notre tâche présente d'élucider ce merveilleux « automatisme psychologique », comme on dit au Collège de France. Ce qui nous importait, c'était, d'une part, de signaler cette tendance à l'association, régie par des lois spéciales ; d'autre part, de retrouver une seconde application de notre principe : permanence de ces lois, quand les combinaisons d'images sont régies par un principe hiérarchiquement plus élevé, intelligence ou volonté.

1. *Saint Thomas. Summa Th.* I, q. 117, a. 3, ad 2m. Le R. P. Portalié (*Études*, avril 1892, page 583) résume ainsi la pensée des Théologiens Mediévaux : « 1° Un phénomène de l'ordre interne et psychique, émotion, image vive, etc... agit puissamment sur tout l'organisme humain au moyen des esprits vitaux, disons de l'influx nerveux ; 2° cet organisme ainsi modifié peut influer à son tour sur un autre, grâce à une action physique transmise par l'intermédiaire de l'air... » — Voir aussi sur cette transmissibilité des images cérébrales, l'hypothèse émise par le R. P. de Bonniot, dès 1879, dans *le Miracle et les sciences médicales,* p. 400.

De même que les forces physico-chimiques conservent leurs lois propres tout en concourant à l'exécution du phénomène vital, de même sous la maîtrise de l'intelligence et de la volonté, *le jeu des images ne laisse pas de conserver sa nature définie, ses modes de combinaisons partiellement automatiques*, grâce à des liaisons qui subsistent et à des influences qui ne cessent de s'exercer.

Voilà un point important, une vérité féconde en conséquences. Jetons un coup d'œil sur ses principales applications. Elles seront variables, suivant que les éléments de l'imagination artistique, ou les matériaux du rêve seront plus ou moins abandonnés à leur activité spontanée, plus ou moins dominés par une direction supérieure.

Si la direction supérieure prévaut absolument, si l'imagination est au service d'une intelligence et d'une volonté maîtresses, alors tous les éléments se disposent suivant une double loi de puissance et d'ordre : vous aurez les créations du génie artistique, dans la plénitude de sa force et de sa maturité.

Si la direction supérieure n'intervient que mollement, par intermittences, à la façon d'un souverain qui règne et ne gouverne pas, si c'est en un mot le travail d'une demi-rêverie, — alors les éléments tendent à se disposer d'eux-mêmes, capricieusement en apparence, mais en réalité, suivant leurs propres lois, celles de l'imagination. Et ainsi, vous aurez à des degrés divers des productions plus ou moins intellectuelles, plus ou moins poétiques ou artistiques, — parfois les incohérentes élucubrations d'un génie sans fermeté, d'une personnalité impuissante à s'affirmer, d'une originalité fausse, tout entière faite de faiblesse et de passivité.

Enfin, si le travail de l'imagination est absolument automatique, dans un sommeil quelconque, naturel ou hypnotique, vous aurez des synthèses partielles, des associations d'images de toutes formes, parfois peu éloignées de la régularité logique : ce seront des édifices de forme et de structure variables, des systèmes de toutes valeurs, depuis les constructions les plus élémentaires, — parfois de courtes chaînettes, composées de deux ou trois anneaux — parfois des associations d'images un peu plus compliquées — jusqu'à

ces rêves si bien coordonnés, si bien systématisés où les images se suivent, s'appellent les unes les autres — où, non contentes de leur association partielle, elles envahissent le champ de l'action, elles suscitent des images de mouvement en harmonie avec les tendances du rêve et les appétits causés par sa représentation — systèmes d'images, de tendances et d'action, d'efforts parfois puissants, où tout l'être animal, toutes les facultés de mouvement et de relation entrent en jeu, — en un mot, où tous les ressorts de la machine se tendent automatiquement, pour atteindre le but convoité dans le rêve !

Nous venons de décrire les synthèses qui s'opèrent au domaine de l'imagination ; nous venons d'affirmer l'existence de lois, qui les régissent. Ces lois, avons-nous dit, s'exercent pleinement dans le domaine du rêve absolu et de l'automatisme indépendant ; leur connaissance constitue la psychophysiologie. Mais on les retrouve encore (bien que le phénomène résultant soit modifié), on les retrouve, disons-nous, lorsque les puissances imaginatives asservies par les facultés supérieures, travaillent pour ces facultés, sous leur direction et leur contrôle.

A plus forte raison, si l'ensemble des forces naturelles est dominé par un élément préternaturel, fût-ce simplement un esprit bon ou mauvais. Dans le système théologique, les sens intérieurs sont le champ d'activité spécial des esprits ; ils peuvent, dans l'ordre de choses actuel, agir sur ce merveilleux instrument de l'imagination, s'en emparer, le posséder, comme le musicien s'empare d'un instrument pour lui faire exprimer tantôt une suave mélodie, tantôt une sonnerie désordonnée.

Quel est alors le rôle de cette activité supérieure ? Il est encore synthétique, puisqu'il utilise des groupements secondaires, et les asservissant à sa conception, les unit dans un groupement plus élevé. L'esprit, bon ou mauvais, quand il s'empare des sens intérieurs, — imagination, instincts, tendances, — le plus souvent se borne à combiner des groupes naturels ; on y retrouvera les lois spéciales à ces groupes d'images et de tendances ; on y retrouvera donc partiellement les faits décrits par le physiologiste et le médecin.

Mais le physiologiste et le médecin auraient tort d'en conclure à l'identité du naturel et du préternaturel. Des éléments communs, des facteurs communs ne suffisent pas pour établir l'identité d'un tout. Autant vaudrait conclure l'identité de deux édifices, parce qu'ils sont construits avec des matériaux de même origine, ou même parce que les détails du plan — couloirs, appartements, escaliers — offrent certaines similitudes de proportionnalité et de connexion.

La hardiesse des philosophes scolastiques en pareille matière, l'étonnante largeur de leurs idées cessera de nous surprendre, si nous admettons cette superposition de l'activité préternaturelle aux phénomènes purement naturels. Suarez, « en qui l'on entend toute l'école », va jusqu'à relever dans l'extase surnaturelle tous les traits caractéristiques de l'extase naturelle. Saint François de Sales démêle avec une grande hauteur de vues, dans la transfixion du séraphique stigmatisé d'Assise, la part de la nature et la part de l'ange[1]. Si l'on avait moins oublié ces solides et consciencieuses études, on s'entendrait mieux sur des détails secondaires; les enquêtes relatives au préternaturel n'auraient pas si fréquemment une allure hésitante et boiteuse, entre des objections sans portée et des répliques incertaines.

Nous avons établi le principe général de la superposition des groupements dynamiques et de la persistance de leurs lois ; nous en avons montré l'application à l'ordre des phénomènes vitaux et à celui des phénomènes imaginatifs. Qu'il s'agisse d'une force préternaturelle opérant dans la guérison d'une plaie, ou bien mettant en jeu les phénomènes de l'imagination, l'activité de la cause supérieure peut intervenir sans qu'il y ait une dérogation strictement formelle aux lois des activités inférieures. Et pourtant, elles sont modifiées dans leur cours.

Il n'y a point, en pareil cas, de démenti donné aux lois scientifiques.

Au contraire, jusque dans l'ordre naturel, ces perturbations et dérogations partielles furent bien souvent un moyen d'étude scientifique, un indice qui fit reconnaître l'existence

1. Sur tout ce sujet, voir un travail du R. P. Portalié, *Études*, mars et avril 1892.

de la cause supérieure, ou conduisit à étudier son mode d'action.

Il suffirait de rappeler ce que nous avons dit des perturbations planétaires et de leurs déformations elliptiques. Ainsi, au frémissement d'un astre dévié de sa route, on a reconnu l'astre caché qui l'inquiétait ; et ce fut une glorieuse date pour l'astronomie française.

De même, à quoi reconnaissons-nous la vie, force supérieure, si ce n'est aux modifications subies par l'ordre régulier des phénomènes physico-chimiques — pourtant, sans le moindre démenti donné à la régularité et à la stabilité de cet ordre ?

Ainsi, nous reconnaissons l'action divine par la déviation que sa toute-puissance imprime au cours régulier des choses : déviation, qui, en pareil cas, loin d'être un démenti infligé à la nature, en est plutôt une élévation, un ennoblissement.

C'est la profonde pensée de saint Augustin : *Ut solita sublimaret insolitis*. Le Créateur veut rehausser la splendeur de l'ordre par l'éclat des phénomènes exceptionnels ; de sorte que le miracle est une *perturbation* précieuse, un témoin, une empreinte divine qui révèle l'ordre surnaturel. Sans cette perturbation, nous aurions assurément une belle œuvre, mais un sujet d'étude limité ; des ressources précieuses feraient défaut à l'investigation. La raison pourrait bien se confiner dans un domaine restreint, privée de lumière supérieure, et la volonté se désintéresser des biens infinis. Tout au plus, une vague idée de Créateur, une aspiration indécise sans espoir ferme et sans issue probable, laissant bientôt l'homme retomber dans sa fatale impuissance et son inconsolable désespoir.

Le miracle illumine la prison et en fait un vestibule de l'éternel palais. Si l'homme est toujours captif, c'est à la façon de la chrysalide. Au delà du cours régulier des choses, il sent venir une transformation éclatante. Il sent par le travail intermittent de l'ordre surnaturel, les premières secousses de cette révolution qui doit inaugurer l'Éternité.

Une immense espérance a traversé les cieux :
Malgré nous, vers le ciel, il faut lever les yeux.

Ainsi l'adolescent, dans ses heures de travail lent et pénible, se sent envahi par une influence mystérieuse, illuminé par l'éveil du génie. Il éprouve je ne sais quel tressaillement salutaire qui rompt la monotonie de ses efforts et lui fait entrevoir comme un rêve d'ascension glorieuse. Ainsi l'humanité, durant les progrès de son évolution historique, se sent arrachée au cours régulier des causes secondes, et toute pénétrée d'une action divine, action qui marque ses luttes temporelles du sceau de l'éternelle Providence.

A. DELABARRE.

UNE GRANDE CHRÉTIENNE

AU XVII[e] SIÈCLE

ANNE DE CAUMONT, COMTESSE DE SAINT-PAUL, DUCHESSE DE FRONSAC

1574-1642

(Dernier article [1])

XIV

FIN DU GOUVERNEMENT DE PICARDIE

Heureusement le comte et la comtesse de Saint-Paul s'étaient réconciliés, et, après avoir donné le spectacle de leur brouille imminente, ils étaient retournés à Amiens. Presque au lendemain de leur arrivée, le comte tomba gravement malade[2]. Il voulut se faire porter en litière à Paris, afin de consulter les médecins du roi et de la reine. Mais le mal s'obstina. Pour consoler la comtesse sur qui pesait, comme un deuil, le souvenir de la mort récente de Henri IV, le chanoine La Morlière retrouva son inspiration. Il lui dédia ses *Soupirs et mort de Daphné povr l'absence dv tres-chrestien, tres-auguste et tres-redouté Henry Le Grand, Roy de France et de Navarre*[3]. Daphné, c'est encore la figure allégorique de la ville d'Amiens qui dans son désespoir refuse de survivre au monarque. La Morlière a recueilli sur les lèvres mourantes de la « pauvrette » ses dernières paroles et son suprême adieu, et il se fait un devoir de les transmettre à Mme de Saint-Paul en quinze sonnets. Le style en est vieux et ronsardien. Malherbe eût fort blâmé « l'air gresleux », les « larmes de verglas », la « gloire empennée » et le « phare des gens d'armes ». Il y a pourtant quelques vers lisibles et naturels dans ce fatras ampoulé.

1. V. *Études*, 15 septembre, 15 octobre et 14 novembre 1896.

2. La Force à Mme de La Force. Paris, 13 novembre 1610. *Mémoires*, t. II, p. 307.

3. *A Tres-Havte et tres-vertveuse Princesse Madame M. Anne de Caumont, comtesse de S. Pol, et Duchesse de Fronsac. Antiquitez*, p. 136.

Cependant la confusion ordinaire à toute régence et la pêche qui s'organisait alors en eau trouble, faisaient à Saint-Paul une obligation de ne pas quitter Paris. La maladie d'ailleurs l'y retenait. Le marquis de La Force qui revenait d'une mission en Béarn pour passer une de ses charges à son fils aîné, le fréquentait. Cet habile homme de La Force avait déjà su arranger ses petites affaires tout en gémissant sur les malheurs des temps : « Rien de certain que l'incertitude... désordre plus grand qu'il ne seroit à désirer... autorité souveraine en mépris. — La poursuite que je fais de mettre ma charge (de capitaine) des Gardes ès mains de notre fils a reçu des difficultés...; toutefois la Reine m'a fait l'honneur de me l'accorder[1]. »

Depuis qu'elle était dans la capitale avec son mari, la comtesse de Saint-Paul, éloignée de la cour par son rôle de garde-malade, se retournait du côté de La Force. Les enfants du marquis se trouvaient alors auprès de leur père; elle conçut l'espoir d'en faire plus tard des protecteurs ou des amis de son propre fils Léonor. Le sixième fils de La Force, Jean, marquis de Montpouillan, était enfant d'honneur de Louis XIII qu'il servait par quartier[1]; déjà il avait conquis la faveur du roi, et le gouvernait[2].

Sa santé à peine rétablie, le comte de Saint-Paul repartit pour Amiens. Il n'était que temps. Des empiétements successifs et importants y avaient été faits sur son gouvernement de Picardie, qu'il avait le devoir de conserver intact jusqu'à ce que le véritable titulaire, le jeune duc de Longueville, son neveu, fût en âge d'excercer les fonctions. Le futur maréchal d'Ancre s'en était déjà attribué la lieutenance, puis la place de gouverneur de la citadelle, toutes deux vacantes depuis la mort de M. de Treignel (juin 1611)[3]. Mais, pour la seconde, il fallait l'assentiment du comte. Saint-Paul ne se montrerait-il pas éloigné de l'accorder? Ne devinerait-il pas déjà

1. La Force à Mme de La Force. Paris, 26 novembre et 19 décembre 1610. *Mémoires*, t. II, p. 308 et 313.

2. *Mémoires*, p. 309. Montpouillan a laissé aussi des Mémoires publiés à la suite de ceux de La Force.

3. *Concini, maréchal d'Ancre, son gouvernement en Picardie* (*1611-1617*), par F. Pouy. Amiens, 1885, in-8, p. 23 *sqq*. — Patte, p. 159.

le favori auquel bientôt il fera une si rude guerre ? Sur la propre demande du marquis d'Ancre, la reine Marie de Médicis envoya à Amiens M. de Caumartin afin de traiter de cette délicate affaire. Contre toute vraisemblance, Saint-Paul se montra de bonne composition. Il promit même de venir en personne s'entendre avec Sa Majesté. Ces intrigues occupaient la Ville et la Cour plus que nous ne saurions l'imaginer aujourd'hui, beaucoup plus assurément qu'un mouvement préfectoral. Malherbe tout en limant déjà ses belles strophes, si écrasantes pour les sonnets de La Morlière, suivait la marche de ces événements. Le 1[er] août 1611, il écrit en ces termes à son ami Peiresc : « Nous n'avons plus rien de nouveau en cette cour, que la venue de M. le comte de Saint-Pol, depuis cinq ou six jours. M. le marquis d'Ancre, avec ses amis, alla au-devant de lui, tellement que l'affaire d'Amiens est du tout accommodée au contentement de la Reine[1]. »

Ce n'était là qu'un propos de courtisan, et il s'en fallait au fond que les choses eussent été à la satisfaction générale. La vérité est que le gouvernement d'Amiens, toujours fort envié, n'avait jamais été plus convoité que sous la régente Marie, tour à tour dominée par les divers partis. Au milieu des nombreux prétendants à la succession de Treignel, les ministres avaient les leurs. Mais aussitôt après la mort de Henri IV, l'ambitieux Concino-Concini, un italien né à Penna, arrivé sans fortune en France en 1600 et naturalisé, avait pris pied en Picardie par l'achat du marquisat d'Ancre[2]. Cet italien, qui avait juré de *faire son chemin ou de mourir*, s'était si bien et si vite poussé à la cour qu'en 1608 il avait été déjà question de lui donner un gouvernement. Maintenant qu'il sollicitait celui d'Amiens, il avait le puissant appui du comte de Soissons, et les ministres eurent le dessous. Saint-Paul lui-même n'avait pas été sans unir ses résistances aux leurs. Ambitieux aussi, mais pour Léonor, il « chercha bien, dit le biographe de Concini, à mettre quelques bâtons dans les roues de la fortune du marquis d'Ancre, *en demandant la place pour le duc de Fronsac son fils ;* mais Concini sut triompher

1. Malherbe à Peiresc. Paris, 1[er] août 1611. *Œuvres,* t. III, p. 244.
2. L'acquisition eut lieu le 16 septembre 1610. Pouy, p. 17.

de toutes ces intrigues[1] ». En revenant à la cour, afin d'ôter toute occasion de conflit lors de l'entrée du nouveau gouverneur de la ville, Saint-Paul ne faisait que s'effacer devant un inférieur qui prenait des allures de rival, et ce n'était pas l'heureux italien qui pouvait se montrer fort sensible à ce bon procédé. Annoncé par des lettres de Louis XIII (6 août) et de Marie de Médicis (11 août) aux échevins d'Amiens, Concini fit son entrée solennelle le dimanche 14 août 1611[2]. Les démonstrations furent toutes officielles. La bourgeoisie amiénoise affectionnait particulièrement — l'aveu est de M. Pouy lui-même — les Orléans dont elle avait reçu de nombreux services, « fort aimables et d'humeur facile, ce qui contribuait à les rendre sympathiques[3]. » Saint-Paul conserva donc, à la satisfaction générale, son titre de gouverneur de Picardie qui le maintenait au-dessus de Concini, simple lieutenant du roi pour la province, mais de plus bailli, gouverneur et capitaine d'Amiens, sans compter Péronne, Montdidier et Roye[4].

Bientôt le temps arriva pour Saint-Paul de disparaître en remettant entre les mains de son neveu — Henri de Longueville, âgé de dix-huit ans — ce gouvernement même de Picardie dans lequel il le suppléait depuis le fatal coup de feu de Doullens. Mais le neveu était le plus pressé des deux de voir le changement s'accomplir. Comme Saint-Paul ne recevait pas la compensation qu'on lui avait promise, il était assez naturel qu'il tirât « un peu en longueur[5] ». Il s'exécuta pourtant. Longueville s'était rendu à Fontainebleau où résidait la cour. Là, il fit appeler son oncle qui se démit de ses fonctions intérimaires, et lui-même prêta serment au roi.

1. Pouy, p. 23.

2. Patte, p. 19. — Pouy, p. 131.

3. Pouy, p. 26. Sur l'affection des Picards envers la maison de Longueville, voir encore Malherbe, *Œuvres*, t. III, p. 478.

4. M. Pouy croit voir une allusion à l'éloignement de Saint-Paul lors de l'arrivée de Concini à Amiens, dans une nouvelle poésie de La Morlière à la comtesse, parue en 1611, et insérée plus tard dans ses *Antiquitez* (p. 361), *Bannissement volontaire et spiritvel dv pechevr*. A tres havte, etc. — Pouy, p. 111.

5. Malherbe à Peiresc, Paris, 4 juin 1613. *Œuvres*, t. III, p. 308.

Cette petite querelle avait été, suivant le mot de Malherbe « aussitôt éteinte qu'allumée ».

Le 9 août de l'année suivante (1614), le jeune et nouveau gouverneur faisait son entrée dans sa bonne ville natale d'Amiens. Saint-Paul, son oncle, lui rendait le lendemain, pour la dernière fois, les honneurs[1].

Ainsi le fils du comte et de la comtesse de Saint-Paul, Léonor d'Orléans-Longueville, duc de Fronsac, ne devait pas appartenir par sa vie à cette cité qui avait si longtemps béni le nom de ses parents et jeté sur son berceau d'enfant les fleurs de ses poètes avec les vœux de ses habitants.

Après Amiens, ce fut sans doute à Abbeville que les Saint-Paul laissèrent le plus de regrets. Là s'était réfugiée la comtesse en 1597, au lendemain de sa captivité à l'hôtel des Trois-Cailloux mis à sac par les Espagnols[2]. Là, comme dans la capitale de la Picardie, elle s'était intéressée aux communautés religieuses et leur avait valu la haute protection de son mari. Tandis qu'une autre grande dame, Hippolyte de Montmorency, princesse douairière d'Epinoy, faisait construire, pour les Sœurs blanches, monastère et chapelle (1603-1608), Mme de Saint-Paul accordait sa protection aux religieux Capucins. Le comte leur procurait l'acquisition, par voie d'échange, du vieux collège de la ville, et dès lors leur monastère de Notre-Dame-des-Anges commença à s'élever. « Le dix-septiesme du mois d'Aoust 1606, dit un ancien auteur, fut posée la premiere pierre de leur Eglise par le Comte de Saint-Paul, où estoient presens Mme la Comtesse sa femme, et Eléonor d'Orléans, Duc de Fronsac, leur fils unique[3]. » Ne nous étonnons pas de voir Léonor âgé seulement d'un an et

1. Pouy, p. 29. — Patte, p. 164.

2. Hilarion, p. 103.

3. *Histoire ecclesiastiqve de la ville d'Abbeville*, etc., par le R. P. Ignace-Joseph de Jésvs-Maria, carme deschaussé. Paris, 1646, in-4°, p, 149 et 217. — Cette église a été démolie de 1793 à 1795, et les Pères capucins ont disparu d'Abbeville, comme tous les autres religieux. Mais leur couvent a été conservé. Il est occupé aujourd'hui par les religieuses carmélites qui ont dû remplacer la chapelle détruite. Outre leurs grandes aumônes à la maison, le comte de Saint-Paul avait donné le tableau du maître-autel, et, la comtesse, une Sainte-Madeleine. *Notes mss.* communiquées par M. l'abbé Caron, doyen de Saint-Vufran, à Abbeville.

demi, figurer déjà dans une cérémonie publique. Quand il en aura trois, l'échevinage d'Amiens l'invitera solennellement à allumer un feu de joie devant l'hôtel de ville, où « il lui sera préparé une collation de confitures le plus honnestement que faire se pourra[1] ».

Avec les Capucins, très populaires alors par toute la France, ce furent les religieuses Minimes, ou *Minimesses*, qui furent l'objet des sollicitudes de la comtesse de Saint-Paul. Ce tiers-ordre de femmes n'avait pas encore été introduit dans notre pays. Une veuve, Gabrielle Foucquart, fonda leur premier monastère à Abbeville. Elle eut à braver l'opposition des Pères Minimes eux-mêmes qui trouvaient cette institution bonne pour l'étranger seulement, « les filles de France n'étant pas si fortes que les filles d'Espagne [2] », les reproches de ses compatriotes, le blâme de ses parents, l'excommunication de son évêque. C'est, avec l'orthodoxie en plus, une abbesse de Port-Royal avant la lettre. Finalement Rome lui donna raison. Peut-être l'intrépide fondatrice n'eût-elle pas triomphé de tant d'obstacles conjurés si la comtesse de Saint-Paul, bonne envers tous, n'avait assisté son établissement « de sa faveur et de son crédit[3] ». Mais nous n'oserions préciser davantage.

Mme de Saint-Paul revint-elle en Picardie après 1614, date de l'expiration du gouvernement de son mari ? Nous savons seulement qu'en 1616 elle accompagnait, en pèlerinage à Notre-Dame de Boulogne, son fils Léonor dont elle avait jadis demandé la naissance à la Madone [4]. Ils apportaient en commun prières et actions de grâces à leur céleste bienfaitrice.

XV

A LA COUR DE LOUIS XIII

Une des premières fois que la comtesse de Saint-Paul reparut à la cour, Louis XIII lui fit le plus sympathique

1. Patte, p. 152.
2. Ignace-Joseph, p. 280.
3. Hilarion, p. 119.
4. Haigneré, *loc. cit.*

accueil. Elle était très proche parente de son favori Jean Montpouillan, et sans doute il avait entendu parler de ses qualités personnelles et de ses vertus. « Il y a quatre ou cinq jours, écrit Malherbe, le 24 juin 1615, le roi dit à Mme la comtesse de Saint-Pol qu'il avoit acheté six vingts moutons, et qu'à cette heure qu'il s'alloit marier, il vouloit être bon ménager. » Elle lui répondit : « Mais est-il possible, Sire, que vous en ayez si grand (*sic*) envie que vous dites ? » La comtesse n'ignorait pas plus que personne l'aversion que le jeune monarque avait pour les femmes et qui devait faire de lui un mauvais mari et un mauvais fils, sans parler du mauvais frère. Mais cette idée de mariage était alors entrée chez lui à l'état d'idée fixe, et Louis XIII avait une « impatience merveilleuse » du voyage de Bordeaux. « Oui, répliqua le roi, j'en un si grand envie, que si je trouvois le diable à mon chemin qui m'en voulût empêcher, je lui passerois sur le ventre[1]. » Il s'agissait de ces fameux mariages espagnols qui, en brisant avec la politique d'Henri IV, allaient fournir au prince Henri de Condé, aux ducs de Longueville et de Nevers, et au comte de Saint-Paul, un prétexte d'opposition. « Grands noms ; petits caractères », a dit Guizot de ces princes, et c'est ici le jugement de l'histoire. La régente, Marie de Médicis, ne changeait point pour eux de résolution. Le 26 janvier 1612, elle avait annoncé en conseil extraordinaire son intention d'unir prochainement le roi son fils avec l'infante Anne d'Autriche, et sa fille Élisabeth avec le prince d'Espagne.

Les princes poursuivaient leur opposition. Condé, Bouillon, Longueville, Nevers et Saint-Paul, sans en exiger la rupture, en réclamaient la surséance (l'âge des fiancés, treize et douze ans, permettait de leur octroyer un délai) jusqu'à ce que les réformes fussent réalisées. En tête de ces réformes figuraient le remaniement du conseil privé et la convocation des États-Généraux. Les États avaient été convoqués et réunis. Le 27 octobre 1614, l'ouverture s'en faisait à la grande salle de l'hôtel Bourbon, sur le midi. Dans le schéma des places tel qu'il fut envoyé par Malherbe à Peiresc[2], le premier qui

1. Malherbe à Peiresc. Paris, 24 juin 1615. *Œuvres*, t. III, p. 501.
2. Le même au même. Paris, 27 octobre 1615. *Ibid.*, p. 471.

vienne sur l'échafaud du roi, séparé de la famille royale seulement par la hauteur d'une marche et par le grand chambellan est « M. de Fronsac, fils de M. le comte de Saint-Pol, pour le grand maître », et, auprès de lui, le chancelier Brûlart de Sillery.

Léonor, duc de Fronsac, avait neuf ans. On le prit sans doute pour un beau page. Il est vrai que Louis, comte de Bourbon-Soissons, le grand maître de France, n'entrait lui-même que dans sa onzième année, et qu'à cette époque les jeunes gentilshommes étaient lancés dans la vie presque avant l'âge de raison.

Ni le remaniement du Conseil privé ni la tenue des États, clos prématurément le 21 mars 1615, n'avaient satisfait les princes. Condé, dans un de ses manifestes, traitait les députés du clergé et de la noblesse d'assemblée corrompue, et ne rendait hommage qu'au Tiers ; or les doléances du Tiers, encore plus entichées d'un gallicanisme suranné qu'inspirées par l'amour du peuple, n'avaient guère été écoutées. On jugea d'ailleurs inutile de réunir de nouveau cette « Chambre introuvable », qui s'était montrée presque plus royaliste que le roi. La représentation nationale demeurera supprimée en fait, sinon en droit, depuis cette année 1615 jusqu'à 1789, c'est-à-dire durant cent soixante-quinze ans de la grandeur puis de la décadence de la monarchie absolue. A part Condé qui, malgré son ambition et sa cupidité, était sincèrement désireux d'améliorer le sort des classes populaires, les autres princes se souciaient sans doute aussi peu du bien public que des États. Longueville agissait en haine personnelle de Concini, qui avait accaparé les places de son gouvernement de Picardie. Saint-Paul suivait. Les confédérés se réunissent à Coucy, autour de Condé. Une prise d'armes est décidée. Puisque ni les États tenus à Paris, ni le Parlement n'avaient rien obtenu de la cour, il fallait réveiller le vieil esprit provincial et faire appel aux derniers partisans de la féodalité. Le comte de Saint-Paul accepta pour mission d'aller à son château de Fronsac en Guyenne y attiser le feu de la guerre civile.

Le roi somme les princes révoltés de l'accompagner à Bordeaux. Sur leur refus, il lève deux armées, l'une pour lui servir d'escorte, l'autre pour les combattre.

Le 7 octobre, Louis XIII entrait à Bordeaux. Les cérémonies de son mariage ont été souvent décrites et ne rentrent pas dans le cadre de cette étude. Il reprit ensuite le chemin de Paris. Les troupes royales, commandées par le maréchal de Boisdauphin et le duc de Guise, avaient fait leur jonction et menaçaient les rebelles, parmi lesquels Rohan et les protestants s'étaient naturellement rangés. On ne songea plus qu'à traiter. Des conférences de Loudun sortit la paix, mais une paix onéreuse. Le duc de Longueville exigea six cent mille livres. Condé obtint le gouvernement de Berry ; on ne se doutait pas qu'il ferait le bonheur de cette province par la sagesse de son administration, sa connaissance des lois et des hommes, ses mœurs simples et bourgeoises.

XVI

LES SAINT-PAUL A ORLÉANS

Le comte de Saint-Paul reçut, outre le duché de Château-Thierry, la lieutenance générale d'Orléans, auquel le rattachaient les souvenirs de son aïeul Dunois. Il fit son entrée solennelle dans la ville le 4 février 1616[1].

Un de ses premiers actes, accompli sur le conseil de la comtesse sa femme, fut de rendre à cette ville le même service que naguère à Amiens en y facilitant l'ouverture d'un collège de la Compagnie de Jésus.

Là, comme en Picardie, les choses n'allaient pas toujours au gré des catholiques les plus zélés de la population. Longtemps la ville fut au pouvoir des calvinistes, qui y amassèrent des ruines effroyables. Leurs gens de guerre firent sauter la cathédrale. Henri IV, pour sa *pénitence*, en commença la reconstruction. Mais les protestants étaient puissants encore au Conseil de la ville. Le promoteur du projet en faveur des Jésuites fut le sieur d'Escures. De concert avec le P. Coton, il avait naguère proposé, pour épargner les ressources fort diminuées des Orléanais, d'appliquer au futur collège les

1. *Archives municipales d'Orléans*, CC, 773. — Voir aussi CC, 579, pour des présents offerts au comte, à la comtesse et à leur fils Léonor, duc de Fronsac.

revenus du prieuré de Saint-Samson, de l'ordre de Saint-Augustin. Les quelques religieux qui y demeuraient seraient transférés dans une autre abbaye du même ordre gouvernée par son frère et recevraient de leurs successeurs la portion congrue. Cette transaction équitable avait été sanctionnée par le roi. A la date du 16 janvier 1609, Henri IV publiait des lettres patentes où, s'appuyant sur la requête du maréchal de La Chastre, de l'évêque, des nobles, bourgeois, manants et habitants de la ville d'Orléans, il octroyait l'établissement d'un collège de Jésuites « afin que la jeunesse d'icelle et des lieux circonvoisins puisse estre instruite par lesdicts Jésuites conjoinctement en la piété et aux bonnes lettres[1] ». Toute difficulté n'avait pas été levée pour cela. Coton s'était un peu trop pressé quand il énumérait en style dithyrambique au général Aquaviva, les avantages de la position conquise grâce à l'ingénieux moyen imaginé par d'Escures. Orléans lui apparaissait en son enthousiasme « comme le centre de la France ; cité vers laquelle rayonnent les routes de toutes les provinces ; Université... école de droit auxquelles accourent des jeunes gens d'Allemagne, attirés par l'aménité du climat, par la salubrité de l'air, par la grandeur de la ville, par la pureté avec laquelle on y parle la langue française, par les mœurs douces des habitants, par la fécondité du sol, et aussi... par le bon vin qu'on y boit. »

En dépit des lettres patentes et même d'une lettre privée de Henri IV à l'évêque Gabriel de l'Aubespine, le Conseil de la ville avait rabattu la joie de l'excellent père. Déclaration avait été faite en assemblée générale (2 mars 1609) 1° que personne n'avait reçu de la ville mission de demander un collège de Jésuites (cette première conclusion visait le sieur d'Escures) ; 2° et 3° que, la ville étant trop pauvre, l'évêque et La Chastre étaient priés de ne plus s'occuper de l'affaire.

Le P. Coton comprenait qu'il avait chanté trop tôt victoire. Il temporisa et laissa l'opposition s'user. Ne pouvant obtenir le collège, il accepta une résidence. L'éloquence du P. Binet, le pieux et spirituel ami de saint François de Sales,

1. Prat, *Recherches,* t. III, p. 69.

acheva par la persuasion l'œuvre commencée de haute lutte. Ceux de la religion prétendue réformée s'étaient pressés comme les catholiques au pied de sa chaire. Le coup suprême fut porté à l'opposition par le comte de Saint-Paul, et le 12 mai 1617 le collège était ouvert[1] dans une maison de la rue Sainte-Anne, en présence du gouverneur.

XVII

GUERRE ET DEUIL

Tandis que le comte et la comtesse de Saint-Paul menaient à heureux terme, dès la seconde année de leur séjour à Orléans, une affaire si longtemps retardée, leur ancien gouvernement de Picardie était le théâtre d'une série de troubles de plus en plus graves. Mécontent de n'avoir pas obtenu, par le traité de Loudun, la démolition de la citadelle d'Amiens, dont Montbazon, trop grand seigneur pour dépendre d'un autre, a été nommé gouverneur, le jeune duc Henri II de Longueville s'était emparé de Péronne. Le marquis d'Ancre, — il était devenu maréchal « sans avoir commandé un soldat[2] », — dépossédé ainsi de ses places de sûreté en Picardie, s'était fait adjuger la lieutenance générale de la Normandie, Caen et Quillebœuf.

Condé, arrêté en plein Louvre, est mis à la Bastille.

Concini est assassiné (24 avril 1617) et son corps jeté au feu. Sa femme, Léonora Galigaï, victime d'un horrible procès où la sorcellerie se mêle à la politique, est conduite au supplice.

Luynes, enrichi de leurs dépouilles, arrive à la faveur et remplace Montpouillan. Celui-ci était protestant. Luynes multiplie les mesures de rigueur contre les religionnaires et

1. *Notice sur les Minimes,* par l'abbé Cochard, p. 80, 84 *sqq.* et 91, dans l'*Académie de Sainte-Croix, Lectures et mémoires*, t. IV. (Excellente étude sur les œuvres catholiques à Orléans au début du dix-septième siècle). — *Compte rendu aux Chambres assemblées*, par M. le président Rolland. Du 27 août 1763, p. 583. — *Recherches sur le collège royal d'Orléans*, par C. de Vassal. Orléans, Herluison, 1861. In-8, p. 69. — *Archives départementales du Loiret*, série D.

2. *Histoire des princes de Condé*, par Mgr le duc d'Aumale, t. III, p. 19.

retire leurs charges, après Jean de Montpouillan, à tous les autres fils de La Force. La comtesse de Saint-Paul était fervente catholique, mais sa charité chrétienne et ses sentiments de famille la mettaient au-dessus de toute intolérance et de tout procédé odieux. Oubliant les anciens torts des La Force pour se souvenir qu'elle avait fait récemment appel à leur crédit, elle écrivit au duc, afin de lui témoigner du chagrin qu'elle éprouvait de leur disgrâce. Il faut bien reconnaître d'ailleurs que la comtesse poussait parfois trop loin l'indulgence. Ne venait-on pas de la voir intercéder pour l'odieux bandit féodal, le légendaire Hercule d'Argilemont, ce gentilhomme picard fait gouverneur de Caumont et de Fronsac par le comte de Saint-Paul, et décapité à Bordeaux, le 2 septembre 1620, pour ses innombrables méfaits.

Les réformés méritaient d'autant moins d'être pris en commisération, qu'ils se soulevaient contre tout droit et tout devoir. L'attaque remplaçait leur attitude soi-disant défensive. Luynes, nommé connétable le 31 mars 1621, décide le roi à marcher en personne contre les révoltés du Midi.

Louis XIII avait repris Saumur à Mornay. Dès son passage à Orléans, il avait mandé au comte de Saint-Paul de s'emparer de Jargeau, une des places de sûreté des protestants sur la Loire. La mission était facile. Maltraités par la garnison huguenote qui poussait jusque dans leurs propres faubourgs ses incursions en Beauce et en Sologne, « pillant et ravageant tout ce qu'elle rencontroit » [1], les Orléanais prêtèrent un concours enthousiaste à leur gouverneur. Saint-Paul, assisté du maréchal de Vitry, ayant fait des sommations inutiles, se décide à marcher avec du canon. Il emmène le régiment de Fronsac, quelques troupes fraîchement levées de cavalerie et d'infanterie, et il traîne quatre pièces d'artillerie données par les bourgeois d'Orléans. Jargeau ne compte d'abord que cent vingt soldats à lui opposer, et c'est Boubiers, gouverneur pour Sully, qui les commande. On parle de se rendre. Mais bientôt Montchrestien arrive avec ses renforts. Poète doublé d'un aventurier, l'auteur de *Marie Stuart* n'est pas un homme de guerre. Quelques volées de

1. Symphorien Guyon, t. II, p. 473.

canon causent d'affreux dégâts dans les murailles, depuis longtemps démantelées. Après une journée d'attaque, la place est emportée (dimanche 23 mai). Montchrestien en sort à la tête de la garnison, « vies et bagues sauves », avec vingt-quatre mille livres de solde[1]. Jargeau s'est rangé sous l'obéissance du roi. C'est un triomphe politique et religieux. L'évêque d'Orléans, Mgr de l'Aubespine, fait son entrée en même temps que Saint-Paul.

Montchrestien, retiré avec les honneurs de la guerre, s'introduit par ruse à Sancerre. Saint-Paul et Condé l'y assiègent. Il traite pour six mille livres et va se faire tuer en basse Normandie.

Ainsi Orléans fut avec tout le pays environnant « entièrement délivré de la rébellion huguenote ». C'est la plus belle page militaire de l'histoire, plus riche en revers qu'en succès, du comte de Saint-Paul. On voit enfin reparaître en lui le cadet de Longueville dont Brantôme avait dit prématurément : « M. de Sainct-Pol promet beaucoup de lui et de sa maturité, ainsi que ses nouveaux fruits de valeur le promettent ».

On juge des inquiétudes qui tourmentaient la comtesse de Saint-Paul tandis qu'elle savait son mari tout entier à cette guerre de sièges commencée par la prise de Chateaurenaud. Elle avait failli voir ses frayeurs redoubler, car le duc de Fronsac, maintenant âgé de seize ans, n'avait cessé de la faire prier, ainsi que son père, de l'envoyer à l'armée du roi devant Montauban. La pauvre mère, tremblante pour sa vie, n'avait pas voulu le laisser partir.

Dans l'autre camp elle avait aussi des êtres chers pour qui elle craignait, bien qu'ils se fussent assez mal conduits. La Force s'était mis avec ses enfants, Castelnau, Montpouillan et d'Eymet, à la tête des révoltés. Montpouillan s'était jeté dans Nérac, assiégé par Mayenne. Henri, duc de Mayenne depuis la mort du grand ligueur son père (1611), était cet ancien petit écolier des Godrans que nous avons connu fiancé à Anne de Caumont, prisonnière du gouverneur de Bourgogne.

1. *Archives municipales d'Orléans*, CC, 209. Nous regrettons de ne pouvoir citer, faute de place, les nombreux documents mis sous nos yeux par M. Paul Leroy.

Aujourd'hui il servait le roi, comme le fils de la comtesse de Saint-Paul, et ce sont les La Force qui commandaient les rebelles. Bien plus, le marquis ne trouva rien de mieux que de s'emparer de Caumont. Ne pouvant s'y maintenir, il se retire à Bergerac et enfin à Montauban qui lui doit son salut.

« Chargé des opérations du siège, écrit M. de La Ferrière, Mayenne se hasardait imprudemment dans les tranchées ; un jour qu'il voulait montrer au jeune duc de Guise où en étaient ses travaux d'approche, il s'attarda trop longtemps dans l'embrasure d'une canonnière d'où l'on était en vue de ceux de la place. Atteint d'un coup d'arquebuse dans l'œil, il tomba foudroyé. La balle fut extraite et portée à Louis XIII ». En l'examinant, il dit « *que c'étoit Castelnaut qui devoit avoir fait le coup, et qu'il connoissoit le calibre de son arquebuse.* » Le gentilhomme protestant avait en effet offert au roi en présent une arme du même calibre, et Louis XIII le savait excellent tireur.

« C'est donc Castelnau, conclut M. de La Ferrière, qui, en tuant Mayenne, vengeait le rapt qui avait été fait de sa cousine Anne de Caumont. »

Louis XIII désespéra de prendre Montauban. Luynes mourut à la peine, débarrassant de sa gênante omnipotence un souverain fatigué de son incapacité.

Le 28 janvier 1622 Louis XIII rentrait à Paris et donnait une série de fêtes. Le 21 mai, il en repartait et ouvrait une nouvelle campagne, plus glorieuse que la première pour l'armée royale. Cette fois Léonor d'Orléans ne sollicita plus en vain l'honneur « de suivre Sa Majesté ». La comtesse de Saint-Paul dut céder à ses instances.

Le début de la guerre fut heureux. L'attaque des îles de Riez réussit. Léonor y prend part et voit battre Soubise. En six jours Royan est pris. Léonor s'y trouve encore. De là, l'armée se dirige sur le Languedoc où de plus grandes opérations vont commencer. Tonneins est assiégé. Montpouillan qui le défend est mortellement blessé, et ce favori de Louis XIII qui avait pris les armes contre son maître, va mourir tristement à Clairac.

La Force, enfermé dans Sainte-Foy, fait sa soumission qui lui vaut le bâton de maréchal de France. On le lui a vive-

ment reproché. Trente ans encore il servira son pays. Il ne mourut qu'en 1652, huguenot comme il était né.

Le 31 août, l'armée royale est en vue de Montpellier. Le lendemain, 1er septembre, elle commence le siège. Mais forte seulement de dix à douze mille hommes, elle ne peut former une entière circonvallation. Son premier fait d'armes est de s'emparer, dans la nuit du 2 au 3, du tertre Saint-Denys, position rendue importante par des travaux récents.

Mais le tout n'était pas de l'occuper. Il fallait s'y maintenir. On négligea de s'y fortifier et d'y amener de la cavalerie. Le gouverneur de Montpellier, Calonges, et son lieutenant, d'Argencour, étaient tous deux aussi expérimentés que braves. Ils jugent facile de reprendre le poste perdu. Vers midi, à la tête de cinq cents fantassins, soutenus par cent cavaliers, ils l'attaquent sur deux points à la fois. Les troupes de Fabrèges, qui le gardaient, sont taillées en pièces avant qu'on ait pu les secourir. Cependant le bruit de la mousqueterie parvient jusqu'au quartier du roi. Vingt jeunes seigneurs entourent Louis XIII, parmi lesquels le duc de Montmorency et le duc de Fronsac. Ils sautent à cheval, et, l'épée en main, se précipitent à la défense du tertre. Témérité héroïque, mais folle ! Fronsac n'était arrivé auprès du roi que la veille. Ses chevaux se trouvent encore harassés. La haquenée même qu'il monte est si fatiguée qu'en allant au combat elle tombe sous lui plusieurs fois. Montmorency tue un capitaine ; mais, bientôt blessé et entouré, il doit son salut à la grâce des ennemis. Grâce cruelle ! Ils le réservent, sans le savoir, pour le couperet de Richelieu, sur la place du Capitoul de Toulouse. Reçus par un feu très vif, les autres gentilshommes sont presque tous criblés de balles. Fronsac fut atteint l'un des premiers. Il eut son cheval tué sous lui et reçut à travers le corps trente-deux ou trente-trois coups d'épée, de pique et de pistolet.

C'était le 3 septembre 1622.

La mère du duc de Fronsac se trouvait alors à son château de Coutras. Le fils qu'elle venait de perdre avait dix-huit ans. Avec lui s'éteignait la branche des Orléans-Longueville, comtes de Saint-Paul. Il était cruel d'apprendre à la comtesse un malheur qui la privait de son unique consolation et de sa

plus chère espérance. Un père jésuite, son chapelain, prit sur lui de s'acquitter de la pénible mission. « Aprés un entretien qu'elle venoit de luy faire de sa meditation de ce jour-là, qui avoit esté sur ce point, que Dieu permettoit tres-justement et misericordieusement pour déprendre nos ames de l'excessif amour qui les attache aux creatures, que de cette source coulassent tous leurs ennuis.

« *Je l'épreuve tous les jours en moy*, *dit-elle*, *car mon fils estant le seul objet de mes pensées sur la terre*, *c'est de luy que procedent toutes mes fascheries; s'il est en santé j'apprehende qu'il la perde; s'il est malade*, *l'evenement de son indisposition me travaille mortellement*, *et de ce fils* (*à l'avanture trop aimé de moy*) *sort tout ce qui m'afflige.*

« S'estant fort estenduë sur ce sujet, peu à peu le Pere Iesuite prit de là l'occasion de luy dire l'accident de son fils : à cette nouvelle elle demeura comme transie, et ses femmes l'ayant jettée sur son lit, où elle fut assez longtemps les yeux levez au ciel, et les mains jointes, les premieres paroles qu'elle profera furent ces mots du Pseaume 115. *Dirupisti, Domine*, *vincula mea*, *tibi sacrificabo hostiam laudis* (Vous avez rompu les liens qui m'attachoient; je vous dois un sacrifice de loüanges). Cela dit, elle fut assez de temps sans parler, ny se plaindre, ny pleurer, puis elle demanda si pas un des domestiques de Monsieur son fils n'estoit arrivé. Luy ayant esté répondu qu'oüy, elle commanda qu'on l'appelast promptement. Estant venu en sa presence, la premiere chose dont elle l'enquist après s'estre ainsi écriée (*ha ! je n'ay plus de fils*), ce fut s'il avoit esté confessé peu avant sa mort, et depuis les blessures receuës[1]. »

Elle-même résolut de mettre à nouveau sa conscience en ordre et de faire une confession générale.

Dès le jour suivant, elle avait écrit au comte de Saint-Paul, son mari, pour lui annoncer l'irréparable perte, mais aussi pour l'exhorter à faire bon usage de cette adversité. Profita-t-il de ces graves et chrétiennes remontrances ? Nous verrons bientôt que non.

Le roi Louis XIII se montra sensible à cette grande infor-

1. Hilarion, p. 115.

tune et il adressa, le lendemain, deux lettres autographes, l'une au comte, l'autre à la comtesse. Toutes deux ont été imprimées dans le *Mercure*. Elles sont dignes d'un roi très chrétien, consolant les représentants d'une vaillante race.

A MONSIEUR LE COMTE DE S. POL

Mon Cousin,

Ie supporte, auec tant de desplaisir la mort de mon cousin le Duc de Fronssac vostre fils, que ie ne puis assez vous tesmoigner mon regret. Ce qu'il promettoit de son courage, et qu'il a faict paroistre en plusieurs occasions, et principalement en ceste derniere, où l'excez de sa valeur l'a exposé au malheur arriué, me faict cognoistre que si vous perdez vn fils vnique, ie perds vn seruiteur dont l'estime qui suit sa mémoire, et la reputation qu'il s'est acquise, vous doiuent seruir de consolation temporelle : Remettant au surplus les plus fortes et puissantes à celuy qui dispose des hommes selon sa volonté : A laquelle vous resignant, comme ie me promets que vous sçaurez faire, ie le prie vous assister en ceste perte d'vne forte resolution, et vous auoir, Mon Cousin, en sa saincte garde.

Escrit au Camp deuant Montpellier, ce quatriesme Septembre mil six cents vingt-deux.

LOVYS

La lettre du roi à la comtesse respire, avec les mêmes sentiments souverains, un ton religieux qui devait aller droit au cœur de la pieuse dame.

A MADAME LA COMTESSE DE S. POL

Ma Cousine,

Ie ne puis penser à la perte que vous auez faicte, sans accroistre le desplaisir que i'en reçois : Elle est grande pour mon seruice, mais telle à vostre esgard, que ie ne sçay sur quoy vous consoler, qu'en vous representant que Dieu qui dispose de vous selon qu'il luy plaist, a faict sa volonté, accomplissant vostre dessein, qui a esté, enuoyant prês de moy mon cousin le Duc de Fronssac vostre fils, qu'il y employast courageusement sa vie, ainsi qu'il a faict, s'estant acquis vne reputation tres-grande, et me laissant vn souuenir qui vous doit estre autant de consolation, comme il me donne de subject d'accroistre la bonne volonté que ie porte à vostre Maison, dont pour preuue ie vous ay voulu tesmoigner ces miens ressentiments, sur lesquels ie prie Dieu vous assis-

ter de ses sainctes graces et consolations, et vous auoir, ma Cousine, en sa saincte garde.

Escrit au Camp deuant Montpellier, ce quatriesme Septembre mil six cens vingt-deux.

LOVYS

Dieu et le roi ! Dieu disposant, par sa providence, en maître absolu de l'existence des créatures, et le roi satisfait du dévouement de ses sujets qui immolent leur vie à son service. Pour consolation : soumission totale de la volonté à Celui qui règne dans les cieux ; pour récompense, l'honneur de laisser un nom considéré parmi les hommes. Cette morale, étrangère à notre sensiblerie contemporaine, ne manquait pas de grandeur. A côté de l'hommage royal, la comtesse en reçut un auquel elle s'attendait sans doute assez peu. Pierre Le Moyne, le futur poète du *Saint Lovys ov la Sainte Couronne reconqvise*, avait alors vingt ans, et, depuis quatre seulement, il appartenait à la Compagnie de Jésus. Il se risqua à célébrer le jeune héros dans un sonnet en forme d'épitaphe. Ce fut le premier essai de ses « Muses nourries fort loin de la Cour » et qui devaient attendre seize années encore en province avant de se produire à la ville.

Dans la pensée du poète, ces vers, qui traduisent le *Consummatus in brevi explevit tempora multa* de la Bible, étaient destinés au magnifique monument que la mère avait élevé à la mémoire du fils, et sur lequel il les déposait au pied de sa statue « comme une Couronne meslée de Laurier et de Cyprez. »

Nous ne pourrions citer que cette pièce, les autres que nous avons retrouvées étant composées en latin ou en grec. Elles forment un petit recueil intitulé : *Æternæ memoriæ Generosiss. principis Leonori Avrelii, Dvcis Fronssiaci, Monvmentvm.* Invariablement, poètes et prosateurs y célèbrent la naissance illustre de Léonor, sa jeunesse pleine d'avenir, son courage attesté par ses trente-deux blessures, l'honneur d'être tombé sous les coups des hérétiques, sa beauté et sa grâce fauchées par la mort. Les vers du Parisien François Ménard se distinguent au milieu de ces banalités par des tours fort gracieux, mais d'inspiration païenne :

Heu Daphnis cecidit, juvenculorum
Daphnis flosculus elegantiorum.....

La plupart de ces poésies se rapportent par leurs allusions à cette chapelle de la Vierge, à Sainte-Croix d'Orléans, convertie en chapelle des Morts, pour recevoir le cœur de Léonor.

C'était une étrange hardiesse de confisquer ainsi la chapelle principale d'une cathédrale, celle qui placée au fond de l'abside fait rayonner plus au loin les brillantes parures et les livrées glorieuses de la Reine du Ciel, pour la revêtir de panneaux funéraires, la paver de marbre blanc et noir, lui faire exprimer partout le deuil privé d'une princesse de la terre pleurant sur un simple mortel. Des écrivains modernes ont protesté au nom de l'architecture catholique, qui ailleurs comprend autrement le culte de la Mère de Dieu ; au nom du style gothique qui au treizième siècle avait élancé ces faisceaux de colonnettes, ouvert ces baies aux admirables jeux de lumière, ciselé ces riches bouquets de feuillage où s'épanouit la pierre[1].

Les contemporains en jugeaient autrement.

Il ne faut point avoir une loüable curiosité, écrivait Hilarion de Coste, pour ne pas visiter la très-belle Chapelle de Nostre-Dame de Pitié qu'Anne Nompar de Caumont, Comtesse de S. Paul, a fait orner et enrichir dans l'Église de Sainte-Croix d'Orléans, où paroist et éclate la pieuse magnificence et libéralité de cette Princesse dans l'or, les statuës, les colonnes de marbre, et les exquises peintures de ce devot et riche Oratoire, où est inhumé le cœur de son cher et bien-aimé fils Leonor d'Orléans, Duc de Fronsac.

Le P. Le Moyne, en son style plus maniéré, n'est pas moins explicite :

Quant à sa Tristesse, non seulement elle luy a appris la resignation, et l'a sousmise à la Volonté de Dieu ; elle l'a renduë splendide et somptueuse : et au lieu de la mettre en plaintes et en larmes comme font les autres, elle l'a mise en Or et en Marbres, en Statuës et en Peintures. Ie parle de la sorte, de cette illustre et glorieuse dépense, qu'elle a faite au Monument de son Fils, où le Dueil est auguste et magnifique,

1. Voir surtout l'*Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, par M. de Buzonnière. Paris, 1849, 2 vol. in-8°, t. II, p. 130 *sqq*.

et la Magnificence est chrestienne et religieuse. Il ne falloit pas qu'vne si grande perte ne fust pleurée qu'vn iour; et que le dueil d'vne si bonne Mere ne fust que d'vne année : il falloit qu'il durast plusieurs Siecles, et que les Vertus mesmes changées en Marbres, en pleurassent eternellement aprez elle. Tous les Arts ont trauaillé à ce Monument.

Pour nous qui, il y a quelques jours, avons voulu revoir, après plus de vingt ans, la chapelle de Notre-Dame de Pitié, nous n'avons pu nous empêcher de gémir sur les fureurs dévastatrices de la Révolution, mais aussi sur le goût douteux des restaurateurs actuels, qui ont polychromé la partie supérieure sans même redouter le contraste entre les couleurs vives des vitraux modernes et les tons éteints du rétable funèbre. Nous n'avons été consolé qu'en contemplant encore au-dessus de l'autel la majestueuse statue de Notre-Dame de Pitié, la *Mater dolorosa*, chef-d'œuvre du sculpteur orléanais Michel Bourdin[1], et, de chaque côté, ses deux anges portant les instruments de la Passion.

XVIII

NOUVELLES ÉPREUVES

Si la piété maternelle excusait les dépenses considérables que dut exiger ce monument, il n'en était pas de même de celles du comte de Saint-Paul. Plus que jamais il continuait à jeter un argent qui n'était pas seulement le sien. Tant qu'avait vécu l'enfant, il avait formé le lien vivant entre les deux époux. Maintenant que celui sur qui reposaient les espérances communes du père et de la mère n'était plus là pour les unir, la rupture ne pouvait qu'être inévitable. Le comte semblait vouloir la précipiter. Comme la comtesse, il était inconsolable de la mort de Léonor. Quatre mois après le malheur (24 janv. 1623), La Force, alors à Paris, ne peut obtenir de lui d'être reçu en visite. Son envoyé trouve Saint-Paul « tou-

1. Sur l'œuvre de cet artiste, consulter l'étude de M. Dupuis dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. IV, p. 61-65. Une faute typographique plusieurs fois répétée, y fait reporter aux années 1662 et et 1663 ce qui appartient à 1622 et 1623. C'est en décembre 1622 que le cœur fut déposé dans la chapelle.

jours les larmes aux yeux sur la souvenance de son fils », et ne désirant voir personne qu'au Louvre. Mais il n'avait pas la même manière que sa femme de manifester sa douleur ! Un deuil si cruel avait entièrement détaché la comtesse des choses du monde ; le comte, au contraire, s'en rapprochait de plus belle. « Autant qu'elle s'éloignoit du siecle, et sur tout de la Cour, vivant fort retirée et petitement, autant le Comte de Saint-Paul son mary taschoit de vivre avec splendeur et éclat, faisant une profuse dépense qui ne s'accordoit point avec le bien qu'il possedoit, ne tenant compte de cette Comtesse sa femme, et ne luy baillant que fort petitement de quoy fournir à son entretien. »

Tant de rigueur et de morgue triomphèrent de la trop longue patience d'Anne de Caumont. Elle sollicita en justice la séparation de biens contre un mari qui lui avait déjà aliéné trente mille livres de rentes en bonnes terres, et elle l'obtint.

Il subsiste un curieux document de l'état de gêne à laquelle fut réduit le « très hault et puissant prince Mgr François d'Orléans, comte de Saint-Pol, duc de Chasteau-Thierry, pair de France, gouverneur et lieutenant general pour le Roy des ville et province d'Orléans, païs Chartrain, Blaisois, Dunois et Vandosmois », c'est le délaissement qu'il consentit à faire à sa femme, *séparée de biens* d'avec lui, de son hôtel à Paris, le magnifique hôtel Saint-Paul, pour la somme de soixante mille livres[1]. En même temps Fronsac était vendu à « noble homme, maître Claude Charlot, conseiller secrétaire du roi » (25 mai 1628)[2], le château de Gascogne après le palais de la ville ! C'est sans doute cette terre de vingt-deux mille livres de rente qu'Hilarion de Coste dit avoir aliénée par la comtesse

1. Archives nationales, S 4761-62. *Quittance et rattification de Mgr le Conte de St-Pol pour la somme de dix mille livres receue des religieuses de St-Thomas* (8 novembre 1629). Document inédit.

2. *Contract de vente de la terre et seigneurie de Fronsac.* Mentionné dans la pièce précédente. — Grâce aux indications de Jal (*Dictionnaire critique de biographie*, 2e éd., p. 334, col. 2), nous avons pu retrouver dans l'étude de M. Léon Vallée, à Paris, les minutes de deux quittances de consignation (3 mars 1635 et 6 août 1636) relatives à la nouvelle vente et adjudication des terres et duché de Fronsac et Coutras, pour la somme de quatre cent soixante-quatre livres, huit sols, six deniers. L'une de ces pièces est signée : Anne de Caumont. Dans les dossiers de Châteauneuf-sur-Loire, *Archives*

pour en employer le prix presque intégralement à désintéresser les créanciers.

Rendue à la libre gestion de ses affaires, la comtesse s'employa à refaire sa fortune presque entièrement compromise par les dissipations de son incorrigible époux. Elle poussa la bonté, une fois que ses revenus sagement administrés par elle-même lui permettaient de fournir raisonnablement à ses propres dépenses, jusqu'à se retrancher et se priver du nécessaire pour entretenir son mari suivant sa condition.

Mais le salut de l'âme du comte de Saint-Paul la préoccupait encore plus que sa représentation à la cour. Elle ne cessa, durant les neuf années qu'il survécut à son fils, de lui prodiguer les avertissements, afin qu'il fût toujours prêt à paraître devant Dieu. Le prince était en effet menacé d'apoplexie ; il mourut subitement à Malesherbes, le 7 octobre 1631, en se rendant de Châteauneuf-sur-Loire à Paris. Mais il avait suivi les conseils reçus, et cette mort soudaine ne fut pas imprévue. Il s'était confessé quatre ou cinq fois dans le seul dernier mois.

Anne de Caumont regretta sincèrement François d'Orléans. Malade au moment de son décès, elle trouva, au milieu de ses souffrances et de son affliction, les forces nécessaires pour s'acquitter envers sa dépouille mortelle des devoirs que la piété lui dictait. Avec une magnificence digne de son grand nom, elle lui rendit les derniers honneurs. Les restes du comte de Saint-Paul furent transportés à la Sainte-Chapelle de Châteaudun, et descendus dans le caveau sépulcral de sa maison, où il alla rejoindre, auprès des Longueville, des Rotelin et des Dunois, le corps de son fils Léonor. « Ce qui fit, écrit simplement Bassompierre, rentrer Chasteautierry en la possession du roy. » La comtesse paya exactement tout ce qu'il devait à ses domestiques et leur abandonna son équipage. Aux gentilshommes de son service elle continua leur ancien état et conserva auprès d'elle les moins fortunés.

du Loiret, A. 193, il est question d'un versement de treize cent soixante livres, « fait par Mgr l'Éminentissime cardinal duc de Richelieu pour le prix de la terre de Fronsac et Coutras, adjugée aud. sgnr cardinal ». — La nouvelle érection de Fronsac en duché-pairie avait été obtenue par Richelieu, pour lui et ses héritiers, en juillet 1634. *P. Anselme,* t. IV, p. 250 et 383.

XIX

VEUVAGE ET BONNES ŒUVRES

Le vide s'était fait complet autour d'Anne de Caumont. Maintenant que son mari avait rejoint son fils dans la tombe, elle demeurait veuve et seule. Séparée des créatures qu'elle avait le plus aimées, elle se tourna tout entière vers Dieu. Son genre d'existence fut non point d'une religieuse, mais d'une femme de qualité adonnée à la vraie et solide piété. Hilarion de Coste nous a retracé, d'après le témoignage des suivantes de la princesse, le règlement d'une de ses journées. C'est la page qu'on rencontre invariablement, bien que diversifiée suivant les personnes, dans la biographie de toutes les grandes chrétiennes de l'époque. On ne comprenait pas alors la dévotion sans règle. Qu'on lise dans Madame de Motteville comment Anne d'Autriche distribuait son temps.

A l'esprit de règle qui ne laissait rien au caprice ni à la fantaisie du moment, la piété du dix-septième siècle joignait la dévotion à l'*office* de l'Église. Aujourd'hui les prêtres seuls récitent le bréviaire ; dans nos cathédrales presque désertes six jours sur sept, quelques rares chanoines psalmodient les Heures. Les laïques d'autrefois, hommes et femmes, récitaient volontiers, soit chez eux, soit à leur paroisse, le grand ou le petit office. Anne de Caumont disait le grand, les dimanches et fêtes, c'est-à-dire vêpres de la vigile ; le soir matines et laudes, le lendemain matin le reste des heures canoniales. Ses fêtes à elle, rappelons-le, formaient tout un calendrier ; à celles que solennisait l'Église, elle ajoutait les jours de saint Joseph, de saint Benoît, des trois saints François, de saint Dominique, de saint Thomas, de saint Augustin, de saint Bernard, de saint Ignace, de sainte Catherine de Sienne, de sainte Agnès et de sainte Thérèse.

Enfin les exercices de piété quotidiens ne suffisant pas, l'on en pratiquait encore d'hebdomadaires, de mensuels et d'annuels. L'hôtel de Saint-Paul était situé sur la paroisse du même nom, au faubourg Saint-Antoine. En bonne paroissienne, elle fait partie de la confrérie du Saint-Sacrement et

y communie presque tous les jeudis du mois, à la grand'-messe. Un autre jour de la semaine elle va « aussi reglément » passer une grosse heure de l'après-midi en adoration devant le tabernacle, à la chapelle dite de la Communion.

Tous les ans, vers la fin d'octobre, et le plus souvent la veille de la Toussaint, confession générale de l'année à son directeur et, si celui-ci était absent, elle l'envoie chercher au loin.

Ces pratiques de surérogation ne lui faisaient pas oublier les obligatoires. Jamais elle ne manquait, sauf les cas de grave maladie, un jeûne ou une abstinence. Son biographe juge même à propos de nous apprendre quel nombre de pruneaux elle prenait à la collation. Il est vrai qu'au chapitre de ses traitements, il nous informe de ses remèdes, dans la langue des médecins de Molière, qui fut celle de tout le grand siècle.

Quatre ou cinq ans avant sa mort, elle craignit de perdre la vue, puis le mal se prit aux oreilles et à la tête. Enfin les deux dernières années, il ne lui fut plus possible de communier qu'en viatique. Mais c'est alors même qu'elle s'adonna à de nouveaux exercices. Elle fait chaque mois une « récollection » de trois jours. Durant ce *triduum* elle ne voyait ses domestiques mêmes qu'aux heures du repas. Le deuxième jour comportait une confession générale du mois et la rénovation de certains vœux particuliers qu'elle prononçait prosternée à terre ; le troisième elle recevait la sainte communion. Elle se préparait ainsi à la bonne mort.

Cette piété, pour consolante qu'elle fût aux âmes d'élite qui en faisaient leurs délices, serait peut-être jugée sévèrement de nos jours, épris que nous sommes d'œuvres extérieures et qui profitent au prochain. Anne de Caumont n'avait garde de se renfermer égoïstement en elle-même. Sans appartenir à cette génération plus jeune des *grandes aumônières* du dix-septième siècle qui s'ouvre avec la duchesse d'Aiguillon et se ferme avec Mademoiselle de Lamoignon, elle fut par sa charité une de leurs plus dignes devancières. Elle est de ce qu'on nomme « les dévotions du grand Hôtel-Dieu, des Enfants-Trouvés et de la Pitié ». Une fois le mois, elle va à son tour servir les pauvres de l'Hôtel-Dieu et présenter de sa main aux malades les rafraîchissements qu'elle a ap-

portés pour eux. Elle passe ensuite une ou deux heures dans la salle du Légat à prodiguer les mêmes soins aux femmes les plus malheureuses, tout en les réconfortant par ses entretiens. Lui est-il impossible de s'y rendre elle-même, elle y envoie ses demoiselles et ne manque pas de faire parvenir son aumône.

Les malades à domicile n'échappent pas à ses charitables largesses. On ne peut lui faire rien de plus agréable que de lui apprendre où gisent les plus délaissés, où se cachent les plus honteux et les plus abandonnés. Avec quelle fervente charité, toute pleine de compassion et de tendresse, elle vient à leur secours, mais aussi avec quel courage et quelle énergie victorieuse de la nature elle soigne elle-même leurs plaies ; on en jugera par ce seul trait.

Il y avait, à Orléans, une pauvre femme que personne en ville ne connaissait, et qui refusait de révéler à qui que ce fût d'où elle était. La malheureuse était couverte d'ulcères. Il s'en échappait une « infinité de vers, particulierement des playes de son sein; elle estoit si foible qu'à peine avoit-elle le mouvement des mains et de la langue; les escroüelles estoient le moindre de ses maux, tellement qu'il sortoit une estrange puanteur de son corps ». De nos jours, les Dames du Calvaire eussent recueilli l'infortunée à l'hospice des cancéreuses. En ce temps-là, on mettait ces misérables dans une « cahuette » sans fenêtre, et ne recevant le jour que par la porte ouverte. La comtesse arrêtait ses suivantes et son écuyer à distance, dans quelque jardin, et ses valets de pied plus près de là, mais sans entrer. D'ordinaire, ils ne faisaient aucune difficulté d'obéir, « à cause de l'horrible puanteur et du lieu et de la malade ». Un jour pourtant ils eurent la curiosité de s'approcher et se dissimulèrent derrière une treille. De là, voyant sans être vus, ils entendirent la comtesse de Saint-Paul exhorter la pauvre infirme d'une manière touchante, puis lui donner une pièce d'or, ce que bien d'autres eussent fait. Mais où ils furent saisis d'admiration, ce fut au moment des adieux : la noble visiteuse embrassait la répugnante pauvresse, collait son visage contre le sien, à même sur les ulcères, et enfin la baisait à ses lèvres contaminées. « Ceux qui sçavent combien cette Dame aimoit

les exquises senteurs, ajoute le narrateur, pourront mieux juger quelle force elle se faisoit : car peut-estre personne n'a jamais tant aimé les parfums et les bonnes odeurs que cette Princesse-là. »

Aux nécessiteux de sa paroisse, aux malades des couvents réformés de Paris, elle fait porter « de la gelée et des bouillons », à moins qu'ils ne préfèrent recevoir de la viande pour la cuire eux-mêmes. A tous les religieux et religieuses de la capitale qui quêtent elle distribue, une fois la semaine, du pain et du vin, parfois « d'autres commoditez ».

Ces aumônes, elle les répand avec discernement. Elle ne se laisse point prendre aux extatiques ni aux voyantes, fussent-elles accompagnées d'un prince, comme il arriva, et recommandées par la marquise de Nesle, une de ses dames d'honneur. On s'étonne qu'elle refusa même de les voir : *Voulez-vous que je vous die*, répond-elle, *j'aime les personnes ordinaires*.

Sur quoi Hilarion de Coste s'emporte en une longue tirade contre les princesses, les dames et les grands de son temps, — le temps de la Cour des Miracles, — qui, par une dangereuse curiosité, donnent souvent l'entrée de leurs maisons à des charlatans, à des fourbes, et à des *béates de café*, toutes gens qui abusent du public sous prétexte de dévotion extraordinaire et de don de prophétie. Les plus doctes et les plus saints auraient eu de la peine à découvrir tant d'impostures. L'œil d'Anne de Caumont ne s'y trompait point. Ce bon témoignage rendu par le Père minime est de nature à donner confiance dans un fait singulier provenant d'une autre source. Parmi les pauvres que secourait la comtesse, il en était un qu'elle avait hérité de l'évêque Gabriel de l'Aubespine. Cette petite histoire a paru assez curieuse à l'annaliste de l'Église d'Orléans au dix-septième siècle, pour être rapportée en son docte in-folio. Elle intéressera peut-être aujourd'hui, comme phénomène d'avertissement à distance, ou plutôt de communication avec le monde des âmes. Mgr de l'Aubespine se trouvant donc à Paris, en 1630, à l'assemblée du clergé, fut député par ses collègues vers Louis XIII, qui était alors dans le Midi. Le bon évêque entreprit vaillamment ce grand voyage, mais il tomba malade à

Grenoble, et « Dieu lui fit faire le voyage de l'autre vie ». Son trépas avait eu lieu le 15 août; le corps ne fut pas ramené en son diocèse, mais à la cathédrale de Bourges, dans le sépulcre de ses ancêtres. Or, raconte Symphorien Guyon,

En ce mesme temps, lorsqu'il estoit encore malade en danger de sa personne en la ville de Grenoble, sans qu'aucune nouvelle en fust venuë à Orléans, vn pauvre Garçon mandiant, demeurant avec sa mère, pauure et destituee de tous biens de fortune, en vne maison ou chaumine, qui estoit sur le chemin qui conduit d'Orleans à Meun ; ce pauure garcon, dis-ie, en plain minuict éveilla sa mere avec vn grand cry qu'il fit, disant : Ma mere, nous mourrons d'oresnauant de faim, car le sainct evesque est mort, il me vient de dire tout maintenant adieu, et m'a instamment prié que ie priasse Dieu pour luy. La chose s'estant passée de la sorte, on en aduertit le magistrat de la ville de Meun, qui n'en tint gueres de conte, pour la triste nouuelle que c'estoit. Mais huict iours apres, ou peu dauantage, des lettres arriverent qui donnerent aduis non pas de la maladie dangereuse de nostre prelat, mais bien de sa mort, par ou on connut la vérité de ce qui estoit arrivé à ce pauure homme, et comme il auoit esté aduerti diuinement de prier pour son deffunct evesque.

La cause de ce que dessus a esté iugée estre telle : c'est à sçauoir que toutefois et quantes que ce charitable prelat alloit d'Orleans à son chasteau de Meun ou que de Meun il retournoit à Orleans, il donnoit au susdit pauure vn quart d'escu pour suruenir et aider à la nourriture de sa pauure famille. Beaucoup de pieus personnages s'estant enquis de cette merveille, n'y ont rien remarqué qui la pût faire soupçonner de tromperie. Et la deffuncte Dame, comtesse de S. Pavl, princesse aussi vertueuse quelle estoit noble, voulut depuis succeder à nostre bon prelat en sa liberalité envers ce pauvre mandiant [1].

Puissions-nous, en rappelant ce trait, avoir fourni une modeste contribution à l'histoire de la télépathie!

XX

FONDATIONS. MORT. TESTAMENT

Très dévote au Bon larron, la comtesse de Saint-Paul n'avait pas attendu sa dernière heure, comme le converti du Calvaire, pour faire le bien autour d'elle. Elle avait semé les fondations religieuses sur ses pas. Nous nous sommes

1. Symphorien Guyon, t. II, p. 477.

étendu davantage sur celles de Picardie, à Amiens et à Abbeville ; il serait trop long d'énumérer avec le même détail celles d'Orléans, de Château-Thierry et de Paris.

A Orléans, la même année qu'elle parvient à faire ouvrir le collège des Jésuites, elle ne demeure sans doute pas étrangère à la fondation du Carmel (1617). Les vieilles et naïves Chroniques du monastère nous la montrent qui a ses entrées libres au couvent, et font assez comprendre qu'elle dut être la bienfaitrice des premières mères. Elle retrouvait, parmi ces religieuses, la bienheureuse Marie de l'Incarnation, la gloire du Carmel de France, et aussi la mère Marie de Jésus, ancienne sous-prieure d'Amiens. Par son testament, elle leur lèguera trois mille livres.

Le collège de la Compagnie de Jésus n'était pas à ses yeux une simple maison d'éducation, mais encore un centre d'œuvres apostoliques. Elle y fonda, le 12 novembre 1635, par donation d'une somme de six mille livres représentant une rente annuelle de trois cents livres, une mission en faveur de Châteauneuf-sur-Loire. Une fois l'année, deux Pères devaient se rendre au bourg ou dans les environs, pour y prêcher, faire le catéchisme et confesser durant un mois. Le château était le séjour préféré de son mari et le sien. Après avoir perdu le comte de Saint-Paul (1631), elle fut obligée de l'engager pendant une année, mais elle en reprit bientôt possession et poursuivit presque jusqu'à sa mort les travaux de restauration et de reconstruction qu'elle y avait entrepris. Après elle, la mission fonctionna régulièrement durant cent vingt ans et ne cessa qu'avec la suppression de la Compagnie, en 1762 [1].

Pour résumer, avec Hilarion de Coste, les témoignages de sa générosité princière envers les religieux et religieuses d'Orléans, contentons-nous de rappeler, en laissant aux archéologues le soin de retrouver ces monuments, que les armes du comte et de la comtesse de Saint-Paul se voyaient au couvent des Pères minimes, nommé le couvent du Saint-Esprit « et en plusieurs autres églises et monastères de cette

1. *Châteauneuf, son origine et ses développements*, par M. l'abbé Bardin. Orléans, 1864, in-8, p. 67-68 et *passim*. — *Archives du Loiret*, A, 193, 198, 199.

belle ville », comme autant de marques de leur pieuse libéralité[1].

A Château-Thierry, à l'ombre de l'immense château gothique qu'allait bientôt éclipser la petite maison bourgeoise du bon La Fontaine, ils fondent pour les Minimes du couvent de Jésus-Marie, élevé en 1606, une rente de mille livres, ce qui ne les empêche pas de procurer un établissement aux Capucins, auxquels ils font bâtir une église dédiée à saint François [2].

L'hôtel Saint-Paul était trop rapproché, à Paris, des Minimes de la place Royale pour que le comte et la comtesse n'aient pas éprouvé le désir de faire construire, dans l'église de l'Annonciade et de Saint-François-de-Paule, une chapelle qu'ils eussent ensuite dotée. Château-Thierry leur en tint lieu. Le Chapitre général de Rome, à la Pentecôte de 1607, les déclara, en témoignage reconnaissant, fondateurs de l'Ordre.

La création pieuse qui appartient tout entière à la comtesse de Saint-Paul, et rattache son nom à l'histoire de Paris, est le couvent des Jacobines ou Dominicaines de Saint-Thomas-d'Aquin, vulgairement appelées : Filles Saint-Thomas.

Se trouvant à Toulouse en 1625, Anne de Caumont conçut la pensée de détacher du couvent de Sainte-Catherine de Sienne un essaim de ces religieuses réformées. Des bulles furent obtenues du Pape, des lettres patentes du roi[3], des lettres d'érection de l'archevêque de Paris. Les notaires se mirent en frais de procurations. Antoine Bessier, notaire royal et apostolique, instrumenta dans le parloir du « devot monastère de Tholoze », la petite grille ouverte et en présence de sept « meres discrètes » ; puis très haulte et puissante princesse Mme Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, comparut personnellement à Paris, en son hôtel Saint-Paul, par-devant Guillaume Duchesne et Pierre Fieffé, notaires au Châtelet, et leur déclara qu'il avait plu à Dieu

1. Hilarion de Coste, p. 118. — Abbé Cochard, *op. cit.*, p. 80.

2. Le Couvent des Capucins, après avoir servi de filature sous la Révolution, est devenu un pensionnat des Frères de la Doctrine chrétienne. La chapelle a été coupée en deux par un étage. Communication de M. l'abbé Bahin.

3. Archives nationales, H, 4123. *Inventaire des titres.* Registre in-fol.

lui donner l'intention et dévotion de fonder, en ville ou dans un faubourg, un couvent dudit ordre « pour la Remission de ses péchés et Repos des ames de ses parens et amis trépassés ». Afin de subvenir aux nécessités les plus pressantes de la Mère supérieure et de ses six religieuses qui s'acheminaient du Midi vers la capitale, elle leur donnait 50 000 livres tournois, ou, à défaut, la seigneurie et baronnie de Fauillet[1], rapportant 3 000 livres de revenu par an. Le manque d'argent comptant lui fit d'abord livrer ce domaine[2], qui lui fut rétrocédé après versement de la somme.

Installées à leur arrivée (1626) rue Neuve-Sainte-Geneviève, au faubourg Saint-Marcel, les religieuses toulousaines eurent peine à trouver un établissement stable[3]. En 1632, elles se transportent rue Vieille-du-Temple[4]; enfin, dix ans plus tard (1642), rue Neuve-Saint-Augustin[5]. La même année,

1. Le copiste a écrit: *Faulsés.* Aujourd'hui Fauillet, commune du canton de Tonneins, à 3 kilomètres de Gontaud. Rectification due à M. T. de Larroque.

2. Archives nationales, S, 4762. *Contract de fondation entre les Religieuses de Toulouse et Mme de Saint-Paul.* Il fut passé en l'hôtel Saint-Paul, à Paris, le 23 août 1626. — La procuration annexée, constituant Pierre Berger, conseiller au Parlement de Paris, fondé de pouvoir des sept religieuses toulousaines, est datée de Toulouse 27 juin 1626. (Le titre général de ces pièces porte à tort : *1625.*) La quittance des cinquante mille livres est du 1er août 1628.

3. Archives nationales, S, 4762, cote 1, liasse de la 5e pièce. Les religieuses occupèrent d'abord l'hôtel de Bonnair, qui leur fut loué par le propriétaire, Gille de Rainssant, escuyer, seigneur de Vieillemaison. Elles y entrèrent le 24 juillet 1626 et le quittèrent en octobre 1632. Les plus intéressants de ces documents sont les états de réparation, à l'entrée et à la sortie de la communauté, ainsi que l'*Estat des clostures et fermeture de l'hostel.* C'était une maison à deux étages avec cour et grand jardin.

4. Archives nationales, S, 4762, cote 2. *Deuxième établissement de nôtre maison. Vieille ruë du Temple, au Marais, à Paris.* Outre cette maison acquise le 4 mai 1632, et revendue le 17 mars 1640, elles achetèrent le 26 février 1633 une troisième maison, rue Culture-Saint-Gervais, qu'elles revendirent le 9 janvier 1640. — Le 22 février 1635 elles avaient remboursé à la comtesse de Saint-Paul la somme de onze mille livres, représentant le capital d'une rente de six cent quatre-vingt-sept livres dix sols qui leur avait été constituée par elle le 22 mai 1630.

5. C'est leur monastère, tel qu'il figure, moins la chapelle construite plus tard, sur le plan Gomboust (1652). Il était situé vis-à-vis la rue Vivienne, entre la rue Richelieu et la rue du Faubourg-Montmartre. La rue dite des Filles-Saint-Thomas en rappelle seule aujourd'hui l'emplacement.

la comtesse de Saint-Paul s'éteignait pieusement, le 17 juin, à l'âge de soixante-huit ans moins deux jours. Elle exprimait par testament son désir d'être inhumée et enterrée « au couvent des filles religieuses de sainct Thomas, par elle fondé en ceste ville de Paris à l'endroict où lesdictes relligieuses sont enterrées; et quant à son convoy, enterrement, service, luminaire, obseques et funérailles..., n'entend qu'il y ait aucunes pompes ny grandes cérémonies [1]. »

Par ce même acte, elle faisait des legs nombreux à tous ses domestiques, et laissait 15 000 livres à ses chères religieuses de Saint-Thomas, avec des sommes plus ou moins importantes aux Maisons professes des Jésuites de Paris et de Bordeaux, aux malades honteux de la paroisse Saint-Paul, au chapitre de Sainte-Croix d'Orléans, à la Sainte-Chapelle de Châteaudun, à ses parents et amis. Fidèle jusqu'à la fin à la mémoire de son mari, elle instituait légataire universel son neveu, Henri II d'Orléans, duc de Longueville, qui, dix jours auparavant (12 juin 1642), venait d'épouser Anne-Geneviève de Bourbon [2].

L'année suivante (septembre 1643 [3]), le duc et la duchesse sa femme, sœur du vainqueur de Rocroi, firent célébrer un service dans la chapelle des Filles de Saint-Thomas [4],

1. Archives nationales, L, 1042, n. 2. *Testament d'Anne de Caumont, comtesse de Saint-Paul, 12 juin 1642.* — Document inédit. Cette pièce, qui n'avait encore été signalée par aucun biographe d'Anne de Caumont, fournirait des renseignements nouveaux pour une étude plus complète.

2. Voici en quels termes la *Gazette* avait annoncé la mort : « Cette semaine la comtesse de S. Pol, Dame d'insigne piété, est morte en cette ville, apres avoir fait pour plus de cinquante mille escus de laiz pieux, par son testament : duquel elle a fait son exécuteur le duc de Longueville son neveu. » *Gazette*, 21 juin 1642, p. 548.

3. Hilarion, p. 121.

4. La comtesse de Saint-Paul n'avait pas attendu qu'Anne de Geneviève de Bourbon en épousant le duc de Longueville fût devenue sa nièce par alliance, pour sympathiser avec cette femme d'esprit et de caractère. Il nous a été donné de rencontrer aux archives de Condé, à Chantilly, une lettre écrite quatre ans plus tôt par Mme de Saint-Paul au prince Henri II de Condé, père de la future duchesse, qui nous la montre dans les meilleures relations avec elle, ainsi qu'avec la princesse de Condé, Charlotte de Montmorency.

« Monsieur,

« Je suis sy fort persuadée de v're bonté, quencore que je ne vous aye

et le fameux prieur Ogier[1] prononça l'oraison funèbre[2].

Que sont devenus, à la Sainte-Chapelle de Châteaudun, dans le caveau des Dunois, les restes du comte de Saint-Paul et de son fils Léonor duc de Fronsac ? La Révolution, en ses heures affolées, les a profanés[3]. Sur la gracieuse chapelle où reposa le corps d'Anne de Caumont, et que décorait son mausolée, le dix-neuvième siècle a construit la Bourse[4] et même le Vaudeville[5]. Le malheur l'a poursuivie jusque dans sa tombe, elle qui avait passé en ne faisant que du bien. Il lui reste, comme au poète, d'avoir pleuré.

H. CHÉROT.

jamais rendu le tres humble service que je vous doibs, je prens la hardiesse de vous supplier tres humblement, Monsieur, de proteger ce qui me reste de terres en Guyenne et les vouloir exempter de logement de gens de guerre, autrement je nen joyrons point du tout. C'est pourquoy j'ay osé, Monsieur, vous faire ceste tres humble requeste laquelle japuye sur la suplication que *Madame v're famme et Madamoyselle v're fille* me font lhonneur de vous en faire, puisque je nay nul mérite qui me doyve faire espérer ceste grace que laffection que jay toujours heu de vous tesmoigner que je suis

« Monsieur,

« V're tres humble et tres obeissante servante,

« Anne dè CAUMONT. »

A Paris, ce 3e may (S. A. — 1638).

(*Papiers de Condé*, Série M, t. XIII, fol. 209.)

1. C'est l'auteur de l'*Apologie pour M. de Balzac* (1628). Il mourut en 1670, connu surtout par sa querelle avec le Père Garasse.

2. *Oraison fvnebre d'Anne de Cavmont, comtesse de S. Pavl, prononcée à Paris, dans l'Église des Religieuses de S. Thomas, lieu de sa sepulture*, le ..... septembre 1643. — Voir les *Actions pvbliqves de M. François Ogier, prestre et predicatevr*. Paris, 1652, in-4, p. 379-422.

3. *Notes pour servir à l'histoire de la Sainte-Chapelle de Châteaudun*, par E. Bellier de la Chavignerie, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. III, p. 245.

4. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*. Ed. Bournon t. I, p. 67. On y trouve le résultat des dernières fouilles.

5. Il ne s'agit pas du théâtre actuel. Voir la note de M. Monmerqué dans Tallemant, t. VII, p. 304.

ORDRES ANGLICANS

ET MINISTÈRES DES ÉGLISES RÉFORMÉES

RÉPONSE AUX RÉVÉRENDS DENNY ET LACEY

Plus clairement encore que par le passé, le débat sur la valeur des ordinations anglicanes vient d'être tranché par celui qui est le juge suprême des controverses. En rapprochant des principes exposés dans l'encyclique pontificale la doctrine qui a été défendue dans les *Études*, les lecteurs sont à même de voir que notre Revue n'a rien à désavouer. C'est que, grâce à Dieu, elle a cherché, avant tout, à s'inspirer de la constante pratique suivie par l'Église romaine et de sa doctrine sur la nature du sacerdoce; doctrine qu'on trouve exposée dans les conciles, les liturgies de l'Orient et de l'Occident, et qui apparaît déjà, avant le quatrième siècle, dans l'œuvre des saints Pères[1].

Léon XIII, d'ailleurs, n'a rien innové; il a seulement expliqué d'une façon plus lumineuse d'anciennes décisions et corroboré la sentence portée par Jules III et Paul IV; sa lettre montre jusqu'à l'évidence que la forme et l'intention requises par Notre-Seigneur pour la transmission des saints ordres, font également défaut dans l'Église anglicane. Sur l'invalidité des ordres anglicans le désaccord entre catholiques ne sera plus possible; et leur entente, fondée sur des principes universellement admis des théologiens, contribuera grandement, nous l'espérons, à l'expansion de la foi catholique.

Plût à Dieu que l'extrême droite de l'Église anglicane entendît aussi le touchant appel qui termine la lettre du Souverain Pontife. Si pénible que soit la soumission sollicitée, elle est nécessaire; et puis, combien glorieuse! car il y a plus de mérite et d'honneur à se rendre à la vérité, dès qu'elle apparaît, qu'à lui résister avec tous les prestiges du talent.

1. Cf. *Études*, 15 mars, 15 avril 1895 et 15 juillet 1896.

Nous croyons que, pour attirer les meilleurs et les plus instruits des ministres anglicans vers l'Église romaine, il est utile de leur montrer que le sacerdoce auquel ils prétendent, non seulement n'existe pas dans leur Église, mais que cette revendication même est une réelle innovation, en parfait désaccord avec les plus anciens monuments de la réforme anglicane. Aussi, nous ne nous plaindrons pas d'être mis en cause, à ce sujet, par deux membres influents du clergé anglican, et nous cédons sans trop d'efforts à l'invitation qu'on nous fait de leur répondre.

Au cours d'un article publié dans les *Études* du 15 juillet 1895, nous avions relevé un argument assez original des Rév. Denny et Lacey, argument d'où ils concluaient à la validité des ordres conférés dans leur Église[1]. Nos évêques, écrivaient-ils, n'ont jamais imposé les mains aux prêtres catholiques qui passaient à la religion anglicane. N'est-ce pas une preuve qu'aux yeux de ces évêques, l'ordinal d'Édouard VI et le pontifical romain ne différaient en aucun point essentiel? Pour écarter cette conclusion, nous avons voulu nous borner à une simple question, qui suffisait à notre but. Nous avons demandé si les ministres des autres sectes réformées, convertis à l'anglicanisme et désireux d'y continuer leurs fonctions spirituelles, n'entraient pas de plain-pied dans les divers ministères de leur nouvelle religion.

Nous n'attendions rien moins qu'une réponse négative. Mais voici qu'à notre grande surprise, le Rév. Lacey et le Rév. Denny, l'un en des lettres privées, l'autre en deux articles de la *Revue anglo-romaine*[2], nous déclarent que leur Église a toujours réordonné les ministres protestants avant de leur confier l'administration des sacrements. Ne voulant pas être confondus avec de simples prêcheurs calvinistes, ils déploient tous les trésors de leur érudition pour donner le change sur le lourd héritage qui les accable depuis trois siècles.

Les dissertations que nous avons sous les yeux accusent

1. *Études*, 15 juillet 1895, *le Mouvement religieux en Angleterre*, p. 521.

2. *Revue anglo-romaine, l'Église anglicane et le ministère des Églises de la Réforme*, par le Rev. Ed. Denny, 13 et 20 juin 1896.

de patientes recherches; c'est l'œuvre d'hommes érudits, et dont la modération de langage ne se dément pas. Aussi, forcé par le souci de la vérité de combattre leur thèse, nous avons à cœur de faire savoir à ces auteurs que nous gardons pour leur personne une respectueuse sympathie.

I

D'ailleurs, ils ne peuvent s'étonner qu'ils ne nous aient point convaincu. Ils savent bien que, même à l'heure actuelle, plusieurs de leurs coreligionnaires, et des plus illustres, s'inscrivent en faux contre leurs conclusions. Au premier rang de ces adversaires se place le savant docteur Perowne, évêque anglican de Worcester. Ce prélat est un des plus illustres représentants de la « Basse Église », et il prétend continuer, à l'exclusion des ritualistes, les vraies traditions de l'ancienne réforme anglicane. Selon lui, les membres de la Church-Union, lord Halifax et ses adhérents, se méprennent tout à fait sur le caractère intime de la hiérarchie anglicane. Que l'on consulte, dit-il, les monuments de notre Église au seizième siècle, et l'on se convaincra que ni l'établissement d'un épiscopat, ni les ordres hiérarchiques qui en procèdent, ne furent jugés essentiels à la constitution d'une Église chrétienne.

Pourquoi donc des évêques? A quelle fin les ordinations épiscopales? C'est que, à tout considérer, le régime épiscopalien est bien préférable au régime presbytérien, qui n'admet pas d'évêques. Cette forme hiérarchique, poursuit-il, est très ancienne, elle remonte au deuxième siècle de l'ère chrétienne (?); elle imprime au gouvernement de l'Église une direction plus vigoureuse, plus nette, et l'aide puissamment à remplir sa tâche dans le monde.

Ainsi, d'après l'évêque Perowne, les ordinations épiscopales ont été conservées dans l'Église anglicane, parce qu'elles sont une institution ancienne, utile et commode; mais jamais, à l'en croire, elles n'ont été jugées indispensables au fonctionnement d'une Église. L'aspect sous lequel il présente l'Église anglicane semblera nouveau peut-être à bien des Français. Mais il se peut que notre étonnement vienne surtout de notre ignorance. Devant les représen-

tants des sectes dissidentes anglaises, le docteur Perowne affirmait, il y a trois ans, qu'il a fouillé les annales de son Église et parcouru les œuvres de ses éminents théologiens; ici et là il a recueilli des témoignages qui corroborent son opinion.

Sur ce terrain assez large, on le voit, au Congrès ecclésiastique de Birmingham (1893), il invite les membres dissidents à s'unir à l'Église anglicane. Pendant que les associés de la Church-Union se tournent vers Rome, lui se tourne vers les sectes qui pullulent sur le sol anglais. Il leur montre que cet épiscopat et ces ordinations, dont elles se font un épouvantail, n'impliquent rien qui soit en désaccord avec leurs principes. Pourquoi les ministres dissidents ne se soumettraient-ils pas à une cérémonie si favorable au bon ordre et purement disciplinaire? Au surplus, l'union une fois conclue, ils garderaient encore l'espoir de faire déclarer que les ordinations, célébrées d'après le rite anglican, restent facultatives. C'est que le docteur Perowne est bien persuadé que les ordinations, imposées aujourd'hui à tous les aspirants au ministère, ne furent point obligatoires avant l'acte d'uniformité de 1662; et cet acte n'ayant pas été soumis à la convocation, ce qu'une décision du parlement a fait, une autre peut le défaire[1].

Un historien contemporain dont la parole mérite quelque crédit, le Dr Gilbert W. Child, parle dans le même sens que l'évêque Perowne; il n'est ni moins affirmatif ni moins précis, notamment dans l'ouvrage qui a pour titre : L'*Église et l'État sous les Tudors*[2]. Il déclare, avec preuves à l'appui, que les membres les plus distingués de l'ancienne Église anglicane, reconnurent pour valides les ordres conférés par les églises presbytériennes du Continent. La liste est imposante de ces théologiens et de ces évêques qui, soit en fait soit en principe, acceptèrent le concours des ministres luthériens ou calvinistes, et leur permirent d'administrer les sacrements sans les soumettre à une nouvelle ordination. Et, comme re-

1. Voir les deux intéressants articles du P. Sydney Smith, S. J., dans *le Month*, novembre, 1893 : *Reunion at the Birmingham Church Congress;* avril, 1894 : *Early Anglican Divines on Episcopacy*.

2. *Church and State under the Tudors;* note 6 : « On orders in the Church of England », p. 293-304.

marque le Dr Child, le témoignage de ces auteurs est d'autant plus décisif, qu'ils appartiennent presque tous à la droite de l'Église anglicane.

W. Child avait reproché aux représentants d'un parti puissant de la « Haute Église » d'imposer aujourd'hui un joug que leurs Pères n'ont pu supporter. L'accusation a été relevée par un jeune ministre, le Rév. Firminger. Mais celui-ci, comme les Rév. Denny et Lacey, n'a redressé dans l'œuvre de ses adversaires que d'insignifiants détails[1]; la thèse qu'il prétendait renverser est restée debout.

II

A mesure que nous remontons le cours de l'histoire anglicane et que nous interrogeons des auteurs plus anciens, l'opinion des docteurs Child et Perowne apparaît plus étendue et plus profondément enracinée. Au premier siècle de la réforme, elle est à peu près unanime chez tous ceux qui décrivent les caractères distinctifs de la nouvelle hiérarchie. Les écrivains indépendants, qui racontent les origines de la réforme anglicane, nous parlent de l'épiscopat comme d'un corps qui ne s'arroge aucun caractère sacré, absolu, pleinement indépendant de la volonté du prince. Et tel l'épiscopat, telles aussi les ordinations. Le caractère sacerdotal, indélébile et divin que rien ne supplée, les évêques ne croient pas le posséder. Comment se flatteraient-ils de le communiquer aux autres ?

Sous Élisabeth, dit Macaulay, Jewel, Cooper, Whitgift et d'autres éminents docteurs défendaient l'épiscopat comme une institution inoffensive, utile, que l'État pouvait légitimement établir; ils croyaient que cette institution, une fois établie par l'autorité publique, devait être respectée de tous les citoyens. Mais ils ne prétendirent jamais qu'une communauté chrétienne n'ayant point d'évêques à sa tête, cessait, par là même, d'être une véritable Église. Bien au contraire, ils con-

1. *The Attitude of the Church of England to Non-Episcopal Ordination;* two Essays by Walter K. Firminger, B. A. — Cf. *The Tablet,* saturday, february 8, 1896, p. 215 et 216.

sidéraient les Églises protestantes du Continent comme formant avec eux une même famille religieuse[1].

Ce jugement de l'illustre historien ne mérite aucune créance, réplique le Rév. Denny; car Macaulay n'est pas au courant des questions religieuses. — Nous croyons aussi qu'il faut accepter avec une certaine réserve les appréciations de l'écrivain libéral, dès qu'il touche à quelque point de discipline ou de foi. Mais nous n'invoquons pas son autorité pour trancher un différend théologique. N'est-il point aussi apte que tout autre à saisir un fait, ce fait fût-il religieux ? Tout incompétent qu'il soit pour décider d'une controverse dogmatique, ne peut-il reproduire et grouper les déclarations des théologiens? sauf à n'en signaler avec exactitude ni les côtés vrais ni les côtés faux : ce dont, au reste, il ne s'inquiète pas.

On est donc mal fondé à contester la compétence de Macaulay, quand il se borne à nous transmettre l'opinion des évêques anglicans du seizième siècle. Cet historien est encore moins suspect d'erreur, quand il déclare que depuis l'origine de la réforme jusqu'en 1662, époque où fut adopté l'acte d'uniformité, les ministres convertis à l'anglicanisme ne furent point contraints, en règle générale, de se faire réordonner[2]. Ce sont là des faits qu'il pouvait aisément contrôler. S'il mérite un reproche, c'est d'être ici trop synthétique. En traçant un tableau d'ensemble, il ne prend ni l'espace ni le temps de marquer chaque détail, d'analyser et de faire ressortir les nuances opposées.

De là, pour certains lecteurs, un malentendu qu'il importe de dissiper. Ceux qui soutiennent que les ordres des églises presbytériennes ont toujours été rejetés en Angleterre ne manquent pas d'opposer à des affirmations absolues, comme celle de Macaulay, certains cas de réordination et tels règlements particuliers portés contre des ministres dissidents. Mais la contradition n'est qu'apparente. Elle disparaît, si l'on songe à la place et au rôle de l'épiscopat, dans le premier siècle de la réforme. La doctrine d'un Cranmer, d'un Barlow, d'un Hammond, etc., etc., donne ici raison à la déclaration

1. *History of England*, vol. I, ch. I, p. 74.
2. *Id.*, vol. I, ch. II, p. 173.

de Macaulay reproduite plus haut : ils reconnaissent dans l'épiscopat une institution utile, une forme de gouvernement commode, une garantie pour l'ordre public. Mais ce qu'ils y voient surtout, c'est comme un écoulement partiel de l'autorité du prince. Établis par lui, les évêques sont les représentants légitimes de son pouvoir pour toute l'Angleterre. Dès lors, recevoir l'ordination de leur main, c'est faire acte de civisme et de fidélité à la constitution nationale. S'y soustraire par la violence ou la ruse, c'est entrer en lutte contre l'ordre nouveau sanctionné par la volonté royale et se rebeller contre les lois.

Cela nous explique pourquoi la réordination est imposée à une certaine classe de ministres protestants, alors que d'autres en sont régulièrement dispensés. La loi qui impose les ordinations dites anglicanes ne dépasse pas les limites d'une prescription régionale. Elle s'applique uniquement à la nation britannique, et, d'ordinaire, aux seuls sujets de Sa Majesté. Les Anglais qui aspirent à la charge de ministre doivent passer, pour y arriver, par la filière de l'ordinal anglican. Ils sont tenus, selon la comparaison de Macaulay, d'obéir à l'évêque comme au *shérif* ou au *coroner*. En se désintéressant de ces conditions, « l'Église établie » s'immolerait de ses propres mains. Elle n'ose, il est vrai, contester la validité des ordres catholiques, transmis depuis tant de siècles, selon une mode invariable, par une autorité suprême; mais, du moins, elle mettra tout en œuvre pour empêcher d'autres pouvoirs rivaux de s'établir et de grandir à ses dépens.

Les ministres ordonnés en Angleterre dans quelque secte presbytérienne seront donc soumis, le plus souvent, en entrant dans l'Église anglicane, à une consécration nouvelle, d'après l'ordinal d'Édouard VI. Il en sera de même des sujets anglais, qui, peu sympathiques à la hiérarchie de leur pays, auront fui à l'étranger pour y être ordonnés par quelque Eglise protestante. En bien des cas, le pouvoir temporel des princes n'est pas moins intéressé que celui des évêques à cette réordination. Sous la bannière du presbytérianisme se réunissent des sectaires de toutes nuances. Les uns ne demandent qu'une réforme plus radicale dans la liturgie, comme la suppression de quelques cérémonies *papistes*, l'a-

moindrissement de l'épiscopat. Mais d'autres vont plus loin. Au lieu de continuer à vivre comme beaucoup de presbytériens sous le régime épiscopal, ils se séparent violemment de « l'Église établie ». De là leur nom de « séparatistes » et d'indépendants. Ils revendiquent pour leur société une autonomie absolue. Plus de contrôle du pouvoir civil. Tout officier du roi qui s'ingère dans les affaires ecclésiastiques est un intrus. Les princes, disait le fameux chef presbytérien Cartwright, ne doivent point être les chefs de l'Église, mais ses humbles servants, qui baisent l'escabeau où reposent ses pieds [1].

Est-il étonnant que l'autoritaire Élisabeth et sa haute commission ecclésiastique aient essayé de détruire ces Églises indépendantes, qui menaçaient la domination royale ? Mais, encore une fois, le reproche capital qu'on adressait aux ministres des sectes dissidentes, ce n'était pas d'être privés de ce caractère mystique et sacré, qu'un évêque seul peut transmettre; c'était de n'avoir pas été ordonnés par l'*autorité publique et légitime* de leur pays, par des chefs « *légalement* établis à la tête de leur congrégation ».

III

Néanmoins les presbytériens, sous le nom de « puritains », formèrent bientôt un puissant parti, avec lequel la reine et ses évêques durent, plus d'une fois, entrer en composition. En 1571, leurs partisans dominaient au parlement, et c'est grâce à leur influence que fut voté, au mois d'avril de la même année, une transaction favorable aux sectes dissidentes [2]. En vertu de cet acte, quiconque voulait remplir les fonctions de prêtre, administrer les sacrements, sans avoir reçu la consécration prescrite par l'ordinal d'Édouard VI, était obligé de souscrire à tous les articles de religion. En imposant aux ministres presbytériens l'acceptation des trente-neuf articles

1. *Cartwright's Admonition*; dans *Neal's History of Puritans*, vol. III, in-8. Londres ; 1837. cf. Hallam : *The constitutional History of England*, vol. I, ch. IV ; on the laws of Elisabeth's reign respecting protestant nonconformists.

2. St. 13. *Eliz*, ch. XII, s. 6.

et de la liturgie officielle, la reine et les hauts dignitaires ecclésiastiques sauvegardaient encore la raison d'être de l'épiscopat. La nouvelle hiérarchie était maintenue, et les lois du pays restaient indemnes ; car un ministre dissident, du moment qu'il entrait dans l'Église anglicane et souscrivait à son formulaire de foi, reniait par là même ses anciens principes égalitaires et déclarait reconnaître la juridiction de l'épiscopat, sous la haute suprématie royale. Cette transaction sauvait tout, hormis ce qui fait l'essence du sacerdoce, le caractère surnaturel, que rien ne supplée, et dont cependant la reine, le parlement et les évêques ne paraissaient guère se soucier.

On a dit que le statut précédent, voté la treizième année du règne d'Élisabeth, ne dispensait d'une nouvelle ordination que les seuls prêtres catholiques. Mais cette assertion, en complet désaccord avec le texte du bill que nous venons de citer, ne cadre pas mieux avec les circonstances qui lui donnèrent naissance. N'oublions pas, qu'à cette date de 1571, les puritains dominaient au parlement. Ils voulaient obtenir de la « Haute Église » des concessions favorables aux presbytériens. Les catholiques ne pouvaient s'attendre de leur part qu'à être persécutés. Quant au gouvernement, il cherchait à répondre par un défi à Pie V, qui venait d'excommunier Élisabeth ; il s'efforçait d'intimider les partisans du Pape et ceux de Marie Stuart, de briser leur résistance ; en haine d'adversaires communs, il secondait les rancunes des puritains [1].

Volontiers nous convenons que nulle convocation ecclésiastique ne sanctionna cet acte dans toute sa teneur. Aux yeux de la reine et de la plupart des évêques, le décret du parlement avait le tort d'étendre le même privilège à tous les ministres dissidents. Dans leur esprit, les sectaires du dedans, les séparatistes, ne devaient pas en bénéficier. Poursuivis à outrance, beaucoup d'entre eux émigrèrent en Hollande. Et là encore ces communautés, nées en Angleterre, ne trouvèrent-elles pas immédiatement grâce auprès de l' « Église établie », que d'ailleurs elles abhorraient. Les

1. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, traduite par le baron de Roujoux, t. II, ch. xvi, p. 522 et *sqq.* ; ch. xvii, p. 529.

sujets anglais qui, en haine de la hiérarchie nationale, couraient en Hollande pour recevoir les ordres des mains de Cartwright ou de ses disciples, risquaient bien, s'ils s'avisaient de rentrer dans l'Église anglicane, de se voir mettre au simple rang des laïques. Ce fut le cas pour Walter Travers, dont nous parlerons un peu plus loin.

IV

Les ordinations faites de 1560 à 1610 dans l'Église presbytérienne d'Écosse soulevèrent aussi, mais pas au même degré, l'antipathie et l'opposition des évêques anglicans. Ils en reconnurent la validité ; non toutefois de très bon gré ; ils ne mirent point à les accepter cette promptitude et cette sérénité dont ils donnèrent tant de preuves à l'égard des réformés de la France et de la Suisse ; et les répugnances qui éloignaient Élisabeth et Jacques Ier de l'Église presbytérienne d'Écosse n'étaient, à leurs yeux, que trop motivées.

La réforme écossaise, en effet, différait, à bien des égards, de la réforme anglaise. Celle-ci avait été entreprise par le pouvoir civil et opérée à son profit. Les théologiens et les hommes d'église n'avaient guère fait que mettre leur science religieuse et leur talent de diplomates au service du bon plaisir royal. Quelques-unes de leurs ambitions furent satisfaites; mais d'indépendance religieuse ils en eurent moins encore que lorsqu'ils étaient unis à la chaire de Pierre. L'Église anglicane devint une partie intégrante de l'État, le prince en fut le chef comme jadis le pontife romain; et les évêques fonctionnaires dont la munificence royale déguisait mal l'amoindrissement, lui furent subordonnés, même dans les affaires ecclésiastiques et spirituelles.

La réforme écossaise, au contraire, se modela sur celle de Genève, avec des différences qui mirent en plus grand relief son caractère révolutionnaire. Knox et ses adhérents ne pouvaient, dans leur patrie, accaparer le pouvoir suprême, comme Calvin à Genève. Faute de mieux, ils revendiquèrent pour leur Église une complète autonomie. Selon eux, le pouvoir civil, en cas de conflit, devait céder au pouvoir ecclésiastique. L'autorité religieuse fut représentée en dernier ressort par

une assemblée de ministres et de délégués laïques, qui s'attribuaient tous les anciens privilèges de l'épiscopat et de la papauté[1]. On sait à quel point le caractère ombrageux et fanatique des puritains écossais s'exalta contre les prérogatives royales et la hiérarchie épiscopale. De ces attaques, Marie Stuart et son fils ne ressentirent pas moins le contrecoup que les évêques de l'Église réformée. Aux yeux de Jacques Ier, les deux mots d'ordre : Pas d'évêques, pas de roi, étaient inséparables. Les agissements des puritains étaient bien faits pour le confirmer dans ces idées : Quand le ministre Black s'écriait que tous les rois sont fils du diable, un parti puissant se levait, disposé à le protéger contre la vengeance du monarque[2]. Déjà les factions minaient le trône, qui allait bientôt s'écrouler à la suite de la hiérarchie épiscopale, un instant rétablie.

Les défiances de l'Église anglicane à l'égard de l'Église presbytérienne d'Écosse étaient donc bien justifiées. Néanmoins, celles-ci furent d'ordinaire en communion l'une avec l'autre ; et, plus d'une fois, les évêques anglicans tinrent pour valides des ordres conférés par de simples ministres puritains. Il leur suffisait, pour faire taire leurs scrupules, que l'ordination eût été faite, au moyen de l'imposition des mains, dans une assemblée religieuse, légalement reconnue par l'État. Il est aisé de prouver ce que nous avançons.

En 1604, nous voyons la convocation de la province de Cantorbéry prescrire aux prédicateurs de prier, au début de leur sermon, « pour la sainte Église catholique... et spécialement pour l'Église d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande[3] ». En proclamant ainsi que l'Église d'Écosse est l'une des branches de l'Église catholique, on déclare du même coup que ses ministres sont aussi aptes que les « prêtres » anglicans à toutes les fonctions du ministère ecclésiastique.

Vainement M. Denny s'efforce de prouver que l'Église

1. Hallam, ouv. cité, t. IV, p. 148 et *sqq.* — Spottiswood, *Church-History of Scotland* (in-fol., London, 1677), p. 152.

2. Robertson, *The History of Scotland* (London, 1835), vol. II, book VIII, p. 185. Spottiswood, éd. cit., p. 450.

3. Wilkins, David, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ* (in-fol., London, 1737), t. IV, p. 385, canon LV, *Precationis formula.*

d'Écosse désignée par le Canon 55e n'est pas l'Église presbytérienne. Peu de temps avant la convocation, nous dit-il, plusieurs sièges épiscopaux avaient été rétablis par le roi, des titulaires avaient été nommés[1]. Nous craignons bien que l'érudit clergyman ne se laisse ici duper par ce mot d'*évêque*. Même pour qui s'en tient au système anglican, comment reconnaître de véritables évêques en des hommes qui n'ont jamais reçu ni diaconat ni prêtrise, ni aucune consécration épiscopale de la main d'autres évêques ? Ils sont considérés en Écosse comme les délégués ou les commissaires de l'assemblée générale presbytérienne. Leur droit de siéger au parlement n'a rien à faire, que je sache, avec le caractère épiscopal. Il n'ajoute rien à leur juridiction, qui est nulle. Évêques véritables d'après le système anglican, ils ne le seront qu'en 1610, quand trois d'entre eux auront reçu en Angleterre la consécration épiscopale d'après l'ordinal d'Édouard VI, et seront devenus la souche du nouvel épiscopat d'Écosse[2].

Les circonstances qui servirent de cadre à cette dernière ordination témoignèrent clairement, d'ailleurs, des sentiments des évêques anglicans en faveur des ordinations de l'Église presbytérienne d'Écosse.

Jacques Ier, qui depuis la mort d'Élisabeth (1603) était roi d'Écosse et d'Angleterre, parvint enfin à rétablir dans le premier de ces royaumes la hiérarchie dont l'Église anglicane lui présentait le modèle. Les négociations entreprises à cette fin furent terminées vers 1609. L'un des négociateurs les plus influents, le théologien Abbot, s'efforça de prouver aux Écossais que leur Église ne différait de l'Église d'Angleterre qu'en des points accidentels, ayant trait aux cérémonies et au système de gouvernement. Cet incident mérite d'être noté, car Abbot était l'un des oracles de son Église. En 1609, il était nommé évêque de Lichfield, et, deux ans plus tard, à la mort de Bancroft, il montait sur le siège archiépiscopal de Cantorbéry[3].

1. *Revue Anglo-romaine*, art. cité.

2. Cf. Robertson's Works ; *The History of Scotland*, book VIII, p. 195, 201, 202, 241 ; Spottiswood, p. 450 et *sqq*.

3. *Dictionary of national biography*, ed. by Leslie Stephen and Sidney Lee.

Abbot passait pour être favorable aux calvinistes ; le primat de toute l'Angleterre qu'il remplaçait, Bancroft, était connu pour un pur anglican, d'une doctrine plutôt rigide. Eh bien, à l'endroit des ordres presbytériens d'Écosse, il ne fut pas moins conciliant que son successeur. Quand, le 21 octobre 1610, les trois prélats écossais élus par le roi se présentèrent à Londres pour recevoir la consécration épiscopale, l'un des consécrateurs, Andrewes, évêque d'Ely, observa qu'il fallait d'abord conférer aux candidats la prêtrise. Mais l'archevêque de Cantorbéry, le docteur Bancroft, qui était présent, répondit qu'une réordination n'était pas nécessaire. Il maintint que « là où les évêques font défaut, de simples ministres confèrent légitimement les ordres. Autrement, poursuivit-il, on pourrait douter de la légitimité des ministres dans la plupart des Églises réformées ». Les évêques présents — parmi eux se trouvait Abbot — applaudirent à cet exposé ; celui d'Ely donna son adhésion ; et, quelques moments après, les trois ministres écossais recevaient d'emblée la consécration épiscopale [1].

En racontant ce fait, nous avons suivi l'historien Spottiswood. Il serait oiseux d'établir qu'il est, ici, tout particulièrement digne de créance. Il était le chef des prélats consacrés. C'est d'ailleurs l'un des personnages les plus honorés de l'Église épiscopalienne d'Écosse. Archevêque titulaire de Glascow depuis 1603, il devint en 1615 primat de toute l'Écosse. De l'aveu du Rév. Denny, il était hostile à l'Église presbytérienne. Que faut-il de plus pour donner à son témoignage les garanties nécessaires ? Aussi, est-on surpris de voir le Rév. Firminger préférer au récit d'un témoin autorisé tel que Spottiswood, l'interprétation du théologien anglican Heylin. Celui-ci était dans le comté d'Oxford, et n'avait pas plus de

1. « The archbishop of Canterbury, who was by, maintained that thereof was no necessity, seeing where bishops could not be had, the ordination given by the presbyters must be estimed lawful ; otherwise that it might be doubted if there where any lawful vocation in most of the reformed churches. This applauded to by the other bishops, Ely acquiesced, and at the day and in the place appointed the three scottisch bishops were consecrated. » Spottiswood, p. 514. *The History of the Church and State of Scotland*, 4e édit., London, 1677.

dix ans quand l'archevêque élu Spottiswood et ses deux collègues étaient consacrés à Londres. Mais au moment où écrivait le docteur Heylin, l'archevêque Laud, zélé promoteur du système épiscopalien, avait déjà rompu tout lien de la « Haute Église » avec les puritains. Heylin, ardent partisan du ministre de Charles Ier, trouvant devant lui un fait embarrassant, l'expliqua par une hypothèse ingénieuse peut-être, mais à coup sûr insoutenable. Selon lui, les évêques qui avaient assisté ou pris part à la consécration des prélats écossais, étaient persuadés qu'un simple laïque pouvait légitimement être ordonné évêque, sans passer par les ordres intermédiaires du diaconat et de la prêtrise. Ceux qui recourent à cette prétendue ordination *per saltum*, comme disent les théologiens, oublient qu'elle est contraire aux prescriptions de l'ordinal anglican, et désapprouvée par la convocation de Cantorbéry (1604)[1]; d'ailleurs, pour nous borner au cas en question, l'hypothèse de Heylin est nettement réfutée par le témoin oculaire que nous venons de citer.

Plus de vingt ans avant la consécration de Spottiswood, alors qu'en Écosse le presbytérianisme était dans son plein, un ministre puritain, John Morrisson, avait obtenu de prêcher et d'administrer les sacrements dans toute la province de Cantorbéry, sans être astreint à une réordination. L'autorisation lui avait été délivrée, en bonne et due forme, par le docteur Aubrey, le vicaire général de l'archevêque de Cantorbéry, Grindal. Celui-ci était alors suspendu de ses fonctions par la reine Élisabeth, qui lui reprochait sa sympathie trop peu masquée pour le calvinisme et les autres sectes dissidentes. Sans doute, il n'eût lui-même exigé rien de plus que son vicaire général ; il se fût aussi contenté, croyons-nous, de vérifier si vraiment Morrisson avait été ordonné, comme le suppose Aubrey, par le synode général presbytérien du comté de Lothian, « d'après la forme recommandable et l'imposition des mains usitée dans l'Église réformée d'Écosse[2] ».

1. Wilkins, ouv. cité, t. IV, page 385, canon XXXII.

2. Cf. Estcourt, *The Anglican ordinations discussed*, p. 150. Strype, *Life of Grindal* (Oxford, 1821), Append., book II, n. 16, p. 592. Il est à

V

La communion de l'Église anglicane avec l'Église puritaine d'Écosse passa par bien des phases. Son accord avec les Églises réformées de France, de Suisse, de Hollande et d'Allemagne, fut, d'ordinaire, maintenu de bien meilleure grâce. Depuis le commencement de la réforme jusqu'en 1662, dit Hallam, il n'était pas insolite d'admettre les ministres ordonnés dans les Églises protestantes étrangères, aux charges ecclésiastiques. Ces Églises du continent étaient considérées comme régulières, et quels que fussent d'ailleurs les points de doctrine controversés, on ne contestait pas la validité des ordinations qu'elles conféraient[1].

Des ministres du dehors qui venaient à eux, sans vouloir être réordonnés, les évêques anglicans ne rejetaient guère que les sujets nés sous la domination anglaise. Ils maintenaient que ceux-ci, par leur naissance et leur éducation, étaient légalement soumis à la hiérarchie épiscopale. Et quand ils allaient, en haine de la constitution de l'Église nationale, demander au loin l'ordination dans quelque assemblée presbytérienne, leurs prétendus pouvoirs étaient déclarés illégitimes, faute d'avoir été conférés par une autorité régulière et compétente. Voilà précisément pourquoi l'archevêque Whitgift, malgré ses tendances calvinistes[2], refuse de reconnaître les ordres reçus par Walter Travers et de lui confier un ministère spirituel dans l'Église anglicane. Notre conclusion ressort clairement de la discussion qui s'établit entre l'archevêque et le ministre presbytérien[3].

remarquer que les presbytériens d'Écosse, comme les calvinistes, employaient d'ordinaire, pour l'ordination d'un ministre, l'imposition des mains. Et ce rite semble suffire au dire du Dr Aubrey ; voir le cas de Robert Bruce dans Spottiswood, éd. citée, p. 452 ; et la lettre de Grindal à Bullinger (dans Burnet, ouv. cité, t. III, Append., n° 91), où il fait une profession de foi calviniste.

1. Hallam, ouv. cité, t. III, ch. xi (1660-1673), p. 49.

2. *Histoire du peuple anglais*, par J. Richard Green, t. II, liv. VIII, ch. i, p. 13.

3. Voir Strype, *Life of Whitgift*, (3 vol. in-8, Oxford, 1822), vol. I, ch. xvi, p. 474 et *sqq.*; vol. III, Append., p. 182 et *sqq.*

Celui-ci, remarque Whitgift, « a dédaigné les ordres de sa patrie et s'est fait ordonner à l'étranger » par l'un de ses implacables adversaires, Cartwright et ses partisans, qui, réfugiés d'Angleterre en Hollande, n'avaient aucun pouvoir légitime.

Travers, pour prouver que son ordination est valide aux yeux de l'Église anglicane, se réclame de l'exemple d'un certain Whittingam, un ancien calviniste qui a été nommé quelques années plus tôt doyen de Durham, sans être réordonné. A cette objection que répond l'archevêque Whitgift ? Il prétend que Whittingam n'eût pas gardé son doyenné, « à moins d'une particulière dispense », si la mort ne l'avait arraché aux conséquences d'un procès, qui mettait en question la validité de son ordination. Et puis, ajoute-t-il, l'ordination de Whittingam et celle de Travers ne peuvent être mises en parallèle. L'un a été ordonné à Genève par ceux qui, sous la reine Marie, « avaient autorité dans l'Église persécutée » ; l'autre, « dédaigneux des ordres conférés en Angleterre par le pouvoir légitime, a fait appel à un synode presbytérien qui n'avait aucune autorité sur lui ». Qu'on le remarque bien, Whitgift ne conteste pas la validité des ordres de Genève. Il avoue qu'en tout cas Whittingam pouvait, par dispense, ne point être ordonné à nouveau. N'était-ce pas convenir que sa prêtrise était de même essence que celle des ministres anglicans, encore qu'elle fût irrégulière peut-être, et que de ce chef on eût le droit d'en interdire l'exercice ? Mais pourquoi le doyen de Durham était-il menacé de perdre sa charge ? Est-ce parce que les ordres reçus de Genève étaient jugés insuffisants ? Non, certes ; mais bien parce que la réalité de cette ordination était mise en cause et ne pouvait être prouvée juridiquement. Voilà du moins ce que déclare l'archevêque d'York, Sandys[1]. Les commissaires, écrit-il à lord Burghley (W. Cecil) n'ont pas eu l'intention de discréditer les ordres de Genève ; « l'Église n'est pas en cause, car il (Whittingham) n'a pas reçu son ministère dans cette Église, ni aucune autorité de cette Église, comme il semble apparaître jusqu'ici. »

1. Strype, *Annals*, (Oxford, 1824), Vol. II, part. II, Append., XIII, p. 620

La plupart du temps, les ministres venus du continent étaient agréés de l'Église anglicane, sans qu'il fût même question de les faire réordonner. Et le fait était notoire; il était avéré que le protestantisme et l'anglicanisme se regardaient de part et d'autre comme deux branches de la même Église, à tel point que les clergymen anglicans, fussent-ils évêques, se conformaient sans scrupule, quand ils étaient en Hollande, à la religion calviniste établie dans ce pays[1]. Vers 1619, on vit même les presbytériens et les anglicans siéger côte à côte au Concile protestant de Dordrecht. Rappelons que cette assemblée se réunit sur les conseils de Jacques Ier, le chef officiel de la religion anglicane, afin de trancher le différend survenu entre les calvinistes rigides et les arminiens. Genève et l'Église calviniste du Palatinat envoyèrent leurs représentants. Deux évêques et trois théologiens anglicans, délégués par le chef de l'Église d'Angleterre, prirent part aux débats et souscrivirent aux décisions de l'assemblée, sauf toutefois à celles qui attaquaient directement la légitimité de la hiérarchie anglicane[2]. L'un d'eux, le célèbre Joseph Hall, bientôt évêque de Norwich, disait plus tard, avec une satisfaction qui devait scandaliser plusieurs de ses collègues : « Je fus choisi, malgré mon indignité, pour assister à ce vénérable synode. »

Cet évêque, dont le nom fait autorité dans son Église, estimait que l'ordination des anglicans ne différait de l'ordination des presbytériens calvinistes ou luthériens que par des caractères tout extérieurs. Et sa doctrine, que partageaient alors la plupart des prélats de la « Haute Église », nous la trouvons nettement enseignée par l'évêque Cosin.

VI

Cosin vécut longtemps en France, au milieu des calvinistes; plusieurs fois, il eut l'occasion de se prononcer sur la validité de leurs ordinations. A tous ces titres, son témoignage est des plus intéressants. Mais, de nos jours, quelques auteurs anglicans, dont il gêne les vues systématiques, affectent de récu-

1. Macaulay, t. I, p. 74 et 75.
2. Lingard, *Histoire d'Angleterre*, éd. citée, t. III, ch. VI, p. 164 et 165.

ser son autorité. Ils répètent de lui ce qu'ils ont dit de Macaulay : c'est un écrivain mal informé. Il nous faut donc, avant de le citer, mettre en relief sa compétence. Heureusement, elle ressort de toutes les circonstances qui encadrent sa vie[1].

John Cosin naquit à Norwich en 1594. Jeune encore, il se signala parmi les clergymen de son temps. Vers l'âge de vingt ans, il était déjà le secrétaire et le bibliothécaire de l'évêque Overall. Overall, son « seigneur et maître » (lord and master), comme il aimait à l'appeler, étant mort en 1619, Cosin devint le chapelain particulier (domestic chaplain) de Richard Neal, évêque de Durham. Dans la suite, il fut doyen de Peterborough, occupa la chaire de Peterhouse, à Cambridge, et remplit les fonctions de chancelier de l'Université.

Amis et adversaires le regardèrent toujours comme l'un des plus notables représentants de la « High Church ». Quand Laud monte sur le siège de Cantorbéry et devient premier ministre de Charles Ier, en 1633, Cosin est l'un des zélés partisans qui s'efforcent de réaliser son programme politique et religieux. Il travaille, comme son maître, à relever la dignité épiscopale, contre laquelle s'acharnent les dissidents. Sur plusieurs points de doctrine, il se sépare des calvinistes, et ressuscite même certaines cérémonies, abolies dans les premiers temps de la réforme. Par là, il devient suspect aux puritains. Ceux-ci l'emportent dans leur lutte contre les royalistes et les épiscopaliens. Si Cosin ne paye pas de sa vie, comme plus tard Laud et Strafford, son attachement au roi et à l'épiscopat, il est du moins forcé de fuir en France dès l'année 1643. Revenu en Angleterre, à l'avènement de Charles II (1660), il mourut évêque de Durham, en 1672.

Au témoignage d'un adversaire, le célèbre controversiste Baxter, il était fort versé dans la liturgie et le droit canon. Par son caractère, sa situation, il fut à même d'étudier de près le mouvement religieux de son temps et de connaître la doctrine exacte de la droite anglicane dont il était l'un des plus constants défenseurs. Ceux en effet qui l'accusèrent de

1. Voir sa vie par le docteur Thomas Smith : *Vitæ quorumdam eruditissimorum et illustrium virorum*, in 4°, London, 1707. — On la trouve abrégée dans le *Dictionary of national biography*, t. XII, p. 265 et *sqq*.

s'acheminer vers la religion catholique se trompaient. On voit par sa vie et ses ouvrages qu'il voulut rester à égale distance des catholiques et des calvinistes. Toutefois, ce tour de force étant impossible, il inclina plutôt comme tout son parti vers le calvinisme, et se montra, à l'égard des catholiques, assez intolérant. Ainsi, son fils s'étant converti à la religion romaine, Cosin le déshérita.

Eh bien, cet homme, placé à souhait pour traduire la doctrine de la majorité de l'Église anglicane, nous a laissé deux lettres sur la question que nous discutons.

La première, écrite de Paris, en date du 7 février 1650, est adressée à un certain Cordell, domicilié à Blois[1]. Ce coreligionnaire, exilé comme lui, demandait s'il était permis de communiquer avec les protestants français, et de participer à leur cène. Il soulève timidement une objection qui devait, avec le temps, prévaloir parmi les membres de la « Haute Église » : c'est que les calvinistes n'ont pas de ministres dûment ordonnés. Sans doute, répond Cosin, les ordinations faites par des évêques sont plus régulières que celles des calvinistes. Aux évêques, dès le temps des apôtres, a été confié le pouvoir *ordinaire* de constituer des prêtres. Mais que les ordinations des calvinistes soient invalides, il n'ose, dit-il, l'affirmer. Et voici pourquoi.

D'abord, ni Jésus-Christ ni les apôtres n'ont, par un précepte absolu, réservé aux évêques le pouvoir d'ordonner. Ce n'est qu'une pratique, résultant d'un vieil usage, qui remonte aux temps apostoliques, et que le droit canonique a confirmée. Mais pour irrégulière et illégale qu'elle soit, l'ordination conférée par de simples ministres ne semble pas plus entachée de nullité que le baptême administré par un laïque.

Puis, il en appelle à la pratique déjà séculaire de l'Église d'Angleterre, et poursuit ainsi : « C'est pourquoi, toutes les fois qu'un ministre ordonné dans les Églises réformées de France s'est incorporé à nous et a reçu un ministère public avec charge d'âmes (et j'en puis citer quelques cas tout récents, et beaucoup d'autres déjà un peu plus reculés), nos évêques ne l'ont pas réordonné ; ce qu'ils eussent assurément

1. Voir Cosin, *Works* (Library of anglo-catholic theology, 5 vol. in-8), vol. IV, p. 401 et *sqq*.

fait si sa première ordination reçue en France avait été nulle[1]. Nos lois exigent seulement de lui qu'il approuve la religion nationale et souscrive aux articles de l'Église établie. » Enfin, observe-t-il, « si on répudie les ordres de France, on doit pour la même raison renier ceux d'Allemagne; car les surintendants qui les confèrent ne sont pas évêques. Et alors, c'en est fait du parti protestant. »

Sept ans plus tard, il exposa la même doctrine à l'un de ses correspondants, M. Gunning, qui devint évêque d'Ély[2]. Il admet que l'épiscopat est de droit divin. Mais les néo-anglicans auraient tort de se prévaloir de cette dernière expression. Pour Cosin, comme pour la plupart des prélats de son temps, l'épiscopat est une institution, recommandée, si l'on veut, par Jésus-Christ et les apôtres; mais elle n'a jamais été l'objet d'un précepte absolu; elle n'est pas nécessaire à une Église chrétienne. Si, quelque part, l'épiscopat fait défaut, de simples ministres peuvent en tenir lieu et conférer validement les ordres. Cosin déclare qu'il ne connaît qu'un seul sujet qui ait été réordonné, et c'était sur ses vives instances. L'usage contraire, ajoute-t-il, est constamment suivi à l'égard des ministres de France et d'Allemagne. Cette pratique est même sanctionnée par une loi portée la treizième année du règne d'Élisabeth.

Ensuite, fouillant plus au fond de ses souvenirs personnels, Cosin affirme que telle était la pratique suivie dans l'Église de Durham. Finalement, il en appelle à l'autorité d'Overall, d'abord évêque de Lichfield, puis de Norwich (1619). Selon lui, nul clergyman ne défendit mieux que ce prélat le vieux *credo* anglican. Eh bien, voici pourtant quelle était, au sujet des Églises protestantes, sa maxime favorite : « Là où le droit divin de l'épiscopat peut être en vigueur, ne l'amoindrissons pas; mais là où il manque et ne peut être établi, gardons-nous de décrier et détruire les Églises réformées du continent, en disant qu'elles n'ont ni

1. « Bishops did not reordain him before they admitted him to his charge, as they would have done if his former ordination here in France had been void. »

2. *Works*, vol. IV, p. 449 et *sqq*. La lettre est datée du 26 mai 162[illegible] (1657).

ministres ni sacrements, et que leurs ordinations sont entachées de nullité. »

Ces principes n'étaient pas lettre morte pour ceux qui les professaient. En 1618, Overall ne voulut pas ordonner à nouveau et sans condition, le ministre de Laune[1]. Thomas Morton, l'un des prédécesseurs de Cosin sur le siège de Durham, usa envers un ministre réformé de cette même courtoisie, que la « Haute Église » d'aujourd'hui trouve excessive. Quant à Cosin, pendant les dix-sept ans qu'il vécut en France, il se conforma loyalement à la direction qu'il donnait aux autres. On le vit souvent participer au culte des calvinistes de Charenton et célébrer la cène dans leur chapelle. Jusqu'à sa mort, il n'eut rien tant à cœur que de maintenir cette communion avec les protestants. Dans son testament, il déclara qu'il voulait mourir en union avec les diverses Églises catholiques et, par ces termes, il entendait, disait-il, désigner de préférence les Églises réformées du continent[2].

VII

Voilà donc, d'après un grand nombre d'éminents évêques de l'ancienne Église anglicane, quelle fut la doctrine et la pratique suivie d'ordinaire, avant l'acte d'uniformité de 1662, quand un ministre réformé du continent entrait dans les rangs du clergé anglican. Son ordination passait pour moins régulière que celle qui était conférée par des évêques; mais on la regardait comme valide. Tout ce qu'on exigeait du candidat, c'était de se conformer au décret de 1571, d'accepter la doctrine du *prayer-book* et de souscrire aux articles de foi. Ceux mêmes qui défendaient l'épiscopat comme étant de droit divin, n'entendaient pas ce terme dans le même sens que les membres actuels de la « Haute Église ». Ce droit divin n'élevait pas une barrière infranchissable aux presbytériens.

A l'encontre de ces faits, MM. Denny et Lacey nous font

1. Birch, Thomas. *Life of bishop Tillotson,* p. cxxii.

2. Ce fragment que nous citons se retrouve dans la préface de son ouvrage : *Regni Angliæ Religio catholica, prisca, defæcata,* publié à Londres en 1729, par Guillaume Wekett... Voir aussi le chapitre viii de ce petit traité, au tome III de ses œuvres complètes.

une objection qui n'est que spécieuse; ils relèvent avec complaisance des reproches adressés par quelques anciens ministres dissidents à l'Église anglicane du seizième siècle. « Elle a maintenu, si l'on en croit ses adversaires, les anciens offices papistes d'évêque, de prêtre et de diacre; elle ne confie aucun poste avec charge d'âmes à ceux qui n'ont pas reçu l'imposition des mains épiscopales. » Nous serions peut-être ému de ces déclarations, si nous les trouvions sous la plume de quelque ministre de France ou de Genève. Mais n'oublions pas que les auteurs étaient non pas de simples presbytériens, comme la plupart des protestants étrangers, mais des « séparatistes », des « indépendants », et — circonstance aggravante — des Anglais rebelles aux pouvoirs publics de leur pays. Toute hiérarchie ecclésiastique leur était odieuse. Aux yeux de ces radicaux intransigeants, le catholicisme, avec ses dogmes, ses usages, ses vieilles cérémonies, ses ornements liturgiques, devait être rejeté en bloc. Conserver simplement le nom et l'ombre des anciens ordres, c'était maintenir tous les abus du papisme. Aussi les erreurs fourmillent-elles dans les pamphlets rédigés par Penry et quelques autres sectaires, qui d'ailleurs payèrent un peu cher leur violente opposition à « l'Église établie[1] ».

S'il fallait, sur la question que nous traitons, chercher la vérité dans les écrits des dissidents, il nous serait aisé d'opposer à la parole d'un Penry et d'un John Canne, d'autres témoignages tout aussi formels. Le ministre Philip Henri, pour nous borner à un seul nom, ne reprochait-il pas, en 1662, aux évêques anglicans, d'exiger que les ministres anglais dissidents fussent réordonnés, alors qu'il suffisait d'une simple autorisation aux ministres français et hollandais, pour administrer les sacrements en Angleterre[2] ?

Pourquoi s'étonner, d'ailleurs, de voir l'ancienne Église anglicane faire si bon accueil aux ministres calvinistes et luthériens? Ne sait-on pas que pendant un siècle elle oscilla entre les deux grandes hérésies de l'époque? Elle parut se fixer enfin; mais en gardant une position assez indécise entre

1. Voir Lingard, t. III, ch. III, p. 53. — Hallam, t. I, ch. IV, p. 277 et *sqq.*; Strype, *Life of Whitgift*.

2. Cité par le P. Smith dans le *Month*, novembre 1893, p. 408.

les diverses Eglises de la chrétienté. Elle conserva du catholicisme une grande partie de sa forme extérieure, ses cadres et ses distinctions hiérarchiques, avec plusieurs de ses insignes. Aux yeux des simples, des ignorants, c'était l'ancienne Église, émondée et rajeunie, qui couvrait l'Angleterre de ses rameaux.

Pour ceux dont le regard pénétrait au delà de l'écorce, et qui, derrière les mots, voyaient les choses, la sève et les fibres de l'arbre majestueux étaient totalement changées, et les fruits n'étaient plus les mêmes.

A l'ordre naturel et divin avait succédé une vie artificielle, factice et tout extérieure. Aboli, le sacrifice de nos autels; abolis, la plupart de nos sacrements : la pénitence, la confirmation, l'extrême-onction, le mariage et l'ordre. A cette dernière cérémonie que pouvait-il rester de sacré ? Sans doute, tous les évêques n'allaient pas aussi loin que Cranmer, Barlow, Hammond et beaucoup d'autres[1]. Ils ne disaient pas comme eux que toute la distinction entre les membres de la hiérarchie ecclésiastique, provenait du bon plaisir du roi.

Il n'en est pas moins vrai que la plupart ne laissaient à l'évêque aucune fonction qui fût jugée indispensable à la vie d'une Église. Dans leurs sermons et leurs traités dogmatiques, le sacerdoce perdait son caractère traditionnel et s'amoindrissait à un tel point que, selon l'expression de l'archevêque Grindal, il n'effarouchait plus les calvinistes. Et pourquoi ceux-ci auraient-ils refusé de participer à un culte où, des pratiques qu'ils abhorraient, seuls quelques rares simulacres subsistaient encore ? Ils sentaient bien que ces symboles étaient vides de leur vieille signification et ressemblaient à des vases de prix qui, en se brisant, ont laissé échapper toute la liqueur qu'ils contenaient. On voit même certains évêques anglicans, comme Jewel, Grindal, incertains sur ce qu'ils peuvent retenir des anciens usages, se tourner vers Genève et demander aux chefs calvinistes la ligne de conduite qu'ils doivent suivre[2]. Et Bèze, Pierre Martyr, Bul-

1. Mary Allies, *The Church in England* (1559-1603); ch. vii, *The first anglican Hierarchy*.

2. Voir les lettres de Jewel à Pierre Martyr, dans Burnet Gilbert, *The History of the reformation of England*. (3 vol. in-fol., London, 1715), t. III,

linger répondent à ceux qui les interrogent : les différences qui séparent la liturgie anglicane des autres cultes réformés sont, sans doute, regrettables ; elles n'autorisent pourtant pas un schisme.

Peu s'en fallut que la réforme calviniste ne triomphât pleinement à la convocation de 1562[1]. A la majorité d'une voix, la liturgie anglicane resta une sorte de calvinisme, teinté de luthéranisme et de catholicisme. Mais les temps étaient loin encore, où les membres de la « Haute Église » les plus favorables à l'ancienne religion, croiraient s'apercevoir que les rédacteurs des trente-neuf articles ont respecté le sacrifice de la messe, tout en abolissant certains abus ; et qu'ils n'ont rien admis d'incompatible avec les décisions du concile de Trente.

Ce point de vue, que nous ne pouvons nous empêcher d'appeler optimiste, est assurément nouveau. Dans une suite d'articles érudits et consciencieux, un rédacteur du *Tablet* a montré jusqu'à l'évidence que c'était bien le sacrifice de la messe et non pas des usages abusifs qu'on avait rejeté. Dans les trente-neuf articles, les homélies, comme dans les écrits des « Pères » de l'Église anglicane, on trouve des textes trop nombreux et trop précis, pour qu'un auteur, si ingénieux soit-il, réussisse à les tourner. On a relevé le nom de cent vingt-quatre théologiens, jouissant presque tous d'un grand crédit dans leur Église, et qui sont unanimes à proscrire entièrement le sacrifice de la messe. Certes, il serait désirable de voir tout le clergé anglican parler des fonctions sacrées du sacerdoce, comme en parlent, d'ordinaire, les membres de la Church-Union ; mais il faut bien avoir le courage de s'avouer que ceux-ci ne représentent qu'une fraction de leur Église. C'est une élite, il est vrai, mais une élite qui obtient plus facilement l'estime que l'approbation ; une élite que ses chefs officiels et la masse des anglicans ne suivront que fort lentement.

Ce sont là des vérités qu'il faut dire, au risque de décolo-

Append, to the book VI, p. 263 et *sqq.* — Voir aussi à la suite les lettres de Gualter et Bullinger ; — Strype, *Vie de Grindal,* ch. III ; *Vie de Whitgift,* et *Annales, passim.*

1. Hallam, t. I, ch. IV, p. 237, note 3.

rer quelques illusions. Le *Tablet*, écrit l'archidiacre anglican de Westminster, le Rév. Sinclair, a rendu un grand service à la vérité, en exposant la situation exacte de l'Église d'Angleterre [1]. Le Rév. Sinclair, pour sa part, n'est pas disposé à souscrire aux déclarations des ritualistes, touchant le sacerdoce. Il se pique de rester fidèle aux décisions du Congrès tenu à Lambeth en 1888. Il voit se dresser entre son Église et l'Église romaine une barrière qui monte sans cesse, barrière formée de tous ces dogmes que Rome a, selon lui, ajoutés au *Credo* des premiers siècles. Parmi ces prétendues additions, figurent — cela va sans dire — la confession auriculaire et le sacrifice de la messe. Comme l'évêque et l'archidiacre de Liverpool, l'archidiacre de Londres en veut aux membres de la Church-Union, de se poser en représentants de l'Église anglicane. Qu'ils parlent pour leur propre compte, dit-il, à la bonne heure; mais qu'ils sachent bien que leurs supérieurs hiérarchiques ne sont pas avec eux [2].

On trouverait encore aisément dans le clergé officiel de l'Angleterre des milliers de ministres plus disposés, comme l'évêque Perowne, à se rapprocher des dissidents protestants que des catholiques. Les grands obstacles contre lesquels se heurtent les partisans de cette union sont peut-être moins d'ordre religieux que politique [3]? Bien volontiers ils effaceraient de leur *Credo*, les traces de *sacerdotalisme* qu'il peut garder encore. Les ritualistes le savent, eux qui ont tant à cœur de retrouver dans l'héritage qui leur est transmis quelque chose de sacré. Il y a là une situation fausse, faite d'interprétations forcées, de réticences et de compromis. Veulent-ils que le doute fasse place à la certitude sur leur ca-

1. Cf. *The national Review*, july 1896 : *The historic protest of the Church of England, and the Question of Reunion With Rome*, by W. Sinclair, *the archdeacon of London.*

2. Voir : *The Tablet*, 15 février 1896, p. 256 ; 2 mai, p. 698 ; *The Westminster Review*, july 1896 : *M. Gladstone Letter*, by Rev. Walter LLyod et les deux articles du *Nineteenth Century : The Union and the Orders*, by M. Birrell, april 1896 ; et celui de W. Russell, july 1896.

3. Cf. *The Anglican-Church Magazine*, july 1896 ; *The N. and C. Europe Anglican Church conference of 1896*, p. 197.

ractère sacerdotal? Veulent-ils garder les précieuses vérités qu'ils ont vaillamment reconquises sur l'hérésie qui les enveloppe encore? Veulent-ils enfin compléter ces dogmes retrouvés et, désormais, ne plus flotter incertains à tout vent de doctrine? Qu'ils laissent de côté la poussière des sectes, qui se sont détachées de l'unité chrétienne; qu'ils reviennent vers le centre dont ils ont été involontairement séparés. En reconnaissant la suprématie réelle du Pape, ils retourneront simplement à la religion que professaient leurs Pères d'il y a quatre siècles, et prépareront à l'Église de leur patriarche saint Augustin l'un de ses plus consolants triomphes.

F. TOURNEBIZE.

MONSEIGNEUR D'HULST

La date à laquelle était imprimée la dernière livraison des *Études* ne nous a pas laissé le temps de parler plus tôt de la perte douloureuse qu'ont faite l'Église et la France le 6 novembre. Nous ne voulons point laisser passer la mort de Mgr d'Hulst sans consigner ici le témoignage de nos regrets. Cet hommage est dû à la mémoire d'un prélat qui a occupé une situation si éminente dans notre pays, dont le rôle a été si grand dans le mouvement catholique de la seconde moitié du siècle, et qui a servi avec tant de dévouement, jusqu'à sa fin hâtée par ses travaux, toutes les saintes causes que nous essayons de servir dans cette Revue.

Né en 1841, dans une condition et avec des talents qui lui assuraient un avenir brillant selon le monde, Maurice d'Hulst avait de bonne heure rejeté les invitations de la terre pour suivre la voix du ciel, l'appelant à une carrière à la fois plus haute et plus pénible. Séminariste à Issy en 1859, prêtre en 1866, l'abbé d'Hulst aspira dès lors constamment à réaliser l'idéal de son état par la sainteté de sa vie, comme par la charité qui se donne à tous, et par le zèle qui se prodigue pour accomplir la plus grande somme de bien possible. Promu docteur en théologie et en droit canonique à Rome en 1868, il fut heureux de consacrer les prémices de son sacerdoce à l'évangélisation des pauvres dans une paroisse populaire de Paris. Il n'interrompit ce ministère que pour assister nos soldats, en 1870, dans l'armée de Mac-Mahon d'abord, puis au milieu des défenseurs de Paris. Les honneurs, qu'il ne cherchait point, ne pouvaient plus longtemps manquer à un homme chez qui tant de vertus étaient associées à une capacité hors ligne. Le cardinal Guibert, sur les indications de son vicaire général, M. Langénieux, naguère curé de Saint-Ambroise où M. d'Hulst était vicaire, fit de celui-ci son vice-promoteur, et dès 1873, il le nommait son vicaire général. Les qualités du jeune administrateur avaient trouvé un vaste champ où elles se déployèrent avec éclat; cependant elles ne devaient donner toute leur mesure

qu'un peu plus tard, lorsque le vote de l'Assemblée nationale, accordant la liberté de l'enseignement supérieur, permit aux Universités catholiques de naître (1875). Recteur de l'Institut catholique de Paris seulement en 1880, mais ayant travaillé plus que personne à l'organiser dès l'origine, Mgr d'Hulst fut, jusqu'à sa mort, l'âme de cette création si nécessaire et qui a si heureusement prospéré sous sa direction.

Ce fut son œuvre capitale. D'autres, sans doute, raconteront un jour ce qu'elle lui a coûté et ce qu'elle a rendu en retour de ses peines. Contentons-nous de dire qu'il était l'homme qu'il fallait pour une œuvre de ce genre. Il avait admirablement compris l'importance, qui n'est peut-être pas encore appréciée partout comme il faudrait, d'un enseignement supérieur chrétien et fortement constitué, pour l'avenir du catholicisme et de l'Église en France. Il observait avec quel orgueil notre siècle vante les conquêtes qu'il a faites dans tous les domaines de la science ; avec quelle habileté perfide et avec quel succès, hélas ! mille voix journellement répètent que les croyances et les institutions religieuses ne sont plus en harmonie avec la science. Mgr d'Hulst concluait que les catholiques devaient à tout prix empêcher de s'accréditer cette persuasion funeste, qui peu à peu éloignerait du catholicisme les classes soi-disant cultivées. Et il pensait avec raison que, pour ce but, un des moyens les mieux appropriés et le plus pressant, c'étaient les Universités, groupant des professeurs dont l'enseignement serait à la hauteur de la science la plus avancée du jour, en même temps qu'ils feraient profession ouverte de la foi catholique ; fournissant aux jeunes générations toutes les facilités d'acquérir, sans préjudice de leur foi, une culture supérieure qui ne leur laisserait rien à envier à personne.

C'est dans la même pensée que Mgr d'Hulst s'est occupé, avec un dévouement et un bonheur qu'on ne conteste plus, de réunir dans des Congrès périodiques les savants catholiques de toutes les nations.

Les conférences du Carême à Notre-Dame, dont la confiance du cardinal Richard le chargea en 1891, furent encore pour lui une manière de prouver à l'élite des esprits contemporains l'accord de la foi avec la science, en leur montrant comment les enseignements de la morale et du droit social chrétien sont les conséquences légitimes et nécessaires des principes de la saine philosophie.

On peut reconnaître qu'il fut plutôt dépaysé à la Chambre des députés, où il avait accepté, non sans résistance, la difficile succession de Mgr Freppel. Sa parole, dans cette enceinte, ne manqua jamais à aucune des causes qu'il lui appartenait de défendre; elle y aurait exercé une grande influence, si en ce lieu la victoire appartenait toujours à la raison, à la justice. Son tempérament était trop délicat, et un peu trop froid pour ces mêlées parlementaires, où la vérité ne se fait tolérer qu'avec l'appui de la voix d'airain et des mots de feu.

Dans une existence remplie par des tâches si différentes, dont une seule aurait suffi pour absorber un homme, ne trouverait-on pas quelques ombres ? Inutile de le nier. Mgr d'Hulst, en s'efforçant d'aplanir certains obstacles à l'alliance, si ardemment poursuivie par lui, de la science et de la foi, a pu sembler parfois recommander aux apologistes catholiques des voies un peu hasardeuses. Il est facile aux esprits prudents avant tout de ne se tromper jamais. En tout cas, aucun nuage n'a jamais plané sur la parfaite rectitude des intentions de Mgr d'Hulst, sur la sincérité avec laquelle il cherchait la lumière dans l'orthodoxie, sur la promptitude de son obéissance aux décisions du Saint-Siège.

La mémoire de Mgr d'Hulst mérite de rester à jamais honorée dans l'Église et la France, qu'il a si généreusement servies, bénie des catholiques auxquels il a imprimé un mouvement dont les fruits heureux se révéleront de plus en plus dans l'avenir.

J. BRUCKER.

UNE

EXCURSION EN MÉSOPOTAMIE

Lettre du P. Louis Cheikho, *de la Compagnie de Jésus*

(Fin[1])

VII. *De Qillith à Djesireh.* — De Qillith nous allâmes, dans la soirée, à Haldah. Le P. Chalfoun était atteint, depuis notre retour de Diarbékir, d'une sorte d'influenza qui le fatiguait beaucoup; la nuit, il se trouva plus indisposé; cependant nous pûmes continuer notre route jusqu'à Midiath, à six heures de là. C'était le jour des morts; je célébrai la messe dans l'église syrienne; le P. Chalfoun alla se reposer dans le divan de Mgr Jean Mamarbachi, vicaire patriarcal de Mardin et notre ancien élève de Ghazir. Monseigneur était là depuis quelques jours; il nous reçut avec beaucoup de bonté et nous logea chez lui. Nous avions, il faut le dire, quelque droit à descendre en cette maison. C'est notre Père Joseph Laborde, de sainte mémoire, qui l'a bâtie; c'est là qu'il a travaillé et souffert durant sept années. L'église est aussi son œuvre. On y montre encore une grosse jarre servant de fonts baptismaux, qu'il fit passer par une porte trop étroite pour cela, après avoir fait simplement le signe de la croix; vainement avant lui dix hommes avaient essayé de l'introduire. Catholiques et jacobites ne l'appellent que « le saint Père ». Les catholiques de Midiath ont été la plupart convertis par lui ou sont les enfants de ses convertis. L'hérésie avait reçu à Midiath un coup mortel, quand le gouvernement obligea le P. Laborde à quitter le pays. Pendant quelque temps, personne ne fut là pour continuer son œuvre, et plusieurs retournèrent à leurs anciennes erreurs. Aujourd'hui, deux zélés prêtres syriens travaillent activement à ramener les égarés. La visite pastorale de Monseigneur contribuera à hâter ce retour. Une magnifique cérémonie, qui eut lieu le lendemain, attira à

1. V. *Études*, 15 octobre 1896.

l'église une grande foule, et Sa Grandeur en profita pour montrer la beauté, l'union et la force de l'Église catholique, l'amour et le dévouement de cette tendre mère à l'égard de ses enfants, surtout de ceux qui sont le plus éloignés. L'ordination d'un diacre, converti de l'hérésie, ajouta à l'éclat de la fête. Ce diacre est le maître de l'école établie à Midiath par les Pères Dominicains de Djezireh; il a beaucoup de zèle pour la conversion de ses compatriotes. Son école prospère; il enseigne à ses élèves le syriaque, qui se parle ici couramment dans un dialecte corrompu qu'on appelle Tourani, c'est-à-dire de Djabal-at-Tour.

Les jacobites de Midiath possèdent des manuscrits syriaques, principalement des évangéliaires, des ouvrages du fameux évêque Barhebræus, des livres liturgiques, des homélies de saints Pères, des poésies religieuses, quelques actes de conciles. On ne trouve presque pas d'ouvrages historiques ou de sciences, et rarement des livres inconnus en Europe. Les invasions et les guerres ont détruit en grande partie les œuvres de la littérature syriaque. Le peu qui en restait a pris, il y a quelques années, le chemin de l'Amérique et de l'Angleterre.

Durant notre séjour à Midiath, il tomba de fortes pluies, qui cessèrent, comme à Diarbekir, juste au moment où nous allions nous mettre en route. Le P. Chalfoun de son côté, grâce, dit-il, à l'intercession du P. Laborde, son ancien médecin de Ghazir, qu'il avait invoqué, pouvait sans trop de peine continuer le voyage.

De Midiath nous devions aller à Séert, mais des bruits peu rassurants circulaient de tous côtés; les environs étaient, disait-on, infestés par des bandes de Kurdes, qui pillaient et brûlaient tout. Cependant, je ne voulais pas modifier notre premier plan sans être bien certain qu'il était irréalisable. Un télégramme envoyé à Mgr Emmanuel Thoma, évêque de Séert, resta sans réponse. Nous résolûmes d'aller à Djezireh, sauf à revenir de là à Séert, après avoir obtenu des Dominicains de Djezireh des renseignements précis. Nous traversâmes donc le Djabal-at-Tour, couvert de bois de chênes dont une espèce fournit la noix de galle. On y recueille aussi, au printemps, la manne qui a quelques-unes des propriétés de la manne des Hébreux. Nous nous arrêtâmes à Deir ul Umr, couvent jacobite très ancien et assez considérable. C'est la résidence de l'évêque jacobite de Midiath, sorte de campagnard sans

instruction, ne s'occupant guère qu'à recueillir la dîme auprès de ses ouailles, et à tirer le plus d'argent possible des propriétés du monastère. Il nous vendit lui-même de l'orge qu'il n'y eut pas moyen de marchander.

L'église de Deir ul Umr est très ancienne. C'est le style des vieilles églises orientales. Le plafond au-dessus de l'autel est couvert de lames dorées que Tamerlan voulut, dit-on, faire fondre, sans y réussir entièrement. Une sorte d'ambon monolithe s'élève au milieu de l'église et porte une inscription du douzième siècle. Par un escalier pratiqué hors de l'église on descend dans un souterrain, où sont rangés un certain nombre de *loculi :* les religieux les appellent les tombes des martyrs égyptiens, et racontent à leur sujet des histoires tout à fait incohérentes. Le lendemain, ne trouvant pas d'endroit convenable pour dire la messe, nous prîmes le parti de placer notre autel portatif sur l'autel des jacobites. J'avais lu que nos anciens Pères avaient le privilège de célébrer la messe dans une église dissidente, en cas de besoin. J'avais aussi entendu dire que quelques-uns des Nôtres l'avaient fait dans l'église de Saint-Saba, près de Jérusalem ; puis cela se fait constamment au Saint-Sépulcre, où schismatiques et catholiques se succèdent ; mais plus tard j'eus un scrupule, quand j'appris d'un Père Dominicain qu'eux ne croyaient pas devoir agir ainsi.

De Deir ul Umr, par un chemin toujours accidenté, nous nous dirigeons vers Azikh, à neuf heures de là au sud-est. Vers midi nous quittons les montagnes de Tour-Abdin pour entrer dans de grandes plaines très fertiles, qui se prolongent jusqu'à Azikh où nous arrivons à la tombée de la nuit. Nous descendons à l'école des RR. PP. Dominicains. Une dizaine de prêtres, syriens, chaldéens et jacobites, avec les principaux du village, viennent nous souhaiter la bienvenue et nous interrogent sur les nouvelles du jour ; on est inquiet ; des bruits sinistres circulent dans le pays ; nous tâchons de calmer les imaginations. Azikh est un gros village de cinq ou six mille âmes, moitié chrétien, moitié musulman. On prétend que c'est l'ancienne ville de Bet-Zabdé, célèbre dans l'histoire ecclésiastique. Les habitants parlent le syriaque tourani autant que l'arabe. On trouve là et dans les villages voisins des manuscrits syriaques, mais il est difficile de les avoir à des prix raisonnables.

VIII. *De Djezireh à Mar Yacoub.* — Au lever du jour, nous partons pour Djezireh, qui est à 30 kilomètres. A une heure après midi, nous frappions à la porte de l'humble couvent des Pères Dominicains. Le R. P. Joseph Galland nous accueille avec beaucoup de charité. Il y a vingt ans, quand j'étais novice à Lons-le-Saunier, me rendant avec mon compagnon de pèlerinage à Paray-le-Monial, nous avions reçu l'hospitalité à Flavigny. Le P. Galland y faisait ses études de théologie avec le supérieur actuel de Mossul, le R. P. Delamette. Nous rappelâmes ces souvenirs. Les Pères ont une école importante à Djezireh; elle est tenue par un de nos anciens élèves de Beyrouth, qui est tout heureux de notre arrivée.

Notre premier soin fut de régler l'affaire de notre excursion à Séert. Outre les manuscrits que j'espérais y trouver, je désirais revoir Mgr Emmanuel Thoma, évêque chaldéen, notre ancien élève. Je voulais partir dès le lendemain, confiant mon compagnon encore fatigué aux bons soins du P. Galland, qui est médecin. La Providence en avait décidé autrement. Le caïmacan nous déclara que les chemins n'étaient pas sûrs, et qu'il ne prenait pas sur lui la responsabilité des dangers que nous pourrions courir. Il fallut donc renoncer à mon projet. J'écrivis à Mgr Thoma, pour lui présenter nos respects et nos regrets. A notre retour à Beyrouth, nous apprîmes qu'il avait répondu négativement à la dépêche que nous lui avions envoyée de Midiath.

Les deux jours que nous passâmes à Djezireh furent bien occupés par la recherche des manuscrits et les visites au clergé et à quelques musulmans instruits. Djezireh signifie en arabe une île, parce que le Tigre l'entourait de toutes parts ; depuis une vingtaine d'années, ce n'est plus qu'une presqu'île, comme Diarbékir. On l'appelle Djezirat Beni-Omar. Ces Beni-Omar étaient les chefs de la tribu chrétienne des Taghleb, qui habitaient ce pays avant l'Islam. La population actuelle ne dépasse pas 15 000 habitants, dont 4 000 chrétiens. Les catholiques ne sont qu'un millier à peine. Les Chaldéens, plus nombreux, ont pour évêque, depuis 1875, Mgr Yacoub Abraham, dont le diocèse se compose d'environ quatre cents familles, habitant Djezireh ou les villages voisins. Les Syriens ont aussi un évêque à Djezireh, Mgr Matta Mamarbachi. Nous l'avions vu à Mardin, où il s'était rendu pour rétablir sa santé ébranlée par le climat peu salubre de

Djezireh. Sa Grandeur comptait être de retour dans son diocèse avant notre arrivée; mais, la caravane qui devait le prendre à Mardin avait été dévalisée et rançonnée par les Kurdes, et les communications furent dès lors interrompues. C'était cette même caravane que tout le monde nous conseillait d'attendre. En hâtant de quelques jours notre départ de Mardin, la Providence à notre insu, nous avait ménagé l'unique moyen de continuer notre route.

Le pays que nous venions de quitter était en ce moment même un théâtre de carnage et d'incendie. Un grand nombre de chrétiens tombaient sous le fer des musulmans à Diarbékir, une semaine après notre sortie de cette ville. Les villages que nous avions traversés étaient pillés et brûlés, et leurs paisibles habitants massacrés; mêmes scènes à Tall Arman et aux alentours de Mardin et de Séert. On était fort inquiet sur notre compte à Mardin, à Alep et à Beyrouth. Le télégraphe jouait d'une ville à l'autre pour demander de nos nouvelles; mais les dépêches mettaient plus d'une semaine pour arriver; nos lettres, quoique envoyées sous le pli du consulat, étaient interceptées; les quelques lettres qu'on laissait passer, arrivaient ouvertes. A Djezireh même couraient des bruits de prochains massacres; le curé arménien catholique avait augmenté cet émoi en prenant la fuite.

Au milieu de toute cette agitation, nous restions dans le plus grand calme, attribuant ces rumeurs sinistres à l'exagération de la peur. Nous terminâmes tranquillement notre travail. Le jour de notre départ nous fîmes l'achat de quelques manuscrits syriaques, et rendîmes visite à l'évêque jacobite, travaillé depuis quelque temps de désirs de conversion. Son église, à moitié enfouie sous terre, à cause des bouleversements éprouvés par la ville de Djezireh, peut facilement remonter au cinquième siècle. Le plan, l'architecture, les inscriptions offrent le plus grand intérêt aux archéologues.

Dans l'après-midi du vendredi 8 novembre, nous dîmes adieu au R. P. Galland, traversâmes le Tigre sur un pont en bois, jeté sur des barques très primitives, et allâmes coucher à Nahravan; petit village à cinq heures de Djezireh, sur la rive gauche du fleuve. Le lendemain, vers midi, nous étions à Zakho, après avoir traversé sains et saufs un pays réputé dangereux. A notre gauche, dans le lointain, nous admirions la belle et importante

chaîne de montagnes de Zaizan, couronnée de neiges éternelles. C'est sur un de ces sommets, le Djoudi, que se serait arrêtée l'arche de Noé, selon la tradition la plus accréditée parmi les Orientaux. Un Père Dominicain a défendu la probabilité de cette opinion, montrant qu'elle résolvait mieux les difficultés du texte biblique. L'olivier croît assez près du sommet du Djoudi, tandis qu'il faut descendre bien bas pour le rencontrer au pied des montagnes d'Arménie. Cela explique comment la colombe a pu emporter un rameau quand les eaux étaient encore hautes. Onkelos, la Version samaritaine, la Peschito, ainsi que Bérose cité par Josèphe (*Antiq. Jud.*), ont rendu l'Ararat hébraïque par Kardu, qui désigne justement ces montagnes du Kurdistan. Le mot hébreu assez vague « Ararat » ne s'oppose point à ce sentiment : la Vulgate l'a rendu par « montes Armeniæ » ; mais on peut prendre l'Arménie dans un sens large, en y comprenant les montagnes du Kurdistan où se trouve le Djoudi. Ce sont les Kurdes, peuplades à moitié sauvages, qui sont encore aujourd'hui les habitants de ces montagnes.

Nous recevons l'hospitalité chez Mgr Timothée Magdesi, évêque chaldéen de Zakho. Sa résidence épiscopale vient à peine d'être terminée. Pour toute église, il n'y a encore qu'une salle assez pauvre. Les ruines de l'ancienne église gisent à quelques pas de là, et l'on est en pourparlers pour obtenir du gouvernement l'autorisation de la rebâtir. La petite ville de Zakho est traversée par un affluent considérable du Tigre, le Khabour (le Chaboras d'Ézéchiel), qu'il ne faut pas confondre avec un autre fleuve du même nom qui se jette dans l'Euphrate, dans la basse Mésopotamie. Dans les deux parties de Zakho vivent séparément les musulmans avec les juifs, et les chrétiens. Ces derniers, au nombre d'un millier, la plupart chaldéens, habitent sur la rive gauche. Les diocésains de Mgr Timothée sont au nombre d'environ quatre mille. L'évêque est un homme instruit. Il a fait ses études à la Propagande. Comme les évêques de Mardin et de Djezireh, il a été religieux du couvent de Raban-Hormuz.

Le lendemain, dimanche, nous disons la sainte messe de bonne heure et nous nous remettons en route. De Zakho nous aurions pu aller directement à Mossul ; nous préférâmes faire un détour pour visiter le couvent des Dominicains de Mar Yacoub et quelques localités importantes. Nous traversons les gorges

sauvages des montagnes Békheïr. A mon insu, j'y courus, paraît-il, un danger sérieux. Comme je devançais à pied mes compagnons en récitant mon bréviaire, je croisais des Kurdes à la mine peu rassurante, sans m'en inquiéter, du reste. Mon frère fut dans des transes mortelles à mon sujet, quand quelques minutes après il les rencontra s'entretenant de massacres et de vol ; c'était alors le refrain de toutes ces tribus pillardes.

Mar Yacoub est un ancien couvent, perché à près de six cents mètres d'altitude. Le P. Laborde y passa plus de trois mois en 1851, servant de compagnon au R. P. Planchet, alors prodélégué apostolique. Les RR. PP. Dominicains nous témoignèrent autant de charité que leurs prédécesseurs en avaient montré au P. Laborde. Mais nous n'avions qu'une nuit à passer chez eux. Mar Yacoub est la clé du pays nestorien. Les Pères y font de temps à autre des excursions apostoliques qui donnent des espérances. Pour en hâter les heureux résultats, ils ont fondé à Mar Yacoub une école normale, où ils forment, durant cinq ou six années, de jeunes nestoriens auxquels leurs parents ont laissé la liberté de se convertir. Par le moyen de ces jeunes gens on aura dans chaque village une école catholique, qui préparera les voies à la conversion de la population. Ces nestoriens sont plus de cent mille ; ils se sont réfugiés dans les montagnes inaccessibles du Haut-Kurdistan, où ils vivent à peu près indépendants, pour échapper aux persécutions de toutes sortes que le gouvernement exerçait contre eux. Leur patriarche, Mar Schimoun, a manifesté quelques velléités de retour à l'unité romaine, mais il ne semble pas que ces désirs aient été sincères ; il reçoit déjà une pension de l'Angleterre et de la Russie, et sans doute il ne lui déplairait pas d'en recevoir une des catholiques. En attendant, les anglicans et les méthodistes continuent, par des procédés différents, à dévaster son troupeau. Les livres de propagande protestante, sortis des presses d'Ourmia, inondent le pays. A côté des nestoriens, il y a le diocèse catholique d'Amadieh et d'Acra, dont le titulaire est Mgr d'Asmar ; ses diocésains sont à peine un millier.

IX. *Alkosch. — Congrégation religieuse de Raban-Hormuz.* — Le lundi 11 novembre, nous continuons notre route vers le sud-est. Nous passons par le village de Maltaï (en syriaque : porte). Ce serait, dit-on, l'entrée de la fameuse ville de Ninive. On a fait en cet endroit des fouilles intéressantes, il y a quelques années.

Une grosse rivière coule à un ou deux kilomètres. En la traversant, la bête chargée de nos provisions laisse glisser à l'eau sa charge; on peut heureusement la repêcher ; nous eûmes un dîner frais. Le soir, nous étions à Alkosch, gros village presque tout entier chaldéen catholique. Nous allons loger à un quart d'heure de là, au couvent de la Vierge, chez les religieux chaldéens de Raban-Hormuz. Le plan et la construction du monastère sont en grande partie l'œuvre de Mgr Planchet ; c'est un bâtiment solide, large et commode ; l'église est vaste et pieuse. Le Supérieur général de l'Ordre, Abouna Boutros, nous accueille avec beaucoup d'égards. J'occupe la journée du lendemain à examiner les nombreux manuscrits syriaques et arabes de la bibliothèque, et je note bon nombre d'ouvrages importants. Je termine mon travail dans la soirée, juste à temps pour aller à une heure de là dans la montagne, visiter le couvent de Raban-Hormuz, maison mère de la Congrégation. Nous y passerons la nuit pour revenir le lendemain à Alkosch.

L'ascension est rude; mais on est bien payé de sa fatigue, quand, arrivé là-haut, on jouit d'une vue splendide qui s'étend sur toute la plaine jusqu'à Mossul. La montagne elle-même fait l'effet d'un grand chœur d'église, dont le couvent serait le maître-autel. A droite et à gauche du monastère, les flancs de la montagne sont tout percés de grottes, anciennes demeures de moines qui vivaient là dans le travail et la prière. Aujourd'hui le couvent n'abrite guère qu'une douzaine de religieux. Le Supérieur, Abouna Ephrem, nous accueille à bras ouverts. Un bon verre de vin nous refait de la fatigue de la route. Bientôt on nous sert le café ; le Supérieur voulut me le verser dans la tasse d'Abouna Gebraïl, oncle de ma mère, fondateur de l'Ordre et martyr. Je vénère cette relique avant d'en vider le contenu. Quelques minutes après, nous visitions la maison et examinions les manuscrits de la bibliothèque.

L'origine de ce monastère a une antiquité respectable, soit que son premier fondateur ait été le martyr Hormizdas, au quatrième siècle, soit plutôt qu'un saint du même nom, originaire de Perse, l'ait érigé au sixième. Dans des souterrains qui ressemblent aux catacombes, on trouve des traces évidentes du culte chrétien. Les patriarches nestoriens des siècles derniers y ont leurs tombes ornées d'inscriptions avec leurs professions de foi. Ce monastère

passa aux catholiques, à la conversion d'un des patriarches, sur la fin du siècle dernier; mais il était vide de religieux, et la famille du patriarche l'administrait comme propriété domestique. En 1808, Dieu suscita un saint homme pour le relever de ses ruines. Gabriel Danbou, marchand de Mardin, tombé gravement malade à Bassora, avait fait vœu de se consacrer au service de Dieu, s'il échappait à la mort. Il guérit, contre toute espérance, et chercha aussitôt les moyens d'exécuter sa promesse; mais la vie religieuse avait cessé depuis longtemps en Mésopotamie. Un Père Carme, auquel il s'ouvre de son dessein, lui dit que Dieu veut se servir de lui pour renouveler l'état religieux dans son pays. A son instigation, Gabriel se rend au mont Liban, prend l'habit de religieux de saint Antoine, et après cinq ans de formation, s'adresse à Rome pour obtenir la confirmation de son projet. La Propagande lui envoya une lettre de félicitations et en même temps recommandait au Patriarche de l'aider en toute façon. Quinze ans de luttes et d'efforts persévérants vinrent à bout de toutes les résistances. Il finit par obtenir cet ancien couvent de Raban-Hormuz, où il eut bientôt une cinquantaine de religieux. Il rebâtit l'église en l'agrandissant et fit toutes les restaurations nécessaires. Excités secrètement par les ennemis des religieux, les Kurdes firent plus d'une fois des incursions dans le monastère. Enfin, en 1832, le pacha de Rorrandous, ennemi des chrétiens, couvrit le pays de sang et de ruines, et se mit à la poursuite des religieux fugitifs. Abouna Gébraïl allait lui échapper, quand une mère, désolée d'avoir laissé en arrière son enfant, le supplia de lui rendre son fils. Le Père n'hésita pas à retourner sur ses pas. Son dévouement lui coûta la vie ; il reçut le coup mortel, à genoux, les bras en croix, dans l'attitude de la prière. Son corps, transporté à Alkosch, fut, sept ans après, placé honorablement dans le tombeau qu'on lui éleva dans l'église qu'il avait rebâtie. Une belle inscription chaldéenne en vers signale ses reliques à la vénération des fidèles. Nous nous agenouillâmes, et je priai plus spécialement pour ma mère qui est la nièce de ce confesseur de la foi, et pour toute notre famille dont il est la gloire.

L'œuvre d'Abouna-Gebraïl ne périt pas avec lui, bien qu'elle ne pût avoir qu'une extension limitée, la nation chaldéenne atteignant à peine le chiffre de 70 000 âmes, d'après les calculs les

plus bienveillants (Martin, *la Chaldée*, p. 205). Un patriarche, Mgr Jos Aoudou, et quinze évêques sont sortis de la congrégation depuis son début. Elle a actuellement trois couvents ; le nombre des religieux est de 90. Ce qui distingue ces moines, c'est l'esprit de piété et de travail. Durant les années 1858-1859, le P. Laborde leur donna des leçons de théologie morale ; en même temps il exerçait la médecine et aidait dans ses laborieuses fonctions Mgr Planchet, devenu délégué apostolique de Mésopotamie. Nous passâmes sur les hauteurs de Raban Hormuz une soirée délicieuse. Le lendemain, fête de saint Stanislas, après nos messes célébrées tout près du tombeau du martyr, nous dîmes adieu au monastère et à ses heureux habitants.

On nous attendait à Alkosch. Nous employons les heures de la matinée qui nous restent à faire connaissance avec cette importante localité. Alkosch est une ville biblique ; elle a eu l'honneur de donner le jour au prophète Nahum. C'est du moins ce qu'affirme la tradition locale, à laquelle ont souscrit plusieurs interprètes. On y montre le tombeau du prophète ; les juifs viennent de loin pour le vénérer. Le gardien du monument étant absent, nous ne pûmes le visiter. Alkosch compte près de 8 000 habitants, presque tous catholiques : ils ont plusieurs églises, quelques-unes belles et assez anciennes. La langue du pays est le chaldéen plus ou moins corrompu. La ville a un certain air d'aisance dû surtout à l'esprit industrieux de ses habitants. Alkosch se glorifie aussi d'avoir produit et de continuer à produire les meilleurs copistes de manuscrits chaldéens. Nous profitons de notre passage pour faire exécuter au plus habile d'entre eux des modèles, qui puissent servir à faire un type de cette langue pour notre imprimerie. Après le dîner chez Abouna Boulos Aoudou, neveu du patriarche de ce nom et ancien ami de nos Pères d'Alep, nous prenons congé des bons religieux qui nous avaient donné l'hospitalité durant ces deux jours, et continuons notre voyage. Le caïmacan de la bourgade voisine, instruit je ne sais comment de notre arrivée et nous prenant pour des espions arméniens, envoya des zaptiés à Alkosch pour prendre des informations sur notre compte. Comme nous étions déjà partis, nos amis leur prouvèrent qu'ils se trompaient d'adresse.

L. CHEIKHO.

ÉCLAIRCISSEMENTS ET SATISFACTIONS

L'article publié dans la livraison précédente sous le titre : *les Idées d'un « Évêque »* a suscité quelques réclamations auxquelles nous faisons droit bien volontiers.

1° — « Il est vrai, disions-nous, que lorsqu'il écrit dans le journal ultra-royaliste, M. Le Querdec change de nom ; est-ce qu'il changerait aussi d'opinion ? » (P. 357.)

Si l'auteur eût réellement voulu par là incriminer la loyauté de M. Le Querdec, il se fût mis dans un bien mauvais cas ; n'ayant en effet jamais lu un seul des articles donnés par M. Le Querdec à la *Gazette de France,* il était hors d'état d'appuyer d'une citation ou même d'un souvenir une imputation aussi grave. L'inconvenance eût été doublée d'une insigne maladresse. L'auteur espère qu'on lui fera l'honneur de ne le croire coupable ni de l'une ni de l'autre.

La phrase qui suit immédiatement indiquait, semble-t-il, quels étaient dans sa pensée le sens et la portée de cette petite méchanceté : « A une plaisanterie on pourrait se contenter de répondre par une autre plaisanterie. » M. Le Querdec a mis dans la bouche d'un de ses personnages une boutade à notre adresse : « Est-ce qu'ils (les Jésuites) font toujours faire des neuvaines à saint Michel pour le retour des rois légitimes ? » Sur ce, l'auteur se rappelle que M. Le Querdec collabore à la *Gazette de France,* et, à une question malicieuse, il riposte par une autre, qui n'avait pas l'intention d'être plus sérieuse. Vous riez ; je ris.

Est-il besoin après cela d'ajouter que personne ici n'entend représenter M. Le Querdec comme un écrivain aux opinions changeantes ? S'il écrit dans des journaux de nuances très diverses, c'est apparemment que sa collaboration est recherchée ; mais rien ne prouve qu'il ne reste pas constant avec lui-même. Les *Etudes* ont d'ailleurs rendu compte de plusieurs de ses ouvrages, et, tout en formulant les critiques nécessaires, leur ont aussi décerné des éloges mérités. Quant à l'auteur des « Idées d'un évêque », il tient en très haute estime la personne de M. Le Querdec ; il n'éprouve aucun embarras à le déclarer et ne croit nullement par là se déjuger. Tout au contraire ; car s'il a combattu avec quelque vivacité des assertions qu'il croit erronées et des théories qu'il tient pour fausses et dangereuses, c'est précisément, comme il le disait au début de son étude, parce qu'il les voyait soutenues par un homme en mesure de leur donner plus de crédit, à raison même de son talent, de sa valeur personnelle et de son autorité.

2° — M. l'abbé Lacroix, secrétaire de la *Revue du Clergé*, nous informe que nous avons eu tort de la rendre responsable des idées exprimées par M. Le Querdec et publiées par elle. Ainsi qu'elle l'a déclaré dans son nu-

méro du 1er novembre 1895, la Direction laisse la plus grande indépendance aux auteurs à qui elle donne l'hospitalité, pourvu qu'ils ne s'écartent pas de l'orthodoxie catholique.

3° — A propos d'un passage où est mentionnée incidemment l'*Alliance pour la propagation de la langue française*, M. l'abbé Pisani nous affirme que cette Société ne subit plus l'influence maçonnique comme au temps où le cardinal Lavigerie crut devoir s'en retirer. Nous sommes heureux d'en recevoir l'assurance de sa bouche. Nous savons d'ailleurs que l'*Alliance* encourage par ses subsides les écoles des missionnaires où l'on enseigne la langue française. Nous nous souvenons même que tout récemment certains membres donnèrent leur démission avec éclat, parce que l'on avait attribué quelques secours aux écoles des Jésuites de Madagascar, ce que ces personnages déclaraient contraire aux statuts et à l'esprit de l'Œuvre.

J. BURNICHON.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE

DES

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DU MOIS

NOVEMBRE 1896

ROME

Le 3 novembre ont eu lieu les funérailles du cardinal Gustave-Adolphe de Hohenlohe, doyen de l'ordre des cardinaux-prêtres, décédé le 30 octobre, à l'âge de soixante-treize ans. Il était le frère cadet du prince de Hohenlohe-Schillingsfürst, le chancelier actuel de l'empire allemand. Né en 1823 à Rothenbourg, près de Fulda, il fit son droit à l'université de Bonn, et ses études théologiques à Breslau et à Munich. En 1846, il se rendit à Rome, où il entra à l'*Academia ecclesiastica*, et, en 1849, après avoir suivi Pie IX à Gaëte, il fut ordonné prêtre. Après avoir été successivement camérier secret, aumônier du pape, évêque d'Edesse, il fut créé cardinal en 1866. En 1879, il fut pourvu de l'évêché d'Albano, dont il se démit en 1884. C'était, après le cardinal Mertel, le plus ancien membre du Sacré Collège.

— La mission de Mgr Macaire auprès du Négus n'a pas eu tout le succès qu'en attendait Léon XIII. La faute en est aux Italiens qui ont semblé vouloir continuer les hostilités. Voici, à titre de documents qui ne sont pas sans importance, les lettres échangées entre le Souverain Pontife et l'empereur Ménélik :

LÉON XIII, PAPE

Très Puissant Négus Negesti, salut et prospérité.

Il Vous a plu jadis de saluer par un [acte spontané le commencement de Notre Pontificat, et, dix ans après, à l'occasion de Notre Jubilé sacerdotal, Vous Nous avez offert un nouveau témoignage de votre courtoisie. Ces preuves de bienveillance ont réjoui Notre cœur ; elles honorent le vôtre. Aussi, est-ce à Votre cœur de Monarque et de chrétien que s'adresse aujourd'hui Notre parole pour vous engager à un acte de générosité souveraine.

La victoire a laissé en vos mains de nombreux prisonniers. Ce sont des jeunes gens vigoureux et dignes de respect, qui, à la fleur de l'âge et à l'aurore des plus belles espérances, ont été enlevés à leurs familles et à leur patrie.

Leur captivité n'augmente ni la mesure de Votre puissance, ni l'étendue de Votre prestige ; mais plus elle se prolonge, plus vive est la douleur dans l'âme de milliers de mères et d'épouses innocentes.

Pour Nous, pénétrés de la sainte mission que Nous a confiée Notre Seigneur Jésus-Christ, et qui s'étend à toutes les nations chrétiennes, Nous les aimons comme des fils. Agréez donc la demande que le cœur d'un Père Vous fait, au nom de la Trinité divine, au nom de la Vierge bénie, au nom de tout ce qui Vous est plus cher en ce monde : veuillez sans retard leur rendre la liberté.

Très Puissant Négus Negesti, ne Vous refusez pas à Vous montrer magnanime aux yeux des nations. Enregistrez cette page glorieuse dans les annales de Votre règne! Que sont, après tout, les droits impitoyables de la guerre à côté des droits et des devoirs de la fraternité humaine ?

Dieu Vous en rendra une riche récompense, car il est Père miséricordieux! Mille voix s'élèveront en chœur pour Vous bénir et la Nôtre se fera entendre la première. En attendant Nous implorons du Ciel sur la Famille Royale tous les biens désirables.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 mai de l'année 1896, de Notre Pontificat la dix-neuvième.

LEO, PP. XIII.

Léon vainqueur de la tribu de Juda, Ménélik élu du Seigneur Roi des Rois d'Éthiopie.

Parvienne à Sa Sainteté

LÉON XIII, PAPE

Salut !

J'ai reçu par Monseigneur Macaire la lettre paternelle, où Votre Sainteté, après avoir rappelé gracieusement Nos relations antérieures, faisait appel à Mes sentiments de clémence en faveur des prisonniers italiens, que la volonté de Dieu a mis entre Mes mains. J'ajoute que Votre Sainteté ne pouvait choisir pour interpréter ses sentiments un Envoyé plus éloquent et plus sympathique que Son Excellence Monseigneur Cyrille Macaire.

J'ai été vivement ému en lisant l'admirable lettre du Père commun des Chrétiens et en écoutant le langage de son illustre Envoyé, et le premier mouvement de Mon cœur avait été de donner à Votre Sainteté la satisfaction qu'Elle Me demandait si noblement, car Moi aussi, Je pleure sur les nombreuses et innocentes victimes de cette guerre cruelle, que j'ai conscience de n'avoir point provoquée.

Malheureusement, Mon vif désir de réaliser les vœux de Votre Sainteté a été contrarié par l'attitude imprévue du gouvernement italien, qui, après M'avoir exprimé le désir de faire la paix et de rétablir les bonnes relations entre nous, continue à agir à Mon égard comme si nous étions en état de guerre.

Mon devoir de Roi et de Père de Mon peuple M'interdit, en ces circonstances, de sacrifier la seule garantie de paix qui se trouve entre mes mains, à la satisfaction d'être agréable à Votre Sainteté et à Moi-même.

C'est avec la plus profonde tristesse, que, après avoir tout pesé dans Ma conscience de Monarque et de Chrétien, Je suis contraint de renvoyer à des temps meilleurs le témoignage d'affection et de haute estime, que J'aurais souhaité donner à Votre Sainteté.

J'espère que la grande voix de Votre Sainteté que tous les Chrétiens entendent avec respect, s'élèvera en faveur de la justice de ma cause, qui est celle de l'indépendance du peuple dont Dieu M'a confié le gouvernement, et qu'Elle rendra ainsi très prochaine la réalisation de Notre commun désir de rendre à leurs familles ceux qui en sont séparés.

Je puis, en attendant, rassurer Votre Sainteté sur le sort des prisonniers italiens, que je n'ai cessé de protéger et de traiter selon les devoirs de la charité chrétienne, et auxquels, à la considération de Votre Sainteté, j'accorderai encore, s'il est possible, des adoucissements.

Écrit à Notre Ville d'Addis-Ababa, le 22 Mascaram, 1889 de l'an de grâce (1er octobre 1896).

— Le Souverain Pontife, à la suite de l'information officielle et du rapport de la Sacrée Congrégation des Rites a bien voulu signer l'introduction de la cause de béatification du serviteur de Dieu Marcelin-Joseph-Benoît Champagnat, prêtre de la Société des Maristes, fondateur des Petits Frères de Marie.

— Le 17 novembre la Sacrée Congrégation des Rites a voté en séance plénière, sous la présidence du Pape, sur l'authenticité des deux miracles de premier ordre attribués à l'intercession du bienheureux Pierre Fourier. Dès que le vote aura été sanctionné par le Souverain Pontife, on pourra procéder à la canonisation solennelle.

— Le 30, a été tenu le Consistoire secret. Après une allocution en latin, Léon XIII a créé et publié cardinaux de la sainte Église et de l'ordre des diacres : Raphaël Pierotti, de l'ordre des Frères Prêcheurs, et Joseph-Antoine Prisco, chanoine de l'église métropolitaine de Naples. Sa Sainteté a ensuite pourvu un certain nombre de sièges vacants en Italie.

Le cardinal Pierotti est né à Forbano del Vescovo le 1er janvier 1836. Dès l'âge de quinze ans, il prit l'habit de Saint-Dominique. Après avoir étudié la philosophie et la théologie à Pérouse et à Rome, il enseigna la théologie à la Minerve. Curé de Sainte-Marie-sur-Minerve pendant seize ans, il fut élevé par Léon XIII à la charge de maître du sacré palais.

Le cardinal Joseph-Antoine-Herménégild Prisco naquit le 9 septembre 1833 à Bosco-Tre-Case, au diocèse de Naples. Longtemps professeur au lycée archiépiscopal de Naples, il a publié plusieurs ouvrages de philosophie très estimés. La confiance et l'estime de Léon XIII l'appellent à Rome comme cardinal *de curia*.

FRANCE

Le mardi 3 novembre deux interpellations importantes ont eu lieu à la Chambre et au Sénat.

Au Sénat, M. Le Provost de Launay et M. de Lamarzelle ont demandé compte au ministre des colonies de la singulière façon dont

M. Laroche favorisait à Madagascar les intérêts de nos nationaux et gouvernait la grande île. M. André Lebon s'est contenté de rejeter sur ses prédécesseurs au ministère les fautes qui avaient été commises et le Sénat a voté l'ordre du jour pur et simple.

A la Chambre, M. Denys Cochin et M. de Mun font ressortir avec beaucoup d'éloquence tout ce qu'il y a de honteux pour la France à laisser égorger tout un peuple par le fanatisme musulman. Ils demandent une intervention à Constantinople en faveur des Arméniens. M. Hanotaux, dans un discours assez vague, a déclaré que la France et la Russie s'étaient mises d'accord pour proposer une solution à la situation troublée de la Turquie, sans toutefois porter atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman. Sur cette déclaration, la Chambre a voté un ordre du jour de confiance.

Le 12, M. Mirman interpelle le ministère sur la liberté de réunion refusée aux professeurs des écoles de l'État et laissée aux congressistes catholiques de Reims. Les ministres Méline, Darlan et Rambaud se défendent contre tout soupçon de cléricalisme ; mais, d'après le président du Conseil, ils ne veulent pas déclarer la guerre à l'idée religieuse. La Chambre approuve le ministère par l'ordre du jour suivant : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur sa fermeté pour faire respecter les droits de l'État passe à l'ordre du jour. » Une bonne partie de la droite à voté pour le ministère.

A la suite de cette séance M. Darlan, ministre des cultes, a adressé aux évêques la lettre suivante.

Monsieur l'Évêque,

Le gouvernement a mis à la disposition des évêques, depuis l'époque du Concordat, des immeubles domaniaux qu'il a affectés à leur habitation et aux besoins de leur administration diocésaine.

Mon attention a été appelée sur des réunions qualifiées fêtes anniversaires ou Congrès, qui se sont tenues dans ces édifices, et qui, si elles se renouvelaient, pourraient dénaturer le caractère de cette affectation et en rendre la justification difficile.

Si vous étiez sollicité, à l'avenir, de prêter votre palais épiscopal à des réunions de cette nature, je vous prie de ne pas perdre de vue que cet édifice ne saurait être détourné de sa destination légale et d'opposer un refus formel aux demandes qui vous seraient adressées. Vous voudrez bien, à plus forte raison, vous abstenir de toute initiative tendant à provoquer les réunions dont il s'agit dans l'immeuble où vous résidez ou dans quelqu'une de ses dépendances.

Je ne crois pas avoir besoin d'ajouter que la même recommandation s'applique aux bâtiments du grand séminaire placé sous votre haute surveillance, et que nulle réunion étrangère à leur destination exclusive ne saurait y être autorisée, ni tolérée.

Agréez, Monsieur l'Évêque, l'assurance de ma haute considération.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et des Cultes,

J. Darlan.

Le 15, est revenue devant le Sénat la question du divorce. L'article 310 du code civil, depuis la loi sur le divorce, est ainsi rédigé : « Lorsque la séparation de corps aura duré trois ans, le jugement *pourra* être converti en jugement de divorce, sur la demande formée par *l'un* des époux. » La loi supposait ainsi que la transformation de la séparation en divorce pouvait être sollicitée, même par celui des époux contre qui la séparation avait été prononcée, mais elle l'abandonnait encore à la libre appréciation des tribunaux. Or, la Chambre, toujours hostile au mariage chrétien, avait modifié l'article 310 et substitué au mot « pourra être » le terme « devra être. » Saisi de la modification, le Sénat restreignait l'obligation au cas où le divorce serait demandé par l'époux en faveur duquel la séparation avait été prononcée. M. Darlan a soutenu devant le Sénat la modification introduite par la Chambre, mais il a été battu à une forte majorité.

— Voici les dépêches échangées entre Ménélik et M. Félix Faure à l'occasion de la paix avec l'Italie :

Dieu ayant permis que Nous rendions la paix à Notre peuple en signant aujourd'hui le traité de paix avec le plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie, Nous sommes heureux que nos amis s'en réjouissent avec Nous.

Signé : Ménélik, empereur.

M. Félix Faure, président de la République française, a répondu :

Très sensible à l'empressement avec lequel Votre Majesté a tenu à m'annoncer que la paix était rétablie, je la félicite cordialement d'un si heureux résultat, et je m'en réjouis avec Elle comme voisin et comme ami.

Signé : Félix Faure.

— Dans la séance du mercredi 25 novembre, un député, M. Jourdan, interpelle le ministre de l'Instruction publique pour l'inviter à compléter dans le plus bref délai possible la laïcisation des écoles. M. Rambaud apprend à la Chambre qu'il ne reste plus que six instituteurs congréganistes dans toute la France. Quant aux institutrices, sous le cabinet actuel, il y a eu une moyenne de douze laïcisations par mois, tandis que sous le cabinet Bourgeois il n'y en a eu que neuf en moyenne. Le ministre a déclaré que le gouvernement ne pouvait accepter un ordre du jour portant une date fixe pour l'entière application de la loi. La Chambre a voté l'ordre du jour suivant : « La Chambre, affirmant le droit du ministre à procéder sans délai à la laïcisation des écoles primaires de filles, passe à l'ordre du jour. » L'abstention d'une grande partie de la droite a donné une grande majorité au ministère.

Mort de Mgr d'Hulst. — C'est dans la nuit du vendredi au samedi 7 novembre qu'est décédé Mgr d'Hulst, prélat de la maison du pape, vicaire général de Paris, recteur de l'Institut catholique, député du Finistère. Il était né à Paris en 1841, d'un ancienne famille languedocienne qui a donné à l'Église le pape Urbain V. Les funérailles ont eu

lieu à Notre-Dame le mardi au milieu d'un immense concours où se confondaient toutes les classes de la société. Le 24 un service solennel a été célébré dans l'église Saint-Sulpice par les soins de l'Institut catholique. Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a fait l'oraison funèbre du prélat défunt.

— L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 26 novembre, a décerné le plus important de ses prix à M. l'abbé Lanusse, aumônier de Saint-Cyr depuis vingt-cinq ans et aumônier militaire depuis 1859. Le rapporteur, M. d'Haussonville, a justement rappelé à l'honneur du lauréat l'ordre du jour du général commandant l'Ecole. Il mérite d'être cité et conservé. Le voici :

« École spéciale militaire. Ordre n° 45. — Dimanche 2 août, la messe sera dite dans la chapelle de Saint-Cyr à huit heures quarante-cinq du matin. Elle sera célébrée par M. l'abbé Lanusse, dans l'intention religieuse de fêter ses noces d'argent avec l'École de Saint-Cyr. En portant ce fait par la voie de l'ordre à la connaissance de tous, officiers du cadre, professeurs civils, élèves, le général entend adresser un respectueux hommage au vénérable aumônier qui, vaillamment et pieusement, a accompagné à travers le monde les armées françaises en Italie, au Mexique, à Mentana, et en France, et qui, depuis vingt-cinq ans, participe à l'éducation de la brillante jeunesse que chaque année la France dirige sur Saint-Cyr. Gaîté et loyauté, délicatesse et élévation des sentiments, esprit militaire, culte du drapeau, patriotisme ardent, une parole chaude au service d'une intelligence d'artiste, toutes les vertus sacerdotales, autant de moyens d'action que M. l'abbé Lanusse, avec un tact parfait, a su mettre en œuvre pour le bien de chacun et pour le grand renom de l'École. »

— Le 20 avait eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, l'inauguration solennelle de l'Université de Paris, sous la présidence de M. Félix Faure.

ÉTRANGER

Allemagne. — Vers la fin d'octobre les *Nouvelles de Hambourg*, l'organe attitré de M. de Bismarck, ont publié un article qui a produit une vive sensation dans le monde diplomatique. Il y est dit que jusqu'en 1890 une entente existait entre la Russie et l'Allemagne, établissant une neutralité bienveillante au cas où l'un des deux pays serait attaqué. L'entente ne fut plus renouvelée après la démission du prince de Bismarck. D'après les *Nouvelles*, la faute retomberait sur M. de Caprivi qui, ayant inauguré une politique favorable aux Polonais et par conséquent hostile à la Russie, aurait poussé cette dernière à rechercher une alliance avec la France. On comprend le bruit qui s'est fait autour de cette indiscrétion que quelques-uns ont même taxée de violation d'un secret d'Etat.

Le 16 novembre le comte Hompesch, chef du Centre, a interpellé le chancelier de l'Empire sur ces étranges révélations. Le prince de Hohenlohe s'est contenté de déclarer que les négociations qui avaient eu lieu de 1887 à 1890 entre la Russie et l'empire allemand devaient rester secrètes. Il a ajouté que les récentes révélations n'avaient produit aucun effet sérieux sur les puissances alliées et que les relations avec la Russie n'avaient pas cessé un seul instant d'être bonnes et amicales.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. de Marschall, a discuté la question dans tous ses détails. Il a repoussé le soupçon que l'Allemagne eût jamais passé avec un État une convention secrète quelconque en contradiction avec le traité officiel qui la liait avec d'autres États. Après l'intervention en sens divers de plusieurs orateurs, la discussion a été close.

Angleterre. — Le 10 novembre, au banquet du lord-maire, lord Salisbury a prononcé un discours impatiemment attendu. Il a d'abord exprimé sa conviction que le conflit entre les États-Unis et l'Angleterre au sujet du Vénézuela ne tarderait pas à prendre fin. Abordant ensuite la question d'Arménie, il a déclaré que, si des voix influentes se sont prononcées pour l'action isolée de la Grande-Bretagne, aujourd'hui l'entente des puissances est complète. Il espère que l'on pourra ainsi « effacer cette grande honte qui salit le sud-est de l'Europe sans faire courir aucun risque aux bienfaits inappréciables de la paix ».

Autriche. — Le jeudi 5 novembre a été célébré en grande pompe, dans la chapelle impériale de la Hofburg, le mariage du duc d'Orléans avec l'archiduchesse Marie-Dorothée. Le mariage a été exclusivement religieux.

— Voici les résultats définitifs des élections à la Chambre hongroise : Parti libéral ou gouvernemental, 289 sièges au lieu de 244 en 1892; parti national 34 sièges au lieu de 62; parti de l'indépendance, fraction Kossuth, 49 sièges au lieu de 86; fraction Ugron, 9 sièges au lieu de 14; nouveau parti catholique, 21 sièges; hors parti, 11 sièges au lieu de 7. Le parti libéral aura donc une majorité de 165 voix au lieu de 75, soit 90 de plus.

Espagne. — L'emprunt fait au nom du gouvernement pour subvenir aux frais de la guerre à Cuba et aux Philippines a été couvert, et bien au delà, avec un véritable enthousiasme patriotique. Tous les partis politiques s'y sont associés avec une entière unanimité. La haute aristocratie, la haute finance, les évêques, le clergé se sont unis à cette manifestation du patriotisme national.

Italie. — La paix entre l'Abyssinie et l'Italie est définitivement conclue. Voici la dépêche par laquelle Ménélik l'annonçait au roi Humbert. Elle est datée d'Addis-Ababa, le 26 octobre :

Je suis heureux de faire connaître à Votre Majesté que le traité de paix a été signé aujourd'hui.

Dieu nous maintienne toujours amis.

Sachant que le 20 novembre est une grande fête pour Votre auguste famille, je suis content qu'avec le royal bon vouloir de Votre Majesté, et grâce aux sérieuses qualités d'intelligence du major Nerazzini, Votre envoyé et plénipotentiaire, nous puissions faire de cette date mémorable un jour de joie pour les pères et les mères des prisonniers italiens.

Dieu conserve longue vie à Votre Majesté.

MÉNÉLIK.

— D'autre part, le major Nerazzini annonce à son gouvernement la signature du traité dont il résume les articles comme il suit :

« Article premier. — Cessation de l'état de guerre. Il existera entre les deux pays une amitié et une paix perpétuelles.

« Art. 2. — Le traité d'Ucciali est aboli.

« Art. 3. — L'indépendance absolue de l'Éthiopie est reconnue.

« Art. 4. — Les parties contractantes n'étant pas d'accord sur la délimitation définitive des frontières et étant désireuses de ne pas interrompre pour cette divergence les négociations de paix, il reste convenu que dans le délai d'un an, depuis la date du traité, des délégués spéciaux des deux gouvernements fixeront la frontière d'un commun accord.

« En attendant le *statu quo ante* sera respecté, et la frontière sera Mareb-Belesa-Muna.

« Art. 5. — Jusqu'à délimitation définitive de la frontière, le gouvernement italien s'engage à ne pas céder de territoire à une autre puissance, et s'il voulait abandonner spontanément une portion quelconque du territoire, celle-ci rentrerait sous la domination de l'Ethiopie.

« Art. 6. — Pour favoriser les rapports commerciaux et industriels, un accord ultérieur pourra être conclu.

« Art. 7. — Le présent traité sera communiqué aux puissances par les parties contractantes.

« Art. 8. — Le traité sera ratifié dans le délai de un mois depuis la date de la convention. »

Pour la libération des prisonniers, le traité stipule :

« Les prisonniers sont déclarés libres. Ménélik les renverra tous du Harrar pour les faire partir à Zeïta aussitôt la ratification du traité reçue par télégramme.

« La Croix-Rouge italienne pourra envoyer sa section jusqu'à Gildessa pour aller à la rencontre des prisonniers.

« Le plénipotentiaire italien ayant spontanément reconnu les fortes dépenses faites par le gouvernement éthiopien pour l'entretien et la

concentration des prisonniers, il est convenu que le remboursement en est dû au gouvernement abyssin.

« L'empereur déclare qu'il n'en établit pas la somme, s'en remettant entièrement à l'équité du gouvernement italien. »

Hollande. — Les journaux catholiques ont publié un programme d'union qui mérite d'être signalé. Il porte le nom de tous les députés catholiques, au nombre de vingt-cinq. Le manifeste commence par la déclaration que le parti catholique se place sur le terrain délimité par le *Syllabus* et par les encycliques *Quanta cura* et *Immortale Dei*. Le programme comprend les points suivants :

1° *Question sociale.* Le parti catholique veut toutes les réformes que souhaite l'encyclique *Rerum novarum*. Il nie d'une façon absolue le droit strict de l'ouvrier, comme tel, à une pension d'État, mais veut que l'État prenne soin que le vieil ouvrier ne soit pas abandonné à la charité.

2° *Enseignement.* L'école libre doit être la règle. L'État doit reconnaître aux diplômes des gymnases et autres institutions libres d'enseignement supérieur les mêmes avantages qu'à ceux délivrés par les écoles officielles. L'État doit donner des subsides aux écoles supérieures libres. Il doit permettre la création de chaires professorales, par les Églises (romaine autant que protestante) aux quatre universités officielles.

3° *Question militaire.* Le parti catholique exige la diminution des sacrifices personnels et financiers, une rétribution pécuniaire honnête aux miliciens, l'élévation du niveau moral dans les casernes.

4° *Jurisprudence.* Rétablissement de la peine capitale (abolie en Hollande), éducation des jeunes criminels, dans les maisons de correction, confiée aux Églises; formalités du mariage civil réduites autant que possible.

5° *Taxes.* Le programme se déclare contre toute élévation des impôts, et exige l'abolition du droit sur la succession en ligne directe.

6° *Agriculture et industrie.* Le parti catholique se prononce en faveur du système protectionniste, du rétablissement des octrois, et demande l'amoindrissement des charges qui pèsent spécialement sur l'agriculture.

7° *Colonies.* Le programme demande le soutien de l'État pour les missions chrétiennes et les missionnaires aux Indes, et que les Églises chrétiennes aient leur influence dans l'enseignement des natifs.

Ce manifeste, beau monument de l'union des catholiques hollandais, se termine par une déclaration, par laquelle les signataires réclament le rétablissement de la légation hollandaise auprès du Saint-Siège.

États-Unis. — Le 8 novembre a eu lieu la nomination des électeurs du second degré qui devront élire le président de la République. La lutte, très ardente, entre M. Mac-Kinley et M. Bryan était engagée sur la question monétaire. Tandis que M. Bryan se déclarait partisan de

la frappe libre de l'argent, ardemment désirée par les régions agricoles de la République, M. Mac-Kinley soutenait le monométallisme or. C'est ce dernier qui l'a emporté. Le président qui, dans trois mois, inaugurera ses fonctions, est un protectionniste déterminé et un partisan résolu de la doctrine de Monroë.

Turquie. — Conformément aux instructions reçues de M. Hanotaux, M. Cambon a fait savoir au gouvernement ottoman qu'il était urgent de prendre des mesures propres à donner à l'Europe une première satisfaction. Voici les points que le Sultan aurait immédiatement examinés et réglés :

1° Mise en liberté des personnes incarcérées contre lesquelles il n'existe aucune charge, tant à Constantinople qu'en province. Les fonctionnaires qui ne se conformeront pas, sous deux jours, à cet ordre, seront sévèrement punis. Le ministre de la justice a reçu des ordres spéciaux en ce qui concerne Constantinople.

2° La police recevra des ordres pour que les Arméniens paisibles ne soient pas poursuivis.

3° Convocation immédiate de l'assemblée arménienne pour procéder à l'élection du patriarche.

4° Le colonel Mazhar bey, rendu responsable du meurtre du P. Salvatore, est déféré à un conseil de guerre. Les ordres annoncés sont mis à exécution.

5° Le vali de Diarbekir, Anis pacha, particulièrement signalé dans les troubles d'Arménie, est révoqué.

6° Des instructions précises sont adressées aux valis pour assurer la répression de toutes nouvelles violences.

7° Le ministère de l'instruction publique devra supporter la charge des réparations à effectuer dans les couvents catholiques d'Asie Mineure qui ont souffert des derniers troubles.

8° Des ordres sont donnés pour la distribution de secours aux populations plus particulièrement éprouvées par les derniers événements.

9° M. Cambon a demandé, en outre, l'application rapide des réformes accordées l'année dernière aux six vilayets d'Arménie, et leur extension aux autres provinces de l'empire. Des ordres sont envoyés à cet effet. Le décret relatif à l'extension des réformes va être publié.

H. M.

Le 30 novembre 1896.

Le gérant : H. CHÉROT.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME 69

LIVRAISON DU 15 SEPTEMBRE 1896

Le Mouvement de réunion en Angleterre par un catholique anglais, P. SYDNEY F. SMITH 5

La Crise du protestantisme français. Le Synode de Sedan (fin), par le P. E. PORTALIÉ. 34

Une Grande Chrétienne au XVIIe siècle. Anne de Caumont, par le P. H. CHÉROT 53

Ascétisme et Philosophie, par le P. L. ROURE. 76

De la Rime française. Sa nature (troisième article), par le P. V. DELAPORTE 96

Évolution architecturale, par le P. A. REGNABEL 127

Un Apologiste laïque. Auguste Nicolas, par le P. J. NOURY. . . 148

Les Goncourt, par le P. ÉT. CORNUT 161

Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. J. BR.. 168

LIVRAISON DU 15 OCTOBRE 1896

Ce qui se passe en Hongrie, par le P. A. DURAND. 177

Une Grande Chrétienne au XVIIe siècle. Anne de Caumont (deuxième article), par le P. H. CHÉROT. 200

Langues et Littératures anciennes dans l'éducation, par le P. P. PEETERS 224

Manning et Newman, par le P. H. BREMOND 250

Mérimée incrédule, par le P. J.-V. BAINVEL 272

Lettre apostolique de Léon XIII sur les Ordinations anglicanes. 289
Une Contradiction dans les Évangiles, par le P. L. MÉCHINEAU. 303
Un Exemple d'assistance par le travail, par le P. L. ROURE. . . 315
Une Excursion en Mésopotamie, par le P. L. CHEIKHO. 328
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. ÉT. C. 349

LIVRAISON DU 14 NOVEMBRE 1896

Les Idées d'un « évêque ». L'Éducation de l'avenir, par le P. J. BURNICHON. 353
Le Congrès antimaçonnique de Trente et la fin d'une mystification, par le P. E. PORTALIÉ. 381
Une Grande Chrétienne au XVIIe siècle. Anne de Caumont (troisième article), par le P. H. CHÉROT. 399
De la Rime française. Sa nature (quatrième article), par le P. V. DELAPORTE 428
Mérimée incrédule (fin), par le P. J.-V. BAINVEL 456
Langues et Littératures anciennes dans l'éducation (suite), par le P. PEETERS 475
France et Russie, par le P. H. PRÉLOT. 491
Saint Pierre Claver, le nouveau patron des missions chez les nègres, par le P. S. B. 515
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. F. T. 523

LIVRAISON DU 15 DÉCEMBRE 1896

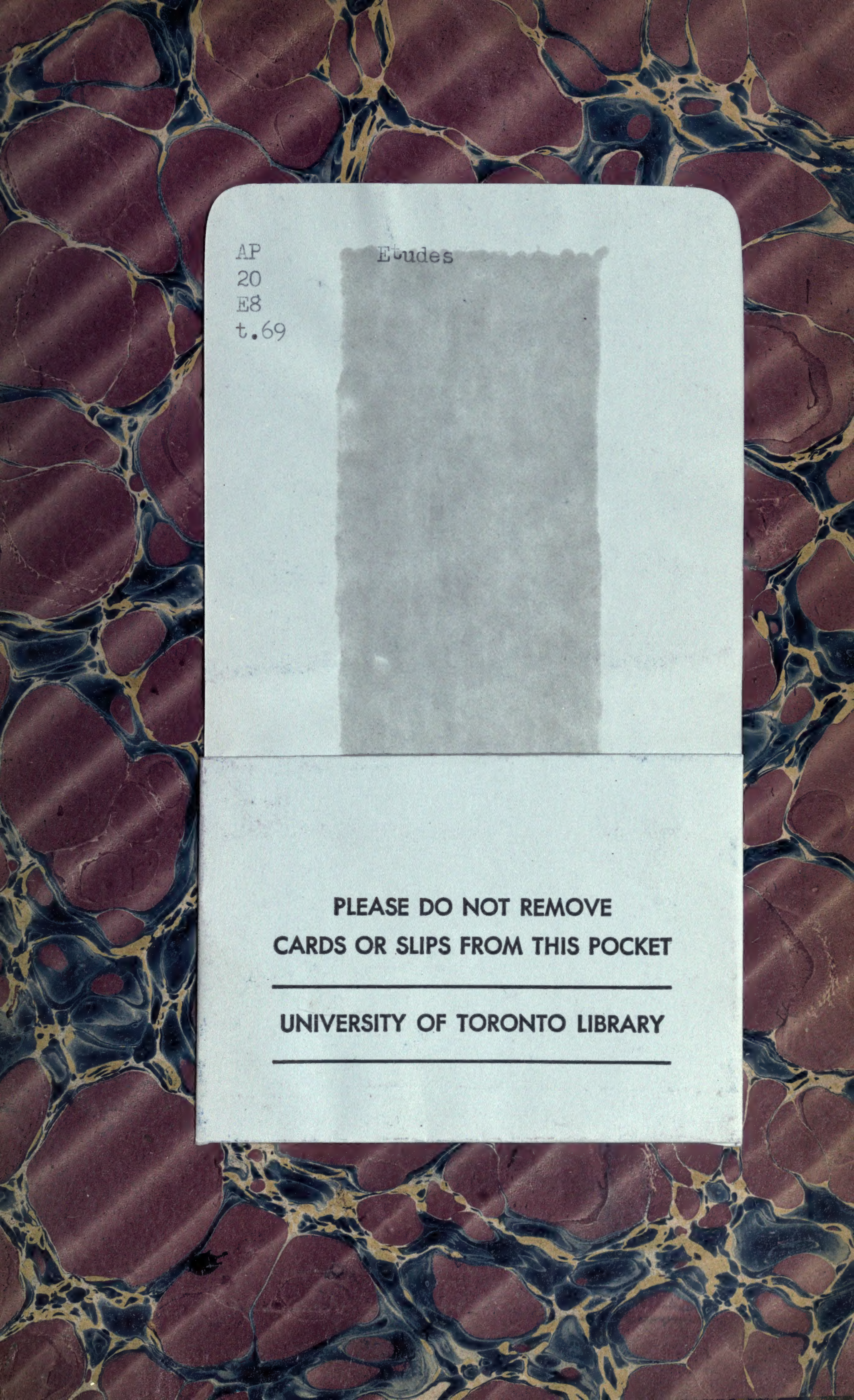
Descartes, à propos du troisième centenaire de sa naissance, par le P. L. ROURE. 529
France et Russie (deuxième article), par le P. H. PRÉLOT. . . . 545
Les Mines d'or du Transvaal, par le P. J. DE JOANNIS. 577
Le Miracle et les groupements hiérarchiques de forces, par le P. A. DE LA BARRE. 600
Une Grande Chrétienne au XVIIe siècle. Anne de Caumont (dernier article), par le P. H. CHÉROT. 619

Ordres anglicans et ministères des églises réformées, par le P. F. Tournebize 651
Monseigneur d'Hulst, par le P. J. Brucker 677
Une Excursion en Mésopotamie (fin), par le P. L. Cheikho . . 680
Éclaircissements et satisfactions, par le P. J. Burnichon. . . . 690
Tableau chronologique des principaux événements du mois, par le P. H. M. 692
Table du tome 69. 702

FIN DU TOME 69

Imp. D. Dumoulin et Cie, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.




AP
20
E8
t.69
Etudes
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

